This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491344

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

IV

Du 27 novembre 1862 au 13 mars 1864.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21

1864

PROCÈS-VERB

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

IV

Du 27 novembre 1862 au 13 mars 1864.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21

1864

PROCÈS-VERBAL.

Dunning
Nyh.
12.1.31
24939

Séance du 27 novembre 1862.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. de Monseignat, Hippolyte, ancien député ; le vicomte de Beaumont ; Marchal, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; de Séguret, ancien magistrat ; Poulon, conducteur, remplissant les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées ; Vanginot, architecte du département et du diocèse ; Mazars, architecte de la commune de Rodez ; Kolman, receveur de l'enregistrement ; Noël, chanoine titulaire ; Vaysse, ingénieur des mines ; Cérès, prêtre ; Dalac, curé d'Onet-le-Château ; Castanié, peintre ; Bourguet (Léopold), agent de change ; Pescheloche, architecte ; Boisse, ingénieur des mines ; Valadier, propriétaire ; Alibert, prêtre ; Saquet, prêtre ; Castan, professeur au Lycée ; Fontès, chef de division à la préfeture ; Bessière, médecin-major au 82e de ligne ; de Valady (Eugène), avocat ; Vésy, bibliothécaire ; l'abbé Roquette, directeur de l'Institution des sourds-muets ; l'abbé Mas, professeur au petit-séminaire de Saint-Pierre ; Viallet, docteur en médecine ; l'abbé Monteillet, chanoine honoraire, et Lunet, membre du Conseil général, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans réclamations.

—

Le secrétaire donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Durand, inspecteur d'académie, fait connaître les motifs qui l'empêchent d'assister à la séance.

—

Admissions. — Sont admis en qualité de membres titulaires : MM. Joly de Cabanous, avocat à Saint-Affrique, membre du Conseil général ; Rols, juge de paix à Belmont, membre du Conseil général, et Lala, docteur-méde-

cin à Rodez ; et en qualité de membres correspondants : MM. Emile Thibaud, de Clermont, auteur de plusieurs ouvrages traitant de la peinture sur verre, et le baron Edmond de Rivières, propriétaire à Rivières (Tarn).

—

Le président met sous les yeux de la Société la délibération par laquelle le conseil général lui a accordé, en 1862, une subvention de 1,500 fr.

La Société vote des remercîments au conseil général.

—

M. le président expose que les divers travaux demandés par le ministre n'ont pu lui être tous envoyés, plusieurs des membres qui se sont engagés à y coopérer n'ayant pas encore rempli leur tâche.

Il passe en revue ces divers travaux et signale les lacunes qui existent encore.

Dictionnaire géographique. — Il est fait pour 26 cantons.

Il ne l'est pas, du moins, d'une manière complète, pour les cantons de Bozouls, Conques, Rignac, Entraygues, Nant, Peyreleau, Saint-Beauzély, Sévérac-le-Château, Vesins, Cornus, Saint-Affrique, Asprières, Aubin, Rieupeyroux et Villefranche.

La Société invite les membres qui sont en retard, à se hâter pour que le grand travail qui aura pour objet de classer par ordre alphabétique, dans un seul et même dictionnaire départemental, tous les documents concernant les divers cantons, puisse être entrepris.

Monuments du moyen-âge. — M. Desjardins s'était chargé de faire les notices les concernant. Il a quitté le pays sans avoir rempli sa tâche. M. le président dit qu'il s'est décidé à le remplacer et que son œuvre est déjà fort avancée.

Statistique. — *Météorologie.* — MM. Fontès et de Monseignat, qui avaient accepté le mandat de recueillir les renseignements demandés par Son Excellence, relatifs à la statistique et à la météorologie, annoncent que leur travail touche à sa fin.

Catalogues. — Le président rappelle la délibération prise par la Société, le 27 novembre 1856, qui porte que tous les objets qui se trouvent au musée, devront être portés sur des catalogues, et charge divers membres de la confection de ces catalogues, sans lesquels la conservation des richesses du musée ne saurait être assurée.

M. le président fait connaître l'état régrettable dans lequel se trouve ce travail qui devrait être terminé, et il invite la Société à prendre telles mesures qu'elle jugera convenables pour obtenir la confection de ces catalogues.

Livres et Manuscrits. — Le catalogue des livres et manuscrits est peu avancé. La Société, sur la demande de M. Vésy qui en avait été chargé, lui adjoint MM. Valadier, Pescheloche et Kolman.

Médailles. — Elles sont imparfaitement classées. Le catalogue est incomplet. MM. Cérès, Pescheloche, Valadier et Kolman sont adjoints à M. de Lavieuville pour ce classement et ce catalogue.

Minéraux. — Les membres qui s'étaient chargés d'en faire le catalogue ont tous quitté Rodez. MM. Boisse et Valadier sont priés de les remplacer.

Tableaux. — Le catalogue en a été fait ; il est même imprimé.

Herbier. — M. H. de Barrau avait promis de faire le catalogue des plantes qui le composent. Il a le reget d'annoncer que faute de soins suffisants, cet herbier est devenu la proie des insectes et est à peu près perdu. Il a dû se borner à s'occuper des plantes du département, dont le catalogue est terminé et a été livré au copiste.

Oiseaux. — Il est achevé depuis deux ans.

Objets divers. — L'inventaire en a été fait par M. Courtial, gardien du musée, qui a eu soin de placer, à côté du nom de l'objet, celui du donateur et la date du don.

—

M. le président donne communication d'un article sur le jubé de Rodez, qui a paru dans la *Gazette de France* et dont l'auteur est M. Pouget, membre correspondant de la Société.

Cet article, dans lequel on s'élève contre le projet qu'on suppose avoir été formé d'enlever le jubé, donne lieu à quelques observations qui sont échangées entre plusieurs membres.

L'un d'eux s'associe à l'opinion exprimée dans l'article et à la crainte qui s'y manifeste. Ce membre rappelle une série de spoliations ou de dégradations dont la cathédrale a été l'objet pendant la révolution et depuis, et il considérerait comme une continuation de cette série, la mesure qui aurait pour résultat de dépouiller la cathédrale de son jubé, monument d'une grande valeur archéologique. Ce

membre engage la Société à se prononcer contre ce projet qu'il combat avec énergie.

Un autre membre estime qu'il n'y a lieu, quant à présent, de prendre aucune délibération. Selon lui, le jubé ne peut demeurer dans l'état de dégradation où il se trouve. S'il ne peut être enlevé, il doit du moins être restauré. La question a été soumise au ministre qui la décidera en dernier ressort. Un inspecteur général des édifices diocésains sera consulté. Il ne sera rien fait que sur l'avis de cet inspecteur dont les lumières et la compétence ne sauraient être contestées.

La Société ne prend aucune délibération.

—

M. le président dépose sur le bureau un travail manuscrit dont l'auteur est M. le baron Edmond de Rivières, d'Albi ; ce travail, qui est intitulé *Notice sur l'église et la cloche de la Bastide-de-Montfort* (Tarn) est renvoyé à la commission littéraire.

—

M. le président a reçu d'un auteur anonyme une notice qui signale la découverte qui a été faite aux environs de Millau, de nombreux fragments de poteries romaines très-fines, affectant différentes formes, dont les ornements sont infiniment variés ;

Des ruines de constructions remontant à la domination romaine ;

Et enfin, d'un grand nombre de médailles.

La Société espère que la publicité donnée à cette découverte excitera quelque archéologue à fouiller et à étudier avec soin la plaine de Grofézenque qui recèle ces richesses archéologiques.

Elle émet le vœu que l'auteur de la notice relève l'inscription qu'il a aperçue sur la surface sculptée d'une pierre dont il parle.

Les passages suivants sont extraits de cette intéressante notice :

« Il se trouve, dans la plaine de Grofézenque, située à l'Est de Millau et ceinte par le Tarn et la Dourbie, de nombreuses traces de la domination romaine. Ces traces, néanmoins, ne se rencontrent que dans la portion de la plaine la plus rapprochée du côteau et séparée de l'autre partie par un chemin qui coupe par le milieu cette plaine. Ces antiquités sont de trois sortes, dont la première et la principale consiste dans des débris considérables de poteries fort curieuses; la seconde, dans des fondations en

maçonnerie et des restes de murailles enfouis dans la terre, où l'on trouve mêlés quelques fragments d'architecture, quelques blocs de pierre taillée ou non taillée et quelques autres objets en pierre façonnée ; la troisième sorte renferme les médailles ou pièces de monnaie et divers petits outils ou ustensiles dont on ne devine pas toujours l'usage.

» Les tuiles sont plates, très-unies et très-solides, ayant un fort bourrelet sur un bord et quelquefois un autre sur le côté opposé. Celles qui ont les deux bourrelets sont beaucoup plus grandes, larges d'environ quarante centimètres d'un bourrelet à l'autre, et d'une longueur difficile à déterminer faute de tuiles entières. Outre les pavés ordinaires affectant toujours la forme carrée, on trouve beaucoup de petits pavés en carrés longs, comme ceux qu'on emploie encore aujourd'hui, posés sur champ pour des devant de porte, dans les rues. La poterie qui est, sauf les urnes, d'une terre beaucoup plus fine, est d'une richesse et d'une variété vraiment merveilleuse.

» On y remarque de grandes urnes faites de la même terre que les briques. Elles ont 50, 60, 70 centimètres de haut et portent deux belles anses, une de chaque côté.

» Il y a quelques années, M. de Bourzès a recueilli plusieurs de ces urnes entières, en opérant des défoncements autour de sa métairie. Puis viennent les vases de toute forme. La diversité des profils et des ornements va à l'infini. On rencontre peu d'objets entiers. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la qualité de la matière et le poli qui la recouvre, la variété des formes, mais pardessus tout, la profusion et le luxe des ornements. La pâte est fort dure, sèche et sonore. Le temps ne l'a nullement altérée ; dans la terre comme dans l'eau, elle est restée sans le moindre signe de décomposition.

» Le décor est d'une telle richesse de dessin que parmi des milliers de fragments, ornés de reliefs, on ne saurait retrouver le même sujet répété. Et pourtant il est constant que la ciselure, la sculpture et la gravure étaient pour fort peu dans les frais de ces décors, si ce n'est pour la confection des moules. Quant aux sources où sont puisés les sujets représentés, c'est l'idée religieuse qui en a fourni la principale partie ; ce sont des jeux, des sacrifices et autres scènes mythologiques; beaucoup de génies et d'amours, des faunes et autres divinités champêtres ; on y a remarqué des enlèvements empruntés à la fable. On a cherché en vain parmi ces sujets anciens le moindre indice de la foi chrétienne.

» Il y a quelquefois des représentations d'une obscénité révoltante, ce qui prouve en passant que, malgré la présence de l'Evangile dans les Gaules, les mœurs romaines de ce temps étaient encore loin d'une civilisation régénérée et épurée. Pendant que le christianisme jetait dans les âmes les premiers rayons de cette pureté virginale et toute céleste, qui fait presque des anges avec le pauvre limon de l'humanité, le culte des dieux consacrait, étalait à tous les yeux, des ignominies.

» Les ornements secondaires sont empruntés à la nature, en majeure partie, et entremêlés avec ceux du genre architectural ou purement idéal. Beaucoup de plantes, d'animaux, d'oiseaux, avec un attrait marqué pour les lapins, les lièvres, les perdreaux, les chiens de chasse, tout cela ordinairement encadré dans des filets, des arabesques, des festons de perles, des guirlandes, des canelures, etc. Tel est l'idéal de cette ornementation si riche, si variée, si prodiguée. L'exécution de cette luxuriante ciselure ne se recommande pas à un égal degré par le mérite de l'art.

» La deuxième classe d'objets antiques mis à jour dans le même terroir, se compose de fondements en maçonnerie et de quelques fragments d'architecture. Les restes de mur enfouis sont tantôt debout, tantôt démolis et renversés. Ils descendent quelquefois à une grande profondeur, jusqu'à 3 et 4 mètres ; c'est tout appareil moyen ou petit, assez bien écarri, très serré et très lié, par conséquent fort difficile à démolir. La pierre paraît transportée de la partie opposée du vallon. La pierre de taille est d'un beau grès. Ce qui porterait à croire que ces habitations ont été détruites par les guerres et les incendies, c'est qu'on rencontre des amas de cendres, des pierres calcinées, des aires effondrées. Ces aires, tantôt unies comme de simples bétons, tantôt incrustées de mosaïques, sont assez communes, et tenaient lieu de pavé. Indépendamment des traces assez visibles d'incendie, on a découvert des aires entières de fours établies avec des blocs de grès très poreux et réfractaire, taillés en carré long, très rougis et parfois rongés par le feu. Dans presque tous les champs défoncés, parmi ces ruines de mur, il y a eu d'épars çà et là, des fragments d'architecture d'assez forte dimension, et d'un travail de taille assez soigné.

» La pioche a déterré d'abord de grands dés en grès solide et d'un mètre carré sur 50 ou 60 contimètres d'épaisseur. Ces blocs reposaient assez souvent sur leur massif en maçonnerie ; puis, dans les alentours de ces masses, elle frappait tantôt une base, tantôt un chapiteau, tantôt

un tronçon de colonne cylindrique unie, le tout en grès fin, et bien taillé. Les moulures des bases et des chapiteaux sont assez multipliées et paraissent d'ordre composite. Une bonne partie de ces objets est inachevée. On n'a pas rencontré le plus petit morceau de corniche, d'architrave, d'archivolte, ni d'aucun autre membre d'architecture. Les tronçons de colonne sont assez courts, 1 mètre environ ; deux réunis forment à peine 2 mètres. Ceci fait présumer qu'on chercherait en vain parmi ces débris, le reste de quelque monument architectural tant soit peu intéressant pour l'art, et qu'il s'agissait tout simplement de vastes entrepôts ou usines, recouverts par des voûtes reposant à leur tour sur de solides colonnes en grès ayant de 30 à 35 et 40 centimètres de module. On ne doit pas omettre de faire mention d'une belle pierre en grès, qui a été trouvée dans un vignoble de M. Fabreguette. C'est une sorte de tympan ou couronnement de porte, en demi-rond, d'un mètre et plus de base, et portant sur sa face sculptée la figure d'un adolescent, avec quelques caractères au bas.

» La troisième catégorie d'objets se compose de médailles ou monnaies et de quelques outils ou ustensiles. Ces médailles sont toutes en cuivre ou en bronze, à de très faibles exceptions, du volume des sous ordinaires, et quelques-unes de la forme et du poids des double sous de la république. La plupart sont fort altérées et difficiles à déchiffrer. Quelques-unes laissent lire assez distinctement les noms de Claude, de Vespasien, d'Adrien et d'Emilien. Les plus fines et les mieux conservées sont celles de la colonie Némosine, qu'on dit fort répandues dans le département. Sur presque toutes on voit, sur un côté, des faces d'empereur, et sur l'autre, des personnages debout ou à cheval. Ces monnaies se trouvent en assez grande quantité ; on en a recueilli une trentaine dans 4 ou 5 seterées de terrain défoncé. Dans une étendue moindre encore, Monsieur de Bourzès en a ramassé plus d'un demi-cent. »

—

La Société renvoie à l'examen de M. H. de Barrau plusieurs lettres dans lesquelles M. l'abbé Cabaniols traite des monuments celtiques.

—

M. de Cantel, directeur du télégraphe de Rodez, a adressé à la Société la notice suivante qui a été consacrée par une feuille de la capitale à M. Gillet de Laumont, membre regretté de la société des lettres.

« C'est avec un douloureux regret, qui sera partagé certainement par les lecteurs des *Annales*, que nous annonçons la mort de l'un de nos meilleurs collègues et amis, M. Gillet de Laumont (Nicolas), décédé le 25 avril dernier inspecteur de 3e classe à Rodez.

» Peu de fonctionnaires ont mérité de laisser après eux des regrets plus légitimes ; cœur loyal et pur, âme candide et sympathique, M. Gillet de Laumont avait toutes les qualités privées qui attirent et qui font estimer. Notre liaison avait commencé le jour de son entrée dans l'administration, et pendant plus de trente ans elle s'est maintenue entière, à travers la distance et les vicissitudes des temps. Nous obéissons donc à un pénible devoir de notre amitié, en consacrant ici quelques mots de souvenir à ce respectable fonctionnaire qui avait tant de titres à l'estime de l'administration, à l'affection de ses amis, à la considération de tous.

» M. Gillet de Laumont (Nicolas) était né à Paris, le 25 décembre 1795. Il appartenait à une ancienne famille, qui avait marqué, au dix-septième siècle, dans les parlements et dans les intendances provinciales. Un de ses ancêtres, Pierre-François Gillet, qui avait paru avec honneur au barreau de Paris en 1674, a laissé plusieurs volumes de ses plaidoyers, qui sont lus encore avec intérêt par les amis de l'ancien droit français. Son père, membre de l'Institut, inspecteur général des mines, s'était acquis, par de nombreux travaux, un nom honorable dans la science, à une époque qui avait enfanté tant et de si glorieux savants. (1) Sa famille vivait en grande liaison avec la plupart des professeurs du Jardin des Plantes, qui avaient alors parmi eux les Cuvier, Gay-Lussac, Geoffroy-Saint-Hilaire, Brogniart père, Cordier, etc., etc.

» C'est dans cette atmosphère scientifique que se passèrent les premières années de sa vie. Il y acquit promptement la plupart des connaissances qui constituent le domaine de l'histoire naturelle, mais il se fixa spécialement à l'étude de la chimie, de la minéralogie et de la géognésie. Il se préparait ainsi à l'art de l'ingénieur des mines, auquel le destinait sa famille. Sous l'habile direction de son père, il ne tarda pas à obtenir le diplôme d'ingénieur civil. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de l'exploitation des mines de Confolens, qu'il a dirigées pendant plusieurs an-

(1) (Voir, dans le numéro du 2 septembre 1834, l'éloge de M. Gillet de Laumont père, par M. Héricart de Thury.

nées. M. Gillet de Laumont avait certainement, comme ingénieur, la science technique, les connaissances pratiques et l'aptitude nécessaires pour conduire une entreprise importante, mais il manquait peut-être à sa science une qualité étrangère, qui était celle de savoir en tirer parti. Une modestie, qui descendait quelquefois jusqu'à la timidité, une défiance injuste contre ses forces, combattaient en lui les qualités d'un esprit intelligent et instruit. De retour à Paris, en 1830, il consentit; à la prière d'une société savante, à se charger d'un cours public de minéralogie. Ceux de ses auditeurs qui lui ont survécu se souviennent encore de la bienveillante simplicité avec laquelle le professeur s'efforçait d'expliquer les doutes, les difficultés, en se mettant à la portée de chacun d'eux.

»Le plus jeune des frères de M. Gillet de Laumont, Lubin, appartenait alors au personnel de l'administration des lignes télégraphiques. Le désir de se rapprocher de ce frère, sur lequel reposait l'espoir de la famille, le détermina à se mettre sur les rangs pour un emploi d'inspecteur surnuméraire. Il réussit facilement dans son examen d'admission, et le 8 février 1832, il entra dans l'administration. Nommé inspecteur surnuméraire et successivement inspecteur, directeur divisionnaire, M. Gillet de Laumont, dans ces différents grades, sut allier le sentiment scrupuleux de ses devoirs à la pratique intelligente du service. Il apporta constamment, dans ses fonctions, cet esprit consciencieux, cette rigidité de principes qu'il mettait dans tous les actes particuliers de sa vie, persuadé que les obligations morales du fonctionnaire sont étroitement liées à celles de l'homme privé. Nul mieux que lui ne mérita cette considération du fonctionnaire qui s'acquiert par la droiture des sentiments, par l'élévation de caractère et par la dignité de conduite. Plein de déférence et de respect pour l'autorité supérieure, il trouva toujours, dans les égards et le respect de ses inférieurs, l'équivalent de ce qu'il rendait à l'administration. Aussi, sa mort a été comme un malheur de famille pour ses employés, qui honoraient en lui un chef aimé, dont l'autorité fut toujours inspirée par un fonds inépuisable d'indulgente bonté.

»M. Gillet de Laumont était arrivé à la 67e année de son âge, quand il ressentit, il y a quelques mois, les premières atteintes de la maladie qui l'a emporté, et dont la nature est restée un secret pour la science. Malgré ses souffrances et l'affaiblissement de ses organes, il ne voulut jamais se rendre aux conseils de ses amis qui le conjuraient de prendre un repos nécessaire. Il est mort courageusement à

son poste, sans avoir quitté un instant les rênes de son service. Une demi-heure avant d'expirer, il eut encore la force d'apposer sa signature au bas d'une pièce de comptabilité.

» Du moment qu'il s'était senti frappé, M. Gillet de Laumont avait tourné ses regards vers les consolations religieuses. Chrétien de conviction, il demanda et reçut plusieurs fois les secours de l'église pendant sa longue maladie. Sa fin toute chrétienne a été le couronnement de la vie d'un homme de bien.

» L'administration a perdu en lui un serviteur intégre, un fonctionnaire instruit et considéré, et nous un excellent camarade auquel nous attachaient les souvenirs d'une vieille et loyale amitié.

» Avec M. Gillet de Laumont s'est éteint la descendance masculine d'une ancienne et honorable famille. »

Signé : Fr. Boyer,

Inspecteur de 1re classe des lignes télégraphiques de Seine-et-Oise, chevalier de la Légion-d'Honneur.

—

M. le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçu de M. Vaïsse, censeur à l'Institution impériale des sourds-muets de Paris.

« Monsieur le Président,

» Ayant connu par Mme Régis Vaïsse, ma sœur, le désir qu'avait manifesté la Société de posséder, dans sa bibliothèque particulière, l'ouvrage de feu notre père, je l'ai recherché chez les libraires de Paris, et je suis parvenu à m'en procurer l'exemplaire, malheureusement incomplet, que j'ai l'honneur de vous adresser.

» Par une fâcheuse coïncidence, le volume qui manque est celui précisément qui renferme, avec l'itinéraire de Paris à Toulouse, la description de Rodez et du département. Cette regrettable lacune se trouve heureusement, il est vrai, avoir été comblée d'avance par le don que ma sœur a pu faire, l'an dernier, à la Société, d'un double en notre possession, du volume dont il s'agit.

» A l'hommage que je fais de l'ouvrage de mon père, je joins celui de deux tableaux lithographiés que je viens de faire exécuter pour les élèves de l'Institution Impériale des sourds-muets, et qui ont pour objet de faciliter l'enseignement de la parole aux sourds de naissance. Ces tableaux viennent d'être honorés d'une médaille à l'Exposition universelle. Le travail inséré dans le supplément de l'*Encyclopédie moderne* peut, jusqu'à un certain point, leur

servir de texte explicatif jusqu'à ce que j'aie pu faire imprimer l'instruction qui doit accompagner les tableaux quand ils seront dans le commerce.

» Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance de ma haute considération.

» VAÏSSE,

» *Censeur-chef de l'enseignement à l'Institution Impériale des Sourds-Muets.*

» Salles-la-Source, 3 septembre 1862. »

—

La Société a reçu les statuts d'une société qui vient de s'établir à Marseille sous le nom de l'*Union des Arts*, pour l'encouragement, dans le Midi de la France, de la peinture, de la musique, et en général des arts et des sciences. Cette société, dont le siège est à Marseille, se propose d'établir dans cette grande ville une exposition permanente.

M. le président est chargé de remercier de cet envoi M. Léon Vidal, secrétaire de cette association, et de lui exprimer toute la sympathie de la Société pour l'œuvre qu'il a entreprise.

—

M. Vèsy expose qu'il est à sa connaisance que l'on doit vendre prochainement, à Paris, une collection de documents manuscrits dont quelques-uns concernent le Rouergue. Il demande s'il ne conviendrait pas de les acquérir. La Société partage cet avis. Elle charge M. Vésy de commettre quelqu'un pour suivre les enchères, et elle ouvre, à cet effet, un crédit de cent francs.

—

M. le président communique à la Société divers extraits de lettres écrites par l'abbé Raynal pendant la révolution, dans lesquelles cet écrivain apprécie, au fur et à mesure qu'ils s'accomplissaient, les terribles événements dont il était témoin.

Ces extraits, envoyés par M. de Fajolle, de Saint-Geniez, qui a les lettres en sa possession, seront déposés aux archives.

—

M. le président expose que M. Desjardins demande l'autorisation de faire transporter à Beauvais, sa nouvelle résidence, le cartulaire de Conques, dont il a besoin pour mettre la dernière main à un travail dont la Société retirera l'honneur et même le profit.

La Société regrette de ne pouvoir accorder l'autorisation demandée. Des documents aussi précieux ne peuvent être

exposés aux dangers inséparables de tout déplacement lointain.

—

Un membre dit que la Société archéologique de France a résolu de tenir sa session de 1863, partie à Albi et partie à Rodez. Ce membre pense que la Société des lettres doit se mettre en rapport avec M. de Caumont, président du Congrès, et lui offrir de concourir, autant qu'il est en elle, à l'œuvre qu'il poursuit avec tant de persévérance et de succès.

La Société partage cette manière de voir et elle charge M. Marchal de transmettre à M. de Caumont son offre de concours.

—

M. Viallet donne communication de plusieurs biographies dont l'auteur est M. Bion de Marlavagne.

Ces biographies serviront à compléter le recueil qui est en ce moment soumis à l'examen d'une commission spéciale.

—

M. Ribier, sculpteur, offre à la Société de lui vendre, moyennant 200 francs, son groupe représentant Portal de La Campie, étranglant un loup enragé.

La Société regrette que l'état de ses ressources ne lui permette pas d'acquérir cette œuvre d'art.

—

M. Lunet, secrétaire de la Société, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

» Afin de donner satisfaction à un vœu souvent exprimé ici, vous avez, le 2 avril dernier, délibéré que vous publieriez, cette année, un volume de biographies aveyronnaises.

» Vous avez, en même temps, nommé une commission spéciale, à laquelle a été renvoyé le recueil formé avec soin par M. le Président, des notices imprimées ou manuscrites qui ont été adressées à la Société des lettres, à différentes époques.

» Cette commission a tenu deux séances ; la première sous la présidence de M. H. de Barrau, et la seconde en son absence.

» Elle a pris, pendant ces deux séances, une connaissance sommaire des travaux soumis à son examen : elle a accru le recueil d'un certain nombre de notices qui ont été insérées dans des feuilles locales.

» Mais elle n'a rien livré à l'imprimeur ; aucune biographie n'a été rejetée ni définitivement adoptée.

» Votre commission n'a pas tardé à comprendre que la tâche délicate que vous lui avez confiée a besoin d'être mieux déterminée.

» La Société entend-elle prendre d'ores et déjà l'engagement de publier une notice sur toutes les notabilités du Rouergue et de l'Aveyron ?

» Plusieurs délibérations, dont quelques-unes remontent à une époque voisine de sa fondation, ne permettent guère de douter que la Société n'ait, en effet, conçu la pensée de publier un recueil *complet*.

» Dès-lors, le volume dont la commission a reçu le mandat de s'occuper formerait une première partie d'un corps d'ouvrage et non un ouvrage entier.

» Mais quel plan adopter pour cette publication ?

» Faut-il classer les notices par ordre alphabétique ?

» Faut-il adopter l'ordre chronologique ?

» Ou bien conviendrait-il de former des catégories, en d'autres termes de placer à la suite les unes des autres toutes les notices consacrées à des hommes de guerre, par exemple ; puis celles consacrée aux hommes d'église ? etc.

» Aucune de ces trois méthodes ne semble pouvoir être appliquée.

» Il ne faut pas perdre de vue que le but auquel vous aspirez en cherchant à former un recueil *complet* est un de ceux qui sont déjà loin lorsqu'on croit les toucher, et que, dans tous les cas, votre recueil complet, s'il pouvait jamais l'être, ne le serait que pour un temps très limité, jusqu'au jour où une nouvelle notabilité serait tombée dans le domaine du passé.

» Cette seule considération me semble devoir faire rejeter, sans la moindre hésitation, l'ordre alphabétique.

» Si vous pensiez que l'ordre chronologique doit être adopté, il faudrait renoncer à publier cette année un volume de biographies.

» L'adoption de cette méthode implique que la Société possède déjà au moins la liste de toutes les notabilités qui méritent une mention développée dans l'histoire locale ; or, cette liste existe-t-elle ? peut-elle exister ? Qui pourrait affirmer que les nombreux documents encore si peu explorés qui composent les archives communales et départementales et celles de l'Etat, ne révéleront pas des noms, appartenant à cette province, qui méritent d'être mis en lumière ?

» Et puis, en supposant que cette liste fût complète, que de lacunes s'offriraient pendant la publication et en entraveraient la marche ! Combien de notices qui ne sont pas écrites !

» La méthode qui consisterait à former des groupes de notices aurait tous les inconvénients qu'offrent les deux autres et de plus elle répandrait sur l'ouvrage, je ne sais quelle monotomie qui lui nuirait singulièrement.

» Je crois être l'interprète, non de tous mes collègues de la commission, mais de ceux qui ont assisté aux deux séances qu'elle a tenues, en disant que si la Société veut que sa délibération sorte à effet et obtenir la publication prochaine d'un volume de biographies, elle doit délibérer :

1° Que le volume dont elle a voté l'impression sera un premier volume, la Société entendant reprendre le cours de la publication des biographies, lorsqu'elle aura donné, en mettant au jour le 9e volume des Mémoires divers, une légitime satisfaction à plusieurs collègues qui attendent, non sans impatience, l'impression de leurs travaux;

2° Que la commission demeure entièrement libre de choisir, dans le recueil qui lui a été renvoyé, ou ailleurs, les matérianx qui devront composer ce 1er volume.

» Je dois ajouter que la commission a émis l'avis que le recueil qu'il s'agit de former devra comprendre des notices sur les notabilités qui ont vu le jour dans des localités qui ne font pas partie de l'Aveyron, mais ont appartenu au Rouergue, à Saint-Antonin, par exemple.

» Votre commission n'admettra que les notices qu'elle aura tout lieu de croire exactes, quant aux faits qui y seront exposés. En ce qui touche les appréciations et surtout celles qui se rapporteront à des actes politiques ou à des livres, elle en laissera toute la responsabilité aux auteurs. Pourront ainsi se manifester librement dans ce même volume, tous les grands principes littéraires, scientifiques et philosophiques qui se partagent, en ce siècle, les convictions ou du moins les opinions humaines.

» La commission estime même qu'il pourra y avoir lieu de placer dans le même corps d'ouvrage, sinon dans le même volume, des travaux sur les mêmes illustrations, sur les de Bonald, les Laromiguière, les Raynal, les Frayssinous, etc., lorsque les auteurs des notices subséquentes se seront placés à des points de vue différents ou produiront des travaux plus complets. »

La Société donne son approbation à ce rapport dont les conclusions sont adoptées.

—

M. le président appelle l'attention des membres présents sur une peinture dont M. Girou de Buzareingues vient encore d'enrichir le musée. C'est le portrait original du peintre Sneyders, par Van-Dyck.

La Société vote des remercîments à M. Girou de Buzareingues.

—

M. le président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. de Fajolle :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous adresser un portrait de l'abbé Raynal, destiné à la galerie des illustrations aveyronnaises. Notre musée possède déjà un buste en marbre de ce philosophe, dû au ciseau de M. Gayrard ; mais, si mes souvenirs ne me trompent point, entre le portrait et l'œuvre de notre regretté compatriote, il est facile de signaler de nombreuses différences.

» Aussi permettez-moi d'ajouter ici quelques mots sur la valeur, non pas artistique, mais iconographique des différents portraits de Raynal.

» Dans les quatre ou cinq éditions de son œuvre principale, on trouve généralement son effigie, tantôt en face, tantôt de profil, le chef orné de la perruque à marteaux, ou bien à peine recouvert de cheveux rares et grisonnants : ces différentes gravures offrent généralement entre elles fort peu de ressemblance ; quelques-unes paraissent faites de loin et ne peuvent être considérées comme de sérieuses représentations.

» La ville de Saint-Geniez possède de lui trois portraits différents ; 1° une peinture en buste évidemment insuffisante et que je ne mentionne que pour compte ;

2° Une grande peinture due aux pinceaux de Mme Delzers, née Girou de Buzareingues ; celle-ci est d'une bonne facture et doit avoir été exécutée sur une miniature, qui est encore entre les mains de la famille Gayrard ;

3° Enfin, un buste en marbre sculpté, d'après l'inscription gravée sur le socle, à Marseille, par un ami de Raynal, nommé Espercieux. Il est évidemment fait d'après nature (Raynal a séjourné longtemps à Marseille) et d'un très-beau travail. Comme l'on remarque entre la toile et le buste une analogie frappante, je crois pouvoir en déduire l'assurance que le tableau que je vous envoie, copie exacte du portrait, offre en réalité les traits de notre célèbre compatriote. »

—

La Société a encore reçu, depuis la dernière séance, un tableau représentant le repos de la Sainte-Famille, d'après le Pésarèse. Ce tableau est l'œuvre d'un jeune aveyronnais, M. Laporte, de Saint-Geniez, dont le conseil général a encouragé le talent.

M. le président expose qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un président de la section des beaux-arts, en remplacement de M. Boissonnade, décédé.

M. Pescheloche est élu en cette qualité.

—

M. l'abbé Cérès signale l'existence de deux enceintes formées en partie de main d'homme, qu'il suppose avoir été des camps romains et qu'on aperçoit savoir : la première, aux environs de Cadayrac, et la seconde dans le voisinage de Souyri.

M. Cérès, qui a visité les deux enceintes, a remarqué à Souyri cette grande quantité de briques, de fragments d'amphore et de grosse poterie que l'on trouve sur l'emplacement du camp de Montberlhe. Il y a de plus remarqué un fragment de meule d'un moulin à bras.

M. Viallet rappelle à ce propos qu'il a déjà signalé à la Société des vestiges de constructions romaines aux villages du Pas et de Miramont et exprime le vœu que ces ruines soient explorées.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

La Société a reçu, pour sa bibliothèque, un volume manuscrit et cartonné qui mérite une mention spéciale. Cet ouvrage, qui a été offert par M. Melchior de Saint-Remy, a dû faire partie d'un dépôt public où il portait le n° 10, qui est écrit sur la couverture.

L'on y trouve la liste, par ordre alphabétique, de toutes les paroisses du diocèse, vers la fin du XVIIe siècle, et une courte notice sur chacune d'elles. Cette liste est suivie de celle des abbayes du Rouergue, qui est suivie elle-même de celle des bénéfices du diocèse.

L'on trouve dans ce volume une notice latine et une notice en français sur l'abbaye de Conques ; le catalogue des reliques que possédait cette abbaye ; la liste des abbés de Conques jusqu'à Louis de Crussol, qui vivait en 1654.

Puis viennent des mémoires sur les églises et bénéfices dépendant de Conques ;

Sur l'érection du chapitre de Notre-Dame de Villefranche ;

Sur la fondation du collége de Saint-Christophe ;

Sur la fondation de l'abbaye et l'érection du chapitre collégial de l'église de Sainte-Foi de Conques ;

Sur l'érection du chapitre collégial du Mur-de-Barrez;

Sur l'érection de l'évêché et l'établissement du chapitre-cathédral de Vabres, etc., etc. Ce volume mérite de prendre place parmi les sources de l'histoire locale.

La Société a en outre reçu :

De M Z... : *L'Imitation de Jésus-Christ*, traduite en vers français, par l'abbé Delmas, originaire de Paulhe (Aveyron) ; Montauban, 1791 ; 1 vol. in-12 ; — *Mémoires sur les eaux minérales des Pyrénées*, publiées par ordre du comité du Salut public; Paris, an III de la République française; 1 vol. in-8°.

De M. X*** : *Notice sur les objets d'art de la galerie Campana, à Rome,* acquis pour le musée impérial de l'Ermitage ; Paris, 1861; broch. in-8°; — *Séjour de Son Excellence M. le comte de Persigny dans le département de la Loire, en 1862*, par Ch. Gaches, de Rodez ; Saint-Etienne, 1862 ; broch. in-8° ; — *Le collége des Jésuites de Montpellier* (1629-1762), par J.-M.-F. Faucillon: Montpellier, 1857 ; broch. in-8°; — *La Faculté de Théologie de Montpellier* (1613-1790), par le même ; Montpellier, 1857 ; broch. in-8°; — *Mémoire sur la maladie de la vigne*, par F. de La Vergne (Aveyronnais) ; Bordeaux, 1853 ; broch. in-8°; — *La peinture à l'huile*, suivie du traité de la restauration des tableaux, par F. Goupil ; Paris, 1860 ; broch. in-8°; — *Etude sur la Roche-Flavin*, originaire du Rouergue, par M. Farjas, avocat-général à Caen ; discours prononcé à l'audience de rentrée du 4 novembre 1861 ; Caen 1861 ; broch. in-8° ; — *Notice biographique sur Edouard Adam*, par J. Girardin ; Rouen, 1856; broch. in-8°; — *La Pentecôte à Rome en 1862;* Paris, 1862 ; broch. in-12 ; — *Sur la perpétuité de la propriété littéraire*, par Ferd. Hérold ; Paris, 1862 ; broch. in-8°; — *Procès-verbal de la 2e assemblée générale annuelle*, tenue à Rodez, le 9 septembre 1862, par la Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département de l'Aveyron ; Rodez, 1862 ; broch. in-8° ; — *Trois anciennes gravures* représentant Mgr Reginald de Martiniac, évêque de Vabres en 1519 ; le général divisionnaire L.-A. d'Albignac et Jean de Cambolas;

De M. X..., *Orthopédie clinique sur les difformités de l'espèce humaine,* par C.-A Maisonnabe (Aveyronnais); Paris, 1834 ; 2 vol. in-8°; — *Traité des pertes de sang chez les femmes enceintes,* par André Pasta, traduit de l'italien avec des notes, par J.-L. Alibert, de Villefranche ; Paris, an VIII, 2 vol. in-8°; — *Réponse du sieur Vieussens,* docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, à trois lettres imprimées du sieur Chirac, professeur en médecine de l'Université de la même ville, tous les deux originaires du Rouergue, et suivie de deux dissertations, par le même auteur ; Montpellier, 1698 ; 1 vol. in-8° ; — *Ob-*

servations et réflexions sur les anévrismes de la portion ascendante et de la crosse de l'aorte, par Joseph Dubrueil (Aveyronnais) ; Montpellier, 1841 ; 1 vol. in-8°; — *Lettres d'un ecclésiastique à un ministre de la religion prétendue réformée,* suivies d'une liste des évêques de Rodez et de Vabres, par un auteur originaire du Rouergue ; Lyon, 1860 ; 1 vol. in-18; — *Thérèse*, opéra-comique en deux actes, par MM. E. de Planard (Aveyronnais), et de Leuven ; Paris, 1838; broch. in-8° ; — *Mandement* de S. Em. Monseigneur le cardinal de Bonald (Aveyronnais), archevêque de Lyon, portant condamnation d'un livre intitulé : *Manuel du droit public ecclésiastique francais,* par M. Dupin ; Lyon, 1845 ; broch. in-8°; — *Du serment prononcé à la Faculté de Médecine de Montpellier, à la réception des docteurs,* par le docteur Durand ; Montpellier, 1855 ; broch. in-8°; — *Notice sur la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier,* par Charles Anglada; Montpellier, 1859; broch. in-8° ; — *Zoologie de la France,* par Paul Gervais ; broch. in-8° ; — *Enquête sur les chemins de fer du Midi ;* Paris , 1862 ; broch. jn-4°; — *Congrès scientifiques de France ;* première session tenue à Caen, en juillet 1833 ; Rouen, 1833; 1 vol. in-8°; — *Un petit livre chinois,* enluminé, apporté par un sapeur du 1er régiment du génie ;

De M. le comte de Lavergne , originaire de Montézic (Aveyron) et membre de la Société des lettres, *Rapport sur les ouvrages de M. Housset* lu à la Société d'agriculture de la Gironde, le 8 août 1848; — *Guide du souffreur de vignes* ; Bordeaux, 1858 ; — *Règles du souffrage de la vigne,* Bordeaux, 1861 ; — *Instructions pour servir en juin et en juillet au soufrage de la vigne*, 2e et 3e éditions ; Bordeaux, 1862 ; en tout 5 broch. dont il est l'auteur ;

De M. l'abbé Truel, supérieur du petit séminaire de Saint-Pierre, *Précis des règles de la prononciation* (2e édition.) Toulouse, 1859 ; 1 vol. in-12 dont il est l'auteur ;

De M. l'abbé Azémar, professeur à Saint-Pierre et membre de la Société, *Leçons élémentaires d'arithmétique*, Toulouse, 1860 ; 1 vol. in-12 dont il est l'auteur ;

De M. l'abbé Vayssier, professeur à Saint-Pierre et membre de la Société, *Nouvel essai de rhétorique ;* Toulouse ; 1 vol. in-12 qu'il vient de publier ;

De M. Guirondet, juge de paix à Rignac et membre de la Société, *Napoléoniennes et poésies diverses ;* Villefranche, 1862 ; broch. in-8° dont il est l'auteur ;

De M. Lepaige-Dorsenne, directeur des postes à Cama-

rès, *Grand dictionnaire géographique postal*, à l'usage du département de la Charente, suivi de divers documents relatifs aux postes ; Angoulême, 1858 ; 1 vol. in-8° dont il est l'auteur ;

De M. E. de Barrau, *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse ;* 1853 ; tome II, 1re livraison, contenant divers mémoires de M. Delpech, originaire de l'Aveyron ;

De M. Bessière, médecin-major au 82e de ligne, *Grammaire arabe vulgaire*, par Caussin de Perceval ; Paris, 1833 ; 1 vol. in-8° ; — *Enis-el-Djelis*, ou *Histoire de la belle Persane*, en arabe et en français, avec notes, par de Biberstein-Kazimirski ; Paris, 1847 ; 1 vol. in-8° ;

De M. Miquel, épicier à Rodez, *Tractatus theologicus de incarnatione Verbi Dei* ; manuscrit in-8° portant la date du 18 août 1704 ;

De M. Léon Lacabane, *Observations sur la géographie et l'histoire du Quercy et du Limousin ;* Paris, 1862 ; brochure in-8° dont il est l'auteur ;

De M. Gauthier, de Nuits (Côte-d'Or), *La Zonomie* ou *l'Arithmétique duodécimale* (2e édition) ; Paris, 1862 ; broch. in-8° dont il est l'auteur ;

De M. l'abbé Magne (Aveyronnais), *De la sincérité au point de vue de l'éducation ;* discours par lui prononcé le 9 août 1862, à la distribution des prix de l'institution Saint-Vincent de Senlis, dont il est supérieur ; broch. in-8°.

La Société a également reçu :

La circulaire de Mgr l'évêque de Rodez au clergé de son diocèse sur les actes du Souverain-Pontife et de l'épiscopat catholique réuni à Rome pour la Pentecôte de 1862 ; — *Origine de la ville d'Aurillac*, par M. le baron Delzons, juge au tribunal d'Aurillac ; Clermont, 1862, broch. in-8° ; — *L'Orchestrino-Clément, ou solution du problème des sons continus sur le piano*, Paris, 1862, br. in-8° ; — *Silicatisation ou application des silicates alcalins solubles au durcissement des pierres poreuses*, etc., par Fred. Kulmann, professeur de chimie à Lille ; Paris, 1858, 1 vol. in-8° ; — *Instruction pratique sur l'application des silicates*, etc., par le même, broch. in-8° ; — Le tome second des procès-verbaux de la 27e session tenue à Cherbourg, en septembre 1860, par le congrès scientifique de France, 1 vol. in-8° ; — Le compte-rendu de la séance publique, tenue le 29 mai 1862, par la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers ; — Le compte-rendu des travaux de la Société de médecine

de Nancy, pendant l'année 1860-1861, br. in-8° ; — Le tome 23 des Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, 1860, 1 vol. in-8° ; — Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France, tome VIIIe, 1re et 2e livraisons ; — Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1861-1862, 1 vol. in-8° ; — ainsi que douze livraisons du journal des beaux-arts, revue de l'art ancien et moderne, et la suite des numéros du *Recueil des Actes administratifs de l'Aveyron*, du *Napoléonien*, du *Journal* et de l'*Echo de l'Aveyron* et du *Journal de Villefranche.*

DONS DIVERS.

Indépendamment des tableaux et autres objets déjà énoncés, la Société a reçu depuis sa dernière séance, savoir :

De M. Boisse, ingénieur : Diverses coquilles terrestres, lacustres et fluviatiles, par lui recueillies en Suisse et dans l'Italie septentrionale, ainsi que douze monnaies de Prusse, d'Autriche, de Suisse et d'Italie, dont quelques-unes en argent ;

De M. X*** : Une petite peinture sur cuivre représentant une vue des catacombes ;

De M. X... : Sept monnaies ou médailles, dont une grand-bronze, à l'effigie d'Esculape, frappée en commémoration du buste offert à la faculté de médecine de Montpellier, par les médecins polonais émigrés ;

De M. le baron de Rivières : Une empreinte d'ancien sceau ;

De M. Rogéry : Une ancienne gourmette ;

De M. N... : Une ancienne clef ;

De M. Z... : Trois bustes et deux médaillons en plâtre.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et communications, et charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude envers leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,

B. LUNET.

Rodez. Imprimerie de V. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 18 mars 1863.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Guillemin, ingénieur; de Monseignat (Hippolyte), ancien député ; de Séguret (Adrien), ancien magistrat ; de Cabrières ; Henri de Valady, membre du Conseil général ; Valadier ; l'abbé Alibert ; Vanginot, architecte ; de Valady (Eugène) ; l'abbé Azémar, professeur ; Pescheloche, architecte ; l'abbé Cérès ; Viallet, médecin ; Bourguet (Léopold), agent-de-change ; Boisse, ingénieur ; Lala, médecin ; Vaysse, ingénieur ; Viala, médecin ; l'abbé Saquet ; l'abbé Vayssier, professeur ; l'abbé Mas, professeur, et B. Lunet, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre dernier est adopté.

—

ADMISSIONS. — Sont admis sur la proposition du bureau, savoir : en qualité de membres titulaires, MM. Billoin, colonel du génie en retraite, officier de la Légion-d'Honneur ; Combes, médecin, directeur de l'asile des aliénés de Rodez ; Paulin de Balzac, propriétaire au Mazet ; Albenque, pharmacien à Rodez ; de Singla, avocat à Rodez ; Pachins, juge près le tribunal de Rodez ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise à Rodez, et en qualité de membre correspondant, M. Soulages, originaire de Salles-la-Source, maître répétiteur au lycée de Toulouse.

—

M. le président dépose sur le bureau, conformément au règlement, le compte-rendu qu'il a reçu du trésorier, de la situation financière de la Société, arrêtée au 31 décembre dernier.

—

M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Vézy, chargé du catalogue des livres et de l'inventaire des manuscrits, se démet de ses fonctions de bibliothécaire archiviste, fonctions que l'état de sa santé et ses nombreuses occupations ne lui permettent pas de remplir convenablement.

La Société accepte à regret cette démission.

—

MM. l'abbé Saquet et l'abbé Alibert sont chargés de continuer le catalogue des livres et l'inventaire des documents manuscrits. Il est sursis à la nomination d'un bibliothécaire archiviste.

—

La Société avait ouvert un crédit destiné à l'achat de divers manuscrits concernant le Rouergue, qui devaient être vendus à Paris. M. le président dit que plusieurs de ces manuscrits ont été achetés pour le compte de la bibliothèque impériale, que d'autres ont été adjugés au mandataire de la Société des lettres et ont déjà pris place aux archives. Parmi ces documents se trouvent : 1° une charte relative au testament d'Henri, comte de Rodez ; 2° une charte contenant accord entre Raymond de Gozon et deux frères du nom de Colombiès, du Mas-de-Blayac ; 3° une charte contenant protestation par Guy, seigneur de Saveyriac, contre une construction qu'élevaient les religieux de Bonneval.

—

Un membre expose que les héritiers de M. Dumège ont mis en vente les manuscrits trouvés dans sa succession, et que, parmi ces manuscrits, il en est qui concernent l'abbaye ou l'église de Conques. Ce membre estime que la Société devrait prendre quelques mesures pour s'assurer si ces titres ont une valeur historique, et, le cas échéant, les acquérir.

La Société partage cet avis et elle charge M. l'abbé Cérès de prendre les informations nécessaires, et elle lui ouvre le crédit nécessaire pour acheter les titres offrant un intérêt historique.

—

M. le président donne lecture des deux sonnets suivants qui lui ont été adressés par un membre de la Société qui désire garder l'anonyme :

Le bonheur de la terre.

I.

Enfant, ne poursuis pas une vaine chimère ;
Ne leurre plus ton cœur d'un espoir inhumain :
Le bonheur dans ce monde ! illusion amère !...
A prendre un tel Phénix tu lasserais ta main.

Oui, tout plaisir mondain, — j'en appelle à ta mère,
C'est l'éclat sans parfum, surtout sans lendemain ;
Ce n'est que l'églantine, une rose éphémère,
Qu'on vole en se blessant aux ronces du chemin !

Et que de fois encore, sur le doigt qui la cueille,
L'œil surpris voit tomber tristement, feuille à feuille,
Les pétales flétris de la fragile fleur !

Que de fois, plus déçu, l'imprudent qui s'obstine
N'aura pu de la branche atteindre que l'épine,
Dévorant en secret sa honte et sa douleur !...

II.

Eh quoi ! cet idéal, n'est-ce donc qu'un mirage,
De mon instinct perfide un prestige cruel ?...
Non, non ! ton vif désir est légitime et sage,
Ton rêve est un bienfait tout providentiel :

Car, si ta lèvre avide, en un menteur breuvage,
Ne puisa trop souvent que pleurs, gouttes de fiel,
Un jour, tournant ses yeux vers un meilleur rivage,
Ta *foi* prend sa revanche au souvenir du ciel !

C'est l'ange qui revient pour diriger ta marche,
Qui rouvre au pèlerin la fenêtre de l'arche,
Quand son pied ne suit point avec agilité,

Ou mieux, qui, déployant ses vigoureuses ailes,
Prend et ravit son âme aux sphères éternelles,
Ne la quittant qu'au seuil de l'immortalité !

(Sonnets improvisés en songe pendant le Carême de 1863.)

Rodez, le 15 mars 1863. *Un membre de la Société.*

—

M. Pescheloche donne communication du rapport suivant:

« Messieurs, notre comité permanent a chargé une commission composée de M. l'abbé Cérès, de M. Valadier, de M. Kolman et de moi, de vous faire part de ses observations au sujet d'un échange qu'un amateur de Paris propose à la Société.

» Voici ce dont il s'agit : Nous possédons trois médailles d'or de Justinien presque identiques. Une d'elles présente seulement une légère différence, une véritable altération dans un des mots de la légende. C'est précisément cette pièce dont l'amateur parisien désire devenir propriétaire, en nous offrant, en remplacement, une médaille de Maurice-Tibère, d'égale valeur, ou d'autres pièces à choisir dans une collection de quarante bronzes qu'il nous a envoyés, sur notre demande, et sur une liste des types qui manquent absolument à notre collection.

» Bien que fixés à peu près sur la valeur du Justinien, nous n'avons pas voulu cependant nous en rapporter à nous seuls pour l'estimation de cette pièce, et nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de nous adresser, à ce sujet, à notre correspondant et compatriote, M. Paulin Richard, employé supérieur à la bibliothèque impériale, auquel nous avons envoyé une empreinte de notre médaille. M. Paulin Richard a répondu à notre appel avec la complaisance la plus courtoise; il a consulté ses collègues du cabinet des médailles et antiques, et voici ce qu'il nous a répondu; je cite textuellement sa lettre : «La médaille d'or de Justinien » n'est pas rare et sa valeur ne s'élève pas à plus de douze » francs. Le remplacement de lettres AVG par d'autres » lettres n'ajoute rien à la valeur ni à la rareté. C'est seu- » ment un peu plus barbare. » Ainsi, Messieurs, c'est le moins parfait des trois types en notre possession que l'on nous demande.

» La question étant ramenée à ces termes, nous n'hésitons pas un instant à vous conseiller l'échange proposé, et nous vous demandons, en conséquence, la permission de vous exposer les bases sur lesquelles nous croyons qu'il pourrait être conclu.

» Et d'abord, il est bon de vous dire que notre amateur donne à la pièce, objet de ses désirs, une valeur qui est presque le double de celle que lui assignent messieurs les conservateurs du cabinet des médailles de la bibliothèque impériale. Voilà, en premier lieu, un avantage réel qui nous est fait. Quant au Maurice-Tibère, étant déjà possesseurs d'une monnaie identique de cet empereur, nous l'excluons du marché. Reste à choisir dans les bronzes.

» Sur les quarante pièces qui nous sont envoyées, dix, au moins, toutes grand ou moyen bronze, que nous mettons sous vos yeux, se distinguent par leur conservation ou leur rareté. Le Gallien, moyen bronze, est très rare, et le Caligula, grand bronze, serait une des pièces capitales de votre médailler. Faire un choix dans ces dix médailles de divers prix, mais toutes également recommandables, serait une vraie douleur pour vos commissaires; car, hâtons-nous de le dire, leur valeur ne s'élève qu'à la somme de 60 fr., laquelle est réduite à 40 fr. en retranchant la valeur assignée au Justinien.

» Nous vous adjurons donc, Messieurs, d'ouvrir un crédit de 40 fr. et d'autoriser en même temps la cession du Justinien, pour opérer l'acquisition de ces dix médailles. Nous avons la ferme confiance que vous ne reculerez pas devant une allocation aussi faible, qui vous permettra de profiter d'une excellente occasion pour combler d'un seul coup et très avantageusement plusieurs lacunes regrettables dans vos collections. »

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. le président lit la lettre suivante qu'il a reçue de M. Viguier, ancien professeur de sciences :

« *Monteils, près de Villefranche-de-Rouergue,*
» *20 janvier 1863.*

» Monsieur le Président, j'ai lu, il y a peu de temps, dans le compte-rendu des séances de la Société, que l'herbier lui appartenant est dans un assez mauvais état, par suite des dégradations occasionnées par les insectes. Je serais heureux de coopérer à réparer ce désastre regrettable en offrant libéralement un herbier assez riche, que j'ai commencé moi-même dans mon enfance par des pérégrinations dans l'arrondissement de Villefranche, et que j'ai augmenté depuis par des herborisations dans le nord de la France, dans la Belgique et dans l'Angleterre, ainsi que par des dons de plantes exotiques provenant des jardins botaniques de Paris.

» Si mon offre peut être agréable à la Société, veuillez être assez bon, Monsieur le Président, pour me le faire savoir; je m'empresserai aussitôt de mettre le tout en ordre et de dresser un catalogue.

» Veuillez agréer, etc. VIGUIER.

» *Ancien professeur de sciences de l'Université.* »

La Société accepte l'offre de M. Viguier et lui vote des remercîments.

M. le président a reçu de M. Jules Duval une lettre dont il donne lecture et qui est ainsi conçue :

« *Paris, le 27 décembre 1862.*

» Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'offrir à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron un exemplaire de l'*Histoire de l'Emigration au 19e siècle*, qui a été couronnée, au commencement de cette année, par l'Académie des sciences morales et politiques. Il me serait agréable que cet ouvrage, le plus considérable de ceux que j'ai publiés jusqu'à présent, fût l'objet d'un rapport au sein de la Société. Je me ferais un devoir de profiter, dans une nouvelle édition, des observations auxquelles mon travail donnerait lieu.

» Je saisis avec bonheur cette occasion de vous renouveler, Monsieur le Président, ainsi qu'à mes confrères et compatriotes, l'expression d'un attachement que le temps et la distance n'ont point affaibli.

JULES DUVAL. »

Pour donner satisfaction au désir exprimé dans cette lettre, M. Lunet est chargé de soumettre à la Société un rapport sur l'ouvrage de M. Duval, ouvrage dont l'Académie des sciences morales et politiques a constaté et consacré le mérite supérieur.

—

M. Valadier rend compte en ces termes d'une découverte archéologique qu'il a faite à Sainte-Geneviève :

« Messieurs, dans l'église de Sainte-Geneviève, chef-lieu de canton, se trouve une chapelle, dite, par tradition, la chapelle des seigneurs de Ténières ; elle est située à gauche du chevet de l'église et son autel se trouve sur la même ligne que le maître-autel de la paroisse ; l'élévation de la voûte en est beaucoup plus considérable que celle du reste de l'édifice ; deux arceaux en ogive lui donnent accès d'un côté sur le chœur, de l'autre sur le bas-côté. Dans le mur, en face de l'arceau ouvrant sur le chœur, se trouve un tombeau que l'on dit être de la famille de Ténières ou d'un seigneur de cette famille.

» Ce tombeau est surmonté d'un arceau, que je crois du style ogival du XVe siècle, partagé par un meneau se développant dans le haut et formant, avec les moulures de l'arceau, deux trèfles et un quatre-feuilles d'un aspect fort gracieux ; il est accompagné, à droite et à gauche, d'un clocheton engagé dans le mur. Par-dessus et atteignant

presque la voûte de la chapelle, se trouve un second arceau, formé par quelques moulures peu en saillie, reposant sur une corniche ; le milieu en est occupé par une niche assez profonde, renfermant une statue de saint Jacques ou d'un pèlerin. Trois coquilles, placées un peu en dehors de l'arceau, font saillie sur le mur, une en haut et une de chaque côté.

» Deux autres niches de dimensions très inégales sont pratiquées dans le mur, de chaque côté des deux arcades, et occupent une grande partie du reste du mur. Celle de droite, assez petite et peu enfoncée, renferme un Calvaire; l'autre, une statue presque colossale de saint Christophe, portant l'Enfant-Jésus sur l'épaule droite et traversant une rivière. Ces statues sont diversement coloriées.

» Peu d'années après avoir été placé à Sainte-Geneviève, M. le curé actuel eut l'idée de faire ouvrir ce caveau. Il n'y trouva rien qui pût le renseigner sur la famille de la personne ensevelie ; mais il en retira une croix fort ancienne, qui est conservée à la sacristie, et dont je vais essayer de vous faire la description.

» Elle consiste en un arbre et un pied-douche qui peuvent avoir ensemble environ 55 à 60 centimètres d'élévation. Les trois bouts sont terminés par trois lobes, et le bois dont elle est formée est recouvert de lames d'argent, dorées en partie et ornées de feuillages faits au repoussé. Quatre petits reliquaires carrés, dont la porte à charnière est munie de verres, sont enchâssés dans l'épaisseur du bois; trois au milieu des lobes dont j'ai déjà parlé et le quatrième, sur l'arbre, sous les pieds du Christ, petite figurine en argent massif.

» Trois de ces reliquaires sont vides, le quatrième renferme une relique de saint Félix, recouverte, outre le verre de la porte, d'un morceau de cristal de roche très transparent.

» Sur le revers de la croix, aux points correspondants aux reliquaires, se trouvent quatre petits médaillons émaillés, portant tous les mêmes armoiries, qui sont : *d'azur au chevron d'or, accompagné, en chef, à dextre, d'une étoile à six pointes ou d'une molette; à senestre, d'une couronne; en pointe, d'une tour; ces trois pièces, de même que le chevron.*

» Le pied-douche dans lequel est enchâssée la croix est en cuivre doré; il était supporté par quatre petits lions, dont un a été cassé. Le milieu de la face antérieure de ce pied-douche est orné d'un écusson portant les mêmes ar-

mes, mais d'une dimension plus considérable que les quatre dont je viens de parler.

» Au point correspondant à la tête du Christ, se trouve un sixième médaillon, émaillé aussi, assez grand, représentant un agneau d'argent, recouvert d'une housse dorée et surmonté d'une croix avec banderolle; le tout sur un fonds d'azur.

» M. de Barrau, notre honorable président, dans son ouvrage des documents historiques sur les familles du Rouergue, après avoir donné la généalogie et les armes, qui sont différentes de celles-ci, de la famille d'Orlhac ou d'Aurillac, barons de Ténières, dit qu'il existait dans le pays une autre famille du nom de Ténières, mais sur laquelle il ne donne pas beaucoup de détails, faute, dit-il, de plus amples renseignements.

» Les armoiries, reproduites cinq fois sur cette croix, ne seraient-elles pas celles de cette seconde famille de Ténières dont parle M. de Barrau? Ce serait à présumer, d'après la croyance traditionnelle de la localité.

» Mars 1863. VALADIER. »

—

M. le président donne communication des deux circulaires ministérielles dont la teneur suit :

« *Paris, le 17 janvier 1863.*

» Monsieur le Président, l'étude des races humaines, envisagées au point de vue de leurs caractères physiques et anatomiques, a été longtemps négligée malgré l'exemple donné par Buffon et Blumenbach ; mais elle a repris depuis quelques années un essor remarquable. Des publications, de jour en jour plus fréquentes et signées des noms les plus éminents, attestent l'intérêt croissant qui s'attache à cet ordre de recherches, en Amérique, aussi bien que dans les principaux Etats de l'Europe. Loin d'être restée en arrière de ce mouvement, la France l'a devancé, sinon provoqué ; et c'est à Paris que la première société ethnologique s'est constituée ; c'est au Muséum qu'a été fondé, en 1832, le premier et jusqu'à ce jour le seul enseignement public ayant pour objet l'histoire naturelle de l'homme. Aujourd'hui cet établissement, de l'aveu même des étrangers, possède la collection anthropologique la plus riche qui existe, soit en Europe, soit en Amérique.

» Mais il ne faut pas se dissimuler que, pour conserver cette supériorité encore incontestée, d'incessants efforts sont nécessaires; car, de toutes parts, on s'est mis à l'œu-

vre, et nos collections perdraient rapidement l'autorité qu'elles ont si légitimement acquise, si nous ne prenions soin de les mainteuir à leur rang par de nouvelles études. Or, un moyen assuré de donner à ces collections un intérêt spécial serait d'y réunir le plus grand nombre possible de squelettes et de têtes osseuses des diverses populations qui se sont succédé sur tous les points de notre territoire.

» La science est aujourd'hui assez sûre d'elle-même pour puiser dans la comparaison de ces matériaux des renseignements certains. Aussi est-il permis d'affirmer qu'indépendamment de son importance propre, cette collection ostéologique des races, quelle que soit leur origine, ayant existé sur le sol de la France, jetterait un jour nouveau sur quelques-uns des problèmes historiques dont la solution intéresse à un si haut degré le monde savant.

» Pour constituer un pareil ensemble, je crois devoir, en premier lieu, Monsieur le Président, réclamer le concours des sociétés savantes des départements. Ces compagnies ont, en effet, pour elles le nombre, qui est ici une condition essentielle de succès; elles joignent, en outre, aux aptitudes les plus diverses la connaissance des traditions locales et l'avantage inestimable des informations les plus directes et les plus promptes.

» Chaque année nous apporte en France son contingent de découvertes. Le hasard ou d'intelligentes recherches nous révèlent l'existence de tombes celtiques ou gauloises, romaines ou gallo-romaines, et l'on recueille comme de précieux témoignages les moindres vestiges des industries ou des mœurs; les ossements seuls sont trop souvent dédaignés, ils offriraient cependant, pour les études anthropologiques, un intérêt égal à celui que présentent, pour l'archéologie, les médailles, les armes et les bijoux. Ne serait-il pas à désirer, Monsieur le Président, que ces restes, parfois admirablement conservés, fussent, en toute occasion, recueillis avec les plus grands soins, pour être réunis à la collection du Muséum ? Si l'appel que j'ai l'honneur de vous adresser était entendu, la France posséderait avant peu d'années les matériaux d'un ouvrage plus complet que les *Crania americana* de Morton, et les *Crania anglica* de B. Davis et Thurnam.

» Sans prétendre indiquer ici des procédés invariables, il ne me paraît pas inutile de rappeler les précautions très simples qui peuvent être généralement observées à l'ouverture des tombes antiques. Ce qui importe, c'est de dégager les os avec lenteur et d'éviter de les briser. Cette première partie de la tâche remplie, le mieux est de les

envelopper dans du foin, dans de la paille ou même dans des feuilles d'arbre, les petits os seuls devant être placés dans des enveloppes de papier. L'ensemble de ces fragments serait ensuite renfermé dans une caisse et adressé au Muséum avec la suscription : *Objets d'histoire naturelle. — Jardin des Plantes. — Laboratoire d'anthropologie. — Paris.*

» Autant que possible, les squelettes devraient être recueillis dans leur entier, mais ce serait là un cas très rare, les squelettes étant le plus souvent assez profondément altérés pour qu'il soit difficile d'en retrouver toutes les parties. On rechercherait spécialement les os de la tête, tant du crâne que de la face, *y compris la mâchoire inférieure;* et, en admettant même que ces os fussent disjoints ou fracturés, il conviendrait de réserver au Muséum la mission de constater jusqu'à quel point ces fragments ne peuvent donner lieu à aucune remarque.

» Si l'on recueillait les os de plusieurs squelettes, il serait nécessaire de faire de ces débris distincts autant de paquets séparés et de les expédier, soit à part, soit dans une seule caisse à compartiments. Une planche, clouée en travers, suffit à établir la division. — Il importerait enfin que le nom du donateur fût écrit lisiblement sur la lettre d'envoi, ce nom devant être porté sur les objets appelés à prendre place dans la collection.

» De tous ces documents ainsi rassemblés jailliraient sans nul doute des lumières inattendues, des certitudes d'une valeur inappréciable, surtout si les savants qui voudront bien concourir au but commun prenaient soin de joindre aux objets qu'ils transmettront une note sommaire renfermant leurs conjectures ou leurs affirmations personnelles sur l'âge et la race des individus, et des renseignements exacts sur la nature des terrains où s'est faite la découverte, sur la forme extérieure et intérieure des tombes, sur les armes, poteries ou bijoux qui pouvaient accompagner les ossements. On ne saurait, en effet, pour résoudre des problèmes à tous égards si graves, s'autoriser d'indications trop précises ni s'entourer de trop de témoignages.

» Je n'ai pas oublié, Monsieur le Président, les nombreux travaux que j'ai déjà réclamés de votre zèle ni les résultats obtenus, grâce à l'empressement désintéressé des sociétés savantes. Si je leur signale aujourd'hui une nouvelle occasion d'exercer leur activité, c'est que je ne crains pas de leur demander beaucoup dès-lors qu'il s'agit de rendre à la science de nouveaux services. Je vous prie donc de vouloir bien communiquer cette circulaire à MM. vos

collègues et de me faire connaître dans quelle mesure vous jugez possible de remplir la mission que je serais heureux de confier à votre dévoûment.

» Recevez, etc.

» *Le ministre de l'instruction publique*
» *et des cultes*, ROULAND. »

—

« *Paris, le 16 février 1863.*

» Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous informer que *la distribution solennelle des prix* accordés aux sociétés savantes, à la suite des concours de 1861 et de 1862, aura lieu à Paris, dans la grande salle de la Sorbonne, le samedi *onze* avril prochain.

» Indépendamment de cette cérémonie, et ainsi que cela a déjà eu lieu au mois de novembre 1861, les trois sections du comité des travaux historiques et des sociétés savantes tiendront, les mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 avril, des séances extraordinaires dans lesquelles MM. les membres des compagnies savantes seront admis à donner lecture des notes ou mémoires *qu'ils auront bien voulu préparer pour cette circonstance.*

» Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de communiquer la présente circulaire à vos honorables collègues, et de me faire connaître, avant *le 8 mars, dernier délai*, le nom des membres de votre société qui auraient l'intention de prendre part à ces lectures, en m'indiquant le sujet, et, autant que possible, l'étendue des travaux.

» Agréez, etc.

» *Le ministre de l'instruction publique*
» *et des cultes*, ROULAND. »

—

M. le président s'exprime ainsi :

La note dont je vais donner lecture m'a été adressée, il y a quelque temps, par un membre de la Société :

« Dans le recueil des procès-verbaux de la Société académique de l'Aveyron, j'ai lu avec intérêt les articles relatifs aux armes de Rodez, et j'ai été fort surpris de voir que la commission nommée par vous, le 7 mars 1861, n'avait pas fait son rapport.

» Comme l'a dit M. Lunet dans son premier mémoire, il faut que la lumière se fasse complète. Pourquoi la commission ne résumerait-elle pas l'affaire et n'émettrait-elle pas un avis ?

» Pendant les débats animés que suscita la question des armes de Rodez, il fut arrêté, dans la séance du 7 mars

1861, comme il vient d'être dit, qu'une commission spéciale serait nommée *pour réunir et apprécier tous les documents concernant ces armes*. Elle se composait ainsi : MM. Lunet, Desjardins, Pescheloche, l'abbé Alibert, Vezy.

» Mais, dans sa séance du 4 décembre suivant, la Société décida qu'elle n'émettrait aucun avis sur les travaux qui avaient pour objet les armoiries de Rodez.

» En l'état, je ne pense pas que la Société ni une commission nommée par elle puissent revenir, du moins encore, sur cette dernière détermination. Et, bien qu'aux yeux de beaucoup de gens, la lumière soit faite, il faut attendre.

» Le temps n'est pas éloigné où la production de nouveaux et décisifs documents ne laissera plus de doutes dans les esprits les plus incertains. »

La Société décide qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération la proposition anonyme dont M. le président vient de l'entretenir. Elle persiste dans sa délibération motivée du 4 décembre 1861.

—

M. le président donne communication d'un croquis de plan et du dessin d'un monument qu'on suppose avoir été un temple druidique. L'auteur de ces croquis et dessin, M. Valadier, est invité à rédiger sur ce monument une notice qu'il devrait soumettre au congrès archéologique.

—

M. l'abbé Azémar donne lecture du programme des questions soumises au congrès archéologique qui doit se tenir à Rodez dans le courant du mois de juin prochain.

M. l'abbé Azémar communique ensuite l'énoncé de plusieurs questions que quelques membres de la Société des lettres se proposent de traiter devant le congrès; il engage tous les membres présents à s'inscrire sur une liste qu'il dépose sur le bureau. Ceux qui possèdent des objets d'art sont priés de les exposer dans la salle qui sera affectée à cette destination pendant la durée du congrès.

—

M. A. de Séguret, prié de communiquer à la Société une pièce de vers dont il est l'auteur, que l'Académie des Jeux-Floraux a distinguée et s'est appropriée en l'insérant dans ses *Annales*, consent à en donner lecture. Cette charmante pièce, qui est intitulée *Gastronomie moderne*, obtient les suffrages unanimes des membres présents.

Il est délibéré qu'elle sera insérée dans le procès-verbal de la séance.

Voici cette pièce ;

LA GASTRONOMIE CONTEMPORAINE.

ÉPITRE

A M. Charles CLAUSEL DE COUSSERGUES.

> Les cheveux cependant me dressaient à la tête,
> Car Mignot, c'est tout dire, et dans le monde entier
> Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier.
>
> BOILEAU, *Satire 3.*

Jadis, chaque maison avait un cordon bleu,
Gouvernant les fourneaux et présidant au feu :
Dans ses habiles mains, le sceptre culinaire
Dirigeait les apprêts d'une excellente chère ;
Son maître applaudissait à ce rare talent,
Lui devait ses amis, le renom de gourmand ;
Pour placer sur sa tête une noble couronne,
Il tressait les lauriers d'un jambon de Bayonne ;
Et pour l'encourager à de nouveaux succès,
Les convives charmés célébraient ses hauts faits.

De ces temps glorieux funeste décadence !
Un ignorant, gonflé d'orgueil et d'impudence,
Usurpe insolemment le nom de cuisinier ;
Quelque fille des champs, moderne Brinvillier
Échappant aux apprêts de ses banquets rustiques,
Aspire à gouverner vos foyers domestiques :
A l'entendre, elle sait préparer tous les plats ;
Croyez donc en aveugle à ses certificats !
De toutes les vertus c'est un rare assemblage ;
Elle est douce et polie ; elle est fidèle et sage :
Jamais on ne l'a vue emprunter un profit
A l'anse du panier ; son gage lui suffit :
Dans vos seuls intérêts vous la verrez avare ;
Bien vite emparez-vous d'un trésor aussi rare.
Vous vous laissez tenter, et la voilà chez vous ;
Votre sort, à coup sûr, va faire des jaloux ?

O désenchantement! décevante chimère!
Aux éléments de l'art Martine est étrangère;
Ses rôtis sont brûlés, ses coulis sans saveur
N'exhalent qu'une fade, une insipide odeur :
Le potage est sans goût et la sauce est amère;
Martine, en les faisant, invoquait sainte Claire....
De ses déceptions votre estomac lassé
A l'aspect du dîner reste morne et glacé;
Il repousse les plats qu'à vos yeux on étale,
Et semble partager les douleurs de Tantale.
Ami, qu'est devenu ce teint rose et fleuri?
Je ne reconnais plus ce visage amaigri.....
Contre un long jeûne enfin votre appétit se cabre,
Et réclame de vous la table et l'eau d'Andabre :
Vous quittez sans regret votre foyer éteint,
En bénissant tout haut le bienheureux destin
Qui va vous ramener à ces sources d'eaux vives
Dont le gaz rajeunit les forces digestives :
Auprès de ses fourneaux Bonhoure vous attend;
Vous serez à sa table, heureux d'être gourmand.
Mais avant de quitter ce toit qui vous vit naître,
Vous avez fait sommer Martine à comparaître :
« Vous avez des vertus, ma fille, dites-vous,
» Et votre caractère est agréable et doux;
» Mais ce n'est point assez d'être honnête personne;
» Qu'on me vole, c'est mal; et pis, qu'on m'empoisonne.
» Que Biney parmi nous, ou qu'à Paris Chevet
» Vous délivrent plus tard un diplôme, un brevet
» Inaugurant vos droits au rang de cuisinière :
» Sinon, restez aux champs; on vous fera rosière. »

Des cordons bleus, pourtant, la race ne meurt pas;
Et de nobles débris échappés au trépas
Gardent, du feu sacré, quelque vive étincelle,
Les secrets du Suprême et de la Bèchamelle!
Oui, dans notre Rodez, *si je sais bien compter*
Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.
De Vatel, de Carême, illustres héritières
Comblez enfin nos vœux; faites des écolières!
Dans l'intérêt de l'art, que l'Université
A votre enseignement donne la liberté!
Ouvrez donc parmi nous école ou gynécée;
Les filles, à leur tour, iront à ce lycée
Apprendre le bel art de la sauce et du jus,
Des ragoûts parfumés rehaussés de verjus.....

Enflammez leur ardeur par l'appât de la gloire;
Montrez-leur le chemin du temple de Mémoire!
Que Berchoux, Savarin, Carême, Beauvilliers
A leurs jeunes esprits soient bientôt familiers :
Allumez vos fourneaux, et que leur main docile
Joigne à la théorie une pratique habile :
Sur le fronton du temple où Comus règne encor,
Qu'on lise ces deux vers, écrits en lettres d'or : (Note A.)
« Un bon plat qu'on invente, est plus utile à l'homme
» Que l'étoile qu'aux cieux découvre un astronome. »
Qu'un examen sévère atteste les progrès;
Que des prix glorieux couronnent les succès :
Es-sciences du jus, faites des bachelières;
Grâce à vous, nous aurons enfin des cuisinières.

Mais ce n'est point assez qu'un artiste éminent
Ordonne le menu d'un dîner succulent :
Méfiez-vous, ami, des nouvelles méthodes,
Et ne vous livrez pas à d'imprudentes modes.
Chacun veut innover, cherche à donner le ton;
Pour l'imprévu, le rare, abandonne le bon.
D'un système trompeur caressant les chimères,
On ne veut plus manger comme mangeaient nos pères :
De l'antique Comus on déserte l'autel;
On encense un Mignot, on diffame un Vatel;
Et d'un culte nouveau, les Imams fanatiques,
Veulent plier nos mœurs aux plus pauvres pratiques.
L'un dira : vous prisez le bœuf ou le mouton?
» Essayez du cheval; le filet en est bon.
» Le bœuf a fait son temps; il sent le moyen-âge;
» Le Jokey-Club le veut; faites-vous hippophage. »

De nos flottes, un autre, attendant le destin,
Voudrait faire venir son dîner de Pekin :
La victoire pour lui va porter sur ses ailes
Les filets de requin et les nids d'hirondelles.
« Du singe, vous dit-il, goûtez les abattis :
» Rien ne vaut, à mon gré, les caniches rotis,
» Et le pauvre Médor paraîtrait sur ma table,
» Mais la taxe le sauve; il est contribuable. »
Celui-ci sans pudeur déserte l'art français,
Et passe en vil transfuge aux Russes, aux Anglais.
D'un dîner à la russe essayons la peinture,
Et d'un new-gastronome esquissons la figure.

De la salle à manger la porte s'ouvre enfin :
Votre estomac à jeûn est heureux d'avoir faim ;
L'amphitryon promet une chère abondante,
Vous allez vous venger d'une trop longue attente.....
La table est un parterre orné de dalhias,
De roses, de jasmins ou de camélias ;
Flore étale partout ses suaves merveilles ;
On dirait qu'à dîner on attend des abeilles.
Aucun de ces ragoûts, ornement du festin,
Dont l'odeur savoureuse aiguisait votre faim :
« Eh quoi donc! dites-vous, serais-je pris au piège ? »
Rassurez-vous, mon cher, et près de votre siége,
A côté du couvert, voyez ce prospectus,
Programme véridique, et qui ne trompe plus.
Des mets les plus exquis vous y lisez la liste,
En souriant tout bas des erreurs du copiste,
Dont la plume exercée aux travaux de l'esprit
Fut toujours étrangère à ceux de l'appétit.
On dicta *mayonnaise ;* il écrit *bayonnette;*
Et ce mot effrayant qu'à la tête on vous jette,
Quand vous voulez dîner, annonce les combats,
Rappelle à vos esprits la guerre et le trépas.
Comme entremets sucré promet-on la meringue
Qu'un parfum vanillé recommande et distingue ?
Une lettre changée, en fait l'ignoble engin
Dont Purgon prescrivait l'usage clandestin ;
Que fuyait Pourceaugnac, aux éclats du parterre,
Qu'à force de gaîté fit accepter Molière.

Le dîner russe enfin défile ; il était temps !
Les plats vont deux par deux..... comme les pénitents :
C'est plus chaud, dit notre hôte, et je l'en remercie :
Aujourd'hui la chaleur nous vient de la Russie.
On a mis à l'index tous les mets du pays ;
L'étranger ou l'étrange ont seuls droit d'être admis.
Je vois d'abord paraître un poisson exotique ;
Il ne peut qu'être frais, il vient de la Baltique !
Comme Monte-Christo l'on ordonne, et voilà (Note B.)
Que toute la marée arrive de Riga.....
Vous attendez, ami, ces dindes parfumées
Par l'heureux tubercule aux saveurs embaumées ?
Mais la truffe indigène est vulgaire ! et Chevet
Lui devra de son art imprimer le cachet.
C'est le Rostbeef Durham ; la podrida d'Espagne ;
C'est la carpe du Rhin, accourant d'Allemagne.

Qui voudrait s'abaisser aux perdrix, au levraut!
On a chargé Potel d'expédier le rôt.
Le sincère programme annonce avec emphase
Le cuissot de chevreuil! l'oiseau brillant du Phase!
Vous le savez; jamais un prospectus ne ment;
A sa véracité croyez aveuglément :
De trop de loyauté l'amphitryon se pique,
Pour ne pas vous offrir du chevreuil authentique;
Et jamais on ne vit un ignoble chapon (Note C.)
Usurper du faisan le plumage et le nom.

Ah! fuis de nos banquets, honteux charlatanisme!
Je veux voir par mes yeux, non à travers un prisme,
Dont les fausses couleurs trompent mon estomac,
Qui préfère au chevreuil le gigot du Larzac;
Se méfie à bon droit de ces plats romantiques,
Soupire après le rôt et les ragoûts classiques.

De la nature encore on veut braver les lois,
En décembre ou janvier, servir des petits pois.
Les manger en été, serait par trop commode :
Le soleil mûrit-il comme la serre chaude?
Vous voilà tous heureux d'en prendre votre part;
Et savourant d'avance un chef-d'œuvre de l'art,
Vous gardez aux primeurs une place en réserve!
Je vous plains; car bientôt la hideuse conserve
De son sel irritant brûle votre palais;
Vous jurez, mais trop tard, de n'y goûter jamais.

Est-ce assez de mensonge? Attendez! la vaisselle
D'argent ou de vermeil à vos yeux étincelle;
Et votre âme candide en sa naïve foi
A cru que tout ce luxe était de bon aloi?
De dupe plus longtemps ne jouez pas le rôle;
Regardez ce métal, et cherchez le contrôle.....
Siècle de faux marquis, de maillots, de faux cols
Tu fis le gentilhomme..... et le couvert Ruols!
Comme on veut avant tout faire grande figure,
Faute d'argenterie, on a de l'argenture;
Sur un métal modeste on grave un fier blason,
Et le cuivre ennobli rougit sous l'écusson.....
Mais comment voulez-vous qu'autrement il arrive?
Chaque plat fait changer de couvert au convive :

Trente sont réunis ; on leur promet vingt plats :
Il faut six cents couverts ! mais on ne les a pas.....
C'est plus propre, dit-on : je maintiens le contraire,
Et ma façon de voir n'est pas si téméraire,
Car les doigts des laquais dans la sauce *tracés*
Témoignent par écrit qu'on les aura rincés.
Certe, en fait de couverts, je haïs le libre échange !
Qu'on invente plutôt l'abdomen de rechange,
Et l'indigestion, dont la peur nous saisit,
Ne viendra plus serrer les freins à l'appétit. (Note D.)
Je retiens mon couteau, je garde ma fourchette ;
Eh ! qui donc me répond qu'on me la rendrait nette ?
A changer ses amis le danger est certain ;
J'aime mieux mon couvert que celui du prochain.

Nos bons aïeux jadis, recevant à leur table,
Sans connaître le mot avaient le confortable ;
Ils hébergeaient souvent leurs parents, leurs amis ;
Dans un riant salon le couvert était mis :
On servait le levraut, le vol-au-vent de cailles,
Le succulent gigot et les fines volailles
Qu'arrosaient les flacons d'un nectar généreux.....
Et l'hôte était content, les convives heureux ;
Une douce gaîté présidait à la fête,
Le maître du logis chantait la chansonnette,
Et tous les conviés, s'unissant au refrain.
Prolongeaient dans la nuit les plaisirs du festin.....
Aujourd'hui l'on ne veut que du cher et du rare ;
On poursuit l'inconnu ; mais comme on est avare,
On observe *à rebours* certain commandement,
En invitant, *à tout le plus une fois l'an ;*
Et bientôt les dîners cessant d'être annuaires,
Comme les jubilés deviendront séculaires !
Tel est d'un luxe vain le déplorable effet,
Et voilà ce qu'on gagne aux dîners de Chevet.

Parlerai-je des vins ? ici Fontanarose
Va de son élixir doubler encor la dose !
Notre Russe ne peut à ses âpres climats
Demander des grands vins les parfums délicats ;
Toutefois, qui boirait encore ceux de France ?
C'est le Johannisberg, le Chypre, le Constance.....
Que Cette fournira par foudres et tonneaux,
Sa chaudière jamais ne connut le repos.

A quoi bon demander à la rive étrangère
Le Lacryma-Cristi, le Cap ou le Madère,
Quand les vins de l'Hérault, arrosés de trois-six,
Dépassent les Xérès, arrivés de Cadix?
De les boire à longs traits faites-vous une fête;
Si vous n'avez le vin, vous aurez l'étiquette;
Et puis, vous attendrez qu'un laquais ait offert
L'ignoble rince-bouche à la fin du dessert.
Offre-t-on la liqueur de la fève arabique?
L'authentique moka vient de la Martinique.
Les flacons ont leur tour; regardez le bouchon;
Il est signé toujours Anfoux ou Granmaison;
Et le jeune cognac, parfumé de vanille,
Arrive de Bordeaux sous le nom d'une Antille.

Le banquet a pris fin; quel est ce cabinet
Où les hommes ont fui? c'est un estaminet.
Au siècle où nous vivons la politesse est rare;
La douce causerie a fait place au cigare.
Désertant les salons, tous nos jeunes héros
Fument leur calumet autour des braséros.
Le beau sexe ennuyé les attend sous les armes;
L'amphitryon est seul pour admirer ses charmes.

Ami, vous le voyez; le clinquant est partout,
Et nous avons perdu le sens moral du goût.
Des mains de Beauvilliers, le sceptre culinaire
Passe honteusement à celles de Macaire.
Le torrent nous entraîne, et notre cher Rodez
Se croit déshonoré, s'il ne suit le progrès.
Croyez-moi, repoussons une sotte utopie;
A poursuivre le neuf, n'usons pas notre vie :
Sur les produits lointains ne jetons plus les yeux;
Si nous avons le bien, pourquoi chercher le mieux?
Regardons près de nous, et quand la Providence
Sur nos tables répand ses dons en abondance,
Laissons aux grands seigneurs, laissons au souverain
Et les vins de Constance, et les carpes du Rhin!
N'avons-nous pas ici ces truites saumonées
D'un goût délicieux? parce qu'elles sont nées
Nos voisines, faut-il les rendre à leurs ruisseaux
Pour attendre un saumon qu'expédiera Bordeaux?
Et que le train-express, pourra bien quoi qu'on fasse
Nous porter en juillet, passé, malgré la glace?

Vous aimez le gibier? il abonde chez nous,
Et de son goût exquis nos voisins sont jaloux :
Le lièvre, la perdrix, les cailles, les bécasses
Viennent, à tour de rôle, alimenter nos chasses :
La truffe et son rival, le champignon muscat,
Vont flatter à l'envi le goût et l'odorat :
Au meilleur des homards, préférant l'écrevisse,
Ornez d'un beau buisson votre second service :
Coc et Poult, ces rivaux, des connaisseurs aimés (Note E.)
Sauront le décorer de gâteaux parfumés.
Allez à Camarès et colligez ces grives (Note F.)
Que César fut heureux d'offrir à ses convives :
Saluez au retour, sous ces rochers déserts
L'illustre Roquefort, monarque des desserts!
Voyez, à ce grand nom, le Chester, le Gruyère,
Baissant leur pavillon, s'incliner jusqu'à terre!
Comme vin d'ordinaire, offrez Varins ou Fel;
Puis, Bourgogne et Bordeaux, Frontignan et Lunel :
Laissez les vins du Rhin à la froide Allemagne;
Qu'avec mille bons mots pétille un vrai Champagne.
Et l'on irait encor demander à Paris
Les rebuts de Chevet, qu'on paie un si haut prix?
Ah! du ciel, croyez-moi, bénissons les largesses!
Soyons reconnaissants, usons de nos richesses.
Les Anglais sont gourmands, et ne sont pas gourmets,
Le Russe nous copie, et n'atteindra jamais
Ce goût si délicat, cette exquise élégance,
Apanage immortel de notre belle France!
Et le vainqueur heureux d'Alma, de Malakoff
Voudrait dans ses banquets singer un Gortschakoff?
Il irait demander à la vieille Angleterre
Ses chopes de porter? ses puddings au Madère?
Que l'univers soumis nous demande la paix!
Et reçoive pour loi le cuisinier français.

ENVOI.

Je t'adresse ces vers de mon vieux Espessergues
Que Dieu fit tout exprès pour rimer à Coussergues :
Cher ami, tu le sais, Dieu m'a fait des loisirs :
Modeste dans mes goûts, sobre dans mes désirs,
J'habite avec bonheur ma villa solitaire,
Où j'exerce l'état de gourmet *honoraire;*
Car je suis ton doyen, et grâce au poids des ans
J'ai bien perdu déjà la moitié de mes dents.
Attendant toutefois que quelqu'une repousse
Je savoure à longs traits mon Médoc de Cougousse,
Et loin des grands dîners arrivés de Paris,
Je mange les poulets que ma main a nourris.
Si tu venais, ami, visiter ma retraite,
Ce jour serait compté parmi les jours de fête :
Martine espère enfin se réhabiliter ;
En ami de son maître, elle veut te traiter ;
Et voir ton estomac, en sa reconnaissance
Rendre un tardif hommage à sa jeune science.
Un de mes bons voisins, honnête braconnier,
Même en temps prohibé, nous promet du gibier :
Toulouse chaque hiver m'enrichit de six oies,
Dont tu seras heureux de déguster les foies :
Sans écrire à Bordeaux, nous aurons un saumon
Qu'aux étangs du Cluzel nous engraisse Beaumon;
Enfin, nous saurons bien, pour égayer nos veilles,
D'un vin vieux comme nous vider quelques bouteilles.
Le matin, nous irons promener ces jardins
Qui m'inspirent des vers ou tristes ou badins,
Suivant que le dîner, plus ou moins confortable,
M'a laissé sombre ou gai, quand j'ai quitté la table.
Ne crains pas des rimeurs l'ordinaire travers;
Tu n'auras à subir aucun ouvrage en vers.
Pour quelques jours, ami, laisse donc là Coussergues;
Viens enfin rendre heureux l'ermite d'Espessergues.

NOTES.

—

A

Cet aphorisme est emprunté à la *Physiologie du goût*, par Brillat Savarin.

B

Voir le menu du dîner donné à la maison d'Auteuil dans le roman de *Monte-Christo*, par Alexandre Dumas.

C

Il n'est pas rare de voir adapter la peau et le plumage d'un faisan à quelque volaille moins aristocratique.

D

Chez les grands seigneurs et les princes de la finance, on voit sur des buffets ou d'élégants dressoirs des pyramides de couverts; à l'autre bout de la salle à manger sont de vastes mannequins où l'on dépose les cuillers, les fourchettes dont les convives ont fait usage. Que nos Apicius de province fassent de même, et aussitôt je deviens partisan du libre échange.

E

Mgr Croizier, de douce, bienfaisante et spirituelle mémoire, disait un jour : « Je n'ai dans ma ville épiscopale que deux » pâtissiers en renom : et l'un s'appelle Poul et l'autre Coc : » ça à l'air d'un canard, ajoutait plaisamment le prélat ; c'est » cependant une vérité. »

F

Je me souviens d'avoir dans ma jeunesse entendu dire aux érudits que, dans ses *Commentaires*, César accordait une mention honorable aux grives du Camarès, qu'il y désignait sous le vocable d'*aves Camarenses*. J'avoue qu'il m'a été impossible de retrouver ce passage dans le texte.

Le président dépose sur le bureau le programme des prix proposés, pour 1863 et pour 1864, par l'Académie impériale de Lille, ainsi que le programme des questions soumises au congrès scientifique de France qui se réunira à Chambéry du 10 au 20 août 1863.

—

M. le président donne enfin communication d'une circulaire dans laquelle le président et le secrétaire de l'Académie du Gard invitent les membres de la Société des lettres à assister au concours régional qui s'ouvrira, en mai prochain, à Nîmes. Pendant la durée du concours, l'Académie du Gard tiendra des séances où les membres de la Société aveyronnaise seraient admis à communiquer leurs travaux.

—

Le président informe la Société qu'il a reçu, depuis sa dernière séance, les notices géographiques sur les cantons de Conques et de Saint-Beauzély. N'ont point encore rempli entièrement leur tâche les membres à qui ont été adressés les documents relatifs aux cantons de Villefranche, Bozouls, Rignac, Entraygues, Nant, Cornus, Saint-Affrique, Asprières, Aubin, Rieupeyroux, Peyreleau, Sévérac-le-Château et Vesins. Il est à la connaissance de la Société que le travail est très avancé pour plusieurs de ces cantons. Elle réitère le vœu que les membres qui se sont chargés des cantons dont la liste précède se décident bientôt à mettre la dernière main à leur œuvre et à l'adresser au secrétariat.

—

La Société décide qu'elle tiendra une nouvelle séance générale le mardi, 12 mai prochain.

—

Dons. — Depuis l'impression de son dernier procès-verbal, la Société a reçu pour son musée :

De M Orsal (Auguste) : une statuette, en pierre calcaire, représentant un militaire condamné aux fers, sculptée par le donateur, en souvenir de son séjour en Afrique ;

De M. *** : une médaille en bronze, d'après Gayrard, de Rodez, à l'effigie du vicomte de Bonald (Aveyronnais) ; — autre médaille en bronze portant, d'un côté, la Vierge immaculée et, de l'autre, l'effigie de Pie IX, frappée en souvenir de la promulgation du dogme de l'Immaculée-Conception du 8 décembre 1854 ; — trois anciennes monnaies dont une en argent ;

De M. Bruguière (Auguste) : un sceau armorié et un petit médaillon en cuivre ;

De M. Valadier : la reproduction en plâtre de 112 sceaux tirés des archives départementales de l'Aveyron et complétant la série des mêmes sceaux qu'il avait précédemment offerte, ainsi que le catalogue chronologique de ces divers sceaux dressé par M. Desjardins, ancien archiviste à Rodez;

De M. Adrien de Séguret : une ancienne monnaie en argent, à l'effigie de Louis XIV encore mineur;

De M. Jules de Nattes : trois anciennes clefs.

Elle a reçu pour sa bibliothèque ou ses archives, savoir :

De M. Jules Duval, membre fondateur de la Société : l'*Histoire de l'émigration au XIXe siècle ;* Paris, 1862 ; 1 vol. in-8°, dont il est l'auteur ;

De M. Saint-Joanny, avocat à Thiers : *Deuxième Mémoire sur l'Importance, pour l'Histoire intime des Communes de France, des Actes notariés antérieurs à 1790*; Thiers, 1863 ; br. in-4°, qu'il vient de publier ;

De M. Recoules, libraire : *Paraphrase sur les Cantiques de Salomon*, par Me I. Mazeau, prieur de Ceignac ; Rodez, 1675 ; 1 vol. in-18 ; — *Directions pour la conscience d'un roi,* suivies de la *Sagesse humaine,* ou *Portrait d'un honnête homme* (maximes en vers), par messire de La Mothe-Fénélon ; 1 vol. in-4°, manuscrit ; — *Constitutions, Règlements et Directoires de la Congrégation des prêtres de Sainte-Marie*, instituée par le vénérable Raymond Bonald, prêtre du diocèse de Rodez ; Mende, 1689 ; 1 vol. in-12 ; — un ancien autographe d'un seigneur de Calmont-d'Olt ;

De M. X. : *Notice sur les principaux tableaux de l'Exposition de 1859 ;* peintres français ; Paris, 1859 ; br. in-8° ; — *Mémoire sur la Distribution et le Mouvement des Fluides dans les Plantes,* par M. Girou de Buzareingues ; br. in-8° ; — *Traité des maux vénériens*, suivant le sentiment de M. Chirac, originaire du Rouergue, 1 cahier manuscrit, provenant de la bibliothèque de M. Broussonet, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier ; — deux lettres autographes, l'une de M. de Vaulabelle, ancien ministre, et l'autre de M. le comte de Montalembert, de l'Académie française ; — la thèse pour le baccalauréat en médecine, soutenue, le 4 mars 1777, par Amans Palous, de Labarthe (Aveyron), br. in-4° ; — *Nouveaux Eléments d'Histoire naturelle,* par A. Salacroux, de Villefranche, professeur d'histoire naturelle au collége royal de Saint-Louis ; Paris, 1836 ; 1 fort vol. in-12 ; — *Traités nouveaux de Médecine*, etc., par M. B., recueil-

lis par Vieussens, originaire du Rouergue; Lyon, 1712; 1 vol in-12; — *Idée générale de l'Economie animale*, etc., par Helvétius, ouvrage qui fut cause d'une grande discussion entre l'auteur et le médecin Besse, de Peyrusse; Lyon, 1727; 1 vol. in-12; — *Recueil des Remèdes faciles et domestiques*, recueillis et imprimés la première fois à Villefranche-de-Rouergue, par les ordres de Mme Fouquet; Dijon, 1677; 1 vol. in-12; — *Traitement des maladies nerveuses, etc.*, par les applications métalliques, par le Dr V. Burq, originaire de Rodez; Paris, 1863; br. in-8°; — *Raymundi Vieussens Nevrographia universalis;* Lyon, 1684; 1 vol. in-4°; — *Recherches anatomiques et physiologiques sur les Membranes du Cerveau*, etc., thèse soutenue à la Faculté de médecine de Paris, le 10 août 1829, par G. J. Martin Saint-Ange, de Rodez; Paris, br. in-4°;

De M. G. H... : *Biographie de Louis Blanc*, par Eugène de Mirecourt; Paris, 1859; br. in-12;

De M*** : *Histoire métallique de l'Europe*, ou Catalogue des médailles modernes composant le cabinet de feu M. Poulbariès, négociant de Marseille; Lyon, 1767; 1 vol. in-8°; — *Les vrais Entretiens spirituels de saint François de Sales*, évêque et prince de Genève, fondateur de l'ordre des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, suivis des *Epîtres spirituelles* et d'une notice sur la mère Chantal, par le même auteur : 1 vol. in-12, manuscrit; — les portraits lithographiés de six représentants de l'Aveyron à l'assemblée nationale en 1848 (MM. Grandet, Affre, Vesin, Rodat, Pradié et Médal); — quatre autres gravures ou lithographies, représentant MM. le vicomte de Bonald, le comte de Frayssinous, l'amiral d'Estaing et François Chabot, tous originaires de l'Aveyron; — *Tableaux des Monnaies d'or et d'argent des principaux Etats du Monde*, avec leur valeur, leur poids, etc., 3e édition; Paris; br. in-8° avec figures; — *Florestan*, ou *La Leçon*, comédie en deux actes, par Goulard (Delrieu, de Rodez); Paris, an VII; br. in-8°; — *Annuaire de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, 1856*, par P. Conquet, d'Espalion; Paris, br. in-8°; — Catalogue de la bibliothèque de feu M. A. du Mège, de Toulouse, 1863; br. in-8°;

De M. de Lavernhe (Aveyronnais); *Soufrage de la vigne*; expériences comparatives faites en 1861 dans le Médoc et rapportées à la Société d'agriculture de la Gironde par le donateur; Bordeaux, 1862; br. in-8°;

De M. Carles, de Rodez, lithographe à Paris : *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale*, n° 106 (octobre 1861) à n° 119 (novembre 1862), 14 livraisons in-4°, ainsi que les *fac simile* de la signature de Pie IX et des lettres autographes adressées au donateur, le 10 décembre 1861, par le cardinal Antonelli, au nom de Pie IX, et, le 20 novembre 1862, au nom de la reine d'Espagne, par son premier secrétaire d'Etat;

De M. Mouls (Aveyronnais) : *Pèlerinage de Notre Dame d'Arcachon* (Gironde), dont il est l'auteur, 3e édit.; Bordeaux, 1862 ; br. in-8° ;

De M. Adolphe de Barrau : *Descriptions et Figures des Céréales européennes*, par N. C. Seringe, 2e édit., 1re et 2e livraisons ; Lyon ; 19 planches gravées in-4° ;

De M. N. : *Pancharta Beneficiorum et Parochiarum totius Diœcesis Ruthenensis* ; 1 vol. in-8°, manuscrit ;

De M. Enjalbert père, d'Espalion : *Compte général de l'Administration de la Justice civile en France pendant les dix années écoulées depuis l'année judiciaire 1820-21 jusques et y compris l'année judiciaire 1829-1830*, ainsi que le *Compte général de l'Administration de la Justice criminelle en France pendant les années 1827, 1828, 1829, 1830 et 1831*, présentés au roi par le garde-des-sceaux ; 6 vol. in-4° ;

De M. Bestion, de Rodez : une carte, collée sur toile, de la généralité de Montauban, publiée en 1785, par le sieur Capitaine, ingénieur-géographe du roi.

La Société a également reçu les mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 21, 22 et 23 novembre 1861 : *Histoire, Philologie et Sciences morales*, 1 vol. in-8° ; *Archéologie*, 1 vol. in-8°; compte-rendu de la séance solennelle du 25 novembre 1861, br. in-8° ; revue des Sociétés savantes des départements ; 3e série, tome 1er, livraisons de janvier et février 1863 : ces diverses publications faites sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes ; — le rapport de M. le préfet et les procès-verbaux des séances du conseil-général de l'Aveyron, pendant la session de 1862 ; 1 vol. in-8°, ainsi que le budget départemental pour l'exercice 1863 ; br. in-4° ; — l'*Eligible*, comédie-vaudeville, par Delrieu, de Rodez, avec la collaboration de MM. T. Sauvage et Mazères ; Paris, 1825 ; br. in-8° ; — le n° 5 du journal le *Midi illustré*, publié le 31 janvier 1863 et contenant une notice sur la cathédrale de Rodez, par M. E.

Trutat, et une vue de son clocher ; — *Solution de la question des Sucres par la transformation de l'impôt sur la production en emploi sur la consommation* ; Saint-Quentin, 1863 ; br. in-8° ; — procès-verbaux de la Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn), 1860-1861 ; 1 vol. in-8° ; — procès-verbaux des séances générales du congrès archéologique de France, tenues à Reims, à L'Aigle, à Dives et à Bordeaux en 1861 ; 1 vol. in-8°; — bulletin monumental publié par la Société française d'archéologie ; Caen, 1863, 1re livraison du 29e vol. ; — Annuaire de 1863, publié par la Société d'horticulture et d'acclimatation de Montauban ; br. in-8° ; — — ainsi que la suite des publications du *Journal des Beaux-Arts*, de la Société académique de Maine-et-Loire, de la Société des sciences du Var, de l'Académie impériale des sciences de Toulouse et de la Société impériale d'agriculture et belles-lettres de la Loire.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et communications et charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude envers leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,

B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 12 mai 1863.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Girou de Buzareingues, ancien député ; Ad. de Séguret, ancien magistrat ; Bras, maire de Villefranche, membre du conseil-général ; l'abbé Saquet ; l'abbé Cérès ; l'abbé Azémar ; l'abbé Vayssier ; Bonnefous, avocat ; Léopold Bourguet, agent de change ; l'abbé Marcorelles ; l'abbé Alibert ; l'abbé Dalac ; Valadier ; Viallet, médecin ; de Singla, avocat ; l'abbé Roquette, directeur de l'établissement des sourds-muets ; Fontès, chef de division à la préfecture ; G. de Cabrières ; Vanginot, architecte du département ; Vaysse, ingénieur ; Kolman, receveur de l'enregistrement ; Lala, médecin ; Rozier, maire de Rodez, et Lunet, secrétaire.

—

M. le président fait connaître les motifs qui empêchent MM. Boisse, Combes et Pescheloche d'assister à la séance.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

—

Admissions. — Sont admis, en qualité de membres titulaires, M. Cayre, docteur médecin à Rodez, et M. l'abbé Faral, vicaire à Boussac, et, en qualité de membre correspondant, M. Henri Terral, sous-officier de cavalerie, originaire de Rodez.

—

M. le président s'exprime ainsi :

« Nous venons de perdre un confrère bien digne de tous nos regrets. M. Moquin-Tandon, membre de l'académie des

sciences, naturaliste de premier ordre, a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante, le 15 avril dernier. D'autres, plus compétents que moi, rendront un éclatant hommage à sa mémoire, diront ses travaux multipliés et les grands services qu'il a rendus à la science ; je me borne, en signalant devant vous la perte que vient de faire le monde savant, à exprimer ici la vive douleur qu'elle m'a fait ressentir en particulier, car d'étroits rapports d'amitié nous unissaient depuis plus de trente ans, mon frère et moi, à celui dont nous déplorons la mort. Cet honorable ami avait longtemps guidé nos pas dans les sentiers de l'étude, nous avait éclairés de ses conseils, avait, à plusieurs reprises, visité nos modestes foyers, et entretenu toujours avec nous des relations aussi fructueuses pour notre enseignement que douces pour notre cœur. Passez-moi, Messieurs, ce témoignage tout personnel que la reconnaissance m'inspire en ce moment et qui n'est que la faible expression des regrets que nous cause cette fin prématurée. »

M. Girou de Buzareingues, qui a beaucoup connu M. Moquin-Tandon, dit qu'il n'a jamais existé d'homme plus affectueux, de savant plus distingué.

—

M. le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Préfet :

« Rodez, le 29 avril 1863.

» Monsieur, vous m'avez demandé, en faveur de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, que vous présidez, un secours de 500 fr. pour l'aider à subvenir aux dépenses extraordinaires qu'entraînera pour elle l'exécution de fouilles archéologiques qu'elle se propose d'entreprendre à l'occasion de la session du congrès scientifique de France qui aura lieu dans cette ville dans les premiers jours du mois de juin prochain.

» Je regrette que les fonds mis à ma disposition ne me permettent plus d'accueillir, comme je l'aurais voulu, votre demande de secours. Le crédit de 1,500 fr. ouvert pour la conservation des monuments historiques ou la recherche de monuments antiques est déjà employé en très grande partie et ne laisse plus de libre qu'une somme de 300 fr. Comme je ne saurais faire un emploi plus utile de cette somme qu'en la consacrant à des explorations archéologiques, je la mets volontiers à la disposition de la Société pour cette destination.

» Je suis heureux, Monsieur, que cette circonstance me fournisse l'occasion de donner à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron une preuve du vif intérêt que j'attache à ses travaux.

» Recevez, etc.

» *Le Préfet de l'Aveyron*, BOBY DE LA CHAPELLE. »

La Société vote des remerciements à M. le Préfet.

—

M. le président s'exprime ainsi :

« M. Desjardins, ancien archiviste du département, s'occupait avec ardeur de réunir des matériaux pour notre histoire locale, et il apportait à ce travail le discernement et l'intelligence dont il a fait preuve parmi nous en toute circonstance. Quoique éloigné de l'Aveyron, il n'a point abandonné ses projets, et il met à profit les nombreuses notes qu'il avait prises quand il dirigeait nos archives, pour éclaircir quelques points de notre histoire demeurés jusqu'ici fort obscurs. Il vient d'adresser à la Société une étude critique sur les évêques de Rodez aux IXe, Xe et XIIe siècles, où il relève plusieurs erreurs accréditées sur cette première période de notre épiscopat, et traite la matière avec la rectitude et la lucidité qui lui sont propres. Notre Société ne peut qu'applaudir au zèle de M. Desjardins, et je crois être ici son fidèle interprète en exprimant à cet honorable confrère sa gratitude et en même temps son désir de le voir continuer une œuvre si bien commencée. »

Sur la proposition de l'un de ses membres, la Société délibère que le travail de M. Desjardins sera inséré, comme document à consulter, dans le recueil des Mémoires de la Société.

—

La Société renvoie à MM. de Monseignat, Rozier et Pescheloche une réclamation qui lui a été adressée par Mme veuve Villars. Cette réclamation est relative aux deux tableaux, appartenant à cette dame, qui ont été exposés dans la galerie, dans l'espoir que la Société en deviendrait propriétaire, espoir qui ne s'est pas réalisé.

—

M. le président dépose sur le bureau une élégie intitulée : *L'Aveyron*, que M. Terral, qui en est l'auteur, avait joint à sa demande d'admission. Cette pièce contient les vers qui suivent :

Aveyron, Aveyron, ceinture murmurante,
Qui tournes autour de mon nid,
N'as-tu pas conservé, dans le fond de ton lit,
Un lointain souvenir du soldat, du proscrit,
Des soupirs de son âme aimante ?...
Il y a bien des printemps, je me souviens, le soir,
L'âme pleine d'amour, riche de poésie,
Abandonnant aux ailes de l'espoir
Ma vagabonde fantaisie,
Je bâtissais de joyeux rêves d'or
Qu'aujourd'hui, vieil enfant, j'aime à bâtir encor...
Comme j'étais heureux de sentir ma pensée
Eclore doucement et s'endormir bercée,
Loin des profanes, loin du bruit!
Oh ! que n'ai-je gardé, pour éclairer ma nuit,
Ce chaste rayon qui s'enfuit !.....
Aveyron, les oiseaux qui revenaient fidèles
Chanter, voltiger sur tes bords,
Le brillant papillon, les riches demoiselles
Et les plaintives hirondelles
Qui t'effleuraient du baiser de leurs ailes,
Chantent-ils aujourd'hui, volent-ils, sont-ils morts?...
Sentant fondre mon cœur et faiblir mon courage,
En partant je cueillis, sur ton heureux rivage,
Un dernier souvenir..... le bâton de voyage
Dont tu fais l'aumône au passant;
Et puis j'allai bien loin en égrenant ma vie;
Mais je pensais toujours à ta rive fleurie :
Loin de toi, le soleil était moins caressant;
Alors j'eusse voulu redevenir enfant,
Cueillir sur tes gazons une humble paquerette
Confidente de mes secrets,
Dont, tremblant, j'effeuillais la blanche collerette;
Entasser devant moi coquilles et galets;
Architecte orgueilleux, admirer un palais
Que seul j'avais bâti, que je trouvais superbe
Et que je pavoisais avec des tiges d'herbe.....
Aveyron, Aveyron, je reviendrai quand même :
Je peux encore aimer, j'ai besoin que l'on m'aime.
J'ai cherché vainement le repos, le bonheur,
L'homme ne saurait vivre éloigné de son cœur;
Je t'ai laissé le mien... sur tes bords il repose.
Aussi je reviendrai te demander un jour
Un peu de ton murmure, un peu de ton amour;
Voir si la fleur d'Iris sur tes bords est éclose,
Si dans ton souvenir mon nom a surnagé
Et mirer dans tes eaux si je suis bien changé...

—

M. l'abbé Cérès expose qu'il a découvert, dans la commune de Salles-la-Source, près du village de Cadayrac, une mosaïque bien conservée et fort belle. Il ajoute que la

partie qui a été mise à nu a été déjà dégradée par des bergers. La Société charge M. l'abbé Cérès de prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation de cette mosaïque jusqu'à la session du Congrès archéologique, qui sera consulté sur le procédé à employer pour l'enlever sans la dégrader. Elle vote, à cet effet, le crédit nécessaire.

—

M. Castan dépose sur le bureau le Dictionnaire géographique des cantons de Sévérac et de Vesins, dont il avait été chargé.

—

M. H. de Barrau, de son côté, annonce qu'il a mis la dernière main au travail sur les monuments du moyen-âge, qui a été demandé par M. le ministre.

—

M. Lunet, qui avait été chargé de rendre compte du dernier ouvrage de M. Duval, fait son rapport en ces termes :

« L'Académie des sciences morales et politiques avait mis, en 1860, au concours, la question suivante :

« *Etudier et faire connaître les causes et les effets de* » *l'émigration développée dans le XIXe siècle, chez les* » *nations de l'ancien monde, et de l'immigration chez* » *les nations du nouveau.* »

» Cette question a séduit notre savant collègue, M. Jules Duval, qui s'est tant occupé de toutes les questions qu'a soulevées la colonisation algérienne, et, par voie de suite, de toutes celles que soulève la colonisation en général. Il ne s'est pas borné à étudier le courant d'émigration qui attire les populations de l'ancien monde vers le nouveau ; il a élargi le programme du concours. Il a étudié l'émigration et l'immigration sur toute la surface du globe, durant ce siècle, et il a pu et dû donner à son travail le titre de : *Histoire de l'émigration européenne, asiatique et africaine, au XIXe siècle, ses causes, ses caractères, ses effets.*

» Pour faire connaître le mérite de cet ouvrage, qui forme un volume in-8° d'environ 500 pages, il suffira de citer les passages suivants, extraits de deux rapports lus à l'académie des sciences morales et politiques par MM. Hippolyte Passy et Franck, le 23 novembre 1861 et le 3 janvier 1862.

» Ce mémoire, dit M. Passy au nom de la section à la- » quelle avait été renvoyé le travail de M. Duval, ce mé-

» moire a autant de valeur que d'étendue. L'auteur y a em-
» brassé le sujet dans toutes ses parties et l'a traité habi-
» lement d'après un plan simple et bien conçu.....
» ..... Frappée des mérites et de l'étendue de ce travail,
» dans lequel se font remarquer la diversité savante des
» recherches, et la pénétrante sûreté des appréciations,
» où la question est traitée d'une manière tout à la fois
» complète et distinguée, la section propose de le couron-
» ner en décernant le prix à l'auteur. »

» Les termes dont M. Frank s'est servi ne sont pas moins élogieux : « Le mémoire auquel vous avez décerné le
» prix est un ouvrage du plus rare mérite, où la question
» est traitée dans toutes ses parties avec un remarquable
» talent, d'après un plan aussi simple que fécond. »

» Je ne saurais, après ces citations, m'arrêter un instant à la pensée de faire, à mon tour, l'éloge de l'ouvrage dont vous avez voulu qu'il vous fût rendu compte.

» Je dois me borner à vous en indiquer succinctement le plan, à vous faire connaître quelques-uns des faits principaux qui y sont consignés, à vous signaler quelques-uns des principes qui ont présidé à la rédaction de l'ouvrage. M. Jules Duval a divisé son œuvre en deux parties. Dans la première, qui est la plus étendue et la plus importante, il traite de l'émigration indépendante ou sans engagement, et, dans la seconde, de l'émigration salariée ou avec engagement.

» Dans la première comme dans la seconde partie, M. Jules Duval prend l'émigrant à son pays d'origine et il l'accompagne au pays de destination. Il recherche et découvre, avec cette sagacité qui a frappé MM. Passy et Franck, les motifs qui ont déterminé l'émigrant à rompre le lien qui l'attachait à son sol natal et à aller vivre sur une terre étrangère, motifs singulièrement variés et qui sont : ici, l'excès de population, et, par suite, la misère ; là, une crise alimentaire ou sociale ; ailleurs, le devoir de recouvrer le libre exercice d'un culte. Il est des émigrants qui obéissent à je ne sais quel instinct qui remplit l'office d'une force aveugle qui les pousse hors du pays natal. Il est permis de dire que c'est à cet instinct, qui se manifeste énergiquement dans certaines races humaines, que la majeure partie du globe doit d'être habitée.

» On se fera une idée des difficultés sans nombre que M. Duval a dû rencontrer dans l'accomplissement de sa tâche, lorsqu'on saura qu'il a soumis à ses investigations 83 contrées différentes. On croira sans peine qu'il n'a pu se procurer des renseignements statistiques complets sur ce

grand nombre d'Etats. L'utilité des documents statistiques n'est appréciée à sa juste valeur que par la grande république américaine et par quelques Etats européens. L'histoire de l'émigration au XIXe siècle contient donc des lacunes nombreuses ; mais ce qui étonne, c'est qu'elle n'en renferme pas davantage.

» Notre savant collègue a mis en lumière quelques faits dont la gravité mérite d'être signalée.

» Le programme de la question mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques admet comme démontré le fait d'un courant d'émigration qui entraîne les habitants de l'ancien monde vers le nouveau. M. Jules Duval n'a donc pas eu à prouver l'existence de ce courant ; mais il n'a pas cru pouvoir se dispenser de l'étudier, d'en sonder la profondeur, et il est arrivé à établir que 400,000 Européens vont annuellement se fixer dans le nouveau monde. D'où partent ces émigrants ?

» 100,000 se détachent du Royaume-Uni; un contingent à peu près égal est fourni par les divers Etats allemands. le surplus se compose de Français, de Belges, de Suisses, de Hollandais, d'Espagnols, etc. Le nombre des émigrants français n'a jamais atteint le chiffre de 20,000. Les émigrants anglais ou allemands laissent-ils un vide au sein de la mère-patrie ? Nullement. La statistique prouve que, nonobstant l'émigration, le progrès de la population est plus sensible en Angleterre et en Allemagne que dans les autres parties de l'Europe. Les émigrants appauvrissent-ils la mère-patrie de tous les capitaux qu'ils emportent avec eux ? En aucune façon.

» Il ressort du livre de M. Duval que ces capitaux ne tardent pas à rentrer décuplés, sous forme de secours ou de dons envoyés à des parents aimés.

» D'un autre côté et au point de vue des relations commerciales, l'émigration est singulièrement utile au Royaume-Uni. Chaque groupe d'émigrants forme bientôt un centre qui ne tarde pas à devenir un débouché pour les produits anglais.

» Les choses étant telles, comment ne pas induire de l'émigration pratiquée sur une si grande échelle chez les peuples d'origine germanique que la prééminence est réservée, dans l'avenir, à la race germanique, si on la compare aux autres races européennes, et notamment à la race latine ?

» Où vont ces 400,000 Européens qui s'expatrient ainsi chaque année ? Quelques-uns se disséminent dans les divers Etats de l'Amérique. L'appât de l'or en attire, depuis quelques années, un grand nombre en Australie.

Mais l'immense majorité va s'établir dans les colonies anglaises de l'Amérique et surtout dans les Etats-Unis. La confédération américaine a vu affluer dans son sein plus de trois millions d'émigrants durant le laps de temps qui s'est écoulé de 1850 à 1857. Ce qui attire les Européens vers la grande république américaine, c'est d'abord la certitude d'y obtenir un lot de terres vierges, mais fertiles, et ensuite la perspective de la liberté, *don gratuit*, dit M. Duval, offert à quiconque met le pied sur ce sol, et surtout la liberté religieuse, l'une des plus chères au cœur des émigrants (1)

» M. Jules Duval professe, j'ai à peine besoin de le dire, que l'émigration est en soi une chose bonne et même providentielle. Supprimez le courant d'émigration et vous ferez que Dieu aura placé en vain des germes de fertilité dans les parties du globe qui sont encore inhabitées. Les obstacles que divers gouvernements ont essayé et essaient encore de temps en temps d'opposer à l'émigration sont donc illégitimes, et ils ont dû être impuissants. M. Duval approuve les gouvernements qui, lorsque la population a acquis un degrés de densité trop élevé, ou quand surviennent des crises alimentaires, encouragent l'émigration, fournissent aux émigrés des secours et des moyens de transport.

» Ce moyen de prévenir tout surcroît de population ou de s'en débarrasser est, dans tous les cas, plus moral et plus efficace que ceux qui ont été conseillés par certains économistes.

» Que faut-il penser de la spéculation qui transporte en Amérique, moyennant salaire, des bras chinois et indiens pour y exécuter les travaux que ne font plus les esclaves noirs? M. Jules Duval n'a aucune sympathie pour cette œuvre. Mais ne se transformera-t-elle pas, et ne verra-t-on pas un jour les Chinois et les Indiens affluer librement sur le sol américain ?

» Si les gouvernements font bien, dans certaines circonstances, de pousser à l'émigration, c'est pour eux, dans tous les temps et dans tous les lieux, un devoir d'éclairer les émigrants sur ce qui les attend dans leurs nouvelles patries.

(1) Dans l'ensemble de la confédération, on compte 36,011 églises appartenant à plus de trente cultes différents. On trouve dans l'ouvrage de M. Duval un tableau qui indique le nombre d'églises appartenant à chacun de ces cultes.

» Ce devoir, le livre de M. Duval peut les aider à le remplir. Il contient, en effet, un nombre considérable de données sur chaque pays de destination, qui seront lues avec fruit par quiconque voudra s'éclairer d'avance sur le sort qui est réservé aux émigrants lorsqu'ils arrivent dans les divers pays.

» L'ouvrage de notre savant collègue sera, dans tous les cas, lu avec intérêt par les hommes qui observent les grands phénomènes sociaux, qui aiment à sortir des horizons étroits, à prévoir les phases qu'offrira dans l'avenir le développement de l'espèce humaine vue dans son ensemble. »

—

M. Valadier offre à la Société le dessin de trois monuments romains trouvés à La Graufezenque, près de Millau. M. Valadier croit que deux de ces monuments, dont il fait connaître les dimensions, sont des autels en l'honneur des divinités du paganisme.

—

Le président donne lecture d'une lettre d'après laquelle M. Costes, originaire de Salmiech, fait hommage à la Société d'une brochure dans laquelle il a traité la question des sucres.

—

M. l'abbé Azémar fait connaître les mesures qui ont été prises en vue de la session du Congrès archéologique. La Société discute plusieurs propositions ayant trait à la tenue du Congrès, qui lui sont soumises par M. Azémar et par d'autres membres.

—

M. le président lit une lettre par laquelle M. l'abbé Marty, de Villefranche, offre à la Société un exemplaire des œuvres inédites de M. Marty, ancien vicaire général de Rodez.

Cet ouvrage est renvoyée à M. l'abbé Vayssier.

—

Dons divers. — Depuis sa dernière séance, la Société a reçu pour son Musée :

De M. Soulages, maître répétiteur au lycée de Toulouse, une peau de serpent boa, apportée d'Amérique (Colombie) par le docteur Duprat, de Saint-Gaudens; une clef gallo-romaine, et diverses monnaies ou médailles romaines, françaises et étrangères ;

De M. X....., un cliché en cuivre reproduisant la médaille frappée, en 1821, par Gayrard, de Rodez, à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux ;

De M. Oustry, avocat, divers échantillons de minéralogie par lui recueillis dans le département de l'Aveyron ;

De M. l'abbé Saquet, le cachet d'un agent national du district de Rodez ;

De M. N....., une médaille de saint Benoît, en cuivre ;

Dons pour la bibliothèque et les archives. — Elle a reçu :

De M. Romain, ancien agent-voyer en chef à Rodez et membre de la Société, dix-huit feuilles de la carte géographique de l'Aveyron qu'il a publiée et dont il avait précédemment offert les autres feuilles ;

De M. de Bonald, juge, le portrait photographié en pied de Son Eminence le cardinal de Bonald, son oncle, archevêque de Lyon ;

De M. X....., cinq gravures dont deux représentant le médecin Raymond de Vieussens, et les autres Jean-Armand de la Vove de Tourouvre, évêque et comte de Rodez ; le médecin Alibert et Pierre d'Aubusson, grand-maître de Rhodes ; — notices illustrées sur les principaux monuments et établissements de Montpellier, broch. in-4° ;

De M. ***, *Lettre pastorale de Mgr l'évêque et comte de Rodez, Jean-Armand de La Vove de Tourouvre*, en date du 25 septembre 1729 ; Paris, une feuille in-4° ; — *Instruction pastorale de Son Em. Mgr le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon et de Vienne, à l'occasion du carême de 1846, sur la Liberté de l'Eglise*, br. in-8°.

De M. Soulages, maître répétiteur au lycée impérial de Toulouse, *Traité de la Perfection chrétienne*, par le cardinal duc de Richelieu ; Paris, 1651 ; 1 vol. in-12 ; — *Inauguration de la statue d'Esquirol*, à Charenton, le 22 novembre 1862 ; broch. in-8° ;

De M. Ricome fils, de Rodez, les quatre cartes illustrées de l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, publiées sous grand format, en 1749, par I.-B. Nolin ;

De M. N....., *Michel-Ange*, opéra en un acte, par E.-J.-B. Delrieu, de Rodez ; br. in-8° ; Paris, an XI (1802) ;

De M. l'abbé Monteillet, *Les Confessions de saint Augustin ;* Lyon, 1646 ; 1 vol. in-32 ;

De M. Salettes, curé de Saint-Julien-de-Piganiol, Livres de prières russes, imprimés en 1851 et 1853 ; 2 vol. in-32 ;

De M. G. Desjardins, ancien archiviste de l'Aveyron, *Evêques de Rodez, au IXe, Xe et XIIe siècle*, supplément au Catalogue publié dans le *Gallia christiana;* Etude critique d'après des documents inédits; Paris, broch. in-8° qu'il vient de publier;

De M. Marty, *Novum de Philosophicâ institutione Tentamen,* par M. l'abbé Marty (Aveyronnais), membre de l'ancienne Sorbonne; Villefranche, 1819; 1 vol. in-8°. — *Œuvres inédites de l'abbé Marty :* Littérature; philosophie, religion; Villefranche, 1862; 1 vol. in-8°;

De M. Th. Auzouy (Aveyronnais et membre de la Société), *Colonie agricole de Saint-Luc et projet de translation de l'asile de Pau sur les terrains de cette colonie;* compte-rendu par le donateur; Pau, 1863, br. in-8°;

De M. Victor Chatel (de Vire), *Nouvelles observations sur la maladie de la vigne;* n° 9, du 2 janvier 1863, avec supplément; Caen, broch. in-8° dont il est l'auteur;

La Société a, en outre, reçu la suite des publications de l'*Union des Arts de Marseille, des Beaux-Arts, Revue de l'art ancien et moderne,* s'imprimant à Paris, ainsi qu'une brochure in-12, publiée à Paris, sous le titre : *Du Progrès dans les Langues, par une direction nouvelle donnée aux travaux des philologues et des Académies*, par P. Boissière.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et décide que l'expression de sa gratitude envers leurs auteurs sera consignée au procès-verbal de la séance.

Le Secrétaire de la Société,

B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 2 juillet 1863.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Mazars, architecte ; Cayré, médecin-interne à l'asile d'aliénés; Vanginot, architecte ; l'abbé Azémar, professeur ; Boisse, ingénieur; Pescheloche, architecte ; l'abbé Dalac, curé d'Onet-le-Château ; Viallet, médecin ; l'abbé Vayssier, professeur ; Valadier ; l'abbé Alibert ; l'abbé Cérès; Léopold Bourguet, agent de change; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; l'abbé Féral ; de Labonnefon, inspecteur des écoles primaires ; l'abbé Saquet ; l'abbé Mas, professeur ; Fontès, chef de division à la préfecture, et Lunet, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le président fait connaître les motifs qui empêchent MM. Guillemin et Combes d'assister à la séance.

Admissions. — Sur la proposition du bureau, sont admis en qualité de membres titulaires M. Henri Vergnes, sous-intendant militaire, et M. Albespy, docteur-médecin.

M. Gigot-Suard, médecin à Cauterets, maire de Levroux (Indre), et auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, est admis en qualité de membre correspondant.

Le secrétaire propose d'insérer au procès-verbal de la séance un compte-rendu sommaire de la session du congrès archéologique de France, qui vient d'être tenue à Rodez. Cette proposition est adoptée par la Société qui donne son adhésion au compte-rendu dont la teneur suit.

Séance du 4 juin. — Cette session s'est ouverte le jeudi 4 juin dernier, dans la grande salle de l'évêché. Mgr Delalle a occupé le fauteuil de la présidence. M. le Préfet et M. de Caumont, plusieurs membres de la Société française d'archéologie, des fonctionnaires, le président et le secrétaire de la Société des lettres sont appelés au bureau.

Mgr Delalle ouvre la séance par une allocution qui a été vivement applaudie.

Sa Grandeur donne lecture des questions soumises au congrès, dans l'ordre du programme, et il invite les membres qui les ont traitées à communiquer leurs travaux.

M. Valadier donne lecture d'un Mémoire sur les monuments celtiques qui existent, conservés ou en ruines, dans l'Aveyron. A ce Mémoire sont joints les dessins de ces monuments.

Les faits exposés dans ce travail et quelques-unes des opinions qui y sont exprimées donnent lieu à quelques observations.

M. l'abbé Vinas expose qu'il vient de voir détruire, sur le Larzac, les derniers vestiges de l'ancien Arisitum. Cette destruction s'opère par les ordres des agents-voyers et pour l'établissement d'un chemin.

M. le Préfet déclare qu'il va prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer la conservation de ces ruines.

—

1re Séance du 5 juin. — Elle s'ouvre à 8 heures. — Mgr Delalle préside la séance. M. l'abbé Lunet, curé de Saint-Laurent-d'Olt, traite de vive voix et à l'aide de notes la question qui était formulée en ces termes dans le programme : « Occupation de la contrée par les Romains; histoire de la conquête. — Tableau des voies romaines du Midi. »

M. l'abbé Bousquet, curé de Sauveterre, lit une notice sur cette ville.

—

2e Séance du 5 juin. — Elle s'ouvre à 2 heures. — Mgr Delalle préside. Le congrès reçoit communication :

1° D'un travail de M. l'abbé Cérès sur des vestiges de constructions gallo-romaines;

2° D'une notice de M. Dufau sur le château de Najac;

3° D'un *Mémoire* de M. de Gissac sur le château de Gozon;

4° D'une notice historique de M. Guirondet sur l'église de Notre-Dame, de Villefranche.

M. l'abbé Alibert lit un rapport dont il a été chargé par le congrès sur la cathédrale de Rodez.

Un sarcophage en marbre dont il est question dans le rapport, provoque des observations qui sont échangées entre plusieurs membres.

Monseigneur soumet au Congrès une explication de l'une des inscriptions qu'on lit sur la cathédrale. Un autre membre propose une traduction qui diffère de celle indiquée par Monseigneur.

M. de Roumegous lit un travail anonyme qui lui a été remis et qui a pour titre : « *Note sur les principaux mo-* » *numents religieux de Rodez, sur les dégradations* » *qu'ils ont subies ou qu'on voudrait leur faire subir.* »

Ce mémoire, dans lequel est discutée la question de savoir si le jubé de la cathédrale peut et doit être conservé, provoque une discussion animée à laquelle plusieurs membres prennent part.

—

1re séance du 6 juin. — Mgr Delalle donne au Congrès des renseignements relatifs à la question du jubé.

M. Vinas appelle l'attention du congrès sur une tour située à la Cavalerie, qui a appartenu aux Templiers, et menace ruine. M. de Caumont promet une allocation de fonds pour en assurer la conservation.

M. de Caumont donne lecture d'une lettre dans laquelle M. de Galembert lui annonce qu'il a découvert un procédé héliographique qui permet d'exécuter sur pierre des vues photographiques.

M. Lunet donne lecture d'un mémoire sur l'ensemble du système que les Romains avaient établi pour amener les eaux de Vors à Rodez.

M. Affre, archiviste, signale un document qui peut servir à résoudre la question de savoir si les eaux de Vors ont coulé autrefois à Rodez.

M. Viallet lit un mémoire sur la fondation, l'organisation et les revenus des hôpitaux du Rouergue antérieurs à la révolution française.

M. Affre communique une notice sur l'église de Perse.

Observation par M. de Rivière relative à un passage de ce mémoire.

Vote d'une médaille de bronze à M. le vicomte de Barbeyrac-Saint-Maurice.

M. l'abbé Touzery lit un mémoire sur l'église de Saint-Saturnin.

Observations par MM. de Caumont et Bouet relatives au mobilier des églises et aux travaux qui ont pour objet de *désobstruer* ces édifices.

Croquis de l'église de Saint-Austremoine soumis au Congrès par M. Couderc.

—

2e *Séance.* — Monseigneur préside. — Lecture par M. l'abbé Mas d'un travail sur les souterrains de l'Aveyron.

Compte-rendu par M. l'abbé Potier de fouilles par lui faites à Bruniquel (Tarn-et-Garonne).

M. Boisse communique une carte de l'Aveyron sur laquelle il a figuré les voies romaines et les monuments celtiques.

M. Devals déroule sur le bureau une carte du département de Tarn-et-Garonne sur laquelle sont indiquées les voies romaines.

M. Trapaud de Colombe rend compte de ses impressions au sujet du palais épiscopal de Rodez.

M. de Castelnau lit un rapport sur l'exposition archéologique et sur le musée de Rodez.

Mémoire sur le pâtois aveyronnais lu par l'abbé Vayssier.

—

3e *Séance.* — Elle s'ouvre à 8 heures du soir. — Présidence de Monseigneur.

M. Valadier communique le croquis d'une plaque de cuivre doré trouvée dans les ruines du château de Laguiole. — Note sur cette plaque.

L'abbé Potier entretient le Congrès de l'église de Beaulieu.

Allocution adressée au Congrès par M. de Caumont et par Mgr Delalle.

—

Le secrétaire fait suivre l'analyse qui précède des observations suivantes :

Les personnes qui désirent avoir une idée complète de la première moitié de la 30e session du congrès archéologique, devront se procurer les procès-verbaux qui ont été publiés *in extenso* dans les trois journaux de Rodez.

Quant aux mémoires qui ont été lus, ils seront analysés ou insérés en entier dans les publications de la Société française d'archéologie.

L'exposition archéologique a reçu de nombreuses visites pendant et après la session. Quelques-uns des objets exposés ont été donnés au musée.

Le nombre des souscripteurs aveyronnais s'est élevé à 128.

Parmi les étrangers figuraient plusieurs membres de la Société française d'archéologie. Les procès-verbaux des séances n'ont pas fait connaître le nombre des membres présents. Le clergé aveyronnais était représenté au congrès par ses membres les plus distingués.

Presque tous les membres étrangers au département se sont rendus à Conques le 8 juin. M. de Castelnau a rendu compte de cette excursion deux jours après au congrès d'Albi.

La session du congrès archéologique n'a pas eu peut-être à Rodez tout l'éclat dont on l'a entouré dans d'autres villes. Il est certain, néanmoins, que les séances ont été bien remplies, et ont été tenues en présence d'un public nombreux et attentif. La plupart des travaux qui ont été communiqués sont des œuvres sérieuses et dignes d'être livrées à la publicité.

L'on a généralement regretté que les conférences sur l'archéologie, promises par le programme, n'aient pas eu lieu ; les membres qui devaient les faire n'ont pu se rendre dans notre ville.

M. de Caumont a, en séance, ou dans des conversations particulières. émis des idées, donné des conseils qui porteront leurs fruits.

—

Sur la proposition d'un membre, la Société vote des remercîments à MM. Valadier et Pescheloche, qui ont organisé l'exposition archéologique avec un zèle et une habileté qui leur ont valu de nombreuses félicitations.

—

M. le président donne lecture de la lettre suivante qui a été adressée à M. H. de Barrau par M. de Caumont :

« Monsieur le Président,

» Le Congrès ne peut terminer ses travaux dans la ville de Rodez, sans vous exprimer combien il a vivement regretté que votre indisposition nous ait privés de votre présence. Nous comptions sur vos conseils, sur vos savantes communications et nous voulions surtout vous exprimer la haute estime que nous professons tous pour vos travaux, vous offrir l'expression de notre reconnaissance pour les services éminents que vous avez rendus aux sciences et aux lettres.

» Puisque nous n'avons pu vous exprimer de vive voix nos sentiments, veuillez me permettre, Monsieur le Président, de vous les exprimer par écrit.

» Nous vous remercions, Monsieur, de la part que vous avez bien voulu prendre, avec la Société que vous présidez, à l'organisation de l'exposition archéologique ; nous vous prions d'être aussi notre interprète auprès de la Société et de remercier tous ses membres pour le concours qu'ils ont prêté aux travaux du Congrès.

» Nous quittons Rodez avec la satisfaction d'avoir été occupés pendant quatre jours de questions pleines d'intérêt

et d'avoir pu constater un mouvement intellectuel très prononcé et très remarquable.

» Ce mouvement est dû, en grande partie, Monsieur le Président, à l'impulsion donnée par la Société que vous dirigez et, nous aimons à le proclamer, en vous priant de continuer l'œuvre si utile à laquelle vous vous êtes dévoué depuis long-temps déjà.

» J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération, Monsieur le Président, votre très humble serviteur,

» Rodez, 7 juin 1863. » A. DE CAUMONT.»

« *P. S.* — Le congrès des délégués des sociétés savantes se réunira en mars 1864, comme les années précédentes, *rue Bonaparte, 44;* nous avons regretté quelquefois de ne pas voir la Société de l'Aveyron représentée à cette réunion. Nous désirons bien vivement que l'année prochaine elle délègue six membres à notre congrès de la *rue Bonaparte.* »

Dans une autre lettre qui est déposée sur le bureau, M. de Caumont remercie M. H. de Barrau de l'exemplaire des publications de la Société qu'il lui a offert. Cette lettre contient un passage où il est dit que les travaux de M. le président peuvent occuper la vie de plusieurs hommes et lui font le plus grand honneur.

Sur la proposition d'un membre, la Société charge le secrétaire d'offrir à M. de Caumont le titre de membre honoraire.

—

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. de Caumont :

« Monsieur,

» Avant de quitter Rodez, je désire vous annoncer que l'Institut des provinces inscrirait avec empressement sur la liste des candidats aux places vacantes dans son sein, la personne que la Société des lettres et sciences de Rodez lui aurait désignée.

» Plusieurs Sociétés savantes de France ont ainsi élu des candidats aux places vacantes au sein de l'Institut des provinces, et notre compagnie qui connaît et apprécie les services rendus par la Société des sciences et des lettres de l'Aveyron serait heureuse de donner à cette académie un témoignage de sa haute estime.

» Agréez, je vous prie, Monsieur le Secrétaire, la nouvelle assurance de mon dévoûment et de ma haute considération. » A. DE CAUMONT.»

La Société vote des remercîments à M. de Caumont;

elle délibèrera à sa première séance sur ce qui fait l'objet de la lettre qui vient d'être lue.

—

Il est donné lecture de la lettre circulaire suivante qui a été adressée au président de la Société par S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes :

Paris, le 15 mai 1863.

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous informer que la distribution des récompenses qui seront décernées aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1863, aura lieu dans les premiers jours d'avril 1864. Je fixerai ultérieurement, et j'aurai soin de faire connaître l'époque précise de cette réunion générale, et le nombre de séances qui devront être consacrées à l'audition des mémoires *préparés spécialement* pour cette circonstance par les délégués des Sociétés savantes.

» Il m'a paru convenable à tous égards, Monsieur le Président, d'indiquer dès aujourd'hui aux Compagnies savantes la date de cette réunion. Ceux de MM. les Membres de votre Société qui voudront bien prendre part aux lectures publiques auront tout le temps nécessaire pour s'y préparer, et les résultats obtenus gagneront ainsi en éclat et en solidité.

» J'ai également décidé, comme mesure d'ordre, et pour régler avec plus de méthode que par le passé le programme des lectures, que les manuscrits des notices et mémoires me seraient transmis au plus tard le 1er février de l'an prochain ; les registres d'inscription seront clos à la même époque, dernier délai.

» Il résulte de l'expérience déjà acquise, que les travaux d'une trop grande étendue, quelque intéressants d'ailleurs qu'ils puissent être, présentent un très-grave inconvénient : le nombre des séances de lectures étant limité, il arrive, et ce fait regrettable s'est produit, que tous les lecteurs inscrits ne peuvent être entendus. Il serait donc à désirer que la durée d'une lecture ne dépassât pas vingt minutes, ou que MM. les membres des Sociétés savantes voulussent bien déposer sur le bureau leurs mémoires complets, et n'en donner, s'il y a lieu, qu'un résumé qui en reproduirait les parties essentielles.

» Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le ministre de l'instruction publique et des cultes,*

» Signé : ROULAND.

» Pour le ministre et par son ordre :

» Pour le conseiller d'Etat, secrétaire-général,

» *Le chef de section,*

Il sera distribué en 1864, pour le concours de 1863, deux prix de 1,500 fr. chacun. Ces prix seront décernés savoir :

Le premier *au meilleur travail adressé par une Société savante des départements sur un texte se rapportant au droit coutumier d'une province, d'une commune, ou d'une seigneurie antérieurement au commencement du seizième siècle ;*

Et le second *à la Société savante des départements et de l'Algérie qui aura adressé le meilleur travail ayant pour objet la monographie d'un monument de l'antiquité ou du moyen-âge compris dans les limites de la France actuelle et de l'Algérie ; ou bien une description raisonnée de fouilles archéologiques que la Société aurait fait exécuter récemment.*

—

La Société charge MM. Cérès, Boisse et Valadier de prendre les mesures convenables pour l'enlèvement de la mosaïque de Cadayrac et elle leur ouvre le crédit nécessaire.

—

Le président communique la lettre suivante qu'il a reçue de M. l'abbé Vayssier :

« Monsieur le Président,

» Une question du programme archéologique ayant attiré mon attention sur l'idiome patois de notre Rouergue, j'ai vu avec regret que les travaux faits jusqu'ici sur ce dialecte sont peu considérables : ainsi nous n'avons point de dictionnaire, tandis que plusieurs provinces ou départements de la région du patois en ont, et même de très savants.

» Cette situation des choses m'a suggéré l'idée de proposer à la Société des lettres de l'Aveyron la composition d'un dictionnaire du patois Rouergas.

» On pourrait, ce me semble, utiliser pour cette œuvre quelques travaux épars dans les mémoires de la Société, comme ceux de M. Duval, de M. Clément, ceux que j'ai déjà faits et que je viens de revoir et d'augmenter sur les étymologies grecques et latines du patois, et de plus un manuscrit qui a été acquis, il y a peu de temps, à la Société par M. Lunet.

» Si la Société désire la réalisation de ce projet, et si elle croit que je ne présume pas trop de mes forces, je m'offre à l'exécuter. Peut-être suis-je dans une position assez commode pour obtenir, par le moyen de quelques-uns de mes collègues dans l'enseignement, et des élèves que j'ai for-

més depuis seize ans, des renseignements précieux sur les variantes ou les sous-dialectes de notre patois.

» Dans le cas où la Société jugerait à propos d'agréer et d'encourager mon entreprise, je la prierai d'instituer une commission du dictionnaire patois, à laquelle je puisse soumettre mon plan et mes difficultés.

» M. Adrien de Séguret et M. l'abbé Cérès, qui ont déjà familiarisé leur muse poétique avec notre vieil idiome ; M. Valadier qui a eu l'obligeance de me communiquer des recherches sur ses racines ; M. Vésy, M. Viallet et quelques autres amateurs qui pourraient avoir des manuscrits patois ou du goût pour cette œuvre, pourraient m'être dans cette commission d'un grand secours.

» En supposant l'adoption de mon idée, je prendrai la liberté de faire, dès à présent, un appel à tous mes collègues de la Société et à tous ceux que cette œuvre pourrait intéresser plus spécialement, afin qu'ils me procurent des matériaux, tels qu'ouvrages imprimés ou manuscrits dans notre idiome et jusqu'aux plus petites productions des auteurs du pays; de plus des listes de mots patois, comme seraient ceux des plantes, pour que l'ouvrage que j'entreprendrai avec leur concours ne soit pas trop indigne de la Société à laquelle j'aurai l'honneur de l'offrir.

» Veuillez agréer, etc. VAYSSIER. »

La Société engage vivement M. l'abbé Vayssier à continuer l'œuvre de patiente érudition qu'il a entreprise. Il est assuré du concours ou du moins de la sympathie de tous les Aveyronnais amis des lettres et du sol natal. Recueillir avec soin les mots dont se compose cette langue sonore qu'ont parlée nos pères, ce n'est rien moins que colliger sous une forme particulière leurs mœurs, leurs usages, leurs idées. Déterminer les étymologies, c'est signaler l'origine de ces idées, de ces mœurs, de ces usages ; c'est éclairer l'histoire. Le dictionnaire de M. l'abbé Vayssier ne fera pas vivre le patois un jour de plus. Cet idiome se transforme rapidement là où il résiste à l'invasion du français. Chaque jour voit tomber dans un oubli éternel quelques-uns de ces vieux mots patois qui se sont conservés dans des localités isolées.

Mais si ce dictionnaire doit être sans efficacité pour faire durer un idiome qui a pourtant des qualités essentielles que le français lui envie, il assurera, du moins, la conservation des mots dont l'ensemble constitue un langage qui a été pendant longtemps exclusivement en usage dans cette province, et a été employé durant plusieurs siècles pour la rédaction des actes privés et publics.

S'il entre dans le plan de M. Vayssier de suivre les mots de notre patois à travers les transformations qu'ils ont subies jusqu'à l'époque où ce dialecte de la langue d'Oc était non-seulement la langue exclusivement parlée en ce pays, mais encore la langue des affaires, son œuvre sera un jour ou l'autre indispensable pour l'interprétation de titres et de documents intéressant des particuliers, des communes, des établissements publics.

La Société ne doute pas que les membres désignés dans la lettre de M. l'abbé Vayssier ne se montrent disposés à le seconder de leurs conseils et même à lui prêter, s'il le désire, un concours actif.

La rédaction d'un dictionnaire patois rentre dans le cadre des travaux entrepris par la Société des lettres dès sa fondation. M. l'abbé Vayssier doit donc espérer qu'elle adoptera son travail et lui donnera une place dans la série de ses publications.

—

Le secrétaire expose qu'un membre de la Société a émis l'avis qu'il devrait être formé un recueil composé de deux parties, comprenant, la première, une analyse des procès-verbaux antérieurs à celui du 31 juillet 1856; et la seconde, les procès-verbaux qui ont été destinés à prendre place *in extenso* à la fin du 8e volume de la collection de mémoires. L'analyse qui formerait la première partie de ce recueil serait plus étendue et plus complète que les sommaires placés en tête des 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e volumes des mémoires.

Ce recueil porterait le n° 1. Les deux recueils déjà formés deviendraient les nos 2 et 3 de la série des procès-verbaux qui serait ainsi rendue complète.

La Société adopte cet avis et charge le secrétaire de l'analyse des procès-verbaux antérieurs au 31 juillet 1856. Lorsque ce recueil aura été imprimé, il sera distribué par les soins du comité permanent.

—

Le président dépose sur le bureau le dictionnaire géographique du canton d'Aubin qui vient d'être envoyé à la Société par M. Maruéjouls, maire d'Aubin et membre du conseil général.

—

La Société renvoie à M. Valadier un mémoire de M. l'abbé Cabaniols, intitulé : *Du culte des pierres ou essai sur les pierres druidiques, celtiques, gauloises*, etc.

—

M. Cayré est chargé de rendre compte d'un travail sou-

mis à la Société par M. Bonnefous, instituteur. Ce travail a pour titre : *Etudes sur Réquista. Traces d'un ancien poste militaire ou gaulois.*

—

M. l'abbé Vayssier, à qui avait été renvoyé un ouvrage de M. l'abbé Marty, ancien vicaire-général, dit qu'il n'a pas rempli sa tâche parce que M. l'abbé Mas a publié, dans l'*Echo de l'Aveyron*, une appréciation de ce livre, appréciation qu'il partage de tout point.

—

Le secrétaire expose que les manuscrits des biographies dont la publication a été décidée seront remis à l'imprimeur dès que quelques-uns des auteurs de ces biographies auront revu leur travail et fait quelques modifications qui leur ont été signalées.

—

M. Viallet demande que la Société publie à la suite du premier volume de biographies la liste des ouvrages émanés de plumes aveyronnaises qui forment lacune dans les bibliothèques.

Cette proposition est renvoyée à l'appréciation de la commission des biographies.

—

Sur la proposition d'un membre, la Société délibère que la liste des objets exposés pendant la session du congrès sera insérée au procès-verbal de la séance.

Cette liste est ainsi conçue (1) :

N° 1. — M. Mérican, curé à Auzits, a envoyé :

1. Deux vieux tableaux ;
2. Un chandelier en bois ;
3. Une dalmatique et une chasuble.

(1) Tous les objets gaulois ou romains ont été désignés non en détail, mais en somme, dans le judicieux rapport de M. le baron de Castelnau-Dessenault, comme remarquables par leur bonne conservation et leur bon choix. Ils sont indiqués dans le catalogue par une *.

Tous les émaux ont été aussi signalés en somme ainsi que les livres d'heures manuscrits ou imprimés sur parchemin ou sur velin des XIVe, XVe et XVIe siècles.

Les autres objets, dont il est fait une mention spéciale dans ce rapport, sont indiqués par les abréviations M. spé.

N° 2. — M. le curé de Flaujac.
1. Une croix processionnelle en cuivre ; M. spé.
2. Un moule à hosties du XIVe siècle ; M. spé.
3. Une vierge romane du XIIe siècle ; M. spé.
4. Un socle de pendule.

N° 3. — M. le curé du Monastère, sous Rodez.
1. Une petite couronne en cuivre doré ornée de cabochons ;
2. Un support de buste reliquaire en cuivre doré.

N° 4. — M. Grailhe, de Sauveterre.
1. Six bas-relief en marbre jaune antique ;
2. Deux anciens poids (un d'Albi, l'autre de Rodez);
3. Coupe en bronze à damasquinures mauresques ; M. spéc.
4. Un sceau en cuivre aux armes de France ;
5. Diverses monnaies anciennes ou étrangères ;
6. Deux livres anciens. Deux chartes sur parchemin ;
7. Un lit à baldaquin à deux colonnes (panneaux et colonnes sculptés) ;
8. Un coffre en bois fleurdelysé ; M. spé.
9. Deux petits panneaux sculptés.
10. Un devant de coffre en bois sculpté. M. Spé.

N° 5. — M. Moncan, curé de Lagarde.
1. Un encensoir en cuivre argenté ;
2. Un émail (la mort de la Sainte-Vierge) de Pierre Raymond ; M. spé.

N° 6. — M. Azémar, professeur à Saint-Pierre.
1. Une ancienne serrure d'un travail assez remarquable ;
2. Une vierge du XIIe siècle ;
*3. Deux vases en terre époque romaine ;
*4. Une patère id trouvée près d'Espalion.

(Ces deux derniers objets laissés en don au Musée de Rodez.)

N° 7. — M. le Vte de Saint-Remy, de Villefranche.
1. Une croix bysantine en cuivre ; M. spé.
2. Une tabatière avec mosaïque ;
3. Deux paysages peints sur bois ;
4. Un Saint-Pierre (peinture sur cuivre) ;
5. Un Saint-Joseph (Id.)
6. Une chasse au faucon (peinture sur bois) ;
7. La Nativité (Id.)
8. Saint-Bruno (émail) ;
9. Une custode ancienne en cuivre doré ;
10. Un dyptique (ivoire) ; M. spé.

11. Une plaque en cuivre servant à gaufrer les reliures ;
12. Une poire à poudre en bois de cerf, XVIe siècle ;
*13. Une hache en silex ;
14. Hache à deux tranchants en fer, très oxidée ;
*15. Tête de statue de femme en terre cuite, époque romaine ;
*16. Patère en verre bien conservée ;
17. 249 médailles consulaires et impériales. M. spé.

N° 8. — M. Melchior DE SAINT-REMY, de Villefranche.

1. Petite châsse émaillée XIIe siècle ; M. spé.
2. Custode émaillée XIIIe ou XIVe siècle ; M. spé.
3. Volets en ivoire d'un petit dyptique, XVe siècle ; M. spé.
4. Mater Dei en émaux de couleur (de Laudin) ;
5. Descente de croix (émail en grizaille) ;
6. Saint-Antoine (émail de Limoges) ;
7. Sainte-Anne en émaux de couleur ;
8. Croix en cuivre doré incrustée d'émaux de couleur, XIIIe ou XIVe siècle ;
9. Saint-Joseph en émaux de couleur ;
10. Saint-Mathieu en cuivre doré incrusté en émaux de couleur, XIIIe siècle ;
11. Saint-Jean-Baptiste en émaux de couleur ;
12. Saint-Thomas-d'Aquin en émaux de couleur ;
13. Grand bénitier en émaux de couleur (adoration des bergers) ;
14. Deux grisailles teintées et rehaussées d'or (Jean Laudin) ;
15. Saint-Thomas docteur en émaux de couleur (Pierre Noailhes) ;
16. La Nativité de la Vierge en émaux de couleur (Pierre Noailhes) ;
17. Bénitier en émaux de couleur (l'ange conducteur);
18. Portrait de Louis XV et de Marie Lezinska en émaux de couleur ;

(Ces deux plaques formaient les côtés d'une bourse).

19. Plaque ovale d'un bénitier en émaux de couleur ;
20. Portrait d'une martyre en émaux de couleur ;
21. Plaque ovale d'un bénitier en émaux de couleur (sujet : la Vierge et l'Enfant Jésus) ;
22. Saint Charles-Borromée en émaux de couleur ;
23. Plaque en émaux de couleur sur paillon, émail très ancien, représentant une scène de la Passion ;
24. Saint-Jean-Chrysostôme en émaux de couleur (Jean Laudin) ;

25. La Nativité, émaux en grisaille ;
26. Plaque d'un ancien bénitier, émaux de couleur (Jean Laudin) ;
27. Livre d'heures imprimé sur velin en 1518, par Gilles Hordouin ;
28. Livre d'heures sur velin avec vignettes XVIe siècle;
29. Ancien livre d'heures curieux par son ornementation et sa reliure ;
30. Lettres de noblesse données en 1448 par le roi Charles à la famille de Tourlong, de Villefranche, éteinte depuis longtemps ;
31. Un ex-voto peint sur bois ; M. spé.
32. Un bénitier avec une peinture dans le genre de Rubens ;
33. Un Christ en ivoire.

N° 9. — M. Turq, curé de Saint-Joseph, à Villefranche.
1. Un dyptique en ivoire. M. spé.

N° 10. — M. Alengrin, curé à Recoules.
1. Une croix en vermeil avec émaux et nielles ; M. spé.

N° 11. — M. Delrieu, aumônier du couvent de Notre-Dame.
1. Un Christ en ivoire.

N° 12. — M. le curé de Saint-Geniez.
1. Un beau tryptique en bois appartenant à la confrérie des pénitents de Saint-Geniez, XVIe siècle. M. spé.

N° 13. — M. le curé de Sauveterre.
1. Une croix en cuivre ;
2. Un calice en argent, XVIe siècle ; M. spé.
3. Un coffret en fer ;
4. Un couteau de chasse ;
5. Un éventail ancien ;
6. Une statuette en ivoire ;
7. Diverses monnaies ;
8. Une clef ancienne.

N° 14. — M. Mayran, d'Espalion.
*1. Clous et autres débris de fer oxidés et divers ossements trouvés dans un tombeau romain près Alayrac ;
*2. Quatre vases en grès antiques trouvés dans des tombeaux à Golignac et à Livignac ;
*3. Petite patère en terre rouge trouvée à Alayrac ;
*4. Miroir métallique trouvé dans un tombeau romain près Espalion ;

5. Saint-Bernard en émaux de couleur ;
6. Vierge byzantine en bronze (on y remarque quelques restes de dorure) ;
7. Un fer de hallebarde et un fer de lance.

N° 15. — M. le curé de La Capelle-Mouret.
1. Croix processionnelle du prieuré de La Capelle-Mouret (bysantine) ; M. spé.
2. Un reliquaire en plomb.

N° 16. — M. Bourguet, agent de change à Rodez.
1. Un petit reliquaire en bois sculpté.

N° 17. — Mme Niel-d'Aunac.
1. Pomme en argent de la canne d'Alard, fondateur de l'hôpital d'Aubrac.

N° 18. — M. Valadier, de Paulhac.
*1 Urne en terre cuite avec son couvercle renfermant divers restes d'ossements en partie calcinés, trouvée à Rodez ;
*2. Vase romain en terre fine, avec anse et goulot, trouvé à Alayrac ;
*3. Autre vase romain en terre cuite, bien conservé ;
*4. Deux fragments de terre cuite de forme singulière et un poinçon de potier aussi en terre cuite ;
*5. Trois fragments de moule de poteries romaines représentant divers sujets, trouvés à la Graufesenque, près de Millau ;
*6. Une grande hache celtique en jade ;
*7. Autre quatre haches celtiques d'une dimension plus petite en jade ou en serpentine ;
*8. Un anneau celtique en bronze ciselé trouvé dans un tumulus à Floyrac ;
*9. Une amphore romaine bien conservé ;
10. Une poire à poudre du XVe siècle, en bronze fondu, représentant un hercule armé d'une massue, terrassant un adversaire ;
11. Un livre d'heures manuscrit sur velin, avec vignettes ;
12. Un livre d'heures imprimé sur velin, avec vignettes ;
13. Une vignette peinte à la gouache sur velin ;
14. Une vitrine renfermant une vingtaine de pierres gravées antiques, et quelques sceaux du moyen-âge, avec leurs empreintes ;
15. Ancien chandelier en fer (la tige en spirale) ;
16. Quatre anciennes clefs ;
17. Un briquet en forme de pistolet ;

18. Fer de flèche trouvé dans les bois des Palanges ;
19. Ancien poignard trouvé dans les bois de Vines (gorges de la Trueyre) ;
20. Deux anciens éperons en fer ;
21. Un pommeau d'épée en fer damasquiné ;
22. Une cotte de mailles et un bonnet de mailles ;
23. Un ancien coffret en cuir gauffré ;
24. Un côté triangulaire d'une ancienne chasse XIIIe siècle, orné d'émaux cloisonnés ; M. spé.
25. Un christ en cuivre fondu, couronné, à jupon émaillé, XIIIe siècle ; M. spé.
26. Un ancien christ en bronze doré ;
27. Une vierge byzantine en bronze doré ;
28. Une croix pectorale double en argent ;
29. Une croix de chapelet sculpté, en ivoire, XIIe siècle ;
30. Une boule de verre fort ancienne, renfermant des torsades en émaux de couleur dans le genre des serre-papiers modernes ;
31. Petite boite de toilette en argent ;
32. Coffret en agathe monté en bronze doré ;
33. Rape à tabac en ivoire sculpté ;
34. Un moulinet à tabac ;
35. Une tabatière ronde en écaille ;
36. Une tabatière à charnière en écaille garnie en argent ;
37. Un vase à goulot faïence émaillée de Nevers ; M. spé.
38. Une bourse en velours avec armoiries, brodée de fleurs de lys d'or ;
39. Une gouache sur toile représentant la Sainte-Vierge (XVe siècle) ;
*40. Un petit vase étrusque d'une conservation parfaite ;
*41. Deux petits vases en grès trouvés dans des tombeaux à Rodez ;
*42. Un petit vase à parfums servant à la toilette des dames Romaines ;
*43. Une hache celtique en bronze ;
*44. Un stilum en bronze trouvé dans un tombeau à Rodez ;
*45. Un fragment de corniche en marbre rouge antique, trouvé dans un mur de clôture près la villa d'Argentelle (laissé en don au musée) ;

46. La reproduction en cire rouge des sceaux des archives de Rodez, accompagnés de leurs moules ; M. spé.

(Un double de cette collection moulée en plâtre a été laissée en don au musée de Rodez).

47. Reproduction en plâtre des 63 pierres gravées qui ornent l'argenterie du trésor de Conques ; M. spé.

(Laissés en don au Musée).

48. Quarante dessins et un croquis de plan représentant les principaux dolmens ou autres monuments celtiques du département ; M. spé.

(Laissés en don au Musée).

49. Deux grands fragments de mosaïque trouvés dans un champ près de Gages-le-Bas.

(Laissés en don au Musée).

N° 19. — M. l'abbé Saquet, à Rodez.

1. Un Ecce-Homo en émaux de couleur ;
2. Fragment d'un livre d'heures imprimé sur velin ;

N° 20. — M. l'abbé Galut, à Rodez.

1. Un calice du XVe siècle provenant du cardinal Piccolomini ; M. spé.
2. Une statuette de la Sainte-Vierge en ivoire.

N° 21. — M. Frayssinous, de Saint-Côme.

1. Une croix processionnelle en émaux cloisonnés ; M. spé.
2. Diverses clefs anciennes.

N° 22. — M. Boisse, Adolphe, de Rodez.

1. Une croix reliquaire en cuivre ; M. spé.
2. Un christ peint sur cuivre ;
3. Une ancienne bible.

N° 23. — M. Trémolet, curé de Coussergues.

1. Une croix gothique en bronze trouvée dans l'ancienne chapelle du château de Galinières, dépendant autrefois de l'hôpital d'Aubrac; M. spé.

N° 24. — M. l'abbé Cérés, aumônier du couvent de la Providence.

*1. Cinq lampes romaines en terre cuite ;
*2. Trois vases romains trouvés dans les fouilles pour la construction de la chapelle du couvent de la Providence en 1863.
*3. Vase en grès trouvé dans un tombeau, place du Bourg ;
*4. Poinçon de potier romain en terre cuite ;
*5. Deux fragments de moules de poteries romaines ;
*6. Trois fragments de poteries romaines ;

*7. Quatre agraffes romaines ;
*8. Deux clefs gallo-romaines dont une provient des fouilles mentionnées ci-dessus ;
*9. Un anneau celtique en bronze ciselé trouvé dans un tumulus à Floyrac ;
*10. Un grain de collier et un bout de flèche celtiques ;
*11. Fragment d'os travaillé trouvé dans un dolmen ; (Sa forme indiquerait un fragment de flûte).
*12. Aiguille antique en ivoire ;
*13. Fragments d'un masque de gladiateur en bronze, provenant des mêmes fouilles que ci-dessus ;
14. Bénitier en émaux de couleur représentant la Madeleine.
*15. Deux antefixes en terre cuite.

N° 25. — M. le curé d'Estables.
1. Une statue en pierre, mutilée, représentant Saint-Michel ;
2. La coupe d'un calice en verre ;
3. Un diptyque russe en bronze.

N° 26. — M. Combes, médecin à Sauveterre.
1. Un plat en faïence mauresque à reflets métalliques.
2. Un ancien poids de la ville de Toulouse.

N° 27. — M. Baptiste Carcenac, de Rodez.
1. Deux miniatures sur velin d'une parfaite conservation.

N° 28. — M. Boyer, Adolphe, de Rodez.
1. Deux bas-reliefs en cuivre doré ;
2. Quatre belles miniatures en émaux de couleur (école italienne).
3. Deux statuettes en ivoire ;
4. L'Annonciation en émaux de couleur ;
5. Jésus-Christ aux Lymbes, id. ;
6. Descente de croix, id. ;
7. Saint-Dominique, id. ;
8. Mort de Renaud, id. ;
9. Un rendez-vous de chasse, peinture au fixé ;
10. Un combat de cavalerie, id. ;
11. Un paysage. id. ;
12. Portrait de femme, miniature.
13. Portrait d'homme, id.

N° 29. — M. l'abbé Maymard, directeur de l'école normale.
1. Un livre d'heures manuscrit sur velin ;
2. Un livre gothique imprimé sur papier ;

3. Une tabatière avec mosaïque ;
4. Une tabatière avec peinture au fixé ;
5. Trois vases formant garniture, émail indien ;
6. Deux crucifix en ivoire ;
7. Divers tableaux dont un, les anges adorant les clous du crucifiement, a été mentionné dans le rapport;
8. Deux armoires sculptées ;
9. Une table ancienne.

N° 30. — M. Rogéry, négociant à Rodez.
1. Mater Dei en émaux de couleur ;
2. Boîte de toilette dite boîte à mouches ;
3. Une peinture sur marbre.

N° 31. — M. Affre, archiviste.
*1. Deux haches celtiques en serpentine ;
2. Un livre ancien ;
3. Une clef ancienne ;
4. Trois cachets et un poids ancien.

N° 32. — M. Viallet, médecin.
1. Un coffret en bois sculpté ;
2. Id. en marqueterie ;
3. Id. en écaille, coins et écusson en argent ;
4. Un brûle-parfums en bronze doré ;
5. Une Vierge sculptée en ivoire.

N° 33. — M. l'abbé Alibert.
1. Une bourse en velours cramoisi, armoriée et fleurdelysée ;
2. Un calice en vermeil du XVIe siecle, appartenant à la cathédrale ; M. spé.
3. Un autre calice en argent, XVe siècle, appartenant à la cathédrale ; M. spé.

N° 34. — M. Sassère, libraire à Rodez.
1. Une estampe enluminée sur velin.

N° 35. — M. l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise.
*1. Une hache celtique en bronze trouvée dans un dolmen, dans la commune de Sauclières.
(Laissée en don au Musée).

N° 36. — M. Miquel, notaire à Rodez.
1. Un grand camée monté en argent, représentant l'Annonciation. Cet objet, dit *paix*, est du XVIIe siècle ; M. spé.

N° 37. — M. le curé de la Salvetat-Peyralès.
1. Un reliquaire en cuivre argenté ;
2. Un missel épiscopal.

N° 38. — M. Laussié, chanoine à Rodez.
1. Un manuscrit sur velin (Collectaneum antiquum).

N° 39. — M. de Valady, de Rodez.
1. Deux bustes en bronze, le Christ et la Vierge ;
2. Un Bacchus bas-relief en cuivre, plaqué sur marbre ;
3. Une bacchante, id.;
4. Un dyptique en ivoire ; M. spé.
5. Un tableau en tapisserie des Gobelins.

N° 40. — M. Bernat, horloger à Rodez.
1. Un reliquaire gothique en cuivre.

N° 41. — M. Pons-d'Hauterives.
1. Adoration des mages, ivoire sculpté ;
*2. Hache celtique en bronze ;
3. Une statuette chinoise en jade ;
4. Un volume, forme d'album, représentant les monuments de Rome ;
5. Livre d'heures manuscrit sur velin ;
6. Saint-Pierre en émaux de couleur ;
7. Sept anciennes peintures sur verre.

N° 42. — M. Cabaniols, curé de Saint-Salvadou.
1. Une croix processionnelle en argent ornée de cabochons ; M. spé.
2. Un plat en faïence, de Bernard de Palissy ; M. spé. (Laissé en don au Musée).

N° 43. — M. Pal, curé de la Grand-Ville.
1. Une grande chasse provenant de Bonne-Combe.

N° 44. — M. l'abbé Galy, aumônier du couvent de Jésus-Marie.
1. Un crucifix en argent plaqué sur bois et servant de reliquaire; M. spé.

N° 45. — M. Marion, médecin à Rodez.
1. Jésus à la colonne, statuette en ivoire ;
2. Une vierge, statuette en bronze.

N° 46. — M. le curé de La Roque-Bouillac.
1. Une croix processionnelle en argent ornée de cabochons; M. spé.

N° 47. — M. Monteillet, vicaire de Saint-Amans de Rodez.
1. Un ancien plat en cuivre.

N° 48. — M. le curé de Rodelle.
1. Une croix byzantine avec Christ en argent, servant de reliquaire et ornée de cabochons; M. spé.
2. Une ancienne clef du château de Rodelle.

N° 49. — Mme Yence, de Rodez.
1. Une soupière, deux plats et trois assiettes en porcelaine de la Chine.

N° 50. — M. le curé de Cadayrac.
1. Un calice gothique en argent orné d'émaux ; M. spé.

N° 51. — M. le curé de Villecomtal.
1. Un reliquaire byzantin émaillé. M. spé.

N° 52. — Mme Alary, de Rodez.
1. Un chapelet avec médailles et croix, en filigrane. M. spé.

N° 53. — M. Thédenat, d'Espalion.
1. Un volet de diptyque en ivoire ; M. spé.
2. Une ancienne mesure de capacité de Conques ; M. spé.

(Laissée en don au Musée).

N° 54. — M. Adrien de Séguret père, à Rodez.
1. Un livre d'heures imprimé sur velin, avec vignettes.

N° 55. — M. le curé d'Aubin.
1. Un ancien baptistaire en plomb, orné de bas-reliefs

N° 56. — M. Frayssinous, Amable, de Saint-Côme.
1. Un fragment de sculpture provenant de l'ancienne abbaye d'Aubrac.

(Laissé en don au Musée).

—

M. Valadier annonce que la plaque en cuivre trouvée à Laguiole dont il a entretenu le Congrès archéologique vient d'être offerte à la Société par M. Malet, fabricant de chandelles à Laguiole.

Elle est ainsi décrite par M. Valadier.

« Cette plaque dont on a recueilli quatre fragments qui suffisent pour faire apprécier ses dimensions est entièrement ronde et a 15 centimètres et demi de diamètre ; les ornements qu'elle porte ont été faits en partie au repoussé et en partie guillochés. Au milieu se trouve une fleur de lis ornée de guillochis ; entre deux de ses pétales, on remarque un pistil ; celui qui se trouvait entre les pétales correspondants manque par suite des dégradations de la plaque ; elle est surmontée d'une couronne de baron. Tout autour règne une couronne de chêne sans feuilles, mais reconnaissable à quatre gros glands placés entre chacun des quatre lobes que forme la branche. Dans l'espace circonscrit par trois de ces lobes, on lit l'inscription suivante, faite aussi

au repoussé : *Vive qui m'arme. Veurfetie, prie Dieu pour eus*, et dans le bas, *Jofray tchota ;* le lobe du haut manque , tous les autres ornements sont guillochés.

» Cette inscription fait supposer que la plaque appartenait à une armure, probablement à une cuirasse dont elle ornait le plastron pectoral.

» Quinze ou seize trous de clous placés sans symétrie et sans qu'on ait eu soin de respecter les lettres ni les ornements, me font croire qu'elle a dû être brisée à plusieurs reprises, par le choc des armes , sans doute , sur l'armure même qu'elle ornait et dont le propriétaire, jaloux de conserver cette marque de son courage , rattachait les morceaux tant bien que mal sur sa noble poitrine. La forme des ornements et des lettres font, je crois, remonter cette plaque à la fin du quinzième siècle.

» F. VALADIER. »

—

DONS DIVERS.

La Société a reçu pour son musée :

De M. l'abbé Marcorelles : Une hâche celtique, en bronze;

De M. M.... : Sept anciens sceaux et quarante-quatre monnaies dont quelques-unes en argent;

De M. Malet jeune : Les fragments d'une plaque de cuivre doré trouvée récemment sur les ruines de l'ancien château-fort de Laguiole, et que sa forme et ses ornements font supposer avoir été le plastron pectoral d'une cuirasse du XVe siècle ;

De M. B.... : Un petit buste représentant François-Joseph Ier, empereur d'Autriche ;

De M. le vicomte de Beaumont : Deux produits de la pisciculture qu'il cherche à introduire dans le département de l'Aveyron, savoir : un saumon du Rhin, âgé de 23 mois, provenant des œufs envoyés d'Huningue et un gardon, âgé de trois ans, rapporté du département de l'Orne;

De M. Cabaniols, curé de Saint-Salvadou : Un plat ovale, en faïence, de Bernard de Palissy ; le fond offre l'écu de France et le pourtour est orné de têtes en relief;

De M. Couderc fils : Un fragment de statuette en marbre;

De M. Lunet, curé : Diverses poteries et un clou en fer trouvés à Montaigut (Lozère) sur une voie romaine , dans un pré appelé Pyromant *(Pyromantia, lieu où l'on devine par le feu.)*

De M. Thédenat : Une ancienne mesure de capacité en bronze, venue de Conques et portant la date de 1540, ains

qu'un coffret antique provenant de l'ancienne abbaye de Conques et un patin trouvé au château de Chambord ;

De M. l'abbé Azémar : Une patère et deux petits vases en terre trouvés à Espalion ;

De M. X.... : Une médaille en bronze, grand module, commémorative de la concession des chemins de fer du Gard le 12 mai 1836 ;

De M. Canac, maréchal à Rodez : Un ancien pied en fer, (mesure à l'usage des membres de la confrérie de Saint-Crépin);

De M. Valadier : 40 dessins des principaux monuments celtiques du département, avec catalogue; — La reproduction, en plâtre, de 63 pierres gravées qui ornent l'argenterie du trésor de Conques, avec catalogue, d'après M. Alfred Darcel;—Deux grands fragments de pavé en mosaïque, trouvés dans un champ, près de Gages-le-Bas; — Un fragment de corniche en marbre rouge antique, provenant d'Argentelle;

De M. Frayssinous (Amable) : un fragment de sculpture provenant de l'ancienne abbaye d'Aubrac ;

De MM. Briguiboul et A.... : deux anciennes cuvettes en plomb ornées de fleurs de lys.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

Elle a reçu de M. Cabaniols, curé de Saint-Salvadou : Compte que rend à ses concitoyens A. Pié, avocat de Villefranche, département de l'Aveyron, des diverses fonctions administratives ou autres qu'il a remplies dans la mairie de ladite ville, depuis 1788 jusques en 1816 ; Montpellier, 1823, 1 vol. in-8° ;

De M. Lacaze : Un exemplaire de l'atlas cantonnal du département de l'Aveyron qu'il a publié ;

De M. Ratery : Annuaire du département de l'Aveyron pour l'année 1863 ; 1 vol. in-12 ;

De M. le docteur L. Gigot-Suard, maire de Levroux (Indre) et médecin consultant aux eaux de Cauterets : Des climats sous le rapport hygiénique et médical ; Paris, 1 fort volume in-12, dont il est l'auteur ; — Des effets physiologiques de l'eau de la Raillère à Cauterets, brochure in-12 qu'il vient de publier ;

De M. Cayrè, médecin interne à l'asile d'aliénés de Rodez : Quatre belles photographies par lui exécutées et dont trois représentent des vues de Rodez ;

De M. *** : *Réflexions pratiques sur le tartre, la carie et la prothèse dentaire*, par A. Marty, de Rodez; Lyon, 1846, br. in-8°; — *Fébrifuge indigène ou observations sur l'emploi des pilules de Variolarine-Bouloumié* (de Rodez); Paris, 1862, br. in-8°; — lettre autographe adressée de Saint-Geniez, le 16 août 1784, par l'abbé Raynal, à M. Grand, de Paris, ainsi qu'un certificat de vie délivré au même Raynal par le comte d'Esterno et daté de Berlin, le sept janvier 1783; — une lettre autographe d'Alphonse Karr adressée en 1863 à M. Pitrat, libraire à Montpellier; — une gravure représentant messire Pierre Chirac, premier médecin du roi, originaire du Rouergue; — *Expériences sur la génération des plantes*, par M. C. Girou de Buzareingues; Paris, 1829, br. in-8°; — *Descriptiones animalium, avium, amphibiorum, piscium*, etc., *quæ in itinere orientali observavit Petrus Forskal*, suivi du *Materia medica Kahirina;* Hauniæ, 1775, 1 vol. in-4°;

De M. X. : Exquisses photographiques, par Ernest Lacan; Paris, 1856, 1 vol. in-12; — *La Couronne de l'année chrestienne*, par Mgr Louis Abelly, évesque de Rhodes, 3e partie; Lyon 1678. 1 vol. in-12; — *Eloge de M. de Gaujal, premier président*, par M. Achille Mestre, avocat général; Montpellier, 1856, br. in-8°; — *Le Cultivateur aveyronnais*, par A. Rodat; Rodez, 1839. 1 vol. in-8°; — *Catalogue des gentilshomme d'Auvergne et de Rouergue qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789*, par MM. Louis de La Roque et Edouard de Barthélemy; Paris, 1863, br. in-8°; — *Vies des Saints*, à l'usage du diocèse de Rodez, par M. Abbal, vicaire-général; Rodez, 1852, 1 vol. in-8°; — *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, etc., par M. de Bonald; Paris, 1815, br. in-8°; — Mandement de Mgr l'évêque de Poitiers qui ordonne une quête pour l'œuvre de la reconstruction de l'église de Saint-Martin à Tours; 1862, brochure in-8°; — *L'Evangile selon Renan*, par Henri Lasserre; Paris, 1863, br. in-12; — *A chacun selon ses œuvres !!!* observations de Mgr l'évêque d'Alger sur le roman intitulé *Vie de Jésus*, par M. Renan; Alger, 1863, br. in-8°; — *Catalogue de la bibliothèque musicale de feu J. Ad. de La Fage, ancien maître de chapelle*, Paris, 1862, vol-8°; — *Lettre au citoyen Chaptal au sujet de l'inscription égyptienne du monument trouvé à Rosette*, par A.-I. Silvestre de Sacy; Paris, 1802, br. in-8°; — *Les Catacombes romaines*, par le R. J. Spencer

Northcote; Rome, 1859, 1 vol. in-8°; — *Les Peintres espagnols*, par Charles Gueullette; Paris, 1863, br. in-8°;

De M. de Lavergne (Aveyronnais) : *Instruction pratique pour le soufrage de la vigne* (14e édition) ; Paris, 1863, br. in-8°, dont il est l'auteur;

De M. de Labonnefon : *Notice sur Raymond Gayrard*, natif de Rodez, br. in-8°, dont il est l'auteur; Rodez, 1858;

De M. le comte de Toulouse-Lautrec : *Peintures murales du XIVe siècle, dans l'église de Notre-Dame du Bourg, à Rabastens d'Albigeois ; Souvenirs archéologiques du comté de Fézensac; Coutellerie de la Renaissance*, en tout trois brochures qu'il a publiées en 1860, 1861 et 1863;

De M. Ad. Ricard, membre de la Société des lettres de l'Aveyron, et secrétaire de la Société archéologique de Montpellier : *Murviel, Ruines d'un opidum des volces arécomiques*, par MM. A. de Montravier et Ad. Ricard ; extrait de la *Revue archéologique ;* Paris, 1863, br. in-8°.

De M. Alex. Bertrand : *Les monuments primitifs de la Gaule*, monuments dits celtiques, dolmens et tumulus, par le donateur ; extrait de la *Revue archéologique ;* Paris, 1863, br. in-8°.

De M. Affre, receveur à cheval à Nant : Une feuille papier de Chine, écrite en langue du pays, rapportée par M. de Comeyras, mort depuis peu, comme souvenir de notre récente campagne dans l'extrême Orient ;

De M. Affre, archiviste : Empreinte sur papier de trois anciennes inscriptions, dont deux provenant de l'église de Perse, près d'Espalion, et l'autre de Saint-Pierre de Bessuéjouls ;

De M. Soulages, maître répétiteur au lycée impérial de Toulouse : Le répertoire du terrier du Tiquier, en 1368 ; deux feuilles manuscrites ;

De M. Viallet : *Système complet de médecine légale*, par V. Trinquier, Aveyronnais, professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier; 1836-1838, deux fascicules in-4° ; — *Les émaux français et les émaux étrangers*, mémoire en réponse à M. le comte F. de Lasteyries lu à la séance de la société archéologique de Limoges, le 28 novembre 1852, par M. F. de Verneilh ; Caen, 1863, br. in-8°; — Séance académique internationale, tenue à Dives, pour l'inauguration de la liste des compagnons de Guillaume à la conquête de l'Angleterre, en 1066, dans l'église de cette commune, le 17 août 1862 ; Caen, 1863, br. in-8°.

La Société a en outre reçu le discours prononcé par

M. de Caumont, président de l'institut des provinces de France, à l'ouverture du Congrès des délégués des sociétés savantes, le lundi 5 avril 1858, feuille in-8°; — La carte géologique du département du Calvados, dressée par le même, en 1825 ; — La liste des compagnons de Guillaume à la conquête de l'Angleterre, en 1066, feuille in-4° ; — Le rapport verbal fait à la Société française d'archéologie dans les séances tenues à Bordeaux, en septembre, et à Caen, en octobre 1861, à St-Etienne, le 10 septembre et à Caen, le 6 octobre 1862, par M. de Caumont (extrait du *Bulletin monumental de la Société française d'archéologie)*, Paris, 1863, br. in.8° ; — Le compte-rendu des séances tenues en 1862 par les Congrès archéologiques de France, XXIXe session, 1 vol. in-8° ; — L'*Annuaire de l'Institut des provinces*, année 1862, 1 vol. in-8° ; — La livraison de juin 1863 de la *Revue archéologique*; — Une br. in-8° intitulée : *Grandes découvertes historiques relatives à Saint-Jean-Baptiste et aux évangélistes*, par Jules Corblet (extrait de la *Revue de l'Art chrétien*), Paris, 1862 ; — L'instruction pastorale de Mgr l'évêque de Rodez sur la puissance salutaire de la religion dans l'ordre moral, suivie du mandement pour le carême de 1863, et son ordonnance sur la tournée épiscopale de la même année ; — Le résultat des conférences ecclésiastiques du diocèse de Rodez pendant l'année 1861, 1 vol. in-8° ; — ainsi que la suite des publications de la *Revue des Sociétés savantes*, de la *Société archéologique de Montpellier*, du *Journal des Beaux-Arts*, *Revue de l'art ancien et moderne*, de l'*Union des Arts* de Marseille, et de l'Académie impériale de Dijon.

La Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance sa gratitude pour ces divers dons et communications.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 8 septembre 1863.

Présidence de M. H. DE BARRAU, *président.*

Sont présents : MM. Hippolyte de Monseignat, ancien député; Vergnes, sous-intendant militaire ; l'abbé Monteillet ; l'abbé Saquet ; Dalbis du Salze, ancien représentant ; Billoin, colonel du génie en retraite ; Marchal, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Théodore de Cabrières ; Castanié, peintre ; Bonnefous, d'Arvieu ; l'abbé Fabre ; l'abbé Marcorelles ; Viala, médecin ; l'abbé Alibert ; Vézy, bibliothécaire ; Léopold Bourguet, agent de change ; Albespy, médecin ; Combes, directeur de l'asile des aliénés ; Cayre, médecin interne au même établissement ; Jules de Monseignat, premier commis à la direction de l'enregistrement ; de Singla, avocat ; Boisse, ingénieur des mines ; Lala, médecin ; Eugène de Barrau ; Valadier ; Viallet, médecin ; Vaysse, ingénieur à Salles-la-Source ; Vaysse, Léon, censeur chef de l'enseignement à l'institution impériale des Sourds-Muets, à Paris ; Enjalbert, avocat, et Lunet, membre du conseil général, secrétaire de la Société.

—

M. Paulin de Balzac s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

—

Admissions. — Sur la proposition du bureau, sont admis en qualité de membres titulaires : MM. Joseph Dalbis de Gissac, docteur en droit ; Joseph de Barbeyrac-Saint-Maurice, licencié en droit ; Félix de Sambucy-Luzençon, membre de plusieurs sociétés savantes, et Fau, pharma-

cien à Aubin. Est admise en la même qualité, Mme Zélie Carrère, auteur de plusieurs ouvrages, en ce moment domiciliée à Millau.

—

Sur la proposition d'un membre, la Société charge M. le président et M. le secrétaire d'offrir à M. Isoard, nouveau préfet de l'Aveyron, le diplôme de membre titulaire, diplôme que ses prédécesseurs ont bien voulu accepter.

—

Sur la proposition de M. le président la Société donne à MM. Jules Duval, Girou de Buzareingues, Léon Vaysse, Aiffre, Richard et Pouget, le mandat de la représenter au congrès des Sociétés savantes de l'Empire, qui s'ouvrira à Paris, rue Bonaparte, n° 44, en mars 1864.

—

M. le président rappelle que M. de Caumont a informé la Société, par une lettre qui figure au procès-verbal de la dernière séance, que l'*Institut des provinces inscrirait avec empressement sur la liste des candidats aux places vacantes, dans son sein, la personne que la Société de Rodez lui aurait désignée.*

M. le président propose à la Société de répondre à cette offre obligeante en désignant, au scrutin secret, le membre dont le nom devra être adressé à M. de Caumont. Il soumet à la Société le nom de trois membres sur l'un desquels il lui semble convenable de faire porter le choix.

Un membre dit que l'un des trois candidats proposés fait déjà partie de l'Institut historique. Le second candidat proposé par M. le président décline l'honneur qui lui est fait. Le troisième, M. Boisse, membre fondateur et auteur de plusieurs travaux scientifiques que le public a su apprécier, est désigné à l'unanimité.

La Société charge le secrétaire de transmettre cette délibération à M. de Caumont.

—

M. le président communique une lettre par laquelle M. Vézy l'informe que, cédant aux sollicitations bienveillantes de la plupart de ses collègues, il consent à conserver le titre et les fonctions de bibliothécaire archiviste de la Société des lettres.

—

Il est donné lecture de la lettre suivante qui a été adressée à M. le président par M. l'abbé Cabaniols :

« Saint-Salvadou, le 11 juillet 1863.

» Monsieur le Président, on lit, dans la liste chronologique des évêques de Rodez, imprimée à la fin du Rituel

du diocèse, par ordre de Mgr Giraud, que l'évêque saint Quintien (Quintianus) fut forcé, par la persécution des Visigoths, de quitter son siége, comme celle des Vandales lui avait fait quitter l'Afrique, sa patrie. Soupçonné de vouloir livrer Rodez aux Francs, dont le roi Clovis venait d'embrasser la religion chrétienne, et menacé de mort, il se retira dans l'Auvergne, dont il gouverna l'Eglise pendant dix-sept ans. Il mourut à Clermont, le 13 novembre 536, et l'église de Rodez honore sa mémoire le 19 du même mois.

» Voici quelques fragments d'une légende qui remonte au VIe et peut-être à la fin du Ve siècle, où il est parlé de ce saint évêque, d'une conjuration qu'il y eut dans le Midi de la Gaule en faveur de la domination des Francs, de deux siéges qu'eut à soutenir la ville de Rodez et de la manière miraculeuse dont ses habitants furent délivrés par la protection de saint Amans.

I.

Et fo mandat al rey per mesatge coren,
Que Quintia, l'avesque de Rhodés veramen,
Era fugit sa oltra per peure gandimen
Del pobol dé Rhodés que van sar perseguen.
Diso que subiugar los vol certanamen
Al noblé rey de França ; no los era plasen,
Et per a quella causa lo rey ven brevemen.

(De Prœr., page 55.)

II.

A prop aisso longtemps. sens en vol recordar,
Un prince qu'éra duc, que se fasia apelar
Marcia, ab gran gen ven per assettiar
La villa dé Rhodés et vol la subiugar,
Que dé per totas parts lo fec environnar
Et gardar que monda no lay pouges intrar,
Et destrieys tant lo pobol, que non ac que mengar, etc...
Tant lor entendement à Dieus van démonstrar
Ab grant devotio se van appareillhar,
Quel sepulchre visito de sanct Amans lo bar,
Et prego caromen qu'els veille deslivrar
Del prince Marcia et de tot son affar.
Quand airo long temps facha aquesto orasio,
Et airo Dieus pregat ab grant devotio,
Et an pres sanct Amans per garda et per guido,
Viro fugi d'oqui os contraris que so..... *Page* 45.

« Post hæc longo deindè tempore, si recordari licet, dux nomine Martias cum multo exercitu Ruthenam tendit, et ut eam sibi subjugaret, tàm arctâ obsidione cinxit, ut nullus ingredi

posset, populusque ità distringeretur, ut quo se sustentaret non haberet. Tunc omnes ad Deum mentem elevant ; ac sepulchrum nobilis Amantii magnâ cum reverentiâ adeunt, ut eos à principe Martiâ liberare dignetur : fusâ verò per longa spatia devotâ prece, et Amantio in auxilium et tuitionem invocato, indè castra moventes viderunt adversarios. » *(M. A. Dominicy*, p. 45.*)*

III.

Et devanc se l'altr'an per malvais mouvement,
Qu'aqués duc Martia fés altré asietgament,
Per tonar à Rhodés, et per far raubomen :
Que vol penré la vila, et contrengé la gen
Per so que miels n'agut tot son entendoment,
Que no ac l'altra vés quand s'en fugi coren :
El pobol que a vist cest asietgamen
Grand paor en a aguda d'aquela mala gen,
A sanct Amans s'en fuio, qu'es lor défensamen :
Els ennemics fugiro cons l'altra vets coren :
Onc puiessas no tornero per fa mal à la gen.

« Et sequenti anno contigit pravo motu ducem illum Martiam obsidionem parâsse, ut rursùs Ruthenam deprædaretur ; quarè ut quantociùs civitate hâc potiretur, castra undique fixit, et immaniter cives aggressus est, sanioris se modo consilio ratus, quàm aliâ vice, quâ velociter aufugit : populus ergò Ruthenensis se ità oppugnatum videns, ingenti metu concussus, ad sanctum Amantium, ejus patronum, recurrit, et statìm inimici, ut aliàs terga vertere, nec in posterum, ut populo nocerent, reversi sunt. » (*M.-A. Dominicy*, page 46.)

» Je ne m'arrêterai point à prouver que, dans cette légende, on a confondu, avec saint Amans, premier évêque connu de Rodez, un autre saint Amand, qui, venu des pays du Nord, disent les chroniqueurs, se déroba au monde dans les bois sauvages de Commodoliac, près de la Vienne, à l'endroit où fut bâtie plus tard la petite ville de Saint-Junien.

» Tandis que les derniers jongleurs répétaient encore les vieux chants latins sur ce dernier saint Amand, les premiers troubadours du Midi commençaient à traduire aux masses ses gestes, *gesta Amandi*, dans la langue romane vulgaire. Il ne nous reste de ces vieux chants rustiques que les fragments que nous avons cités, *ayant trait à un miracle de saint Amand en faveur de la ville de Rodez*, dit M. le comte de Donhet, dans son *Dictionnaire des Légendes du Christianisme*, édit. Migne, page 34.

» Ils nous ont été conservés par Marc-Antoine Dominicy, jurisconsulte, né à Cahors dans deux ouvrages, l'un intitulé : *Disquisitio de prærogativâ allodiorum in provin-*

ciis Narbonensi et Aquitanicâ, quæ jure scripto reguntur. Paris, 1645, in-4° ; et l'autre : *Ansberti familia rediviva, sivè superior et inferior stemmatis beati Arnulfi linea... vindicata.* Paris, 1748 (je pense qu'il faut lire 1648), in-4°.

» Dominicy constate que le texte roman que nous avons cité n'est que la traduction d'un texte latin antérieur

Al nom de Jésus-Christ ayssi sia affinat
Lo libre que vous ai de loti romansat
Del patro saint Amans.

« Id est, in nomine Domini hic finiatur liber sancti Amantis, patroni nostri, quem vobis è latino in romanum transtuli. »

(M.-A. Dominicy, *De Prærogativâ*, page 44.)

» Il donne aux vers rustiques, tantôt cinq cents, tantôt six cents ans, ce qui reporterait la date de la vie de saint Amand jusqu'au XIe siècle et même au Xe.

» M. Raynouard, dans son *Choix des poésies des Troubadours,* admet cette date ; il croit les vers mal copiés, et tout en doutant de la rigoureuse exactitude de la copie de Dominicy, il reproduit les textes et les traduit. Tom. II, p. 152.

» A propos de ce dernier auteur, je me rappelle qu'il nous a conservé sur sainte Foi, de Conques, deux monuments populaires, qui datent du Xe siècle ou, tout au plus, du commencement du XIe. Ce sont deux chants de jongleurs que nos aïeux ont entendus dans les foires ou sur les places des villes, où devant la porte des églises.

» Je ne citerai que le dernier ; c'est un cantique sur un miracle de cette sainte, auquel on doit attribuer l'origine d'une dévotion très répandue dans une partie du diocèse de Rodez et des contrées voisines.

» Catel, dans son *Histoire des comtes de Toulouse*, a publié ce vieux chant, qu'il dit avoir tiré des archives de l'abbaye de Conques, en Rouergue. Il est écrit en langue d'Oc ; mais malheureusement la copie de Catel est visiblement altérée, dit M. le comte de Donhet, et l'original ne se retrouve plus.

» Il est question du comte de Toulouse, Guillaume, successeur de Pons II, et qui vécut dans les dernières années du Xe siècle et les premières du XIe. Alfonse ou Delfonse, femme de Guillaume, y invoque la sainte, et, par son intercession, elle obtient deux enfants, Raymond et Henri. C'est pour la même fin que sainte Foi est encore invoquée.

» Voici ce petit poème tel qu'on le trouve dans Catel, p. 104 :

Tot nom es tengut dé monstrar
Lo bé quand lo sab ensenhar,
E ay ves y pauc démonstrar,
De so que y en scay per vertar.
Nom m'en veilh an nous veulh contar
Com fos sancta Fé joglaresse
A Artous Delfonse comtesse.
Qu'éra molher Guilhem lo comte
En aussi y eu vos conte
Hé un molt sic adornament
Molt précios e conninent.
Après ella es empregnada
D'un autre filh altra begada :
Aquest appelloro Henric,
Lo patre se tem per moet ric.
Ainsin attendet la promessa
Sancta Fé ben à la comtessa.
Sancta Fez en sia lausada.
Grasida et glorificada,
Et nos done aver s'amor
E de Dieu nostre créator.
Amen.

J'ai l'honneur d'être, etc. CABANIOLS. »

—

Le secrétaire informe la Société que le conseil général lui a alloué, dans sa dernière session, une subvention de 1,500 fr.

La Société vote des remercîments au conseil général.

—

M. le président donne lecture d'une dépêche, en date du 19 août dernier, par laquelle Son Excellence M. le ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts annonce qu'il a accordé au musée de Rodez un tableau de M. Grenet : « Le Torrent de Saint-Herboth. »

—

La Société renvoie à la commission des biographies une lettre que le secrétaire a reçue de M. J. Duval.

—

M. le président dépose sur le bureau le catalogue suivant, dressé par M. Valadier, des dolmens qui ont été signalés dans le département de l'Aveyron. Ces dolments sont connus, selon les diverses localités où ils sont situés, sous les noms de *Cibourniés, Peiro Lebado, Cobono de los masquos, Oustal de los Fados, Oustal del Fodas, Peiro-*

Mortino, Toumbo de Morti-Cobolié, Toumbo del Géant, Toumbos des Onglésés. M. Valadier en indique la situation dans le travail suivant :

ARRONDISSEMENT DE RODEZ.

Canton de Bozouls. — 2 près de Besonne, au nord de ce village, commune de Rodelle ; 1 près de Trébosc, commune de Montrozier, connu sous le nom de *Toumbo de Morti-Cobolié.* (Dans la commune de Livernou, près de Figeac (Lot), se trouve le plus remarquable des dolments, d'après Champollion ; pierre supérieure de 7 m. 50 c. de long sur 3 m. 05 c. de large et 66 m. d'épaisseur. Il porte le nom de *Peiro-Mortino.* (Mémoires de la Société de Rodez, t. 1, p. 678.) Le rapprochement de ces deux dénominations me paraît assez remarquable.) 1 sur la paroisse de Brussac, commune de Bozouls, lieu dit Causse de Bérail ; il porte le nom de *Toumbo del Géant* ; 5 aux environs de Vayssettes, commune de Bozouls, dans la direction du sud, lieu dit Causse-Comtal; 3 près de Gages; 2 sur le Puech-Lajou et 1 sur le chemin de Gages à Aboul, près d'un champ dit Champ du Bouissou, commune de Montrozier (pierres lat., 3. m. 90 c. sur 1 m. 30 c. ; la table manque) ; 1 au sud-ouest de Curlande, commune de Bozouls (il ne reste que quelques fragments des pierres latérales) : 1 bien conservé, entre La Loubière et Agen, mais plus près de cette première localité, sur un champ dit le Cibournié. Total, 15.

Canton de Conques. — 1 à l'ouest de Saint-Félix-de-Lunel, près de la route n° 6, de Saint-Cyprien à Villecomtal, commune de Saint-Félix-de-Lunel ; 1 à l'ouest de Lunel, très remarquable, près de la même route, au haut de la côte de Saint-Cyprien, commune de Saint-Félix-de-Lunel. Total, 2.

Plusieurs autres ont été détruits dans les champs des environs.

Canton de Marcillac. — 1 sur le causse de Muret, pas loin de ce village, commune de Muret ; 2 à l'ouest de Peyrignagols, à peu de distance du village de Séveyrac ; quoique un de ces dolmens soit connu sous le nom de dolmen de Pérignagols, ils sont situés tous les deux dans la commune de Valady, au nord de la combe d'Auribal ; 1 près de Souyri, commune de Salles-la-Source ; 1 sur une propriété du domaine de Billorgues, dite *Champ del Gorric,* commune de Salles-la-Source ; 1 entre Saint-Antonin et Cadayrac, même commune ; une quinzaine au moins, en outre de ces trois derniers, sur le plateau calcaire, entre Mondalazac et Salles-la-Source : 1, entre autres, à quelque pas de la station de Salles-la-Source, même commune ; 1 à la Vayssière, près du domaine, au nord-est, commune de Salles-la-Source. Total, 23.

Canton de Naucelle. — 1 près de Meljac, sur le plateau dit le Caucar, commune de Saint-Just.

Canton du Pont-de-Salars. — 1 près de Briane, commune de Flavin ; 1 au sud des Garrigues, près de l'ancien tracé de la route de Rodez au Pont-de-Salars, commune de Flavin. Total 2.

Canton de Sauveterre. — 2 près de Talespues, commune de Colombiés, au haut de la côte qui descend à Belcastel.

Canton de Rodez. — 6 dans la commune de Sainte-Radegonde; 1 sur le mamelon qui domine la vallée de La Peyrinie, entre la route de Villefranche et celle de Valady, commune de Rodez; 3 sur le plateau qui domine la Font-Neuve, dont 2 à droite et 1 à gauche de la route de Villefranche, commune d'Onet-le-Château; 1 à trois ou quatre cent pas d'Onet-le-Château, sur la route de Saint-Martin-de-Limouse, commune d'Onet-le-Château; 1 près de La Bertrandie, à l'ouest d'Onet-le-Château, même commune; 1 vis-à-vis la croix du petit séminaire de Saint-Pierre, commune de Rodez (il est aujourd'hui complètement détruit); 1 dans la devèze de Floirac, commune d'Onet-le-Château: 1 près de La Roquette, commune de Saint-Mayme; un près de La Sarrie, route d'Onet à Valady; 1 au-delà du pont de Bonne-Eau, route de Rodez à Clairvaux. Total, 16 — Total des dolments de l'arrondissement de Rodez, 61.

ARRONDISSEMENT D'ESPALION.

Canton d'Espalion — 1 au nord-est d'Aleyrac, sur un plateau dit les Cresses, commune d'Espalion; 4 ou 5 entre Biounac et Najas, lieu dit *Peiro-Lebado*, non loin de la route d'Espalion à Rodez, commune d'Espalion; 1 près du château de Masse, même commune; 1 sur le plateau calcaire dit Montugal, commune de Bessuéjouls; 1 à dix minutes au nord de Ceyrac, commune de Gabriac (très beau). Total, 8 ou 9.

ARRONDISSEMENT DE MILLAU.

Canton de Laissac. — 4 sur la continuation du plateau de *los Cans de Surgieiros*, qui prend le nom de Causse de Lugan, commune de Gaillac; 1 fort remarquable sur le Causse dit de Berlac ou *los Glebos*, près de la paroisse de Gagnac, commune de Gaillac; 2 bien conservés, mais presque entièrement couverts par les pierres qu'on y a apportées en épierrant les champs voisins, à l'ouest de Meymac, commune de Cruéjouls; quoique situés près de Maymac, ils se trouvent sur la commune de Bertholène. 5 ou 6 dans le bois des Bourines, commune de Gabriac. Total, 12 ou 13.

Canton de Nant — 2 fort remarquables près du village de La Cavalerie, commune de La Cavalerie; 5 sur le dernier contrefort oriental du Larzac, dans la commune de Sauclières: 1 près du château de Gralhe (au sud), même commune. Total, 8.

Un grand nombre près des limites de la commune de Sauclières, dans les hautes Cévennes. (Gard.)

Canton de Millau. — 1 à Saint-Germain, sur la route de Millau à Rodez, commune de Millau.

Canton de Peyreleau. — Un grand nombre dans l'étendue de l'ancienne terre de Mostuéjouls, commune de Mostuéjouls.

Canton de Salles-Curan. — 1 au-dessus de La Besse, près du

ruisseau de Bétouille, commune de Villefranche-de-Panat. (5 m. 33. c. sur 2 m. 20 c. ; épaisseur, 70 c.) ; 2 près de Linas, commune de Villefranche-de-Panat. Total, 3.

Canton de Sévérac. — 11 plus ou moins bien conservés sur le plateau dit *los Cans de Surgieiros*, commune de Buzeins (1) ; 1 près de Cornuéjouls et le moulin de Rouquiez, commune de Lapanouse ; 3 à Buzareingues, commune de Buzeins ; 1 sur la route de Buzeins à Buzareingues ; 1 entre Engayresque et la Souque, commune de Sévérac ; 2 au-dessus d'Aliès, près de la route de Saint-Géniez à Sévérac, commune de Sévérac. Total, 19.

Plusieurs sur la plaine de Sévérac. (Bosc, t. 1, pages 87, 88, 89 et 90.)

Canton de Saint-Bauzély. — 4 près du village de Montjaux, commune de Montjaux ; 1 à Combe-Roumal, sur la pente méridionale du Levezou, commune de Castelnau de Pegayrolles ; 3 près de Verrières, commune de Verrières. Total, 8.

Canton de Vesins. — 1 près de Bourival, commune de Saint-Léons.

Canton de Campagnac. — 1 à Caumels, commune de Campagnac ; plusieurs au terroir de Cadenède, même commune. Total de l'arrondissement de Millau, de 53 à 60.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AFFRIQUE.

Canton de Cornus. — 4 non loin du village de Saint-Maurice, connus sous la dénomination d'*Oustal de los Fados*, commune de Montpaon.

Beaucoup sur le plateau du Larzac, et un plus grand nombre détruits. (M. de Gaujal, Mém. sur les Antiq. avey.)

Canton de Saint-Affrique. — Plusieurs dans les bois aux environs de Saint-Izaire ; 3 près de Roume et du ruisseau de Truens, au-dessous de la route de Saint-Affrique à Sauclières, dans les bois, commune de Saint-Affrique ; 1 entre Crassous et Bages, commune de Saint-Affrique ; 1 près de Tiergues, commune de Saint-Affrique ; 1 dans le bois de Laumières, commune de Saint-Rome-de-Cernon. Total, 7.

Canton de Saint-Rome-de-Tarn. — 1 près de Broquiès, commune de Broquiès ; 1 à deux cents pas de Lavernhe, commune

(1) Le plus considérable de ces 11 dolmens a 6 m. de long sur 4 m. de large et 33 c. d'épaisseur; les pierres latérales, près de 5 m. sur 1. m. 60 c. d'élévation et 33 c. d'épaisseur.

Au fond de ce dolmen et comme prolongement, il y en a un plus petit, en partie recouvert par la pierre du grand ; la seconde pierre qui couvre celui-ci a 2 m. 30 c. de long sur 1 m. 25 c. ; les pierres latérales, 2 m. 45 c. de long.

(M. Bousquet, curé de Buzeins. — *Mémoires de la Société*, t. v, page 346.

de Thouels, (5 m. sur 3 m. 30 c. épaisseur, 40 c. ; hauteur à l'intérieur, 1 m. 30 c.). Total, 2. — Total de l'arrondissement de Saint-Affrique 13.

ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Canton de Rieupeyroux. — 1 au Pezet, commune de Saint-Salvadou.

Canton de Villeneuve-la-Crémade. — Plusieurs dans la commune de Villenenve-la-Crémade ; plusieurs dans la commune de Salles-Courbatiers

Récapitulation. — Arrondissement de Rodez, 61; d'Espalion, 8 ou 9 ; de Millau, 52 ou 53 ; de Saint-Affrique, 13 ; de Villefranche, 1, et deux communes désignées pour en posséder plusieurs. Total, 137 à 150.

En comptant seulement 6 pour chacune des sept localités désignées comme en ayant un grand nombre, 42. Total, 177 ou 179.

Men-hirs ou peulvans. — Il en a été reconnu dans le département 9, que j'ai désignés dans mon rapport.

Pierres branlantes. — 2 dessinées par moi, et 1 troisième qui m'a été indiquée dernièrement, dont je n'ai pu encore m'assurer de l'existence.

Enfin, deux enceintes ou temples druidiques, et deux autels dédiés à Jupiter : l'un à Falachous, paroisse de Vitrac ; l'autre à Arajous, sur le Larzac. (A. de Gaujal).

Rodez, le 30 mai 1863. VALADIER.

La Société ne doute pas que la publicité donnée au catalogue ci-dessus ne provoque, sur les divers points du département, la révélation de divers dolmens dont l'existence est demeurée inconnue à M. Valadier.

—

M. de Monseignat annonce que le travail météorologique dont il a été chargé est terminé, grâce à la collaboration de M. Lacombe, jeune avocat du barreau de Rodez.

—

Il dépose sur le bureau la collection des ouvrages publiés par feu M. d'Hombres-Firmas, membre correspondant de l'Institut. Cette collection est offerte par M. le baron d'Hombres-Firmas fils.

—

M. Lunet donne lecture d'une pièce de vers adressée à la Société par M. Joseph de Barbeyrac-Saint-Maurice. Il est délibéré que les strophes suivantes, dans lesquelles l'auteur raconte diverses dégradations qu'a subies l'église de Nant, sera insérée dans le Recueil des procès-verbaux.

Sur l'ancienne église romano-byzantine de l'abbaye des Bénédictins de Nant.

I.

Jadis notre vallon, sous le ciel sans nuage
Des belles nuits de l'an mil cent soixante-trois,
Présentait un aspect magnifique et sauvage;
Ce n'était qu'un immense et profond marécage
Entrecoupé d'îlots étroits.

Un silence absolu planait sur les eaux mortes;
Leurs gouffres ignoraient les coups des avirons,
Leurs végétations innombrables et fortes
Ne souffraient de passants que les lentes cohortes
Des cigognes et des hérons.

Au milieu de l'étang où les feux des planètes
Dans de molles blancheurs retraçaient leur parcours,
Sombre et mystérieux en ses masses muettes
Se dressait un cahos de murs aux larges faîtes,
Couronné d'un dôme et de tours.

Certes en contemplant ces enceintes sublimes
De leurs fronts inégaux déchirant l'horizon,
De leurs pieds monstrueux troublant les noirs abîmes,
On devait demander : de quels étranges crimes
Est-ce l'asile ou la prison?

Des crimes, des cachots? non pas! quand la nuit sombre
Couvre encor de son deuil les murs silencieux,
De soudaines clartés apparaissent dans l'ombre,
Et calme et solennel un chœur de voix sans nombre
Fait monter des chants vers les cieux.

II.

Ces voix calmes et solennelles
Sont des voix que le ciel bénit.
Lorsque la tête sous ses ailes
L'oiseau dort encor sur son nid,
Les moines de Benoît se lèvent
Pour s'agenouiller au saint lieu,
Et jamais leurs nuits ne s'achèvent
Sans qu'ils aient chanté devant Dieu.

La forteresse sombre et rude
Qui se dresse au milieu des eaux
Est une douce solitude
Préférable aux murs les plus beaux
Pour les mortels fuyant le monde
Qui sont venus là, résolus
De s'y créer la paix profonde
Et les extases des élus.

Cet édifice dans ce groupe
De toits et de tours en repos,
Comme un noir taureau dont la croupe
Domine un cercle de troupeaux,
C'est une église, église austère,
Toujours prosternée et priant,
Les deux bras étendus à terre,
Le front levé vers l'Orient.

Tout en elle par le symbole
Unit l'invisible au réel;
Sa voûte arrondie en coupole
Fait de son sanctuaire un ciel;
Imitant l'essence divine
Sa nef une en renferme trois;
Comme Jésus elle s'incline
Sur un des côtés de sa croix.

Malgré l'artistique élégance
Qui sur chaque pilier Romain
Lui sculpta les fleurs de Bysance,
En elle rien ne semble humain,
En elle rien ne peut distraire
Le recueillement plein d'amour
Qu'elle garde pour le mystère
Dont son autel est le séjour.

C'est là qu'à l'ombre des colonnes
Les religieux ont veillé;
On voyait comme des couronnes
Ceindre leur crâne dépouillé;
A genoux ils attendaient l'aube,
Sous les lueurs des saints flambeaux,
Dans les plis raides de leur robe,
Pareils aux marbres des tombeaux.

Mais voici la douce lumière
De l'aurore au front de corail!
La nuit se donne à la prière,
Le jour appartient au travail.
Les religieux d'un pas grave
Longent les étangs frémisssants
D'où les brouillards dans l'air suave
S'élèvent en formes d'encens.

Un groupe, pour dompter les crûes
Des sources pendant les hivers,
Dans le sol avec des massues
Pousse les chênes encor verts,
Entre les gros pieux de la digue
Tresse de souples arbrisseaux,
Porte sur sa tête ou fatigue
De ses pieds l'argile en monceaux.

Un autre aux sables d'une plage
Ouvre le seuil d'un long fossé ;
L'eau s'éveille, aux pentes s'engage
Découvrant son lit délaissé ;
La plaine heureuse qu'elle quitte,
Après un long et froid sommeil,
Pour la première fois palpite
Sous l'ardent regard du soleil.

Partout aux collines lointaines,
Où rampaient de maigres buissons,
Viennent de nouvelles fontaines
Jeter des fleurs et des chansons ;
Les déserts pauvres et sauvages
Se couvrent de l'or des épis,
Et du milieu des marécages
Grandit un splendide pays.

III.

Chaque siècle dès-lors vit de la haute terre
Les familles descendre et grouper leurs essaims
Au fond de ce vallon, oasis, sanctuaire,
Abondant en eau pure, abondant en prière,
Aimé des ruisseaux et des saints.

Moines silencieux, pourquoi de vos mains rudes
Disputiez-vous ces lacs à de mornes hérons ?
Une ville a couvert vos calmes solitudes,
Les méditations et les lentes études
Ont fui le bruit des forgerons.

Il ne fut point aisé d'avoir selon la règle
Ses regards vers le sol humblement maintenus,
Alors que fredonnant quelque refrain espiègle,
Les glaneuses passaient, de blonds épis de seigle
Sur leur tête, entre leurs bras nus.

L'église qu'entouraient les sévères arcades
Du cloître indifférent aux étés, aux hivers,
Autour d'elle voyait places et promenades
Se parer de maisons aux coquettes façades
Blanches, avec leurs volets verts.

Aussi quand vint le temps que domina Voltaire
Aucun moine du chœur ne baisait plus le seuil,
Et vide était l'autel, vide le monastère ;
Seul témoin du passé resta l'église austère
Sombre comme une aïeule en deuil.

IV.

Nous ne pouvons, dirent en ville
Les notables et marguilliers,
Laisser l'hirondelle tranquille
Faire son nid sur ces piliers ;
Ce temple où s'ouvrent des crevasses
Un jour pourra nous écraser,
Sa vue attristera nos places,
Mais il est cher de le raser.

Mieux vaut profiter de l'église
Des moroses Bénédictins,
Mais en l'arrangeant à la guise
De nous tous et des sacristains;
Il faut la rendre plus commode
Pour les femmes et le clergé;
Il faut pour la mettre à la mode
Que l'ancien aspect soit changé.

Messieurs, ouvrant sa tabatière
Dit un vieux savant d'un ton sec,
En ceci la règle première
Est d'imiter le style grec,
Otons ces chapiteaux ignares
Coiffés de cornes de béliers,
Posons sur ces cintres barbares
D'antiques frontons réguliers.

Messieurs, dit après un jeune homme
Haussant ses ailes de pigeon,
Pour cette vieille église, en somme,
Rien ne vaudrait un badigeon,
On ne peut la rendre frivole ;
Mais je demande, palsembleu !
Pour lui rajeunir sa coupole
Des roses blanches sur fond bleu.

Messieurs, essuyant ses bésicles
Dit lentement un magister,
Je vous accorde ces articles
Mais de plus il faut y voir clair ;
Honte à ces fenêtres jumelles,
Honte à tous ces petits vitraux ;
Ouvrons des fenêtres nouvelles
Larges, avec de grands carreaux.

Parfait ! je lis bien sans lunettes,
Dit une dame de l'endroit,
Mais quand je porte mes toilettes
Ici nul voisin ne me voit.
Donnez, donnez des vitres blanches !
Qu'on admire de tous les bancs
Ma robe neuve des dimanches,
Mes panaches et mes rubans.

Messieurs, de très-saintes personnes,
Moi-même, ajouta le bedeau,
Trouvons qu'avec tant de colonnes
Ce temple est plus gênant que beau.
Les gros piliers sont nécessaires,
Des voûtes ils sont le soutien ;
D'accord ! mais minces et légères
Les colonnettes ne font rien.

Otez-les, pour que votre suisse
En habit rouge, brodé d'or,
Trouve pour faire son service
Un long et large corridor ;
Autrement il aura l'air gauche.
Vous souffrirez d'un rire fou,
Si jamais aux jupes s'accroche
Sa longue rapière en verrou.

Otez-les ; vous donnez l'espace
Qu'exigent les processions ;
Vous faites qu'un coup-d'œil embrasse
Vos neuves décorations ;
Des chrétiens vous sauvez les aises
Et des marguilliers le bilan ;
Des colonnes comme des chaises
Paira-t-on un écu par an ?

Tels furent de tes nouveaux maîtres,
Pauvre église, les mauvais goûts ;
Ils osèrent de tes fenêtres
Arracher les vitraux si doux,
Masquer sous des couleurs niaises
De tes chapiteaux le relief,
Et remplacer par douze chaises
Douze colonnes de ta nef.

V.

Et pourtant aujourd'hui, malgré les flétrissures
Que reçut ta beauté des hommes et du temps,
Malgré le faux éclat de tes neuves parures,
L'artiste et le poète au fond des nefs obscures
Entrent émus et palpitants.

Oh ! ne redoute pas d'autre barbare offense,
La moindre de tes sœurs d'une cour de savants
N'a-t-elle pas les soins, la jalouse défense,
Comme une noble dame avait l'obéissance
D'ardents chevaliers, ses servants ?

Ne crains plus qu'une main trop prodigue t'accable
D'ornements étrangers pour effacer les tiens,
Nous avons renié les cultes de la fable
Et nous ne voulons pas notre église semblable
Aux édifices des païens.

Espère que bientôt à l'ancien plan fidèles
D'intelligents travaux te rendront tes beautés ;
Espère retrouver tes fenêtres jumelles
Et revoir tes vitraux dont les couleurs nouvelles
T'empliront de douces clartés.

De tes moines alors les âmes apaisées
Viendront durant les nuits entourer ton autel.
Alors redescendront au milieu des rosées
Sur les blanches maisons à ton ombre posées
Les bénédictions du ciel.

Nant, août 1863.

J. de Barbeyrac-Saint-Maurice.

—

M. de Monseignat annonce qu'il désire soumettre à la Société un Mémoire sur l'agriculture aveyronnaise. Il demande que la Société charge une commission de l'examen de ce travail. La Société nomme membres de cette commission MM. de Cabrières, Fontès et Lunet.

—

M. Viallet donne lecture d'un travail dans lequel il s'est attaché à combattre les motifs qu'on invoque pour demander le déplacement ou la destruction du jubé de la cathédrale.

—

Dons divers pour le Musée. — La Société des lettres a reçu depuis sa précédente séance :

De M. Bonnefous, d'Arvieu, une vue de l'église de Conques, due à l'habile pinceau du donateur ;

De M. Bestion père, un vieux pistolet ;

De M. Bestion fils, un ancien briquet électrique ;

De M. l'abbé Cérès, cinq monnaies ou médailles diverses et un ancien poids ;

De M. l'abbé Alibert, deux jolis échantillons d'ardoises des environs de Cauterets ;

De M. Vernhes, secrétaire de la mairie de Rodez, plusieurs pièces de monnaies ou médailles anciennes trouvées en abaissant le sol du boulevard, aux abords de la place du Lycée, à Rodez ;

De M. Barrière, ancien sergent au 50e de ligne, un tournevis, un tire-balle et autres pièces en cuivre pour nettoyer le fusil, trouvées par le donateur sur le champ de bataille d'Inkermann (Russie), le 5 novembre 1854.

—

Dons pour la bibliothèque ou les archives. — Elle a a également reçu :

De M. le docteur Figayroles, de Nant, *Les Succès d'un jeune Militaire,* ou *de l'influence de la Morale évangélique sur les destinées de l'Homme* (ouvrage dont il est l'auteur) ; Paris, 1862 ; 1 vol. in-8° ;

De M. Orliaguet, chef d'institution à Limoges, *Les Orages et le Paragrèle ;* br. in-8° qu'il vient de publier à Paris ;

De M. Lala, docteur-médecin à Rodez, *Essai sur les déplacements de l'Uterus*, thèse pour le doctorat en médecine par lui soutenue devant la Faculté de médine de Paris, le 21 novembre 1857 ; br. in 4° ; *Quelques considérations sur les affections appartenant ou se rattachant à la famille des Cancers ;* Paris, 1861 ; br. in-8°, dont il est l'auteur ;

De M. X. quatre anciennes gravures représentant Mgr François-Etienne de Caulet, évêque de Pamiers, originaire du Rouergue ; Hardoin de Péréfixe de Beaumont, archevêque de Paris et ancien évêque de Rodez ; Louis-Elisabeth de La Vergne, comte de Tressan, membre de l'Académie française, et Louis de La Vergne Montenard de Tressan, évêque du Mans ; — *Les Croisades*, par M. le marquis de Pastoret ; Paris, 1856 ; br. in-8° ; — *Esquisse archéologique des principales églises du diocèse de Nevers,* par M. l'abbé Bourassé ; Nevers, 1844 ; 1 vol. in-8° ; — Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury, le 1er août 1862 ; br. in-4° ;

De M. ***, *Accord de la Révélation et de la Raison contre le divorce*, par M. l'abbé de Chapt de Rastignac, né en Rouergue ; Paris, 1790, 1 vol. in-8° ; — *La Chaîne d'Or de la Prédestination*, par M. Jean Vedel, prêtre, natif de Rodez ; Toulouse, 1320 ; 1 vol. in-8° (rare) ;

De M. l'abbé Magne (Aveyronnais), le discours sur *la Dignité du Caractère*, par lui prononcé, le 8 août 1863, à la distribution des prix de l'institution de Saint-Vincent de Senlis, dont il est supérieur ; br. in-8° ;

De M. Viallet, première Lettre à quelques membres de l'association médicale de l'Aveyron au sujet de leurs opi-

nions sur le cours d'accouchement à la maternité de Rodez ; br. in-8°, dont il est l'auteur ;

De Mme Zélie Carrère, de Millau, *Les Veillées de Jacques Bernard;* Toulouse, 1862, 1 v. in-8°, qu'elle a publié;

De M. Fau, pharmacien à Aubin, *Note sur les Ecrevisses rouges des environs de Rodez* (extrait du *Montpellier médical,* février 1863) ; br. in-8°, dont il est l'auteur ;

De M. d'Hombres-Firmas (Charles), d'Alais, les œuvres complètes du baron L.-A. d'Hombres-Firmas, son père, membre correspondant de l'Institut et ancien membre honoraire de la Société des lettres de l'Aveyron ; publiées à Nîmes et à Alais de 1838 à 8851 ; 6 vol. in-8°, ainsi qu'un vol., aussi in-8°, de lettres inédites de Linnée à Boissier de la Croix de Sauvages, recueillies par le même et publiés en 1860 par les soins du donateur, son fils, avec notes historiques par M. C. C., professeur au collége d'Alais.

La Société a également reçu la 1re partie du rapport fait à S. Exc. M. le ministre de l'agriculture par M. J. Robert de Massy, intitulé : *Des Halles et Marchés et du commerce des objets de consommation à Londres et à Paris,* 1861 ; I vol. in-8° ; — l'analyse des vœux des conseils-généraux de département pendant la session de 1861 ; I vol. in-8° ; — *Cours de Mathématiques,* par Blondet ; Paris, 1861 ; I vol. in-4° ; — Dissertation sur la légende *Virgini parturæ,* par A.-S. Morin, avocat ; Paris, 1863 ; br. in-8° — *Alesia,* par G. M. de Bouriane ; Paris, 1863 ; br. in-8° ; — *La question des sucres simplifiée et résolue par la perception de l'impôt à la consommation*, par E. Costes ; Valenciennes, mai 1863 ; br. in-12 ; — *Encore la question des sucres,* par E. Vion ; Peronne, 1863 ; br. in-8° — Le programme des prix que se proposent de décerner en 1864 l'Académie de Stanislas de Nancy, l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon ; le comité médical des Bouches-du-Rhône ; une livraison de la *Revue archéologique* et la suite des publications de la *Revue des Sociétés savantes des départements*, de la Société impériale d'agriculture de la Loire, de la société archéologique de Béziers, de la Société d'agriculture de la Marne, de l'*Union des Arts,* de Marseille, et du *Journal des Beaux-Arts.*

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et communications et charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude envers leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RÂTERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 30 novembre 1863.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *vice-président.*

Sont présents : MM. Isoard, préfet de l'Aveyron ; Pachins, juge ; Coc, médecin ; Valadier ; Guillemin, ingénieur; l'abbé Noël, chanoine; Boubal, avocat; Castan, professeur; Vaïsse, ingénieur; Billoin, colonel de génie en retraite; l'abbé Saquet; Albenque, pharmacien; Bourguet, agent de change ; Peyras, professeur ; Maymard, directeur de l'école normale ; Vézy, bibliothécaire ; Lunet, curé de Saint-Laurent-d'Olt ; Cardeillac, directeur de la poste; Monteillet, chanoine-honoraire ; l'abbé Castan ; Eugène de Valady, avocat ; l'abbé Bousquet, curé de Sauveterre ; Affre, archiviste ; Fau, pharmacien ; l'abbé Roquette, directeur des sourds-muets ; l'abbé Vayssier, professeur ; Vergnes, sous-intendant militaire ; Albespy, médecin ; l'abbé Marcorelles ; Jules de Monseignat, 1er commis à la direction de l'enregistrement; Vanginot, architecte; Viala, médecin ; Rozier, maire de Rodez ; vicomte de Beaumont; l'abbé Azémar, professeur ; Lefèvre, professeur d'agriculture; l'abbé Fabre ; Boisse, ingénieur; l'abbé Mas ; Fontès, chef de division à la préfecture ; Bessière, médecin-major au 82e régiment d'infanterie ; l'abbé Alibert ; Adrien de Séguret, ancien magistrat ; Delzers, professeur de droit en retraite ; Bras, maire de Villefranche ; Castanier, peintre ; Marchal, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Poulon, ingénieur ; Enjalbert, avocat ; Lala, médecin ; Durand, inspecteur d'Académie ; d'Assier de Tanus; l'abbé Cérès, et Lunet, membre du Conseil général, secrétaire.

M. le président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la précédente séance.

M. Guillemin demande la parole à l'occasion de ce procès-verbal. Il a remarqué dans le discours que M. le président a prononcé à la séance dont le procès-verbal est

soumis à l'adoption de la Société, l'omission de son nom parmi les membres fondateurs de la Société, omission qui apparaît sur toutes les listes qui ont été publiées des membres de la Société. Il fait un appel aux souvenirs des autres membres fondateurs et réclame l'inscription de son nom parmi ceux des membres qui ont concouru à poser les bases solides de la Société des Lettres.

Il est délibéré qu'il sera fait droit à cette réclamation.

L'adoption du procès-verbal de la dernière séance est prononcée.

—

MM. de Sambucy, de Gissac et de Barbeyrac, par un télégramme ; MM. Joly de Cabanous, membre du Conseil général ; Guirondet, juge de paix, et Dalac, curé d'Onet-le-Château, par des lettres adressées au président ou au secrétaire, font connaître les motifs qui les empêchent d'assister à la séance.

—

M. de Monseignat invite la Société à procéder à la nomination d'un président, en remplacement de M. H. de Barrau, décédé.

Il appelle au bureau comme scrutateurs MM. Enjalbert et Poulon, qui sont le plus âgé et le plus jeune des membres en ce moment présents dans la salle.

Les divers membres déposent successivement leur bulletin dans l'urne, après quoi il est procédé au dépouillement du scrutin. Il en résulte que M. H. de Monseignat a obtenu 47 suffrages ; M. de Guizard 3, et M. Boisse 2. Deux bulletins nuls.

M. H. de Monseignat prend la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs, je suis trop ému pour vous remercier, d'une manière convenable, de l'honneur que vous venez de me faire. Il m'en coûterait trop, cependant, d'attendre jusqu'à une nouvelle séance pour vous dire combien j'en suis touché, et s'il était vrai, comme j'ai lieu de le croire, qu'un grand nombre des suffrages qui m'élèvent à la présidence de la Société ont, dans cette circonstance, une signification toute particulière, j'aurais un double remerciment à vous adresser.

» Quoi qu'il en soit, à dater de ce jour, je mets au service de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron tout ce que j'ai d'intelligence et de forces ; mais pour accomplir la tâche aussi difficile qu'honorable dont vous voulez bien me charger, j'ai besoin de tout votre concours

et je le sollicite instamment, comme je sollicite la continuation de cette bienveillance dont vous venez de me donner un si éclatant témoignage. »

Il est procédé à la nomination d'un vice-président, en remplacement de M. H. de Monseignat, élu président, et d'un vice-secrétaire, en remplacement de M. Bourguet, dont le mandat est expiré.

Pour la vice-présidence, M. Boisse a obtenu 44 suffrages, M. de Guizard 2, et M. de Séguret 1.

M. Boisse est proclamé vice-président.

Il remercie la Société en ces termes :

« Messieurs, c'est avec un sentiment profond de gratitude que je prends la parole pour adresser à mes collègues les remercîments les plus sincères, les mieux sentis.

» Vivement touché du témoignage de bienveillance, je devrais dire d'indulgence, dont je suis heureux de trouver l'expression dans le vote qui vient d'être proclamé ; pénétré des obligations que m'impose ce vote, car tout honneur oblige, je n'ai qu'un regret, Messieurs, c'est de n'avoir rien fait pour mériter vos suffrages. Je n'aurai désormais qu'un but et un désir, c'est de m'en rendre digne.»

Pour les fonctions de vice-secrétaire les voix se sont ainsi réparties : M. Bourguet, 29 ; M. Boubal, 6 ; M. Vayssier, 4 ; M. l'abbé Azémar, 2 ; M. Vanginot, 2 ; M. Cérès, 1 ; M. Fontès, 1 ; M. Alibert, 2 ; M. Valadier, 1.

M. Bourguet est proclamé vice-secrétaire.

La Société invitée à procéder à l'élection d'un trésorier, d'un bibliothécaire-archiviste et d'un conservateur, maintient dans leurs fonctions MM. Fontès, Vézy et Bourguet.

—

Sur la proposition de M. le président, la Société charge M. Durand, inspecteur d'Académie, d'offrir à M. Roustan, nouveau recteur de l'Académie de Toulouse, le diplôme de membre titulaire.

—

M. le président donne lecture de la lettre suivante :

« *Camarès, le 21 novembre 1865.*

» Monsieur le président, un heureux hasard a fait tomber en mes mains momentanément des renseignements curieux et précieux sur l'ancien évêché de Vabres. Chargé par la Société du travail du *Dictionnaire géographique* de l'Aveyron, en ce qui concerne les cantons de Cornus et

de Saint-Affrique, j'ai fait maintes et maintes recherches afin de me procurer des documents historiques et authentiques pouvant faciliter mon travail sur ces deux cantons. J'ai pu me procurer un volumineux registre in-8° de 427 feuillets, donnant l'analyse et souvent même le texte de toutes les archives de l'ancien évêché de Vabres, à partir de l'an 1116 jusqu'à la fin du XVIe siècle. On trouve dans ce registre la mention et l'analyse de tous les actes de donations, ventes, baux, acquisitions, acceptations, partages, transactions, jugements, protestations, statuts, règlements et bulles des papes, relatifs à l'abbaye ou monastère de Vabres avant ou après son érection en évêché. Je pourrai facilement, je le pense, constituer l'histoire de l'abbaye de Vabres.

» Ce registre, fait avec soin, relate pour chaque acte la date et le nom du notaire qui a redigé l'acte. Il mentionne également la nature des archives, les signes d'authenticité et les numéros des liasses de ces archives, ainsi que les registres où ont été littéralement consignés les actes, quels qu'ils soient. Le propriétaire du registre que j'ai entre mes mains ne voulant point s'en dessaisir, je viens vous offrir une copie textuelle dudit registre.

» Je viens également vous offrir une copie textuelle de la fameuse lettre écrite par l'abbé Raynal, grand-oncle de ma mère, adressée à l'Assemblée nationale le 17 mai 1791.

» Cette lettre a été copiée par moi sur l'original qui se trouve dans les archives de ma famille maternelle. (Camboulas Esparrou.)

» Si ces documents peuvent vous être agréables, je me ferai un vrai plaisir de les offrir à la Société.

» Un violent mal d'yeux, qui pendant six mois m'a interdit tout travail, m'a empêché de terminer les cantons de Cornus et de Saint-Affrique. Actuellement je vais beaucoup mieux et vais hâter le travail qui m'a été confié.

» Recevez, Monsieur le président, l'assurance des sentiments distingués de votre très-humble serviteur,

» A.-E. LEPAIGE-D'ORSENNE. »

La Société délibère qu'elle remercie M. Lepaige-d'Orsenne de cette intéressante communication et qu'elle accepte avec empressement les documents qui lui sont offerts.

—

M. Guillemin offre à la Société une huître fossile de très-grande dimension qu'il dépose sur le bureau. Il ajoute qu'étant sur le point de quitter l'Aveyron dont il empor-

tera les meilleurs souvenirs, il a résolu de faire don à la Société de sa collection minéralogique, fruits de pérégrinations lointaines, au Mexique, en Crimée, en Afrique et en Italie.

La Société vote de vifs remercîments à M. Guillemin qu'elle voit à regret s'éloigner du sol aveyronnais. Elle espère qu'il voudra bien continuer à prendre une part active à ses travaux.

La Société donne à M. Boisse le mandat d'aller à Solsac reconnaître les objets dont se compose cette précieuse collection et de la recevoir.

—

La Société renvoie, après des observations échangées entre plusieurs membres, au comité permanent, une lettre dans laquelle M. Daubrié, professeur au muséum d'histoire naturelle et membre de l'Institut, demande que la Société accorde au muséum un fragment des aérolithes qu'elle possède.

—

Un membre donne lecture de stances funèbres qui émeuvent profondément l'assemblée.

—

Le président dépose sur le bureau 1° un mémoire de M. le docteur Pasturel sur les eaux minérales de Trébas (Tarn), et 2° une brochure intitulée *Montagnes et Vallées* qui lui a été adressée par M. Soucaille, de Béziers.

—

Admissions. — Sont admis, sur la proposition du bureau et au scrutin secret, savoir :

En qualité de membres titulaires,

MM. Duchier de Jupille, sous-directeur au dépôt d'étalons;
Vaïsse, censeur chef de l'enseignement à l'établissement des sourds-muets de Paris;
A. de Séguret, juge au tribunal civil de Rodez;
Pasturel, docteur-médecin à Saint-Sernin;
Mahoux, statuaire.

Et en qualité de membre correspondant,

M. Soucaille, licencié ès-lettres à Béziers.

M. le président invite les membres qui ont été récemment admis à faire connaître au secrétariat la section à laquelle ils désirent appartenir.

DONS DIVERS.

La Société a reçu pour son musée le tableau de Ch. Grenet, représentant le *Torrent de Saint-Herboth*, qui lui avait été accordé dans le mois d'août dernier par M. le ministre de la Maison de l'Empereur.

Elle a reçu de M. Guillemin, ingénieur à Solsac, une huître fossile de grande dimension, *ostrea gigantea* d'Ak-Kaïa, terrain crétacé de la Crimée;

De M. Vaïsse, ingénieur à Salles : un amas fossilifère de formation tufière, trouvé à Laroque, près Saint-Austremoine;

De M. Viguier, ancien professeur de sciences de l'Université, demeurant à Monteils, près Villefranche-de-Rouergue : un herbier composé d'une nombreuse collection de plantes par lui recueillies, classées et cataloguées avec le plus grand soin :

De M. X... : Une médaille en bronze, grand module, frappée par Gayrard, de Rodez, à l'effigie de Pie IX ; — Un fragment de tête de statuette romaine en terre cuite, trouvée à Rome, en 1859, une excroissance végétale et quelques graines de fruits exotiques ;

De M. Pescheloche : une médaille en bronze, frappée en 1815 à l'effigie de Malherbe, par la ville de Caen sa ville natale;

De M. Dijols : Un ancien sceau du tribunal civil de l'Aveyron ;

De M. Paul Gleyrose, notaire : Le sceau et le contre-sceau de la ville de Peyrusse de l'an 1243, épreuves tirées dans les moules de la collection des sceaux à la direction générale des archives de l'Empire, le 11 novembre 1862.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

La Société a reçu :

De M. X... : *Explication du Catéchisme de Rodez*, par Cambournac (Aveyronnais); Villefranche, 1787, 5 vol. in-12; — *Description de l'hôtel impérial des Invalides et du tombeau de l'Empereur Napoléon Ier*; Paris, 1853, br. in-8° ; — *Biographie de Mgr Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris*, par W. et A. Fauchery; Paris, 1848, br. in-12 ; — *Les Beaux-Arts à l'exposition de Dijon 1858*, par M. Auguste Schaler, br. in-8°, ainsi que le premier numéro d'une revue mensuelle intitulée : *La cour d'honneur de Marie*, qui vient de paraître à Tarascon

sous le format in-8° et qui sera publiée par les RR. PP. Prémontrés, de la primitive observance ;

De M.*** : Vingt-une livraisons in-8°, formant les tomes 1er et 2e du *Journal des sciences médicales de Montpellier*, publié en 1834, par MM. Rousset et Trinquier (de Millau), docteurs-médecins. — *Etudes cliniques sur les principales maladies observées à l'Hôtel-Dieu Saint-Eloi, du 22 août au 1er novembre 1857*, par le docteur A. Girbal (Aveyronnais), professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier, br. in-8° ;

De M. Alfred Caraven, de Castres : *Sépulcrologie gauloise et franque du département du Tarn*, b. in-8° qu'il vient de publier;

De M. l'abbé Blanc, chanoine titulaire de Rodez : Un exemplaire de la 3e édition qu'il vient de publier du *Jardin spirituel* ou *Recueil d'instructions et de prières*, contenant tout ce qu'un fidèle catholique doit savoir et pratiquer pour devenir parfait ; Paris, un fort vol. in-12 ;

De M. Viallet, médecin : *Documents pour servir à l'histoire des hôpitaux et des institutions charitables existant ou ayant existé en Rouergue en 1790*, mémoire dont il est l'auteur, extrait du compte-rendu des séances tenues en 1863, à Rodez, par la Société française d'archéologie ; br. in-8° ;

De M. Valadier, de Paulhac : *Mémoire sur les monuments celtiques de l'Aveyron*, dont il est l'auteur, et qui est extrait du même compte-rendu ;

De MM. Noël, Alibert, Viallet et Vinas : Un exemplaire des divers articles qu'ils viennent de publier respectivement sur le jubé de la cathédrale de Rodez ; 6 br. in-8° ;

De M. Labat, maire de Bayonne : Une circulaire et l'arrêté qu'il vient de prendre à l'occasion de l'exposition internationale FRANCO-ESPAGNOLE, agricole, industrielle, artistique qui aura lieu à Bayonne en 1864.

Elle a également reçu les programmes des prix que se proposent de décerner en 1864 la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, et la Société dunkerquoise, le rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury, le 31 juillet 1863, br. in-4° ; — *Concours d'animaux reproducteurs tenus dans diverses villes de France en 1859*, 1 fort vol. in-8° avec lithographies représentant les animaux primés ; — Le catalogue des collections diverses dépendant de la succession d'Abel Vautier, député au Corps législatif ;

Caen, 1863; 2 br. in-8°; — Un numéro du *Magasin pittoresque*, publié au mois de septembre 1863 et contenant le dessin et la description du tombeau de Mgr Affre à Notre-Dame-de-Paris ; — Les deux premiers numéros du journal la *Décentralisation littéraire et scientifique*, moniteur des Sociétés savantes et de la librairie française; Paris, octobre 1863, br. in-8°; — Divers numéros du journal la *Franchise*, qui s'imprime à Bruxelles ; — *Les annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, tome XXIVe, in-8° ; — *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin* , de 1862 à 1863, 1 vol. in-8°, avec indication des sujets mis au concours par cette Société pour l'année 1863-1864. — *Le compte-rendu de la séance générale publique* tenue le 5 juillet 1863 par la Société littétaire et scientifique de Castres, ainsi que la suite des publications du *Journal des Beaux-Arts*, de *l'Union des Arts*, de Marseille , et de la *Revue des Sociétés savantes*.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et communications, et charge son secrétaire de consigner, au procès-verbal de la séance, l'expression de sa gratitude envers leurs auteurs.

Le secrétaire de la Société,

B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL.

Séance du 13 mars 1864.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Durand, inspecteur d'Académie ; l'abbé Noël, chanoine et vicaire-général ; Albespy, médecin ; de Séguret (Adrien) père, ancien magistrat ; Vernhes, sous-intendant militaire ; de Monseignat (Jules), 1er commis à la direction de l'enregistrement ; l'abbé Vayssier, professeur ; Pescheloche, architecte ; Viallet, médecin ; Vanginot, architecte ; de Séguret fils, juge ; Duchier de Jupille, sous directeur du dépôt d'étalons ; Combes directeur de l'asile des aliénés ; de Cabrières, (Gaspard) ; l'abbé Marcorelles ; Mazars, architecte ; Vaïsse, ingénieur ; l'abbé Saquet ; l'abbé Fabre ; Boisse, ingénieur ; Valadier ; Affre, archiviste ; l'abbé Mas, professeur ; Lala, médecin ; Fontès, chef de division à la préfecture ; Marchal, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et Lunet, membre du Conseil général, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

—

Sur la proposition de M. le président, il est délibéré que le procès-verbal de la présente séance constatera les regrets unanimes qu'a occasionné, au sein de la Société, la mort si imprévue de l'abbé Maymard, directeur de l'école normale. Ce digne membre aimait avec passion tout ce qui se réfère aux beaux-arts. La Société a plusieurs fois mis à contribution son goût et son aptitude.

—

Admissions. — Sont admis, savoir : en qualité de membres titulaires, MM. André, proviseur du lycée ; Alary, avocat ; Eugène Lacombe, avocat, et Petit, professeur de rhétorique au lycée ; et en qualité de membre correspondant, M. Gandin, docteur en droit, bibliothécaire adjoint à Montpellier.

M. le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. J. Duval :

Paris, le 1er février 1864.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser, pour être offert à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, un récent écrit dont je suis l'auteur et qui a pour titre : *Des rapports de la géographie avec l'économie politique.* Vos confrères voudront bien, je l'espère, accueillir avec leur bienveillance habituelle ce léger souvenir d'un compatriote.

Vous me permettrez aussi de profiter de cette occasion pour rectifier un passage de la notice que vous avez consacrée à M. Hippolyte de Barrau l'an dernier : à votre insu vous lui avez attribué un rôle trop exclusif dans la fondation de votre Société, et vous avez fait à ses coopérateurs une part beaucoup trop secondaire. Veuillez croire que je m'associe entièrement à vos appréciations de la prépondérance que votre digne prédécesseur a exercée à la tête d'une Société qu'il a dirigée pendant plus d'un quart de siècle ; mieux que personne, admis souvent à échanger mes idées et mes vues avec les siennes, j'ai apprécié son vaste et varié savoir, son zèle infatigable, son dévouement à une œuvre qu'il faisait sienne par des travaux nombreux et importants, et qu'il rehaussait par l'alliance de ses qualités personnelles avec une haute position sociale. Aussi m'est-il facile de comprendre que ceux qui, comme vous, n'ont pas assisté à l'origine de notre Société, en rapportent à M. Hippolyte de Barrau tout le mérite de la meilleure foi du monde.

Mais la vérité fait partie de la justice, et une Société historique surtout doit y attacher un grand prix. Or, l'histoire de la fondation de notre Société ne confirme pas tout à fait cet honneur exceptionnel. Cette histoire, je l'ai écrite au lendemain même de notre naissance, comme institution régulière, par ordre du comité fondateur, avec son concours et son contrôle ; elle est imprimée en tête du premier volume de nos *Mémoires*, et en la prenant pour guide, elle permet de reconnaître, à côté et non au-dessous de M. Hippolyte de Barrau, une part considérable à quelques-uns de ses associés.

On y lit (page xxij et suivantes) « que l'idée d'une association en vue du progrès des lettres, des sciences et des arts, était en germe dans un grand nombre d'esprits ; à peine émise par quelques-uns, elle fut accueillie avec empressement. »

« .... Ces bases une fois convenues entre les membres formant le noyau primitif, elles furent rédigées sous forme de projets de statuts, et dans une séance plus nombreuse, tenue chez M. Duval, le 2 décembre 1836, soumises à la discussion.... »

» .... Afin de provoquer l'autorisation, on nomme une commission composée de MM. Villa, Louis Bouloumié, Jules Duval.

» Un bureau provisoire fut composé de MM. Hippolyte de Barrau, président, et Jules Duval, secrétaire. »

Le 8 décembre 1836, MM. Bouloumié et Jules Duval adressèrent à M. le préfet (M. Amans Carrier, intérimaire) la demande en autorisation qui fut favorablement accueillie.

Enfin, la Société légalement constituée tint sa première séance officielle, le 29 janvier 1837, à l'hôtel-de-ville, et composa le bureau définitif ainsi qu'il suit :

Président, M. Hippolyte de Barrau ; vice-président, M. Bouloumié père ; secrétaire, M. Jules Duval ; sous-secrétaire, M. Théodore de Cabrières ; conservateur, M. Jules Bonhomme ; trésorier, M. Henri Carcenac.

Chacune de ces nominations consacrait un concours sérieux à l'idée première et à la rédaction des statuts.

Dans un esprit de concorde, nous voulions laisser dans l'ombre toute question d'initiative et de priorité, et le bon accord qui régna entre nous tous fut la récompense de notre prudente modestie. Mais ce serait trahir les intentions même de M. H. de Barrau et s'écarter de la vérité que de lui attribuer, comme vous l'avez fait, Monsieur et cher président, l'honneur exclusif ou même principal de la conception et de l'organisation de la Société. Chacun des coopérateurs de cette époque a droit de réclamer sa part sur le pied d'égalité. En ce qui me concerne, pour établir mon intervention active et spontanée, dès la première heure du premier jour, il me suffit de rappeler que, dès le mois de novembre, je donnais, dans le *Ruthénois*, que je dirigeais, la première nouvelle de la prochaine création ; que la première réunion eut lieu dans mon domicile, que je rédigeai le programme de la Société, et que j'en fus le secrétaire pendant tout mon séjour à Rodez. De tels honneurs n'eussent pas échu à un jeune homme de 23 ans, de préférence à tant d'autres qui étaient de toute façon ses maîtres et ses aînés, s'il n'eût été que l'écho passif des projets d'autrui. Je crois pouvoir dire, en invoquant le témoignage de mes confrères de cette époque qui vivent encore, qu'une certaine notoriété publique me reconnaissait, dans cette nouvelle création, une participation plus prononcée que celle que vous m'attribuez dans votre notice.

Que mes confrères me pardonnent cette réclamation ! Mon concours à la fondation de la Société académique de l'Aveyron, qui a grandi dans l'estime publique, de près et de loin, par ses travaux et ses services (aucune Société de France n'a de titre à invoquer pareil à la restauration de l'aqueduc romain qui abreuve Rodez) est probablement ce que j'ai fait de mieux dans mon pays natal, et il y eut quelque courage à s'y dévouer; j'attache donc beaucoup de prix à ce que le souvenir ne s'en efface pas tout à fait sous le double voile du temps et de la distance.

Vous trouverez juste, je l'espère, Monsieur le Président, de placer sous les yeux de vos collègues cette page d'histoire rétrospective, et, à leur tour, ils consentiront, j'aime à le croire, à l'inscrire dans leurs procès-verbaux, moins encore comme une rectification que comme une réminiscence d'un passé que la plupart d'entre eux n'ont pas vu et qui honore leurs devanciers.

Croyez, Monsieur et cher Président, que ce léger oubli, tout involontaire, d'une partie de la vérité, à mon égard, ne change

rien à mes sentiments personnels de haute et sincère considération dont je vous prie d'agréer la nouvelle expression.

Votre tout dévoué confrère, compatriote et correspondant.

JULES DUVAL.

Après cette lecture, M. de Monseignat dit qu'il s'est empressé d'écrire à M. J. Duval pour lui exprimer le regret qu'il éprouve d'avoir été induit en erreur par des renseignements qu'il croyait puisés à bonne source.

La Société délibère que la lettre de M. J. Duval sera insérée au procès-verbal. Elle est d'avis que le récit de la fondation de la Société, qui a été placé en tête du 1er volume des Mémoires, doit être considéré comme exact, puisqu'il a été écrit avec le concours et sous le contrôle de tous les membres fondateurs dont, au reste, aucun n'a réclamé.

—

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante adressée à M. le président par S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique :

Paris, le 15 février 1864.

Monsieur le Président, par arrêté du 30 novembre, j'ai décidé que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1863, aurait lieu à la Sorbonne, le samedi 2 avril prochain, à midi. La réunion générale, que je me propose de présider, sera précédée de trois jours de lectures publiques, les 30 et 31 mars et le vendredi 1er avril.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître, *dans le plus bref délai*, les noms de MM. les membres de votre Société qui se proposeraient de donner lecture, à l'une des trois sections du comité, de notices ou mémoires *inédits*. J'aurai l'honneur de vous rappeler à ce sujet les observations contenues dans la circulaire du 15 mai dernier, sur l'inconvénient que peut présenter la trop grande étendue de ces communications. Le nombre des jours de lecture étant limité, il est à souhaiter que chacun des lecteurs inscrits puisse être entendu. Si les questions traitées exigeaient de longs développements, les mémoires pourraient être déposés sur le bureau, et l'auteur serait appelé à exposer, de vive voix, le but de son travail et ses conclusions.

Des cartes d'entrée, destinées aux lauréats, aux lecteurs et aux représentants des Sociétés, vous seront adressées dans la seconde quinzaine de mars.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer, etc.

Le ministre de l'instruction publique, DURUY.

—

M. le président expose qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un bibliothécaire archiviste, en remplacement de M. Vésy, qui lui a adressé sa démission réitérée,

l'état de sa santé ne lui permettant pas de remplir ses fonctions.

Il ajoute que la Société a aussi à procéder à la nomination d'un conservateur, en remplacement de M. Bourguet, qui a donné sa démission dans la lettre ci-après :

Rodez, 4 décembre 1863.

Monsieur le Président, n'ayant pu assister qu'au commencement de la séance du 30 novembre dernier, je n'appris que dans la soirée du même jour ma nomination de vice-secrétaire de la Société et de conservateur du musée.

J'ai été doublement flatté de cette marque de confiance, et je vous prie, Monsieur le Président, d'être, auprès de MM. les membres de la Société, l'interprète de tous mes sentiments de reconnaissance.

Je crois cependant que ma nomination à deux fonctions privant un de nos honorables confrères de faire partie du bureau, il est équitable que je résigne l'une d'elles. Je vous serai donc obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien faire procéder à mon remplacement comme conservateur du musée.

Agréez, etc. L. Bourguet.

Le vote au scrutin secret a lieu pour les deux nominations.

M. Valadier, ayant obtenu 26 suffrages sur 27 votants, est proclamé conservateur.

M. le président engage le nouvel élu et ses collègues à terminer, dans le plus bref délai possible, la confection des catalogues, sans lesquels la bonne conservation du musée ne saurait être assurée.

Pour les fonctions de bibliothécaire archiviste, les voix ont été ainsi réparties à un premier tour de scrutin : M. Alibert et M. Duchier en ont obtenu chacun huit ; M. l'abbé Saquet, 4 ; M. Affre, 3 ; M. Cérès, 3 ; M. Viallet, 1. — Un second tour de scrutin a donné le résultat suivant : M. Alibert, 11 suffrages ; M. Duchier, 10 ; M. Saquet, 3 ; M. Affre, 3 ; M. Cérès, 1. M. Alibert est proclamé bibliothécaire archiviste.

—

Il est donné lecture de la lettre suivante que M. le président a reçue de M. de Lavieuville :

Cransac, le 5 février 1864.

Monsieur le président, je regrette infiniment d'avoir tardé si longtemps à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 décembre dernier ; mais j'étais absent lorsqu'elle est parvenue chez moi, et ce n'est qu'à mon retour, après un long séjour dans la Lozère, que j'ai pu en prendre connaissance. Je viens vous prier d'avoir de l'indulgence pour cette impolitesse involontaire de ma part.

Mon absence de Rodez devant être de longue durée, puisqu'il est très douteux que je revienne habiter votre ville, je vous prie de vouloir bien pourvoir à mon remplacement comme président de la section des sciences.

Bien qu'éloigné de Rodez, je ne prends pas moins un vif intérêt aux importants travaux de la Société dont vous êtes le président, et je serais heureux, si la petite collection géologique du bassin d'Aubin, que je réunis en ce moment et que je destine au musée, pouvait être agréable à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Veuillez agréer, etc. MICAULT DE LAVIEUVILLE.

M. le président donne lecture de la lettre ci-après, qu'il a reçue de M. l'inspecteur d'académie :

Rodez, le 5 février 1864.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après copie d'une lettre que M. le recteur de l'Académie de Toulouse m'a fait l'honneur de m'adresser pour m'accuser réception de l'envoi que je lui ai fait, au nom de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, du diplôme de membre titulaire.

« *Toulouse, le 22 janvier 1864.*

» Monsieur l'Inspecteur, je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu me faire, au nom de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, du diplôme de membre titulaire qu'elle m'a fait l'honneur de me délivrer. Je vous prie de vouloir bien lui en exprimer toute ma reconnaissance.

» S'il suffisait, pour mériter une telle distinction, d'un amour sincère pour les hautes études que cultive l'honorable Société et du respect le plus profond pour tous les intérêts élevés qui se rattachent à ces études, j'accueillerais avec moins d'embarras le brevet dont elle veut bien me gratifier. Mais je n'y suis pas moins sensible comme universitaire, et je l'accepte avec gratitude comme un honneur rendu à l'Académie de Toulouse. Je ne doute pas que la considération dont vous avez su entourer les fonctions que vous remplissez ne soit pour beaucoup dans la faveur accordée à celles que je remplis moi-même.

» En vous chargeant d'être l'interprète de mes sentiments auprès de vos savants collègues, je vous prie de les assurer que je serai heureux de toutes les circonstances qui pourront me fournir l'occasion de leur prouver le prix que j'attache à leur estime et le désir que j'ai de la mériter le plus possible. Oserai-je vous prier d'offrir à la Société l'hommage de notre discours de rentrée ? *Je donne ce que j'ai*, comme dit Electre, en déposant ses cheveux sur la tombe de son père.

» Agréez, etc.

» *Le Recteur de l'Académie*, signé : ROUSTAN. »

En vous transmettant, M. le Président, la copie exacte de la lettre de M. le recteur, je ne dois pas oublier que c'est sur vo-

tre bienveillante proposition que la Société a bien voulu me charg r d'offrir à M. Roustan le diplôme de membre titulaire, et je vous prie de me permettre de vous en remercier sincèrement.

Veuillez agréer, etc.

L'Inspecteur de l'Académie, docteur ès-lettres, DURAND.

—

M. le président expose qu'il a émis, au sein du comité permanent, l'avis que les ouvrages les plus importants qui sont offerts à la Société fussent, avant d'être placés sur les rayons de la bibliothèque, renvoyés à un membre qui serait chargé d'en rendre compte ; que cet avis a été adopté par le comité permanent, qui a renvoyé à MM. Boisse et Lunet deux travaux envoyés par le gouvernement.

M. le président invite ces deux membres à faire leur rapport. M. Boisse prend le premier la parole et s'exprime ainsi :

Carte de la Gaule sous le proconsulat de César. — Examen des observations critiques auxquelles cette carte a donné lieu en Belgique et en Allemagne, par le général CREULY.

Tel est le titre d'une brochure offerte à la Société et dont M. le président a bien voulu nous donner mandat de rendre un compte succinct.

L'objet ce cette brochure est nettement défini dans une note émanant de la commission de la topographie des Gaules, et servant, en quelque sorte, d'introduction. Cette note est ainsi conçue :

« Le spécimen de la carte de la Gaule, sous le proconsulat de César, ayant soulevé diverses critiques, particulièrement à l'étranger, la commission de la topographie des Gaules a prié l'un de ses membres, le général Creuly, de faire une étude nouvelle des points contestés; elle a jugé utile la publication de ce travail, qui montre les raisons pour lesquelles il y a lieu de modifier quelques-unes de ses solutions, antérieurement proposées, de maintenir les autres. »

Dans son rapport, le général Creuly passe en revue et discute les observations critiques relatives à la carte de la Gaule, qui se trouvent dans les écrits auxquels il est chargé de répondre.

Ces écrits sont au nombre de cinq. Ce sont : trois rapports soumis à l'académie de Bruxelles par MM. Roulez, Borguet et Wanters; une dissertation de M. Grangagnage, membre de la même académie, et un article de M. Heller, publié dans le 3e cahier du *Philologus*, année 1862.

Les questions traitées dans les mémoires de MM. Roulez, Borguet et Wanters, portent exclusivement sur la partie de la carte des Gaules qui concerne le territoire de la Belgique.

La dissertation de M. Grangagnage roule tout entière sur une question unique, sur la position de l'ancien *Aduatuca*, aujourd'hui *Tongres*, à 16 kil. N.-O. de Liége.

Le mémoire de M. Heller se fait remarquer, au contraire, par la multiplicité des questions qu'il soulève. Dans la partie de son rapport consacrée à l'examen et à la discussion de ce mémoire, le général Creuly suit pas à pas la marche des armées romaines dans leurs campagnes contre les Helvètes, les Belges, les Bretons, les Bellovaques : il recherche les passages des Alpes par lesquels ces armées ont pénétré dans la Gaule; il nous montre leurs évolutions à travers les provinces de l'Est, du Nord, du Nord-Ouest et du Centre, et discute les opinions émises sur la détermination des lieux d'embarquement et de débarquement de César, lors de ses deux expéditions dans l'île de Bretagne.

Parmi les nombreuses et intéressantes questions de géographie historique traitées par l'auteur, il en est une qui a plus particulièrement attiré notre attention et sur laquelle nous croyons devoir, à notre tour, attirer l'attention de nos collègues. Il s'agit de l'emplacement d'Uxellodunum, cette ville gauloise qui, la dernière, plia sous le joug du peuple conquérant.

Plusieurs historiens, notamment Bosc, Caylus, Champollion-Figeac, Walkenaer, ont placé Uxellodunum sur les confins des Ruthènes et des Cadurques, dans la presqu'île formée par un plexus du Lot et occupée aujourd'hui par la petite ville de Capdenac.

Telle n'est point l'opinion du général Creuly, et voici en quels termes il s'exprime à ce sujet :

« L'oppidum cadurque, où César se joua des derniers et misérables efforts du patriotisme gaulois, qui n'était plus représenté, après la défaite de Dummacus, que par les restes d'un ramassis de garnements venus de tous les coins de la Gaule *(collectis undiquè perditis hominibus)*; Uxellodunum, en un mot, est attribué par le général de Goëler, comme par la commission de la carte, à la presqu'île de Luzech, dans le Lot. C'est qu'en effet, le site de Luzech, et lui seul en pays cadurque, est tel, qu'un militaire désintéressé dans la question ne pouvait manquer d'y reconnaître les traits si caractéristiques de la description d'Hirtius... »

En adoptant l'avis du général Creuly, la commission de la topographie des Gaules semble avoir définitivement tranché une question longtemps controversée, question d'un haut intérêt pour nous, puisqu'il s'agit d'une localité voisine des Ruthènes et à laquelle se rattache un glorieux souvenir.

M. Lunet donne, à son tour, lecture du rapport suivant:

Messieurs, la Société vient de recevoir le résumé du travail de la commission instituée par le gouvernement pour déterminer la topographie des Gaules. Ce résumé est l'œuvre du secrétaire de la commission, M. A. Bertrand.

L'auteur ne s'occupe que des voies romaines. Toutes les So-

cétés savantes de l'Empire ont été, vous le savez, appelées à concourir à ce travail. La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a répondu à cet appel par un rapport fort intéressant qui est l'œuvre de MM. Romain et Vanginot.

La commission a fait rentrer toutes les voies romaines qui ont sillonné la Gaule, dans cinq grands réseaux dont quatre comprennent chacun l'une de ces quatre grandes voies militaires qui partaient de Lyon et aboutissaient, au moyen de ramifications, à tous les points importants du pays. Le cinquième réseau se compose de voies complémentaires.

Le pays des Ruthènes se trouve compris dans le second réseau, mais il n'est pas traversé par la grande voie qui en forma la grande artère. Cette voie conduisait à Bordeaux par Saintes; mais la commission a admis une seconde voie fort importante qui allait de Lyon à Bordeaux par Rodez (1). Cette seconde voie s'embranchait sur la première à la distance de 16 lieues gauloises, soit à 35,536 mètres de Lyon. Entre ce point de rencontre anonyme et Rodez, la commission a déterminé avec certitude quatre stations, et cinq, en y comprenant Rodez. Ces stations sont : Saint-Galmier *(Aquæ-Segete)*, Usson *(Icidmagus)*, Saint-Paulien *(Revessio)* et Javols *(Anderitum)*. Elle signale trois stations sur l'emplacement desquelles le doute lui semble permis. Ces stations sont celles de Duerne, Monistrol-d'Allier *(Condate)* et Estables *(Ad Silanum)*.

Aux yeux de la commission de la topographie des Gaules, la voie romaine de Lyon à Bordeaux par Rodez passait donc sûrement à Javols, localité située à 16 kil. au nord de Marvéjols, et probablement à Estables, village situé sur les bords du Lot, dans la mairie de Saint-Laurent-d'Olt (Aveyron).

MM. Romain et Vanginot ont pensé qu'il faut rechercher *Ad Silanum* dans les environs d'Aubrac. D'autres, avant eux, l'avaient identifié, les uns avec Castelnau, dans le canton d'Espalion; les autres avec Anglars, dans la mairie de Bertholène; celui-ci l'a placé à Trélans, dans la Lozère; celui-là sous les eaux du lac de Saint-Andéol, sur lequel nous persistons à penser qu'ont dû exister des habitations lacustres.

Les conjectures relatives à l'emplacement d'*Ad Silanum*, que nous venons d'indiquer, ont été émises par de savants illustres et notamment par Walkenaer qui se prononce pour Anglars, Lapie, qui opte pour Castelnau, et le baron de Gaujal, qui croit qu'*Ad Silanum* a été engloutie dans les eaux du lac Saint-Andéol.

Il faut reconnaître qu'Estables est approximativement à la distance de Rodez qu'indique la table de Peutinger, c'est-à-dire à 24 lieues gauloises, soit à environ 53 kil. Des fouilles faites dans cette localité ont constaté l'existence de ruines romaines, ce

(1) Cette voie ne serait-elle pas celle de Lyon à Toulouse, et non une seconde grande voie de Lyon à Bordeaux ?

qui tend à confirmer l'opinion adoptée par la commission. D'un autre côté, l'existence d'une voie romaine dans cette direction n'est pas douteuse; on en aperçoit un tronçon dans la mairie de Campagnac, entre la vallée du Lot et celle de la Serre. Ce tronçon est connu sous le nom de *Costo-Romivo*. M. Duval en a signalé un autre à Larquet, dans la mairie de Bertholène. Je suis convaincu que cette voie serait aisée à retrouver entre Larquet et Estables, dans les mairies de Coussergues, de Saint-Martin et de Saint-Saturnin.

Quoi qu'il en soit, la commission de la topagraphie des Gaules a laissé pendante, vous le voyez, la question de la situation d'*Ad Silanum*.

De Rodez, la grande voie romaine qui nous occupe se rendait à Cahors *(Divona)*, en desservant les stations de *Carentomagus* et de *Varadeto*. Où était situé *Carentomagus ?* où a existé *Varadeto* ?

Ici encore la commission de la topographie des Gaules n'a pu parvenir à faire la lumière. Elle a identifié *Carentomagus* avec un village qu'elle appelle *Lecranton*, et *Varadeto* avec la localité qui porte aujourd'hui le nom de *Varaire*. *Varaire* fait partie du département du Lot. Quant à *Lecranton*, ce doit être le village compris dans la mairie de Compolibat connu sous le nom de *Cranton* ou de *Crantou*. La commission a ainsi rejeté l'opinion de Walkenaer, qui a identifié *Carentomagus* avec le village de Cabanes, et celle de Lapie, qui a pensé que Villefranche a été construite dans le voisinage des ruines de *Carentomagus*.

Il incombe à la Société des lettres de reprendre en sous-œuvre le travail de la commission de la topographie des Gaules et de déterminer définitivement la position d'*Ad Silanum* et de *Carentomagus*.

Je prierai prochainement la Société d'affecter l'un des modestes crédits dont elle peut disposer, à des fouilles à faire à Estables. Si cette localité occupe, comme l'a pensé la commission de la topographie des Gaules, l'emplacement de la station romaine d'*Ad Silanum*, ces fouilles serviront à la solution d'une question historique intéressante.

—

M. le président rappelle que les documents pour le Dictionnaire géographique départemental ne sont pas encore tous parvenus au secrétariat. La Société n'a reçu, depuis la dernière séance, que le travail concernant le canton de Bozouls.

MM. de Cabrières et Marcorelles (l'abbé) sont chargés : le premier, du canton de Rieupeyroux, et le second, de celui de Nant.

—

M. le président demande s'il ne conviendrait pas de remplacer M. Mercadier, qui a, pendant les dernières années de sa vie, secondé le trésorier pour le recouvrement des

cotisations et la vente des ouvrages qui sont la propriété de la Société.

Après discussion, la Société décide qu'il y a lieu de donner un successeur à M. Mercadier. Elle charge le comité permanent du choix de cet agent, dont il déterminera le salaire et les obligations. Cet agent sera placé sous la direction du trésorier.

—

Le secrétaire expose que, pour ramener à exécution l'une des délibérations de la Société et pour remplir un mandat qu'elle lui a conféré, il a fait l'analyse des procès-verbaux antérieurs à ceux dont il a été formé les deux recueils que la Société possède. Il ajoute qu'il a cru devoir modifier, en un point, sauf, bien entendu, l'approbation de la Société, le mandat qui lui a été donné et qui se trouve formulé dans le procès-verbal de la séance du 2 juillet dernier. La Société délibéra, ce jour-là, qu'il serait formé un recueil, composé de deux parties, comprenant, la première, une analyse des procès-verbaux antérieurs à celui du 31 juillet 1856, et la seconde, les procès-verbaux qui ont été placés *in extenso* à la fin du 8e volume des *Mémoires*.

Le secrétaire dit qu'il a cru devoir analyser ces huit procès-verbaux comme les autres, afin de donner au recueil qu'il a reçu le mandat de former et qui doit être placé en tête d'une série qui deviendra longue, on doit l'espérer, une qualité essentielle, l'*homogénéité*. Le secrétaire a cru qu'il se conformait, en agissant ainsi, à l'esprit, sinon à la lettre de la délibération du 2 juillet. Il y a plus : vouloir faire entrer dans ce recueil les deux éléments qu'indique la délibération, ce serait obliger les possesseurs du 8e volume à lui faire subir une mutilation que la plupart négligeraient ou n'approuveraient pas. Ce serait, en outre, mettre les personnes qui n'ont pas ce 8e volume et ne voudront ou ne pourront jamais se le procurer, dans l'impossibilité de posséder la série complète des procès-verbaux de la Société. Au surplus, il sera facile à chacun des membres actuels de la Société de composer son exemplaire du nouveau recueil, comme l'indique la délibération du 2 juillet, puisqu'il en possèdera les deux parties qu'il n'aura qu'à réunir.

Un membre, sans entendre suspecter la sincérité de M. le secrétaire, demande si, dans ce travail analytique qu'il vient de faire, il n'a pas pu se laisser, à son insu, entraîner par ses opinions personnelles.

Le secrétaire répond qu'il s'est abstenu et a dû s'abstenir de toute appréciation directe et indirecte, en ce qui

touche le mérite des travaux qu'il a dû mentionner, et les opinions émises qu'il a eu à rappeler. Il croit que les nombreux procès-verbaux qu'il a remaniés et qui sont, pour la plupart, son œuvre, ont conservé, dans la forme réduite qu'il vient de leur donner, l'exactitude et la fidélité que la Société leur a reconnues dans leur forme première. Le secrétaire, au surplus, est disposé à faire tout ce qui dépendra de lui pour calmer le scrupule que l'honorable membre vient de manifester, scrupule qu'il comprend et respecte, et il demande que la Société veuille bien nommer, séance tenante, une commission à laquelle il soumettra son manuscrit.

La Société, consultée par M. le président, délibère qu'il n'y a pas lieu de nommer cette commission.

Le secrétaire dit que la Société a encore une chose à faire, fixer le nombre d'exemplaires de son travail, qui doit être demandé à l'imprimeur.

La Société, après discussion, vote le nombre de 600 exemplaires.

—

M. Boisse rend compte en ces termes d'un échange d'aérolithes, qui a eu lieu entre MM. les administrateurs du Muséum et la Société :

La Société, dans sa dernière séance, a renvoyé au comité permanent une lettre d'un des administrateurs du Muséum d'histoire naturelle, demandant à obtenir, par voie d'échange, deux échantillons d'aérolithes déposés au musée de Rodez. Le comité m'a chargé de suivre les négociations relatives à cet échange et m'a autorisé à céder les deux échantillons demandés, sous la réserve expresse que notre musée conserverait : 1° un *fac-simile* de chacun des échantillons cédés ; 2° un fragment de ces mêmes échantillons.

L'échange a eu lieu dans les conditions prescrites par le comité. J'ai reçu il y a peu de jours et déposé au musée : 1° les *fac-simile* des échantillons cédés ; 2° trois échantillons de fer et pierres météoriques ; 3° une *collection de fossiles caractéristiques* des terrains oxfordiens. Un mot sur chacun de ces objets :

Fac-simile. — Les *fac-simile* ont été exécutés par un mouleur habile, spécialement attaché au Muséum d'histoire naturelle ; ils sont remarquables par la perfection du travail, par la précision avec laquelle l'artiste a su reproduire jusqu'aux moindres détails des pièces originales.

Aérolithes. — Des trois échantillons d'aérolithes que nous avons reçus, le premier appartient au fer météorique de Caille, près Grasse (département du Var); le second, à l'aérolithe tombée le 26 avril 1803 à l'Aigle : le troisième, à l'aérolithe de Juvénas (Ardèche), tombée le 15 juin 1821.

Grâce à cet envoi, notre musée possède aujourd'hui une sé-

rie de onze échantillons dans laquelle se trouvent représentées les principales variétés d'aérolithes. En voici l'énumération :

Fer météorique compacte de Carthago (Etats-Unis d'Amérique) ; id. de la montagne de Ruff (Caroline du Sud) ; id. de Caille (Var); fer météorique fragmentaire de Cocke (Etats de Tennessée) ; fer météorique celluleux de Gallas (Sibérie) ; météorite pierreux d'Aumières (Lozère) ; id. de Favars (Aveyron) ; id. de L'Aigle (Orne) ; id. de Juvénas (Ardèche) ; id. de Stannern (Moravie) ; géridot météorique de Gallas (Sibérie).

J'espère pouvoir ajouter très prochainement à cette série deux nouveaux échantillons qui me sont annoncés ; je m'empresserai de les déposer au musée dès qu'ils me seront parvenus.

M. Boisse continue :

Fossiles oxfordiens. — L'existence de l'étage oxfordien, parmi les terrains jurassiques de l'Aveyron, est une question encore problématique. Quelques personnes rapportent à cet étage les couches les plus élevées de nos grands plateaux calcaires, notamment d'une partie du Larzac. Un plus grand nombre pense que l'ensemble des terrains calcaires, qui constitue ces plateaux, appartient tout entier à l'oolithe inférieure.

Une étude comparative des fossiles peut seule permettre de trancher une telle question, et, à ce point de vue, j'ai pensé qu'une collection authentique des fossiles caractéristiques du terrain oxfordien nous serait d'un grand secours. Tel est le motif qui ma engagé à demander ces fossiles ; l'administration du Muséum a bien voulu accueillir ma demande et s'est empressée d'y répondre par l'envoi d'une belle série d'échantillons dont le bon choix et le parfait état de conservation sont le moindre mérite.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le catalogue méthodique de cette collection.

M. Boisse continue :

Catalogue d'une collection classique de roches d'Allemagne. — Une note, placée en tête du catalogue que j'ai l'honneur de déposer, fait connaître l'origine et la composition de cette collection, dont il avait été déjà question dans une précédente séance. (La séance de septembre dernier, si je ne me trompe.) Conformément à l'autorisation de la Société, j'ai déposé et classé les échantillons qui la composent dans les vitrines du musée.

M. le président donne lecture de la lettre suivante :

Paris, le 5 mars 1864.

Messieurs, l'assemblée des professeurs administrateurs du Muséum d'histoire naturelle a été informée dans sa dernière séance, par notre collègue, le professeur de géologie, du don que vous avez bien voulu faire à cet établissement de deux beaux échantillons d'aérolithes tombées, l'une à Favars, département de l'Aveyron, et l'autre à Aumières, département de la Lozère.

L'assemblée a accueilli ce présent avec beaucoup de recon-

naissance ; elle nous a chargés de vous adresser ses remercîments et de vous assurer que l'administration du Muséum ne négligera pas l'occasion de vous être agréable en vous envoyant ultérieurement des échantillons géologiques qui pourraient avoir de l'intérêt pour le musée de la ville de Rodez.

Veuillez, etc.

Les professeurs administrateurs du Muséum,
E. CHEVREUL, *directeur;* G. DELAFOSSE, *secrétaire.*

—

M. le président donne lecture de la lettre qui suit :

M. J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une notice sur la carrière militaire de mon père, extraite de la *Biographie des généraux français de la République et de l'Empire*, publiée par M. Ch. Mullié, de l'Institut historique, et qui a été faite avec les pièces déposées au ministère de la guerre.

Cette notice ne peut manquer de justifier la distinction précieuse que la Société des lettres, sciences et arts du département de l'Aveyron a bien voulu accorder à la mémoire de mon digne et regrettable père, et dont toute ma famille lui sera toujours très-reconnaissante.

Veuillez agréer, etc. DORNÈS, *administrateur des Salines de Sarralbe (Moselle).*

Salines de Sarralbe, le 3 janvier 1864.

La Société renvoie ce travail à la commission des biographies.

—

Un membre demande où en est l'impression du 1er volume des biographies. Il est répondu que cette impression est commencée.

—

Le secrétaire donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Viguier, de Monteils, lui annonce l'envoi de sa collection de plantes. Cette précieuse collection est arrivée à sa destination, ainsi que le catalogue qui y était joint.

—

Il est donné lecture de deux lettres écrites par M. le maire de Périgueux et par M. le maire d'Angers, annonçant : la première, qu'une exposition des œuvres des artistes vivants du Midi de la France aura lieu à Périgueux du 14 au 30 mai prochain ; la seconde, qu'une exposition nationale des beaux-arts s'ouvrira à Angers le 20 mai.

—

Sur la proposition du secrétaire, la Société vote le crédit de 12 fr. pour l'achat d'un exemplaire de l'*Annuaire des Sociétés savantes*, que va publier M. Durand, libraire-éditeur à Paris.

—

La Société autorise M. le président à faire remettre à M. le directeur du séminaire de Rodez, qui en a fait la demande, la collection des Mémoires et des Documents historiques.

—

M. A. de Séguret donne communication de la pièce de vers suivante qu'il a reçue de Mlle Flaugergues :

Aulnay, près Paris, 1er janvier 1864.

A M. ADRIEN DE SÉGURET.

Sous mon chaume fleuri qu'ombragent mes grands lierres,
J'ai reçu, doux écho d'un bord toujours aimé,
Ces vers frais et badins, ces rimes familières,
De mon berceau lointain souvenir embaumé.
Ces vers, présage heureux, au réveil de l'année
Me rendent un passé vermeil et souriant :
Tel, un parfum subtil, quand la rose est fanée,
Survit dans son essence et nous vient d'Orient.

Oui, Dieu daigne à nos champs verser en abondance
Les trésors que sa main se plaît à dispenser.
Ah ! de les abjurer n'ayons pas l'imprudence ;
Méconnaître ses dons, c'est presque l'offenser ;
Votre muse en raillant venge sa Providence ,
Nous invite à bénir, nous convie à penser.

Inhabile pourtant au sujet qu'elle traite ,
Sur ce point, dès longtemps, mon goût est fort rouillé ;
Je ne compare point, inculte anachorète ,
York se prélassant où Bayonne a brillé ;
L'art antique au nouveau, Véfour à Marinette ;
Si l'un m'est inconnu, l'autre est bien oublié.

Mais pourrai-je oublier la mense hospitalière,
Au gothique salon, le vieux cep pétillant,
Des banquets annuels la fête régulière,
Et des aïeux blanchis le cercle bienveillant.

Saintes affections, parents, sœurs et compagnes,
Votre image en mon cœur ne s'effacera pas ;
Si mon doux ermitage a de plaintifs appas ;
Si mon âme enchaînée à ses vertes campagnes
Sait qu'un deuil éternel y retiendra mes pas ,
Ma voix qui sait encor les chants de nos montagnes,
Aux chers échos d'Aulnay les redira tout bas.

F. PAULINE FLAUGERGUES.

—

Il est donné lecture d'une lettre dans laquelle M. A. de Sambucy offre à la Société deux articles qu'il a publiés dans l'*Echo de la Dourbie* sur les prédictions météorologiques. Cette lettre contient l'éloge des travaux que la Société a publiés.

M. le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. E. de Barrau :

Rodez, 10 *mars* 1864.

Monsieur le Président, M. de Guizard a bien voulu consacrer quelques pages à la mémoire de l'ancien président de la Société des lettres et me les transmettre ces jours-ci. J'ai l'honneur de vous les adresser, pensant que vous voudrez bien faire connaître ce travail à la Société, afin qu'elle en dispose comme elle avisera.

J'ai l'honneur d'être, etc. E. De Barrau.

La Société renvoie ce travail au comité permanent, qui devra en rendre compte à la prochaine séance.

—

M. le président dit que les sections auront à procéder prochainement au renouvellement de leurs bureaux respectifs. Il engage les membres présents à faire connaître la section à laquelle ils désirent appartenir.

Déclarent vouloir faire partie, savoir : de la section des lettres, MM. Durand, A. de Séguret père, Vergnes, J. de Monseignat, Fontès, Combes, de Cabrières, Marcorelles, Fabre, Affre, Mas, H. de Monseignat et Lunet ; de la section des sciences, MM. Albespy, Marchal, Vaysse, Saquet, Vayssier, Boisse et Valadier ; — de la section des arts, MM. Pescheloche, Viallet, Vanginot, Duchier et de Séguret fils.

Les membres absents sont invités à faire connaître au plus tôt la section dont ils veulent faire partie.

—

Dons divers. — Depuis l'impression du procès-verbal de sa précédente séance, la Société a reçu, savoir :

De M. Guillemin, ingénieur à Solsac, l'un de ses membres : 40 dépouilles d'oiseaux des environs de Mexico et de Sou-Rafaël, contenant la collection presque complète des oiseaux-mouches de l'Analmac ; quatre flacons contenant des reptiles et insectes, rapportés, en 1854, des environs de Mexico ; une corne et deux pieds du *cervus mexicanus* ; un flacon d'huile de pétrole, puisée à la source de Kichela, dans la presqu'île de Taman (Asie), et une belle collection de fossiles et d'échantillons minéralogiques provenant du Mexique, de la Russie et autres diverses parties du globe terrestre ;

De M. Dornès, administrateur des salines de Sarralbe (Moselle) : le portrait de son père, le général de cavalerie, Joseph Dornès, né à Camboulas (Aveyron), le 28 janvier 1760 ; nommé baron de l'Empire le 19 mars 1808 ; mort à Wilna ;

De M. Soulages : une médaille romaine, en argent, très bien conservée ; une autre médaille en bronze, grand module, frappée à l'époque de la mort de l'Impératrice Elisabeth, fille de Pierre-le-Grand et tante maternelle de Pierre III de Holstein, qu'elle appela au trône de Russie, ainsi que plusieurs autres médailles diverses et monnaies françaises et étrangères ;

De M. X.... : un portefeuille mauresque et un jeton de l'hôtel de Luxembourg, frappé en 1720 ;

De M. Z... : un fragment d'ancienne chasuble, dont la broderie représente un religieux portant une croix à double traverse ;

De M. Mercadier, notaire à Coussergues : une monnaie arabe.

—

Dons pour la bibliothèque ou les archives. — Elle a reçu : de M. Viallet, médecin : Explication de l'Ordonnance de 1670 ; I vol. petit in-4°, manuscrit ;

De M. X... : Histoire et Phénomènes du Volcan et des Iles volcaniques de Santorin, par M. l'abbé Pègues, du diocèse de Rodez ; Paris, 1842 ; I vol. in-8° ; — Proprium Sanctorum ecclesiæ cathedralis et diœcesis Vabrensis; Villefranche, 1752 ; I vol. in-8° ; — Statuts synodaux du diocèse de Rodez, publiés en 1854, par Mgr Croizier, évêque de Rodez ; br. in-12 ; — Statuts et Règlements des sœurs de Saint-François-de-Sales, dites de l'Union, dressés par ordre de Mgr Giraud ; Rodez, 1841 ; I vol. in-12 ; — Cérémonial romain et parisien à l'usage des églises ordinaires ; Rodez, 1774 ; I vol. in-12 ; — Cérémonial pour la prise d'habit et la profession des sœurs de Saint-Artémon, établies à Saint-Rome-de-Cernon ; Millau ; br. in-12 ; — Souvenir de la Mission de Saint-Affrique, en novembre et décembre 1828, par un professeur du collége ; br. in-8° ; — Pélerinage à Notre-Dame d'Orient, près Saint-Serninsur-Rance (Aveyron), par M. Louis Jammé, avocat ; Saint-Affrique, 1860 ; I vol. in-12 ; — une Page de Philosophie chrétienne, par l'abbé A. Rouvier (Aveyronnais) ; Paris, 1863 ; br. in-8° ; — le petit Echo de la Raison et de la Voix de Dieu, poème par M. J.-F.-J. Rochefort, notaire à Saint-Léons (Aveyron) ; Rodez, 1861 ; br. in-12 ; — Relation des exorcismes opérés sur la personne de Marguerite Boignes, de Cassanhouse, diocèse de Saint-Flour, en 1751, par M. Piales, ancien prieur de Rueyre, diocèse de Rodez; Espalion, 1844 ; br. in-8° ; — Eloge de M. le vicomte de Bonald, par M. l'abbé Foulquier ; Rodez, 1841 ; br. in-8° ;

— Notice biographique sur J. Despradels et C. Peyrot, de Millau, par le baron de Gaujal ; Millau, 1840 ; br. in-8° ; — Essai sur les travaux de M. Rodat et sur les progrès qu'il a fait faire à l'agriculture de l'Aveyron, par M. Recoules; Rodez, 1846 ; br. in-8° ; — Notice sur M. H. Carcenac, par H. de Labonnefon ; Rodez, 1855 ; br. in-8° ; — Discours de M. l'abbé Marcel Bouix, pour l'inauguration du monument de Mgr l'évêque d'Hermopolis dans l'église de Saint-Côme (Aveyron) ; Espalion, 1845 ; br. in-4° ; — Recherche sur le meilleur système de gouvernement, par Edouard Tournier (Aveyronnais) ; Rodez, 1851 ; br. in-8° ; — Circulaire de Mgr l'évêque de Mende, relative à l'œuvre sainte de son diocèse ; Mende, 1857 ; br. in-4° ; — Mémoire pour M. de Saléon, archevêque de Vienne et ancien évêque de Rodez, contre les chanoines et chapitre de l'église de Rodez ; 1747 ; br. in-f° ; — Mémoire pour frère Yves-Félix-François Toudoux, chanoine régulier de la Congrégation de France, pourvu du prieuré simple de Sainte-Geneviève, diocèse de Rodez, contre messire Prumier de Lems, prétendant droit au même bénéfice ; 1749 ; br. in-f° ; — Coup-d'œil sur les Landes de Gascogne et sur les Compagnies formées pour leur exploitation, par M. le vicomte d'Yzarn-Freissinet (Aveyronnais), ancien sous-préfet ; Paris ; br. in-8° ; — Prosodia latina, regulis brevissimè comprehensa; Rodez, imprimerie de Devic ; br. in-12 ; — Discours pour convaincre l'Incrédule, etc., par M. l'abbé de Marsis, curé de la ville de Gourdon ; Villefranche, 1777 ; I vol. in-12 ; — Melliloquium sancti Bernardi, par Jean Malgoires (originaire du Rouergue), religieux du couvent de Bonnecombe; Rome, 1663 ; I vol. in-12 ; — une lithographie représentant la ville de Rodez, d'après le croquis de Chapuis ; — Description du Musée des antiques de Toulouse, par M. Alexandre du Mége, de La Haie ; Toulouse, 1835 ; I vol in-8° ; — Le Codicile et l'Esprit, ou Commentaire de M. le maréchal duc de Bellisle, originaire de Villefranche du Rouergue ; La Haye, 1762 ; I vol. in-12 ; — Cours pratique et gradué de langue française, par M. J. Cannac (Aveyronnais) ; Montpellier, 1850 ; I vol. in-8° ; — Emailleurs et émaillerie de Limoges, par Maurice Ardant ; Isle, 1855 ; I vol. in-12 ;

De M. *** : Lilium medicinæ, par Bernard Gordonius, médecin, originaire du Rouergue ; ouvrage revu et augmenté par Pierre Uffenbach ; Francfort, 1617 ; I fort vol. in-12 (très rare) ; — quatre autographes de personnages célèbres (Venel, du Rouve, Arnoult et d'Applet, médecins) ;

De M. Valadier : une lettre autographe adressée par la

comtesse d'Estaing à M. le lieutenant-général à Rodez, ainsi qu'un Almanach (étrennes royales) pour 1818, contenant la maison du roi et celle des princes, etc. ; in-32 ;

De M. A. Pouget : Lettres de M. le maréchal duc de Bellisle, originaire du Rouergue, à M. le maréchal de Contades, suivies du Testament politique du maréchal de Bellisle ; Amsterdan, 1759-61 ; I vol. in-12 ;

De M. le comte de Sambucy-Luzençon (Aveyronnais) : Considérations sur une caverne du Larzac ; br. in-4° qu'il vient de publier à Toulouse ;

De M. Jules Duval (Aveyronnais) ; des Rapports entre la géographie et l'économie politique ; br. in-8° qu'il vient de publier ;

De M. Roustan, recteur de l'Académie de Toulouse : le Discours par lui prononcé, le 21 novembre 1863, à la séance solennelle de rentrée des Facultés de droit, des sciences et des lettres, et de l'école de médecine de Toulouse, avec le procès-verbal de la séance ; br. in-8° ;

De M. Soucaille, de Béziers : Montagnes et Vallées, ou Récit d'une excursion ; Béziers, 1863 ; br. in-8° dont il est l'auteur.

La Société a, en outre, reçu le rapport de M. le Préfet et les procès-verbaux des séances du Conseil général de l'Aveyron pendant la session de 1863 ; I vol. in-8° ; — Epanchement de l'Ame, poésies religieuses dédiées à Sa Majesté la reine des Français, par Eugène Gay, de Puéchablon (Hérault) ; Montpellier, 1844 ; six livraisons in-8° ; — Carte de la Gaule sous le proconsulat de César ; examen des observations critiques auxquelles cette carte a donné lieu en Belgique et en Allemagne, par le général Creuly, et les Voies romaines en Gaule, par Alexandre Bertrand (extraits de la Revue archéologique) ; 2 br. in-8° ; — Bataille de Fontenoy, poème par M. de V... ; 8 pages in-8° imprimées à Rodez en 1745 ; — la Dispute des douze mois de l'année, par le P. Pierre Cléric, de la Compagnie de Jésus ; Toulouse, 1721 ; br. in-12 ; — les Pseudo-Critiques de la Gazette des Beaux-Arts, réponse à un système d'attaques combinées contre la seconde édition du Guide de l'Amateur des Faïences et Porcelaines, de M. Aug. Demmin ; Paris, 1864, br. in-8° ; — le Programme des Questions dont doit s'occuper le Congrès des délégués des Sociétés savantes, pendant la session qu'il doit tenir à Paris en mars 1864 ; — Distribution des prix du 30 août 1862 à l'institution des sourds-muets et des enfants arriérés de Nancy ; 1863 ; br. in-8° ; — Mémoire sur les travaux de M. Piroux, directeur fonda-

teur de l'institution des sourds-muets de Nancy, ou Données nancéiennes pour la solution des Questions soumises à MM. les recteurs d'Académie par S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, dans sa circulaire en date du 28 octobre 1863 ; Paris et Nancy, 1864 ; br. in-4° ; — Trois notices par M. Th. d'Estocquois, professeur à Besançon : 1° sur un opuscule de Pétrarque ; 2° sur les limites de la langue provençale ; 3° sur trois statues chinoises ; Besançon, 1863 ; br. in-8° ; — Procès-verbaux des séances de la Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn) ; 4e année, 1861 ; I vol. in-8° — Revue critique et bibliographique publiée par M. Ad. Hatzfeld, 2e livraison ; février 1864 ; ainsi que la suite des publications de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, de la Société impériale archéologique du Midi de la France, de l'Union des Arts de Marseille, de la Revue des Sociétés savantes, de la Société académique de Maine-et-Loire, du Journal des Beaux-Arts, de la Société dunkerquoise, de la Société académique de Saint-Quentin et celle de la Loire.

La Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude pour ces divers dons et communications.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

TABLE ANALYTIQUE

Séance du 27 novembre 1862 (1).

Pages.

Adoption de procès-verbal..... 1

Admissions de MM. Joly de Cabanous, Rols et Lala, titulaires, et de MM. Thibaud et de Rivière, correspondants..... 1

Allocation de 1,500 fr. par le Conseil général..... 2

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE. — Terminé pour 26 cantons..... 2

MONUMENTS DU MOYEN-AGE. — M. H. de Barrau se charge du travail demandé par M. le Ministre... 2

STATISTIQUE ET MÉTÉOROLOGIE. — Travaux demandés par le ministre terminés..... 2

CATALOGUES. — Tous incomplets à l'exception de celui des oiseaux..... 3

JUBÉ DE LA CATHÉDRALE. — Article inséré dans la *Gazette de France*..... 3

Dépôt sur le bureau par M. le Président d'un travail de M. de Rivière..... 4

Notice sur de nombreux fragments de fine poterie, découverts à la Grofézenque, près Millau..... 4

Monuments celtiques. — Lettres de M. Cabaniols renvoyées à M. H. de Barrau..... 7

Notice nécrologique sur M. Gillet de Laumont..... 7

Lettre de M. Vaïsse qui offre un ouvrage de son père. 10

Union des Arts. — Société nouvelle qui envoie ses Statuts..... 11

(1) Cette séance est la 86e (Voir pour le nombre des séances les rectifications opérées dans le *Recueil n° 1*, qui contient l'analyse de 70 Procès-Verbaux.

Les *Recueils n°s 2 et 3* en contiennent 15.

Le présent en contient 7. Le dernier est donc le 93e.

Pages.

Manuscrits. — M. Vésy chargé d'en acheter..... 11

Lettres de l'abbé Raynal..... 11

Cartulaire de Conques. — M. Desjardins demande qu'il lui soit confié. — Délibération..... 11

Avis que la Société archéologique tiendra une session à Rodez. — Délibération..... 12

Biographies. — Par M. Bion de Marlavagne..... 12

OEuvre de M. Ribier proposée à la Société..... 12

Biographies. — Rapport de M. Lunet sur le volume de biographies qui doit être publié..... 12

Portrait de l'abbé Raynal..... 15

Tableau de M. Laporte..... 15

Découverte archéologique faite à Cadayrac et signalée par l'abbé Cérès..... 16

Dons..... 16

Séance du 18 mars 1863.

Adoption de procès-verbal..... 21

Admissions de MM. Billoin; Combes; Paulin de Balzac; Albenque; de Singla; Pachins et Marcorelles, comme titulaires, et de M. Soulages, comme correspondant..... 21

Situation financière..... 21

Démission de M. Vésy, bibliothécaire..... 22

MM. Saquet et Alibert chargés du catalogue des livres. 22

Manuscrits. — M. Cérès chargé d'en acheter..... 22

Sonnets anonymes..... 23

Echange de médailles. — Rapport par M. Pescheloche..... 24

Herbier offert par M. Viguier..... 25

Ouvrage de M. Duval, par lui offert. — M. Lunet chargé d'en rendre compte..... 26

Compte-rendu, par M. Valadier, d'une découverte archéologique faite à Sainte-Geneviève..... 26

Circulaire ministérielle invitant à envoyer au *Muséum* les anciens ossements humains qui seront découverts..... 28

Pages.

Circulaire ministérielle relative à des prix accordés aux Sociétés savantes..... 31

Proposition anonyme relative aux armes de Rodez... 32

La Gastronomie moderne, épître en vers, lue par M. de Séguret..... 33

Communications faites par les Académies de Lille et de Nîmes..... 43

Notices géographiques sur deux cantons..... 43

Dons..... 43

Séance du 12 mai 1863.

Adoption de procès-verbal..... 49

Admissions de MM. Cayré et Faral, comme titulaires, et de M. Terral, comme correspondant..... 49

Notice nécrologique sur M. Moquin-Tandon..... 49

Allocation de 300 fr. par M. le Préfet..... 50

Etude critique sur les évêques de Rodez aux IXe, Xe et XIe siècle, par M. Desjardins..... 51

Réclamation, par Mme veuve Villars, renvoyée à une commission..... 51

Élégie, par M. Terral..... 51

Mosaïque de Cadayrac, découverte par M. Cérès..... 51

Notice géographique sur deux cantons. Déposée..... 51

Compte-rendu, par M. Lunet, de l'ouvrage de M. Jules Duval, sur l'*émigration*..... 53

Dessins de monuments romains, offerts par M. Valadier..... 57

Lettre de M. Costes, auteur d'une brochure qu'il offre. 57

Mesures, en vue du congrès archéologique, indiquées par l'abbé Azémar..... 57

Lettre de M. Marty, qui offre un ouvrage de son oncle. 57

Dons..... 57

Séance du 2 juillet 1863.

Adoption de procès-verbal..... 61

Admissions de MM. Vergnes et Albespy, en qualité de membres titulaires, et de M. Gigot-Suard, en qualité de membre correspondant..... 61

Pages.

Compte-rendu sommaire de la session du congrès archéologique, lue par le secrétaire..... 61

Observations par le secrétaire relatives à cette session. 64

Remercîments votés à MM. Valadier et Pescheloche.. 65

Lettre de M. de Caumont à M de Barrau..... 65

Lettre de M. de Caumont au secrétaire..... 66

Lettre du Ministre à M. le Président sur le concours des Sociétés savantes..... 67

Mesures pour l'enlèvement de la mosaïque de Cadayrac..... 68

Lettre de M. l'abbé Vayssier. — Délibération qu'elle provoque..... 68

Délibération portant que les Procès-Verbaux des séances antérieures à celle du 31 juillet 1856, seront analysées par le secrétaire dont le travail sera publié..... 70

Notice géographique sur un canton. — Déposée..... 70

Mémoire de M. Cabaniols. — Renvoyé à M. Valadier. 70

Travail de M. Bonnefous. — Renvoyé à M. Cayré.... 71

Biographies sur le point d'être remises à l'imprimeur. 71

Proposition de M. Viallet relative à cette publication. — Renvoyée à la commission des biographies... 71

Liste des objets exposés pendant la session du congrès archéologique..... 71

Plaque en cuivre offerte à la Société. — Notice..... 81

Dons..... 82

Séance du 8 septembre 1863.

Adoption de procès-verbal..... 87

Admissions de MM. Joseph Dalbis de Gissac; Joseph de Barbeyrac-Saint-Maurice; Félix de Sambucy-de-Luzençon et Fau, et de Mme Zélie Carrère.... 87

Le président et le secrétaire chargés d'offrir le diplôme de membre de la Société à M. Isoard, nouveau préfet..... 88

Membres délégués pour le congrès des Sociétés savantes..... 88

M. Boisse désigné comme candidat à une place vacante à l'Institut des provinces..... 88

Pages.
M. Vésy retire sa démission de bibliothécaire..... 88
Lettre de M. l'abbé Cabaniols et document historique qu'elle reproduit..... 89
Allocation de 1,500 fr. par le Conseil général 92
Tableau donné par le Gouvernement..... 92
Lettre de M. Duval. — Renvoyée à la commission des biographies..... 92
Catalogue dressé par M. Valadier des dolmens existants dans l'Aveyron..... 93
Travail météorologique terminé..... 96
Œuvres de M. d'Hombres-Firmas. — Données..... 96
Pièce de vers de M. de Barbeyrac-Saint-Maurice..... 97
Mémoire de M. de Monseignat sur l'agriculture. — Renvoyé à une commission..... 102
Travail de M. Viallet en faveur de la conservation du Jubé..... 102
Dons..... 102

Séance du 22 novembre 1863.

Adoption de procès-verbal..... 105
Notice sur M. H. de Barrau, par M. de Monseignat... 105

Séance du 30 novembre 1863.

Adoption de procès-verbal..... 109
M. Guillemin réclame le titre de membre fondateur.. 109
M. de Monseignat élu président..... 110
Allocution de M. de Monseignat..... 110
M. Boisse élu vice-président. — Allocution..... 111
Nomination d'un vice-secrétaire, d'un bibliothécaire-archiviste et d'un conservateur..... 111
M. Durand chargé d'offrir le diplôme de membre de la Société à M. Roustan, nouveau recteur..... 111
Lettre de M. Lepaige-d'Orsenne..... 111
Collection offerte à la Société par M. Guillemin..... 113
Fragment d'aérolithe demandé par le Muséum 113
Travaux, par MM. Pasturel et Soucaille..... 113
Admissions de MM. Duchier de Jupille; Vaïsse; de Séguret; Pasturel et Mahoux, en qualité de membres titulaires, et de M. Soucaille, comme correspondant..... 113
Dons..... 114

Séance du 13 mars 1864.

Pages.
Adoption de procès-verbal 117
Décès de l'abbé Maymard. — Regrets..... 117
Admissions de MM. André; Alary; Lacombe et Petit, en qualité de membres titulaires, et M. Gandin, en qualité de membre correspondant..... 117
Lettre de M. Jules Duval..... 118
Délibération et avis qu'elle provoque..... 120
Lettre de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique. 120
Démissions de MM. Vésy, bibliothécaire-archiviste, et Bourguet, conservateur. — Leur remplacement par MM. Alibert et Valadier..... 121
Démission de M. de Lavieuville, président de section. 121
Lettres de M. Roustan, recteur, et de M. Durand, inspecteur..... 122
Compte-rendu d'ouvrage, par M. Boisse..... 123
Rapport, par M. Lunet 124
Dictionnaire géographique. — Notice sur un canton reçue.—Deux membres chargés de notices à faire. 126
Délibération portant que le comité permanent est chargé de faire choix d'un agent qui sera placé sous la direction du trésorier..... 127
Le secrétaire expose qu'il a terminé le travail qui doit former le *Recueil* de Procès-Verbaux qui portera le n° 1. — La Société décide que ce travail sera tiré à 600 exemplaires..... 128
Echange d'aérolithes entre la Société et le *Muséum*.. 128
FOSSILES OXFORDIENS. — COLLECTION CLASSIQUE DE ROCHES D'ALLEMAGNE, envoyés par le *Muséum*... 129
Lettre des administrateurs du *Muséum* 129
Lettre de M. Dornès. — Renvoyée à la commission des biographies 130
Collection de plantes envoyée par M. Viguier..... 130
Lettres des maires de Périgueux et d'Angers..... 130
Souscription à l'*Annuaire des Sociétés savantes*.... 130
Livres accordés à la bibliothèque du séminaire..... 131
Pièce de vers de Mlle Flaugergues 131
Articles envoyés par M. A. de Sambucy..... 131
Notice de M. de Guizard sur M. H. de Barrau. — Renvoyée au comité permanent..... 132
Sections. — Leur composition..... 132
Dons..... 132

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

Achats, 11, 12, 22.
Adoption de procès-verbaux, 1, 21, 49, 61, 87, 105, 117.
Admissions, 1, 21, 49, 61, 87, 113, 117.
Agent de la Société, 126.
Allocations, 2, 50, 92.
Armes de Rodez, 31.
Autorisation de déplacer un manuscrit, 11.

Biographies, 12, 71, 92, 130.
Budget-Comptes, 21.
Bureau (nomination de membres du), 16, 110, 120.

Cadayrac (ruines de), 16, 68.
Candidat à l'institut historique, 88.
Catalogues, 2, 3, 22.
Compte-rendu d'ouvrages, 53, 123, 124.
Concours, 43, 71.
Congrès, 12, 32, 57, 61, 88.
Crédits, 22, 130.
Culte des pierres, 70.

Découvertes, 4, 16, 26, 32, 52.
Démissions, 22, 88, 121.
Dessins, 32, 57.
Dictionnaire géographique, 2, 43, 53, 70, 126.
Dictionnaire patois, 68.
Dolmens, 92.
Dons, 16, 43, 57, 82, 102, 113, 114, 132.

Echanges d'objets du musée, 24, 113, 128.
Etudes sur Réquista, 71.

Grofézenque, près Millau (ruines de), 4.

Jubé, 3, 102.

Lettres ministérielles, 28, 67, 120.
Lettres diverses, 10, 15, 25, 26, 50, 57, 65, 88, 111, 118, 121, 122, 129, 130, 131, 132.

Mémoire sur l'agriculture, 102.
Météorologie, 2, 96.
Monuments du moyen-âge, 2, 53.
Monuments celtiques, 7.
Mosaïque, 68.

Nécrologie, 7, 49, 105, 117.
Notice sur Labastide-de-Montfort, 3.

Pièces de vers, 23, 33, 52, 97, 113, 131.
Portraits-Tableaux, 14, 15, 92.
Procès-verbaux, 70, 127.
Programme, 43.
Publications, 51, 68, 70, 71, 127.

Rapports, 12, 24.
Raynal (l'abbé), des lettres de lui, 11.
Réclamation de Mme Villars, 51.
Remercîments votés, 65.

Statistique, 2.
Sections, 132.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Contenant les noms des nouveaux membres et des personnes qui ont pris la parole, fait des propositions, des rapports ou des communications, ou qui ont été chargés de travaux ou de mandats, depuis le 27 novembre 1862 jusqu'au 13 mars 1861 inclusivement.

AÏFFRE, 88.
ALARY, 118.
ALBENQUE, 21.
ALBESPY, 61.
ALIBERT, 22, 121.
ANDRÉ, 118.
AZÉMAR, 32, 57.

BALZAC (de), 21.
BARRAU (Hippolyte de), 2, 3, 4, 7, 11, 21, 31, 50.
BARRAU (Eugène de), 132.
BARBEYRAC-SAINT-MAURICE (de), 87, 97.
BILLOIN, 21.
BION DE MARLAVAGNE, 12.
BOBY DE LA CHAPELLE, 50.
BOISSE, 3, 68, 88, 111, 123, 128.
BOURGUET, 111.

CABANIOLS, 70, 88.
CABRIÈRES (de), 126.
Cantel (de), 7 (1).
CARRÈRE (Zélie), 87.
CASTAN, 52.

(1) Les noms des personnes qui n'appartiennent pas à la Société sont en caractères italiques.

CAUMONT (de), 65, 66.
CAYRÉ, 50, 70.
CÉRÈS, 3, 16, 22, 52, 68.
COMBES, 21.

DALBIS DE GISSAC, 87.
DESJARDINS, 12, 51.
Dornès, 130.
DUCHIER DE JUPILLE, 113.
DURAND, 111, 122.
Duruy (Son Excellence M.), 120.
DUVAL (Jules), 26, 88, 92, 118.

FAJOLLE (de), 11, 15.
FARAL, 50.
FAU, 87.
FLAUGERGUES (Dlle), 131.
FONTÈS, 2, 111.

GANDIN, 118.
GIGOT-SUARD, 61.
GIROU DE BUZAREINGUES, 15, 50, 88.
GUILLEMIN, 105, 112.
GUIZARD (de), 132.

IZOARD, 88.

JOLY DE CABANOUS, 1.

KOLMAN, 3.

LACOMBE, 96, 118.
LALA, 1.
Laporte, 15.
LAVIEUVILLE, 121.
Lepaige-d'Orsenne, 111.
LUNET (B.), 12, 26, 53, 61, 64, 70, 124, 127.

MAHOUX, 113.
MARCORELLES, 21, 126.
MARUÉJOULS, 70.
MONSEIGNAT (Hippolyte de), 2, 51, 96, 102, 105, 110, 118.
PACHINS, 21.
PASTUREL, 113.
PESCHELOCHE, 3, 16, 24, 51, 65.
PETIT, 118.
POUGET, 88.
Ribier, 12.
RICHARD, 88.
RIVIÈRE (baron de), 2, 4.
ROLS, 1.
Rouland (Son Excellence M.), 28, 31, 67.
ROUSTAN, 122.
ROZIER, 51.
SAMBUCY-DE-LUZENÇON (de), 87.
SAQUET, 22.
SÉGURET père (de), 32.
SÉGURET fils (de), 113.
SINGLA (de), 21.
SOUCAILLE, 113.
SOULAGES, 21.
TERRAL, 50, 51.
THIBAUD, 2.
VAÏSSE, 10, 88, 113.
VAYSSIER, 57, 68, 71.
VALADIER, 3, 26, 32, 57, 65, 68, 70, 81, 92, 121.
VERGNES, 61.
VÉSY, 11, 22, 88, 111.
VIALLET, 16, 71, 102.
VIGUIER, 25, 130.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

V

Du 7 juillet 1864 au 19 mars 1866.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

1866

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

V

Du 7 juillet 1864 au 19 mars 1866.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

1866

LISTE

Des membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

La liste générale des membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, arrêtée au 10 juillet 1862, figure en tête du troisième recueil de ses procès-verbaux.

Depuis cette époque, elle a admis, savoir :

Membre honoraire : M.

Le vicomte de Caumont, fondateur et directeur de la Société française d'archéologie à Caen.

Membres titulaires : MM.

Joly de Cabanous, avocat et conseiller général à Saint-Affrique.
Rols, médecin, conseiller général et juge de paix à Belmont.
Lala, docteur-médecin à Rodez.
De Balzac (Paulin), propriétaire au Mazet.
Albenque, pharmacien à Rodez.
De Sengla, avocat à Rodez.
Pachins, juge du tribunal de 1re instance à Rodez.
Marcorelles (l'abbé), directeur de la maîtrise à Rodez.
Cayré, médecin à Réquista.
Féral, curé à Prévinquières de Sévérac.
Vergnes, sous-intendant militaire à Rodez.
Albespy, docteur-médecin à Rodez.
D'Albis de Gissac, docteur en droit à Creissels.
De Barbeyrac-Saint-Maurice, licencié en droit à Nant.
Le comte de Sambucy-Luzençon à Saint-Georges.
Fau, pharmacien à Aubin.
Isoard, préfet de l'Aveyron.
Duchier de Jupille, directeur du dépôt impérial d'étalons à Rodez.
De Séguret (Adrien) fils, juge à Rodez.
Pasturel, docteur-médecin à Saint-Sernin.
Mahoux fils, statuaire à Rodez.
André, officier de l'instruction publique et proviseur du lycée à Rodez.

Alary (Eugène), avocat à Rodez.
Lacombe (Eugène), avocat à Rodez.
Advielle, sous-chef de division de la préfecture à Rodez.
Calmès, vérificateur de l'enregistrement à Rodez.
Affre (Benjamin), conseiller général et maire à Espalion.
Delsol, conseiller général de l'Aveyron et avocat à la cour impériale de Paris.
Palangié (Charles), employé de la préfecture à Rodez.
Palous, chef d'institution à Rodez.
Roquette, conseiller général de l'Aveyron et président du tribunal civil à Bordeaux.
Dissez, agriculteur aux Pesquiez.
Issanchou fils, pharmacien à Rodez.
Bastide-Stuart fils, à Rodez.
Le vicomte d'Armagnac-Castanet, licencié en droit à Saint-Côme.
Cabaniols, curé à Saint-Salvadou.
Virenque, professeur à Rodez.
Pons d'Hauterives, percepteur à Estaing.
Maisonabe, docteur en droit et avocat à la cour impériale de Paris.
Billoin, percepteur à Rodez.
Delestrac, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Rodez.
Brochot, professeur du lycée à Rodez.
Revel, chanoine hon. de Rodez et curé à Mondalazac.
Vidal, vicaire de la cathédrale à Rodez.

Membres de droit : MM.

Roustan, recteur de l'académie de Toulouse, a succédé à M. Rocher, décédé.
Pichard, inspecteur d'académie, a remplacé M. Durand.

Membres correspondants : MM.

Thibaud (Emile), fabricant de vitraux peints à Clermont-Ferrand.
Le baron de Rivières, au château de Rivières, près de Gaillac.
Soulages, maître-répétiteur au lycée de Toulouse.
Terrayl, sous-officier du train des équipages militaires d'artillerie à Oran.
Gigot-Suard, médecin et maire de Levroux (Indre).

Soucaille, licencié ès-lettres à Béziers.
Gaudin, docteur en droit et bibliothécaire adjoint à Montpellier.
De Rattier de Susvalon, professeur de littérature à Bordeaux.
Poulenc, homme de lettres à Paris.
Collineau, docteur-médecin à Paris.
Martin (Ferdinand), docteur-médecin à Paris.
Fabre (Abel), directeur de l'école communale à Francheville (Rhône).

—

MM.

Guillemin, ingénieur à Solsac ;
Bousquet, curé à Sauveterre ;
Pouget, conseiller de la cour impériale de Montpellier ;
Lassasseigne, proviseur du lycée à Rodez ;
De Labonnefon, inspecteur des écoles primaires ;
Boby de La Chapelle, ancien préfet de l'Aveyron ;
Marchal, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées à Rodez ;
Combes, ancien directeur de l'asile d'aliénés ;
Chassan, ancien directeur de l'école normale ;
Et Mme Zélie Carrère,

Qui étaient membres titulaires en 1864, ont quitté le département et sont devenus membres correspondants.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Fondateur : M.

De Barrau (Hippolyte), qui a présidé la Société depuis la fondation jusqu'à son décès.

Membres honoraires : MM.

Moquin-Tandon, membre de l'Institut et directeur du jardin des plantes de la faculté de médecine de Paris.
Loiseleur-Deslongschamps, docteur-médecin à Paris.
Vicat, correspondant de l'Institut et directeur des ponts et chaussées à Grenoble.
Yvart, inspecteur-général des écoles vétérinaires et des bergeries de France à Alfort.
Gourlier, membre du conseil des bâtiments civils à Paris.
Jasmin, poète et coiffeur à Agen.

Membres titulaires : MM.

Maymard, directeur de l'école normale à Rodez.
Cabirou, docteur-médecin à Sévérac.
Cabantous, avocat à Millau.
Rouvelet, ancien sous-préfet à Millau.
De Saint-Remy (Melchior), propriétaire à Villefranche.

Membres correspondants : MM.

Destrem, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées à Périgueux (fondateur).
Gorsse, inspecteur des eaux et forêts à Grenoble.
Bellières (l'abbé), missionnaire à la Guyane française.
Dardé, avoué à Carcassonne.

—

1er juillet 1866.

Bureau : MM.

H. de Monseignat, président titulaire ;
Boisse, ingénieur des mines, vice-président;
L'abbé Alibert, secrétaire ;
Bourguet, Léopold, vice-secrétaire ;
Ad. de Séguret père, président, et vicomte de Beaumont, secrétaire de la section des lettres ;
L'abbé Dalac, président, et Peyras, secrétaire de la section des sciences;
Pescheloche, président, et Castan, secrétaire de la section des arts ;
Viallet, Cérès, Castanié et Valadier, conservateurs du musée ;
N....., bibliothécaire-archiviste ;
Fontès, trésorier ;
Courtial, surveillant du musée.

M. l'inspecteur d'académie est, de droit, membre du bureau, aux termes du décret du 20 avril 1857.

Les membres du bureau forment un comité permanent qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société, et de la surveillance de ses publications.

PROCÈS-VERBAL

De la Séance du 7 juillet 1864 (1).

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur des mines; l'abbé Dalac; Duchier de Jupille, sous-directeur du dépôt d'étalons à Rodez; Castanié, peintre; Vaïsse, ingénieur des mines; Lacombe, avocat; André, proviseur du lycée de Rodez; Affre, archiviste; Viala, médecin; Combes, directeur de l'asile des aliénés; Lefèvre, professeur d'agriculture; Vergnes, sous-intendant militaire; l'abbé Noël, chanoine et vicaire général; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise; Fontès, chef de division à la préfecture; Durand, inspecteur d'Académie; Bourguet (Léopold), agent de change; Viallet, médecin; Mahoux, statuaire; Castan, professeur au lycée, et B. Lunet, membre du conseil général et secrétaire de la Société.

—

La Société prononce l'adoption du procès-verbal de la précédente séance.

—

M. le président signale à l'assemblée divers ouvrages qu'il a fait déposer sur le bureau et qui ont été offerts à la Société depuis la dernière séance.

—

On remarque dans la salle le portrait de M. de Monseignat père, ancien membre du corps législatif, offert par sa famille, pour être placé dans la galerie des illustrations aveyronnaises. Ce portrait est l'œuvre de M. Affre.

(1) Voir pour le nombre des séances les rectifications opérées dans le *Recueil n° 1* et la note qui se trouve au bas de la page 137 du 4e *Recueil*. Ce *Recueil* contient huit procès-verbaux et non pas sept comme le dit la note.

M. le président donne lecture des deux lettres suivantes :

« Rodez, le 29 avril 1864.

» Monsieur le président,

» J'éprouve un regret bien grand, en quittant l'Aveyron, de me séparer de vous et de nos honorables confrères. Veuillez assurer la Société du sentiment que je ressens et la remercier des preuves nombreuses de franche sympathie que j'ai rencontrées dans nos réunions.

» Je vous serai reconnaissant de me faire inscrire au nombre de vos *membres correspondants*, et je vous promets, de loin comme de près, de m'associer toujours à vos travaux avec le plus vif intérêt.

» F. GUILLEMIN. »

—

« Rodez, le 31 mars 1864.

» Monsieur le président,

» Appelé par une décision récente au service du département de la Mayenne, à la résidence de Laval, je ne puis continuer d'être membre titulaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

» Je vous prie de vouloir bien agréer et faire agréer à Messieurs vos collègues ma démission avec l'expression de mes remercîments pour l'accueil qu'ils ont bien voulu me faire durant mon séjour dans cette ville.

» Agréez, je vous prie, Monsieur le président, l'assurance de ma plus parfaite considération.

» L. MARCHAL. »

La Société espère que l'éloignement de MM. Guillemin et Marchal ne la privera pas de leur concours, et elle décide que leur nom sera inscrit sur la liste des membres correspondants.

—

Il est donné lecture de trois lettres écrites par MM. Vaïsse, Richard et Aiffre, que la Société avait chargés de la représenter au congrès des Sociétés savantes.

Un membre dit qu'il est à sa connaissance personnelle qu'un mémoire, lu au congrès par M. Vaïsse, a été très remarqué.

—

Il est donné lecture de lettres écrites par des présidents ou secrétaires de Sociétés savantes qui proposent un échange de publications.

Un membre engage la Société à charger, avant de se prononcer, une commission spéciale de faire le choix de celles des Sociétés savantes avec lesquelles il convient d'établir des relations suivies.

La Société adopte cet avis et elle charge MM. Durand, inspecteur d'Académie, Affre, archiviste du département, et Alibert, bibliothécaire-archiviste, de dresser cette liste.

—

M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. l'abbé Saquet s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, et offre à la Société un exemplaire d'une brochure qu'il vient de publier.

—

M. le président informe la Société que M. Ruminy accepte le mandat qu'il a été chargé de lui proposer. Il opérera le recouvrement des cotisations et des autres sommes dues à la Société moyennant une indemnité dont le chiffre modéré a été fixé.

Le secrétaire expose à ce sujet qu'à son avis la gestion financière de la Société ne sera régulière que lorsqu'elle sera décidée à régler d'avance, chaque année, son budget.

La Société adopte cette manière de voir, et elle délibère qu'à l'avenir M. le trésorier, après s'en être entendu avec le bureau, lui proposera, à la séance de décembre, un projet de budget prévoyant et réglant les recettes et les dépenses de l'année suivante. Les comptes seront soumis à l'approbation de la Société à la séance de juillet.

—

M. le président expose que le bureau, prenant en considération le zèle de M. Courtial et le surcroît de travail que lui impose le développement du musée, a pensé que le traitement annuel de cet agent doit être élevé au chiffre de 600 fr.

L'assemblée vote cette augmentation de traitement.

—

Consultée par M. le président, la Société délibère qu'aucun des objets qui composent le musée ne peut être prêté; mais elle invite le gardien du musée à se mettre à la disposition des personnes qui voudraient prendre le dessin des objets qui s'y trouvent ou les étudier à loisir.

Les membres de la Société auront, comme par le passé, le droit de prendre à la bibliothèque, sur leur reçu, les ouvrages qui sont dans le commerce, mais non les manuscrits ni aucun des ouvrages devenus rares et qui ne pourraient être remplacés.

—

Admissions. — Sur la proposition du bureau, MM. Chassan, directeur de l'école normale de Rodez; Advielle, sous-chef de division à la préfecture, auteur de plusieurs

travaux historiques sur le Rouergue, terminés ou sur le point de l'être, et Calmès, vérificateur de l'enregistrement, sont admis en qualité de membres titulaires.

—

Sur la proposition du secrétaire, la Société décide que les procès-verbaux des sept dernières séances seront réunis pour former un recueil qui portera le n° 4, et sera distribué aux membres du Conseil général, en même temps que le recueil contenant l'analyse des procès-verbaux antérieurs au 8 septembre 1858, recueil qui porte le n° 1. Ces deux fascicules vont être mis à la disposition des membres titulaires de la Société, au secrétariat.

La Société délibère que les procès-verbaux qui composeront le cinquième recueil seront tirés à 600 exemplaires.

—

La Société vote le crédit nécessaire pour l'achat d'une cheminée antique signalée par M. Viallet. Ce membre se charge de la faire transporter au Musée.

—

Il est donné lecture d'une lettre dans laquelle M. l'abbé Saquet offre, au nom de M. Emile Bruguière, jeune sculpteur ruthénois, une statue représentant Gayrard.

—

M. le Président donne lecture de la lettre suivante :

« Montpellier, le 4 mai 1864.

» Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires d'une note extraite des compte-rendus de l'Académie des Sciences de l'Institut. Je prends en même temps la liberté de vous prier d'être mon intermédiaire auprès de la Société des Sciences et Lettres de l'Aveyron pour lui offrir un de ces exemplaires, le but de cette note étant de signaler une caverne funéraire des temps primitifs, située dans son département.

» J'ai réuni plusieurs objets intéressants de cette localité, et je me propose de les décrire ; mais je désirerais auparavant être assez heureux pour pouvoir provoquer de la part de quelques-uns de messieurs les membres de la Société des sciences et lettres de l'Aveyron la communication des renseignements qu'ils pourraient avoir sur les objets trouvés dans cette caverne, lorsque le propriétaire en commença le déblaiement. Ces objets ont été donnés par lui à diverses personnes du département et ont été s'enfouir dans des collections particulières, mais où ? C'est ce que je voudrais savoir pour pouvoir en demander la communication.

» Je vous prie, Monsieur le président, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P. Cazalis de Fondouce,

Membre de la société géologique de France.

La Société charge M. le Président de faire connaître à M. Cazalis les renseignements qui sont à sa connaissance sur les ossements trouvés dans la caverne de Saint-Jean-d'Alcas, de lui signaler le travail de M. l'abbé Ravaille, que la Société a publié, et de l'informer que le musée a reçu une caisse pleine d'ossements provenant de cette caverne. La Société décide en même temps que le mémoire de M. Cazalis sera reproduit et inséré dans le neuvième volume de ses Mémoires.

—

M. le président donne lecture de la lettre suivante, qu'il a reçu de M. l'abbé Lunet, curé de Saint-Laurent-d'Olt :

« Saint-Laurent-d'Olt, le 5 juillet 1864.

» Monsieur le président,

» Dans la séance du 5 juin 1862, la Société vota des fonds pour faire des fouilles dans un vieux cimetière de Lioujas, et me délégua avec M. Guillemin pour diriger ces fouilles.

» Une voie romaine longe ce cimetière du nord au sud, et quelques pas plus loin, elle passe à travers quelques *dolmens* et quelques *tumulus*.

» Pour répondre à l'appel de la Société, je me proposai de décrire ces divers monuments et de rechercher leur origine.

» La voie romaine attira tout d'abord mon attention ; je l'étudiai sur le terrain et sur les cartes.

» Cette étude m'amena à des résultats tout à fait inattendus, et je ne tardai pas à acquérir la conviction qu'avec une carte bien détaillée, on pourrait faire l'histoire de la conquête du Rouergue par les Romains et trouver l'itinéraire de toutes les armées qui ont envahi notre pays.

» Le temps, il est vrai, a effacé bien des noms et en a défiguré bien d'autres ; malgré ces altérations, nos cartes conservent encore assez de traces du passé pour qu'on puisse y retrouver la marche des armées conquérantes. Les mots latins y abondent surtout ; on croirait qu'elles ont été dressées par l'état-major des légions romaines, et qu'elles ne sont que leurs feuilles de route.

» Leur étude m'a fait découvrir un grand nombre d'itinéraires que je me propose de communiquer à la Société. En attendant que j'aie cet honneur, en voici, Monsieur le président, l'indication sommaire :

» I. Itinéraires des légions du consul Fabius, Maximus-Œmilianus, l'an 121 avant notre ère :

» 1° La première colonne, droite, conduite par Fabius, va de Tournon, sur le Rhône, à la Cresse, sur le Tarn ; de la Cresse à Laissac, de Laissac à Millau et de Millau à Narbonne.

» 2° La deuxième colonne, gauche, conduite par Marcius Rex, va de Tournon à Narbonne, par Florac et Saint-Jean-du-Bruel ;

» 3° Ces deux colonnes retournent vers le Rhône, l'une par N.-D. de Valfrancesque, et l'autre par Nîmes.

» II. Itinéraires des légions du consul Marcius Rex, l'an 118 avant Jésus-Christ :

» 1° Ces légions vont du Rhône à Narbonne, par Anduze et Nîmes ;

» 2° Elles se portent de Narbonne et Lodève sur le Tarn. La première colonne, droite, va de Lodève à Saint-Igest, et de Saint-Igest, elle revient à Narbonne, par Roquecezière. La deuxième colonne, gauche, va de Lodève à Lincou, et de Lincou revient à Narbonne, à travers l'Albigeois ;

3° Au retour vers le Rhône, la première colonne passe à Millau, Mende et Le Puy ; la deuxième passe à Saint-Martin-de-Boubos.....

» III. Itinéraires du proconsul Albinus Posthumius, l'an 212 avant Jésus-Christ :

» 1° La première légion va de Lodève à Melvieu, sur le Tarn, et de Melvieu à Toulouse, par Albi et Montauban ;

» 2° La deuxième légion, gauche, va de Lodève à Costris, sur le Tarn, et de Costris revient à Narbonne, par Saint-Izaire, Saint-Sernin et Pousthomy.

» IV. Divers itinéraires des Cimbres et des Teutons qui ravagent les Gaules, 109-103 avant Jésus-Christ.

» V. Itinéraire du consul Servilius Cepion. 106 avant Jésus-Christ, qui va du Rhône à Toulouse, par Meyrueis, La Cavalerie et Combret.

» VI. Itinéraire de Cornelius Sylla, 103 avant Jésus-Christ, qui va du camp de Marius, sur le Rhône, à Toulouse, par Florac, Saint-Jean-du-Bruel, Cornus, Cabane et Barre.

VII. Itinéraire de Julius César, 51 ans avant Jésus-Christ, qui va de Narbonne en Auvergne, à travers le Vabrais, la Lozère et le Velay.

» VIII. Itinéraires des légions de Caninius Rebilius, lieutenant de César, qui fit la conquête du pays des Ruthènes, 51 ans avant Jésus-Christ

» Pour abréger, je ne donnerai que l'itinéraire d'une colonne.

» 1° Caninius va d'Alesia, en Bourgogne, à Montberlhe, près Laissac ; de Montberlhe à Narbonne, par Saint-Affrique, et de Narbonne à Montberlhe, par Costris ;

» 2° L'année suivante, 50 ans avant-Jésus-Christ, Caninius va de Montberlhe à Poitiers, par Réquista, et de Poitiers à Capdenac pour faire le siége d'Uxellodunum ;

» 3° Itinéraires des colonnes qui vont fourrager, pendant le siége, vers Rodez, vers Villefranche et vers Aurillac ;

» 4° Caninius passe ses quartiers d'hiver dans les environs d'Aurillac, il va à Rome au commencement du printemps, et laisse le commandement à Marius Julius ;

» 5° Itinaire de Marius Julius, 49 ans avant Jésus-Christ : Julius va du Plomb du Cantal, à Montberlhe, par Laguiole et Espalion ; de Montberlhe, il remonte vers le nord, par Saint-Geniez et le lac Saint-Andéol.

» IX. Itinéraire de Théodoric, fils aîné de Clovis, à travers l'Albigeois, le Rouergue et l'Auvergne, l'an 507 de notre ère.

» X Divers itinéraires des Sarrazins, 725-730 Itinéraire d'Ambiza, de Lodève à Villefranche, par Brusque, Mauriac, Ségur, Laissac, Lioujas et Rodez.

» Je donnerai une multitude de détails intéressants sur tous ces itinéraires. J'espère surtout démontrer qu'Uxellodunum était situé dans la presqu'île de Capdenac. J'indiquerai la place des trois camps établis par Caninius autour de la ville ; l'endroit où Lucterius fut surpris avec ses convois, et celui où Drappes fut massacré avec toutes ses troupes.

» J'ose espérer que la Société fera un bon accueil à ce travail, qu'elle m'a imposé, et qu'elle m'aidera de ses lumières à le mener à bonne fin.

» Veuillez, Monsieur le président, excuser la longueur de ma lettre et agréer les sentiments de parfaite considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur le président, votre très humble et très obéissant serviteur,

» LUNET. »

M. le président donne communication du récit suivant, qui lui a été adressé par M. d'Assier de Tanus :

LE TRÉSOR DE LA TOUR.

Lorsqu'on va de Naucelle à Réquista, par cette route vraiment alpestre que le dévouement d'un homme de bien (1) a suspendue aux flancs de nos vallées inaccessibles, pour l'éternel honneur de son berceau, lorsqu'on suit cette ligne, disons-nous, il est difficile de ne pas faire halte sur le point culminant que présente le plateau de Miramont et de refuser un instant son admiration à l'immense et splendide paysage que la nature étale sous vos pieds.

Mais pendant que l'œil ébloui s'enivre à loisir de ce brillant spectacle, si, par la pensée, cet autre œil de l'âme, qui regarde plus loin encore, vous relevez sur sa base l'imposante forteresse, autrefois reine de ces lieux, vous éprouvez alors une de ces émotions profondes qui laissent à jamais dans la mémoire du voyageur l'empreinte des sites parcourus.

A en juger par les débris qui couvrent le sommet et les pentes abruptes de la montagne, la citadelle de Miramont a dû être

(1) M. Vergnes de Castelpers, ancien député, dont le nom rappelle mille bienfaits.

une des plus importantes de l'époque gallo-romaine. La contexture grossière du béton, aussi bien que le poli du ciment, suffiraient à indiquer l'origine de cette construction, si d'ailleurs l'existence d'un cimetière à Ustion, d'où surgissent fréquemment sous le soc des charrues, des urnes cinéraires, mêlées à d'autres vestiges intéressants, ne lui assignait une place certaine dans la période anté-féodale. Et maintenant, de tous ces peuples ravageurs, qui furent au sol de la Gaule comme les marées de l'Océan aux sables du rivage, lequel dut accomplir l'œuvre de destruction? Nul ne le sait. Mais l'écrasement a été si complet que pas une pierre n'est restée debout, et le jour n'est pas loin où les traînées de moellons elles-mêmes disparaîtront sous les mousses et les lichens, ces laborieux enfouisseurs de toutes choses.

Grâce à ce penchant fort répandu qu'ont les voisins d'une cité quelconque de s'attribuer un rôle dans l'histoire de la métropole, il n'est pas un hameau, aux abords de Miramont, qui ne revendique sa part d'action dans les fastes de l'antique citadelle. Il en est un surtout dont les prétentions, sans être absolument justifiées, paraissent moins téméraires, si l'on s'arrête au nom significatif qu'il tient du hasard ou de son ancienne importance.

Assis ou plutôt à cheval sur l'arête d'un de ces innombrables promontoirs que la petite rivière du Céor découpe en festons gracieux au courant de ses eaux, le village de La Tour semble avoir poussé là d'aventure avec la roche qui lui sert de base. Sa légende à lui est qu'un donjon, aux proportions colossales, tenait la place des chètives demeures que nous voyons aujourd'hui, et servait d'avant-poste au château de Miramont. L'ambitieuse légende veut même que de ses créneaux aériens, le redoutable maître de céans, pût surveiller à l'aise les faits et gestes de ses vassaux de Centrès. La disposition du terrain nous paraît en opposition formelle avec la crédulité populaire ; mais quand il s'agit de fantaisies gratuites, les chroniqueurs de tous les temps n'y ont pas regardé de si près.

Quoiqu'il en soit de l'existence plus ou moins fabuleuse de cette tour, une récente découverte vient fort à propos raviver et continuer sur de nouveaux frais l'intérêt mystérieux qu'elle inspirait déjà à de naïves populations. Et comme il arrive souvent que de grands résultats tiennent à des causes infimes, c'est au forage d'un puits que notre village devra sa nouvelle renommée A peine les premiers coups de pioche étaient-ils donnés, qu'une galerie spacieuse, aux détours sombres et tortueux, se manifestait aux regards étonnés de nos modernes Dufavel. Sans avoir lu les descriptions fantastiques d'Anne Radcliffe et du vicomte d'Arlincourt, les habitants de La Tour auront désormais une idée exacte des travaux souterrains, accessoires quelque peu lugubres, que comportait avec elle toute construction féodale.

Une eau fétide et des vases profondes durent tout d'abord arrêter les explorateurs ; mais la sécheresse du mois de mai

ayant suggéré l'idée d'utiliser au profit de leur potager le vaste réservoir, les intéressés pratiquèrent en contre bas un boyau d'écoulement et purent ainsi pénétrer jusqu'au cœur du ténébreux réduit. Là, derrière une porte en fer, dont les robustes pentures roulent encore sur des gonds énormes, a été trouvé un trésor que l'on grossit, croyons-nous, avec une complaisance exagérée. Selon les uns, il ne serait pas inférieur à 50,000 fr.; selon les autres, il ne s'élèverait guère qu'au vingtième de cette somme.....

Au premier bruit de cette intéressante nouvelle, nous courûmes à Miramont. Mais, pressés qu'ils étaient de réaliser en monnaie de cours le fruit de leur trouvaille, les Enjalbert avaient déjà éparpillé dans les villes voisines les pièces les plus conséquentes, si bien qu'à peine pûmes-nous en recueillir quelques-unes, restées comme jouets entre les mains des enfants. Nos instances pour obtenir une part moins insignifiante de l'abondante moisson restèrent vaines par suite de cette croyance où sont nos villageois qu'au gouvernement seul appartiennent les trésors enfouis.

Si les échantillons en notre possession n'offrent point par leur ancienneté l'intérêt que nous aimions par avance à leur accorder, ils méritent cependant, par l'éclat et la pureté de la matière, de prendre place dans un médailler. Fondus ou frappés sous le règne d'Henri IV, ces jetons d'argent portent l'effigie du Béarnais, cantonnée de l'exergue : *France et Navarre.* Au revers est un H, entourée de quatre fleurs de lys, grossièrement dessinées, avec devise : *Sit nomen Domini benedictum.*

Sur une de ces pièces, l'effigie royale est remplacée par un écusson aux armes de France.

Le module en général se rapporte à celui des anciens écus de trois livres.

Le cordon en est irrégulier et poli à la lime comme chez toutes les monnaies primitives.

Le millésime varie entre 1598 et 1609.

Dans le cas où les similaires manqueraient à la collection du musée de Rodez, nous offrons de grand cœur le chétif résultat de notre quête, en regrettant vivement les ridicules préjugés qui réduisent à une si mince valeur le don que nous serions trop heureux de pouvoir proportionner à l'intérêt qu'il nous inspire.

Vèzes, 18 juin 1864.

D'Assier de Tanus.

La Société délibère qu'elle accepte pour le musée les monnaies offertes par M. de Tanus.

M. Viallet dit qu'il connaît les lieux sur lesquels M. d'Assier de Tanus vient de fixer l'attention de la Société, et il signale à son tour une voie romaine qui existerait, assez bien conservée sur une grande longueur, dans le canton de Naucelle.

La Société émet le vœu que quelques-uns de ses membres veuillent bien lui faire un rapport sur le château dont a parlé M. d'Assier, sur la voie romaine signalée par M. Viallet et sur les ruines de Miramont.

—

Il est donné lecture de la notice sur M. H. de Barrau, que la Société avait renvoyée au comité permanent. La Société adopte ce remarquable travail, qui est l'œuvre de M. de Guizard, et elle délibère qu'il sera imprimé et inséré dans le procès-verbal de la séance.

Cette notice est ainsi conçue :

En perdant M. Hippolyte de Barrau, président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, le département a perdu non seulement un de ses enfants les plus distingués par ses talents et son savoir, mais encore un de ceux qui avaient cultivé avec le plus de fruit les diverses branches de son histoire locale. Au lieu d'aller au loin utiliser, dans l'intérêt de sa renommée ou de sa fortune, les dons qu'il avait reçus de la nature, il n'en fit usage que pour faire revivre, autant qu'il était en lui, tous les anciens et honorables souvenirs de nos pères. A ce titre, il mérite doublement les regrets de ses compatriotes et une place à part dans leur mémoire.

La famille de Barrau est une des vieilles souches du pays. La grand'mère de MM. de Barrau était une demoiselle de Morlhon, nom qui revient fréquemment dans les annales du Rouergue. Une de leurs tantes avait épousé M. de Balzac, du Mazet, père de M le baron de Balzac, ce type de l'administrateur accompli, qui a sa place dans le glorieux contingent d'hommes éminents que fournit le département de l'Aveyron aux lettres, à l'église, à l'armée, durant la première restauration (1).

Hippolyte de Barrau, le second des fils issus du mariage de M. de Barrau, de Carcenac, avec Mlle Dablanc, de Rodez, était né dans cette ville le 23 mars 1794. Sa mère était alors en réclusion au collége. Elle obtint la permission d'en sortir pour faire ses couches et y fut réintégrée deux mois après avec son nouveau-né. C'était là un bien précoce apprentissage de ce que les annales de cette terrible époque ont présenté de plus douloureux : la persécution allant chercher de faibles femmes et s'étendant à des berceaux. Qu'un pareil souvenir de famille eût été la source de pensées amères et hostiles à toute nouveauté, il n'aurait pas fallu s'en étonner. Est-il, en revanche, une meilleure preuve du ferme esprit de celui dont il n'avait ni troublé l'im-

(1) MM. le vicomte de Bonald, abbé Frayssinous, Flaugergues, baron Capelle, Clausel de Coussergues, de Montals, évêque de Chartres, etc., etc.

partialité, ni retréci les idées, ni aigri les sentiments sans cesser néanmoins de passionner les opinions.

Sortie de prison, Mme de Barrau se retira avec son digne mari à Carcenac, où ils se livrèrent en commun aux soins réclamés par une famille de plus en plus nombreuse.

La première éducation d'Hippolyte de Barrau, ainsi que celle de son frère aîné Auguste, mort en 1848 chef d'escadron d'artillerie, fut confiée aux zèle intelligent d'un vénérable ecclésiastique, resté jusqu'à sa mort l'ami de ses anciens élèves. On put de bonne heure s'apercevoir que le jeune Hippolyte avait pris sa bonne part des libéralités de la nature envers cette pléïade de frères, dont les aptitudes diversement remarquables avaient pour lien commun un esprit de famille également développé.

En 1808, Hippolyte de Barrau entra au collége de Rodez, où il continua ses études avec un succès qui eût été de l'éclat, si aux qualités brillantes de l'élève il avait joint le caractère soumis et les habitudes exclusivement studieuses qui font l'écolier exemplaire. De cette époque dataient pour lui des liaisons de camaraderie auxquelles le temps avait imprimé le sceau d'amitiés véritables, que la mort seule a pu rompre; une entre autres, dont le spectacle, original et animé, m'a fait passer de si bonnes soirées au foyer de notre commun et excellent ami Boissonnade.

Ses études terminées, Hippolyte de Barrau fut reçu à l'école de Saint-Cyr, les événements de 1814 l'en firent sortir. Cette même année, il entra aux gardes du corps. Nommé lieutenant au 17e de chasseurs à cheval, il fut, assez peu d'années après, obligé de rentrer dans sa famille pour cause de santé. C'est dans les loisirs d'une longue convalescence qu'il préluda aux études qui devaient plus tard remplir sa vie, et qui, à cette époque, embrassaient non seulement l'histoire et l'archéologie, mais les sciences naturelles, la botanique et la minéralogie principalement.

Le rétablissement de sa santé lui permit de reprendre du service dans le 2e régiment de carabiniers. Il crut devoir le quitter en 1830, au moment où il venait d'atteindre sa trente-sixième année. Son esprit était tellement porté vers l'étude que la vie militaire, au lieu de l'en détourner, lui avait été une occasion de s'y livrer en lui inspirant l'idée d'esquisser une histoire du régiment auquel il était attaché.

Rentré dans ses foyers, la politique l'absorba d'abord tout entier. A la fin de 1831, il fonda la *Gazette du Rouergue*, recueil politique et littéraire, auquel sa plume prêta un intérêt rare en province. La partie politique lui était particulièrement dévolue. Naturellement, de fréquentes critiques y étaient dirigées contre le gouvernement et l'administration d'alors. On ne voudrait m'entendre dire qu'elles me parussent fondées ; je n'oserais pas affirmer même qu'elles fussent toujours exemptes de la vivacité et de la passion inséparables des luttes de parti.

La *Gazette du Rouergue* cessa de paraître en 1836 ; elle fut

remplacée par la *Revue du Lot et de l'Aveyron*, plus spécialement littéraire, dans laquelle notre compatriote M. Jules Duval commença à dévoiler ce talent facile, abondant et varié, qui lui a acquis depuis un rang élevé parmi les hommes de lettres et les économistes les plus distingués de l'époque actuelle.

Me sera-t-il permis d'ajouter qu'une opposition systématique à un gouvernement, dont le moindre éloge qu'on en puisse faire est de reconnaître qu'il fut consciencieux et honnête dans ses actes, observateur strict de la légalité et gardien fidèle des libertés publiques, allait mieux au caractère résolu d'Hippolyte de Barrau qu'à l'impartialité de son esprit et à la rectitude de ses idées.

En 1833, le canton de Cassagnes l'envoya siéger au Conseil général. Il y prit immédiatement une place distinguée. Au commencement de 1837, de concert avec d'autres amis des lettres, au nombre desquels nous retrouvons en première ligne M. Duval, il s'occupa activement de la fondation de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Il en fut nommé président et l'est resté jusqu'à sa mort. Les soins inhérents à ce titre, qui n'était rien moins qu'une sinécure, absorbèrent désormais presque tout son temps. Un des principaux fut la création du musée à Rodez, qui suivit de près celle de la Société. Hippolyte de Barrau fut un des premiers à l'enrichir en garnissant ses rayons d'une quantité considérable de documents et de matériaux relatifs à l'histoire locale. Ce n'était pas non plus une mince occupation que de recueillir, parfois de provoquer, les travaux des autres sociétaires, de les grouper, de les coordonner convenablement, de veiller à la composition et à l'impression, à peu près annuelle, d'un volume de *Mémoires*, dont le plus grand nombre était son ouvrage, de ne rien négliger, en un mot, de tout ce qui avait rapport à la direction d'une institution dont il était l'âme.

On peut dire qu'en dehors il ne s'occupait guère avec suite que de ses devoirs comme membre du Conseil général, où les élections de Cassagnes l'avaient renvoyé en 1839, à l'unanimité. Il prit, à partir de cette époque, une part de plus en plus active aux travaux de cette assemblée. Nommé tous les ans président de la commission des travaux publics, il en résumait les délibérations dans des rapports courts et simples de forme, mais lumineux, nourris de faits et de choses, annonçant un remarquable esprit d'analyse, et composés d'ailleurs dans un accord parfait de principes et de vues avec l'administration qui souvent y trouvait un appui, jamais une gêne. J'aime d'autant plus à m'arrêter sur cette partie des travaux d'Hippolyte de Barrau, qu'ils furent pour nous l'occasion du renouvellement d'anciennes relations de jeunesse qui, bien que peu suivies à l'origine et longtemps interrompues, avaient cependant laissé à l'un et à l'autre d'assez bons souvenirs pour devenir facilement le point de départ d'une véritable et solide amitié.

Hippolyte de Barrau n'avait pas seulement à s'occuper, comme représentant de son canton, de bâtiments et de chemins ; les

intérêts de l'agriculture étaient encore un des objets auxquels s'étendait son activité. Lorsqu'en 1842, l'administration inaugura un système de comices qui, dans sa pensée, devait embrasser tous les cantons du département, celui de Cassagnes fut un des premiers à avoir le sien. Hippolyte de Barrau fut naturellement appelé à le présider Les mêmes fonctions devaient plus tard lui être confiées par le comice vinicole de Marcillac, en remplacement de M. Carrier, un autre homme d'initiative et de dévouement à son pays, à l'impulsion duquel ce comice si intéressant devait et son organisation spéciale et l'activité imprimée à ses travaux. Fidèle à ses habitudes de trouver dans chaque situation nouvelle, que lui faisaient les circonstances, une nouvelle occasion d'étude et de travail, Hippolyte de Barrau publia quelques années après, au nom du comice, des instructions sur la culture de la vigne et la fabrication du vin. Ce petit ouvrage, tout élémentaire et pratique, fut, si je ne me trompe, le dernier écrit sorti d'une plume si laborieuse.

La révolution de 1848, qui renversa ou ébranla tant de choses, n'effleura même pas la popularité du représentant du canton de Cassagnes. L'unanimité de voix qu'il avait obtenue des électeurs censitaires de la monarchie lui fut continuée par le suffrage universel de la République.

Il accepta en 1849 les fonctions de conseiller de préfecture et celles de secrétaire général en 1850. Hippolyte de Barrau avait, entre autres qualités, l'esprit juste et fin, la faculté de saisir les questions générales en même temps que le goût des détails, de la mesure dans le langage, et au plus haut degré, l'art de traiter avec les hommes. C'est dire qu'il était éminemment propre aux fonctions administratives. Nul doute, si les circonstances lui en avaient plutôt ouvert la carrière, qu'il ne l'eût suivie avec succès Aussi obtint-il aisément la confiance des divers préfets sous lesquels il servit jusqu'au moment où il fut révoqué.

Hippolyte de Barrau n'avait jamais interrompu ses travaux de prédilection. Il n'eut donc pas à les reprendre ; il eut seulement plus de temps à leur donner. Il en profita pour mettre la dernière main à son grand ouvrage *Les Documens historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue*, en quatre volumes. Le premier avait déjà été publié : les trois autres parurent en 1854, 1857 et 1860. Ils complétaient l'ouvrage proprement dit. L'auteur crut devoir les accompagner d'un cinquième volume de *Documents sur les ordres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem en Rouergue, suivis d'une notice historique sur la Légion-d'Honneur et du tableau raisonné de ses membres dans le même pays.*

L'opportunité de cette dernière partie parut contestable à certaines personnes. Il n'y avait, en effet, à leurs yeux aucun rapport véritable entre les anciens ordres religieux et nobiliaires, en même temps que guerriers, et la Légion-d'Honneur plus civile encore que militaire et essentiellement démocratique.

Amené d'ailleurs par son plan à consacrer des notices biographiques aux légionnaires les plus signalés à l'attention publique, H. de Barrau s'acquitta généralement de cette tâche, qui n'était pas sans difficulté, avec son tact et son savoir faire accoutumés. La plupart de ses notices se recommandent par un ton simple et un fonds d'impartialité faciles, qualités trop rares dans ces sortes d'ouvrages, dont elles devraient cependant constituer le principal mérite. Il était difficile, par exemple, de faire connaître en termes plus justes, dans un cadre aussi restreint, le caractère bienveillant, le style d'une pureté irréprochable, jointe à une élégance soutenue, et les idées déjà ecclectiques du philosophe Laromiguière. Il faut citer également la notice du général Tarayre, dans laquelle, à côté de l'homme de guerre éminent jusqu'à l'héroisme, la physionomie particulière de l'homme excellent, de l'aimable et fin causeur est reproduite avec une sympathie que n'atténue en rien la différence des opinions.

Cependant la santé d'Hippolyte de Barrau, affaiblie depuis quelque temps, s'altérait tous les jours davantage. De simples indispositions prenaient le caractère de véritables maladies. L'activité de son esprit restait seule intacte. Rien cependant ne semblait de nature à donner à sa famille de sérieuses inquiétudes. Dans les derniers temps même, sa santé paraissait plutôt se raffermir, et chacun s'en félicitait autour de lui, lorsqu'à la suite d'un voyage dont les fatigues avaient peut-être dépassé la mesure de ses forces, son état s'aggrava tout à coup. Des accidents cérébraux se manifestèrent, sans aboutir cependant à une congestion caractérisée, et peu de jours après avoir pris la chambre, le 4 octobre 1863, il mourut à Carcenac, dans la plénitude de ses facultés, entouré des soins de sa famille et après avoir reçu les secours de la religion. Ce fut une de ces fins calmes, sereines, sincèrement chrétiennes, qui seules ont le privilége de tempérer, par un mélange de pensées consolantes, ce que de pareils moments ont toujours de terrible, et de laisser après elles des souvenirs qui ne sont pas sans douceur.

On connaît la nature des travaux d'Hippolyte de Barrau. La valeur littéraire en est également intéressante et digne du suffrage des connaisseurs. Ses mémoires détachés, qui ont à peu près tous pour objet des questions d'histoire ou d'archéologie locales, témoignent d'un esprit remarquable d'investigation et d'une exactitude consciencieuse dans les recherches, également éloignées du dénigrement et de la complaisance. Les notices généalogiques offrent en outre le mérite de n'être pas surchargées de détails inutiles. Toutefois, lorsque l'occasion se présente d'en relever l'intérêt par quelque épisode ou anecdote piquante, l'auteur n'y manque point. L'introduction des *Documents historiques* est un morceau d'histoire générale qu'on lit avec plaisir et profit, même après d'autres travaux du même genre plus complets. On s'aperçoit sans doute que non seulement l'auteur n'a pas écrit au centre du mouvement historique

moderne, mais qu'il n'avait à sa disposition qu'un nombre très restreint d'ouvrages spéciaux et pas toujours les plus accrédités. Mais chez lui le procédé est généralement si bon, le jugement si sagace, l'instinct si sûr, qu'on le voit presque en toute circonstance mettre, comme on dit, le doigt sur le point juste et précis. Il sait beaucoup de choses, et ce qu'il ne sait pas, il le devine ou l'entrevoit. L'écrivain ne le cède en rien à l'érudit ni à l'archéologue ; il en a toutes les qualités solides, la correction, la clarté, le naturel. Ajoutez, pour le rattacher tout à fait à la bonne école aveyronnaise, de la bonhommie mêlée de finesse. Il ne sacrifie jamais au faux éclat ni aux pompes menteuses. Enfin, il a ce qu'on peut souhaiter de mieux, après un grand talent, ce je ne sais quoi que j'appellerai le don de l'intérêt, qui consiste à ne jamais lasser son lecteur et à l'attacher plus ou moins à ce que vous lui dites, soit que vous vouliez le convaincre, l'instruire ou l'amuser.

—

M. André, proviseur du lycée, donne lecture d'un mémoire étendu et plein d'érudition, intitulé *Etude critique sur l'origine des mots Rutheni et Rouergue.*

Cette lecture a vivement intéressé la Société qui, sans se prononcer sur la vérité des conclusions auxquelles l'auteur est arrivé, a décidé qu'elle adopte cette savante dissertation, qui sera insérée dans le recueil de ses *Mémoires.*

—

M. le président dépose sur le bureau le programme du prix de poésie proposé par l'académie de Mâcon. Le sujet à traiter, et qui est bien propre à inspirer la muse des poètes nationaux, est *Vercingétorix.*

—

Le président informe la Société que le bureau ayant appris que des manuscrits et des ouvrages imprimés, dépendant de la succession de M. le marquis de Bournazel, et concernant le Rouergue, allaient être vendus à Toulouse, a cru devoir, vu l'urgence, prendre les mesures nécessaires pour en rendre la société propriétaire.

—

DONS POUR LE MUSÉE. — Depuis la publication du dernier procès-verbal la Société a reçu, savoir :

De M. Vaïsse, ingénieur, trois échantillons d'hématite brune, provenant des mines de Kaïmar, près de Prulnes ;

De M. Pouget, conseiller à la cour impériale, le buste en fonte (d'après Etex) d'Auguste Dornès, d'origine aveyronnaise, membre de l'assemblée constituante élu par

le département de la Moselle, mort devant une barricade, dans les journées de juin 1848;

De M. Viallet, une hâche celtique en pierre trouvée dans un champ aux environs de Moyrazès;

De M. R..., un fragment d'ancien Christ en ivoire;

De M. Bru fils, deux anciennes monnaies;

De M. Lunet, deux échantillons d'albâtre provenant des environs de Campagnac;

De M. Glausy, un ancien sceau gravé sur pierre;

De M. l'abbé Noël, diverses matières volcaniques par lui récemment recueillies sur les bords du Vésuve;

De M. Emile Bruguière, élève de M. Mahoux, une statuette en plâtre, par lui exécutée, et représentant le statuaire Gayrard;

De M. X..., une tasse indienne en bois peint et doré;

De M. Z..., un régime de Sagouier;

De M. Valadier, un oiseau empaillé.

—

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.—La Société a reçu de :

M. Pradié (Pierre), Aveyronnais, le *Monde nouveau* ou le *Monde de Jésus-Christ*; Paris, 1863, 1 vol. in-8°, ouvrage dont il est l'auteur;

M. le maire de Montpellier, *Histoire du commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette*, par A. Germain; Montpellier, 1861, 2 vol. in-8°; — Compte-rendu du concours régional et des expositions de Montpellier, en 1860, par M. Isidore Bonnet; Montpellier, 1861, un fort vol. grand in-8°; — *Lou portafuia de l'Ouvrié*, recueil de poésies Languedociennes, par H. Roch, ferblantier; Montpellier, 1861, 1 vol. in-8°;

M. Grandet, avocat à Rodez, *Philosophie de la Révélation* ou la *Trinité selon l'Ecriture, vrai fondement de la science*; Rodez, 1864, 1 vol. in-8°, ouvrage dont il est l'auteur;

M. X..., *Dictionnaire iconologique* ou introduction à la connaissance des peintures, sculptures, médailles, estampes, etc., par M. D. P.; Paris, 1756, 1 vol. in-12; — Salon de 1861; Paris, 1 vol. in-12; — Essai sur les causes mécaniques de la circulation du sang, par Auguste Nou-

garède de Fayet ; Paris, 1843, brochure in-8° ; — Eloge historique de A. P. de Candolle, par Félix Dunal ; Montpellier, 1842, brochure in-4° ; — *Exposition universelle de 1862*, à Londres (section française) ; Paris, 1862, 1 vol. in-8° ; — Catalogue des tableaux de diverses écoles composant le cabinet de feu M. le lieutenant-général comte Despinoy ; Versailles, 1850, un vol. in-8° ; — Assemblée générale annuelle de la Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département de l'Aveyron, tenue à Rodez le 14 juillet 1863, br. in-8° ; — *Annuaire des Sociétés savantes*, 1re année (1846) ; Paris, 1 fort vol. in-8° ;

M. ***, *Observations curieuses touchant la petite vérole*, par A. Fueldez, docteur-médecin en la ville de Roudés ; Lyon, 1645, 1 vol. in-8° ;

M. André, proviseur du lycée de Rodez, le Discours par lui prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée d'Auch, le 12 août 1858, br. in-8° ;

M. Recoules, libraire, *Ode sur le trespas de Messire François de Corneillan*, évesque de Rodez, par le sieur d'Audiguier ; 8 pages in-12, extraites d'un ancien volume ;

M. Viallet, notice sur l'hospice de Saint-Affrique, suivie d'une notice biographique sur M. l'abbé Barthe, par l'abbé E. Nayral ; Saint-Affrique, 1853, br. in-12 ;

M. Dornès, directeur des salines de Sarralbe (Moselle), *Notice sur le général Dornès*, son père, extraite de la biographie des célébrités militaires de la République et de l'Empire, par C. Mullié, de l'institut historique, auteur des fastes de la France ; Metz, 1864, br. in-8° ; précédée d'une dédicace à la Société des lettres par le donateur ;

M. Advielle, les *Travaux historiques sur le Dauphiné*, par le donateur ; compte-rendu par M. le vicomte F. de Mays ; Saint-Marcellin, 1863, br. in-8° ;

M. Domergue (Jacques), coutelier à Rodez, l'inventaire manuscrit sur velin des reliquaires, calices, croix et ornements de l'église paroissiale de Saint-Félix, près Rodez, dressé le dernier jour d'octobre de l'an 1512, et formant un vol. in-8° avec reliure antique, ainsi qu'un parchemin contenant vente d'un pré situé à Saint-Félix par Narsugua-Usseyra, de la cité de Rodez, à P. Maurel, en 1269 ;

M. Feral, curé à Prévinquières, supplément au traité des Aydes, contenant l'estat des généralitez, eslections, doyennez, prevostez, archiprieurez, iustices, sergenteries,

collectes, dioceses et paroisses de France; Paris, 1643, 1 vol. in-8°.

La Société a, en outre, reçu : Les procès-verbaux des séances générales tenues à Rodez, à Albi et au Mans, en 1863, par la Société française d'archéologie, pour la conservation des monuments historiques ; Paris et Caen, 1864, 1 vol. in-8° ; — Annuaire de l'institut des provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, année 1864, 1 vol. in-8° ; — Rapport à S. M. l'Empereur sur le service des chemins vicinaux pendant la période quinquennale de 1857 à 1861 ; Paris, 1863, br. in-4° ; — *Ysopet* (fables), par M. Alfred de Martonne; Paris, 1858, br. in-8° ; — Canal et port Saint-Louis à l'embouchure du Rhône ; — Avantages généraux résultant de cette création, avec pièces justificatives et quatre cartes et plans; Paris, 1864, 1 vol. in-8° ; — *Jarnac enferré par lui-même*, réponse à M. E. Levasseur à propos du catéchisme d'économie politique de M. du Mesnil-Marigny, par A. Humbert; Paris, 1864, br. in-8° ; — Budget départemental de l'Aveyron, exercice 1864, br. in-folio ; — Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, 1862-1863, br. in-8° ; — Table alphabétique des matières contenues dans les seize premiers tomes des mémoires de l'Académie impériale de Toulouse, 1854, br. in-8° ; — Idem des matières contenues dans les douze derniers tomes, 1864, br. in-8° ; ainsi que les tomes 6, 2e partie (série 2), et les tomes 1er (3e série) des mémoires de la même Société. — Les comptes-rendus et mémoires du comité archéologique de Senlis, année 1862-63, 1 vol. in-8° ; — ainsi que la suite des publications de la Revue des Sociétés savantes, de l'Union des Arts de Marseille, du journal les Beaux-Arts et de la Société d'agriculture de la Marne.

La Société accepte ces divers dons avec reconnaissance et charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude envers leurs auteurs.

Le secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

De la Séance du 11 septembre 1864.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. l'abbé Noël, vicaire-général ; de Séguret fils, juge d'instruction ; de Cabrières (Gaspard) ; de Monseignat (Jules), employé de l'enregistrement ; Vergnes, sous-intendant militaire ; Guirondet, juge de paix à Rignac ; Calmès, vérificateur de l'enregistrement ; Vanginot, architecte du département ; l'abbé Alibert ; Viallet, médecin ; Pescheloche, architecte ; Chassan, directeur de l'école normale ; Lacombe, avocat ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; Fontès, chef de division à la préfecture ; Albenque, pharmacien ; Vaïsse, ingénieur ; Affre (Henri), archiviste ; Lala, médecin ; Mazars, architecte ; de Valady (Eugène) ; Castan, professeur du lycée, et Luhet, membre du Conseil général, secrétaire de la Société.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. Boisse demande la parole et s'exprime ainsi :

« Dans la séance du 13 mars dernier, après avoir rendu compte d'un échange d'échantillons d'aérolithes entre la Société et le Muséum d'histoire naturelle, j'ai déposé sur le bureau le catalogue d'une collection classique de roches d'Allemagne.

» Le procès-verbal de la séance a reproduit très exactement ce que j'ai dit à ce sujet ; mais c'est par erreur que, dans la table analytique (page 142 du recueil n° 4 des procès-verbaux), la collection classique des roches d'Allemagne est mentionnée comme provenant d'un don du Muséum.

» L'erreur vient sans doute de ce que l'annonce du dépôt de cette collection et de son catalogue a suivi immédiatement l'énumération des objets envoyés par le Muséum en échange des échantillons d'aérolithes.

» Pour rétablir, à cet égard, l'exactitude des faits, je crois devoir rappeler la note placée en tête du catalogue et destinée à faire connaître l'importance et l'origine de la collection dont il s'agit.

» Il résulte de cette note que le donateur est, non point le Muséum, mais bien le ministre des travaux publics qui, après avoir mis cette collection à ma disposition, a bien voulu, sur ma demande, en faire don au Musée, ainsi que je l'avais expliqué dans une précédente séance. »

Il est délibéré que cette observation de M. Boisse sera insérée au procès-verbal.

—

M. le président signale à l'attention des membres présents plusieurs des ouvrages qui sont déposés sur le bureau et qui proviennent de dons faits depuis la dernière séance. Il informe la Société que le 4e recueil des procès-verbaux est imprimé. Chaque membre peut en demander un exemplaire au secrétariat.

—

Il est donné lecture de la lettre ministérielle qui annonce le don fait au Musée de Rodez d'un tableau représentant la chartreuse de Miraflorès, près Burgos, exécuté par M. Sebron, peintre de grand mérite.

—

M. le président donne lecture de la liste des ouvrages ou documents imprimés ou manuscrits provenant de la succession de M. le marquis de Bournazel, qui ont été achetés à Toulouse pour le compte de la Société.

—

M. Advielle, dans une lettre adressée au secrétaire qui en donne lecture, émet l'avis que la Société devrait se réunir plus fréquemment, tenir une séance publique annuelle et changer l'heure de ses réunions qui met plusieurs membres dans l'impossibilité d'y assister.

La Société décide qu'elle s'en réfère à ses précédentes délibérations en ce qui touche la séance publique et au nombre des séances à tenir annuellement. Elle croit que les séances pourraient au moins, dans la belle saison, être fixées à cinq heures ou même plus tard. Elle s'en réfère, quant à ce, à son président.

—

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Advielle :

« Rodez, le 3 septembre 1864.

» Monsieur, permettez-moi de vous parler d'un projet que je triture depuis quelque temps. Monteil a dû avoir une volumineuse correspondance avec les savants de son temps; mais ces lettres sont disséminées et un grand nombre sans doute sont perdues. J'aurais intention de recueillir celles qui restent (ou, du moins, des copies) et de les publier, en même temps que tous les autres travaux manuscrits de Monteil que je pourrais retrouver. Si donc la Société veut bien me charger de ce travail, je l'entreprendrai aussitôt de retour à Rodez. Alors, une note dont nous rédigerions en commun le contenu serait adressée aux principaux journaux de France et de l'étranger : par cette note qu'aucun journal ne refusera d'insérer, j'en suis sûr, je ferai un appel, au nom de la Société, aux personnes qui possèdent des lettres de Monteil, pour qu'elles m'en envoient des copies. Je me suis déjà presque assuré le concours d'un libraire de Paris pour la publication, à ses frais, de ces documents.

» Veuillez, Monsieur, être assez bon pour faire de cette proposition l'objet d'une communication à la prochaine séance de notre Société et agréer, pour vous et MM. nos confrères, l'assurance de ma vive sympathie. V. ADVIELLE. »

La Société donne son entière approbation au projet formé par M. Advielle. Elle le secondera autant qu'il sera en elle dans les démarches qu'il fera pour réunir les matériaux de la précieuse collection qu'il se propose de publier.

—

Le secrétaire dépose sur le bureau une notice sur le général Bernard, par M. l'abbé Dalac. Ce travail est renvoyé à la commission des biographies.

—

M. le président donne communication de la lettre circulaire suivante :

« Paris, le 1er juillet 1864.

» Monsieur, l'astronomie, la physique et la météorologie font de rapides progrès, dans l'ancien et dans le nouveau monde, grâce au concours des gouvernements, de l'action individuelle et d'associations puissantes. De nombreux établissements sont fondés, de grands travaux sont accomplis sous cette triple impulsion.

» Plus qu'aucun autre, le gouvernement français donne à la science un appui libéral et fécond. Les villes de Toulouse, Marseille, Montpellier érigent de leur côté des observatoires. La chambre de commerce de Bordeaux fonde un prix annuel pour les observations météorologiques à la mer. Il ne manquait, pour compléter les moyens d'action de la France, qu'une association capable de grouper les efforts individuels pour en

faire sortir de grands résultats. Cette association libre vient d'être constituée.

» L'association encourage les travaux d'astronomie, de physique et de météorologie. Ces trois sciences, qui forment un ensemble complet et déjà très vaste, suffiront à l'activité de la Société.

» Dans la première séance générale, une somme de 50,000 f. a été affectée à la construction d'une grande lunette astronomique *qui sera placée dans une ville des départements.*

» La météorologie télégraphique rend à la navigation des services qui seront d'autant plus efficaces que les perturbations de l'atmosphère auront été mieux étudiées. L'association offre un prix de 4,000 fr. à l'auteur du meilleur travail sur cette matière. Et comme il est nécessaire de recueillir des observations en mer, cinq prix annuels de chacun 300 fr. sont offerts aux marins de nos ports qui se seront le mieux acquittés de cette mission.

» Une commission est chargée d'étudier les services que l'agriculture doit attendre dès à présent de la météorologie ; et trois prix de chacun 500 fr. sont offerts aux auteurs des meilleures observations à terre.

» Quant aux travaux de physique, accomplis sur un point quelconque de notre territoire, il est de leur nature de ne pouvoir être encouragés qu'à mesure qu'ils se produiront. L'association en saisira avec empressement les occasions.

» Si donc l'association a son siége à Paris, elle embrasse toute la France, et dès son début, c'est en ce sens que s'est produite son action. La grande lunette est destinée à une ville des départements. Les prix de météorologie sont destinés aux ports qui en doivent recueillir les fruits. C'est de l'application de cette science à l'agriculture qu'on s'occupe dès l'abord.

» L'association réclame, en conséquence, le concours des Sociétés scientifiques, des Sociétés agricoles, des chambres de commerce, des ports, et celui de tous les hommes qui ont à cœur de maintenir et de développer la prééminence de la France.

» Les associés versent simplement une cotisation annuelle de 10 fr.

» Mais pour que cette modique souscription permette d'arriver à d'importants résultats, l'association invite chacun de ses membres à vouloir bien s'imposer l'obligation d'engager un nouveau souscripteur auquel il transmettra en même temps la même prière.

» Les dames sont admises dans l'association.

» Cent dix de MM. les députés, un grand nombre de sénateurs, de membres de l'Institut, de militaires, d'agriculteurs, d'industriels, sont déjà inscrits parmi les membres de l'association.

» Bien que ces honorables associés n'aient en vue que l'avancement de la science et qu'il leur suffise de connaître les résultats auxquels on sera arrivé, l'association s'est occupée d'établir entre eux des relations.

Le programme ci-joint, pour le second semestre de l'année 1864, vous fera connaître les réunions établies au siége de la Société.

» Mais, comme les membres des départements ne pourront pas toujours assister à ces réunions, il leur sera adressé un compte-rendu de chacune des séances du comité et des séances générales. Ils trouveront toujours au secrétariat un accueil empressé, et l'association prendra des mesures pour leur faciliter la visite des établissements scientifiques de la capitale.

» Les souscriptions doivent être adressées au secrétariat de l'association, à l'Observatoire impérial, à Paris. Dans les localités où un correspondant de l'association n'est pas accrédité, on peut envoyer un mandat sur la poste, au nom de M. Gaillot.

» *Les membres du bureau :* Le Verrier (président), Michel Chevalier, Dr Conneau, Glais-Bizoin, de Vougy, Payen, Belgrand, E. Mouchez, Serret, d'Abbadie, Baron, Barral, Marié-Davy, Renou, André Sanson, Gaillot, Wolf.

La Société promet son concours à l'association scientifique. Elle délibère qu'elle versera annuellement à la caisse de l'association sa cotisation annuelle. Elle ne doute pas que plusieurs de ses membres ne se fassent inscrire individuellement sur la liste des associés et ne coopèrent à l'œuvre si éminemment utile, entreprise par l'association scientifique.

—

M. le président a reçu de M. Alfred de Courtois la lettre suivante dont il donne lecture :

« Vabres, le 1er août 1864.

» Monsieur le Président, j'ai, depuis longues années déjà, l'honneur d'être inscrit parmi les membres correspondants de la Société des arts, lettres et sciences de l'Aveyron, et j'ai souvent regretté que la carrière diplomatique, à laquelle j'appartiens, en me tenant éloigné de France, ne m'ait pas permis de prendre une part un peu active aux utiles et intéressants travaux de la compagnie que vous présidez. Maintenant que je puis compter sur quelques loisirs, je suis fort désireux de remplir plus sérieusement mes devoirs de correspondant, et d'ici à peu de temps, si vous le permettez, je vous demanderai, Monsieur le Président, des directions sur les études concernant notre province qui pourraient être agréées par la Société et concourir à l'ensemble de son œuvre.

» En attendant, j'ai l'honneur de vous envoyer un livre que j'ai récemment publié sur la Russie, et je vous serais reconnaissant de vouloir bien, Monsieur le Président, en faire agréer l'hommage par la Société.

» J'ajouterai prochainement à cet envoi celui d'un mémoire

sur des médailles grecques inédites, qui a paru dans la *Revue numismatique* de Paris, et dont j'attends un tirage à part...

» Veuillez agréer, etc.

» Alfred de Courtois, *secrétaire de légation.* »

L'ouvrage de M. de Courtois est renvoyé à M. Guirondet, sur sa demande.

—

M. Fontès, trésorier, fait connaître par des chiffres la situation financière de la Société.

—

Admissions. — Sont admis en qualité de membres titulaires : MM. Affre, maire d'Espalion, membre du Conseil général ; Delsol, avocat à Paris, membre du Conseil général ; Charles Palangié, avocat, attaché au cabinet de M. le Préfet de l'Aveyron, et Palous, chef d'institution à Rodez.

—

M. l'abbé Noël demande la parole et donne lecture d'un mémoire étendu et savant dans lequel il apprécie le travail lu à la précédente séance par M. André, et combat plusieurs des propositions qui y sont contenues.

La Société délibère que ce mémoire sera imprimé à la suite de l'œuvre de M. André.

—

M. Guirondet donne lecture d'une notice historique sur les Etats du Rouergue.

La Société vote l'impression de cette notice.

—

Sur la proposition de M. Lunet, la Société vote un crédit de 100 fr., pour des fouilles à faire à Estables, localité qui, d'après la commission de la topographie des Gaules, aurait été le siége d'une station romaine.

—

Sur la proposition d'un membre, la Société accorde, à titre d'encouragement, au sieur Bruguière (Emile), jeune sculpteur de Rodez, auteur d'une statue de Gayrard, qui a été déposée au Musée, une somme de 30 francs.

Sont renvoyés, savoir : à M. de Cabrières, un ouvrage posthume de Monteil, qui porte le titre de *Promenades dans la Touraine*, et vient d'être imprimé aux frais d'une association de bibliophiles ;

A M. l'abbé Noël, une biographie de Mgr de Morlhon, décédé évêque du Puy ;

A M. Lala, l'ouvrage de M. le docteur de Fajole, intitulé : *La santé des Femmes, Manuel d'hygiène et de médecine domestique.*

Et à M. l'abbé Alibert, la Réfutation de M. Renan, par M. Palous.

—

M. le président signale divers programmes de prix proposés par plusieurs Sociétés savantes.

—

Dons divers. — Depuis sa dernière séance, la Société a reçu de S. Exc. M. le ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, un tableau donné au musée par l'Empereur ; ce tableau, peint par Sebron, représente la chartreuse de Miraflorès, près de Burgos ; au milieu du chœur s'élève le tombeau de Jean II, roi d'Espagne, et d'Isabelle de Portugal.

Elle a reçu, en outre :

De M. Hercule Serres : une monnaie en argent à l'effigie de Louis XIV ;

De M. Valadié : un lézard desséché dans le sable et une hirondelle empaillée ;

De M. Bennet, curé de Saint-Georges : une monnaie de Louis XIV en argent ;

De M. Soulages, maître répétiteur au lycée de Toulouse : deux médailles commémoratives de l'exposition universelle de 1855, diverses médailles romaines, plusieurs anciennes monnaies de France et étrangères, ainsi qu'un débris d'ancien vase à parfums ;

De M. Galibert : une médaille de César-Auguste, dont le revers est parfaitement conservé ;

De M. X... une monnaie autrichienne en argent, à l'effigie de Ferdinand Ier, Empereur d'Autriche et roi de Hongrie ; une corne d'izard, divers échantillons de minéralogie et sept médailles de divers modules, dont une frappée en l'honneur de Victor-Emmanuel et les autres aux effigies de Louis XIV, Louis XVI, Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie ; Henri Dieudonné ; Clémens IX, Pape, et saint Paul, ainsi qu'une lithophanie représentant une vue de la cathédrale de Strasbourg.

—

Dons pour la bibliothèque ou les archives. — La Société a reçu de M. Molinier, de Ginestous : la vie de Mgr J.-A.-V. de Morlhon, évêque du Puy, par Ch. Calemard de Lafayette. Le Puy, 1863. 1 vol. in-8°;

De M. Pierre Pradié (Aveyronnais) : la liberté politique et religieuse ; br. in-12 qu'il vient de publier ;

De M. Alfred de Courtois, de Vabre : deux brochures dont il est l'auteur, traitant : la première de médailles grecques inédites et la deuxième de la Russie.

De M. Amédée de Sambucy (Aveyronnais) : un article sur la Sériciculture en 1864, qu'il a publié dans l'*Echo des Cévennes* ;

De M. Adrien Carrier : deux feuilles manuscrites, dont l'une contient une délibération du 16 mars 1694, relative au compte de gestion que se proposaient de rendre les consuls de la Cité de Rodez, pour l'année 1692, et l'autre, en date du 19 avril 1740, portant nomination par Jean, évêque et comte de Rodez, en faveur de Joseph Reverdin, à un canonicat du chapitre de Sainte-Foi, de Conques ;

De M. l'abbé Saquet, prêtre à Rodez : Réfutation des œuvres d'Ernest Renan ; Rodez, 1864 ; br. in-8° dont il est l'auteur ;

De M. Palous, chef d'institution à Rodez : Divinité du christianisme et Essais critiques sur l'ouvrage anti-chrétien de M. Renan ; Rodez, 1864 ; br. in-8° qu'il vient de publier ;

De M. l'abbé Magne (Aveyronnais) : Mémoire sur les pierres tombales de la cathédrale de Senlis et de l'abbaye de Chaalis, ainsi que le discours sur les difficultés de l'éducation au temps présent, par lui prononcé à la distribution des prix faite le 6 août 1864 à l'institution de Saint-Vincent de Senlis ; 2 br. in-8° ;

De M. A. Lafon (Aveyronnais), professeur de mécanique à la Faculté des sciences de Nancy : recherches sur le mouvement relatif d'un corps solide ; br. in-8° qu'il vient de publier ;

De M. G. de Fajole, de Saint-Geniez : la Santé des femmes, Manuel d'hygiène et de médecine domestique ; Paris, 1864 ; 1 vol, in-8° dont il est l'auteur ;

De M. J. de Gissac (Aveyronnais) : un numéro de l'*Illustration du Midi*, dans lequel il a publié une Notice sur La Convertoirade et une Vue de cette localité ;

De M. Viallet, médecin : Histoire de l'Hôpital Saint-Jac-

ques, Hôtel-Dieu de Rodez, depuis sa fondation, en 1346, jusqu'à nos jours ; br. in-8° qu'il vient de publier ;

De M. X... : Promenade dans la Touraine, par Alexis Monteil, de Rodez ; ouvrage posthume, publié en 1861 par la Société des Bibliophiles de la Touraine, et tiré seulement à 180 exemplaires ; 1 vol. in-8° ; ainsi que neuf numéros du journal la *Touraine*, contenant le compte-rendu de cet ouvrage, par L. Baranger ; — procès-verbal de la 4e assemblée générale annuelle, tenue à Rodez le 12 juillet 1864, par l'Association des médecins de l'Aveyron ; br. in-8° ; — Eléments de numismatique, par M. du Mersan, et Traité des Antiquités, etc., par Champollion-Figeac ; ces deux opuscules faisant partie de la bibliothèque populaire et reliés en un seul volume in-12 ; Paris, 1833-1835 ;

De M. *** : Eloge historique de Lazarre Spallanzani, par J.-L. Alibert (Aveyronnais), secrétaire-général de la Société médicale d'émulation ; Extrait des Mémoire de cette Société ; 1 vol. in-8° ; — deux Dissertations de Raymond Vieussens, médecin de la Faculté de Montpellier, originaire du Rouergue, suivies de sa réponse à trois lettres imprimées, du sieur Chirac, aussi médecin, originaire du Rouergue, et de divers autres Extraits de sa correspondance ; le tout imprimé vers 1692 et relié en un vol. in-8° ;

De M. Fau : plusieurs anciens calendriers ;

De M. Recoules, libraire : un petit cahier manuscrit contenant trente-un énigmes, charades ou logogriphes en vers, provenant de la bibliothèque de feu M. Guirbaldi, du Crès ;

De M. E. Barry, membre de l'Académie des sciences de Toulouse : Inscriptions inédites des Pyrénées ; imprimerie impériale, 1863 ; br. in-8° dont il est l'auteur ;

De M. Humbert (Auguste) : Lettres critiques adressées à M. Michel Chevalier par M. C.-H. Carey des (Etats-Unis), traduites de l'Anglais et précédées d'une Etude sur l'économie politique et sur son introduction dans l'enseignement secondaire, par le donateur ; Paris, 1864 ; br. in-8°.

Elle a également reçu la circulaire de Mgr l'évêque de Rodez au clergé de son diocèse, sur l'emprunt pontifical de 1864 ; la Lettre pastorale et le Mandement du même prélat en faveur des incendiés de Limoges et des réfugiés Polonais ; — le Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer ; livraisons de mai et juin 1864, in-8° ; — le Compte-rendu des travaux de la Société de médecine de Nancy, années 1861-63 ; 2 br. in-

8° ; — le Recueil agronomique, publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne, livraisons de mars-avril 1864; br. in-8° ; — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire, de Béziers ; t. III, 2e liv.; — Bulletin mensuel de la Société protectrice des animaux ; livraison de mai 1864, in-8° ; — de la Création, en France, d'une Société immobilière rurale ; Paris, br. in-8° ; — Exposé pratique des opérations foncières de la Société de Crédit foncier international et de la Banque de Crédit foncier et industriel, par André Langrand-Dumonceau ; Paris, 1864 ; br. in-12 ; — Concours général d'animaux reproducteurs, d'instruments, etc., tenu à Paris en 1860 ; 1 vol. grand in-8°, avec planches représentant les animaux primés ; Paris, 1863, — et concours d'animaux reproducteurs tenus à Amiens , Aurillac, etc., en 1860 ; 1 fort vol. grand in-8°; Paris, 1864.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et communications, et vote des remercîments à leurs auteurs.

Le secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 18 décembre 1864.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur ; Vanginot, architecte du département ; Lala, médecin ; Poulon, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées ; H. Affre, archiviste ; Mazars, architecte ; Lacombe, avocat ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; Chassan, directeur de l'école normale ; Pescheloche, architecte ; Vaïsse, ingénieur ; de Monseignat (Jules), employé de l'enregistrement ; le vicomte de Beaumont ; Bourguet (Léopold), agent de change ; Vergnes, sous-intendant militaire ; Calmès, vérificateur de l'enregistrement ; Alary, avocat ; Palangié, attaché au cabinet de M. le Préfet ; Advielle, sous-chef de division à la préfecture ; de Séguret père, ancien magistrat ; Albespy, médecin ; Valadier ; l'abbé Noël, chanoine ; l'abbé Fabre, aumônier des frères ; Fontès, chef de division à la préfecture, et Lunet, membre du conseil général, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observations.

—

M. le président informe la Société que, depuis la dernière séance, elle a perdu l'un de ses membres les plus distingués, M. Billoin, colonel de génie en retraite.

Il donne la parole à M. Vergnes qui demande à communiquer à la Société une notice consacrée à la mémoire de l'honorable et regretté colonel.

M. Vergnes s'exprime ainsi :

« Messieurs, j'obéis à un sentiment que je crois partagé par tous les membres de cette Société en prenant aujour-

d'hui la parole pour dire quelques mots de suprême adieu à l'honorable colonel Billoin, si rapidement enlevé à notre affection, à notre profonde estime. Lorsque, parmi nous, meurt un homme de bien, il convient de se recueillir, ne fût-ce qu'un instant, sur sa tombe, pour rechercher comment s'acquiert une pure renommée, comment s'expliquent et se justifient les unanimes regrets que laisse après elle une vie sans tache. Ce devoir accompli est à la fois un hommage rendu à celui qui n'est plus et un enseignement pour ceux qui restent.

» Hippolyte Billoin naquit à Cahors, le 21 octobre 1800. Son père et son aïeul, tous les deux ingénieurs habiles, s'étaient fait remarquer dans ce corps d'élite des ponts et chaussées, où le savoir et l'intelligence sont la règle commune, et les départements de l'Hérault et du Lot, dans lesquels ils avaient exercé les hautes fonctions d'ingénieur en chef, leur doivent de nombreux et importants travaux.

» Les premières années du jeune Billoin reçurent des exemples paternels la plus salutaire influence. Après de solides et brillantes études, couronnées par son admission à l'école polytechnique, Billoin fut nommé, le 1er octobre 1822, sous-lieutenant élève à l'école d'application du génie à Metz, où il passa deux ans. Classé ensuite au 2e régiment du génie, il fut bientôt détaché à l'état-major de l'arme, d'abord comme lieutenant à Bastia, plus tard comme capitaine en chef à Bonifacio. Rappelé au régiment à Montpellier au commencement de février 1831, le capitaine Billoin prit le commandement d'une compagnie du 3e du génie avec laquelle il partit pour l'Afrique, le 9 février 1832.

» L'armée française occupait Alger depuis dix-huit mois; mais elle était encore bien loin d'avoir fait la conquête de la régence. Ingénieur et soldat, le capitaine Billoin prit une part active à ses travaux et aux combats qu'elle eut à soutenir pendant les trois années qu'il passa en Afrique. Ainsi, durant plus de huit mois, il reste chargé du périlleux service des avant-postes autour d'Alger, fait construire le camp d'Elhy-Brahim et concourt à la tête de sa compagnie de sapeurs au succès du combat de Bouffarick, le 2 décembre 1832. Il fait, en 1833, l'expédition de Bougie, sous les ordres du général Trézel, et pendant qu'il dirige, sous le feu de l'ennemi, la construction d'un blockhaus avancé, son lieutenant Mangin tombe mortellement frappé à ses côtés. Il conduit les premiers travaux du fortin que le général en chef juge utile d'établir sur

la montagne du Gouraya qui domine Bougie, et opère, au milieu des tribus en armes, avec beaucoup d'audace et d'habileté, la reconnaissance du cap Carbon. Les services rendus pendant cette expédition valent à Billoin la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur, le 14 novembre 1833.

» L'année suivante, il ramène sa compagnie à la portion centrale du corps à Arras, où il reste jusques en février 1835, époque à laquelle il rentre à l'état-major du génie à Grenoble. De grands travaux de fortification étaient en voie d'exécution dans cette place. On charge Billoin de la direction, sur la montagne de la Bastille, au pied de laquelle Grenoble est assise, d'une partie des retranchements qui doivent couvrir le faubourg Saint-Laurent et battre les versants nord de la vallée de l'Isère : travail des plus difficiles au dire des hommes spéciaux à cause de la déclivité du terrain et des conditions de défilement auxquelles il faut satisfaire ; Billoin s'en acquitte avec distinction.

» Au commencement de 1839, il est nommé chef du génie à Toulouse où l'attendent encore de grands travaux. Tout un quartier pour un régiment d'artillerie y est à construire. Il en étudie et en fait adopter le projet dans lequel entrent des bâtiments pour loger 2,000 hommes et 1,100 chevaux, et il le fait exécuter sur un terrain dont la superficie ne comprend pas moins de huit hectares. Les soins de cette vaste construction et diverses améliorations plus ou moins importantes aux nombreux établissements militaires que renferme Toulouse occupent Billoin pendant les onze années qu'il reste employé dans cette place. Le grade de chef de bataillon qui lui est conféré, au choix, au commencement de 1845 est la récompense de ses bons services.

» La manière habile dont il a conduit les travaux du quartier d'artillerie font désigner le commandant Billoin pour être mis à la tête de l'important service des bâtiments de l'administration de la guerre à Paris. Il y est appelé en 1850, et signale son passage à cette chefferie par la construction de la prison militaire du Cherche-Midi. Promu lieutenant-colonel à la fin de 1852, son nouveau grade ne lui permet pas d'être maintenu dans ce poste qui, à partir de 1854, ne doit plus être occupé que par un chef de bataillon. On le désigne pour Arras, où il a encore l'occasion de faire construire deux belles portes de ville, et il y reçoit la croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

» En 1855, il est promu au grade de colonel et nommé

directeur des fortifications. C'est dans ces fonctions difficiles et laborieuses, qui embrassent l'ensemble du service du génie dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme, qu'après cinq ans d'exercice il termine sa carrière militaire en 1861, ayant accompli 43 années de services effectifs et sept campagnes. Plusieurs fois proposé pour le grade de commandeur dans la Légion-d'Honneur, presque nommé, des circonstances particulières et l'application rigoureuse de la limite d'âge ne lui avaient pas permis d'atteindre à cette haute distinction pour laquelle le désignait l'opinion unanime de ses compagnons d'armes.

» Telle a été la vie publique du colonel, vie de loyauté, d'honneur et de labeur incessant, tout entière consacrée au service du pays.

» Lorsque avait sonné l'heure de la retraite, M. Billoin, que rattachait depuis longtemps à nous son union avec une des familles les plus honorables du pays, se retira à Sébazac, près de Rodez. Esprit sérieux et profondément cultivé, avide de toutes les jouissances intellectuelles, les travaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron ne pouvaient le laisser indifférent. Aussi avait-il tenu à honneur d'être admis au nombre de ses membres, et, dès les premiers jours, il avait conquis dans cette enceinte une incontestable autorité que justifiaient largement la sûreté de ses appréciations et l'étendue de ses connaissances, non moins que l'exquise honorabilité de son caractère. Chacun se rappelle avec quelle assiduité, avec quel intérêt il suivit nos séances jusqu'au dernier moment. Dans les discussions auxquelles il prit part avec autant de tact que de mesure, sa parole sobre, ferme et juste fut toujours écoutée avec plaisir, déférence et profit.

» Il jouissait avec bonheur d'un repos laborieusement acheté au sein d'une famille qui l'entourait d'une ardente et respectueuse affection, lorsque la mort vint tout d'un coup l'assaillir. Il la reçut à Sébazac, comme autrefois il l'avait bravée à Bouffarick et à Bougie, avec un calme parfait, sans forfanterie et sans faiblesse, consolant ceux qui pleuraient près de lui, et leur disant, en souriant, à revoir dans un monde meilleur.

» Il m'eût été doux de suivre l'homme dans sa vie privée et de vous l'y montrer orné des plus aimables qualités du cœur, ouvert, franc, bienveillant, d'une égalité d'humeur inaltérable, d'un commerce charmant et sûr, nature aimante, modeste et bonne, inaccessible à la haine comme à la jalousie, bien moins occupé de ses propres

succès que franchement heureux de ceux des autres, toujours prêt au bien et le faisant simplement sans effort et sans bruit. Mais je dois respecter une modestie qui semblait s'ignorer elle-même et obéir au scrupule délicat d'une famille encore émue de sa perte et dont chacune de mes paroles ravive la douleur. Je m'arrête : que vous dirai-je, au surplus, que vous ne sentiez aussi bien que moi-même? Vos souvenirs suppléeront aisément mon silence; mais je suis sûr de n'être que l'écho de la vérité en affirmant que le colonel Billoin, dans une carrière non exempte de difficultés, sut se faire aimer et estimer partout et toujours et qu'on ne lui connut pas un seul ennemi. »

—

M. le président appelle l'attention de l'assemblée sur les ouvrages déposés sur le bureau et dont plusieurs ont été publiés par des membres de la Société.

Sur sa proposition, il est décidé que le procès-verbal de la présente séance consacrera une mention particulière au rapport que M. le préfet a soumis, cette année, au Conseil général et dont il vient d'offrir un exemplaire à la Société. Ce rapport, beaucoup plus étendu que ceux des prédécesseurs de M. Isoard, se distingue par la simplicité du plan qui a présidé à sa rédaction, ainsi que par l'utilité et le nombre des renseignements qu'il renferme sur chacun des services départementaux.

—

M. le président informe la Société que le portrait de M. Vergnes, ancien député de l'Aveyron, ancien intendant militaire et commandeur de la Légion-d'Honneur, vient d'être offert à la Société par Mme Vergnes et ses enfants, qui lui ont adressé la lettre suivante :

« Monsieur le président,

» Nous avons l'honneur de vous adresser le portrait de M. Vergnes, en vous priant d'en faire agréer l'hommage à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, qui avait manifesté le désir de le voir placer au musée.

» Veuillez, Monsieur le président, être auprès de la Société l'interprète de nos sentiments de profonde reconnaissance pour le témoignage public de sympathie et d'estime qu'elle a jugé utile de donner à une mémoire qui nous est si chère

» Agréez, Monsieur le président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

» Veuve Vergnes,

» H. Vergnes, J. Vergnes, Ch. Vergnes.

» F. Rouanet, F. Larroche, R. Vergnes. »

La Société vote des remerciments à Mme Vergnes et à ses enfants, et elle délibère que ce portrait, qui est l'œuvre de M. Aiffre, sera déposé au musée, parmi ceux des notabilités aveyronnaises.

—

Le secrétaire donne lecture de la circulaire suivante, qui a été adressée à M. le Président par S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique :

« Paris, le 1er décembre 1864.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que la distribution des récompenses qui seront décernées aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1864, aura lieu dans les premiers jours d'avril 1865. Je fixerai ultérieurement, et j'aurai soin de faire connaître l'époque précise de cette réunion générale, et le nombre de séances qui devront être consacrées à l'audition des mémoires *préparés spécialement* pour cette circonstance par les délégués des Sociétés savantes.

» Il m'a paru convenable à tous égards, Monsieur le Président, d'indiquer dès aujourd'hui aux Compagnies savantes la date de cette réunion. Ceux de MM. les membres de votre Société qui voudront bien prendre part aux lectures publiques auront tout le temps nécessaire pour s'y préparer, et les résultats obtenus gagneront ainsi en éclat et en solidité.

» J'ai également décidé, comme mesure d'ordre, et pour régler avec plus de méthode que par le passé le programme des lectures, que les manuscrits des notices et mémoires me seraient transmis au plus tard le *1er mars* de l'an prochain; les registres d'inscription seront clos à la même époque, *dernier délai.*

» Il résulte de l'expérience déjà acquise, que les travaux d'une trop grande étendue, quelque intéressants d'ailleurs qu'ils puissent être, présentent un très-grave inconvénient : le nombre des séances de lectures étant limité, il arrive, et ce fait regrettable s'est produit, que tous les lecteurs inscrits ne peuvent être entendus. Il serait donc à désirer que la durée d'une lecture ne dépassât pas *vingt minutes,* ou que MM. les membres des Sociétés savantes voulussent bien déposer sur le bureau leurs mémoires

complets, et de n'en donner, s'il y a lieu, qu'un résumé qui en reproduirait les parties essentielles.

» Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Ministre de l'instruction publique,*

» Signé Duruy. »

La Société charge MM. Girou de Buzareingues, J. Duval, Paulin Richard, Guillemin et Vaïsse de la représenter à la réunion annoncée par cette circulaire. Elle espère que ces cinq membres voudront bien soumettre à l'assemblée des délégués des Sociétés savantes quelques-uns de leurs travaux.

—

Le secrétaire donne lecture de la circulaire ministérielle dont la teneur suit :

« Paris, 17 octobre 1864.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous communiquer la circulaire en date du 1er octobre courant, par laquelle j'invite MM. les recteurs à étudier la question relative à la propagation des lectures publiques du soir.

» Je serais particulièrement heureux d'apprendre, Monsieur le Président, que votre société est disposée à apporter le concours de ses lumières et de sa bonne volonté à une propagande scientifique et littéraire, qui compléterait si utilement notre enseignement public, en répondant à des besoins intellectuels qu'il nous appartient de satisfaire.

Recevez, Monsieur le Président, etc.

» *Le Ministre de l'instruction publique,*

» Duruy. »

—

« Paris, 1er octobre 1864.

» Monsieur le recteur,

» Il existe en France 713 chaires publiques d'enseignement supérieur, dont 151 à Paris et 562 dans les départements. Chaque année, durant neuf mois, ces 713 professeurs répandent par la parole le savoir qu'il ont eux-mêmes reçu des maîtres, puisé dans les livres ou accru par leurs travaux. Un grand nombre de docteurs ès-lettres, ès-sciences ou en droit, forment comme la réserve de

cette armée du haut enseignement. Tous réunis, ils constituent, pour la science, le goût et l'art, par conséquent pour l'esprit français, une force immense. Mais cette force n'agit que sur de certains points et au profit d'un petit nombre de personnes : 18 villes seulement ont des facultés, et, Paris mis à part, les 41 facultés des départements ne comptent que 12,000 auditeurs.

» Cependant il y a dans toutes les classes un désir très-vif d'apprendre, une curiosité extrême pour les choses de l'intelligence. Beaucoup, parmi les ouvriers comme parmi les patrons, souhaiteraient d'entendre, durant les longues soirées de l'hiver, une parole spirituelle ou éloquente, qui leur fît oublier les fatigues du jour; et les femmes, à qui les établissements d'instruction supérieure sont fermés, sinon par les règlements, du moins par la science austère qui s'y donne, sont désireuses d'étendre leur esprit en le portant sur des sujets variés que la littérature écrite leur fournit moins aisément. Mille symptômes révèlent ce besoin : il convient de lui donner satisfaction.

» Il ne peut être question de créer des facultés nouvelles; celles qui existent suffisent à ce qui est leur principale fonction, la délivrance des grades universitaires. Mais les professeurs de nos facultés pourraient contribuer pour une bonne part à satisfaire cette curiosité légitime dont je parlais tout à l'heure, en donnant aux populations qui en sont privées ces distractions élégantes, élevées, dont il est heureux qu'elles éprouvent le besoin.

» Faites connaître, Monsieur le recteur, aux membres des facultés de votre académie que je les verrais avec plaisir porter dans les villes de votre ressort leur savoir, leur goût, leur habileté d'enseignement, toutes les qualités enfin qui leur assurent la confiance de l'Université et l'estime publique. Dans chaque circonscription rectorale se trouvent des cités populeuses qui, grâce aux chemins de fer, sont bien rapprochées du centre : Lille et Valenciennes, par exemple, au voisinage de Douai; Rouen et le Havre à portée de Caen; Nantes et Angers, de Rennes; Tours et Angoulême, de Poitiers; Nîmes, de Montpellier; Saint-Etienne, de Lyon; Marseille, d'Aix; Colmar, de Strasbourg. Bordeaux, Toulouse, Clermont, Dijon, Nancy, Besançon sont des foyers dont l'éclat peut rayonner au-delà des murs du chef-lieu académique. Déjà Douai envoie un de ses professeurs à Lille; Aix prête plusieurs des siens à Marseille, et Montpellier fera bientôt de même pour Nîmes.

» Toute ville quelque peu considérable a, en outre, une société savante, et l'on compte déjà 46 de ces sociétés qui ont mérité, par l'importance de leurs travaux, d'être reconnues comme établissements d'utilité publique. Quelques-uns de leurs membres prendraient certainement part à cette croisade contre l'ignorance ou les loisirs inutiles. Je sais que des magistrats, même illustres, des ingénieurs éminents, des hommes de goût et d'étude, sont tout prêts à ouvrir les trésors de leur expérience.

» Il ne s'agit point de créer des cours réguliers, permanents, qui prendraient aux fonctionnaires publics le temps qu'ils doivent à l'Etat, et aux volontaires de la science celui que réclament leurs affaires ou leurs travaux, mais d'organiser un système de leçons comme celles qui ont eu lieu cet hiver à la Sorbonne, peu multipliées pour chaque maître, et portant sur des sujets divers dont chacun pourrait être épuisé en une ou deux séances.

» En un mot, je propose de faire pour l'enseignement supérieur ce que la mécanique a su faire pour la vapeur. Cette force n'a servi d'abord que sur de certains points et pour un petit nombre d'usages déterminés. Voici que l'industrie et l'agriculture, sans rien ôter aux exploitations générales et aux grandes usines, divisent cette force, la mobilisent, et, au très-grand profit du pays, la portent sur tous les points et pour toute chose. Mobilisons aussi la science, et mettons-la à la portée du plus grand nombre.

» Ce n'est pas, Monsieur le recteur, un ordre de service que j'envoie aux facultés. Pour ce que je leur demande en ce moment, je n'ai ni le droit ni le désir de rien prescrire : ces leçons doivent rester toutes volontaires. J'ajoute seulement que l'Université, ayant la charge de distribuer la science et d'élever sans cesse le niveau intellectuel de la France, est moralement tenue de répondre à l'appel du pays, quand ceux à qui l'enseignement n'est pas donné le réclament. Mais, en engageant nos professeurs à s'imposer de nouveaux devoirs, il est juste, Monsieur le recteur, que nous stipulions en leur nom quelques avantages. Leur traitement est trop minime pour leur permettre des sacrifices de temps et d'argent. Le prêtre vit de l'autel, le professeur peut vivre de sa parole. Je souhaiterais donc que ces cours libres fussent aussi des cours payés, afin que le maître qui aura donné son esprit, son talent à un second auditoire, ne rapporte pas seulement, au retour dans la famille, plus de fatigue pour lui-même, mais aussi plus de bien-être pour les siens. C'est ainsi qu'il en est dans tous les pays voisins, où les

savants les plus illustres ne dédaignent pas d'accepter cet usage, dont la science profite tout autant et plus qu'eux-mêmes.

» Pour sauvegarder la dignité de nos maîtres, tout en assurant à leur dévouement une récompense légitime, il conviendrait que, dans les villes où ces lectures publiques seraient désirées, l'autorité municipale se chargeât de tous les soins matériels; qu'elle désignât le local nécessaire et que, par des listes de souscription aux cours ou par une subvention municipale, elle garantit une rétribution minima comme indemnité de déplacement et de séjour, en laissant au talent du professeur la faculté d'ajouter à ce minimum certain un éventuel qui dépendrait de la popularité du cours. Recevrait qui voudrait. Ceux que leur fortune ou leur position dispenserait de cette préoccupation des nécessités de la famille, laisseraient leur part à l'œuvre, qui profiterait ainsi doublement de leur désintéressement comme de leur savoir.

» Nul doute que l'usage de ces leçons payées par les villes ou par les particuliers ne s'établisse aisément chez nous, comme il l'est chez nos voisins; et, si une part de la recette était mise en réserve pour achats de livres, d'instruments et d'objets d'expérience ou de manipulation, en quelques années un grand nombre de nos villes se trouveraient dotées de collections précieuses; la lumière rayonnerait ainsi de proche en proche sur tout le pays, et la France monterait d'un degré dans la vie morale.

» Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces leçons particulières ne devraient jamais préjudicier au service public des facultés, qui est le premier devoir des professeurs. Elles seraient nécessairement interdites dans tous les cas où les cours réguliers et la préparation aux grades paraîtraient en souffrir.

» Je vous livre ces réflexions, Monsieur le recteur, en vous remettant le soin d'étudier les besoins des localités pour stimuler leur initiative, et d'aider les hommes de bonne volonté et de savoir qui, sans autre pensée que celle du bien public, s'offriraient pour cette œuvre de propagande littéraire et scientifique.

» Vous voudrez bien me tenir au courant de tout ce qui serait proposé dans votre ressort à ce sujet, en n'oubliant pas que la loi et nos règlements imposent certaines formalités qu'il est indispensable d'accomplir.

» Recevez, Monsieur le recteur, etc.

» *Le Ministre de l'instruction publique,*

» V. Duruy. »

M. le Président expose que, grâce à la sollicitude de M. le Préfet pour tous les intérêts intellectuels et moraux du département, les lectures publiques commenceront prochainement à Rodez. Plusieurs membres de la Société, désireux de faire fructifier ce mode d'enseignement nouveau dans cette ville, sont inscrits sur la liste des personnes qui traiteront devant le public ruthénois des questions scientifiques, littéraires ou historiques.

—

M. le Président a encore reçu de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique la circulaire suivante :

« Paris, le 1er décembre 1864.

» Monsieur le Président,

» Chaque année mon département achète un certain nombre de livres pour être distribués aux bibliothèques des écoles primaires. Ce sont en général des ouvrages d'histoire ou de géographie, de littérature ou de morale, des manuels d'agriculture, des traités élémentaires de science appliquée, destinés aux élèves les plus avancés de ces écoles ou à leurs parents pour les lectures d'hiver.

» Il m'a paru qu'il serait très-désirable de pouvoir mettre entre les mains de cette classe de lecteurs, indépendamment de ces ouvrages d'une utilité générale, des livres présentant un caractère d'intérêt parculier pour les populations de telle ou telle localité et spécialement appropriés à leurs besoins.

» Les membres de la société que vous présidez seraient mieux que personne en mesure de m'éclairer sur ce point. Je vous serai donc très-obligé de vouloir bien, après vous être concerté avec eux, m'indiquer quels sont, au point de vue de la littérature, de l'histoire, des sciences, de l'hygiène, de l'agriculture, de l'industrie, etc., les ouvrages qui pourraient être le plus utilement répandus dans votre département.

» Agréez, Monsieur le Président, etc.

» *Le Ministre de l'instruction publique,*

» Signé V. Duruy. »

La Société renvoie cette circulaire à une commission composée de MM. Boisse ; Affre ; André ; Durand ; Noël ; Chassan et Advielle.

—

M. le Président informe la Société que MM. Marcorelles, Castan et Guirondet ont à peu près terminé les travaux dont ils ont été chargés, concernant les cantons de Nant, de Rignac et d'Asprières. Il rappelle qu'un arrêté ministériel du 29 juillet dernier crée un prix de 1,500 fr. qui sera décerné en 1867 à l'auteur du *Dictionnaire géographique départemental* qui sera jugé le meilleur. La Société sera-t-elle en mesure de concourir? La négligence de quelques-uns de ses membres qui ont accepté le mandat, non pas de recueillir, mais de contrôler et de coordonner les renseignements concernant certains cantons, renseignements qu'ils ont en main, crée à la Société un obstacle dont il est à craindre qu'elle ne puisse triompher à temps.

La Société adjoint à M. Bras, qui s'est chargé du travail relatif au canton de Villefranche, M. de Montarnal, juge de paix de ce canton.

—

La Société, adoptant une proposition qui lui est soumise par son comité permanent, délibère :

1° Que chaque membre titulaire recevra à l'avenir *franco* un exemplaire de toutes les publications de la Société;

2° Qu'il sera ouvert au secrétariat un registre spécial sur lequel sera inscrit chaque exemplaire envoyé à des membres de la Société, ainsi que les volumes vendus ou livrés à des libraires. La sortie des ouvrages vendus ou livrés à des libraires sera inscrite par M. Ruminy, et celle des ouvrages remis ou envoyés à des membres de la Société par M. Courtial ou par M. Ruminy, selon que la remise ou l'envoi aura été fait par l'un ou par l'autre de ces deux agents de la Société. M. Ruminy fournira un récépissé des volumes destinés à être vendus. Ce récépissé demeurera au secrétariat jusqu'au jour où les ventes étant réalisées, M. Ruminy pourra et devra en consigner le détail sur le registre. Ce registre sera paraphé par M. le Président.

—

Démissions.— La Société, conformément à l'avis de son comité permanent, délibère qu'il y a lieu d'accepter la démission de MM. Cassanac, Leclerc, Fromen et Jonquet.

—

Admissions. — Sur la proposition du bureau, sont admis en qualité de membres de la Société :

MM. Roquette, vice-président du Conseil général, président du tribunal de première instance de Bordeaux;
Dissez, agriculteur, aux Pesquiez, dans la mairie de Sanvenza;
Issanchou fils, pharmacien à Rodez;
Bastide-Stuart fils;
Vicomte d'Armagnac;
L'abbé Cabaniols, curé de Saint-Salvadou.

—

La Société décide que le nom de M. Combes sera reporté sur la liste des membres correspondants, conformément au désir exprimé par ce membre dans une lettre qu'il a adressée à M. le Président et qui est ainsi conçue :

« Rodez, le 24 novembre 1864.

» Monsieur le Président,

» Quittant l'Aveyron pour me rendre dans le nouveau poste que Son Exc. M. le Ministre de l'intérieur vient de me désigner, je tiens à remercier la Société que vous présidez du bienveillant et gracieux accueil que j'ai reçu dans son sein.

» Je serais très-honoré si vous vouliez bien me donner le titre de membre correspondant; ce serait pour moi un lien avec l'Aveyron qui me resterait cher.

» Je serai également heureux que la Société veuille bien mettre dans sa bibliothèque les ouvrages suivants :

» 1° *Le Guide des voyageurs en France*, Michel et Desnos, 1775;

» 2° *Les maladies des femmes grosses et accouchées*, François Mauriceau, 1692;

» 3° L'*Eloge de la folie*, par Erasme, traduit par Gueudeville, 1757.

» Recevez, d'ailleurs, Monsieur le Président, l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très-humble et dévoué serviteur,

» V. Combes,

» *Directeur-médecin de l'asile public d'aliénés de La Roche-Gandou (Mayenne).*

La Société regrette l'éloignement de M. Combes qui a été, pendant son séjour à Rodez, l'un des membres les plus assidus aux séances, et elle le remercie des ouvrages précieux qu'il a bien voulu lui offrir à son départ. Le *Guide des voyageurs en 1775* est un document aussi rare que curieux. Il comprend plusieurs cartes routières où

l'on trouve indiquées, jour par jour, toutes les localités qui étaient, à cette époque, desservies par les messageries de Paris ; le jour de la semaine ou du mois où le coche quittait Paris, celui où il arrivait dans chaque localité, l'heure des repas, etc. Cet ouvrage prouve qu'en 1775 les voyageurs à destination de Rodez, qui prenaient le coche de Toulouse partant de Paris le mercredi de chaque semaine, n'arrivaient à Cahors qu'après quatorze jours de voyage.

—

Il est délibéré que le nom de M. Pouget, conseiller à la cour impériale de Montpellier, a été par erreur porté jusqu'à ce jour sur la liste des membres titulaires et qu'il devra à l'avenir figurer sur celle des correspondants.

—

Comptabilité. — M. Mazars à qui avait été renvoyé le compte remis par M. Fontès, trésorier, pour l'exercice 1864 et les exercices antérieurs, expose qu'il a examiné attentivement ce compte et les pièces qui sont à l'appui. Il a trouvé le tout exact et régulier.

Il propose, en conséquence, d'approuver le compte soumis par M. Fontès, dont le détail sera inscrit sur le registre des délibérations.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

—

M. le Président expose que pour ramener à exécution une délibération prise par la Société, le 10 juillet 1862, le comité a jugé convenable d'adjoindre à M. Courtial, surveillant du musée, deux gardiens qui entreront en fonctions le 1er janvier prochain. Ces gardiens, qui seront placés sous la direction de M. Courtial, recevront chacun un salaire de 100 fr. Ils devront ouvrir au public chaque dimanche et surveiller les diverses salles du musée de 1 à 3 heures.

Ils surveilleront, chacun à son tour, pendant les sessions d'assises, la galerie des tableaux, distribueront les lettres de convocation et seront de plus soumis à diverses obligations de détail qui sont ou seront consignées dans des délibérations du comité.

La Société donne son approbation à ces diverses mesures. Il est entendu que M. Courtial n'est nullement dispensé de se trouver au musée pendant les heures où il sera ouvert et que sa surveillance devra porter tant sur le public que sur les deux nouveaux agents de la Société.

Travaux. — M. Chassan dépose sur le bureau trois tableaux sur lesquels sont consignées les observations météorologiques faites à l'Ecole Normale durant les mois de septembre, octobre et novembre.

La Société lui vote des remerciments.

—

M. le Président donne lecture de la lettre ci-après :

« Monsieur le Président,

» En visitant la belle galerie de tableaux du musée de Rodez, on est vraiment frappé d'admiration en considérant, parmi les toiles remarquables qui forment cette galerie, un nombre considérable d'illustrations aveyronnaises ; mais une lacune qui surprend le visiteur, y existe encore : c'est l'absence du digne émule de Virgile, Jean-Claude Peyrot, ancien prieur de Pradinas.

» Heureux de contribuer en quelque sorte à l'embellissement du musée, j'ai tâché de me procurer le véritable portrait de l'auteur des *Géorgiques* patoises, fait au pastel par un grand ami du prieur, M. de Pégayrolles, le seul peut-être qui existe en France.

» Un jeune peintre, mon ami, M. Tuset, s'était bénévolement chargé de le copier et d'en faire cadeau au musée ; mais, appelé comme maître de dessin à l'établissement des Jésuites, à Saint-Affrique, ce beau projet demeura sans exécution. Plus tard, un jeune artiste distingué de Rodez, M. Villars, se chargea, à son tour, d'en faire la copie et dans le même but ; à peine avait-il commencé de préparer la toile qui devait représenter les traits de cet homme illustre, qu'une mort prématurée l'enleva à l'affection de sa famille et à l'estime de ses amis. Depuis lors toutes mes démarches ont été infructueuses, et le possesseur du pastel m'a réclamé avec instance cet objet très-précieux à son cœur.

» Je viens, Monsieur le Président, vous prier, au nom de l'honneur aveyronnais, de proposer à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, lors de la prochaine réunion de ses membres, de voter la somme nécessaire à cet effet ; je m'engage à fournir à l'artiste qui sera chargé de ce travail par la Société, le pastel en question qui, au dire des anciens qui ont connu M. Peyrot, reproduit d'une manière frappante la ressemblance du poète patois, vénéré surtout dans nos campagnes.

» Je vous prie d'agréer, etc.

» NEYRAC.

» Rodez, le 12 décembre 1864. »

La Société vote le crédit nécessaire pour faire faire la copie de ce portrait. Elle laisse au comité permanent le soin de s'entendre avec M. Neyrac et celui de traiter avec un peintre pour l'exécution de l'œuvre.

—

Budget. — M. Fontès, trésorier, soumet à la Société le projet de budget suivant qu'il a été chargé de préparer pour l'année 1865 :

RECETTES PRÉSUMÉES.

Allocation du Conseil général	1,500 fr.
— de la commune	300
110 cotisations	1,100
Rentes sur l'Etat	22
Diplômes et vente d'ouvrages	100
Total	3,022 fr.

DÉPENSES.

Impressions	1,000 fr.
Traitement du surveillant	600
Salaire des deux gardiens pour les jours d'ouverture et pendant les assises	200
Frais de bureau (achat de registres, cartons, papier, encre, etc., affranchissements, chauffage, éclairage, etc.)	150
Reliures	60
Entretien et renouvellement du matériel du musée (menuiserie, serrurerie, quincaillerie, tentures, etc.)	200
Port et emballage d'objets d'art	250
Achat d'antiquités, d'objets d'art et de livres	150
Fouilles archéologiques	150
Abonnement à divers journaux, etc	75
Recouvrement des cotisations, etc	87
Dépenses imprévues, gratifications, etc	100
Total	3,022 fr.

La Société approuve ce projet de budget.

—

M. Adrien de Séguret donne lecture de la première partie d'un poème qu'il compose en ce moment sous le titre de *Mes souvenirs*. La Société a retrouvé dans les vers qui lui ont été lus la verve et l'élégance qui distin-

guent toutes les productions de M. de Séguret. Elle espère que l'auteur livrera bientôt à la publicité son nouveau poème.

—

M. Boisse demande la parole et s'exprime ainsi :

« J'ai l'honneur de déposer une série de tableaux statistiques, résumant, pour chaque canton du département, la situation agricole, industrielle et commerciale en 1853.

» Ces tableaux de situation se rapportent à une époque déjà trop éloignée de nous pour offrir l'intérêt d'actualité que l'on recherche habituellement dans les travaux de statistique : aussi, quelques mots d'explication seront-ils nécessaires, pour en justifier le dépôt.

» Parmi les causes qui peuvent réagir sur le mouvement industriel d'un pays, il en est une qui domine toutes les autres, et dont l'influence s'est fait puissamment sentir en France, depuis quelques années ; je veux parler de l'amélioration des voies de transport.

» En pénétrant dans nos contrées, condamnées naguères par la difficulté des communications à une sorte d'isolement, les chemins de fer ont dû profondément modifier les conditions d'existence de nos diverses industries, de notre agriculture.

» Si d'une part ils ouvrent à nos produits de nouveaux débouchés, d'autre part ils ouvrent nos portes à des produits qui sans eux n'auraient pu arriver jusqu'à nous.

» De là, un mouvement de transformation qui doit avoir pour effet de stimuler le travail par la concurrence, de reporter les forces vives de chaque région vers les travaux industriels et agricoles les plus appropriés à ses aptitudes naturelles ; frappant quelques industries de mort, en créant de nouvelles, concourant au développement du plus grand nombre.

» Ce mouvement de transformation s'est déjà fait sentir chez nous ; il est loin d'être arrivé à son terme, et il pourra être intéressant un jour d'en étudier la marche progressive ; d'en rechercher les effets et les causes.

» Pour préparer dès aujourd'hui ces recherches, il importe de jalonner la voie dans laquelle nous nous engageons. Il importe, pour bien apprécier plus tard l'étendue et la direction du chemin parcouru dans cette voie, de prendre, de distance en distance, quelques points de repère, de bien établir surtout notre point de départ.

» A ce point de vue, tout document propre à nous renseigner sur la situation de notre agriculture de nos diver-

ses industries, au commencement de la période de transformation dont il s'agit, me semble digne d'attention, et tel est le motif qui m'a engagé à déposer dans nos archives, si la Société veut bien m'y autoriser, les tableaux que j'ai l'honneur de vous soumettre, tableaux qui, malgré ce qu'ils peuvent avoir d'incomplet, m'ont paru former un faisceau de renseignements bon à conserver.

» J'ajouterai quelques mots encore sur l'origine de ces documents, sur la source à laquelle je les ai puisés; afin que chacun puisse apprécier le degré d'exactitude qu'ils comportent, le degré de confiance qu'ils méritent.

» Les conseils généraux de l'Aveyron, du Tarn et de la Haute-Garonne, avaient émis, en 1853, le vœu de voir la ligne du chemin de fer Grand-Central, alors concédé jusqu'à Marcillac, se prolonger par Rodez et Albi jusqu'à Toulouse, traversant dans toute leur longueur et dans leur milieu les départements de l'Aveyron et du Tarn, desservant et mettant en communication directe les uns avec les autres, les chefs-lieux des départements traversés.

» Chargé de l'étude préliminaire d'un avant-projet capable de donner satisfaction à ce vœu; je dus me préoccuper tout d'abord de rechercher le mouvement industriel et commercial des régions que ce chemin de fer devait desservir.

» Des tableaux synoptiques indiquant pour chaque canton et pour chaque nature de produits, les chiffres de production et de consommation, d'importation et d'exportation, me semblèrent devoir offrir le moyen le plus propre à grouper les éléments de l'étude statistique que j'avais à faire.

» Secondé par le concours empressé et bienveillant des préfets de l'Aveyron, de la Haute-Garonne et du Tarn, il me fut aisé d'obtenir des juges de paix de chaque canton la réponse aux questions posées dans les tableaux lithographiés qui leur étaient adressés, et de réunir ainsi les renseignements qui font l'objet de cette note.

» Pour rendre plus facilement comparables les résultats afférents aux divers cantons, j'ai groupé ces résultats dans un tableau synoptique, présentant dans des colonnes distinctes pour la production comme pour la consommation, les chiffres relatifs aux fourrages et céréales, aux bestiaux, aux boissons, aux produits minéraux, etc.

» J'ai ajouté enfin deux autres tableaux :

» Dans l'un, destiné à nous permettre de juger plus tard les changements opérés, non-seulement au point de

vue des quantités, mais aussi au point de vue des espèces, dans la culture des grains, j'ai donné le sous-détail des diverses espèces de céréales récoltées dans chaque canton.

» Dans l'autre, j'ai indiqué la densité de la population groupée par cantons et par arrondissements, de manière à pouvoir, par la comparaison de tableaux similaires, apprécier à l'avenir les mouvements de condensation ou de diffusion de nos populations rurales.

» Des considérations analogues à celles que je viens d'exposer m'ont engagé à proposer également le dépôt dans les archives de la Société d'une seconde série de tableaux de statistique minérale qui m'ont été fournis en 1849, sous les auspices de l'administration départementale, par les maires des diverses communes. Le but et l'objet de ces tableaux ne sauraient être mieux définis que par la reproduction de la lettre-circulaire adressée par M. Fluchaire, alors préfet de l'Aveyron, à MM. les maires, lettre dont un exemplaire se trouve annexé aux pièces que j'ai l'honneur de déposer. »

M. Boisse continue :

« *Bolide du 11 novembre 1864.*

» Le vendredi 11 novembre, à 5 heures 36 minutes du soir, par un temps serein, un bolide doué d'un vif éclat et d'une immense vitesse, traversait notre atmosphère, laissant après lui une longue traînée lumineuse.

» Sa trajectoire, légèrement et régulièrement infléchie, embrassait un arc de 70 à 80°, dirigé du N. au S. S. O. et passant à environ 25° à l'ouest du Zénith.

» Telle était la vitesse du météore qu'il a parcouru en 3 ou 4 secondes l'arc de 80°.

» Telle était sa lueur que la clarté de la lune, brillant en ce moment de tout son éclat, a été un instant complètement effacée.

» Le bolide du 11 novembre a été vu à Rodez par un grand nombre de personnes ; il a été observé à Montauban, à Toulouse et presque dans toutes les villes du Sud-Ouest de la France. Plusieurs journaux l'ont signalé, ont décrit avec détail les circonstances de son apparition, et je me serais abstenu d'en parler si je ne désirais attirer l'attention de la Société sur un fait qui m'a plus particulièrement frappé.

» Je veux parler de la traînée lumineuse laissée après lui par le bolide, de sa longue persistance et des phases

successives par lesquelles elle est passée avant de disparaître entièrement.

» J'ai observé cette traînée pendant plus de six minutes, et au bout de ce temps sa trace n'était pas encore complètement effacée. Ce n'était d'abord qu'un sillon d'un blanc éclatant, étroit, linéaire ; mais on l'a vu bientôt s'élargir insensiblement, diminuant à la fois d'intensité et d'éclat, et présentant tour à tour toutes les nuances d'un corps, qui, porté au rouge blanc, se refroidirait peu à peu.

» Les parties extrêmes de cette traînée lumineuse ont disparu les premières ; la partie moyenne a persisté plus longtemps : au bout de cinq minutes environ, il restait encore une sorte de nuage rougeâtre parfaitement distinct, de forme allongée, ayant une longueur de 12 à 15°, sur une largeur de 1 à 2°.

» Cet amas nuageux paraissait formé d'étincelles fines et serrées qui, passant du rouge cerise au rouge sombre, semblaient se disperser et descendre lentement : pareilles aux pluies de paillettes étincelantes que produisent certaines fusées d'artifice.

» Je n'ai rien vu ni entendu qui puisse faire croire à une de ces explosions, signal habituel de la chute des aérolithes. Une pareille chute a-t-elle eu lieu? Je ne le pense pas ; mais cette traînée d'étincelles laissée après lui par le bolide, ne serait-elle pas l'indice de l'abandon et de la dispersion, dans notre atmosphère, d'une partie pulvérulente de sa masse? Et s'il en était ainsi, ne pourrait-on pas voir, dans de semblables phénomènes, l'origine et la cause de ces pluies de poussière cosmique, signalées à diverses reprises, mais qui le plus souvent doivent passer inaperçues, grâce à la ténuité, à l'extrême diffusion de la matière composante? »

M. Boisse soumet à la Société le rapport suivant :

« *Aérolithes du 14 mai 1864.*

» Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots sur un autre météore, observé dans nos contrées et qui a vivement excité, il y a quelques mois, l'attention des physiciens.

» Je veux parler de la pluie d'aérolithes qui a eu lieu le 14 mai 1864, aux environs de Campsas et d'Orgueuil (Tarn-et-Garonne).

» Je ne dirai rien des phénomènes atmosphériques qui ont signalé cette chute, de l'apparition de l'explosion du bolide que des milliers de spectateurs ont observé dans toute la France occidentale et dans le nord de l'Espagne.

» Reproduire ici les détails bien connus et communs à toutes les chutes d'aérolithe serait inutile.

» Je me bornerai donc à signaler deux faits qui m'ont paru plus particulièrement dignes d'intérêt.

» Ce sont, d'une part, *la composition exceptionnelle* des aérolithes d'Orgueuil ; — d'autre part, le témoignage de deux observateurs qui déclarent avoir vu le bolide *continuer, après l'explosion, sa course à travers l'atmosphère.*

» Au point de vue de la composition, — les aérolithes d'Orgueuil appartiennent à une variété très rare et très peu connue — aux météorites charbonneux, variété dont l'existence réelle était même révoquée en doute par beaucoup de physiciens, vu la rareté et le défaut d'authenticité des échantillons recueillis jusqu'à ce jour.

» L'on n'en connaissait que trois, à savoir :

» L'aérolithe d'Alais (Gard), tombée le 15 mars 1806 ;

» L'aérolithe de Cold-Bokkeweld (cap de Bonne-Espérance), tombée le 13 octobre 1838 ;

» Et celle de Kaba, près Debreczin (Hongrie), tombée le 15 avril 1857.

» L'aérolithe d'Orgueuil forme le quatrième terme de cette série dont elle fixe irrévocablement la place parmi les pierres d'origine météorique. — Tous les échantillons que l'on a recueillis à Orgueuil et dans les environs, et ils sont nombreux (l'on en compte plus de 40), tous les échantillons, dis-je, présentent un aspect identique et qui rappelle celui de certains lignites terreux. Par leur composition chimique, par leur densité, ces échantillons offrent une grande analogie avec l'aérolithe d'Alais, mais ils contiennent une proportion plus grande de chlorures, et notamment de chlorhydrate d'ammoniaque ; ils sont aussi plus riches en carbonne ou en matière humique dont la proportion atteint le chiffre de 6.41 p. °/₀.

» Voici, au surplus, la composition résultant de l'analyse faite par un éminent chimiste (M. Cloëz) :

Partie soluble...	Chlorures et sulfates alcalins, où domine le chlorhydrate d'ammoniaque.....	6,464
Partie insoluble.	Silicate multiple principalement magnésien.....	45,127
	Oxyde de fer magnétique.....	20,627
	Sulfure de fer magnétique	7,974
	Sulfure de nickel.....	3,169
	Substance humique.....	6,410
	Eau combinée essentielle.....	7,812

*

» L'analyse accuse encore la présence du manganèse, du chrôme et du cobalt en très petite quantité, et des traces de phosphore. — Elle fait reconnaître enfin environ 6 p. % d'eau hydroscopique qui ne doit pas être considérée comme faisant essentiellement partie de l'aérolithe.

» J'arrive au second fait que j'ai cru devoir signaler.

» J'ai parlé de deux observations constatant que l'on a vu le globe lumineux *poursuivre sa marche après l'explosion.* — Ces observations sont dues à MM. Bagel (agent-voyer en chef à Montauban), et Bergé (curé de la Magdeleine, près Bessières). — Elles ont été communiquées à l'Académie des sciences, le 13 juin 1864.

» L'on en déduit, comme conséquence naturelle, que les pierres tombées aux environs d'Orgueuil et de Campsas, loin de représenter la masse entière du bolide, ne seraient que des fragments insignifiants d'une masse bien plus volumineuse, qui, en traversant notre atmosphère, nous aurait abandonné quelques parcelles détachées de sa surface par l'explosion.

» S'appuyant sur les observations nombreuses et précises recueillies sur des points très éloignés les uns des autres, et prenant en considération, d'une part, le diamètre apparent signalé par divers observateurs, d'autre part, la distance du bolide aux divers lieux d'observation, M. Daubrée a pu calculer approximativement le volume de ce bolide, et il a reconnu que son diamètre réel ne devait pas être évalué à moins de 400 ou 500 mètres.

» Par l'éclat des phénomènes météorologiques qui ont accompagné sa chute, par sa composition et ses caractères spéciaux, par les études auxquelles elle a donné lieu, l'aérolithe du 14 mai semble destinée à avoir un rang à part dans l'histoire des aérolithes.

» Peu de météores ont excité au même degré l'attention et la curiosité publiques ; aussi ai-je cru faire une chose agréable à ceux de nos collègues qui s'occupent de sciences physiques en déposant, avec cette note trop incomplète, pour offrir par elle-même quelque intérêt; deux brochures contenant les détails les plus circonstanciés, tant sur les caractères physiques et chimiques des pierres d'Orgueuil que sur les phénomènes qui ont signalé l'apparition et la chute de l'essaim météorique.

» La première de ces brochures contient une notice de M. Leymeric, professeur à la faculté des sciences de Toulouse ; dans la seconde se trouve le compte-rendu de diverses communications relatives au bolide du 14 mai,

faites à l'Académie des sciences, dans les séances des 30 mai et 13 juin 1864. »

—

M. le docteur Lala, à qui la Société avait renvoyé l'ouvrage de M. le docteur de Fajole, intitulé : *La Santé des Femmes*, donne lecture du rapport dont il a été chargé. M. Lala s'attache à démontrer l'importance des questions traitées par son confrère. Il expose avec chaleur et conviction, sur chacune d'elles, son opinion qui diffère rarement de celle de l'auteur du livre. La Société vote l'impression de ce rapport.

—

M. l'abbé Noël donne, à son tour, lecture d'un travail dans lequel il rend compte de la biographie de feu Mgr de Morlhon, par M. Calemard de Lafayette. Il a rempli, en écrivant ce compte-rendu, un mandat qui lui a été donné par la Société. Ce travail, dans lequel sont rappelés les titres principaux qui recommandent la mémoire vénérée du prélat, sera aussi publié parmi les *Mémoires* de la Société.

DONS DIVERS.

Indépendamment des dons déjà énoncés au présent procès-verbal, la Société a reçu pour son musée, savoir :

De M. Fau, pharmacien au Gua : Divers échantillons de minéralogie provenant des environs d'Aubin ;

De M. Cardeilhac, receveur principal des postes : Une pipe chinoise servant à fumer l'opium, rapportée de Pékin par un sous-officier français ;

De M. N..... : Un fragment de chaîne en bronze trouvé scellé dans un des caveaux de l'ancien couvent des Cordeliers de Rodez ;

De M. C..... : Une monnaie en argent à l'effigie de Ferdinand IV, roi de Sicile en 1798.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES.

Elle a reçu :

De M. Pouget, conseiller à Montpellier : Relation de la cérémonie funèbre qui a eu lieu à Metz, le 22 juillet 1848, en l'honneur d'Auguste Dornès, représentant du département de la Moselle à l'assemblée nationale, dont le musée possède le buste ; Metz, 1848 ; br. in-8° ;

De M. Delsol (Aveyronnais), membre de la Société : *Le Code Napoléon*, expliqué d'après les doctrines généralement adoptées à la faculté de droit de Paris ; 1854-1855 ; 3 vol. in-8°, dont il est l'auteur, ainsi que l'éloge d'Antoine Le Maistre, par lui prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats, le 5 janvier 1854 ; br. in-8° ;

De M. Amédée de Sambucy, membre de la Société : Un article sur *la Houille*, par lui publié dans l'*Echo de la Dourbie ;*

De M. Advielle, membre de la Société : Trois opuscules dont il est l'auteur, savoir : Notice biographique et littéraire de l'abbé J.-H.-R. Prompsault, chapelain de la maison impériale des Quinze-Vingt-Aveugles de Paris, de 1829 à 1855; Paris, 1862; br. in-8°. — Le Dauphiné à l'exposition universelle de Londres en 1862 ; Paris, br. in-8°; — Livret de poche du voyageur français à l'exposition universelle de Londres en 1862 ; Paris, br. in-8°.

De M. X..... : Leçons élémentaires de géométrie et de trigonométrie, par P. Tédenat (Aveyronnais); Rodez, an VII ; 1 vol. in-8° ; — Statuts et règlements diocésains, publiés par Mgr de Ramond-Lalande, évêque de Rodez, 1825 ; 1 vol. in-12 ; — Recueil de Mémoires relatifs à l'art céramique, par M. Fourmy ; Paris, an XIII ; 1 vol. in-8° ; Introduction à la connaissance des antiquités romaines, par Louis Vaslet ; La Haye, 1723 ; 1 vol. in-8° ; — Appendice aux recherches sur l'art statuaire des Grecs, ou Lettre de M. Giraud à M. Emeric David ; Paris, an XIII ; br. in-8° ; — Considérations sur les Beaux-Arts, par Louis Moreau ; Paris, 1831 ; br. in-8° ; — Traité de la couleur et de la lumière, par J. Ziégler ; Paris, 1852 ; br. in-8° ; — Examen analytique du tableau de la transfiguration de Raphaël, par S.-C. Croze-Magnan ; Paris, an XIII ; br. in-8° ; — Dissertation sur l'ancienne copie de la Cène de Léonard de Vinci, par Aimé Guillon ; Paris, 1817; br. in-8°. — Notice sur les fresques de Raphaël et de Michel-Ange, Paris, 1847 ; br. in-8° ; — Notice sur les peintures à fresque de Saint-Sulpice, par Aug. Vinchon ; Paris, 1822 ; br. in-8° ; — Notice historique sur le palais des Tuileries, Paris, 1849 ; br. in-12 ; — Salon de 1834, par le général d'Alvimar; Paris, br. in-8° ; — Observations sur le classement actuel des tableaux du Louvre, par Claudius Tarral ; Paris, 1850 ; br. in-8° ;

De M. Pendariès : L'Agriculture régularisée par l'Etat au point de vue administratif et judiciaire, etc.; Toulouse, 1864 ; 1 vol. in-12, dont il est l'auteur ;

De M. Rey : Turin, Florence ou Rome, étude sur la capitale de l'Italie et sur la question romaine; Paris, 1864; br. in-18, dont il est l'auteur ;

De M. L. Ayma : Le compte-rendu par lui publié dans le *Publicateur* (Journal de la Vendée), d'un mémoire intitulé : l'*Arc de triomphe d'Orange*, dû à la plume de M. Herbert, membre de la Société, ancien professeur de rhétorique à Rodez, actuellement au lycée de Bourbon (Vendée);

De M. Cabaniols, curé de Saint-Salvadou : Explication littérale et mystique des rubriques et cérémonies du Bréviaire et du Missel, par Raymond Bonal, prêtre, originaire du Rouergue ; Villefranche, 1678 ; 1 vol. in-8° ; — Manifeste de ce qui s'est passé en la maladie de la peste à Villefranche-de-Rouergue, etc., par M. Durand de Montlauseur, docteur en médecine en ladite ville ; Tolose, 1629 ; 1 vol. in-12 ; — Troisième promenade de Tempé ou Mémoires historiques tant de l'ancienne Gaule et de la France que de la généralité et intendance de Montauban, par Henri Le Bret, prévôt du chapitre de l'église cathédrale de Montauban ; Montauban, 1701 ; 1 vol. in-8° ; — Recueil de proverbes et sentences tirés des divers auteurs et traduits par Gabriel Meurier ; Anvers, 1578 ; 1 vol. in-8° ; — *Doctrinæ politicæ ;* 1 vol. in-12, imprimé vers 1638 ; — ainsi qu'un cahier, format in-4°, contenant divers modèles d'écriture, par de Beaulieu, publié à Montpellier en 1599 ;

De M. Fabre, pharmacien à Villefranche : *Novum de philosophicâ institutione tentamen*, par l'abbé Marty, (Aveyronnais); Villefranche, 1819 ; 1 vol. in-8° ; — Tables de comparaison entre les mesures anciennes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, pour le département du Tarn, par L.-S. Lenormand ; Albi, an X ; 1 vol. in-8° ; — Description des antiques du musée royal, par le chevalier Visconti ; Paris, 1817 ; br. in-8° ; — Traité de la Fisionomie raisonnée, en langue italienne, par de La Niolle ; Paris, 1664 ; 1 vol. in-12 ; — Les principes de la philosophie écrits en latin, par René Descartes, et traduits en français par un de ses amis ; Paris, 1724 ; 1 vol. in-12 ; — Œuvres de Philon, traduites par Gelénius ; Lyon, 1561 ; 1 vol. in-8° ; — Décisions du concile de Trente avec annotations, par J. Gallemart ; Lyon, 1610 ; 1 vol. in-8°.

La Société a également reçu les Mémoires lus à la Sor-

bonne dans les séances extraordinaires des 8, 9 et 10 avril 1863 : archéologie, histoire, philologie et sciences morales; 2 vol. in-8°; — Le compte-rendu des opérations des concours d'animaux de boucherie en 1861, à Bordeaux, Lyon, Nantes, Nîmes et Poissy; Paris, 1863; br. in-8°; — Mémoire sur les pastilles de phosphate de fer, par Alphonse Schaedelin; Paris; br. in-8°; — Distribution des prix du 30 août 1863, à l'institution des sourds-muets de Nancy, et Documents divers; Nancy, 1864; brochure in-8°.;

Le premier numéro du *Palamède français*, revue des échecs et des autres jeux de combinaison, par Paul Journoud; Paris; br. in-8°.;

Agriculture du département du Puy-de-Dôme, par la Société centrale de ce département; Clermont-Ferrand, 1860; 1 vol. in-8°.;

Ainsi que la suite des publications de la Revue des Sociétés savantes des départements, de l'Académie impériale de Toulouse, de la Société impériale de la Loire et de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var.

La Société, acceptant avec reconnaissance ces divers dons et communications, vote des remerciments à leurs auteurs; après quoi la séance est levée.

Le secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergué, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 2 février 1865.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur des mines ; Lala, docteur-médecin ; Poulon, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées ; Issanchou, pharmacien ; Marcorelles, directeur de la Maîtrise ; Alary, avocat ; Viallet et Albespy, docteurs-médecins ; Pescheloche, architecte ; l'abbé Alibert ; Valadier, botaniste ; le vicomte de Beaumont ; Cardeilhac, receveur principal des postes ; Vergnes, sous-intendant militaire ; Bourguet (Léopold), agent de change ; André, proviseur du lycée ; Durand, inspecteur d'Académie ; de Séguret père, ancien magistrat ; Calmès, vérificateur de l'enregistrement ; Lacombe, avocat ; Fontès, chef de division de la préfecture, et Lunet, membre du conseil-général, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

—

Démission. — M. le président donne lecture de la lettre suivante :

« Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous envoyer ma démission de membre titulaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, mon éloignement de Rodez et mon âge ne me permettant plus d'en faire partie.

» Agréez, etc. D'ALBIS DU SALZE.

» Au Salze, le 31 décembre 1864. »

La démission est acceptée.

—

M. le président invite les membres qui composent les sections à procéder au renouvellement de leurs bureaux respectifs.

La séance générale est suspendue. Elle est reprise lorsque les sections ont eu nommé chacune son président et son secrétaire.

97e séance.

M. le président informe la Société que la section des lettres a réélu MM. Adrien de Séguret père et le vicomte de Beaumont, le premier, président, et le second secrétaire ;

Que la section des arts a réélu MM. Pescheloche et Castan, savoir : le premier en qualité de président, et le second, en qualité de secrétaire ;

Et enfin, que la section des sciences a élu M. l'abbé Dalac président, en remplacement de M. de Lavieuville, et réélu M. Peyras, en qualité de secrétaire.

—

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Denisy, membre correspondant, l'informe qu'il va publier une histoire du Rouergue en cinq volumes.

L'auteur de cette lettre prie la Société de lui faire connaître les armes de 13 cantons dont les noms suivent : Sainte-Geneviève, Saint-Amans-des-Cots, Laguiole, Saint-Chély, Laissac, Cassagnes-Bégonhès, Marcillac, Pont-de-Salars, Naucelle, Réquista, Asprières, Aubin et Montbazens.

La Société regrette de ne pouvoir fournir à M. Denisy les renseignements qu'il désire.

—

M. le président dépose sur le bureau les tableaux des observations météorologiques faites à l'école Normale pendant les mois de décembre et de janvier dernier.

—

M. le président a reçu de la Société académique de Boulogne-sur-Mer un exemplaire de ses statuts, un bulletin faisant connaître ses premiers travaux et le programme des sujets qu'elle a mis au concours. La Société renvoie à la commission qui a été chargée de dresser la liste des Sociétés avec lesquelles il convient de se lier par des échanges de publications, la demande d'échange faite par la Société académique de Boulogne.

—

Il est donné lecture d'une pièce de vers intitulée : *Les deux Voix, ou l'art Païen et l'art Chrétien.*

Les strophes élégantes dont se compose cette pièce contiennent un parallèle entre l'art chrétien et l'art païen. Les quatre vers suivants expriment, à la fin de la pièce, le sentiment de l'auteur, M. Guirondet, juge de paix à Rignac :

« Et la voix avait dit : Et moi dans le silence,
Entre ces deux accords, je restais en suspens:
Je me recueille... Un cri de ma bouche s'élance.
Salut à toi, vainqueur ; art chrétien, je me rends. »

M. le président donne lecture du rapport de M. l'abbé Alibert que la Société avait chargé de lui rendre compte de la Réfutation, par M. Palous, de l'ouvrage de M. Renan, intitulé : *La Vie de Jésus*. Il est délibéré que la pièce de vers de M. Guirondet et le rapport de M. l'abbé Alibert seront publiés parmi les travaux de la Société.

—

Sur la proposition du secrétaire, la Société vote le crédit nécessaire pour souscrire à un exemplaire de l'ouvrage de M. Hucher intitulé : *L'Art gaulois* ou *les Gaulois d'après leurs médailles*.

—

Sur la proposition de M. Valadier, la Société vote la somme nécessaire pour l'achat d'une collection de cryptogames en carton moulé, dont l'auteur est M. Buchner.

—

M. le président annonce que M. Vaïsse vient de faire hommage à la Société d'un exemplaire du mémoire qu'il a lu au concours des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1864, ouvrage qui a été remarqué.

—

M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. le maire de Niort lui annonce qu'une exposition artistique, industrielle et horticole aura lieu dans cette ville, dans le courant du mois de mai prochain.

Il dépose sur le bureau le programme des prix proposés, pour l'année 1865, par la Société académique de Saint-Quentin, ainsi qu'une notice sur un nouveau système de locomotive électro-magnétique inventé par MM. Bellet et de Rouvre.

Ce dernier travail est renvoyé à la section des sciences.

—

M. le président signale parmi les dons faits à la Société, depuis la dernière séance, une collection des budgets du département de l'Aveyron, de 1829 à 1859, offerts par M. le Préfet, et quatre pièces de théâtre de Planard, offertes par M. Pescheloche, ainsi que deux monnaies trouvées à Latour, près Miramont, et offertes par M. Albouy, facteur à Centrès.

—

Il annonce que le musée s'enrichira prochainement de plusieurs objets envoyés par M. l'abbé Azémar, prêtre aveyronnais, missionnaire dans la Cochinchine. La personne à laquelle a été remis, par erreur, la caisse qui contenait ces objets, a écrit une lettre dont M. le président donne lecture.

—

M. le président informe la Société qu'une partie de la

belle mosaïque découverte en 1863 par M. l'abbé Cérès, parmi les ruines d'un ancien temple, sur une propriété de M. de Lapanouse, aux environs de Cadayrac, vient d'être restaurée sous la direction de MM. Boisse, Pescheloche et Valadier, et va prendre place parmi les antiquités romaines que possède le musée.

—

Dons divers. — Indépendamment des dons déjà énoncés au procès-verbal, la Société a reçu :

De M. le vicomte de Beaumont, un *Corregone Fera,* poisson de la famille des Lavarets, par lui élevé dans un étang du Ségala;

De M. Z..., une gousse garnie de ses graines, provenant d'un arbre des Tropiques;

De M. Delord, percepteur à Rodez, deux monnaies chinoises;

De M. Blanc, deux petites médailles.

—

Dons pour la bibliothèque et les archives. — La Société a reçu :

De Mgr l'évêque de Rodez, la lettre pastorale par lui adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'occasion du renouvellement de l'année; br. in-4°;

De M. Advielle, un numéro du *Courrier de Saïgon,* journal officiel de la Cochinchine française, portant la date du 10 juillet 1864 (1re année);

De M. N..., le numéro du 16 décembre 1864, de l'*Opinion du Midi,* contenant un article de la *Sentinelle Toulonaise,* relatif à un appareil plongeur, inventé par M. Rouquayrol, ingénieur des mines, et perfectionné par M. Denayrouse, lieutenant de vaisseau, tous deux originaires de l'Aveyron;

De M. de Rattier (Paul-Ernest), divers numéros de l'*Etincelle,* journal littéraire qu'il publie à Bordeaux.

Elle a également reçu : le compte-rendu de la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 20 avril 1864; br. in-8°; la livraison de novembre 1864 des Annales du commerce extérieur, ainsi que la suite des publications de la Revue des Sociétés savantes des départements et de la Société académique de Maine-et-Loire.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et communications, et vote des remercîments à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 26 mars 1865.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur des mines ; Bourguet (Léopold), agent de change ; de Cabrières, Théodore ; Valadier, naturaliste ; Viallet, médecin ; Advielle, sous-chef de division de la préfecture ; l'abbé Noël, vicaire-général ; Lefèvre, professeur d'agriculture ; Palous, chef d'institution ; de Séguret père, ancien magistrat ; Vergnes, sous-intendant militaire ; Durand, inspecteur d'Académie ; Poulon, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées ; Chassan, directeur de l'école Normale ; Viala, médecin ; Mahoux, statuaire ; de Monseignat (Jules), 1er commis de la direction de l'enregistrement ; Lacombe, avocat ; Lala, médecin ; Vaïsse, ingénieur des mines ; Pachins, juge ; Albenque, pharmacien ; Affre, archiviste ; l'abbé Marcorelles, directeur de la Maîtrise ; de Valady (Eugène), avocat ; Fontès, chef de division de la préfecture, et Lunet, membre du Conseil général, secrétaire de la Société.

—

Le secrétaire lit le procès-verbal de la précédente séance. La Société l'adopte.

—

Démission. — M. Durand, de Gros, écrit qu'il avait remis à M. H. de Barrau sa démission de membre titulaire de la Société, démission qu'il réitère.

La Société accepte cette démission que M. de Barrau lui avait laissé ignorer.

—

Communications diverses. — Le secrétaire donne lec-

ture de lettres dans lesquelles MM. J. Duval, Guillemin et Vaïsse déclarent accepter le mandat qui leur a été donné de représenter la Société au concours des Sociétés savantes. M. Vaïsse soumettra à l'assemblée des délégués des Sociétés savantes qui se feront représenter à ce concours un mémoire sur le *Jeu particulier des organes de la parole, auquel est due la production des sons dits voyelles.*

—

M. Guirondet écrit qu'il n'a pu compléter le travail géographique concernant le canton d'Asprières, parce qu'il n'a pu se procurer les renseignements concernant deux sections faisant partie : la première de la commune de Salles-Courbatiès et la seconde de celle de Bouillac.

La Société charge le comité permanent de faire ce qui dépendra de lui pour obtenir ces documents.

—

M. le Président donne lecture d'une dépêche, en date du 22 du courant, par laquelle Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique l'informe que, sur la proposition de la section des sciences du comité des travaux historiques, il a accordé à un de ses membres, M. Boisse, pour la description géologique de l'Aveyron, une médaille d'argent, et à la Société elle-même, une médaille de bronze.

Cette communication est écoutée avec un vif intérêt.

—

M. le Président dépose sur le bureau le tableau des observations météorologiques faites à l'école Normale durant le mois de février.

—

M. le Président propose à la Société de délibérer que les conférences qui viennent d'être faites à Rodez, par MM. Petit, Peyras et Lunet, seront publiées parmi les mémoires de la Société.

Cette proposition est adoptée.

—

M. le Président demande si la Société ne devrait pas, à l'exemple de la plupart des académies, proposer des prix, ouvrir des concours.

Plusieurs membres s'associent à l'opinion que vient d'exprimer M. le Président et la Société, consultée, délibère qu'elle charge le comité permanent de préparer et de lui proposer un programme pour un prochain concours.

—

Il est donné lecture d'un rapport de M. de Cabrières,

sur l'ouvrage posthume de Monteil, intitulé : *Promenades dans la Touraine.*

Ce rapport sera inséré parmi les publications de la Société.

—

M. Boisse demande la parole et soumet à la Société le compte-rendu suivant :

« Le mémoire dont j'ai à rendre compte est dû à la plume d'un de nos compatriotes, d'un de nos collègues, M. Félix de Sambucy.

» Sous le titre de *Mélanges géologiques*, l'auteur traite dans ce mémoire une des plus hautes questions de la science : la géogénie, c'est-à-dire l'histoire de la création de la terre, l'histoire des révolutions qui en ont modifié la surface pendant les temps antéhistoriques.

» Ce livre est écrit sous l'inspiration d'une noble et généreuse pensée : son but est d'établir la concordance qui existe entre le récit de la Genèse et les faits révélés par l'observation, coordonnés par la science.

» Dans un premier chapitre, servant en quelque sorte de prologue, l'auteur passe rapidement en revue les principales hypothèses émises par les géologues pour expliquer les faits acquis.

» Après avoir démontré l'insuffisance de la plupart de ces hypothèses et fait ressortir ce qu'elles ont de contradictoire, d'incompatible avec le récit de Moïse, l'auteur se range à l'opinion la plus accréditée aujourd'hui. Il nous montre le globe terrestre d'abord inhabitable, passant graduellement à son état actuel par une suite de révolutions, toutes nécessaires, pour rendre belle et féconde cette terre destinée à devenir le domaine de l'homme.

» Il nous montre les deux agents de ces transformations, le feu et l'eau, concourant pendant la longue série des temps géologiques à former ces riches dépôts de houille, de sel, de matières métalliques, d'amendements minéraux..., etc., que la main du Créateur n'a cessé d'accumuler, de mettre en réserve avec une prévoyante sollicitude dans le sein de la terre pour les besoins de l'humanité.

» Il nous fait comprendre l'utilité de ces cataclysmes qui, en bouleversant la surface du globe, ont contribué à lui donner son relief actuel, à créer ses inépuisables éléments de fécondité et de richesse. Il nous explique leur rôle dans l'accomplissement de l'œuvre providentielle, et de leur action, en apparence perturbatrice, il fait jaillir l'ordre et l'harmonie.

» Dans les chapitres consacrés au développement, à la jus-

tification de ses idées, notre honorable collègue s'est trouvé conduit à traiter plusieurs questions théoriques d'un haut intérêt; il l'a fait avec une grande puissance de raison, avec une grande élévation de pensées. Je signalerai notamment les discussions relatives aux *générations spontanées*, à *l'hétérogénie*, aux *transformations des êtres organisés*, aux *créations successives*.

» Permettez-moi, Messieurs, de terminer par une courte citation ; mieux que tout ce que je pourrais dire, elle vous fera connaître et juger l'œuvre.

» Après nous avoir montré la terre se peuplant d'êtres généralement plus parfaits à mesure qu'elle devenait plus habitable et l'homme faisant le dernier son apparition sur cette terre, l'auteur ajoute :

» Admirable plan de la Providence, qui, dès la première origine des choses, semble tout rapporter déjà au dernier terme de ses créations, à l'homme. —Oui, il est arrivé le dernier pour jouir de la beauté, de la fertilité de son domaine, cette terre rendue belle et féconde par tous ces grands défoncements de l'ouvrier divin. Il est arrivé le dernier, après d'innombrables générations de plantes et d'animaux, afin de ne pas trop s'enorgueillir, lui si tard venu ; mais aussi, afin de ne pas trop s'humilier, lui, le résumé, le complément de la création tout entière.

» Ce grand avènement enfin, universellement constaté, demeure un des plus puissants arguments en faveur de l'accord, toujours possible, entre la vraie science et la religion révélée. »

» Si j'ai choisi ce passage parmi tant d'autres que j'aurais aimé à citer, c'est qu'il m'a semblé résumer à lui seul et le système de l'auteur et la pensée qui l'anime.

» Son livre est un de ces livres trop rares, où l'on est si heureux de trouver, unies aux enseignements féconds de la science, les sublimes inspirations de la foi, de la foi, cette science suprême, la seule qui ne reconnaisse pas pour limites les limites étroites de l'intelligence et de la raison, la seule qui éclaire et guide l'homme dans ces hautes régions inaccessibles aux lumières de la science, vers lesquelles la pensée aime à s'élever, où l'âme se complaît dans la révélation de sa divine origine, de ses immortelles destinées. »

—

M. Valadier demande la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Dans le mémoire dont j'ai été chargé de rendre compte à la Société, M. Virenque rapporte un évènement qui au-

rait eu lieu, en 1845, près du village d'Anglans, commune du Viala-du-Pas-de-Jaux. Il s'agit de l'éboulement d'un énorme rocher qui mit à découvert une grotte ne renfermant pas moins de trente squelettes humains entassés sans ordre et dont les ossements se répandirent sur le sol.

» Après avoir exposé le résultat des fouilles qu'il a lui-même pratiquées dans cette grotte et où il a trouvé encore des ossements humains, M. Virenque en fait la description et en donne les dimensions qui sont 4 mètres 60 c. de profondeur, 0,72 c. de largeur et 2 m. 46 c. de hauteur; l'ouverture présente une surface irrégulière de 4 mètres carrés. On pénètre plus avant, jusqu'à une profondeur de 22 mètres, par des couloirs fort étroits, reliant trois excavations assez considérables garnies de stalactites.

» L'auteur du mémoire se demande ensuite à quelle époque et par quelles circonstances ces cadavres ont été déposés dans la première cavité (les autres ne renferment que des ossements apportés là par des renards ou autres carnassiers.)

» Pour trouver une réponse à cette question, il compare ces ossements humains à ceux trouvés dans des dolmens qu'il a fouillés aussi, et de cette comparaison il résulte que les os trouvés dans la caverne sont dans un état de conservation plus parfaite que les autres, malgré les conditions plus défavorables où ils se trouvaient, étant exposés aux influences de l'air qui pénétrait dans la caverne et aux infiltrations des eaux pluviales à travers le rocher, ou par l'ouverture de la caverne, tandis que les os renfermés dans les dolmens reposent sur un sol sec, sont recouverts de 30 à 45 centimètres de terre et protégés par la table de pierre qui les couvre. Il en conclut que les premiers sont de beaucoup plus récents que ceux-ci, et il ne les fait remonter qu'à la fin du moyen-âge ou au commencement des temps modernes. Il appuie son opinion sur deux suppositions fort plausibles d'ailleurs : la première que ce pourrait être un ossuaire où l'on aurait porté les cadavres des personnes mortes de la peste qui ravageait nos contrées à cette époque; la seconde, qui me paraît plus vraisemblable, que c'était un endroit caché où les brigands, qui infestaient alors les abords du Larzac, auraient déposé les cadavres de leurs victimes après les avoir dépouillées.

« Mes observations sur la caverne du Larzac auraient » ici leur terme, dit-il ensuite, si elle n'avait donné lieu à » un travail plein d'érudition et justement remarqué, re- » produit par plusieurs journaux; ce travail est dû à la » plume de M. le comte de Sambucy-Luzençon avec lequel

» je regrette de différer ici d'opinion et qui voudra bien
» me pardonner d'avoir examiné mûrement ce qu'il a
» écrit ; je le cite : » etc...

» Après avoir en effet cité plusieurs passages du mémoire de M. de Sambucy-Luzençon, il compare ses assertions aux faits qu'il a lui-même recueillis, et après en avoir tiré des conséquences en faveur de ses propres observations, il conclut que « M. de Sambucy-Luzençon reconnaîtra
» qu'il a été, cette fois, mal renseigné... et qu'ainsi s'ex-
» pliquent les erreurs émises par lui en cette matière. »

» Ces deux mémoires diffèrent en effet beaucoup dans leurs appréciations. M. Virenque fait remonter la date de l'éboulement à 1845 ; M. de Sambucy, qui a visité la grotte en 1862, le fait remonter à huit ans avant cette époque, ce qui ne le ferait dater que de 1854.

» D'après ce dernier, la superficie de la grotte serait de quatre mètres carrés, tandis que M. Virenque, qui l'a exactement mesurée, ne lui donne que 72 centimètres de large sur une longueur, il est vrai, de 4 mètres 60 centimètres, mais où il est impossible de ranger, à demi-couchés, dix cadavres en rond (c'est le nombre et la disposition désignés par M. de Sambucy), à plus forte raison d'y en arranger ainsi symétriquement trente au moins, nombre auquel il fait remonter celui des squelettes trouvés au bas du rocher ou dans la grotte après l'éboulement.

» Ni l'un ni l'autre de ces Messieurs n'ont trouvé dans leurs fouilles ni poteries, ni instruments en silex, ni colliers d'os ; enfin aucun produit de l'industrie celtique ou gallo-romaine.

» De ce fait et de quelques suppositions, M. de Sambucy tire la conclusion que les ossements humains trouvés dans la caverne doivent appartenir à des peuplades qui auraient habité nos contrées antérieurement aux Celtes et dont il fait remonter l'existence à mille ans au moins avant l'ère chrétienne.

» M. Virenque, d'après ce même fait et des suppositions différentes, mais plus naturelles, ce me semble, ne ferait remonter l'existence de ces ossements dans la caverne qu'à la fin du moyen-âge ou au commencement des temps modernes.

» Le travail de M. Virenque, œuvre d'un homme qui s'est livré avec ardeur à des recherches minutieuses pour tâcher de découvrir la vérité, en évitant le romantisme où se laissent malheureusement entraîner, quelquefois, les hommes même les plus érudits, est d'autant plus intéressant qu'il rétablirait un fait ou du moins ouvrirait

la controverse sur un fait consigné dans un mémoire publié par la Société archéologique du Midi de la France, reproduit dans d'autres publications, et, notamment, en partie, dans le Bulletin monumental édité sous les auspices de la Société française d'archéologie, où il est accompagné d'une pittoresque gravure représentant, au milieu d'un énorme rocher, une caverne où l'on voit dix squelettes assis, disposés en rond comme assistant à un conseil funèbre ou à un repas de morts consommant les mets apportés sur leur tombe par leurs parents selon certaines croyances païennes.

» M. Virenque termine son mémoire par quelques considérations sur les dolmens, donne la description et les dimensions de deux de ces monuments et d'un menhir, où il a pratiqué des fouilles, et fait l'énumération des divers objets celtiques qu'il a découverts dans ces antiques tombeaux des générations qui nous ont précédés.

» Rodez, 23 mars 1865. J. VALADIER. »

—

M. l'abbé Noël donne lecture d'un mémoire dans lequel il apprécie et combat le passage de la conférence de M. Lunet, relatif au dieu Ruth.

Il est délibéré que ce mémoire sera publié parmi les travaux de la Société.

—

M. le Président signale à l'attention de la Société un article de journal qui attaque la mémoire de l'abbé Bonnaterre, savant Aveyronnais, qui a laissé, après lui, parmi ses compatriotes, les meilleurs souvenirs.

MM. Vaysse, Affre et Advielle sont chargés de rechercher les renseignements propres à démontrer que l'imputation contenue dans cet article n'a aucun fondement.

—

Le secrétaire propose de délibérer qu'il sera formé une collection de plans des monuments archéologiques que possède l'Aveyron, connus ou à découvrir.

Cette proposition est adoptée par la Société qui vote en même temps le crédit nécessaire pour faire faire le plan du camp de Montberle.

Les feuilles qui composeront cette collection auront autant que possible la même dimension.

—

Admission. — M. Virenque, professeur à Rodez, est admis, au scrutin secret, membre titulaire de la Société.

DONS DIVERS.

Indépendamment des objets déjà énoncés, la Société a reçu :

De MM. Valadier, Lala et Courtial : Un agneau monstrueux, ayant deux corps et une seule tête, qu'ils avaient préparé et empaillé.

De M. Bestion fils, de Rodez, chirurgien de marine à Toulon : trois oiseaux et trois madrépores par lui rapportés de la Martinique.

De M. Bouty, docteur-médecin à Nant : un ancien couteau trouvé dans un champ en labour aux environs de Trèves (Aveyron).

De M. X... : un ancien sceau de notaire, un petit médaillon en bronze, huit diverses médailles, deux monnaies chinoises, deux exubérances végétales et trois jetons.

—

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES.

De M. L. R... : *Abrégé de l'Histoire des rois de France depuis Pharamond jusques à Louis XIV ;* Lyon, 1644, 1 vol. in-12.

De M. X... : Le portrait gravé de Jean de Cambolas, originaire du Rouergue ; — une lithographie représentant un intérieur d'église ; — et *Leçons sur la fermentation vineuse et sur la fabrication du vin,* par M. Béchamps, professeur de chimie à la Faculté de médecine de Montpellier ; 1863, br. in-8°.

De Mgr l'évêque de Rodez : son instruction pastorale sur *les épreuves et les victoires de l'Eglise*, suivie de ses Mandements pour le carême et le jubilé de 1865, ainsi que son instruction pastorale sur le jubilé et son ordonnance pour la tournée épiscopale de 1865 ; 2 br. in-4°.

De M. Lacaze : Mémoire par lui produit devant la cour impériale de Montpellier, à l'appui d'une demande en dommages par lui formée contre M. Romain, relativement à une carte du département de l'Aveyron publiée par ce dernier ; br. in-4°.

De M. Romain : Réponse au Mémoire qui précède ; Saint-Etienne, 10 février 1865 ; br. in-8°.

De MM. Bellet et Rouvre : Notice sur un nouveau système de locomotive électro-magnétique qu'ils ont inventée ; Paris, 1864, br. in-8°.

De M. Félix de Sambucy (Aveyronnais), membre de la Société : *Mélanges géologiques;* Toulouse, 1865, br. in-8° dont il est l'auteur.

De M. Eugène d'Auriac, aussi membre de la Société : *La reddition de Bordeaux sous Charles VII;* Paris, 1864, br. in-8° dont il est l'auteur.

De M. Cabaniols, curé de Saint-Salvadou : Transaction passée le 9 aout 1399 entre nos seigneurs évêques et le seigneur de Bourran, concernant les droits et devoirs de ce dernier, à la première entrée desdits évêques dans la ville de Rodez. Grande feuille de parchemin : — Extrait dûment collationné d'un acte du 20 juillet 1535, par lequel Henri, roi de Navarre, comte de Rodez, etc., et Marguerite de France, sœur unique du roi, aussi reine de Navarre, comtesse de Rodez, etc., après leur nouvelle première entrée en cette ville confirment et approuvent les privilèges, franchises et libertés, concédés aux consuls, manants et habitants du bourg de Rodez par leurs prédécesseurs, et établissent en ladite ville et bourg une foire qui se tiendra le jeudi après le dimanche du carême auquel l'église chante *Lætare*, *Jérusalem*, etc. — Un registre manuscrit contenant les inventaires de tous les meubles d'un monastère de sœurs de la Visitation de Marie ou Visitandines, situé dans la ville ou les environs de Rodez, dressés à chaque changement de supérieure et à des époques plus ou moins rapprochées, du 20 mai 1669 jusques en 1788.

De M. Tournal, de Narbonne : *Inscriptions inédites ou peu connues du Musée de Narbonne*; Caen, 1864, br. in-8°, dont il est l'auteur.

De M. Crussard : *Appendice aux principes d'agriculture rationnelle*; Paris, 1864, br. in-8°, dont il est l'auteur.

De M. C... : Lettre de Mgr l'évêque de Chartres (Aveyronnais) à un de ses diocésains sur l'écrit de M. l'abbé de Lamennais, intitulé : *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*; Paris, 1826, br. in-8°.

Elle a également reçu : Le Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres au nom de la commission des antiquités de la France, par M. B. Hauréau, dans la séance du 29 juillet 1864; — l'Annuaire de l'Institut des provinces, des Sociétés savantes et des congrès scientifiques, pour 1865; — le Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, pour 1862-1863; — les Statuts et

les deux premiers numéros du Bulletin de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, ainsi que le programme des prix, par elle mis au concours, pour 1865; — et la suite des publications de la Revue des Sociétés savantes des départements et de la Société d'agriculture de la Marne.

La Société a accepté avec reconnaissance ces divers dons et communications et voté des remercîments à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,

B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 29 juin 1865.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur des mines ; Bourguet (Léopold), agent-de-change ; Valadier, naturaliste ; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence ; Guirondet, juge de paix du canton de Rignac ; l'abbé Noël, chanoine et vicaire-général du diocèse ; Affre, archiviste ; l'abbé Dalac, curé d'Onet-le-Château ; Advielle, sous-chef de division à la préfecture de Rodez ; Duchier de Jupille, directeur du dépôt d'étalons ; Chassan, directeur de l'école normale ; Virenque, professeur de l'institution de M. Palous ; Mahoux, sculpteur ; Boubal (Charles), avocat ; Vergnes, sous-intendant militaire ; Vaïsse, ingénieur des mines ; Lacombe, avocat ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; Viala, médecin ; Cardeilhac, receveur principal des postes ; Fontès, chef de division de la préfecture ; Castan, professeur du lycée ; Albespy, médecin, et Lunet, notaire, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

—

M. le président appelle l'attention de l'assemblée sur de nombreux ouvrages qu'il a fait déposer sur le bureau et qui proviennent de dons récents faits à la Société.

—

La Société délibère que les portraits de Mgr François-Marie-Edouard de Gualy, décédé archevêque d'Albi, et de Mgr Joseph-Julien de Gualy, décédé évêque de Carcassonne, qui ont été offerts par la famille des deux prélats et sont exposés dans la salle où se tient la séance, prendront place dans la galerie des notabilités aveyronnaises.

Sur la proposition de M. le président, la Société nomme membre de la commission chargée de dresser la liste des Sociétés savantes de l'Empire, avec lesquelles il convient de se lier par des échanges de publications, M. Pichard, inspecteur d'Académie, en remplacement de M. Durand, qui n'est plus membre résident.

—

Sur la proposition du bureau, sont admis, savoir :

En qualité de membre titulaire, M. Pons, d'Hauterives, percepteur à Estaing, et en qualité de membre correspondant, M. de Rattier, homme de lettres à Bordeaux.

—

Une feuille locale ayant reproduit un article qui outrageait la mémoire de l'abbé Bonnaterre, à qui l'administration départementale avait confié le malheureux connu sous le nom de *Sauvage de l'Aveyron*, la Société, dans sa séance du 26 mars dernier, a chargé une commission composée de trois membres de rétablir les faits et de rechercher si le savant abbé, dont un membre éminent de l'Académie des sciences n'a pas dédaigné d'écrire récemment la biographie, méritait d'être traité ainsi qu'il l'a été par l'auteur de l'article en question.

M. Affre, l'un des membres de cette commission, rend compte en ces termes des recherches auxquelles il s'est livré pour l'accomplissement de son mandat :

« Messieurs, s'il est en histoire des assertions erronées qu'il importe peu de relever et de combattre, il en est d'autres, au contraire, qui échappées à une plume autorisée et s'attaquant à une mémoire respectable, réclament contre elles, nécessairement et d'urgence, les droits imprescriptibles de la vérité.

» A cette catégorie de faussetés historiques se rapportent indubitablement celles de M. Mary-Lafon contre le naturaliste Bonnaterre, regardé jusqu'ici, et, certes, à bon droit, comme une des célébrités les plus pures de notre département.

» Le portrait de notre savant compatriote, tracé en peu de mots par l'écrivain que je viens de nommer, dans son travail intitulé : *Voyage sur le chemin de fer de Montauban à Rodez* (1), vous a tous péniblement impressionnés, et vous n'avez pas cru, en présence d'une infidélité aussi outrageante, quoique exempte, je n'en doute pas, de pré-

(1) Voir le *Napoléonion de l'Aveyron*, du 4 février 1865.

méditation, devoir vous abstenir d'une énergique protestation.

» C'est là, Messieurs, permettez-moi de le dire, non-seulement votre droit, mais encore votre devoir, devoir d'autant plus impérieux que mes recherches, faites sur votre invitation, dans les documents administratifs et ailleurs, ont abouti, principalement au point de vue du caractère et des procédés qui sont ici en jeu, à des résultats diamétralement opposés à tout ce qui a été avancé.

» Le passage dans lequel M. Mary-Lafon a complétement faussé la vérité concerne le *sauvage du Tarn,* vulgairement appelé *sauvage de l'Aveyron.* Celui qui le lit sans être initié aux détails vrais de l'épisode dont il est la conclusion, ne peut, en vérité, qu'exécrer la mémoire de Bonnaterre ; car au lieu du naturaliste distingué, au cœur sensible et généreux, que nous avons tous appris à estimer par les actes de sa vie entière, par ses ouvrages essentiellement utiles et pratiques, et par les rapports de ses anciens élèves, nous n'avons plus qu'un homme accessible aux plus abjects sentiments ; bien supérieur en cruauté à certain boucher de La Guépie, coupable cependant d'avoir immolé de sang-froid et par cupidité une toute jeune et innocente créature.

» Voici, Messieurs, le passage dont il s'agit, auquel j'opposerai ensuite sans aigreur, sinon sans fierté, l'irrésistible puissance des faits tels qu'ils se sont passés :

» Cet étrange et curieux spécimen de l'homme primitif, » vivant dans les bois de la vie sauvage aurait sans doute » fourni à la philosophie et à l'histoire naturelle des no- » tions importantes sur notre constitution physique et le » développement de nos facultés intellectuelles ; mais par » malheur, on confia l'enfant à un professeur nommé Bon- » naterre ; celui-ci, plus cruel que le boucher de La Gué- » pie, alla le montrer comme une bête curieuse à Paris, » où il mourut, pleurant ses bois et les vieux chênes de » La Caune. »

» Voilà, Messieurs, la fable ou le conte, comme on voudra ; arrivons maintenant à l'histoire :

» Un enfant de onze ou douze ans, entièrement nu, fut découvert et pris en l'an VII dans la partie du bois de La Caune appelée La Bassine, département du Tarn. Il s'y nourrissait de glands, de racines, de pommes de terre et de châtaignes. Il s'échappa au bout de quelques jours et regagna les bois. Trois chasseurs de La Caune s'en saisirent de nouveau le 7 messidor, même année. Conduit au

village de ce nom et confié à la garde d'une veuve, il s'évada encore au bout de huit jours et gagna cette fois les montagnes, revêtu plutôt que couvert d'une chemise en lambeaux, se retirant pendant la nuit dans des lieux solitaires, se rapprochant, le jour, des villages voisins. Après six mois de cette vie nomade et pleine de dangers, il lui prit fantaisie d'entrer dans une maison habitée du canton de Saint-Sernin. Informé aussitôt du fait, M. Constans-Saint-Estève, remplissant dans ce canton les fonctions de commissaire du gouvernement, se transporta sur les lieux, prit l'enfant avec lui, l'emmena à Saint-Sernin, d'où il le fit conduire ensuite, le 20 nivôse an VIII (11 janvier 1800), à l'hospice de Saint-Affrique.

» Ici, Messieurs, commence le rôle de l'abbé Bonnaterre.

» Notre savant compatriote, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale de l'Aveyron, manifesta le désir d'avoir auprès de lui le jeune sauvage, afin de l'observer et de l'étudier avec soin, tout en essayant de l'initier à la vie commune et à la civilisation. Un tel désir, facile à s'expliquer chez un homme pour qui l'étude de la nature avait toujours eu les plus vifs attraits, fut favorablement accueilli; l'administration départementale lui confia, sur sa demande, le jeune infortuné, et celui-ci, instamment réclamé à l'autorité de Saint-Affrique, fit son entrée à Rodez, le 15 pluviôse an VIII (4 février 1800), à 3 heures de l'après-midi.

» Le citoyen J.-P. Randon, commissaire du gouvernement près l'administration centrale, écrivit, le 21 pluviôse suivant, au ministre pour l'informer de l'existence de cet enfant et des mesures prises dans le but d'obtenir des notions exactes sur son compte. Il est dit dans cette dépêche : « En attendant de pouvoir vous transmettre des » détails positifs, je me borne à vous faire passer copie » des lettres qui m'ont été écrites à ce sujet. Sous peu de » temps, je serai à même de vous communiquer toutes les » observations qui auront été faites par le citoyen Bonna- » terre, professeur d'histoire naturelle près l'Ecole cen- » trale de ce département, aux soins duquel nous l'avons » confié. Ce savant naturaliste ne négligera rien de ce qui » pourra faire connaître son origine, ses goûts, ses allures » et les progrès qu'il fera, d'après les soins qu'on prend » journellement de cet infortuné, pour lequel je réclame » l'attention et la bienveillance du gouvernement. »

» Ce serait, Messieurs, s'écarter du sujet que de vous entretenir de l'indicible curiosité qu'excita dans le public

ruthénois le nouveau débarqué, dont on s'entretenait beaucoup déjà, du reste, grâce aux articles exagérés des journaux, aux quatre coins de l'Europe. Mais il n'est pas du tout hors de propos de dire, et ceci serait encore, au besoin, corroboré par le témoignage de plusieurs contemporains, que le jeune sauvage fut recueilli et logé aussi confortablement que possible dans un bâtiment dépendant de l'Ecole centrale ; qu'il fut confié par son digne instituteur à la garde du jardinier de l'établissement, nommé Clair Saussol, homme essentiellement bon et obligeant ; qu'il se fortifia et grandit beaucoup sous l'influence des soins vraiment paternels dont il était l'objet et de ses sorties fréquentes dans les cours et le jardin, et qu'enfin ceux qui l'approchaient, compatissant à son infortune, auraient craint de lui causer la moindre contrariété.

» Au surplus, ces procédés n'étaient, Messieurs, que la réalisation des assurances données par le commissaire du gouvernement au citoyen Guiraud, son collègue à Saint-Affrique. « Rien, lui avait-il mandé à la date du 16, ne » sera négligé pour le dédommager de la gêne qu'il paraît » éprouver dans sa nouvelle manière d'être, et s'il est pos- » sible que les observations qu'on va faire sur son compte » ajoutent quelque chose à celles que vous avez déjà faites, » je me ferai un vrai plaisir de vous en faire part. Soyez » persuadé que je ne négligerai rien pour que ce pauvre » enfant ait une existence heureuse ; il y en aura pour » longtemps avant qu'on puisse lui faire sentir que son » nouveau genre de vie vaut mieux que la liberté à laquelle » il s'était accoutumé. »

» Déjà, par dépêches des 12 et 13 du même mois, arrivées après l'expédition de la lettre du 21 mentionnée plus haut, le même ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, avait invité l'administration centrale à faire conduire l'enfant à Paris. Mais celle-ci, nonobstant le ton pressant des dépêches, ne crut pas devoir obtempérer immédiatement à cette invitation et répondit, le 25 pluviôse, par la lettre que voici :

« Citoyen Ministre, nous avons reçu vos lettres des 12 » et 13 de ce mois par lesquelles vous réclamez le jeune » enfant trouvé dans le bois de La Caune. Nous aurions » pris de suite les mesures propres à remplir vos vues, si » nous n'avions pas cru qu'il était nécessaire de vous sou- » mettre quelques observations.

» Cet enfant nous fut envoyé il y a environ douze jours. » Nous le confiâmes au citoyen Bonnaterre, professeur

» d'histoire naturelle, qui s'est chargé de l'observer, et
» auquel nous avons avancé quelques fonds pour l'habiller
» et le nourrir. Nous écrivîmes en même temps dans les
» communes où l'on disait l'avoir vu, soit pour constater
» les faits qu'on nous rapportait, soit pour donner l'éveil
» aux parents qui pourraient être dans le cas de le récla-
» mer.

» Il paraît certain que ce n'est pas un véritable sau-
» vage; c'est tout au plus un enfant abandonné, qui a
» vécu isolément dans les bois, ou qui n'a pas, au moins
» habituellement, fréquenté la société. Les faits qu'on
» rapporte; ceux que le professeur d'histoire naturelle a
» observés; ceux dont nous avons été nous-mêmes les
» témoins sont assez contradictoires pour faire naître des
» doutes sur le genre d'existence et les habitudes de cet
» enfant au moment où il a été trouvé. La manière dont il
» l'a été ne présente aucune certitude; et il faut écarter
» le merveilleux que peuvent y avoir mêlé l'exagération
» ou l'ignorance.

» Lorsque les renseignements que nous avons deman-
» dés nous seront parvenus; lorsque le citoyen Bonna-
» terre aura recueilli des observations plus multipliées et
» plus précises, il sera possible de former des conjectures
» moins hasardeuses. Mais si cet enfant venait à être ré-
» clamé, le gouvernement aurait sans doute des regrets
» de l'avoir fait traduire auprès de lui. Au reste, quels que
» soient son origine et son état, et en attendant que les
» rapports que nous vous transmettrons vous mettent à
» portée de juger s'il est digne de l'attention particulière
» du gouvernemeut, il intéresse vivement l'humanité et
» mérite toute la protection des magistrats.

» Si, malgré les observations que nous venons de vous
» mettre sous les yeux, citoyen Ministre, vous persistez
» à vouloir le faire traduire de suite et sans attendre de
» nouveaux renseignements, veuillez bien nous en ins-
» truire ainsi que du mode à suivre pour sa translation;
» nous nous empresserons d'exécuter vos ordres. Salut et
» respect. »

» Rogéry, Cambon, Passelac, Daudé, Combes, secré-
» taire-général, signés. »

» Le ministre se rendit à ces sages observations et ne renouvela sa demande que plusieurs mois après, vers la fin de messidor. C'était assez de temps pour que l'infatigable et studieux Bonnaterre pût compléter une étude qu'il avait recherchée et résolûment entreprise.

» En conséquence, de la dernière invitation ministérielle, le citoyen Sainthorent, premier préfet de l'Aveyron, prit l'arrêté suivant :

« Du 25 messidor an VIII (14 juillet 1800) de la république française.

» Le préfet du département de l'Aveyron arrête ce qui qui suit :

» Le citoyen Pierre-Joseph Bonnaterre, professeur » d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du département » de l'Aveyron, demeure chargé de conduire à Paris, à » l'Ecole du citoyen Sicard, instituteur des sourds-muets, » par ordre du ministre de l'intérieur, l'enfant connu sous » le nom de *Sauvage de l'Aveyron*, dont le signalement » est ci-dessous :

» La somme de sept cent quarante francs est, confor- » mément à la lettre du ministre, remise au citoyen Bon- » naterre pour les frais de voyage.

» Fait et arrêté à la préfecture, etc.

Signalement de l'enfant.

» Taille..... âge, à peu près 12 ans,
» Cheveux et sourcils châtains,
» Yeux noirs et enfoncés, visage rond,
» Nez pointu, marqué de quatre cicatrices
» Au visage, une cicatrice à la gorge.

BESSIÈRE, *secrétaire-général, signé.* »

» Je n'ai pu, Messieurs, me renseigner sur la date précise du départ pour la capitale ; mais je sais, à n'en pas pas douter, que l'arrivée s'effectua vers la fin de l'an VIII, et que l'enfant fut aussitôt présenté à l'établissement des sourds-muets « par un pauvre et respectable vieillard, qui, obligé de s'en séparer peu de temps après, promit de revenir le prendre et de lui servir de père, si jamais la société venait à l'abandonner. »

» Ce respectable vieillard, Messieurs, ainsi apprécié par le second instituteur de l'enfant, n'est autre que Clair Saussol, le brave jardinier, en qui Bonnaterre avait toute confiance, et dont il avait fait son compagnon de voyage.

» Les administrateurs de l'institution nationale des sourds-muets et son célèbre directeur ne perdirent point de vue que la société, en attirant à elle ce jeune infortuné, avait contracté envers lui des obligations indispensables qu'il leur appartenait de remplir. Partageant alors les espérances de M. Itard, médecin de l'établissement, sur

l'efficacité d'un traitement médical, ils décidèrent que cet enfant serait confié à ses soins.

» On usa envers cette intéressante créature des mêmes procédés de bonté et d'affection qui l'avaient entourée durant les six mois environ qu'elle passa à Rodez, et pendant que le docteur épuisait à son égard toutes les ressources de l'hygiène physique et morale, de son côté, Mme Guérin, dont la maison était voisine de l'institution, et qui l'avait prise chez elle en qualité de pensionnaire du gouvernement, ne cessait de lui prodiguer ces mille attentions délicates qu'il est bien rare de trouver ailleurs que dans le cœur d'une mère.

» C'est à tort que plusieurs historiens, l'abbé Bousquet entre autres, avancent que cet enfant mourut peu de temps après son arrivée à Paris. Nous devons à l'obligeance de M. Vaïsse, notre collègue, censeur chef de l'enseignement à ladite institution, d'avoir appris que cette mort arriva vers le commencement de 1828. L'enfant aurait donc vécu une quarantaine d'années environ.

» Avant de s'éteindre, cette existence, que nos magistrats protégèrent si bienveillamment, et dont l'origine demeurera sans doute mystérieuse à tout jamais, fut l'objet de travaux nombreux, quelques-uns fort sérieux, qui n'ont pas été connus, il paraît, de M. Mary-Lafon. Je me bornerai à mentionner les suivants : en l'an VIII l'abbé Bonnaterre profita de son séjour à Paris pour publier chez Panckouke une *notice historique* très détaillée *sur le Sauvage de l'Aveyron ;* le docteur Pinel fit un rapport des plus substantiels sur le même sujet ; à son tour, le docteur Itard composa deux volumineux mémoires qui assureraient, à défaut d'autres titres, sa réputation d'éminent physiologiste. Le second de ces mémoires, examiné par l'Institut, sur l'invitation du ministre de l'intérieur, reçut, par l'organe de M. Dacier, l'approbation de ce corps savant, qui conclut (11 novembre 1806) à la continuation d'une éducation si bien commencée. Ce travail fut imprimé par ordre du gouvernement.

» En voilà bien assez, Messieurs, pour établir ce qu'on peut appeler le mal-jugé de M. Mary-Lafon. Sans doute, on pourrait encore opposer à ses assertions un résumé de la vie si dévouée, si utile et si bien remplie de l'homme dont elles ont terni la mémoire ; mais ce serait, sans utilité aucune, anticiper sur une publication prochaine de la Société : je veux parler du premier volume des notices biographiques aveyronnaises, en ce moment sous presse, et qui doit comprendre celle de l'abbé Bonnaterre par

M. Moquin-Tandon. Laissez-moi, toutefois, en finissant, rendre hommage, après M. Sainthorent, « à l'intelligence, au dévoûment et au désintéressement » de notre compatriote, qui s'occupait, lorsque la mort le frappa, à réparer par une entreprise agricole la brèche que la révolution avait faite aux ressources de l'hospice de Saint-Geniez, sa ville natale.

» H. Affre.

» Rodez, le 1er mai 1865. »

La Société vote des remercîments à M. Affre, et elle décide que son travail sera publié et inséré dans le procès-verbal de la séance.

—

M. l'abbé Cérès donne lecture d'un mémoire étendu dans lequel il rend compte de découvertes archéologiques intéressantes qu'il a faites successivement sur des terrains situés près de Cadayrac, dans la mairie de Salles-la-Source; dans les environs de Souyri, même commune, et enfin à Rodez, sur l'emplacement de la chapelle qui vient d'être construite par le couvent de la Providence.

Il est délibéré que ce travail fera partie du neuvième volume des mémoires et qu'il y sera suivi de planches représentant les nombreux objets découverts par M. l'abbé Cérès.

M. le président expose que le bureau a cru devoir mettre à la disposition de M. l'abbé Cérès, pour continuer les fouilles sur les terrains qu'il a si fructueusement explorés, une nouvelle somme de 50 fr.

La Société ratifie et approuve cette dépense.

—

M. Valadier rend compte en ces termes de ce qu'il a découvert dans un tumulus qui a été fouillé sous sa direction près de Cadayrac :

« Messieurs, non loin des ruines du temple romain sur lequel notre honorable collègue, M. l'abbé Cérès, vient de vous présenter un mémoire aussi remarquable par ses détails que par sa rédaction, se trouvent plusieurs tumulus. Pendant que les autres membres de la commission désignée par vous pour l'exploration de ces ruines en surveillaient les fouilles, j'allai avec M. Arribat, qui est toujours disposé à nous prêter son bienveillant concours, continuer les fouilles d'un de ces anciens monuments que M. le curé de Cadayrac, tout dévoué aussi à notre Société, avait commencées, sans succès, quelques jours auparavant.

» Ce tumulus, situé à quelques centaines de mètres des

*

ruines du temple, a un mètre trente centimètres environ d'élévation à son centre et huit ou dix mètres de diamètre. Quoique d'une assez petite dimension, son extérieur avait été construit avec soin et j'ai fait remarquer à M. Arribat des rangées de pierres posées symétriquement et rayonnant du centre à la circonférence. Pensant que ce pouvait être l'affleurement des murs qui auraient formé les cloisons d'autant de sépultures diverses, nous avons fait ouvrir une tranchée à partir de l'extrême circonférence, entre deux de ces rayons qui étaient les plus apparents, mais nous avons bientôt reconnu qu'ils n'étaient formés que de pierres posées à la surface, enfoncées seulement jusqu'à fleur de terre.

» Les pierres manquant sur plusieurs points, nous n'avons pas pu constater exactement le nombre de ces rayons qui pouvait être de dix à douze.

» Revenant alors au centre, nous avons fait creuser, en élargissant à droite et à gauche, la fosse déjà commencée, et arrivés à une plus grande profondeur, nous avons bientôt découvert le brachius gauche d'un squelette humain.

» Agissant alors avec la plus grande précaution et assistés de M. le curé de Cadayrac qui était venu nous rejoindre, nous avons mis à découvert, sans les déranger de la place qu'ils occupaient, tout ce qui restait de ces ossements.

» Nous avons pu observer alors que le cadavre avait été étendu sur le dos, de toute sa longueur, les pieds tournés vers l'Orient et les bras allongés le long du corps.

» Au premier aspect de la tête, nous avons cru que la face avait été, par une légère torsion du cou, dirigée vers le nord; mais après un plus mûr examen, nous avons observé que cette position ne devait être qu'accidentelle et provenait du dérangement de la terre et des pierres des parois de la chambre sépulcrale, bâtie simplement en moëllons, dérangement qui avait dû entraîner la face de ce côté,

» Ce squelette était dans un très mauvais état de conservation à cause de sa grande vétusté. Nous n'avons trouvé qu'une phalange des doigts du pied; toutes les autres, ainsi que celle des mains, manquaient entièrement. Les os du bassin ainsi que ceux de la colonne vertébrale et plusieurs de la tête tombaient en poussière; aussi nous n'avons pu recueillir que peu de débris que nous avons enlevés avec le plus de soin possible, et que nous avons apportés au musée, pour être, si vous le jugez convenable, expédiés au cabinet d'histoire naturelle de Paris, d'après

la circulaire de M. le ministre qui engage les Sociétés savantes de France à lui envoyer les divers ossements trouvés dans les anciens tombeaux pour l'étude des races qui ont occupé notre sol dans les temps les plus reculés.

» Avant d'enlever ces faibles restes nous avons pu mesurer la longueur du squelette et nous avons trouvé que le corps enterré sous ce tumulus avait une taille d'un mètre quatre-vingt-quatre ou quatre-vingt-cinq centimètres.

» Les quelques dents que nous avons recueillies sont fortes et paraissent avoir appartenu, plutôt à un jeune homme ou à un homme d'un âge mûr qu'à un vieillard.

» Du reste, nous n'avons trouvé aucun ustensile ni arme, soit en bronze, soit en pierre, qui pût donner quelque indice. M. le curé de Cadeyrac a bien voulu se charger d'aller de temps à autre, surtout après des pluies qui auraient lavé les terres, voir s'il découvrait quelque objet qu'il transmettrait à notre musée.

» Rodez, 8 juillet 1863. J. VALADIER.

» Depuis cette époque, M. le curé de Cadayrac a remis » à M. l'abbé Cérès un petit fragment de bronze qu'il a » trouvé dans ce tombeau et qui, insignifiant par sa forme, » n'a d'autre intérêt que de constater une fois de plus que » dans notre département il se trouve du bronze dans plu- » sieurs de ces vieux monuments, tandis que dans d'au- » tres on ne trouve que des armes ou des instruments en » pierre. »

—

La commission de la topographie des Gaules a envoyé à la Société un tableau à compléter et à rectifier, qui indique les monuments celtiques découverts dans l'Aveyron.

Ce tableau a été renvoyé, vu l'urgence, par le comité permanent, à une commission composée de MM. Boisse, Cérès et Lunet. M. Boisse rend compte en ces termes du travail fait par la commission :

« Les monuments de l'époque celtique, compris dans le tableau communiqué par la commission de la topographie des Gaules, sont classés dans neuf catégories ; ce sont les grottes à ossements, les dolmens, les menhirs, les cromlechs, les monnaies, les antiquités de pierre, les antiquités de bronze, les tumuli, les cimetières et les tombeaux.

» Dans le tableau soumis au contrôle de la Société, une première colonne comprend les noms des communes où des monuments celtiques ont été observés ; en regard se trouvent indiqués par des signes conventionnels et par des chiffres, la nature et le nombre des monuments signalés.

» Pour collationner ce tableau, pour en vérifier les indications, les modifier et les compléter autant que nous le permet la situation actuelle de nos connaissances à ce sujet, nous avons dû consulter, en les contrôlant les uns par les autres, les nombreux documents que possède déjà la Société, notamment les listes publiées par MM. de Gaujal (Mémoire sur les antiquités du Rouergue); H. de Barrau (Mémoire sur les dolmens. — Recueil des Mémoires de la Société, t. 1, 2e partie, p. 3); Duval (Annuaire du Rouergue, 1841); l'abbé Cabaniols (Mémoire de la Société, t. 1, 2e partie, p. 265); enfin, par M. Valadier, dont le catalogue inséré dans le recueil de vos procès-verbaux (4e fascicule, p. 93), résume à peu près tous ceux qui avaient été publiés avant lui.

» Nous avons trouvé, en outre, de nombreux documents dans divers mémoires publiés par les soins de la Société, notamment dans ceux de MM. Lescure, de Lavernhe; Bousquet, curé de Buzeins; Ravaille; Géraud.

» Nous avons eu recours enfin, soit à nos propres observations, soit aux communications verbales que se sont empressés de nous fournir plusieurs de nos collègues, parmi lesquels nous nous plaisons à citer MM. Affre, Cérès, Lunet, Marçorelles, Valadier, Virenque.

» Les résultats de nos investigations se trouvent résumés dans un tableau synoptique, semblable à celui de la commission, et auquel nous avons annexé une série de notes destinées à expliquer les additions et les modifications proposées par nous.

» Je n'entrerai pas dans le détail des résultats réunis dans ce tableau; je ne saurais le faire sans prendre une trop large part du temps réservé aux intéressantes communications de nos collègues; aussi me contenterai-je de déposer un résumé succinct et comparatif des faits consignés dans le tableau de la commission et des modifications que nous croirions devoir proposer à ce tableau. »

Le tableau, rectifié et complété, qui a été renvoyé à la commission de la topographie des Gaules, indique : 6 grottes à ossements humains, parmi lesquelles il a été trouvé des objets d'origine celtique; 172 dolmens, 1 cromlech, 13 menhirs, 3 monnaies celtiques, 7 antiquités en pierre 6 en bronze, 38 tumuli et 1 cimetière.

Il existe dans l'Aveyron beaucoup de monuments celtiques qui ne sont pas portés sur le tableau qui a été renvoyé à la commission de la topographie des Gaules. M. Boisse et ses deux collègues n'ont indiqué que les monu-

ments dont ils connaissent avec certitude le caractère et la situation.

—

M. Guirondet, à qui la Société avait renvoyé le livre de M. Alfred de Courtois, intitulé *Organisation sociale de la Russie*, rend compte de cet important ouvrage, et la Société délibère que ce compte-rendu sera publié parmi les mémoires de la Société.

Le même membre, prenant texte d'une proposition émise par M. Lunet dans sa *Conférence sur l'histoire de Rodez*, expose divers motifs qui lui font penser, contrairement à une opinion que M. Lunet a empruntée au général Creuly, qu'Uxellodunum a existé sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la petite ville de Capdenac.

La Société décide que ce travail sera publié à la suite de la conférence de M. Lunet.

—

M. le président donne lecture de la lettre et de la pièce de vers suivantes dont l'insertion au procès-verbal est votée :

« Oran, le 5 juin 1865.

» Monsieur le Président, Sa Majesté l'Empereur m'ayant envoyé une médaille d'or, comme témoignage de *haute satisfaction*, pour une *Ode* que je lui avais adressée lors de son passage à Oran, je m'empresse de vous en informer, afin que vous veuilliez bien croire au bonheur que j'éprouve d'apporter à la Société, qui m'honore du titre de membre correspondant, une preuve que, bien que le plus infime d'entre tous, je ne suis cependant pas tout-à-fait indigne d'elle.

» La distinction qu'une bienveillante indulgence a bien voulu m'accorder me rend encore plus fier d'appartenir à une Société qui compte des hommes si dévoués à notre pays, des hommes si haut placés dans la hiérarchie des pionniers de la pensée. Pauvre lierre, leur force est toute ma force ! Puissent mes faibles rameaux devenir assez forts pour qu'un jour la France puisse leur en tresser une couronne !

» Puissé-je devenir, appuyé sur eux, utile à notre cher Aveyron ! C'est leur exemple qui me guidera dans cette voie qu'ils parcourent avec un si noble succès. C'est vers leur but, devenu le mien, que tendront tous mes efforts. Puissé-je n'avoir pas trop présumé de mes forces !

» Les journaux d'Oran ayant reproduit mes vers, je vous envoie une coupure du *Courrier d'Oran*. Puisse mon œuvre ne pas vous déplaire !

» J'ai l'honneur, etc.

» H. Terrayl, *maréchal-des-logis au 5e escadron du train des équipages militaires.* »

On lit dans le *Courrier d'Oran :*

M. Terrayl, sous-officier du train, a reçu de l'Empereur une médaille d'or pour la composition d'une remarquable pièce de vers qu'il a bien voulu nous communiquer et que nous nous faisons un plaisir de reproduire :

De larges sentiments, — une excellente poésie où passe comme un souffle des *Iambes* d'Auguste Barbier, — voilà, en deux mots, notre pensée sur l'œuvre de M. Terrayl, et nous sommes bien certain de voir cette opinion partagée par nos lecteurs. J. M.

A S. M. Napoléon III, Empereur des Français.

Ave Cesar, victor imperator !

I.

Se tordant sous le fouet de la pâle Euménide,
La France, coursier vagabond,
Dans un cercle de sang tournait, tournait rapide,
Et désarçonnait d'un seul bond
Le hardi cavalier qui, sautant sur la selle,
Se croyait seul, entre les forts,
Capable de dompter l'indomptable rebelle
Et de l'asservir sous le mors.....

II.

Alors parut un homme, enfant de la tempête,
Qui, jusques au poitrail lui ramenant la tête,
Dompta le coursier frémissant,
Et lui broyant le corps de son genou puissant,
Lui dit : « Va, fournis ta carrière ;
» La barrière du monde est ta seule barrière... »
Et le coursier bondit, ardent, échevelé,
Broyant sous son sabot les choses et les hommes,
Les monarques et les royaumes,
Fier d'obéir quand l'homme avait parlé....,
De son hennissement il remplissait le monde.

III.

Ainsi, pendant vingt ans, sa course furibonde
Traça de glorieux chemins ;
Et les rois étonnés de voir tant de courage
Etaient presque orgueilleux de leur noble esclavage,
Et soulevaient leurs fers pour applaudir des mains.

IV.

Mais Dieu ne voulut pas de rival sur la terre :
Sur le nouveau Titan il rua son tonnerre,
Et l'univers fut ébranlé ;
Les peuples éperdus tressaillirent de crainte,
Croyant que sous le poids de la colère sainte
Le ciel lui-même avait croûlé !...

V.

Puis la meute accourut, avide à la curée,
Et le croyant bien mort, elle fut rassurée...
Tous ces nobles trembleurs qu'il avait dispersés
Se ruèrent alors sur les marches du trône,
Etreignant à deux mains des lambeaux de couronne,
Ils se dirent, les insensés :
« Il est mort ; que son nom ne soit qu'un vain fantôme ;
» Qu'il rentre tout entier dans la nuit du néant. »
Ils saisirent alors le martyr, fils de l'Homme,
Et, pour hâter sa mort, l'enterrèrent vivant.

VI.

« Il est mort, s'écriait la horde sacrilége,
» Il est mort, le ciel nous protége.
» Qu'est-il à craindre désormais ?...
» De l'Homme, il n'est plus nulle trace ;
» Il est mort jusque dans sa race :
» Les morts ne reviennent jamais. »

VII.

Mensonge ! il n'est point mort celui que de leur haine
Ils avaient poursuivi jusque dans Sainte-Hélène;
L'Aigle de France n'est pas mort ;
Après un long exil il retourne à son aire,
Et, prenant son essor, il plane sur la terre...
Courbez-vous, il est grand ; tremblez, car il est fort.

VIII.

O toi qui recueillis ce sublime héritage,
César, trois fois salut, toi, c'est encore lui.
Si la France est grande aujourd'hui,
César, n'est-ce point ton ouvrage ?...
Que le ciel conserve tes jours,
Qu'il nous conserve ton génie...
Sire, que votre race à jamais soit bénie ;
Que l'aigle français soit toujours
Le symbole de la victoire...
Peuple, soldats, applaudissez...
Sire, nous sommes fiers, car sur chaque Français
Tombe un rayon de votre gloire.

TERRAYL.

M. Chassan dépose sur le bureau le tableau des observations météorologiques faites à l'école normale, sous sa direction, pendant les mois de mars, d'avril et de mai.

—

M. le président met à la disposition des membres de la Société un programme des prix proposés par la Société savante de Dunkerque.

—

M. le président annonce que la médaille qui a été accordée par S. Exc. le ministre de l'instruction publique à la Société, lors du dernier concours des Sociétés savantes, va être placée dans l'une des vitrines du musée.

—

Dons divers. — Indépendamment des dons déjà énoncés au procès-verbal, la Société a reçu pour son musée :

De M. Raynal, maire de Foissac : trois anciennes monnaies de France, une monnaie chinoise et une autre de la république mexicaine ; une ancienne clef et trois dents de sanglier ;

De M. Moncan, curé de Lagarde : un ancien encensoir en cuivre argenté ;

De M. X. : deux petites peintures sur velin, une tasse indienne en calebasse, ornée de peintures ; une monnaie cochinchinoise, une amulette russe, de cuivre, en forme de triptique ;

De M.*** : un petit émail et sept pierres fines ;

De M. Soulages, maître répétiteur au lycée impérial de Toulouse : 45 médailles en monnaies diverses, une coquille de Ceylan, un madrépore et une dent de quadrupède ;

De M. Tissandié, docteur-médecin à Rodez : trois anciennes médailles ;

De Mlle Poussonnel : les débris d'une ancienne peinture sur verre, représentant le martyre de saint Etienne, présumés provenir de l'ancienne église de Saint-Amans de Rodez ;

De M. Cassagnou, médecin à Rodez : une double tête de veau né aux environs de Lunel ;

De M. Sudres : une hâche celtique en pierre ;

De M. Contini, vitrier : une monnaie de Louis XIV, en argent, et un échantillon de fer olygiste ;

De M. Azémar, curé à Saint-Sauveur : une monnaie de Henri IV, en argent ;

De M.... : une monnaie prussienne ;

De M. Gély : une médaille romaine et une ancienne monnaie de France ;

De M. Azémar, Aveyronnais et missionnaire apostolique au Cambodge (Cochinchine) : une caisse contenant, entre autres choses, un ivoire ou défense d'éléphant terrestre ; trois petits serpents, divers fruits, plusieurs mollusques et coquillages, divers insectes, deux tortues, une perruche noire, des dents et défenses de porc-épic et de sanglier ; une mâchoire de tapir, une tête de chevrotin, des tiges de rotin et de bambou, un parasol chinois, une boîte et pipe en cuivre, à l'usage des fumeurs d'opium ; un grelot en métal, une serpette, des flèches et autres petits objets servant à l'usage des peuplades sauvages appelées *Stieugs*, qui habitent les immenses forêts qui sont au nord de Saïgon ;

De M. l'abbé Cérès : 1° divers objets antiques, présumés d'origine gallo romaine, provenant des fouilles faites par ses soins et sous sa surveillance en creusant les fondations de la chapelle de la Providence, à Rodez, et consistant principalement en un masque de gladiateur romain en cuivre repoussé ; un fragment de bracelet en or ; deux styles, dont un en argent très bien conservé ; un fragment d'aiguille en ivoire ; un spéculum ; deux clefs antiques de forme bizarre ; plusieurs fragments de tuyaux en brique, en bois et en plomb ; deux espèces de sifflets en os ; un morceau de bois sculpté, ayant la forme d'un joug, recouvert, à la partie du milieu, d'une mince lame de plomb ; des fragments de bois, de mosaïque, de marbre, de colonnes, de vases en verre, en terre, et de poteries diverses ; des restes de chaussures pour homme et pour femme, ainsi que divers ossements humains ;

2° Autres objets, présumés de même origine, provenant des fouilles faites aussi sous sa direction dans les environs de Cadayrac, et parmi lesquels on remarque une fibule en bronze argenté et trois petites anses de même matière, dont une ornée d'une tête de levrier ; une amulette émaillée ; un *secespitum*, ou couteau de sacrificateur ; plusieurs médailles de divers modules, dont une de Faustine, la mère, et une autre de Faustine, la fille ; des fragments de minerai d'argent et de sulfate de fer ; de nombreux débris de mosaïque, d'amphores, d'antéfixes, de patères, de lampes et autres poteries en terre cuite, ainsi que divers ossements.

—

Dons pour la bibliothèque ou les archives. — Elle a reçu de M. le ministre de l'instruction publique un exem-

plaire de la carte itinéraire de la Gaule au commencement du cinquième siècle *(travail préparatoire)*, imprimé à l'imprimerie impériale, composé de quatre grandes feuilles ;

De M. Raynal, maire de Foissac : le dessin d'un écusson, gravé sur une pierre tombale qu'on voit à Foissac, sur l'ancien emplacement d'une demeure de Templiers ; — une procuration en blanc, souscrite le 2 février 1739, sur un timbre de dix deniers, par Messire Louis-Alexandre Crussol d'Uzès, chevalier, comte de Castelnau, marquis de Montsalès, Balaguier, etc.; — Supplementa ad Brevarium Romanum ; Lyon, 1727 ; vol. in-12 ; — Le Militaire expérimenté, ou Instruction du général de division Wimpffeu à ses fils et à tout jeune homme destiné au métier des armes, Paris, an VII, 1 vol. in-12 ; — Manuel des sous-officiers d'infanterie, tome second; Hambourg, 1811; 1 vol. in-12 ; — et rudiments de la langue grecque ; Lyon, 1722 ; br. in-8° ;

De M. X. : Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Perpignan au clergé de son diocèse sur les diverses erreurs du temps présent ; Perpignan, 1860 ; br. in-8° ; — Tachygraphie fondée sur les principes du langage, de la grammaire, et de la géométrie, par Jean-Félicité Coulon-Thévenot ; Paris, 1827 ; br. in-4° ; — Explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie des artistes vivants exposés au palais des Champs-Élysées, le 1er mai 1864 ; Paris, 1 vol. in-12 ; — Catalogue raisonné de la bibliothèque du château de Lorraine, etc.; Paris, 1865; 1 vol. in-12; — Conférence de géologie faite à Rodez, le 29 janvier 1865, par M. Meugy, ingénieur en chef des mines ; br. in-8° ; — Le Numismate, bulletin périodique, n° du 1er janvier 1865, br. in-8° ; — les quatre premiers numéros, pour l'année 1865, du Bulletin mensuel de la Société pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires, ainsi que la table des années 1862-1863-1864, et le Catalogue général de 1864 ; — Leçons élémentaires de mathémathiques, par M. l'abbé de La Caille, édition revue et augmentée par M. l'abbé Marie, de Rodez; Paris, 1770 ; 1 vol. in-8° ; — Recherches sur les hallucinations au point de vue de la psychologie, de l'histoire et de la médecine légale, par Louis Rufin Szafkowski, docteur en médecine à Millau ; Montpellier, 1849 ; 1 vol. in-8° ; — Vie de Pierre Puget, peintre, statuaire, architecte et constructeur de vaisseaux, par M. Eméric David ; Marseille, 1840 ; br. in-8° ; — La Dévotion envers la Sainte-Enfance de Jésus, érigée dans l'église de Saint Jo-

seph, de la ville de Rodez, au monastère des Filles de l'ordre de Saint-Dominique; Rodez, 1675, br. in-12; — Prosodie latine ou méthode pour apprendre les principes de la quantité et de la poésie latine, à l'usage de la jeunesse du collége royal de Rodez, par M. l'abbé ***; Rodez, 1782; br. in-12.

De M*** : Sermons pour les principaux jours du carême, par M. l'abbé Seguy, né à Rodez, membre de l'Académie française; Paris, 1744; 2 vol. in-12;

De M. Ratery, imprimeur : Annuaire statistique et administratif du département de l'Aveyron pour l'année 1865; 1 vol. in-12;

De M. Denayrouse, d'Espalion, lieutenant de vaisseau : Note sur l'appareil plongeur Rouquayrol (Aveyronnais) à air comprimé, et sur son emploi dans la marine; Paris, 1865; br. in-8°, dont il est l'auteur;

De M. Lunet, membre du Conseil général et secrétaire de la Société : un exemplaire de la Conférence publique par lui faite le 10 mars 1865, sur l'histoire de la ville de Rodez; br. in-8°;

De M. V. Advielle, membre de la Société : quatre opuscules dont il est l'auteur, savoir : Les Ecossais en Rouergue; Rodez, 1865; br. in-4°; — Le Couteau de chasse de Mandrin, du Musée de Rodez; notice insérée dans le n° de l'*Illustration du Midi*, du 26 mars 1865; — Coup-d'œil sur les travaux de la Société des lettres, etc., de l'Aveyron, depuis sa création en 1837 jusqu'en 1864; article inséré dans l'*Echo des Provinces*, du 12 mars 1865; — et Description du Berry et diocèse de Bourges au XVIe siècle, par Nicolas de Nicolay, dauphinois, géographe et valet de chambre du roi Charles IX, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit autographe de la bibliothèque impériale de Paris, avec une notice sur l'auteur par le donateur; Rodez, 1865; vol. in-8°;

De M. le comte Félix de Sambucy-Luzençon, Aveyronnais et membre de la Société : Essais archéo-antropologiques, notice dont il est l'auteur et qui a été lue au congrès archéologique tenu cette année à Montauban; Toulouse, 1865; br. in-4°;

De M. Eugène d'Auriac, membre correspondant de la Société : le Siége de Calais et Eustache de Saint-Pierre, discours par lui prononcé à la salle des conférences de la rue de la Paix, le 15 décembre 1864; Paris, 1865; brochure in-8° (extrait de la *Revue des Provinces*).

La Société a également reçu le discours prononcé par

S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique à la réunion des Sociétés savantes, le 22 avril 1865 ; br. in-4° ; — le Projet d'étude des routes agricoles destiné à assainir et à fertiliser, en facilitant l'emploi économique de la chaux et du plâtre, 267,000 hectares de terrains improductifs dans le département de l'Aveyron, par M. Delestrac, ingénieur en chef du département ; Rodez, 1865 ; br. in-4° ; — Le tome XXVe des Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy (année 1862) ; le Puy, 1864 ; 1 vol. in-8° ; — Le Bulletin annuel (1864-65) de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var ; Toulon, 1 vol. in-8° ; — les 3e et 4e livraisons in-8° (second trimestre 1864) des Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire ; Saint-Etienne, 1864-65 ; ainsi que le volume (1863-1864) des Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse) (1863-1864).

La Société, acceptant avec reconnaissance ces divers dons et communications, charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude envers leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 15 septembre 1865.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Lunet, curé à Saint-Laurent-d'Olt ; Pichard, inspecteur d'Académie ; Guirondet, juge de paix à Rignac ; Valat, ancien recteur d'Académie ; Affre, archiviste ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; Albespy, médecin ; Albenque, pharmacien ; Bourguet, agent de change ; Advielle, sous-chef de division à la préfecture ; Valadier, naturaliste ; l'abbé Alibert ; Palous, chef d'institution ; Lala, médecin ; Bastide-Stuart ; Vaïsse, ingénieur ; Vergnes, sous-intendant militaire ; l'abbé Noël, chanoine et vicaire-général ; Castan, professeur ; de Valady, Henri, conseiller général ; l'abbé Mas ; Viala, médecin ; Calmès, vérificateur de l'enregistrement ; Fontès, chef de division de la préfecture, et Lunet, membre du Conseil général, secrétaire de la Société.

—

La Société adopte sans observation le procès-verbal de la précédente séance.

—

M. le Président appelle l'attention des membres présents sur les ouvrages qu'il a fait déposer sur le bureau et qui ont été offerts à la Société depuis la dernière séance. Plusieurs émanent de plumes aveyronnaises.

Parmi ces ouvrages figurent :

1° Un mémoire de M. Alfred de Courtois sur des médailles grecques inédites, mémoire qui a paru dans la *Revue numismatique ;*

2° La traduction des œuvres de Pétrarque, par M. Poulenc ; 4 vol. in-12 ;

3° *Eloge de M. Lancelin,* par M. Valat ;

4° *Etudes historiques sur la science musicale*, par M. Mercadier, directeur du télégraphe de Rodez;

5° *Pierre Valdey*, ouvrage d'éducation, par M. de Labonnefond ;

6° Deux articles de M. Amédée de Sambucy, l'un sur l'isthme de Suez et l'autre sur l'histoire du tabac;

7° Mémoire de M. Advielle sur le lieu de naissance de Jacques Coitier, médecin de Louis XI.

—

Il est donné lecture de la lettre suivante, qui a été adressée à M. le Président par Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique :

« Paris, le 6 juillet 1865.

» Monsieur le Président,

» M. Girou de Buzareingues, député au Corps législatif, a bien voulu me donner communication des documents relatifs à la conduite des eaux de Vors à Rodez. J'ai pris connaissance de ces pièces avec un réel intérêt et j'ai été heureux d'apprécier la part qui revient à la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron dans cet important travail, si utile aux populations de votre contrée. J'en félicite hautement votre honorable compagnie.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Ministre de l'instruction publique.*

» Pour le ministre et par autorisation :

» *Le conseiller d'Etat, secrétaire général,*

» CHARLES ROBERT. »

M. le Président expose qu'en plaçant ainsi sous les yeux de Son Excellence tous les documents relatifs aux eaux de Rodez, M. Girou de Buzareingues a donné à la Société une nouvelle preuve de l'intérêt que lui inspirent ses travaux.

Il ajoute que ce témoignage de sympathie n'est pas venu seul, puisque l'honorable député a obtenu récemment de Son Exc. le ministre d'Etat, pour le musée de Rodez, un magnifique tableau, et qu'il a offert lui-même à la Société une toile qui est l'œuvre d'un peintre renommé. Ces deux tableaux représentent, savoir : le premier, qui est l'œuvre de M. Dauzats, la porte Saint-Martin et le boulevard Saint-Denis de Paris, et le second, qui est dû au pinceau d'Honoré Fragonard, un groupe de petits jardiniers. Ils sont déjà soumis à l'appréciation du public dans la galerie du musée.

La Société vote de vifs remercîments à M. Girou de Buzareingues.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante, émanée de M. le secrétaire de la commission de la topographie des Gaules, qui siége au ministère de l'instruction publique :

« Paris, le 18 juillet 1865.

» Monsieur le Président,

» La commission de la topographie des Gaules a reçu les tableaux de l'archéologie celtique, rectifiés et complétés, que vous avez eu l'obligeance de lui retourner sous le couvert de Son Exc. le ministre de l'instruction publique. Mes collègues m'ont expressément chargé de vous en témoigner leur gratitude et de vouloir bien être leur interprète auprès de la Compagnie que vous présidez.

» Nous avons remarqué, dans une note, le vœu de voir faire des fouilles régulièrement dirigées. La commission serait toute disposée à vous offrir des fonds pour ces fouilles, si les communes intéressées ou le département voulaient y contribuer dans une proportion égale. Je vous prie de me faire connaître votre avis à cet égard.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

» ANATOLE DE BARTHÉLEMY, *secrétaire.* »

M. le Président informe la Société que M. le Préfet vient de mettre à sa disposition une somme de 320 francs pour des fouilles archéologiques à faire dans l'Aveyron. Cette somme fait partie d'un crédit spécial qui figure sur le budget départemental.

La Société charge M. le Président de transmettre à M. le Préfet l'expression de sa gratitude ; elle le prie, en même temps, d'informer la commission de la topographie des Gaules que le département de l'Aveyron contribuant, au moyen de l'allocation de fonds accordée par M. le Préfet, aux fouilles que la commission appelle de ses vœux pour une somme de 320 francs, la Société attend de la commission l'allocation d'une somme au moins égale.

La Société se conformera, bien entendu, pour la direction des fouilles, aux instructions ou indications que la commission de la topographie des Gaules jugera à propos de lui adresser en vue du meilleur emploi des deux allocations.

—

Il est donné lecture du mémoire suivant, qui a été adressé à la Société par M. Félix de Sambucy :

« Toulouse, le 16 août 1865

» Monsieur le Président,

» Recevant, à l'instant, de M. Michel Virenque, professeur à l'institution Palous, un mémoire qui me paraît la contrepartie de celui que j'avais publié, il y a trois ans, sur la *caverne d'Auglans*, je crois devoir faire passer par vos mains, et sous les yeux de notre société, mes remercîments et ma réponse à l'auteur.

» L'argumentation principale de ce mémoire roule, si je ne me trompe, sur ces points, à savoir : *que la position des squelettes n'était pas circulaire, et que leur nombre était de trente au lieu de dix.*

» A cela, voici ma réponse :

» *J'affirme sur l'honneur* que lorsque je demandai au jeune guide qui m'accompagnait si l'on n'avait point trouvé dans la grotte d'autres crânes que *les deux* déjà remarqués chez lui, il me répondit : « *Oh ! monsieur, il y en avait* » *bien d'autres : sept, huit et peut-être davantage.* »

» En disant cela il désignait du doigt la place que *les têtes* avaient occupée. C'était, à hauteur d'appui, une sorte de rainure, d'enfoncement creusé *plus ou moins circulaire* et occupant la partie la plus renflée, la plus concave de la grotte.

» Or, comme nous pouvions nous retourner à peine sur l'étroit espace où nous étions (espace de moins d'un mètre carré), je fus tout naturellement amené à conclure que les têtes et la partie supérieure des corps avaient dû occuper l'espace le plus large *en haut*, et les pieds l'espace le plus étroit *dans le bas*.

» Cette supposition, d'après les renseignements fournis, était-elle donc tellement absurde et ne constituait-elle pas l'arrangement *plus ou moins circulaire* que j'ai décrit ?

» Il est vrai que le chiffre de *sept, huit, peut-être davantage*, a été porté, un peu arbitrairement sans doute, à *une dizaine ;* mais serait-ce un si grand crime lorsque, d'une autre part, on ne se gêne nullement pour placer *trente squelettes, bien comptés*, au milieu de ce trou ?

« La caverne, ajoute-t-on, était connue dans le pays depuis un temps immémorial. » Moi j'ai reçu l'assurance contraire. — Du reste, pourquoi n'a-t-elle été connue, sous le nom de *Grotte des Morts*, que depuis l'éboulement?

» On assure que pour vérifier l'état et l'ancienneté des ossements on les a soumis à l'examen d'un savant médecin. — J'ai consulté, à mon tour, j'avais consulté déjà un

homme non moins compétent, le président de la société Anthropologique de Paris, le docteur Pruner-Bey, et sa réponse, plusieurs fois transmise *par écrit* à moi et à un professeur distingué de Toulouse, M. le docteur Filhol, prouve qu'il voyait là *le type celtique bien caractérisé*, etc., etc.

» M. Virenque tient absolument à *rajeunir* ces os, tout comme certaines autres personnes prétendaient *rajeunir aussi* les ossements de la *grotte de Sorgues*. C'était, des deux côtés, absolument les mêmes arguments. Cependant, sur ce dernier point, le docteur de Paris et moi avons eu gain de cause, et les faits matériels sont venus le prouver.

» Relativement à mon étymologie du mot *Mattarelles*, elle est loin de me paraître victorieusement combattue, et M. Virenque lui-même a paru le sentir en retranchant, à sa onzième page, le complément de ma phrase concernant « des souvenirs locaux, *plus anciens* sans doute que le » latin du temps de la conquête, etc., etc. »

» Quant *à ces voies souterraines* que l'on me conseille d'abandonner, j'y tiens. (Quoique le mot me paraisse un peu ténébreux, je l'avoue.) J'y tiens et voici pourquoi : C'est qu'en général les Celtes, ayant été moins amateurs que les Gaulois du grand air et des cérémonies en plein vent, préféraient d'ordinaire, aux *sentiers battus*, les *allées couvertes*... — Ceci rentrait dans mon point de vue et semblait, au surplus, confirmé *par la direction* de la grande caverne des Mattarelles vers la grotte des Morts, malgré les zig-zags des couloirs.

» Il est enfin dans le mémoire de M. Virenque, à la page 2e, des mots (de moi) *soulignés* accompagnés d'une pompeuse citation. Je ne sais trop pourquoi cet *à-propos* ; mais si l'on voulait, par là, donner à entendre que j'ai tourné en ridicule le culte des bons habitants d'Auglans pour les morts, *je déclare ne pas accepter la leçon, même en vers* (car il paraît que M. Virenque, lui aussi, aime la *poésie*).

» En vous priant, Monsieur le Président, de prendre et de donner connaissance de ma lettre en temps et lieu opportuns, j'ai l'honneur de vous exprimer, d'ores et déjà, toute ma gratitude et l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» FÉLIX DE SAMBUCY. »

—

M. Advielle communique à la Société une ancienne histoire manuscrite qu'il a récemment achetée à Paris et en tête de laquelle se trouve, sur une feuille de garde, une

préface dédicatoire à M. Jules Janin écrite de la main de Monteil, qui l'a signée. Cette préface mérite d'être publiée ; elle est ainsi conçue :

« Monsieur Janin,

» On sera un peu surpris que, de préférence à la préface d'un manuscrit de théâtre ou de critique, celle d'un manuscrit historique vous soit dédiée ; mais il est à croire qu'on ne le sera pas dans quelques années, car serait-il possible que notre meilleur historien de l'histoire du jour ne voulût pas écrire l'histoire des temps passés ?

» Monsieur Janin, prenez-y garde ! la bonne et quelquefois routinière Académie Française ne vous ouvrira peut-être pas les deux battants de sa porte, si vos bras n'étreignent que de grands volumineux recueils de légers feuilletons du premier journal de l'Europe ; au lieu que si vous voulez suspendre, pour quelques moments, votre dominicale récréation et faire semblant d'être un peu grave le long de quelques volumes, vous serez reçu dans l'Olympe et assis entre Momus et Clio, vous tournant le dimanche vers Momus et vers Clio le reste de la semaine.

» MONTEIL.

» A Passy, le 22 juin 1842. »

—

M. le Président donne communication d'une lettre qu'il a reçue de M. Guillemin, membre correspondant :

« Boulogne-sur-Seine, le 28 juin 1865.

A Monsieur le Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

» Monsieur le Président,

» Je suis chargé de demander à la société que vous présidez, de la part de la société d'Emulation de Besançon, l'échange de vos Bulletins contre les publications de la société franc-comtoise.

» Je m'acquitte bien volontiers de cette commission, qui m'a été donnée par M. Vuilleret, le savant conservateur du musée de Besançon, sa bienveillante réception m'ayant rendu son débiteur.

» Permettez-moi, à cette occasion, de vous faire part de quelques observations recueillies dans ce musée.

» La constitution géologique des environs de Besançon, qui est exactement la même que celle des pays calcaires du département de l'Aveyron, donne aux deux contrées une ressemblance frappante.

» L'analogie ne s'arrête pas là. J'ai encore constaté une similitude fort grande dans l'existence des antiquités celtiques, gauloises et romaines.

» L'arrangement du musée de Besançon donne à la collection de ces débris anciens un intérêt qui m'a frappé, et je forme le vœu de voir, dans l'Aveyron, mes savants collègues poursuivre leurs consciencieuses études.

» Dans un tombeau celtique du plateau d'Amancey (Doubs), on a trouvé autour des ossements du bras d'une jeune fille, un bracelet qui a dû être en bois et qui est aujourd'hui *silicatisé*. Les molécules du bois ont été remplacées par de la silice, sans que les fibres ligneuses aient cessé d'être visibles.

» Voilà donc ce phénomène de la pétrification siliceuse, contemporain de l'homme.

» Les ossements sont, au contraire, d'une conservation fort difficile. Il faut les laisser sécher pour qu'ils reprennent un peu de consistance.

» Les Romains, qui ont succédé à ces peuples primitifs, ont souvent choisi pour lieux de sépulture des endroits déjà consacrés à cet usage par leurs devanciers. C'est ainsi qu'on a trouvé à la partie supérieure de *tumulus* celtiques des urnes avec des vases lacrimatoires en verre. Le bagage funéraire des Romains se réduisait à ces seuls objets à cause de la crémation des corps.

» J'ai vu des chapelets trouvés dans les monuments celtiques ; les grains, fort petits, de ces parures auraient échappé à l'examen sans la précaution de passer toute la terre au tamis fin. Je note ce moyen conservateur auquel on a dû de vraies curiosités, etc., etc.

» Veuillez agréer, etc. J. GUILLEMIN. »

—

M. Valat informe la Société que le catalogue des archives de Pau où sont déposés de nombreux documents concernant le Rouergue, est en partie imprimé. Il pense que la Société devrait se procurer un exemplaire de ce catalogue.

La Société remercie M. Valat de ce renseignement et elle charge le comité permanent de faire ce qui sera nécessaire pour lui procurer un exemplaire du catalogue en question.

M. Affre expose, à cette occasion, que plusieurs livraisons du catalogue des archives du département de l'Aveyron ont déjà été imprimées.

—

M. le président dépose sur le bureau les tableaux qu'il a reçus de M. Chassan, ancien directeur de l'Ecole normale, des observations météorologiques faites à cette école durant les mois de juin, juillet et août.

La Société vote des remerciments à M. Chassan, et elle délibère que le procès-verbal de la séance exprimera les regrets que le départ de ce membre lui fait éprouver.

—

M. l'abbé Lunet demande la parole, et dans une allocution animée et piquante, il expose à la Société ses vues d'abord sur le chemin qu'a suivi l'armée de Caninius lorsque ce général fit la conquête du pays des Ruthènes indépendants, puis sur les voies romaines qui ont sillonné le pays des Ruthènes tout entier et, enfin, sur la prise d'Uxellodunum.

—

Sur la proposition de M. le président, la Société renvoie :

A M. Guirondet la traduction de Pétrarque que vient de publier, à Paris, M. Poulenc, d'Espalion ;

Et à M. Palous un ouvrage de M. de Labonnefond, inspecteur des écoles primaires et membre de la Société, ouvrage qui a paru sous le titre de *Pierre Valdey*.

—

Admissions. — Sont admis, sur la proposition du bureau et au scrutin secret, savoir :

En qualité de membres titulaires : M. Maisonnabe, docteur en droit, et M. Billoin, percepteur à Rodez, et en qualité de membre correspondant, M. Poulenc, d'Espalion, traducteur des œuvres de Pétrarque.

DONS DIVERS.

Indépendamment des dons déjà énoncés au procès-verbal, la Société a reçu pour son Musée :

De M. Girou de Buzareingues, diverses médailles romaines.

De M. Soulages, l'un de ses membres correspondants : trois médailles romaines, dont une d'argent; deux silex taillés, trouvés en 1863 dans la grotte de la Madeleine (Dordogne); un échantillon de minerai de cuivre, diverses coquilles et deux anneaux ou bracelets en bois doré.

De M. C... : une médaille commémorative de la proclamation du dogme de l'Immaculée conception, le 8 décembre 1854.

De M. X... : deux crustacés et une coquille ; un coco fessier ; un médaillon de Pie IX, grand module en fonte.

De M. Audouard, huissier : un ancien poids en cuivre de la ville d'Albi.

De M. Chasal, boulanger : une ancienne monnaie pontificale.

De M. N... : une médaille romaine à l'effigie de Maximien, une monnaie de Sardaigne, et un ancien poids.

De M. Pons d'Hauterives : un serpent corail (Anguis rouge), venu de Sonsonnate, république de San-Salvador.

De M. Capelle, de Cassagnes, receveur des postes en Algérie : deux monnaies arabes d'argent, deux coquilles et un porte-monnaie arabe.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES.

Elle a reçu :

De Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique : *Revue des sociétés savantes des départements*, livraison in-8° de janvier-février 1865.

De M. le Préfet de l'Aveyron : *Le compte des recettes et des dépenses départementales de l'Aveyron pour l'exercice 1863*, br. in-4°.

De M. X... : *Les saisons*, poème patois par Claude Payrot (Aveyronnais), traduit en vers français par A. Peyremale, Paris, 1862, 1 vol. in-8° ; — *Du manque de respect des enfants et des jeunes gens pour leurs parents et leurs supérieurs*, par l'abbé Balme-Frézol (Aveyronnais), du clergé de Paris, mémoire couronné par la Société d'éducation de Lyon, dans sa séance publique du 26 janvier 1865, br. in-8°; — Discours prononcés par MM. l'abbé Marty et C. Mayran, à la distribution solennelle des prix du collége d'Espalion, le 11 août 1865, br. in-8° ; — *Traité analytique et pratique sur les eaux minérales de Sylvanès et de Camarès*, par Paul Caucanas (Aveyronnais), Paris, an X, 1 vol. in-8° ; — *Hommage funèbre à la mémoire de Jean Reboul*, par D. Cadillac, Nîmes, 1865, br. in-8°.

De M. *** : *Le médecin du corps et de l'âme*, par le chanoine Clavel, médecin, originaire de Saint-Geniez, Paris, 1844, 1 vol. in-32 ; — *Monographie de la cathédrale d'Albi*, par M. H. Crozes, ancien magistrat, Toulouse, 1850, 1 vol. in-12 ; — *Essai sur la topographie physique et médicale de Laissac (Aveyron)*, par F.-X. Toussain-Bastide (Aveyronnais); Montpellier, 1828, br. in-8°.

De MM. Soulages et Emile Cartailhac : Arrest du conseil privé du roy, qui maintient les consuls, juges et lieutenants généraux de police de la ville de Rodez au droit d'avoir, seuls, l'inspection et juridiction sur les librairies et imprimeries de ladite ville, à l'exclusion du sr Séguret, juge-mage au présidial de la même ville, du 28 septembre 1731, Rodez, 4 pages in-4° ; — Discours prononcés sur l'autel de la patrie de la commune d'Avignon, le jour de la fête des jeunes Barras et Viala (30 messidor), br. in-4°.

De M. Cabanïols, curé de Saint-Salvadou : Divers anciens titres ou reconnaissances, dont les principaux, écrits sur velin, remontent aux 20 juillet, 24 et 25 novembre 1394 et 25 février 1454.

De M. Lunet, curé de Saint-Laurent-d'Olt : un exemplaire de la carte routière et administrative du département de l'Aveyron par M. G. Cassanac, membre de la Société des Lettres, sur laquelle ont été tracées, par M. A. Boisse, autre membre de la Société, les diverses voies romaines qui ont sillonné en tout sens l'ancien pays des Ruthènes.

De M. Valat : Compte-rendu des travaux de la Société de médecine de Nancy pendant l'année 1863-1864, br. in-8° ; — *La démocratie, la banque et le taux de l'intérêt*, par P.-E. Seignouret, Paris, 1865, br. in-8° ; — *La Banque de France et la Banque de Savoie, ou réduction et fixité du taux de l'escompte des banques privilégiées*, par Th. Furet, banquier; Blaye, 1864, br. in-8°.

Elle a également reçu les comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis, pour l'année 1864, 1 vol. in-8° ; et les *Annales* de la Société historique et archéologique de Château-Thierry (1re annuité, 1864), br. in-8°.

La Société, acceptant avec reconnaissance ces divers dons et communications, charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude envers leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 14 décembre 1865.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Isoard, préfet de l'Aveyron ; Mgr Delalle, évêque de Rodez ; André, proviseur du lycée ; Poulon, ingénieur des ponts-et-chaussées ; Billoin, percepteur ; de Séguret père, ancien magistrat ; Boisse, ingénieur ; Dalac, curé à Onet-le-Château ; Calmès, vérificateur de l'enregistrement ; Bessière, médecin au 82e de ligne ; l'abbé Monteillet, chanoine honoraire ; Eugène de Barrau ; l'abbé Alibert ; Palous, chef d'institution ; Pescheloche, architecte ; Gaspard de Cabrières ; l'abbé Cérès ; Fontès, chef de division à la préfecture ; Virenque, professeur ; Alary, avocat ; Mazars, architecte ; Bastide-Stuart ; Viala, médecin ; Jules de Monseignat, 1er commis à la direction de l'enregistrement ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; Albenque, pharmacien ; Affre, archiviste ; Duchier de Jupille, directeur des haras ; Lala, médecin ; Vergnes, sous-intendant militaire ; Coc, médecin ; Issanchou, pharmacien ; Peyras, professeur ; Castanié, peintre ; L. Bourguet, agent-de-change ; Viallet, médecin ; l'abbé Fabre, aumônier du pensionnat des Frères ; Albespy, médecin ; Lacombe, avocat ; Advielle, sous-chef de division de la préfecture, et Lunet, membre du Conseil général, secrétaire de la Société.

M. le président propose à la Société l'adoption du procès-verbal de la précédente séance. M. Boisse demande à faire préalablement une observation, et il s'exprime ainsi :

« Le procès-verbal de la dernière séance, à laquelle j'ai eu le regret de ne pouvoir assister, contient un passage qui a frappé mon attention ; ce passage est ainsi conçu :

« La Société a reçu de M. Lunet, membre de la Société » des lettres, curé de Saint-Laurent-d'Olt, un exemplaire » de la carte routière et administrative du département de » l'Aveyron, par M. G. Cassanac, sur laquelle ont été tra- » cées par M. Boisse, autre membre de la Société, les » diverses voies romaines qui ont sillonné en tout sens » l'ancien pays des Ruthènes. »

» En lisant ces lignes, on pourrait croire que le tracé des voies romaines, tel qu'il est figuré dans la carte offerte à la Société par M. l'abbé Lunet, est mon œuvre, ou, tout au moins, que j'accepte ce tracé et le considère comme le tableau fidèle et avéré des voies romaines reconnues dans le Rouergue.

» Ce serait me donner beaucoup plus qu'il ne m'est dû.

» Aussi ai-je cru devoir donner quelques explications sur la part fort restreinte et exclusivement passive qui pourrait me revenir dans un travail que j'étais loin de croire destiné à recevoir une sorte de publicité, en prenant place dans les archives de la Société.

» M. l'abbé Lunet m'a fait l'honneur de me communiquer, vers le commencement de 1865, ses intéressantes recherches sur les itinéraires des légions romaines dans le pays des Ruthènes, sur le tracé des voies qui sillonnaient le Rouergue à l'époque de la domination romaine.

» Aux notes résumant ces recherchos se trouvaient jointes des cartes partielles fort détaillées, sur lesquelles notre honorable collègue avait indiqué le tracé des voies romaines, tel que ses études l'avaient conduit à l'admettre. Il me manifesta le désir de voir ces tracés partiels réunis et coordonnés sur une carte réduite, de manière à présenter dans un tableau d'ensemble le réseau complet des voies, tel qu'il l'avait conçu.

» Invité par M. Lunet à l'aider dans ce travail, je m'empressai de répondre à son invitation, en réunissant, dans la carte dont il a fait don à la Société, les divers tronçons de voies qu'il avait tracées lui-même.

» A cela s'est bornée ma part de collaboration, part tellement restreinte qu'elle ne me permettait guère de prétendre à l'honneur de voir mon nom cité.

» Notre honorable collègue en a jugé autrement. Il a voulu m'appeler à partager avec lui le mérite de son œuvre ; je le remercie de son intention bienveillante ; mais la mention qui accompagne sa carte me donne une part beaucoup trop large dans l'exécution d'une œuvre dont la pensée et, par conséquent, la responsabilité et l'honneur n'appartiennent qu'à lui seul. »

Sous le bénéfice de cette explication, le procès-verbal de la séance du 15 septembre dernier est adopté.

—

M. le président informe la Société que M. le docteur Tissandié vient de lui faire don de plus de 200 volumes, dont la plupart ont pour objet la science médicale.

La Société vote des remercîments à M. Tissandié.

—

M. le Président signale encore le don des œuvres de Puffendorf, fait par M. Mouton, procureur impérial, ainsi que l'hommage fait à la Société par MM. Revel, curé de Mondalazac; Blondeau, membre correspondant, ancien vice-secrétaire de la Société, et Abel Fabre, originaire de Nant, d'ouvrages dont ils sont les auteurs.

—

Il appelle en même temps l'attention de la Société sur le portrait du Prieur de Pradinas, qui est exposé dans la salle et est l'œuvre de M. Castanié.

—

M. le Président place enfin sous les yeux de la Société quatre feuilles faisant partie de la carte de l'ancienne Gaule, dressée par la commission de la topographie des Gaules.

—

M. le Président expose que la Société n'a pu parvenir à compléter la collection du *Recueil des Actes administratifs*. Il est délibéré que le procès-verbal de la séance fera un appel aux personnes qui seraient en mesure d'offrir quelques-uns des exemplaires formant lacune.

—

Il est donné lecture de la lettre suivante :

« Rodez, le 24 octobre 1865.

» Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser, au nom de M. le Préfet, pour le musée de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, un exemplaire de chacune des médailles qui ont été frappées à l'occasion de la construction du pont de Compolibat, sur l'Aveyron, faisant partie du chemin de grande communication n° 6, de Decazeville à Carmaux, et de celui de Broquiès, sur le Tarn, pour le passage du chemin de grande communication n° 5, du pont de Grandfuel à Saint-Affrique.

» Recevez, etc.

» *L'agent-voyer en chef*, Bras. »

La Société vote des remercîments à M. le Préfet.

M. le Président donne communication de la lettre dont la teneur suit :

« Monsieur le Président, nous prions votre Société d'accueillir l'hommage d'un livre sur la coxalgie que nous avons fait en collaboration et auquel l'Institut a décerné, cette année, un prix Monthyon.

» Nous sollicitons l'honneur d'être admis dans la Société des lettres, sciences et arts de Rodez, à titre de membres correspondants.

» A l'appui de notre candidature, nous joignons à notre ouvrage divers mémoires que, sous une date moins récente, nous avons publiés individuellement.

» Veuillez agréer, etc.

» Dr Collineau, F. Martin. »

La Société admet les deux auteurs de la lettre en qualité de membres correspondants.

—

Est admis, en la même qualité, sur sa demande, M. Abel Fabre, Aveyronnais et auteur de deux volumes de poésies, dont il a envoyé un exemplaire à la Société.

—

M. le président invite la Société à procéder, conformément aux Statuts, à l'élection d'un secrétaire et d'un conservateur, en remplacement de MM. Lunet et Viallet, dont le mandat est expiré.

La Société délibère qu'il sera ouvert un scrutin spécial pour chaque nomination.

Il est résulté du dépouillement du premier scrutin que M. Lunet, secrétaire sortant, a obtenu 23 voix et M. Valadier 17.

M. le président proclame M. Lunet secrétaire de la Société.

M. le président annonce l'ouverture du scrutin pour l'élection d'un conservateur.

M. Viallet, membre sortant, déclare que l'état de sa santé ne lui permettrait pas d'accepter le renouvellement de son mandat.

Un membre émet l'avis que M. Viallet ne soit pas remplacé. Il fait observer que la Société aura encore trois conservateurs et un bibliothécaire-archiviste; ces quatre fonctionnaires lui semblent suffisants pour assurer la bonne conservation du musée.

Cette proposition, appuyée par quelques membres, n'est pas adoptée.

Le vote a lieu. Il en résulte que M. Albenque a obtenu

15 voix et M. Viallet 12; douze suffrages se sont répartis sur divers membres.

M Albenque remercie ceux de ses collègues qui lui ont donné leurs voix; il ajoute qu'il ne pourrait accepter les fonctions de conservateur.

Un second tour de scrutin a lieu. M. Viallet obtient 18 suffrages et est nommé conservateur.

—

Admissions. — Sur la proposition du bureau, sont admis en qualité de membres titulaires : MM. Delestrac, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Brochot, professeur de rhétorique au lycée de Rodez, et Revel, curé de Mondalazac.

—

M. Advielle fait part à la Société du résultat des recherches auxquelles il s'est livré en vue de la future publication de la correspondance et des travaux inédits d'Amans-Alexis Monteil. Il signale, à ce sujet, les importantes communications qui lui ont été faites par des collectionneurs d'autographes. Sur sa proposition, la Société vote l'impression d'une note à insérer dans les journaux, destinée à provoquer l'envoi de nouvelles communications.

—

M. le président annonce que la commission chargée de dresser la liste des Sociétés savantes avec lesquelles il est à désirer que la Société des lettres établisse des échanges réguliers de communication, a rempli son mandat. Il fait connaître la liste arrêtée par cette cummission, qui comprend soixante noms. La Société l'approuve.

—

M. le président rappelle qu'il avait proposé à la Société de fonder des prix annuels qui seraient distribués par elle; que cette proposition, prise en considération, avait été renvoyée au comité. Il ajoute que le comité, à son tour, a désigné une commission spéciale qui a étudié la question et choisi l'un de ses membres, M. de Séguret, pour son rapporteur. Il donne la parole à M. de Séguret, qui lit le rapport suivant :

« A une époque qui remonte à la dernière période du XVIIe siècle, une modeste académie fut fondée à Rodez par Jean de Tullier, seigneur de la Roquette.

» Voici comment s'exprimait cet ami des lettres dans son testament, en date du 18 mars 1675 :

« Je veux aussi, pour animer la jeunesse aux lettres et à » la vertu, instituer des jeux floraux, et lègue cent livres

» de rente pour distribuer trois fleurs d'argent à ceux qui » auront mieux réussi en poésie latine, française et vulgaire, à savoir : une branche de palme qui est dans mes » armes : la marguerite en faveur de Marguerite de Maynard, ma défunte femme, et l'œillet pour l'honneur » d'Isabeau de Senneterre, ma très aimée femme, de valeur chacune de 25 livres, ayant mes armes au bas. Le » thème de composition sera baillé à la fête de Saint-Jean » chaque année par Mgr l'évêque, s'il lui plaît en prendre » la peine, et les compositions jugées par lui ou son vicaire-général, deux de messieurs du présidial, deux » officiers de l'élection, deux consuls, deux avocats et les » Révérends Pères jésuites que j'aurais dû nommer les » premiers; lesquels donneront leur jugement le jour » après Notre-Dame d'août; et après la distribution des » fleurs, ceux qui les auront obtenues feront le tour-de-» ville avec violons et hautbois. »

» S'il est regrettable que nos archives n'aient pu réunir qu'un petit nombre de recueils publiés par notre académie ruthénoise et relatifs à la distribution annuelle des fleurs, nous en possédons encore assez pour nous faire connaître les conditions du concours, la nature et l'étendue des discours ou des poésies qui en étaient l'objet, les noms et le mérite des lauréats.

» Ainsi, dans les derniers recueils qui ont passé sous nos yeux, nous avons vu, de 1760 à 1763, figurer avec éclat le nom de Peyrot, de Matheron, auteur de plusieurs poésies couronnées par les juges du concours. Le bon Prieur de Pradinas préludait ainsi au succès si populaire que devaient avoir plus tard ses Géorgiques patoises.

» En remontant à une époque plus reculée, nous lisons dans le recueil de 1723 que la palme d'argent, premier prix du concours, a été décernée à M. l'abbé Segui, de Rodez, auteur d'un discours sur la sagesse humaine, et que le même écrivain a obtenu l'œillet d'argent pour une ode latine.

« C'est un jeune prêtre, dit le recueil, qui joint à beaucoup de mérite personnel des talents extraordinaires » pour l'éloquence et la poésie. Il remporta, en 1722, le » premier prix de l'académie de Toulouse, pour avoir fait » l'ode sur la convalescence du roi ; il avait été déjà couronné plusieurs fois dans celle de Rodez ; après s'y être » fait admirer dans la chaire, il est allé à Paris, où il est » actuellement et où il a *porté* des discours qu'on a appris » par des *gazetins* avoir été universellement applaudis.

» Un pareil sujet fait beaucoup d'honneur à sa famille et à » sa patrie. Ces deux prix ont été délivrés à M. son père, » marchand de cette ville. »

» Ces éloges ne paraîtront pas exagérés, puisque l'abbé Ségui est parvenu à occuper l'un des fauteuils de l'Académie française. C'est un point de notre histoire locale qu'il importe de constater, et nous avons lieu d'espérer que le nom du poète, de l'orateur ruthénois, figurera bientôt dans le recueil de nos biographies aveyronnaises (1).

» Ces souvenirs sont précieux ; ils honorent notre province, qui savait, il y aura bientôt deux cents ans, s'associer aux travaux des illustres écrivains du grand siècle, à l'admiration générale qu'inspiraient leurs œuvres immortelles, et dans la sphère restreinte de ses modestes tournois littéraires, cherchait à propager le goût des fortes études et des saines doctrines.

» C'est pour consacrer ces souvenirs, c'est pour rattacher le présent à la chaîne du passé, dans le but d'encourager la culture des lettres, de répandre les bienfaits de l'instruction, des sciences humaines et du goût éclairé des beaux-arts, que la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a résolu de décerner des récompenses à la poésie, à l'éloquence, aux recherches historiques et archéologiques, dans un concours qui s'ouvrira à Rodez le 1er juin 1866 et les années suivantes à pareille époque, où seront admis tous les ouvrages littéraires et scientifiques.

» Les œuvres présentées au concours ne devront pas excéder deux cents vers pour les poésies, une ou deux feuilles d'impression, format in-8°, pour les ouvrages en prose.

» Seront rejetés du concours :

» Tout ouvrage qui attaquerait la religion ou le gouvernement ; qui blesserait les mœurs ou les bienséances ; les satyres ; les traductions ou imitations ; les œuvres qui affecteraient les formes du genre burlesque ; celles qui auraient été présentées à d'autres Académies, publiées ou imprimées ; celles enfin dont les auteurs se feraient connaître, ou pour lesquelles ils solliciteraient ou feraient solliciter.

» Les auteurs qui voudront concourir inscriront une épigraphe ou devise en tête ou à la fin de leur ouvrage ; la

(1) Voir la *Biographie universelle* de Michaud, tome 41, page 478.

même devise sera reproduite sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra leur nom et leur domicile. Ils en adresseront deux copies lisiblement écrites à M. le secrétaire de la Société. Ces envois devront lui parvenir, francs de port, dans la période qui s'écoulera du 1er juin au 15 juillet de chaque année.

» Les juges du concours seront désignés par la Société et pris dans son sein ; chaque section des lettres, des sciences et des arts désignera quatre de ses membres par la voie du scrutin. Les douze sociétaires ainsi désignés seront nommés à vie et ne seront remplacés qu'en cas de décès ou de démission. Réunis à MM. les président, vice-président et secrétaire de la Société, ils formeront le jury de jugement qui se divisera en deux sections pour l'examen préparatoire des œuvres produites et dont l'une des deux copies sera soumise à chacune des deux sections, qui se réuniront ensuite pour décerner les prix.

» Tous les membres du jury sont exclus du concours.

» Les prix consisteront en une palme d'argent de valeur de 120 francs ; une marguerite et un œillet d'argent, de valeur de 60 fr. chacun ; enfin, de trois médailles, grand module, en argent, de valeur de 20 fr. chacune. Les juges du concours pourront ne décerner qu'une partie de ces prix dont les autres seront réservés pour le concours de l'année suivante. Les prix seront attribués à tous les genres de composition en vers ou en prose, suivant le mérite de chacune d'elles. Le jugement devra être rendu avant le 15 du mois d'août ; il en sera donné avis secrètement à chacun des lauréats afin qu'ils aient le temps de se rendre à la séance de la distribution des prix.

» Les billets cachetés contenant les noms des auteurs des ouvrages qui n'auront point été couronnés ou distingués dans le concours, seront immédiatement détruits par le jury de jugement. Les manuscrits ne seront pas rendus et resteront déposés dans les archives de la Société.

» La distribution des prix aura lieu dans la seconde quinzaine du mois d'août, au jour qui sera indiqué par les journaux. Les autorités civiles, religieuses et militaires, MM. les membres du Conseil général du département, les dames et tous les amis des lettres seront invités à cette séance solennelle, que M. le président de la Société ouvrira par un discours, où il pourra rendre compte des travaux de la Société pendant l'année. Le secrétaire présentera ensuite son rapport sur le concours et proclamera les noms des lauréats, qui seront invités à donner eux-mêmes lecture de leurs ouvrages à l'assemblée, et recevront en-

suite, des mains du Président ou des personnes les plus éminentes de l'assistance, les prix qui leur auront été décernés.

» La Société se réserve d'indiquer, chaque année, un sujet à traiter, en prose ou en vers, et qui sera l'objet d'un prix particulier dont la forme et la valeur seront plus tard déterminées.

» Un procès-verbal de la séance où les prix auront été distribués sera imprimé et contiendra les discours et rapports qui auront été prononcés, les noms des lauréats et les ouvrages qui auront été couronnés ou distingués par les juges du concours. Il pourra aussi reproduire quelques œuvres littéraires ou scientifiques des membres de la Société, dont lecture aura été donnée à l'assemblée par leurs auteurs. »

Sur la proposition d'un membre, la Société délibère qu'il y a lieu de discuter succesivement les diverses dispositions formulées dans le rapport lu par M. de Séguret.

La Société examine d'abord la question de savoir si des prix seront distribués au mois d'août 1866.

Un membre fait remarquer que le délai laissé aux concurrents serait trop court. Il propose d'ajourner la première distribution à l'année 1867.

Cette proposition est appuyée par M. le préfet, qui pense que cet ajournement permettra au conseil-général et peut-être au gouvernement de concourir à l'œuvre, par des allocations qui fourniraient à la Société le moyen d'élever la valeur de ses prix qui lui semble bien faible.

M. le Président remercie M. le Préfet des dispositions si bienveillantes qu'il vient de manifester.

Après diverses observations soumises à la Société pour ou contre l'ajournement, il est délibéré que la première distribution n'aura lieu qu'en 1867.

La Société distribuera-t-elle des prix chaque année ?

Il résulte de la discussion à laquelle a donné lieu cette question que la Société a entendu délibérer que des prix seront distribués en 1867 et, plus tard, aux époques qu'il lui conviendra de fixer.

Convient-il de proposer des sujets de prix ?

Quelques membres émettent l'avis que la Société doit laisser aux concurrents toute latitude et s'abstenir d'indiquer aucun sujet.

Cette opinion est combattue par d'autres membres qui pensent que la tache du jury deviendrait fort difficile, si les concurrents traitaient des sujets différents.

Invitée à se prononcer, la Société délibère qu'elle posera les questions à traiter, formulera les sujets de prix.

Convient-il de fixer une longueur maximum des travaux qui seront soumis au jury?

La Société adopte la limite de 200 vers pour les concours de poésie, limite proposée par la commission; mais elle n'en assigne aucune aux ouvrages en prose.

Sur la proposition d'un membre, il est délibéré qu'il sera accordé, pour chaque sujet mis au concours, un prix et une mention honorable.

Sur l'interpellation d'un autre membre, M. le rapporteur dit que la commission a entendu exclure du concours la satyre qui pourrait atteindre les personnes, mais non la satyre considérée comme genre. Une pièce de vers qui serait dirigée contre des défauts inhérents à la nature humaine, par exemple, ne serait pas rejetée.

Les travaux couronnés seront-ils imprimés aux frais de la Société?

La Société délibère qu'ils le seront, sinon intégralement, du moins par extraits.

Les membres de la Société des lettres seront-ils admis à concourir.

La Société se prononce, sur cette question, pour l'affirmative :

Jury. — Il est délibéré : 1° que le jury sera composé du président, du vice-président, du secrétaire, du vice-secrétaire et de neuf membres élus, trois par chaque section; 2° que les membres élus par les sections ne le seront que pour une année, et qu'ils pourront être réélus; 3° que le jury proposera divers sujets à la Société qui déterminera par un vote ceux qui seront mis au concours.

Sur la proposition d'un membre, la Société charge la commission de procéder à la rédaction d'un projet de réglemenl basé, soit sur celles des dispositions du rapport qui n'ont donné lieu à aucune objection, soit sur les diverses décisions qui viennent d'être prises.

Ce projet de règlement sera ultérieurement soumis à l'approbation de la Société.

—

M. Virenque demande la parole et s'exprime ainsi :

« *Caverne du Larzac dite Grotte des Morts.* — Cette caverne a fourni à M. le comte de Sambucy-Luzençon le principal sujet d'un mémoire élégamment écrit, dans lequel la vérité me semble défigurée ainsi que j'ai cherché à l'établir (1).

(1) Voir le *Napoléonien* des 3, 5 et 8 août 1865.

» Mais M. de S. - L. n'est pas convaincu, et, dans une lettre publiée le 2 décembre par le *Napoléonien*, il combat mes assertions.

» Il devient, dès lors, nécessaire de demander la lumière, sur la question qui nous sépare, à une discussion aussi courtoise que sincère : c'est ce queje vais entreprendre.

» Le mémoire de M. de S.-L. comprend :

» 1° Des données matérielles ;

» 2° Les déductions qui en découlent.

» Examinons tour à tour les unes et les autres :

« 1° La caverne n'avait pas d'ouverture extérieure, dit mon honorable contradicteur. »

» J'ai établi l'existence de cette ouverture, et par les déclarations qui m'avaient été faites, et par la preuve non moins précieuse résultant de l'empreinte bien apparente de la *cassure* du rocher, empreinte qui ne se continue que jusqu'à la paroi de la porte.

» Aujourd'hui, je serai plus explicite encore, après les nouveaux renseignements qu'on ma fournis et les nouvelles fouilles que j'ai fait exécuter.

» Le nommé Bernat, Julien, du Viala-du-Pas-de-Jaux, chassait un jour (antérieurement à l'éboulement) non loin de la Grotte des Morts. Son chien lance un renard qui va se réfugier dans notre caverne. Bernat propose à son domestique d'y pénétrer ; celui-ci fait observer à son maître qu'il craint le danger qu'offrent les abords de la Grotte ; Bernat alors y entre lui-même et en sort peu après, disant à son serviteur :

« Je t'assure que les renards doivent fréquenter ce réduit depuis bien longtemps, car il est presque plein d'ossements..... Ma foi, j'ai éprouvé une telle émotion que je n'ai pas osé avancer plus loin. »

» Je dois ce récit à la fois simple, circonstancié et concluant à M. B., Antoine, dans les propriétés duquel se trouve la caverne. Est-ce clair?.... Et continuera-t-on à soutenir que la Grotte des Morts n'avait pas d'ouverture extérieure?...

» Il y a trois mois à peine, on parlait de cette ouverture en termes très affirmatifs; le guide qui conduisait M. de S.-L., lors de sa visite à la Grotte et qui le renseigna, était présent et il resta muet....

» Je n'entends pas dire par là que ce jeune homme en ait imposé sciemment à M. de S.-L., mais il a évidemment péché par ignorance.

« Pourquoi, demande M. de S.-L., la caverne n'est-elle connue sous le nom de Grotte des Morts que depuis l'éboulement? » La raison en est bien simple. Le pêle-mêle que présentaient les ossements à la surface ne permettait pas de décider s'il s'agissait ou non d'ossements humains; lorsque l'éboulement rendit tout doute impossible à cet égard, n'était-il pas naturel de donner à la Grotte la dénomination si significative qu'elle porte?

« 2° La Grotte des Morts renfermait dix squelettes humains. »

» Tels sont les termes formels, positifs, de M. de S.-L., qui cependant se hâte de déclarer, dans sa lettre du 16 août dernier : « Il est vrai que le chiffre de 7, 8, *peut-être davantage*, a été porté, un peu arbitrairement sans doute, à une dizaine ; mais serait-ce un si grand crime, lorsque, d'une autre part, on ne se gêne nullement pour placer *30 squelettes bien comptés* au milieu de ce trou? »

» Ici, M. de S.-L. me fait une légère concession, non sans y mettre un peu d'humeur, il est vrai.

« On ne se gêne nullement, dit-il, pour placer 30 squelettes *bien comptés* au milieu de ce trou. »

» J'ai écrit : notre ossuaire ne renfermait pas moins de 30 squelettes. Ma phrase n'a pas ce caractère absolu de précision qu'on veut bien lui donner trop complaisamment.....

» Eh bien! la grotte ne contenait pas seulement 30 squelettes mais 42. J'ai fait terminer en septembre dernier les fouilles dans la partie de la caverne où se trouvaient les ossements humains, et j'y ai trouvé 12 squelettes dont l'un la face tournée contre terre.

« 3° Les squelettes étaient rangés en rond et comme à demi-couchés. »

» Voici le point culminant de la discussion. J'ai démontré, dans un précédent article sur la Grotte des Morts, et cela en précisant la largeur de l'ossuaire, que l'arrangement des squelettes n'a jamais pu exister. Toutefois, je n'ai pas réussi à faire passer là-dessus la persuasion dans l'esprit de M. de S.-L., qui continue à défendre, — quoique faiblement, — l'arrangement *plus ou moins circulaire* qu'il a décrit.

» A cet effet, il place les têtes des squelettes « dans un enfoncement plus ou moins circulaire et occupant la partie la plus renflée, la plus concave de la grotte. »

» Que nous différions avec M. de S.-L. sur la destina-

tion de la Grotte des Morts, je le comprends, puisque nous ne pouvons juger l'un et l'autre que sur des hypothèses fort problématiques ; mais que l'accord entre nous ne puisse s'établir lorsqu'il s'agit de *la forme* de l'ossuaire, voilà où commence mon étonnement.....

» J'ai visité maintes et maintes fois la Grotte des Morts et j'affirme qu'elle offre simplement, sur la paroi restante, une rainure *en ligne droite.*

» Quant à la partie de l'ossuaire, « soit renflée, soit concave, » de laquelle parle M. de S.-L., je n'en trouve d'autre trace que dans sa lettre du 16 août.

« 4° Des couloirs secrets, cachés dans l'intérieur de la montagne, et que des concrétions calcaires, insensiblement amassées, ont pu obstruer, reliaient l'Antre des Matarelles à la chambre sépulcrale. »

» Si M. de S. - L. visitait une seconde fois la caverne et qu'il l'explorât jusqu'au fond, comme je l'ai fait moi-même, il renoncerait immédiatement à ces couloirs secrets auxquels il tient tant, — j'allais dire à ces voies *souterraines*, oubliant que ce qualificatif lui paraît ténébreux.

» Oui, en tout examinant aussi attentivement que possible. il verrait que la perfide caverne du Larzac, après lui avoir refusé un espace circulaire où la disposition des squelettes aurait pu rappeler « les chevaliers de la *Table Ronde,* les périboles sacrés des peuples orientaux et le cercle cabalistique inventé par les Mages, » lui refuse, en outre, les couloirs secrets qu'il place dans les flancs de la montagne...., il ne reconnaîtrait plus sa grotte...

» Et si l'on pense que ce que j'avance ici n'est pas l'expression de la vérité vraie, il me reste à dire : allez, interrogez, voyez et vous serez vite convaincu.

» Je passe maintenant à ce qui a trait à la destination de la caverne et à l'époque de sa prise de possession par l'homme.

» M. de S.-L. déclare que, pour expliquer la présence des squelettes dans la Grotte des Morts, « il ne pouvait pas supposer qu'une famille entière fût soudainement éclose dans un rocher et se fût développée là tout tranquillement, sans communication aucune avec le monde extérieur. »

» D'un autre côté, comme la caverne n'avait pas d'ouverture extérieure, d'après les indications qui lui avaient été données, il y avait là pour lui une énigme dont il fallait trouver le mot, je veux dire une difficulté réelle, sérieuse, qu'il n'a pas cherché à tourner.

» Il est arrivé à faire « de l'antre des Materelles (1) un lieu consacré à quelque divinité de la Gaule primitive, » en procédant de supposition en supposition et en s'appuyant sur les considérations suivantes qu'on me permettra de rappeler pour la clarté et l'enchaînement des idées.

» Il pense :

« 1° Qu'on peut donner pour étymologie à *Matarelles* le mot latin *mactare* (immoler) ;

» 2° Que les Gaulois ont pu, dans des circonstances particulières, accommplir quelques-uns de leurs rites dans des antres ou des cavernes plus ou moins rapprochées des lieux de leurs réunions ordinaires ;

» 3° Que, si l'on ne veut point accepter cette hypothèse pour l'époque druidique, il y aurait encore moins de motifs de la repousser pour les premiers âges de la Gaule, lors de l'arrivée des plus anciennes peuplades, lesquelles ayant dû, comme dans tous les pays, commencer par s'abriter dans les premières cavités qu'elles rencontraient, ont dû tout naturellement aussi en consacrer les plus vastes et les plus imposantes au culte de leurs divinités ;

» 4° Que, si le mot latin *mactare* semble porter avec lui l'indication d'une date *gallo-romaine*, rien n'empêche, en définitive, d'admettre que les Romains de la conquête ont appliqué ce mot de leur langue à des souvenirs locaux se rapportant à des faits déjà fort anciens. »

» Après avoir transformé l'Antre des Matarelles en temple dédié à une divinité qu'auraient adorée les premiers habitants de la Gaule, les aborigènes, M. de S.-L. n'avait plus qu'un pas à faire pour arriver à la solution qu'il s'efforçait de découvrir.

» Alors, il imagine, — une fois entré dans le domaine des hypothèses que ne peut-on pas supposer ? — il imagine, dis-je, une galerie secrète, connue des seuls initiés, pour relier l'Antre des Matarelles à la Grotte des Morts.

» On devine la conclusion qui va suivre : « Les victimes humaines immolées dans la grande caverne des Matarelles en l'honneur d'une divinité quelconque étaient transportées ensuite dans notre ossuaire. » C'est bien là le sentiment de M. de S.-L.

» J'avoue qu'il faut plus que *les yeux de la foi* pour voir dans l'Antre des Matarelles un temple ayant servi au culte de quelque peuplade préceltique.

(1) Cave à fromage située à 400 mètres environ de la Grotte des Morts.

» L'opinion de M. de S.-L., en effet, n'est basée que sur l'étymologie du mot *Matarelles*, qu'il rend par celui de *mactare* (immoler) ; mais il est obligé d'ajouter aussitôt : « Le mot latin *mactare* semble porter avec lui l'indication d'une date *gallo-romaine;* toutefois, rien n'empêche, en définitive, d'admettre que les Romains de la conquête ont appliqué ce mot de leur langue à des souvenirs locaux *se rapportant à des faits déjà fort anciens.* »

» Je souligne ce dernier complément, — que je regrette d'avoir omis une première fois, — parce qu'il donne la mesure de l'effort d'imagination auquel a été condamné M. de S.-L. pour dégager l'inconnue qu'il cherchait.

» Ici vient prendre place une objection.

» Si les faits accomplis dans l'Antre des Matarelles remontent « aux premiers temps de la Gaule, » pourquoi a-t-on attendu « *mille ans au moins* » à en rappeler le souvenir ?

» Pourquoi les Celtes, successeurs des « premiers occupants de notre sol » et héritiers de leurs traditions, n'ont-ils pas appliqué un mot de leur langue à la caverne qui nous occupe pour perpétuer la mémoire des cérémonies qui s'y pratiquaient ?

» Ce silence de leur part tire d'autant plus à conséquence qu'il ne s'agit de rien moins, d'après M. de S.-L., que d'un « lieu ayant été gardé par des prêtresses appelées (suivant les temps et les pays) *fées*, *druidesses*, *vestales*, *junones*, *sorcières*, *magiciennes*, etc., etc. »

» Mais qu'importe, en définitive, que l'Antre des Matarelles soit ou non un ancien temple, dès qu'il est matériellement et invinciblement prouvé *qu'il ne communique aucunement et qu'il n'a jamais communiqué* avec la Grotte des Morts ?

» Dans l'un et l'autre cas, je le demande, l'opinion de M. de S.-L., relative à la *destination* de cette grotte, n'est-elle pas également insoutenable ?

» Voyons s'il a été plus heureux en parlant de *l'ancienneté* de notre ossuaire. Il dit :

« 1° La prise de possession de la caverne du Larzac par l'homme est antérieure non-seulement à l'époque gauloise, mais même à l'époque celtique, attendu que ces peuples, dans leurs modes de funérailles, ne disposaient point les cadavres de *la manière et dans l'arrangement symétrique* où ont été rencontrés les squelettes de ladite caverne, et que l'ustion marquait, toujours ou presque toujours, la dernière scène soit de la mort sanglante, soit de la mort naturelle... »

« 2° *L'ordre et le placement symétrique des squelettes*, disposition évidemment calculée, témoigne de quelque rit inconnu et des plus anciens... »

» Toujours cet arrangement symétrique des squelettes qui a fait tomber M. de S.-L. dans le merveilleux, l'idéal!... Les fouilles que j'ai fait faire à deux reprises dans la Grotte des Morts m'ont suffisamment permis de juger de la disposition qu'avaient occupée les squelettes, et j'atteste qu'ils étaient placés sans *ordre*, sans *symétrie;* l'un d'eux avait la face tournée contre terre ainsi que je l'ai écrit plus haut.

» Ce *désordre* des squelettes exclut, à mon avis, toute idée « *d'un rit inconnu* et d'*une sépulture ordinaire.* »

» Le culte des tombeaux a été de tout temps en honneur parmi les hommes même à l'état sauvage.

» Peut-on supposer, avec quelque vraisemblance, qu'on ait entassé, *sans ordre,* des victimes humaines offertes ou non offertes à une divinité dans une excavation de rocher, et cela dans des conditions normales? Evidemment non.

» Chez tous les peuples, l'inhumation des morts s'est accomplie avec un soin extrême et en observant une certaine symétrie; et cette distribution régulière des squelettes, l'archéologue se complait tous les jours à l'observer en fouillant les dolmens, les tumulus, les hypogées, etc.

» Or, la Grotte des Morts n'offrant rien de semblable, M. de S.-L. ne saurait trouver là aucun indice révélant une *ancienneté* des plus reculées.

» Quant au jugement porté par M. le président de la Société anthropologique de Paris sur les deux crânes humains provenant de la Grotte des Morts qu'on a soumis à son examen, il ne me semble nullement établir que notre ossuaire date des temps *antéhistoriques* de la Gaule, comme le veut mon contradicteur.

» Cet honorable président serait sûrement d'un avis tout contraire s'il savait que ces crânes n'étaient pas à l'abri de la pluie dans la Grotte des Morts, et qu'après l'éboulement ils sont restés plus de cinq ans exposés à l'inclémence des saisons.

» En considérant alors leur *état de conservation*, *malgré les conditions exceptionnellement défavorables où ils se sont trouvés placés*, il serait forcé d'avouer que le type celtique a dû *nécessairement* se conserver longtemps sur le Larzac.

» Je vais démontrer historiquement la possibilité de ce dernier fait :

» Les Celtes faisaient partie de la grande famille gauloise. — Le mot *gaulois* est un nom générique et celui de *Celtes* a une acception bornée, locale; un sens spécial, restreint. — Ce peuple habitait nos contrées et très certainement le Larzac.

» M. de Gaujal nous apprend, dans ses *Etudes historiques sur le Rouergue*, que cet immense plateau était autrefois couvert de forêts ; or, le mot *celtes* signifie *hommes* ou *tribus des forêts;* de plus, les monuments celtiques qu'on y rencontre donnent à cette présomption toute la force d'une vérité historique.

» Lorsque le Peuple-Roi s'empara de la Gaule, il n'extermina pas les Celtes, il ne les déporta pas ; sa conduite fut et plus humaine et plus politique : il chercha à se les assimiler, à se les incorporer lentement et successivement.

» Les Francs, qui vinrent après les Romains, agirent comme eux à l'égard des indigènes, seulement ils leur donnèrent leur nom.

» Depuis cette époque jusqu'à nos jours, aucune cause, aucun événement que nous connaissions ne sont venus faire disparaître du territoire français les descendants des Celtes ou Gaulois ; et M. Amédée Thierry a eu raison de dire dans son Introduction (page 2) à l'*Histoire des Gaulois : « J'ai* voulu faire connaître une race de laquelle descendent les dix-neuf vingtièmes d'entre nous, *Français.* »

» Puisque notre filiation aboutit aux Celtes, pourquoi *quelques crânes* de l'époque actuelle, ne reproduiraient-ils pas *ce type primitif*, malgré le mélange des peuples, la triple influence de l'éducation, du climat et des idées morales, le changement de nourriture, etc., etc ? Est-il prouvé que les caractères physiques des races ne se conservent pas plus ou moins purs ?...

» Et si le type celtique a *définitivement* disparu, voudrait-on me dire à partir de quel siècle on ne le retrouve plus ?

» Je respecte généralement les décisions des sommités, des oracles de la science, mais il ne m'est pas permis de les croire *infaillibles*...

» Un archéologue distingué de notre département se trouvant de passage à Toulouse, il y a environ deux mois, manifesta l'intention de voir les deux crânes de la caverne du Larzac ; on s'empressa de satisfaire à ses désirs avec beaucoup d'urbanité.

» Après avoir étudié ces crânes, il demanda si ceux qui appartiennent à une autre époque ne présentent rien de semblable. On lui répondit en souriant : « Vous allez, Monsieur, en juger. »

» Alors on plaça sous ses yeux un crâne *récent*, reproduisant les mêmes caractères et ne différant des deux autres que par la couleur : ceux donnés par M. de S.-L. sont noirâtres, tandis que l'autre est blanc !... Je n'invente pas, je raconte.

» Quelle autre conclusion pourrait-on tirer de ce qu'on vient de lire, sinon que les crânes de la Grotte des Morts étant celtiques, la France, et particulièrement le Larzac, offraient naguère et offrent sans doute encore de nos jours *ce type?*

» Après avoir de nouveau tout mûrement examiné, je persiste à croire que la Grotte des Morts a reçu les victimes humaines assassinées *au Passet,* par les brigands qui infestèrent le Larzac pendant le moyen âge et au commencement des temps modernes.

» Mon opinion résulte des considérations suivantes :

» 1° Un savant médecin, qui n'a pas plus d'intérêt que moi « *à rajeunir* les os, » quoi qu'en dise avec un peu de sel attique M. de S.-L., m'a déclaré que les ossements de la Grotte des Morts sont moins anciens que ceux des dolmens que j'ai fouillés.

» 2° Les deux crânes dont il s'agit ne pouvaient pas se conserver « *plus de trois mille ans,* » désavantageusement placés comme ils l'étaient. — La science est ici vaincue par les faits.

» 3° La tradition locale apprend que de nombreux assassinats se sont commis près de la Grotte des Morts ; elle ajoute que les voleurs avaient soin de cacher leurs victimes.

» 4° L'absence dans ladite Grotte de tout objet dû à l'industrie humaine contraste singulièrement avec les richesses archéologiques qu'on trouve dans les ossuaires celtiques et ne permet pas de classer notre Grotte des Morts dans cette catégorie.

» 5° Le *désordre* des squelettes bannit toute idée d'une sépulture ordinaire.

» 6° On trouve sur le prolongement du rocher qui renferme la Grotte des Morts d'autres cavernes à ossements humains ; — j'en ai fouillé une au *Pas du Cabrit,* et on m'a parlé d'une troisième. — Partout on constate que les squelettes sont placés sans ordre, et nulle part on ne

trouve aucun objet celtique, double preuve qui ajoute une grande évidence à l'opinion que je soutiens.

» Enfin, M. de S.-L. se demande si je n'ai pas voulu donner à entendre par les mots soulignés qui se trouvent à la deuxième page de mon mémoire « qu'il a tourné en ridicule le culte des bons habitants d'Auglans pour les morts. »

» Je n'ai pas été compris, et j'aurais raison de me plaindre de ce qu'on me prête gratuitement une telle pensée. Jai parlé sans périphrase. Les mots *pieusement enterrés par leurs possesseurs* expriment non-seulement un fait, mais aussi un sentiment que je sais être cher aux habitants d'Auglans; ces mots m'appartiennent en propre et je ne vois pas trop pourquoi M. de S.-L. les revendique.... Qu'il me permette de lui dire en terminant : Je ne suis disposé ni à donner des leçons, ni à en recevoir toutes les fois que je puis, comme dans le cas présent, en appeler à la bonté de ma cause et à la pureté de mes intentions.

» MICHEL VIRENQUE. »

La Société délibère que le travail de M. Virenque sera inséré au procès-verbal de la séance et publié.

—

Elle renvoie à M. l'abbé Cérès un catalogue des médailles du musée dressé par M. Courtial.

—

Dons divers pour le musée. — Indépendamment des divers objets déjà énoncés au présent procès-verbal, la Société a reçu :

De M. Mouton, procureur impérial : un ancien cachet à l'usage de l'état-major général de la Guadeloupe sous la Restauration;

De M. Tissandié, médecin : un squelette humain préparé et tout disposé pour être monté, ainsi que divers autres ossements humains remarquables par leur forme;

De M. X... : une cartouchière arabe, un cliché en cuivre représentant Notre-Dame de la Salette, un médaillon en bronze, à l'effigie du chevalier Nicolas Mancini, patricien de Florence; douze médailles ou monnaies diverses; six agathes; un médaillon en bronze, à l'effigie de Philippe et de Ferdinand, rois d'Espagne; une médaille en bronze à l'effigie d'Henri II, roi de France; autre médaille de l'ordre de Saint-Benoît; quatre petits bustes en plâtre représentant les poètes italiens, et une pipe chinoise pour fumer l'opium;

De M. le vicomte de Beaumont : plusieurs échantillons de minéralogie et de coquilles fossiles, provenant des départements de l'Orne et de la Lozère ;

De M. Fau, pharmacien : une monnaie chinoise ;

De M. Albespy, médecin : quatre anciennes monnaies de France trouvées dans un tombeau au village d'Agen, canton du Pont-de-Salars ;

De M. Viguier père : une fascie d'asperge née dans son jardin, à Rodez, et remarquable par ses dimensions ;

De M. Bestion fils, de Rodez, chirurgien de marine : plusieurs coquilles de gastéropodes marins, dits aplysies ou lièvres de mer ;

De M. Pons-d'Hauterives : deux cornes de chèvre Angora, une concrétion calcaire, trouvée dans le canal vésical d'un bœuf, et une hache antique et en cuivre, trouvée, au Mexique, dans le tombeau très ancien d'un guerrier du pays ;

De M. Canac, maréchal : une médaille commémorative de la translation des cendres de Napoléon Ier de Sainte-Hélène à Paris, le 15 décembre 1840.

—

Dons pour la bibliothèque ou les archives. — Elle a également reçu :

De M. Maisonabe, de Rodez : La thèse pour le doctorat, par lui soutenue, le 1er janvier 1865, devant la Faculté de droit de Paris.

De M. X... : Arrêts notables du Parlement de Toulouse, par M. B. de La Roche-Flavin, originaire du Rouergue ; Toulouse, 1852 ; 1 vol. in-4° ; — Cinquième abrégé de la Carte générale du Militaire de France, etc., portant le Calendrier pour l'an 1739 ; Paris, 1739 ; 1 vol. in-8° ; — Murviel, Ruines d'un Oppidum des Volces Arécomiques, par MM. de Montgravier et Ricard, de Montpellier ; Paris, 1863 ; br. in-8° ; — Mémoire sur le projet des Canaux d'irrigation du Rhône, proposé par M. Aristide Dumont ; Paris, 1861 ; br. in-4° ; — Régénération des races de vers-à-soie par les éducations automnales, etc., par Emile Nourrigat, de Lunel ; Montpellier, 1860 ; br. in-4° ; — Deux livraisons de la Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault ; — Recueil des épitaphes ou inscriptions pour Guillaume Renaud, libraire et bibliothécaire, à Montpellier, 1830 ; br. in-8° ; — Les départements du Midi à l'Exposition universelle de Toulouse, en 1865 ; par

S. Alquié ; Toulouse, 1 vol. in-8° ; — Le palais de l'Industrie universelle, etc. (Exposition de 1855), par H. Boudin ; Paris ; 1 vol. in-8° ; — Compte-rendu des travaux des délégations des départements du Sud et du Sud-Ouest de l'Océan à la Méditerranée, au sujet du chemin de fer projeté de Cette à Marseille et de Rodez à la Méditerranée, par Saint-Affrique, Lodève et Montpellier ; Paris, 1862 ; br. in-4° ; — Procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue à Angoulême, du 6 au 14 septembre 1857, par la Société géologique de France ; br. in-8°, ainsi que trois gravures dont une représentant le vice-amiral d'Estaing, originaire du Rouergue ;

De M*** : La Botanique à l'Exposition universelle de 1855, par M. le comte Jaubert ; Paris, br. in-8° ; — *Les Pierres tumulaires à Nîmes*, étude antique par L. Maurin ; Nîmes, 1861 ; br. in-8° ; — *L'abbé Flottes et sa bibliothèque*, par P. Blanc ; Montpellier, 1865 ; br. in-8° ; — *Eloge historique de Marcel de Serres*, par P.-G. de Rouville ; Montpellier, 1863 ; br. in-8° ; — *Considérations sur la Peau et en particulier sur le Derme*, par le Dr L. Girou de Buzareingues (Aveyronnais) ; Paris, 1840 ; br. in-8° ; — *Des Tumeurs hémorrhoïdales et de leur traitement*, par M. J. Benoît (Aveyronnais) ; Montpellier, 1859 ; br. in-4° ; — *Recherche analytique de la structure du corps humain*, par M. Besse, docteur en médecine, originaire du Rouergue ; Toulouse, 1701 ; 2 vol. in-8° ;

De M. Marcorelles, directeur de la maîtrise : La traduction en vers français des principaux passages de l'Ancien et du Nouveau-Testament, avec gravures sur bois, dédiée par Guillaume Guéroult à Catherine de Médicis, mère du roi Charles IX ; Lyon, 1570 ; 1 vol. in-8° ;

De M. Jules Benoid-Pons : *Etudes parallèles et morales ;* Clermond-Ferrand, 1865 ; 1 vol. in-12, dont il est l'auteur ;

De MM. Ferdinand Martin, chirurgien-orthopédiste, et Alfred Collineau, médecin à Paris : *De la Coxalgie, de sa nature, de son traitement ;* ouvrage qu'ils ont publié en collaboration et qui a été couronné par l'Académie des sciences : Paris, 1865 ; 1 vol. in-8°, avec gravures sur bois intercalées dans le texte : ainsi que dix brochures diverses, dont ils sont également les auteurs, et qui traitent de matières médicales.

De M. R... : Le Compte-rendu du concours régional et des expositions de Montpellier, en 1860, par M. Isidore Bonnet ; Montpellier, 1861 ; 1 fort vol. grand in-8° ;

De M. F... : Rapport à S. Exc. M. Armand Béhic, ministre de l'agriculture, sur la viticulture comparée de l'arrondissement de Libourne, des départements de la Dordogne, de Tarn-et-Garonne, du Tarn, de l'Aveyron, de la Lozère, de la Haute-Loire, du Cantal et de la Corrèze, par le docteur Jules Guyot ; Paris ; 1 vol. grand in-8° ;

La Société a également reçu les huit dernières annuités (de 1857 à 1864) des actes de l'Académie impériale des sciences de Bordeaux, consistant en 23 volumes ou brochures in-8° ; le premier volume du Bulletin de la Société d'archéologie fondée à Melun en 1864, ainsi que la suite des publications de la Revue des Sociétés savantes, de la Société archéologique de Béziers, de l'Académie impériale de Toulouse, de la Société impériale d'agriculture, etc., de la Loire, et de la Société académique de Saint-Quentin.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et charge son secrétaire de consigner l'expression de sa gratitude envers leurs auteurs, au procès-verbal de la séance.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 24 décembre 1865.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Isoard, préfet de l'Aveyron; Coc, médecin; Boisse, vice-président; Rozier, maire; Fontès, chef de division à la préfecture; Poulon, conducteur, remplissant les fonctions d'ingénieur des ponts-et-chaussées; de Valady (Henri); Vergnes, sous-intendant militaire; Delestrac, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Duchier de Jupille, directeur des haras; de Séguret père, ancien magistrat; Albenque, pharmacicn; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise; Bastide-Stuart; Palangié avocat; L. Bourguet, agent-de-change; Lacombe, avocat; Castanié, peintre; Alary, avocat; Brochot, professeur; Cardeillac, receveur des postes; Viallet, médecin; Billoin, percepteur; Pescheloche, architecte; de Barrau (Adolphe); Issanchou, pharmacien; l'abbé Cèrés; l'abbé Alibert; Virenque, professeur; l'abbé Noël; Palous, chef d'institution; Gaspard de Cabrières; Valadier, botaniste; l'abbé Fabre, aumônier du pensionnat des Frères; vicomte de Beaumont; Pichard, inspecteur d'Académie; Eugène de Barrau; de Balzac, membre du conseil général; Viala, médecin; Albespy, médecin; Peyras, professeur; Mazars, architecte; Castan, professeur, et Lunet, membre du conseil général, secrétaire.

—

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire et adopté sans observations par la Société.

—

Un membre exprime le désir que la question à l'ordre du jour relative à des impressions dont le secrétaire doit entretenir la Société, soit discutée la première.

Le secrétaire déclare qu'il partage le désir qui vient d'être exprimé. Il se met dès-lors à la dispositon de la Société pour la lecture du rapport qu'il se propose de lui soumettre.

Un membre du comité permanent déclare, en son nom et au nom de la majorité de ses collègues, que les questions

dont le secrétaire a l'intention de saisir la Société, sont de la compétence exclusive du comité permanent, lequel s'est prononcé. Il y a, selon ce membre, chose jugée et le comité ne pourrait qu'être blessé et devrait peut-être se démettre de ses fonctions, si la Société croyait avoir qualité pour réviser son jugement.

Le secrétaire donne lecture des dispositions de l'article 9 des statuts qui ne confèrent, au comité permanent, quant aux impressions, qu'un seul droit, le *droit de surveillance.*

Le secrétaire cite la partie réglementaire de l'article 8, qui confère au président le même droit de surveillance.

Le comité n'a pu, selon lui, qu'émettre un avis. La Société seule a qualité pour statuer quant au fond.

Un membre propose à la Société de passer à l'ordre du jour et il expose les motifs qui, selon lui, devraient faire adopter cette proposition, même par le secrétaire. Plusieurs membres émettent un avis contraire.

Après une longue discussion le président met aux voix la question de savoir s'il y a lieu de passer à l'ordre du jour.

Le dépouillement du scrutin établit que 22 membres ont voté pour l'ordre du jour et 23 contre.

Le président donne en conséquence la parole au secrétaire qui lit son rapport.

M. Pescheloche, prenant la parole, déclare que n'ayant point l'habitude de l'improvisation il ne saurait répondre, séance tenante, à tout ce qui vient d'être dit par le secrétaire. Il donne lecture d'un travail qui indique l'origine des impressions dont il s'agit. Il répond ensuite à quelques-uns des griefs énoncés dans le rapport de M. Lunet.

Un membre propose à la Société de clore le débat en votant l'ordre du jour pur et simple.

Un autre membre dit que la Société ne saurait perdre de vue qu'elle doit la plus grande partie de la considération qui l'entoure à ses publications. Tout ce qui s'y rattache doit donc avoir de l'importance à ses yeux.

Le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple qui est adopté à une grande majorité.

Un membre tire de ce vote la conséquence que la Société ne s'oppose pas à l'exécution de la délibération prise par le comité permanent. Cette interprétation du vote n'est pas contestée.

—

Sur la proposition du président, la Société adopte, pour l'exercice 1866, le projet du budget qui a obtenu l'approbation du comité permanent.

M. le président donne la parole à M. Palous qui rend compte de l'ouvrage de M. de Labonnefon, qui lui a été renvoyé.

Un membre dit que cet ouvrage mérite de trouver une place dans toutes les bibliothèques communales du département.

La Société adopte le rapport qui vient de lui être lu par M. Palous et décide que les extraits qui suivent seront insérés au procès-verbal de la séance.

« Il est rassurant de voir de temps à autre des hommes bien inspirés appliquer leurs veilles et leur talent à étendre le domaine de la littérature honnête et orthodoxe et des livres utiles. Le fruit de leurs labeurs, en les honorant eux-mêmes, est un hommage aux vérités immuables de la religion et aux principes imprescriptibles de la morale ; et ce témoignage public appelle l'adhésion, la reconnaissance même et les encouragements des amis sincères de la bonne éducation et des saines doctrines.

» C'est sous l'impression de ces sentiments, jointe au souvenir d'une ancienne et sympathique collaboration, que j'ai l'honneur de vous présenter l'appréciation et l'analyse du livre qu'un de nos collègues, actuellement inspecteur primaire à Rochefort, vient de faire paraître.

» M. de Labonnefon, qui en est l'auteur, ne doit qu'à des études faites dans les établissements primaires, et au goût, aussi bien qu'à la persévérance, avec lesquels il a su cultiver et nourrir son esprit, d'avoir pu vous faire hommage d'une production littéraire qui lui a déjà valu des suffrages honorables, éminents même, et que vous voudrez bien aussi accueillir avec faveur.

» Le titre est *Pierre Valdey*, ou le bon fils.

» Bien que tout s'enchaîne dans la vie d'un homme, et que les vertus filiales soient le présage et le gage presque certain de celles qui devront présider plus tard à l'accomplissement des devoirs du chef de famille, nous ajouterions volontiers au qualificatif bon fils, ceux de bon époux, bon père et bon citoyen. *Valdey* est, en effet, l'un et l'autre.

» Le but et la destination du livre se trouvent judicieusement indiqués au frontispice par ces deux lignes :

« Essai d'éducation pratique. Livre de lecture courante destiné aux écoles des deux sexes. »

» *Pierre Valdey* nous semble répondre à ce double but et offrir un bon traité d'éducation pratique à l'usage des parents aussi bien que des maîtres, et un excellent livre de lecture courante à placer entre les mains des enfants; livre à la fois religieux, moral et récréatif, qui à raison de ce

double caractère trouverait convenablement sa place dans les bibliothèques publiques et dans celles des particuliers.

» Le but de cette publication se révèle presque à chaque page par les conseils, les leçons et les exemples de sagesse et de bon sens, les exhortations paternelles et amicales dont tous les chapitres sont parsemés ; dans tous le même ton de politesse, de morale et de religion, avec une profusion, nous voulons dire une abondance, qui en fait un livre foncièrement moral et sérieux, bien que le genre plaisant et spirituel y tienne une large place.

» L'auteur s'est donc proposé la bonne éducation de ceux entre les mains de qui son ouvrage pourrait arriver. Ce choix dans la direction des ressources de son esprit fait déjà honneur à ses sentiments et à ses intentions, en même temps qu'il mesure la portée et l'utilité de son travail.

» Voyons le plan qu'il a suivi. Les compositions qui tendent essentiellement à la même fin que celle qui vous est soumise, diffèrent nécessairement entre elles par la forme. Diverses voies sont en effet ouvertes pour atteindre un résultat, tel que la bonne éducation, qui, de l'expérience des pères de famille et des précepteurs, peut être si souvent contrarié par la légèreté, l'esprit d'indépendance, les dispositions négatives ou perverses, ou par la contagion du mauvais exemple.

» Les uns, prenant l'individu dans les diverses situations que son choix ou les circonstances pourront lui faire, lui présentent un exposé suivi de morale, une suite de leçons plus ou moins philosophiques sur les triples devoirs qui l'attendent dans le rude sentier de la vie.

» D'autres ont composé des recueils d'exemples édifiants de toutes les vertus, de tous les bons sentiments, une mise en pratique vivante et historique de toutes les inspirations généreuses.

» Plusieurs enfin, appelant la fiction à leur aide, placent sous la forme de récits allégoriques, d'apologues, de paraboles, de drames ou de romans moraux, leurs leçons de sagesse sous les auspices des agréments et des séductions même que l'imagination leur fournit : tous ensemble ont créé un riche fonds de littérature morale qui est comme une protestation permanente et solennelle contre la littérature vicieuse ou suspecte.

» Le premier mode a quelque chose de sévère, quelque paternels qu'en soient la forme et le ton. Cette condensation de principes religieux et moraux dans un exposé continu de devoirs, sans délassement, ne convient guère à l'enfance ; à peine l'âge mûr peut-il s'en accommoder ; les esprits sérieux peuvent en faire le sujet de leurs médita-

tions; mais quand il s'adresse au jeune âge et à l'adolescence le moraliste ne doit pas méconnaître ce besoin de diversions récréatives que la nature a placé au seuil de la vie.

» Le deuxième mode a, sous ce rapport, l'avantage sur le premier, avec lequel il peut d'ailleurs se combiner; de plus les exemples historiques, tout en parlant à la raison, entretiennent dans l'âme du lecteur cette confiance qui naît du spectacle d'un devoir réellement accompli par son semblable; mais là peu ou point d'ensemble, de méthode et d'initiative de la part de l'écrivain.

» D'ailleurs le champ des anecdotes n'est pas sans limite et il a été passablement exploité; aussi, est-ce au troisième mode, celui de la fiction, que l'auteur de *Valdey*, sans se priver du secours des deux premiers, s'est adressé pour faire pénétrer dans le cœur de ses jeunes lecteurs l'amour de la vertu, de la religion, de la politesse et de l'ordre, et offrir en même temps un guide ou un auxiliaire à ceux qui ont à s'occuper d'éducation.

» Dans le récit de l'histoire de la famille *Valdey*, le précepteur ou le moraliste s'efface le plus souvent et laisse la parole et l'action aux personnages en scène, mettant ainsi au jour ce que lui ont appris ses études, ses observations et sa triple expérience d'instituteur, de père de famille et de fonctionnaire.

» Cette forme, qui permet à l'imagination de l'écrivain de créer à son gré les situations et les rôles dont le moraliste a besoin, a sans doute ses écueils : les modèles et les scènes peuvent être placés au-dessus de la sphère commune; la fiction peut, en un mot, jouer un peu trop l'épopée, le roman proprement dit; l'auteur de *Valdey* nous paraît avoir évité cet écart : quoique doué d'une imagination féconde, il en a su modérer l'essor en la soumettant au principal but et au besoin de son sujet. Aussi rien de dramatique, peu ou presque point de poésie dans les conceptions, assez dans les détails, beaucoup d'attrait et de naturel partout.

» D'abord les personnages ne sont pris ni dans les classes élevées, ni dans les grands centres de population. Les récits et les situations ne sortent guère du cercle de la vie ordinaire et paisible de la campagne. L'auteur semble avoir obéi à une sorte de prédilection pour cette classe intéressante qu'il importerait tant de soustraire à la contagion du vice et des fausses doctrines en lui apprenant à mieux apprécier les avantages et les perspectives de son horizon..... Autour de la famille *Valdey*, il fait figurer divers agents dont le rôle donne de l'ensemble à son œuvre et concourt à développer les principes et les détails de la

bonne éducation. Un vénérable curé, un inspecteur primaire, un ancien maître de pension président du comité local, un juge de paix, un maire, un digne instituteur : tels sont les personnages qu'il fait intervenir le plus souvent et auxquels il donne le premier rôle dans l'interprétation de sa pensée, établissant entre eux et les parents une sorte de solidarité, par le zèle et l'exemple, dans l'œuvre fondamentale de l'éducation.

» Nous n'aurons garde d'oublier de constater aussi qu'on trouve entre ces divers rôles un accord, une entente, une cordialité dont l'heureuse influence vaudra toujours quelques concessions mutuelles et dont l'absence. quelle qu'en puisse être la cause, sera partout et en tout temps un fléau pour la bonne éducation et le principe d'autorité.

» A un second plan, l'histoire de la famille *Valdey* nous offre ça et là des types qui s'harmonisent avec elle et d'autres qui font contraste avec les premiers, et qui par les suites de leurs désordres ou leur retour vers le bien donnent plus d'autorité aux exemples et aux préceptes moraux dont le livre est parsemé. La sotte incrédulité. les vices, les écarts et les travers de la vie y sont flétris dans des rôles et sous des noms dont quelques-uns sont plaisamment caractéristiques. Les suites de la faiblesse dans l'éducation domestique sont exposées dans l'histoire tristement intéressante de René. Les principes sociaux mêmes y sont vengés des excentricités de ces hommes qui rêvèrent un jour, sous prétexte d'égalité et de fraternité, à la place des inégalités créées par la nature et les instincts sociaux de l'homme, des inégalités extravagantes ou monstrueuses. Ce passage trouve son complément dans un autre chapitre intitulé *Amour de la Patrie*, renfermant des excursions dans l'histoire et un portrait assez heureux du vrai et bon patriote dans diverses professions; titre que l'auteur ne sépare pas, bien entendu, de celui de citoyen estimable à tous égards; non plus que de l'admiration des grands rôles et de la reconnaissance pour les grands services rendus dans les circonstances graves et tous les jours par le génie dont les mains habiles dirigent les destinées de la France.....

» Inspiré par un sentiment facile à deviner, l'auteur a placé le théâtre de ses récits dans cette petite ville du département immortalisée par le berceau de l'illustre héros des barricades. S'il fait une excursion dans une ville voisine, c'est pour y remplir auprès de la population urbaine et surtout de la classe ouvrière, la même mission morale qu'il a commencée auprès de celle de la campagne

et condamner tel usage contre lequel protestent également et les lois religieuses et les conseils d'une sage économie.

» Toutes les scènes et les situations y ont leur intérêt; néanmoins il n'y faut chercher ni action, ni intrigue, ni dénoûment. C'est une suite de récits reliés entre eux par le but et le caractère moral et religieux du livre, et par l'histoire de la famille *Valdey*, notamment de l'aîné des enfants, intéressant modèle vers lequel convergent surtout les soins et les principes d'éducation morale, intellectuelle et physique développés dans l'ouvrage. Ce lien moral, indépendamment de plusieurs transitions bien ménagées, l'auteur a eu l'heureuse idée de le rendre plus sensible en plaçant en tête de chaque chapitre, outre un titre qui interrompt avec avantage la monotonie du récit, une sentence ou maxime empruntée, ou tirée du fond même du sujet. Le choix de ces sortes d'épigraphes est tel qu'on les trouve toujours parfaitement adaptées au sens et au but du chapitre et réciproquement.

» Nous ajouterons que l'ouvrage de notre collègue ne nous semble pas fournir sujet à des critiques sérieuses comme ouvrage littéraire. Le récit même du mariage de *Pierre Valdey*, petite pastorale qui a bien son intérêt, ne nous a pas paru déplacé dans un livre d'éducation, cette sorte d'idylle ouvrant aux légitimes aspirations de l'individu une perspective bien propre, pour quiconque se sent jaloux de son honneur et de son avenir, à servir de sauvegarde pour la conduite et la réputation. Sauf quelques détails oiseux ou trop nuancés, ce sujet nous paraît convenablement traité.

» La visite de *Valdey* à notre musée, qui nous a fait tout d'abord l'effet d'un hors d'œuvre, n'est pas sans quelque rapport avec le principal sujet.....L'auteur nous y fait assister à une revue historique et artistique de nos illustrations. Cette fantaisie littéraire provient d'un sentiment qu'on partage et se rachète par la vigueur et l'intérêt de cette suite d'esquisses biographiques; de plus elle se justifie jusqu'à un certain point du reproche d'intérêt trop prononcé de localité qu'elle mériterait si notre galerie ne renfermait que des sujets dont la réputation n'eût pas franchi les limites du département, et qu'elle ne mérite plus au même degré du moment que nous comptons des noms et des célébrités que la France, l'humanité même peuvent revendiquer.

» Nous arrêtons là nos détails sur les récits de *Valdey*; dans tous se trouve réalisé le précepte du lyrique latin par l'heureux mélange de l'utile à l'agréable; partout un entrain, un ton de bonne humeur, une facilité, une peinture

de mœurs et un naturel qui charment. Les récits qui se rapprochent le plus des faits les plus vulgaires sont relevés par un choix heureux d'expressions, une diction facile, élégante, correcte, un laconisme et un assaisonnement de traits spirituels et d'anecdotes qui en rendent la lecture constamment attrayante.

» La variété des tons et la forme du dialogue qui y est fréquente ajoutent à la valeur de l'ouvrage comme livre de lecture en le rendant plus propre à habituer les enfants aux diverses inflexions de voix dont la lecture accentuée est susceptible. On y rencontre assez souvent des détails descriptifs, des portraits physiques et moraux marqués du cachet du goût et de l'imagination. Ce genre ajoute encore au mérite du livre comme modèle du style descriptif en même temps que de récit familier et de narration soutenue.....

» Tels sont les développements auxquels nous avons cru devoir nous livrer sur l'ouvrage que vous nous avez fait l'honneur de nous soumettre. Ils sont peut-être longs à un double point de vue, mais la contexture même du livre et la diffusion à laquelle il devrait arriver s'il avait la destinée qu'il nous paraît mériter, et que nous lui souhaitons, nous vaudront le bénéfice de l'indulgence.

» Nous allons nous résumer en disant, qu'à part quelques réserves sur certains détails, le travail de notre collègue, surtout avec les modifications typographiques et les augmentations qu'il recevra dans une nouvelle édition, nous paraît mériter, comme livre de lecture, et comme ouvrage d'éducation pratique, les suffrages et les encouragements de la Société des Lettres.

» C'est l'impression que nous avions retirée d'une première lecture et qui s'est confirmée lorsque nous avons dû en faire l'appréciation. Deux Prélats, dont l'opinion, en pareille matière, a une autorité éminemment compétente et respectable, dans leurs approbations, dont nous avons eu depuis les autographes à notre disposition, accordent au travail de notre compatriote le mérite et l'importance d'un excellent livre de lecture et d'éducation.

» Il nous est permis de nous en féliciter à double titre, mais surtout à cause de cette tendance de tant d'écrivains et de lecteurs vers les productions littéraires propres à altérer les mœurs ou à fausser les croyances. »

La séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 15 février 1866.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Guirondet, juge de paix à Rignac; Valadier; l'abbé Cérès; l'abbé Revel, curé de Mondalazac; l'abbé Dalac, curé à Onet-le-Château; l'abbé Roquette, directeur de l'institution des sourds-muets à Rodez; Castanié, peintre; Palous, chef d'institution; Virenque, professeur; André, proviseur du lycée; Pichard, inspecteur d'Académie; Pescheloche, architecte; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise; de Monseignat (Jules), premier commis de la direction de l'enregistrement; Billoin, percepteur; Brochot, professeur au lycée; l'abbé Alibert; le vicomte de Beaumont; Boubal, avocat; Vergnes, sous-intendant militaire; Vanginot, architecte; Viallet, médecin; Delestrac, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; Poulon, conducteur faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées; de Cabrières (Gaspard); Affre, archiviste; de Barrau (Eugène), avocat; de Valady (Eugène), avocat; Pachins, juge; Lacombe, avocat; de Valady (Henri), conseiller général; Fontès, chef de division de la préfecture; Lala, médecin; l'abbé Fabre, aumônier du pensionnat des Frères, et Lunet, conseiller général et secrétaire de la Société.

—

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

—

Un membre propose à la Société de délibérer que le rapport de M. Lunet qui, d'après le procès-verbal qui vient d'être lu, devrait en faire partie, n'y soit pas inséré et il expose les motifs de son opinion.

M. Lunet combat vivement cette proposition. Il rappelle que son travail a un double objet; il l'a rédigé pour la défense d'un intérêt de la compagnie qu'il croit essentiel

mais dont l'appréciation souveraine appartient à la Société, et aussi pour dégager sa responsabilité personnelle qu'il tient pour sérieusement compromise par des impressions qu'il n'a connues que lorsqu'elles étaient un fait accompli. Après une discussion à laquelle plusieurs membres prennent part, il est délibéré que le rapport de M. Lunet ne figurera pas au procès-verbal de la séance du 24 décembre dernier. Cette délibération est prise à une grande majorité. Sauf cette modification, le procès-verbal est adopté tel qu'il a été lu par le secrétaire.

Un membre expose que, dans l'opinion du comité permanent, le secrétaire serait tenu, d'après le règlement et d'après l'usage, de lui donner lecture des procès-verbaux des séances de la Société avant de les soumettre à la Société elle-même, et il ajoute que cette opinion n'est pas partagée par le secrétaire. Celui-ci, prenant la parole, déclare qu'en effet ni le règlement ni l'usage ne font, selon lui, au secrétaire un devoir de donner au comité permanent communication des procès-verbaux avant de les soumettre à la Société qui a seule qualité pour les adopter ou les modifier.

Invitée par le président à se prononcer sur cette divergence, la Société adopte une proposition qui a été formulée en ces termes par l'un de ses membres : « Le secrétaire devra lire le procès-verbal au comité permanent dans le mois qui suivra la séance. S'il est accepté sans réclamation, il sera imprimé dans sa teneur ; sinon il sera soumis à la Société dans la première séance générale et imprimé après cette séance. »

—

Sur la proposition de M. le président, la Société charge MM. Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron ; Jules Duval, Léon Vaïsse et Guillemin de la représenter au congrès des délégués des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Paris, rue Bonaparte, n° 44, le 20 mars 1866.

—

M. Guirondet donne lecture de son rapport sur la traduction de Pétrarque, par M. Poulenq.

La parole est maintenue à M. Guirondet qui donne communication d'un mémoire étendu dans lequel il expose de nouvelles et savantes considérations à l'appui de son opinion, d'après laquelle Capdenac aurait succédé à Uxellodunum.

La Société vote l'impression de ce remarquable travail.

—

M. Cérès demande la parole et donne lecture du mémoire dont la teneur suit, dans lequel il rend compte de plusieurs découvertes, dont quelques-unes fort intéressantes, qu'il a faites en fouillant divers monuments celtiques.

« Messieurs, permettez-nous de vous présenter ici le court exposé de nos observations sur quelques monuments celtiques des environs de Rodez, et de soumettre à votre savante appréciation les objets intéressants qui ont été le fruit de nos découvertes.

» En voyant tous les jours tomber pièce à pièce ces pieux réceptacles de la cendre de nos pères, en voyant l'ignorance et la cupidité se presser de jeter au vent le dernier atome des ossements qu'ils renferment, en entendant discuter diversement sur l'origine, les mœurs, les usages mêmes de ceux dont la trace est effacée par tant de vents et d'orages, nous nous sommes senti pris d'envie de faire nous-mêmes une visite aux tombeaux antiques des aïeux et de hasarder un timide regard dans les humides profondeurs de ces dernières demeures. Puisse notre curiosité, guidée par l'unique désir de nous instruire, être en même temps de quelque utilité pour la science!

» Nous n'avons vu que les dolmens et les tumuli de nos environs; il n'a pu, par conséquent, nous être permis d'établir des comparaisons entre ces monuments et les monuments de même nature qu'on rencontre dans d'autres localités. Toutefois, les différentes descriptions qui nous sont passées sous les yeux n'ont servi, sauf quelque insignifiante variation, qu'à confirmer leur identité. A commercer par les dolmens, bien moins nombreux que les tumuli, ceux de notre contrée, comme ceux de Bretagne et autres, offrent des dimensions diverses. Nous en avons vus depuis trois, quatre jusqu'à quarante mètres de longueur. Leur plus grande largeur, qui se trouve constamment à leur ouverture, ne s'étend pas jusqu'à deux mètres. Le fond des dolmens (on peut le dire aussi des tumuli) est grossièrement pavé de pierres plates, mal ajustées et recouvertes d'une couche de glaise. C'est sur cette couche, dans une terre noire et pâteuse, qu'on rencontre les ossements et les objets divers qu'ils renferment. Un grand nombre sont privés de la table qui les recouvre ordinairement, soit que cette table n'ait jamais existé, soit que la rigueur du climat et la longueur des siècles l'ait délitée, soit encore qu'elle ait été mise à profit pour servir à quelque usage des générations subséquentes. Les tables, du

moins celles que nous avons vues, offrent dans leurs dimensions presque autant de largeur que de longueur. Les plus étendues ont à peine cinq mètres. Leur épaisseur ne dépasse guère 55 centimètres. La plupart de nos dolmens ont encore autour d'eux un reste de ce tertre de terre et de pierre qui dût les envelopper primitivement. Leur orientation est généralement celle du Levant; on en trouve cependant quelques-uns dont l'ouverture principale est tournée vers le Midi. Il ne sera peut-être pas hors de propos de faire remarquer que, outre leur ouverture principale, située souvent à l'Orient et quelquefois seulement au Midi, certains de nos dolmens offrent encore des ouvertures latérales. On trouve dans leur intérieur l'ossature brisée d'un ou plusieurs corps diversement couchés, des haches en une sorte de pierre compacte et fort dure ; des poignards et des flèches en silex diversement façonnées, des poteries à pâte noirâtre celluleuse, semée de grains de quartz et de mica, des bois de cerf grossièrement travaillés, de très rares fragments de fer, enfin des torques ou colliers composés de coquillages, de dents de chien et de sanglier, de rondelles en albâtre et autres matières minérales paraissant appartenir au schiste ardoisier. Les grains de bronze en font aussi quelquefois partie.

» Les tumuli varient également par leurs dimensions ; nous en avons vus de 25 à 30 mètres de diamètre sur une élévation de plus de 3 mètres. D'autres, au contraire, presque entièrement aplatis ont à peine offert dans leur intérieur quelques parcelles d'ossements mêlés à des poteries brisées. Leur forme est ordinairement ovale, un seul nous a paru offrir les quatre angles d'un carré parfait. Les tumuli, d'une dimension considérable, récèlent souvent des dolmens; d'autres fois ce sont plusieurs tombeaux qui rayonnent autour d'un tombeau central sur lequel on trouve les traces d'un feu violent. Dans des amas considérables de cendres et parmi des ossements plus qu'à moitié calcinés, nous avons trouvé des grains de collier en fer, des anneaux de bronze de divers calibres, quelques-uns ornés d'élégants guillochis. Dans les tombes qui rayonnaient autour du centre, nous n'avons pu recueillir que des dents et autres ossements d'animaux divers, mais sans trace d'ustion. Deux tombes isolées ont donné chacune une épée à double tranchant de 80 centimètres de longueur; des clous de bronze en traversaient la garde et paraissaient destinés à fixer la corne ou le bois qui devait la garnir. Les poteries des tumuli offrent les mêmes caractères que les poteries des dolmens. On peut cependant

établir cette différence pour quelques-unes appartenant aux premiers, que leur galbe est moins grossier et qu'elles paraissent, contrairement à celles des dolmens, avoir subi l'action du four et acquis plus de consistance par la cuisson. Les anses qu'offrent quelquefois ces poteries sont toujours dans les formes les plus rudimentaires. Enfin, quels que soient les objets qu'on trouve dans les uns et les autres de ces monuments, ils portent tous des caractères essentiellement primitifs, soit dans la matière qui les constitue, soit dans l'art qu'ils représentent. Il faudrait peut-être faire ici une exception pour les objets découverts, l'an dernier, dans les tumuli de Souyri; mais nous ne croyons pas nous tromper en leur attribuant une origine mérovingienne.

» Les dolmens et les tumuli sont nombreux dans le département de l'Aveyron; mais nous ne devons pas oublier que nous n'avons à mentionner ici que ceux des environs de Rodez, c'est-à-dire ceux qu'un heureux voisinage ou la circonstance d'une visite chez un ami, nous ont fait connaître. Le nombre de ceux que nous avons vus (nous ne prétendons pas les avoir vu tous) s'élève à plus de quatre cents. Nous en avons compté 253 sur les plateaux calcaires de Salles-la-Source, 34 dans la commune de Muret, 32 dans les vastes plaines qui existent entre Balzac et Souyri, plaines connues sous le nom de plaines d'Aurival, 39 dans les communes de Bozouls et de Montrozier, 19 dans celles de Concourès et de La Loubière, 14 dans les pâturages de Sainte-Radegonde, 17 dans la commune d'Onet-le-Château. Nous avons encore rencontré cinq dolmens sur la route impériale de Rodez à Millau : deux sur le domaine de Bourrival, commune de St-Léons, et trois entre La Glène et Saint-Germain. Nous avons aperçu, enfin, quelques-uns de ces monuments dans les environs de Villeneuve, arrondissement de Villefranche. Pour un grand nombre d'autres que nous n'avons pu visiter, mais que nous savons sûrement exister, nous renvoyons aux listes qu'en ont dressé M. Valadier et M. Boisse; nos honorables collaborateurs ont mieux fait : le premier a dessiné très élégamment et avec la plus grande exactitude un certain nombre de dolmens; le second les a consignés déjà sur une carte monumentale du département dont l'impression est vivement attendue par les amis de la science. Un autre de nos honorables collègues, M. Virenque, nous promet des détails intéressants sur quelques-uns des nombreux dolmens du Larzac et le récit des légendes naïves auxquelles ils ont donné lieu.

» Après cet exposé général sur les tombes celtiques du département que nous avons pu voir et toucher, qu'il nous soit permis d'entrer dans quelques détails et de citer, comme preuve de ce que nous venons de dire, le résultat de fouilles récentes et opérées en grande partie sous nos yeux.

« Notre chantier va se trouver encore sur les vastes pâturages de Salles-la-Source où, nous croyons l'avoir dit dans d'autres circonstances, les monuments anciens se rencontrent, pour ainsi dire, à chaque pas : ici le menhir, le dolmen, l'opidum du Gaulois ; là le temple, le théâtre, le camp du Romain. Mais nous n'avons à nous occuper ici que de quelques tombeaux du plus ancien de ces deux peuples, c'est-à-dire de celui qui, très-probablement, vint le premier disputer une nourriture aux bêtes féroces de nos forêts et poser sur le flanc de nos collines, alors désertes, la première cabane qui l'abrita.

» En suivant la route n° 21, de Cadayrac à Solsac, on aperçoit, sur la droite, en face du hameau de Saint-Antonin, deux immenses dalles posées de champ, mesurant chacune six mètres de longueur sur un mètre 60 de hauteur ; moins la table, qui a disparu, ces dalles forment la première *cella* d'un dolmen de quarante mètres de longueur et dont l'ouverture, à l'orient, mesure environ un mètre 80 de largeur. A la suite des deux monolithes, se présentent, à l'ouest, deux baies latérales de 70 cent. de largeur, s'ouvrant l'une au midi, l'autre au nord. Suivent ensuite deux autres dalles de moindre dimension que les premières, une troisième, interposée, les réunit à l'instar de la ligne médiane qui réunit les deux jambages d'un H majuscule ; cette pierre transversale constitue le fond de la première cella de ce gigantesque dolmen et le commencement de la deuxième. Cette dernière est encore intacte, ainsi que celles qui doivent probablement lui faire suite. La première fut fouillée en 1858 par des cantonniers qui ne trouvèrent là que les pierres qu'ils cherchaient pour l'empierrement du chemin et de plus une grande quantité d'ossements. Ce ne fut que plus tard que M. Vialar, propriétaire à Solsac, venant à passer sur ces décombres, aperçut, lavés par une pluie d'orage, des poignards, des flèches en silex et les grains noirs d'un collier. M. Vialar fit don de ces objets à notre musée.

» Nous avons pu constater, par la grande quantité d'ossements et principalement par le nombre des rotules et des têtes de fémur, que ce premier compartiment avait dû renfermer dix-huit ou vingt squelettes. Ajoutons que

nous n'avons trouvé là ni ailleurs aucun de ces ossements monstrueux que d'autres, plus heureux sans doute, prétendent avoir trouvé dans les dolmens. Le monument de Saint-Antonin n'a pas de table ; mais les débris nombreux de pierres concassées qu'on trouve sur toute la longueur du tumulus qui le revêt encore, ne laissent pas douter qu'il n'en a pas toujours été privé.

» Avec le concours de deux amis de la science, M. l'abbé Cabaniols et M. le curé de Cadayrac, nous avons pu opérer des fouilles plus complètes dans un dolmen situé près de Ronnes, entre Cadayrac et Solsac.

» En commençant nos travaux, nous étions bien loin de penser que nous allions fouiller un dolmen. Nul signe ne pouvait le faire soupçonner, car nous n'avions devant nous qu'un superbe tumulus de deux mètres de hauteur et de huit mètres de diamètre. Il était tant soit peu ovale dans le sens du levant au couchant. Nous crûmes devoir placer les ouvriers à l'orient pour leur faire ouvrir une tranchée d'un mètre 50 de largeur, se dirigeant vers l'occident. Bientôt l'angle d'une des pierres latérales d'un dolmen se manifesta, puis, vers sa base, ce furent les frêles ossements d'un enfant de huit à dix ans. Ne voyant encore vestige de la table qui recouvre ordinairement les dolmens et pensant que celui-ci, comme beaucoup d'autres, en avait été privé, nous établîmes les ouvriers au sommet du monument. Ils étaient à peine parvenus à quelques centimètres de profondeur, lorsque nous découvrîmes une immense quantité de cendres mêlées à des pierres calcinées et à des ossements à moitié consumés. Il s'est encore trouvé dans cet amas de cendres grand nombre de dents et autres ossements de chien, des fragments d'anneaux en bronze assez minces, des grains de collier en fer. Les cendres avaient une épaisseur de trente centimètres et occupaient une surface d'environ cinq mètres sur le sommet du tombeau. On pourrait juger d'après ces détails de la dimension et de l'ardeur du bûcher, mais on en aura une plus juste idée quand on saura que sa violence avait fait éclater en quatre morceaux la table de pierre épaisse de 45 cent., sur laquelle il avait été allumé. Cette tombe superposée et à peine recouverte était-elle contemporaine de l'ossuaire qui existait sous la dalle éclatée par le feu ? La différence des objets découverts dans l'un et dans l'autre permettent d'en douter ; leur construction, d'ailleurs, semble accuser des usages bien différents.

» La table de ce dolmen, que nous avions découverte immédiatement sous les cendres, avait quatre mètres de

longueur et presque tout autant en largeur. Une seule pierre latérale posée de champ la soutenait du côté nord ; Celle du sud manquant, c'était un tas de pierres jetées sans ordre qui maintenait son état horizontal. On voyait, à l'ouest, la pierre plate qui forme ordinairement le fond. Quand nous eûmes fait rouler au bas du monticule les lourds fragments de la table, il nous fut facile de pénétrer dans la chambre sépulcrale. A la suite du premier squelette qui, nous l'avons dit, était celui d'un enfant, nous en trouvâmes trois autres. Ils étaient assis (nous n'avons pu constater cette position pour le premier). Ils étaient assis, disons-nous, sur une couche de glaise, le dos appuyé sur la dalle du nord et la face par conséquent tournée vers le midi. Le deuxième squelette annonçait, par sa délicatesse et son extrême fragilité, un sujet qui n'avait pas encore atteint la maturité de l'âge, quoi qu'il eût atteint son entier développement. Le troisième et le quatrième, forts et vigoureux, avaient chacun dans leur main ou à côté de leur main droite, un instrument dont l'un était une hache en une sorte de pierre compacte, de couleur verdâtre, de 7 centimètres et demi de longueur avec un tranchant de 3 centimètres d'épanouissement. L'autre, un peu plus grand dans ses dimensions et presque de la même forme que le premier, était une pierre blanche traversée par une veine noire ; son tranchant avait été émoussé à dessein comme pour en faire un marteau ou un polissoir. Des instruments de si petite dimension peuvent-ils figurer ici autre chose que des symboles ou des amulettes ? On ne saurait les classer parmi les armes, tout au plus on leur assignerait un rang parmi les ustensiles domestiques. Il nous souvient d'avoir lu quelque part, que la hache et le couteau symbolisaient la fin de la vie chez les Gaulois, et qu'à ce titre ces deux instruments se trouvaient souvent employés dans les cérémonies funèbres. Du reste, l'*ascia*, instrument fort approchant de la hache, se voit souvent gravée sur les cippes funéraires des Romains. Quoi qu'il en soit de ces réflexions, nous avons déposé ces objets dans notre musée avec une certaine quantité de débris de poterie grossière et une grande partie des ossements que nous avons pu recueillir.

» Une deuxième fouille opérée dans un tumulus non loin de Malviez, commune de Marcillac, nous a montré plusieurs squelettes rayonnant autour d'une tombe qui offrait seule, parmi celles qui l'environnaient, de grandes traces d'incinération. Les squelettes qu'on voyait autour reposaient leur tête vers le point central et n'en étaient

éloignées que d'un mètre 20 centimètres. Parmi quelques rares fragments de poterie, des ossements de chien se sont encore offerts assez nombreux dans ce tumulus. Du reste, nulle trace de hache, ni de flèche, ni de collier, ni d'anneau.

» A deux cents mètres plus bas, sur la pente rapide qui domine le vignoble de Puech-Basset, nous avons trouvé, au mois d'octobre dernier, un dolmen de 4 mètres de longueur; sa table, de forme triangulaire, n'en avait que 3; malheureusement, il avait été plus qu'à moitié fouillé l'hiver précédent. M. Manhaviale, propriétaire du champ où se trouvait situé ce dolmen, nous ayant permis d'en poursuivre les fouilles, nous avons pu en retirer les objets suivants dont la plupart sont représentés dans la planche ci-jointe : 1° dix-neuf flèches en silex de formes différentes, quelques-unes sont dentées en scie et offrent tout ce qu'on peut trouver de plus élégant en ces sortes d'objets. Leur grandeur varie d'un centimètre et demi à 4 centimètres; 2° quelques morceaux de bois de cerf travaillés au moyen d'un instrument tranchant; 3° un certain nombre de fragments de poterie ayant fait partie de vases divers; 4° quatre morceaux de fer dont deux informes, le troisième est une petite lame repliée sur elle-même vers l'un de ses bords; le quatrième, morceau aplati et percé au milieu, devait faire partie du collier dont nous allons parler; 5° enfin, une centaine de grains de collier où figurent les coquillages, les dents de sangliers et autres ossements, l'albâtre et autres matières minérales blanches et noires découpées en petites rondelles, le bronze et le fer.

» La majeure partie de ces objets est en ce moment sous les yeux de la Société; l'autre partie a été envoyée à Toulouse avec une caisse d'ossements gaulois en échange d'objets divers trouvés dans plusieurs cavernes du Midi, objets que nous sommes heureux d'offrir aujourd'hui à la Société. Elle saura les apprécier et leur donner une place où chacun puisse les étudier et les comparer avec ceux que nous avons tout lieu d'espérer trouver dans nos cavernes encore vierges. Quelques coups de pioches jetés pour ainsi dire au hasard dans celle de Bouche-Rolland, ont mis à découvert des poteries et divers ossements merveilleusement conservés sous les concrétions calcaires qui les enveloppent; la grotte de Balzac nous a laissé entrevoir également des débris humains et quelques fragments de poteries celtiques. Pourquoi ne trouverions-nous pas, nous aussi, dans l'intérieur de nos cavernes de l'Aveyron, des bois de renne et de cerf travaillés, des armes, des us-

tensiles en pierre, en os, comme on en a trouvés dans les riches cavernes de Bruniquel, du Mas-d'Azil, de Lombrives, de Lherm, etc.? Ces objets projetant quelque clarté dans l'obscure profondeur des temps, pourront, peut-être, nous montrer quelque trace des habitudes et des mœurs de ceux qui en ont usé.

» En terminant, Messieurs, permettez-nous une courte réflexion au sujet des dolmens et des tumuli : nous avons entendu quelquefois des savants se préoccuper de leur avenir et nous-mêmes, partageant leurs inquiétudes, en les voyant disparaître si rapidement de notre sol où nous les avons rencontrés si nombreux, nous nous sommes demandé si d'ores et déjà on ne pourrait pas déterminer l'époque de leur entière disparition. Dans le voisinage des habitations, c'est la culture, c'est quelque prétendue raison d'utilité qui les sape et les détruit; dans les plateaux incultes et solitaires où l'on aurait tout lieu de les croire en sûreté, ce sont les bergers qui portent sur eux leurs coups deux fois coupables en vidant leurs flancs vénérables dans l'espoir d'un chimérique trésor.. Ce serait peut-être ici le lieu de demander grâce pour ce qui reste encore de ces antiques monuments et d'élever la voix pour conjurer l'orage de destruction qui les menace; mais défendre de violer ces tombeaux, les protéger même, ne serait-ce pas par là même donner le dernier signal de leur anéantissement? Car c'est alors que l'ignorance se croirait en droit de soupçonner des trésors sous leurs dalles mystérieuses, et n'aurait-on pas à craindre que ce qui n'avait été jusqu'ici qu'un simple délit au préjudice de la science, ne devienne un véritable crime contre elle? Un sage de la Grèce, dans la crainte d'éveiller seulement l'idée d'un crime épouvantable, avait trouvé à propos de garder le silence sur le châtiment qui devait le punir. Du grave au moins grave, le silence du sage ne devrait-il pas être pour nous, dans cette circonstance, notre règle de conduite? »

—

Sur la proposition du bureau, M. l'abbé Vidal, vicaire de la cathédrale, est admis en qualité de membre titulaire.

—

Dons divers. — La Société a reçu pour son musée :

De M. l'abbé Cérès : Quelques bouts de flèches en silex et divers débris de colliers ou autres ornements en pierre, en os, etc., provenant des fouilles faites par ses soins sur divers points de l'arrondissement de Rodez; plusieurs autres armes en silex, provenant de la Madeleine (Dordo-

gne), ainsi que divers ossements d'*ursus speleus*, et quelques débris de poteries anciennes, provenant des départements de l'Ariége et du Lot;

De M. X. : Une fort jolie coquille.

—

Dons pour la bibliothèque et les archives. — Elle a reçu de Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique : Le procès-verbal de la réunion annuelle des Sociétés savantes et de la distribution des récompenses, le 22 avril 1865 ; br. in-8° ;

De M. le préfet de l'Aveyron : Le budget départemental des dépenses et des recettes ordinaires, facultatives, extraordinaires et spéciales du département, exercice 1866; br. in-f° ;

De Mgr l'évêque de Rodez : Son instruction pastorale et son Mandement pour le carême de l'an de grâce 1866 ; br. in-4° ;

De M. le président de l'Académie d'Anvers : Le règlement et le programme du congrès archéologique international qui doit se tenir dans cette ville du 12 au 21 août 1866 ;

De M. Adrien Morin, conducteur embrigadé des ponts-et-chaussées, un travail intitulé : Recherches sur Uxellodunum, avec préface, notes, appendice et plan ; Figeac, 1865 ; br. in-f° ;

De M. X. : Une gravure représentant Jean de Pomayrols, conseiller du roi et juge criminel au sénéchal et siége présidial du Rouergue ; — la livraison de septembre-octobre 1865 de la bibliothèque de l'école des Chartes, contenant un article de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, sur l'histoire de la cathédrale de Beauvais, récemment publiée par M. Gust. Desjardins, membre correspondant de la Société des lettres et ancien archiviste à Rodez ; — Saint-Martin et sa basilique, par le R. P. Alet (Aveyronnais) ; Paris, 1865 ; br. in-12 ; — Essai sur l'histoire de la philologie orientale en France, par M. Léon Vaïsse (Aveyronnais) ; Paris, 1844 ; br. in-8° ; — Histoire de la souveraineté du peuple en France et des crimes commis en son nom, par M. A. Vigroux (Aveyronnais) ; Paris, 1850 ; br. in-8° ; — Traité succinct de l'Ecriture-Sainte et des conciles œcuméniques, imprimé par ordre de Mgr. l'évêque et comte de Rodez ; Villefranche, 1758 ; 1 vol. in-12 ;

De M*** : Tableau physique du Sahara oriental de la

province de Constantine par M. Charles Martins ; Paris, 1864 ; br. in-8° ; — Essai sur les causes mécaniques de la circulation du sang, par Aug. Nougarède de Fayet ; Paris, 1843 ; br. in-8° ; — Observations sur un abcès des reins, par M. J. Benoît (Aveyronnais), traduites en espagnol par L. Dias de Villegas ; Montpellier, 1862 ; br. in-8° ; — Synopsis analytique de la Flore du Gard, par L. l'abbé J. G. ; Nîmes, 1847 ; 1 vol. in-8° ;

De M. V... : Mémoire historique et instructif des manœuvres de corruption que le sieur Dulys, accusé, prétend avoir été pratiquées dans le cours de la procédure, par le syndic d'Aubrac, plaignant, pour servir de justification audit syndic ; Toulouse, 1783 ; br. in-8° ;

De la Société centrale d'agriculture : Documents relatifs à l'exposition des insectes, tenue au palais de l'industrie, à Paris, en 1865 ; 1 vol. in-8°.

Elle a également reçu les livraisons d'août, septembre, octobre, novembre et décembre de la Revue des Sociétés savantes, et le tome XXVI des Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Acceptant avec reconnaissance ces divers dons et communications, la Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude envers leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
B. LUNET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 19 mars 1866.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur ; Vanginot, architecte ; Lala, médecin ; de Séguret (Adrien) père, ancien magistrat ; de Séguret (Adrien) fils, juge d'instruction ; l'abbé Noël, chanoine et vicaire général ; de Barrau (Eugène), avocat ; Pichard, inspecteur d'Académie ; Valadier, naturaliste ; Viallet, médecin ; Affre, archiviste ; Palous, chef d'institution ; Virenque, professeur ; l'abbé Alibert ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; Calmès, vérificateur de l'enregistrement ; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence ; Advielle, sous-chef de division à la préfecture ; Brochot, professeur du Lycée ; Issanchou, pharmacien ; Viala, médecin ; Lacombe, avocat ; Albenque, pharmacien ; Eugène de Valady, avocat ; de Sengla, avocat ; Vergnes, sous-intendant militaire ; de Valady (Henri), conseiller général ; Fontès, chef de division de la préfecture, et Léopold Bourguet, agent de change, vice-secrétaire de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président annonce l'envoi de plusieurs ouvrages sur lesquels il appelle spécialement l'attention des membres présents et qui sont de MM. Jules Duval, Guirondet, l'abbé Rouquette et l'abbé Cornier. — M. E. de Barrau se charge de rendre compte du livre intitulé : *Les colonies et la politique coloniale de la France*, par M. Jules Duval ; M. l'abbé Cérès, du volume de poésies qui a pour titre : *Napoléoniennes*, par M. Guirondet ; M. l'abbé Noël, de l'*Histoire du prieuré et de la paroisse de N.-D. de l'Espinasse de Millau*, par M. l'abbé Rouquette, et enfin

M. l'abbé Marcorelles, du traité de l'*Art musical*, par M. l'abbé Cornier.

—

M. le président dépose sur le bureau une brochure de M. de Sengla, membre de la Société, sur l'*Education des vers à soie*. Ce travail a valu à son auteur une médaille d'or qui lui a été décernée par la *Société Impériale zoologique d'acclimatation*.

—

Il est donné ensuite communication d'une lettre de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie du *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*, qui demande un résumé des travaux de la Société pendant l'année 1865. Il est décidé que les procès-verbaux des séances de 1865 seront adressés à M. Hippeau.

—

M. le président donne lecture de la lettre suivante :

« Rodez, le 16 février 1866.

» Monsieur le président,

» Je vous prie de faire agréer par la Société ma démission des fonctions de secrétaire.

» Quelque impérieux que soient les motifs qui me font renoncer à un mandat si récemment renouvelé, ils n'altèreront pas, soyez en certain, les sentiments que m'inspire et doit m'inspirer la confiance dont la Société m'a honoré pendant de trop longues années.

» Agréez, mon cher président, la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments.

» B. Lunet. »

M. le président exprime le regret que M. Lunet se soit mépris sur le vote de la dernière séance, car un grand nombre de membres lui ont assuré qu'il n'y avait rien de personnel contre lui dans les incidents relatifs à l'impression des procès-verbaux.

Un membre fait observer que l'opinion de M. le président est partagée par la majorité de la Société.

—

M. le Maire de Foissac écrit pour signaler aux environs de cette localité une caverne qui lui paraît mériter quelque attention.

—

Il est donné lecture d'une lettre de M. de Barthélemy, secrétaire de la commission de la topographie des Gaules,

qui annonce que cette commission a accordé à la Société une subvention de 180 francs pour fouilles archéologiques.

A cette occasion, M. Boisse qui avait été chargé, avec MM. Cérès et Valadier, de s'occuper des fouilles qui pourraient être exécutées dans le département, donne communication du rapport suivant :

« Quand il s'agit de faire des recherches archéologiques dans l'Aveyron, le seul embarras que l'on éprouve c'est de choisir parmi les nombreux monuments qui couvrent le sol, ceux auquels on peut demander avec le plus de chance de succès des révélations sur les hommes qui les ont créés, sur les circonstances et les temps qui les ont vu naître.

» Cet embarras, nous l'avons éprouvé, il nous a fait sentir la nécessité d'appuyer sur un rapide exposé des motifs les propositions que nous avons à vous soumettre.

» Obtenir avec un chiffre de dépense donné le résultat historique ou archéologique le plus important possible ;

» Nous conformer autant qu'il est en nous aux intentions des personnes qui prêtent à nos travaux un utile et généreux concours, tel est le double but que nous devions nous efforcer d'atteindre.

» Le crédit dont la Société dispose cette année et dont vous avez à déterminer l'emploi, s'élève à 500 fr.; il comprend, d'une part, une allocation de 320 fr., accordée par M. le Préfet de l'Aveyron, sur les fonds spéciaux du budget départemental; — d'autre part, une somme de 180 fr., allouée par la commission de la topographie des Gaules.

» Tout en laissant libre carrière à l'initiative de la Société, M. le Préfet exprimait, en annonçant la subvention de 320 fr., le désir de voir cette somme appliquée, en partie du moins, à des recherches tendant à déterminer l'emplacement d'Uxellodunum.

» Peu de questions peuvent avoir pour nous un intérêt plus puissant, plus actuel; aussi, nulle hésitation n'aurait pu se produire sur la destination à donner à cette partie de nos ressources disponibles, si des renseignements portés à la connaissance de la Société n'avaient semblé autoriser à croire que l'emplacement d'Uxellodunum était définitivement fixé, et que toute recherche relative à cette question était désormais inutile et sans objet.

» Vous m'aviez chargé, Messieurs, de rechercher ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans ces renseignements. — Je me suis adressé à l'autorité la mieux informée, la plus compétente en pareille matière, à la commission de la topo-

graphie des Gaules. — De la réponse que j'ai reçue, il résulte que la question est encore loin d'être irrévocablement résolue. — Le champ reste donc ouvert aux discussions et aux recherches. — Les travaux d'un de nos collègues, travaux à la lecture desquels vous avez récemment applaudi, nous permettent d'espérer que l'Aveyron n'est pas encore entièrement déchu du droit de revendiquer comme appartenant, sinon à son territoire, du moins à ses frontières, l'emplacement si chaudement disputé d'Uxellodunum, de ce dernier et héroïque rempart de l'indépendance gauloise.

» Aussi vous proposons-nous de donner au crédit alloué sur les fonds du budget départemental la destination qu'indiquent à la fois, et le désir exprimé par le donateur, et l'étude d'une question historique du plus haut intérêt, — sauf à reporter sur d'autres recherches l'excédant disponible, dans le cas où les études à faire sur ce point n'absorberaient pas la somme entière de 320 fr.

» Quant au second crédit spontanément offert par la commission de la topographie des Gaules, nous proposerons à la Société de l'employer à des fouilles intéressant des questions d'archéologie celtique ou préceltique ; et cette proposition nous sera dictée encore par la double considération que nous avons déjà invoquée : par l'importance des résultats auxquels ces fouilles peuvent conduire, par le désir de nous conformer aux intentions du donateur.

» La commission, il est vrai, en offrant son concours, ne dit rien de la destination à donner au crédit offert ; mais, à défaut d'un désir explicitement formulé, nous trouvons, dans la lettre du secrétaire de la commission, en date du 18 juillet 1865, un passage qui ne laisse aucun doute sur l'objet de l'allocation. Voici ce passage :

« Nous avons remarqué (dans le rapport accompagnant
» les tableaux de l'archéologie celtique) une note expri-
» mant le vœu de voir faire des fouilles régulièrement
» dirigées ; la commission serait toute disposée à vous
» offrir des fonds pour ces fouilles. »

» La note à laquelle il est fait allusion dans cette lettre faisait partie du rapport que vous m'aviez confié le soin de rédiger, en réponse aux questions posées par la commission de la topographie des Gaules.

» J'ai dû rechercher cette note ; permettez-moi de la citer textuellement, car, en vous éclairant sur l'intention réelle de la commission, elle nous fera connaître la nature

et le but des fouilles auxquelles nous vous proposons de consacrer la seconde partie du crédit spécial ouvert aux recherches archéologiques.

» Dans le rapport que je viens de mentionner tout-à-l'heure, après avoir sommairement signalé les nombreux monuments celtiques observés dans la commune de Salles-la-Source, j'ajoutais :

« J'ai cité dans la même commune un hypogée ou habi-
» tation souterraine, sur laquelle j'appellerai l'attention
» et la sollicitude de la commission, ne doutant pas qu'il
» n'y ait là une mine féconde à exploiter. — C'est une
» grotte naturelle d'une grande étendue (1).

» Cette grotte, connue sous le nom de Boucherolland,
» est située près de Solsac : j'y ai recueilli, il y a bien
» longtemps déjà (en 1836), à environ 80 mètres de l'en-
» trée, sous une couche stalagmitique intacte jusqu'alors,
» des fragments de poteries celtiques parfaitement carac-
» térisées, ainsi que des ossements d'homme et d'animaux
» divers (principalement de ruminants).

» La grotte de Boucherolland compte parmi les curio-
» sités naturelles les plus remarquables de l'Aveyron. —
» Sa position privilégiée dans un site des plus pittores-
» ques, son étendue, ses belles proportions, l'éclat et la
» variété des stalactites qui en décorent les vastes salles,
» ont depuis longtemps attiré l'attention.

» Nous ne doutons pas que des fouilles faites avec soin
» n'augmentent l'intérêt de cette grotte, en la faisant
» classer parmi nos hypogées celtiques. Les débris d'os-
» sements et de poteries trouvés par nous, la situation
» de la caverne dans une région couverte de dolmens et
» de tumuli, font pressentir ce que l'on serait en droit
» d'attendre de fouilles régulières bien dirigées. »

» Les fouilles que j'appelais de mes vœux, dans la note dont je viens de donner lecture, sont celles que nous vous proposerons aujourd'hui d'exécuter.

» S'il était nécessaire de justifier une telle proposition, l'empressement avec lequel la Commission topographique des Gaules a bien voulu s'associer à nos vœux et nous fournir le moyen de les réaliser, serait notre meilleur argument.

» Nous en trouverions un second dans l'importance des

(1) J'ai relevé le plan de cette grotte sur une longueur de 334 mètres.

questions scientifiques pour la solution desquelles les fouilles pratiquées dans les grottes à ossements humains de l'Aveyron, pourront, nous l'espérons du moins, nous fournir d'utiles données.

» Depuis longtemps déjà les dépôts ossifères des cavernes avaient éveillé l'attention et fourni le sujet d'intéressantes études; l'on aimait à rechercher dans ces dépôts les débris de tant de races d'animaux aujourd'hui éteintes ou disparues de nos contrées. — Mais l'intérêt s'est singulièrement accru depuis qu'il a été constaté que l'on trouve souvent dans ces ossuaires des vestiges incontestables de l'industrie humaine : des armes en silex, des instruments en os poli, en corne de cerf ou de renne, des plaques de schiste et d'ivoire sur lesquelles sont représentées, gravées à la pointe, des figures de mammouth et d'autres animaux appartenant à des races perdues. Et cela dans des conditions de gisement qui impliquent comme conséquence nécessaire, la coexistence de l'homme et celle des races animales aux ossements desquelles se trouvent mêlés ses propres ossements et les vestiges de son industrie.

» Grâce aux découvertes faites non loin de nous, dans les cavernes du Périgord, du Bas-Languedoc et du Quercy; grâce aux intéressants travaux de MM. Lartet, Paul Gervais, Millne Edwards, Garrigou, le marquis de Vibraye..., il semble incontestablement établi aujourd'hui que l'homme vivait déjà sur le sol de la Gaule à une époque où celle-ci était peuplée d'animaux qui ont depuis longtemps déserté nos climats, comme le renne, l'auroch, l'antilope.

» Il y a plus : des observations déjà nombreuses, dues à des hommes de science et de conscience, pour me servir de l'expression de M. Boucher de Perthes, tendraient à établir la coexistence de l'espèce humaine et des grands proboscidiens antérieurs à l'époque glaciaire; de telle sorte que l'homme aurait vécu, du moins dans certaines régions de la Gaule, contemporain de deux Faunes distinctes dont les représentants ne se trouvent plus en France : — l'une, principalement composée de ruminants et caractérisée par le renne; — l'autre, plus ancienne, caractérisée par le mammouth, le rhinocéros, l'ours des cavernes...

» Ces deux Faunes sont représentées l'une et l'autre dans les cavernes à ossements de l'Aveyron; plusieurs de ces cavernes ont servi d'ossuaire ou d'habitation à l'homme; nous avons donc dans les dépôts que nous vous proposons de fouiller tous les éléments trouvés ailleurs. Ces éléments

s'y trouveront-ils comme dans les cavernes du Lot, de la Dordogne, de l'Yonne, de l'Hérault, dans des conditions de gisement propres à nous éclairer sur les usages, l'industrie des premiers habitants de nos contrées, sur l'époque où ils vivaient?

» Il serait téméraire de rien préjuger à cet égard ; mais les fouilles que nous vous proposons, nous ont semblé suffisamment justifiées par les probabilités acquises et surtout par l'importance de la question à résoudre ; car il s'agit, vous le voyez, Messieurs, de rechercher le premier anneau de la chaîne qui rattache notre histoire à l'histoire des premiers âges de l'humanité, et quelle question pourrait offrir un plus vif intérêt? »

La Société vote les conclusions du rapport de M. Boisse.

—

M. l'abbé Cérès dépose sur le bureau le Catalogue des monnaies et médailles romaines du Musée dressé par M. Courtial, et dit qu'il mérite les éloges de la Société.

—

M. le président fait connaître l'envoi de plusieurs travaux de M. Argêliez, qui seront ultérieurement soumis à la Société.

—

M. Valadier, qui avait été prié de rendre compte d'un mémoire de M. l'abbé Cabaniols, curé de Saint-Salvadou, *Sur le culte des pierres* ou *Essai sur les monuments celtiques, druidiques*, etc., *du Rouergue*, donne lecture d'un intéressant rapport, trop étendu pour être reproduit *in extenso* dans le procès-verbal, mais dont voici un résumé fait par M. Valadier lui-même :

« Dans son mémoire, M. l'abbé Cabaniols se propose de prouver que le culte des pierres brutes remonte à la plus haute antiquité et que le Rouergue possède un grand nombre de monuments en pierre de cette nature. Pour atteindre son but, il divise son travail en trois parties et se fait les questions suivantes :

» 1° Quel était le peuple qui a construit ces monuments?

» 2° En quoi consistait sa religion?

» 3° Quels sont les principaux monuments qu'il a laissés?

» Il répond à la première question en établissant que les Gaulois étaient des descendants de Kirms ou Kimmériens, appelés plus tard Cimbres, peuple qui habitait primitivement le Bosphore, la Chersonnèse Taurique, les bords du Palus-Méotide et ceux du Pont-Euxin, d'où, à

plusieurs reprises, et notamment vers l'an 1680 avant l'ère chrétienne, environ quinze ans après la mort du patriarche Jacob et plus tard au VIIe siècle avant la venue de Jésus-Christ, des migrations seraient venues s'emparer de l'Helvétie, de la Gaule et successivement de l'Espagne, de l'Angleterre, de l'Ecosse et enfin de l'Irlande, où s'est conservé le plus pur dialecte qui existe aujourd'hui de la langue celtique.

» Pour avoir donc une idée de la religion des diverses colonies qui ont primitivement peuplé les contrées que nous habitons, il faut remonter aux premiers âges du monde et voir en quoi consistait le culte des descendants de Noë.

» Pour répondre à cette seconde question, M. l'abbé Cabaniols dit que les exemples que nous cite l'histoire sainte de Jacob érigeant en autel la pierre sur laquelle il avait reposé sa tête, de Gédéon sacrifiant sur un rocher, de Josué élevant, par ordre de Dieu, un autel en pierres brutes, nous font présumer que les monuments religieux des patriarches n'étaient autres que des monuments en pierres naturelles que le fer n'avait pas polies, *De saxis informibus et impolitis* (*Genèse*, XXVII, 5.).

» Les hommes, en abandonnant le culte du vrai Dieu pour s'adonner au culte des idoles, continuèrent à élever des monuments semblables en l'honneur des fausses divinités, parmi lesquelles ils mirent en première ligne le soleil sous le nom de Belus, Bel ou Baal et la lune, sous celui d'Astarté, Astaroth, Bel-Phegor ou Vénus, par suite le feu qui est comme une représentation de ces astres, et l'eau qu'ils faisaient entrer dans tous les sacrifices.

» Enfin, dans la troisième question, avant de faire l'énumération des divers monuments en pierre brute que les premiers habitants des Gaules ont laissés sur notre sol et dont nous comptons encore un grand nombre de précieux restes dans notre Rouergue, M. Cabaniols se demande si plusieurs noms de nos villages n'auraient pas leur étymologie dans les divers noms donnés au soleil ou à la lune par ces anciens peuples, tels que Balzac dans *Beel-samen* ou *Balsamen*, la Carnicousie dans *Cayrne-Grainey*, la Briane dans *Grian*, etc.; il ne doute pas que le nom de Rodez ne vienne d'*Astaroth* et que Roth ou Ruth (qui en est l'abréviation), dont le culte était en honneur chez nos ancêtres, n'ait donné le nom à cette ville et à la province du Rouergue.

» Il passe ensuite à la description et à la destination des divers monuments celtiques tels que dolmens, menhirs, trilithes, cromlechs, pierres branlantes, galgals, etc.

» Parmi les dolmens, un certain nombre paraissent avoir été en même temps des tombeaux et des autels. Les menhirs ne seraient-ils pas des simulacres de divinités? « Selon quelques auteurs, dit M. l'abbé Godard, les me-
» nhirs ne seraient pas étrangers au culte mythraïque et
» il faudrait les ranger à côté des monuments pyramidaux
» de l'Egypte et de l'Inde, parmi les grands symboles de
» la vie universelle dont le culte fait le fonds des religions
» de l'Orient. »

» Les cromlechs seraient des temples en harmonie avec la doctrine druidique qui ne voulait pas renfermer la divinité entre des murs, et aussi des salles de réunion pour le conseil. Ne serait-ce pas de cromlech que viendrait le nom de Cornelach, village situé sur le plateau, à l'Est et près de Salles-la-Source? Non loin de là M. l'abbé Cabaniols a remarqué au milieu d'un bois une grande enceinte entourée de pierres qui lui ont paru avoir été plantées de main d'homme, et il y a dans les environs beaucoup de monuments celtiques.

» Les pierres branlantes et les galgals seraient aussi des monuments religieux.

» M. l'abbé Cabaniols termine son mémoire en déduisant de tout ce qui précède que *le culte des pierres brutes et l'emploi des pierres brutes pour le culte remonte à la plus haute antiquité*; elles apparaissent, dit-il, avec les bois sacrés dans la Bible et dans les auteurs les plus anciens. Il est à croire que les races primitives, en quittant le berceau du genre humain, emportèrent avec elles leurs croyances et les conservèrent dans les lieux où elles s'établirent. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer que les traditions relatives au sacrifice et par là-même intimement liées à l'autel, sont les mieux conservées chez tous les peuples. »

M. Valadier demande en terminant l'impression du travail de M. Cabaniols dans le recueil des Mémoires.

Cette proposition est adoptée.

—

M. Lala lit un travail sur la *Vie considérée dans ses rapports avec la matière*, qui sera également inséré dans nos Mémoires.

—

M. Valadier dépose sur le bureau, de la part de M. Léopold Pons d'Hauterives, un cahier contenant la nomenclature des oiseaux qui habitent le département de l'Aveyron ou dont le passage est assez fréquent pour qu'ils aient reçu un nom patois. M. Valadier a ajouté la note suivante :

« M. Pons d'Hauterives a suivi dans sa nomenclature la classification de Cuvier; il donne dans un tableau divisé par colonnes, le nom scientifique français et latin de chaque oiseau, désigne l'auteur qui les a nommés ; vient ensuite le nom patois donné à chaque individu dans diverses localités qu'il indique, l'ordre, la famille et le genre auquel il appartient, et enfin l'origine du nom patois si l'oiseau niche ou non dans le pays. M. Pons exprime à la fin de son travail le regret de n'avoir pu le faire qu'imparfait, car pour se procurer les divers noms patois donnés au même oiseau dans les différentes localités, il faudrait avoir habité ou du moins avoir eu des correspondants dans chaque canton sinon dans chaque village. Malgré les lacunes qui peuvent exister, cette nomenclature sera très utile pour la partie *ornithologique* du dictionnaire patois que prépare M. l'abbé Vayssier. »

—

Dons divers. — La Société a reçu pour son Musée :

De M. X... : deux médailles en bronze, dont une gravée à Prague, en 1842, par Gayrard, originaire de Rodez, et l'autre, représentant Joseph Vernet, a été frappée en commémoration de l'établissement de la galerie Vernet au Muséum d'Avignon le 18 mars 1826;

De M. Solassol (Justin), facteur de la poste aux Lettres à Rodez : un agneau monstrueux (ayant un seul corps et deux têtes), né le 18 mars 1866, à la Panouse, canton de Sévérac ;

De M. V... : une monnaie de Louis XIV, roi de France, en argent ;

De M. Noserand, maire de Sainte-Radegonde : deux anciennes monnaies de France ;

De M. Courtial : une tête d'isard empaillée.

—

Dons pour la bibliothèque ou les archives. — Elle a reçu :

De son Excellence M. le ministre de l'Instruction publique : Les mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes tenues les 19, 20 et 21 avril 1865; Paris,1866 ; 1 fort vol. in-8° ; — Les procès-verbaux des concours d'animaux reproducteurs, d'instruments, machines, etc., tenus en 1861 à Rodez et dans diverses autres villes ; Paris, 1865 ; 1 fort vol. in-8° ;

De M. X... : Des mœurs et des usages des Romains;

Paris, 1739 ; 1 vol. in-12 ; — *Euchiridion apostolicum, sive epistolarum beati pauli apostoli et canonicarum brebis et in ipso contextu inserta explanatio, operâ et studio Jacobi Decambolas* (Aveyronnais) ; Toulouse, 1650 ; 1 vol. in-12 ; — Une photographie reproduisant un tableau de Nicolas Poussin ; — Une gravure représentant Zénon méditant sous le portique d'Athènes, d'après le dessin de Gayrard, de Rodez ; — Deux brochures relatives à l'Aveyron ;

De M. *** : Recherches anatomiques et physiologiques sur les membranes du cerveau et de la moelle épinière, et sur le liquide cérébro-spinal, par G. J. Martin-Saint-Ange, de Rodez ; Paris, 1829 ; br. in-4° ;

De M. A. de Malzac de Sengla, avocat à Rodez : Etudes sur l'acclimatation du ver à soie du mûrier du Japon ; Alais, 1865 ; br. in-8° dont il est l'auteur ;

De M. l'abbé Roques, de Rodez, principal du collége à Morlaix (Finistère) : Quatre lettres autographes d'Alexis Monteil, à lui adressées les 6 juin, 13 août et 23 septembre 1842, et 30 juillet 1844 ;

De M. Viallet, médecin : Un cahier in-4° manuscrit contenant les reconnaissances d'Aboul et ses dépendances, en 1559, ainsi qu'un parchemin et divers papiers relatifs à Bonneval.

La Société a également reçu la livraison de janvier 1866 de la Revue des Sociétés savantes des départements, ainsi que le Règlement adopté, le 8 février dernier, par la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Acceptant avec reconnaissance ces divers dons et communications, la Société charge son secrétaire de consigner au procès-verbal de la séance l'expression de sa gratitude envers leurs auteurs.

Le Vice-Secrétaire de la Société,

L. BOURGUET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

TABLE ANALYTIQUE.

Séance du 7 juillet 1864.

Pages.

Adoption du procès-verbal..... 1

Ouvrages donnés à la Société et déposés sur le bureau..... 1

Portrait de M. de Monseignat père, exposé dans la salle des séances et offert par sa famille..... 1

Lettres de MM. Guillemin et Marchal. Ils deviennent membres correspondants..... 2

Lettres de MM. Vaïsse, Richard et Aiffre, délégués au congrès des sociétés savantes... 2

Commission chargée de dresser la liste des sociétés savantes avec lesquelles il convient de se lier par des échanges de publications. 2 à 3

Hommage. Une brochure, par l'abbé Saquet... 3

M. Ruminy chargé du recouvrement des cotisations. Délibération portant qu'à l'avenir la Société dressera son budget annuel, et que le trésorier lui soumettra son compte de gestion à la séance de juillet..... 3

Augmentation du traitement de M. Courtial.. 3

Délibération portant : 1° qu'aucun des objets qui composent le Musée ne sera prêté ; 2° que les volumes imprimés qui sont dans le commerce pourront être livrés aux membres de la Société sur leur reçu ; 3° que les manuscrits et les ouvrages rares ne pourront quitter la bibliothèque..... 3

Admission de MM. Chassan, Advielle et Calmès..... 3

Délibération portant que le 4e Recueil des procès-verbaux sera formé et distribué. Le 5e sera tiré à 600 exemplaires..... 4

Pages.

Crédit pour l'achat d'une cheminée antique.. 4

Statue de Gayrard, par M. Emile Bruguière.. 4

Lettre de M. Cazalis de Fondouce qui offre un mémoire sur une caverne funéraire..... 4

Délibération portant que la Société adressera à M. Cazalis divers documents et reproduira son mémoire..... 5

Lettre de M. l'abbé Lunet qui rend compte de fouilles faites à Lioujas et signale les itinéraires qu'auraient suivi les colonnes de soldats romains qui s'emparèrent du pays des Ruthènes..... 5

Lettre dans laquelle M. d'Assier de Tanus signale la découverte faite à Miramont d'un grand nombre d'anciennes monnaies..... 7

Voie romaine signalée par M. Viallet... ... 9

Notice sur M. H. de Barrau, par M. de Guizard..... 10

Mémoire de M. André, intitulé : *Etude critique sur l'origine des mots Rutheni et Rouergue.* — Délibération..... 15

Prix proposé par l'académie de Mâcon..... 15

Manuscrits concernant le Rouergue ayant appartenu à M. le marquis de Bournazel.... 15

Dons..... 15

Séance du 11 septembre 1864.

Adoption de procès-verbal..... 19

Observation par M. Boisse qui rectifie une inexactitude du procès-verbal du 13 mars 1864..... 19

Ouvrages offerts à la Société. Distribution du 4e Recueil des procès-verbaux..... 20

Tableau donné par le Gouvernement..... 20

Manuscrits achetés à Toulouse..... 20

Lettre de M. Advielle qui demande que la So-

Pages.

ciété se réunisse plus fréquemment et change l'heure des séances. — Délibération.... 20
Lettre par laquelle M. Advielle informe la Société qu'il se propose de publier la collection des lettres de Monteil et sollicite le concours de la Société. — Délibération... 21
Notice sur le général Bernard, par l'abbé Dalac. —Délibération..... 21
Lecture d'une lettre circulaire signée par les membres du bureau de l'association scientifique. — Délibération..... 21
Lettre de M. Cabanis de Courtois qui fait hommage de son ouvrage sur la Russie.— Délibération..... 23
Situation financière..... 24
Admission de MM. Affre, Delsol, Palangié et Palous..... 24
Observations par M. l'abbé Noël sur le mémoire lu par M. André à la séance précédente. — Délibération..... 24
Notice sur les Etats du Rouergue, par M. Guirondet. — Délibération..... 24
Crédit pour des fouilles à faire à Estables.... 24
Encouragement au sieur Bruguière..... 24
Ouvrages renvoyés à M. de Cabrières..... 24
Id. à MM. Noël, Lala et Alibert..... 25
Programmes de prix..... 25
Dons..... 25

Séance du 18 décembre 1864.

Adoption de procès-verbal..... 29
Notice sur le colonel Billoin, par M. Vergnes. 29
Ouvrages offerts. — Mention spéciale du rapport soumis par M. le préfet Isoard au Conseil général..... 33
Portrait de M. Vergnes offert par sa famille. — Délibération..... 33

Pages.

Circulaires de S. Exc. M. Duruy :

Sur le concours des sociétés savantes..... 34
Sur les lectures publiques du soir..... 35
Sur les conférences publiques..... 35
Sur les ouvrages distribués par le Gouvernement aux bibliothèques des écoles primaires..... 39
Renvoi de cette dernière circulaire à une commission..... 39
Dictionnaire géographique. — Nouveaux documents..... 40
Il est délibéré 1° que les publications de la Société seront adressées *franco* aux divers membres ; 2° qu'il sera ouvert un registre sur lequel seront inscrits par MM. Ruminy et Courtial les exemplaires distribués et les exemplaires vendus..... 40
Démission de MM. Cassanac, Leclerc, Fromen et Jonquet..... 40
Admission de MM. Roquette, Dissez, Issanchou, Bastide-Stuart, vicomte d'Armagnac et Cabaniols..... 41
M. le docteur Combes devient correspondant. — Lettre de ce membre. — Ouvrages qu'il offre..... 41
M. Pouget, conseiller, membre correspondant. 42
Approbation des comptes du trésorier..... 42
Adjonction à M. Courtial de deux gardiens du Musée. — Obligations et traitement de ces deux agents..... 42
Tableaux d'observations météorologiques déposés par M. Chassan..... 43
Lettre de M. Neyrac qui engage la Société à faire faire le portrait de l'abbé Peyrot. — Délibération..... 44
Budget de 1865..... 44
Pièce de vers lue par M. de Séguret..... 45

Pages.

Tableaux statistiques, résumant, pour chaque canton de l'Aveyron, la situation agricole, industrielle et commerciale en 1853, déposés par M Boisse. — Observations par ce membre sur l'utilité de ces tableaux..... 45

Rapport par M. Boisse :

Sur le bolide du 11 novembre 1864..... 47

Sur les aérolithes du 14 mai 1864..... 48

Rapports :

Par M. Lala sur l'ouvrage de M. de Fajole, intitulé : *La santé des femmes*..... 51

Et par M. Noël sur la biographie de Mgr de Morlhon..... 51

Dons..... 51

Séance du 2 février 1865.

Adoption de procès-verbal..... 55

Démission de M. d'Albis du Salze..... 55

Renouvellement des bureaux des sections... 56

Lettre de M. Denisy qui se propose de publier une histoire du Rouergue en 5 volumes... 56

Observations météorologiques..... 56

Proposition d'échange faite par la société académique de Boulogne-sur-Mer. — Délibération..... 56

Vers lus par M. Guirondet..... 56

Rapport de M. l'abbé Alibert sur l'ouvrage de M. Palous..... 57

Souscription à l'*Art gaulois*..... 57

Crédit pour l'achat d'une collection de cryptogames en carton..... 57

Hommage par M. Vaïsse à la Société du mémoire qu'il a lu au concours des sociétés savantes..... 57

Exposition artistique à Niort. — Lettre du maire de cette ville..... 57

Dons faits à la Société :

Par M. le Préfet..... 57

Pages.

Par MM. Pescheloche et Albouy..... 57
Et par M. l'abbé Azémar, missionnaire en Cochinchine..... 57
Restauration de mosaïque..... 58
Dons..... 58

Séance du 26 mars 1865.

Adoption du procès-verbal..... 59
Démission de M. Durand, de Gros..... 59
Lettres de MM. Duval, Guillemin et Vaïsse, délégués pour le congrès des sociétés savantes..... 60
Dictionnaire géographique. — Lettre de M. Guirondet..... 60
Médaille d'argent accordée à M. Boisse, par S. Exc. le ministre de l'instruction publique..... 60
Médaille de bronze accordée à la Société.... 60
Tableaux d'observations météorologiques.... 60
Publication des Conférences..... 60
Délibération que la Société proposera des prix..... 60
Rapport de M. de Cabrières sur un ouvrage posthume de Monteil..... 61
Rapport de M. Boisse sur un mémoire de M. de Sambucy..... 61
Rapport de M. Valadier sur un mémoire de M. Virenque..... 62
Mémoire dans lequel M. l'abbé Noël combat quelques passages de la conférence de M. Lunet. — Délibération..... 65
Trois membres chargés de réfuter un article de journal injurieux pour la mémoire de l'abbé Bonnaterre..... 65
Le secrétaire propose de former la collection des plans et des monuments archéologiques de l'Aveyron. — Adoption..... 65

Pages.

Admission de M. Virenque..... 65
Dons..... 66

Séance du 29 juin 1865.

Adoption du procès-verbal..... 69
Nombreux ouvrages déposés sur le bureau... 69
Portraits de MMgrs de Gualy, offerts par la famille de ces prélats..... 69
M. Pichard nommé membre de la commission d'échanges de publications..... 70
Admission de MM. Pons d'Hauterives et de Rattier..... 70
Rapport de M. Affre, au nom de la commission chargée de réfuter un article de journal injurieux pour la mémoire de Bonnaterre. — Délibération..... 70
Mémoire de M. Cérès sur des découvertes archéologiques. — Crédit..... 77
Rapport de M. Valadier sur les fouilles d'un tumulus..... 77
Tableau des monuments celtiques dans l'Aveyron. — Rapport par M. Boisse au nom d'une commission nommée par le comité.. 79
Rapports par M. Guirondet sur l'ouvrage de M. Cabanis de Courtois, intitulé : *Organisation sociale de la Russie*..... 81
Objection par le même contre un passage de la Conférence de M. Lunet..... 81
Lettre de M. Terrayl..... 81
Pièce de vers par le même..... 82
Tableaux d'observations météorologiques:... 84
Prix proposés par la société de Dunkerque... 84
Avis que la médaille accordée par S. Exc. à la Société est arrivée..... 84
Dons..... 84

Séance du 15 septembre 1865.

Adoption du procès-verbal..... 89
Ouvrages offerts..... 89
Lettre de S. Exc. M. Duruy renvoyant la col-

Pages.

lection de documents relatifs aux eaux de Rodez..... 90
Observations par le président. — Remerciements à M. Girou de Buzareingues..... 90
Lettre du secrétaire de la commission de la topographie de la Gaule..... 91
Avis d'allocation pour des fouilles archéologiques..... 91
Le président prié de demander une allocation semblable à la commission de la topographie des Gaules..... 91
Mémoire de M. de Sambucy..... 92
Communication par M. Advielle d'un manuscrit sur lequel Monteil a écrit une dédicace à M. Jules Janin..... 94
Lettre de M. Guillemin..... 94
M. Valat engage la Société à se procurer un exemplaire du catalogue des archives de Pau. 95
Renseignement relatif au catalogue des archives de l'Aveyron..... 95
Tableaux d'observations météorologiques... 96
Ouvrages de MM. Poulenc et de Labonnefond renvoyés à MM. Guirondet et Palous..... 96
Dissertation verbale par l'abbé Lunet sur l'itinéraire suivi par Caninius et sur Uxellodunum..... 96
Admission de MM. Billoin, Maisonnabe et Poulenc..... 96
Dons..... 96

Séance du 14 décembre 1865.

Observations par M. Boisse sur le procès-verbal de la précédente séance..... 99
Dons de livres par le docteur Tissandié..... 101
Et par plusieurs autres personnes..... 101
Portrait de Peyrot..... 101
Feuilles de la carte de l'ancienne Gaule..... 101

Pages.

Collection du *Recueil des Actes administratifs*..... 101
Lettre de M. Bras qui offre, au nom du préfet, des médailles commémoratives de la construction de ponts..... 101
Admission de MM. Collineau, Martins et Fabre. 102
Election d'un secrétaire et d'un conservateur. — Votes. — MM. Lunet et Viallet, réélus.. 102
Admission de MM. Delestrac, Brochot et Revel..... 103
Renseignements sur la correspondance de Monteils fournis par M. Advielle..... 103
Adoption de la liste des sociétés savantes avec lesquelles la Société se propose de faire échange de publications 103
Fondation de prix. — Rapport par M. de Séguret..... 103
Discussion des articles dont se compose le projet de statuts proposé..... 107
Réponse de M. Virenque à M. de Sambucy... 108
Catalogue de médailles renvoyé à M. Cérès.. 117
Dons..... 117

Séance du 24 décembre 1865.

Adoption du procès-verbal..... 121
Vote au scrutin secret sur la question de savoir s'il y a lieu de rejeter par l'ordre du jour un rapport sur des impressions faites par la Société, que le secrétaire se propose de lire..... 122
Lecture par le secrétaire de son rapport..... 122
Réponse par M. Pescheloche..... 122
Vote de l'ordre du jour pur et simple..... 122
Vote du budget de 1866..... 122
Rapport de M. Palous sur un ouvrage de M. de Labonnefond 123

Séance du 15 février 1866.

La Société délibère que le rapport lu par M. Lunet à la dernière séance ne sera pas publié..... 129

Pages.

Et que le secrétaire devra à l'avenir lire le procès-verbal au comité permanent dans le délai d'un mois après la séance..... 130
Membres délégués pour le congrès des sociétés savantes..... 130
Rapport de M. Guirondet sur un ouvrage de M. Poulenc..... 130
Mémoire par le même sur Uxellodunum.... 130
Compte-rendu par M. Cérès de fouilles et découvertes archéologiques..... 131
Admission de M. Vidal..... 138
Dons,..... 138

Séance du 19 mars 1866.

Adoption du procès-verbal..... 141
Ouvrages offerts et renvoyés à divers membres..... 141
141
Brochure de M. de Sengla..... 142
Renseignements sur la Société demandés par M. Hippeau..... 142
Démission de M. Lunet, secrétaire de la Société..... 142
Observations du président relatives à cette démission..... 142
Caverne signalée dans les environs de Foissac. 142
Allocation de fonds par la commission de la topographie de la Gaule..... 142
Rapport par M. Boisse sur les fouilles archéologiques à faire..... 143
Appréciation par l'abbé Cérès du catalogue des médailles fait par M. Courtial..... 147
Travaux envoyés par M. Argeliez..... 147
Rapport de M. Valadier sur un mémoire de l'abbé Cabaniols..... 147
Travail de M. Lala sur la vie considérée dans ses rapports avec la matière..... 149
Nomenclature des oiseaux de l'Aveyron, par M. Pons d'Hauterives..... 149
Dons..... 150

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES.

Achats, p. 4, 15, 20, 57.
Actes administratifs, p. 101.
Adoption des procès-verbaux, p. 1, 19, 29, 55, 59, 69, 89, 101, 121, 130, 141.
Admissions, p. 3, 24, 40, 65, 70, 96, 102, 103, 138.
Agents de la Société, p. 3, 42.
Allocations, p. 24, 91, 143.

Bibliothèques communales, p. 39.
Biographies, p. 21.
Bonnaterre (l'abbé), p. 65, 70.
Budget. — Comptes, p. 24, 42, 44, 122.
Bureau (nomination des membres du), p. 102.

Catalogues, p. 95, 117, 147.
Cavernes, p. 4, 5, 63, 92, 108, 142, 145.
Compte-rendu d'ouvrages, p. 51, 57.
Commission, p. 3, 39, 65, 70.
Commission de la topographie des Gaules, p. 91, 101, 143.
Concours, p. 34, 57, 60, 103, 130.
Crédits, p. 4, 24, 44, 77.

Découvertes, p. 7, 77,
Démissions, p. 40, 54, 59, 142.
Dictionnaire géographique, p. 60.
Dolmens-tumuli, p. 77, 147.
Dons, p. 1, 15, 20, 23, 25, 33, 41, 51, 57, 58, 66, 69, 84, 89, 96, 101, 117, 138, 141, 142, 150.

Eaux de Rodez, p. 90.
Echanges, p. 2, 19, 56, 70, 103.
Etats du Rouergue, p. 24.

Histoire du Rouergue, p. 56.

Lectures du soir et conférences publiques, p. 35, 60.
Lettres ministérielles, p. 20, 34, 35, 39, 60, 90.
Lettres diverses, p. 2, 3, 4, 5, 21, 23, 33, 41, 43, 56, 57, 60, 94, 101, 102.

Manuscrits, p. 15, 20.
Médailles, p. 60, 84, 101.
Météorologie, p. 21, 43, 47, 56, 60, 61, 84, 96.
Monnaies, p. 9.
Monteil, p. 21, 94, 103.
Monuments celtiques, p. 79, 131, 147.
Mosaïque, p. 57.

Nécrologie, p. 10, 29.

Oiseaux, p. 149.

Pièces de vers, p. 44, 56, 82.
Plans et dessins, p. 65.
Portraits. — Tableaux. — Statues, p. 1, 4, 20, 33, 43, 69, 90, 101.
Prêts de livres et de manuscrits, p. 3.
Procès-verbaux, p. 4, 20, 99, 121, 130.
Programmes, p. 15, 25, 84.
Publications, p. 4, 40, 60, 65, 77, 117, 121.

Rapports, p. 19, 51, 57, 61, 70, 81, 103, 121, 123, 130, 147, 149.
Remerciements, p. 34, 77, 90, 101.
Ruth, p. 65.
Rutheni et Rouergue, p. 15, 24.

Séances de la Société, p. 20.
Section (renouvellement des bureaux des), p. 55.
Statistique, p. 45.

Uxellodunum, p. 6, 96.

Voies romaines, p. 5.

TABLE ALPHABETIQUE

Contenant les noms des nouveaux membres et des personnes qui ont pris la parole, fait des propositions, des rapports ou des communications, ou qui ont été chargées de travaux ou de mandats depuis le 7 juillet 1864 jusqu'au 19 mars 1866 inclusivement (1).

Advielle, p. 3, 20, 21, 39, 65, 93, 103.
Affre, p. 3, 39, 65, 70, 95.
Affre, maire d'Espalion, p. 24.
Aiffre, p. 2.
Albenque, p. 103.
Albis du Salze (d'), p. 55.
Alibert, p. 3, 25, 57.
André, p. 15, 39.
Argeliez, p. 147.
Armagnac (vicomte d'), p. 41.
Assier de Tanus (d'), p. 9.

Barrau (de), Eugène, p. 141.
Barthélemy, p. 91, 142.
Bastide-Stuart, p. 41.
Beaumont (de), p. 56.
Billoin, p. 96.
Boisse, p. 20, 39, 45, 47, 48, 58, 60, 61, 79, 99, 143.
Bras, p. 101.
Brochot, p. 103.

Cabaniels, p. 41.
Cabrières (de), p. 24, 60.

(1) Les noms des personnes qui n'appartiennent pas à la Société sont en caractères italiques.

Calmès, p. 4.
Cassanac, p. 40.
Castan, p. 40, 56.
Cazalis de Fondouce, p. 4.
Cérès, p. 58, 77, 79, 117, 131, 141, 143, 147.
Chassan, p. 3, 39, 43, 84, 96.
Collineau, p. 102.
Combes, p. 41.
Courtial, p. 3, 40, 42, 117.
Courtois (de), p. 23.

Dalac, p. 21, 56.
Delestrac, p. 103.
Delsol, p. 24.
Denisy, p. 56.
Dissez, p. 41.
Durand, p. 3, 39.
Durand, de Gros, p. 59.
Duruy, ministre de l'instruction publique, p. 35, 39, 60, 90.
Duval, p. 60, 130.

Fabre (Abel), p. 102.
Fontès, p. 24, 42, 44.
Fromen, p. 40.

Girou de Buzareingues, p. 130.
Gualy (de) famille, p. 69.
Guillemin, p. 2, 60, 94, 130.
Guirondet, p. 24, 40, 56, 60, 81, 96, 130.
Guizard (de), p. 10.

Hippeau, p. 142.

Isoard, préfet, p. 107.
Issanchou, p. 41.

Jonquet, p. 40.

Lala, p. 25, 51, 149.
Leclerc, p. 40.
Leverrier et autres, p. 23.
Lunet, secrétaire, p. 3, 4, 24, 57, 60, 65, 79, 102, 122, 130, 142.
Lunet (l'abbé), p. 5, 96.

Maisonnabe, p. 96.
Marchal, p. 2.
Marcorelles, p. 40, 142.
Martins, p. 102.
Mazars, p. 42.
Monseignat (de), Hippolyte, 3, 5, 15, 20, 29, 33, 60, 65, 84, 101.
Montarnal (de), p. 40.

Neyrac, p. 43.
Noël, p. 24, 25, 39, 51, 65, 141.

Palangié, p. 24.
Palous, p. 24, 96, 123.
Pescheloche, p. 56, 58, 122.
Petit, p. 60.
Peyras, p. 56, 60.
Pichard, p. 70.
Pons d'Hauterives, p. 70, 150.
Pouget, conseiller, p. 42.
Poulenc, p. 96.

Rattier (de), p. 70.
Revel, p. 103.
Richard, p. 2.
Roquette, p. 41.
Ruminy, p. 3, 40.

Sambucy (de), Félix, p. 91.
Saquet, p. 3, 4.
Séguret (de) père, p. 44, 56, 103.

Terrayl, p. 81.

Vaïsse, p. 2, 57, 60, 65, 130.
Valadier, p. 57, 58, 62, 77, 102, 143, 147.
Valat, p. 95.
Vergnes, p. 29.
Vergnes (la famille), p. 33.
Viallet, p. 4, 9, 102.
Vidal, p. 138.
Virenque, p. 65, 108.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

VI

Du 1er juillet 1866 au 8 mai 1868.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21

—

1868

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

VI

Du 1er juillet 1866 au 8 mai 1868.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21

1868

LISTE

Des Membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

1er JUILLET 1868.

Bureau : MM.

Boisse, ingénieur des mines, président titulaire.
Louvain-Pescheloche, architecte, vice-président.
L'abbé Alibert, secrétaire.
Maisonabe, avocat, vice-secrétaire.
Adrien de Séguret, président, et vicomte de Beaumont, secrétaire de la section des Lettres.
L'abbé Dalac, président, et Peyras, secrétaire de la section des Sciences.
N...., président, et N...., secrétaire de la section des Arts.
Cérès, Castanié et Valadier, conservateurs du musée.
Viala, bibliothécaire-archiviste.
Fontès, trésorier.
Courtial, agent de la Société, surveillant général du musée.

M. l'inspecteur d'Académie est, de droit, membre du bureau, aux termes du décret du 20 avril 1857.

Les membres du bureau forment un comité permanent qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société, et de la surveillance de ses publications.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PAR ORDRE D'ADMISSION.

Membres honoraires : MM.

1837 (1) Guizard (Louis de), ancien préfet de l'Aveyron, président honoraire (H. 1841).
1838 Mérimée (Prosper), inspecteur général des monuments historiques à Paris.
1845 Chevalier (Michel), sénateur à Paris (H. 1865).
1852 Rampand (Jules), ancien préfet de l'Aveyron, à Paris (H. 1854).
1863 Caumont (vicomte de), à Caen.

Membres titulaires (fondateurs) *: MM.*

Bonhomme (Jules), propriétaire et agronome à Lavalette.
Barrau (Adolphe de), docteur en médecine à Carcenac.
Cabrières (Gaspard de), propriétaire à Ys.
Boisse, ingénieur des mines à Rodez.

Membres titulaires admis depuis la fondation : MM.

1837 Thédenat père, ancien juge à Espalion.
— Bras, docteur médecin à Villefranche.
— Guirondet, juge de paix à Saint-Antonin.
— Cabrol (Gr.-Fr.), ancien directeur des forges et fonderies de l'Aveyron à Paris.
— Fabry, ancien membre du conseil général à Millau.
— Valadier, botaniste à Paulhac,
— Viallet (Louis), docteur-médecin à Rodez.
— Coc, docteur-médecin à Rodez.
1838 Monseignat (H. de), ancien député à Rodez.

(1) Le millésime placé en tête de la ligne indique l'époque où chaque membre a été admis dans la Société ; celui qui est placé à la fin indique celle où il est passé à la catégorie dans laquelle il se trouve présentement inscrit.

1839 Delzers, professeur de droit en retraite à Bessodes (T. 1862).
— Foulquier-Lavernhe, juge à Saint-Affrique (T. 1841).
1841 Dalac, curé à Onet-le-Château.
— Barrau (Eugène de), avocat à Rodez.
1842 Séguret (Adrien de) père, ancien magistrat à Rodez.
— Rozier, ancien magistrat à Millau.
— Bonald (Victor de), propriétaire au Monna.
1845 Courtois (Alfred de), à Vabres (T. 1866).
1846 Affre (Henri), archiviste à Rodez (T. 1862).
1849 Vaïsse, directeur de l'école des sourds-muets de Paris (T. 1863).
— Calvet-Rogniat, député de l'Aveyron à Paris (T. 1862).
1850 Fontès, chef de division à la préfecture à Rodez.
1852 Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron à Paris.
— Valady (Henri de), avocat et membre du conseil général à Rodez.
1856 Mgr Delalle (Louis-Auguste), évêque de Rodez.
— Vézy (Jean-Baptiste-Martin) bibliothécaire à Rodez.
— Bourguet (Léopold), agent de change à Rodez.
— Castanié (Joseph), peintre à Rodez.
— Azemar, curé à Lassouts.
— De Troullioud de Lanversin, juge de paix aux Vans.
— Alibert, prêtre attaché à la cathédrale de Rodez.
— Cérès (Paulin), aumônier de la Providence à Rodez.
— Lefèvre, professeur d'agriculture à Rodez.
— Roquette, directeur des sourds-muets à Rodez.
— Guillebot de Nerville, ingénieur en chef à Bordeaux.
— Peyras, professeur au lycée de Rodez.
1857 Castan (Octavien), curé à Saint-Santin.
— Louvain-Pescheloche, architecte à Rodez.
— Boubal (Charles), avocat à Rodez.
— Vanginot, architecte du département à Rodez.
— Le v^te^ Ed. de la Boninière de Beaumont, à Rodez.
— De Fajole (Gustave), docteur-médecin à St-Geniez.
— De Monseignat (Jules), 1er commis de la direction de l'enregistrement à Rodez.
1858 Vayssier (Aimé), super. du petit sém. de Belmont.
— Bonnefous (Hippolyte), avocat à Arvieu.
1859 De Valady (Eugène), avocat à Rodez.

1859 D'Assier de Tanus, propriétaire à Vèzes.
1860 Kolmann, receveur extraord. du timbre à Angers.
— Cayla (Henri), notaire à Estaing.
— Maruéjouls, membre du conseil général et maire à Aubin.
— Viala (Jules), docteur-médecin à Rodez.
— Maruéjouls (Emile) fils, avocat à Villefranche.
— De Rudelle (L.-A.), receveur des postes à Cransac.
1861. Fabre, aumônier des Frères à Rodez.
— Fabre, pharmacien de 1re classe à Villefranche.
— Vaïsse ingénieur civil des mines à Firmi.
1862 Poulon, conducteur, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Rodez.
— Lafon, peintre à Rodez.
— Joly de Cabanous, membre du c. gén. à St-Affrique.
— Rols, juge de paix et membre du c. gén. à Belmont.
— Lala, docteur-médecin à Rodez.
1863 Balzac (P. de), membre du conseil général, au Mazet.
— Sengla (de), avocat à Rodez.
— Pachins, juge au tribunal civil de Rodez.
— Marcorelles, prêtre, directeur de la maîtrise à Rodez.
— Cayré, docteur-médecin à Réquista.
— Féral, curé de Laval-de-Najac.
— Vergnes (Henri), sous-intendant militaire à Constantine.
— Albespy, docteur-médecin à Rodez.
— D'Albis de Gissac, docteur en droit à Creissels.
— Sambucy-Luzençon (Felix de), membre de plusieurs sociétés savantes à Saint-Georges.
— Fau, pharmacien à Aubin.
— Duchier de Jupille, directeur du haras à Rodez.
— Séguret (Adrien de), juge au trib. civ. de Rodez.
— Pasturel, médecin à Albi.
— Mahoux fils, sculpteur à Rodez.
1864 Alary (Eugène), avocat à Rodez.
— Lacombe (Eugène), avocat à Rodez.
— Calmès, inspecteur de l'enregistrement à Aurillac.
— Affre (Benjamin), membre du con. gén. à Espalion.
— Delsol, avocat à Paris, membre du conseil général de l'Aveyron.

1864 Palous, chef d'institution à Rodez.
— Dissès, agriculteur aux Pesquiès.
— Issanchou, pharmacien de 1re classe à Rodez.
— Bastide (Stuart), agent de change à Rodez.
— D'Armagnac (le vicomte), à Saint-Côme.
— Cabaniols, curé à Saint-Salvadou.
1865 Virenque, ex-professeur à Rodez.
— Pons d'Hauterives, percepteur à Estaing.
— Maisonabe, avocat à Rodez.
— Billoin, percepteur à Rodez.
— Revel, chanoine-honoraire et chef d'institution à Villefranche.
1866 Vidal, vicaire de la cathédrale à Rodez.
— Albrespic, juge de paix à Decazeville.
— De Castelnau (Michel), doct. en droit à St-Affrique.
— Rouquette, vicaire de N.-D. de l'Espinasse à Millau.
— De Campmas de Saint-Remy (le vte), à Villefranche.
— Luche, curé de Montbazens.
— Cartailhac (E.-P.-Emile), à Toulouse.
— Ser, ancien notaire, juge de paix suppléant à Marcillac.
1867 Durand, curé de Marcillac.
— Pégueirolles (le comte de), à Montpellier.
— Caraven (Alfred), à Castres.
— Mayran (Casimir), membre du conseil général, à Lévinhac.
— De Saint-Priest (le baron), préfet de l'Aveyron.
— Alazard (Lucien), professeur au collége d'Espalion.
1868 Du Bourg, propriétaire à St-Georges-de-Luzençon.
— Fabre, docteur médecin à Salmiech.
— Viala père, docteur médecin au Pont-de-Salars.
— Lambel, docteur médecin au Mur-de-Barrez.
— Saltel (Louis), avocat à Espalion.
— Roqueplo, receveur de l'enregistrement à Marcillac.

Membres titulaires de droit : MM.

Roustan, recteur de l'Académie à Toulouse.
Pichard, inspecteur d'Académie à Rodez.

Membres correspondants (fondateurs) : *MM.*

Duval (Jules), homme de lettres à Paris (C. 1846).
Bouloumié (Louis), avocat à Vittel [Vosges] (C. 1852).
Cabrières (Th. de), ex-officier de marine, à Rennes (C. 1853).
Teissier de Trémouilles, cap. de frégate à Toulon.
Guillemin, ingén. à Boulogne-sur-Seine, près Paris (C. 1864).

Membres correspondants admis depuis la fondation :

1837 Branche (Emile), directeur de l'enregistrement et des domaines à Montpellier.
— Ravailhe (l'abbé), curé de Saint-Thomas-d'Aquin à Paris (C. 1839).
— Quatrefages (Armand de), doct.-méd. à Toulouse.
— Lagrèze-Fossat (Adrien), naturaliste à Moissac.
— Pégat, président à la cour impériale de Montpellier.
— Martin-St-Ange, de Rodez, doct.-médecin à Paris.
1838 Richard (Paulin), de Rodez, conservateur, sous-direct. adjoint à la Bibliothèque impériale à Paris.
— Derôme, doyen de la Faculté des lettres de Poitiers.
— Cantagrel, de Saint-Geniez, architecte à Paris.
1839 D'Hombres-Firmas (Charles), à Alais (Gard).
— Bessière, médecin-major au 82e de ligne.
— Blanc (Charles), graveur à Paris.
— Firminhac, ancien curé à Bordeaux.
1840 Guérin-Menneville, naturaliste à Paris.
— Valat, anc. rec. de l'Acad. de l'Aveyron, à Bordeaux.
1841 Burin du Buisson, pharmacien de 1re classe à Lyon.
— Flaugergues (Mlle Pauline), auteur de plusieurs ouvrages à Paris.
1842 Farraguet, ingénieur des ponts et chaussées à Dreux (C. 1852).
1843 Bousquet, curé à Sauveterre.
— Sarrat de Gineste, naturaliste à Montaudran.
— Faudet, docteur en théol., curé de Saint-Roch, à Paris.
— Boulanger (Jules), directeur des forges de Bordeaux et Mucidan, à Bordeaux.

1843 Lapeyre, pharmacien à Murat.
1845 Blondeau, professeur de physique au lycée de Laval (C. 1857).
— Boulet (l'abbé), professeur à Corbigny (Nièvre) (C. 1855).
— Boilat (l'abbé), missionnaire apostolique au Sénégal.
1846 Ricard, sec. de la Société archéolog. de Montpellier.
— Cohendi, antiquaire à Clermont.
— De Montcalm-Gozon (Dieudonné), à Toulouse.
— Argeliès, propriétaire à Rivière.
— Cornuéjouls, directeur des études à l'école militaire de La Flèche.
1847 Lapouyade, président du tribunal civil à La Réole.
— Izarn (Armand d'), à Nantes.
1849 Grasset, censeur des études au lycée de Chaumont (C. 1852).
— Chalaniat (Edouard de), naturaliste à Clermont.
1850 Flour de Saint-Genis, directeur de l'enregistrement et des domaines à Valence [Drôme] (C. 1852).
— Clémens, professeur d'anglais à Millau (C. 1862).
— Auzouy (Théodore), médecin en chef de l'asile des aliénés à Pau (C. 1856).
1852 Grandlaunay (du), ex-directeur de l'asile des aliénés de Rodez (C. 1856).
— Trautmann, ingénieur des mines à Metz (C. 1859).
1853 Romain, agent-voyer en chef à Lille (C. 1862).
— Thorel, professeur de littérature à Bordeaux.
— Vauquelin, médecin oculiste et auriste à Paris.
1854 Reumond (Alfred de), le baron, chargé d'affaires de Prusse, à Florence.
— D'Auriac, employé de la Bibliothèque impériale à Paris.
— Timbal-Lagrave, botaniste à Toulouse.
1855 Denisy (Léon) commissaire de police à Issoire.
1856 Pouget, conseiller à la cour impériale de Montpellier (C. 1864).
— Hayaërt, chef d'escadron de gendarmerie à Beauvais (C. 1856).
— Gaches (Charles), rédacteur en chef du *Mémorial de la Loire*, à Saint-Etienne (C. 1860).
— De Costeplane, agent du trésor et des postes de l'armée d'Afrique à Alger (C. 1860).

1856 Herbert, professeur au lycée de Napoléon-Vendée (C. 1859).
— Raymond-Signouret, de Rodez, rédacteur en chef du *Journal d'Amiens*, à Amiens.
1857 Baragnon, ancien préfet de l'Aveyron, à Nîmes (C. 1860).
— Desjardins (Gustave), archiviste à Beauvais (C. 1862).
— Pouget, dessinateur à Paris (C. 1859).
— Breton, chanoine honoraire et ancien secrétaire particulier de Mgr l'évêque de Rodez (C. 1861).
— Girbal (Auguste), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.
— Castan, vicaire général à Moulins,
— Saquet, curé à Bromeilles [Loiret] (C. 1867).
— Fauré, principal du collége de Blidah (Algérie) (C. 1858).
— Lagarrigue de Calvi, chef d'institution à Paris.
— Aussel, professeur du lycée de Perpignan.
— Mouls, curé à Arcachon (Gironde).
1858 Lassasseigne, proviseur du lycée à Carcassonne (C. 1865).
— Cabantous, professeur à la Faculté de droit d'Aix.
— Rey, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban.
— Rebold, directeur d'un établissement électro-thérapeutique à Paris.
— De Labonnefon, inspecteur des écoles primaires, à Rochefort (C. 1866).
— Gayrard (Gustave), ingénieur à Paris.
— Gayrard, curé de St-Vincent-de-Paul à Paris.
1859 Dubrueil (Alphonse), prosecteur de la Faculté de médecine à Paris.
— Bourguet (Charles), médecin sanitaire, attaché aux paquebots-poste de la Méditerranée (C. 1867).
— Le comte de Roquefeuil, inspecteur des forêts à Clermont-Ferrand.
— Paris, ancien professeur du lycée de Rodez (C. 1860).
1860 Carles (Pierre), de Rodez, lithographe à Paris.
— Demonts, anc. préfet de l'Aveyron, au Puy (C. 1862).
— Vivès, anc. magistrat, homme de lettres à Toulouse.
1861 De Lalaubie, avocat et membre de la commission des monuments historiques à Aurillac.

1861 Alauzet, constructeur mécanicien à Paris.
— Delclaux (Isidore), avocat à Figeac.
— Labit (Henri-Emile), chef de musique au 84e de ligne.
— Benoît (Justin), de Millau, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
1862 Boby de La Chapelle, préfet du Finistère, à Quimper (C. 1863).
— Marchal, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Laval [Mayenne] (C. 1864).
— Puech (T.-A.) conducteur attaché au secrétariat du conseil général des ponts et chaussées à Paris.
— Le comte de La Vernhe (Fleuret-J.-B.), à Bordeaux.
— Thibaud (Emile), à Clermont.
— Le baron Edmond de Rivières, propriétaire à Rivières (Tarn).
1863 Combes, directeur de l'asile d'aliénés à La Roche-Gandon [Mayenne] (C. 1864).
— Soulages, prof. de rhétorique au collége d'Albi.
— Terrayl (Henri), de Rodez, sous-officier au train des équipages militaires d'artillerie, en Algérie.
— Gigot-Suard, méd. à Cauterets, maire de Levroux.
— Carrère (Mme), auteur de plusieurs ouvrages à Paris (C. 1866).
— Isoard, préfet des Deux-Sèvres (C. 1867).
— Soucaille, licencié ès-lettres à Béziers.
1864 Gaudin, biblioth. adjoint de la ville de Montpellier.
— Chassan, dir. de l'école normale de Nice (C. 1865).
— Advielle, secrétaire de la sous-préfecture et bibliothécaire à Pont-Audemer (C. 1867).
— Palangié (Charles), avocat à Marseille (C. 1867).
1865 De Rattier de Susvalon, professeur de littérature à Bordeaux.
— Poulenc (Joseph), homme de lettres à Paris.
— Delestrac, ing. en chef des ponts et chaussées à Nice (C. 1866).
— Collineau (Alfred-Charles), docteur-médecin à Paris.
— Martin (Ferdinand), docteur en médecine et chirurgien orthopédiste à Paris.
— Fabre (Abel), directeur de l'école communale, à Francheville, près de Lyon.
1866 Bruno Condò de Satriano (le commandeur), à Marseille.

1866 Mme Cécile ve Régnard, née Rouquayrol, auteur de divers ouvrages à l'usage des écoles et pensions, à Paris.

— Papi (le chevalier), auteur de divers ouvrages de calligraphie, à Marseille.

1867 Houlié, chef d'institution à Marseille.

— Grailhe (Alfred), de Sauveterre.

— Cazalis de Fondouce, à Montpellier.

— Pagès (Emile), notaire à Saint-Antonin.

— Vayssière (Félix), curé à Montauban.

1868 Pottier (l'abbé), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

— Chervin aîné, auteur d'un ouvrage pour la guérison du bégaiement, à Paris.

— Lancia di Brolo, grand chancelier de l'Université, sénateur, etc., à Palerme.

MEMBRES DÉCÉDÉS DEPUIS LE 1er JUILLET 1866.

Membres titulaires : MM.

Rivière (Henri), avocat et ancien directeur des sourds-muets, à Rodez.

Mas (l'abbé), ancien professeur au petit séminaire de Saint-Pierre.

Noël (l'abbé), chanoine et vicaire général, à Rodez.

Enjalbert (Ulysse), avocat à Rodez.

Monteillet (l'abbé), vicaire de Saint-Amans, à Rodez.

Barbeyrac-Saint-Maurice (de), licencié en droit et ancien conseiller général, à Nant.

Roquette, conseiller général de l'Aveyron et président du tribunal civil, à Bordeaux.

Membres correspondants : MM.

Aïffre (Raymond), peintre à Paris.

Liabastres, directeur de la maison centrale de Melun.

Colombier, principal du collége de Villefranche.

Yzarn-Freyssinet (le vicomte d'), à Paris.

Didron, directeur des *Annales archéologiques*, à Paris.

Brochot, ancien professeur de rhétorique au lycée de Rodez.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Aisne.....	Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie, à Saint-Quentin.
Alpes-Maritimes..	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Aube.....	Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
Aude.....	Société des arts et des sciences, à Carcassonne.
Aveyron.....	Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, à Rodez.
Bouches-du-Rhône	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
	Société de statistique de Marseille.
Calvados.....	Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
	Institut des provinces de France et Congrès scientifiques à Caen.
	Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.
Cantal.....	Commission des monuments historiques, à Aurillac.
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Cher.....	Société d'antiquités, d'histoire et de statistique du Cher, à Bourges.
Corrèze.....	Société historique et littéraire du Bas-Limousin, à Tulle.
Côte-d'Or.....	Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Côtes-du-Nord....	Société archéologique et historique de Saint-Brieuc.
Dordogne.....	Société d'agriculture, sciences et arts, à Périgueux.
Doubs.....	Société d'émulation de Besançon.
Finistère.....	Société académique, à Brest.
Gard.....	Académie du Gard, à Nîmes.
Garonne (Haute).	Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
	Académie des Jeux-Floraux de Toulouse.
	Société impériale archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Gers.....	Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.
Gironde.....	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
	Commission des documents historiques et des bâtiments civils de la Gironde, à Bordeaux.
	Société d'économie politique, à Bordeaux.
Hérault.....	Académie des sciences et lettres de Montpellier.
	Société archéologique de Montpellier.
	Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Ille-et-Vilaine....	Société archéologique, à Rennes.
Loire.....	Société inpériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

Loire (Haute)....	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
Loire-Inférieure..	Société archéologique, à Nantes.
Lot-et-Garonne...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
Lozère.....	Société d'agric^re^, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.
Maine-et-Loire....	Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
	Société impériale d'agricult^re^, sciences et arts, à Angers.
Manche.....	Société impériale académique de Cherbourg.
Marne.....	Académie impériale de Reims.
	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons.
Meurthe.....	Société de médecine de Nancy.
Morbihan.....	Société archéologique du Morbihan, à Vannes.
Moselle.....	Académie impériale, à Metz.
Nord.....	Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.
	Société impériale d'agricult^re^, sciences et arts, à Valenciennes.
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.
	Comité archéologique, à Senlis.
Pas-de-Calais....	Société académique, à Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.
	Société centrale d'agriculture du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand
Pyrénées (Basses).	Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Pyrénées (Hautes)	Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.
Pyrénées-Orient[les].	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Rhin (Bas).....	Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Rhône.....	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
	Société littéraire de Lyon.
Seine.....	Société philotechnique, à Paris.
	Société parisienne d'archéologie et d'histoire, à Paris.
Seine-Inférieure..	Société hâvraise, d'études diverses, au Hâvre.
Seine-et-Marne...	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun.
Seine-et-Oise.....	Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Tarn.....	Société littéraire et scientifique, de Castres.
Tarn-et-Garonne.	Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
	Société d'horticulture et d'acclimatation de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var	Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, à Toulon.
Vaucluse.....	Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.
Vienne (Haute)...	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

REVUES.

Revue agricole de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère, à Rodez.

Revue des Sociétés savantes des départements, à Paris.

Les Beaux-Arts, revue de l'art ancien et moderne, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Revue de l'Académie de Toulouse et des autres Académies de l'Empire, à Toulouse.

L'*Union des Arts*, allées de Meilhan, 64, à Marseille.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 1er juillet 1866.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur des mines ; de Cabrières (Gaspard) ; l'abbé Cérès ; Pichard, inspecteur d'Académie ; Affre, archiviste ; Viala, médecin ; Issanchou, pharmacien ; Peyras, professeur ; Vanginot, architecte ; Poulon, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées ; de Valady (Henri), conseiller général ; Albespy, médecin ; Fontès, chef de division à la préfecture ; de Séguret fils, juge ; Billoin, percepteur ; Lacombe, avocat ; l'abbé Cabaniols, curé de Saint-Salvadou ; l'abbé Alibert ; Cardeilhac, receveur principal des postes ; de Malzac de Sengla, avocat ; Bonnefous, avocat à Arvieu ; l'abbé Vidal, vicaire de la cathédrale ; Pescheloche, architecte ; Valadier, naturaliste ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; Vergnes, sous-intendant militaire ; Calmès, vérificateur de l'enregistrement ; de Séguret père, ancien magistrat ; Alary (Eugène), avocat ; Castanié, peintre ; le comte de Sambucy-Luzençon, propriétaire à Saint-Georges ; Virenque, professeur ; de Barrau (Eugène), avocat ; Advielle, sous-chef de division à la préfecture ; Guirondet, juge de paix à Rignac ; Lala, médecin ; l'abbé Noël, chanoine et vicaire général ; Castan, professeur ; Albenque, pharmacien ; André, proviseur du lycée ; le vicomte de Beaumont ; de Monseignat (Jules), premier commis de la direction de l'enregistrement ; Brochot, professeur ; de Valady (Eugène), avocat ; Viallet, médecin ; Palous, chef d'institution, et Léopold Bourguet, agent de change, vice-secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans réclamation.

105e séance.

Sont admis comme membres titulaires de la Société : MM. Albrespic, juge de paix à Aubin ; de Castelnau, avocat à Saint-Affrique, et l'abbé Rouquette, vicaire à Notre-Dame de Millau.

—

Parmi les publications adressées à la Société, M. le président signale tout spécialement un ouvrage de l'un de ses membres, M. Eugène Lacombe, avocat à Rodez, qui a pour titre : *De l'autorité de la chose jugée.* M. Guirondet est chargé de rendre compte de ce travail important.

—

M. Advielle fait la communication suivante :

« Messieurs, je suis chargé de vous offrir, pour le musée de Rodez, de la part de M. l'abbé Ravailhe, votre compatriote, premier vicaire de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, divers objets parmi lesquels :

» 1° 115 pièces de monnaies romaines, françaises et étrangères, en argent et billon, dont vous trouverez ci-joint l'énumération détaillée ;

» 2° Une tabatière des Moluques en rotin gravé ;

» 3° Une pierre des bords du Ségalien ;

» 4° Deux éventails en plume, en usage dans l'Extrême-Orient ;

» 5° Une cuiller en bois, en usage chez les peuples de l'Inde ;

» 6° Deux petites représentations en bois, peint et doré, d'homme et de femme de l'Inde. — Ces deux objets de curiosité ont été rapportés de ce pays par M. l'abbé Ravailhe.

» 7° Un petit cône de terre provenant du fond du banc des Aiguilles.

» M. l'abbé Ravailhe a joint à ce dernier objet la note ci-après qu'il me paraît intéressant de reproduire :

« Ce petit double cône de terre est curieux et peut-être
» unique. Il provient du *fond*, rapporté par la sonde jetée
» vingt fois, en une nuit terrible, sur le banc des Aiguilles.
» J'étais à bord du *Bordeaux,* clipper fort exposé depuis
» deux fois vingt-quatre heures ; nous n'avions pu *pren-*
» *dre le point*, dans la journée précédente ; la nuit venue,
» nous étions drossés par le vent et entraînés par les cou-
» rants. Au jugé, le capitaine Blin se croyait sur le banc
» des Aiguilles, mais n'en était pas sûr. C'est alors qu'il
» fit jeter la sonde et que, malgré le danger, je songeai à

» recueillir le fond que rapportait le suif, et dont voici un » échantillon. Le lendemain nous pûmes constater que la » sonde était d'accord avec les notes hydrographiques des » livres de navigation et le jugé de M. Blin. Ceci se pas- » sait en novembre 1854. »

» En me confiant le soin, bien agréable pour moi, de déposer les objets dont il s'agit dans les vitrines du musée de Rodez, M. l'abbé Ravailhe me dit : « Je voudrais être » riche en curiosités pour ce cher musée que j'ai vu com- » mencer et que je serais heureux de voir grandir. » Vous n'ignorez point, Messieurs, que M. l'abbé Ravailhe est l'un des membres fondateurs de notre Société, qu'il porte un vif intérêt à tout ce qui se fait dans sa province ; vous voudrez dònc, je n'en doute point, lui témoigner officiellement votre reconnaissance pour son envoi, qui, je crois pouvoir en donner l'assurance, sera suivi de plusieurs autres. »

La Société s'empresse de voter des remercîments à M. l'abbé Ravailhe pour les dons qu'il vient de faire au musée.

—

Sur l'invitation de M. le président, la Société procède, au scrutin secret, à la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Lunet, démissionnaire. Au premier tour de scrutin, sur 47 votants, 22 voix sont données à M. l'abbé Alibert et 18 à M. Lunet. Il y a eu 7 voix perdues. Au deuxième tour, ayant obtenu 28 voix contre 20 données à M. Lunet, sur 48 votants, M. l'abbé Alibert est proclamé secrétaire de la Société.

A cette occasion il est convenu que tout le bureau sera soumis à la réélection à la même époque, c'est-à-dire le 31 décembre 1868.

—

M. le président pense qu'il serait opportun de nommer une commission chargée de désigner les *Mémoires* qui devront être insérés dans le *neuvième volume*. La Société décide que les membres du bureau, auxquels s'adjoindront MM. E. de Barrau et Peyras, s'occuperont de ce choix.

—

M. Félix de Sambucy-Luzençon fait la communication suivante :

« Messieurs, depuis le jour où me parvint la nouvelle de mon admission dans le sein de cette Société, je sentais

le besoin de vous dire toute ma gratitude pour l'honneur que j'avais reçu. — Je comprenais aussi le devoir qui en résultait, et me pressait de concourir à l'œuvre commune.

» Mais des obstacles imprévus me faisaient ajourner sans cesse la réalisation de ce double désir.

» Plus heureux aujourd'hui, je puis enfin, et de vive voix, exprimer ici mon remercîment. Je puis, en même temps, offrir comme un faible hommage *cet opuscule* qui, sans acquitter dignement ma dette, témoignera du moins de ma bonne volonté.

» Ce sont des *Essais archéo-géologiques* faisant suite à des études présentées par nous au congrès de Montauban et concernant cette question, toujours si intéressante, toujours si actuelle, de l'*homme antédiluvien*, autrement dit, de l'*homme fossile*.

» Le temps, Messieurs, nous faisant évidemment défaut pour cette séance, je demanderai la permission de réserver la lecture de mon manuscrit pour une autre circonstance, pour la session de rentrée, par exemple, si la Société veut bien, d'ores et déjà, m'y autoriser.

» Toutefois et en attendant, Messieurs, me serait-il permis de revenir en très peu de mots sur le petit différend archéologique qui a pris naissance dans cette enceinte et qui a trait à la *grotte des Auglans* ? cette grotte dans laquelle, s'il vous en souvient, deux explorateurs ont cru reconnaître : l'un, une *sépulture celtique;* l'autre, une *caverne de brigands;* dans laquelle les renseignements fournis au premier lui ont fait, non sans quelque fondement, supposer une *dizaine* de squelettes, circulairement adossés à la roche ; dans laquelle les renseignements fournis au second lui ont fait admettre jusques à une *trentaine* de corps (sans préjudice de la découverte de *douze autres*).

» N'ayant pas, Messieurs, je le croirais, à reproduire *in extenso* des explications déjà présentées, et ne voulant point par des répétitions sans fin abuser outre mesure de votre patience, je me bornerai à une remarque, à une simple observation se rattachant à cette phrase du second mémoire de mon honorable contradicteur.

» *Les deux grottes*, y est-il dit, *ne communiquent aucunement et n'ont jamais communiqué entre elles.* »

» A cela je réponds : *Jamais !* — C'est beaucoup dire. Pour quiconque a pu observer la puissance et parfois la rapidité de formation dans les concrétions calcaires de nos plateaux jurassiques, il n'y a nullement lieu, ce semble, de repousser la possibilité des obstructions stalagmitiques, par moi admise, *surtout pendant un long cours de siècles...*

» Je sais fort bien qu'il serait beaucoup plus simple, plus commode, de ne voir, d'une grotte à l'autre, que le passage extérieur, ce sentier à ciel ouvert, existant le long de la corniche rocheuse; mais, encore une fois, au point de vue où j'avais cru devoir me placer, il était assez rationnel aussi de se rappeler ces *allées couvertes*, si fréquentes dans les *tumuli*, les *barrows*, les *tombelles*, etc., et dont les peuplades primitives préféraient d'ordinaire les complications, les mystérieux détours, à la facilité des passages libres et découverts.

» Au surplus, l'idée me serait-elle jamais venue d'assimiler les deux couloirs *à deux corridors*, régulièrement tracés, et arrivant directement l'un sur l'autre, — ou séparés par une mince cloison ? Non assurément. Ce que je me suis contenté de signaler dès le principe, c'est :

» *Une direction générale de la Caverne des Matarelles vers le sud, c'est-à-dire vers la Grotte des Squelettes.*

» Or, cette direction, je le répète, m'a paru incontestablement exister dans l'intérieur de la montagne. Elle m'a paru exister et se développer à travers ses sinuosités, et, malgré la longueur d'un parcours non encore, il est vrai, exploré jusqu'au bout.

» Un point assez important, et qui, sans constituer une solution définitive, aurait son intérêt, serait donc de vérifier jusqu'au bout, jusqu'à ses dernières limites, l'orientation du prolongement de la grande caverne ; de s'assurer, en un mot, *si son extrémité se rapproche ou s'éloigne sensiblement des abords de l'ossuaire.*

» Eh bien ! Messieurs, cette commission est déjà donnée ; cette vérification, je l'ai déjà confiée à une personne aussi zélée qu'intelligente, et j'attends les résultats : résultats dont je pourrai faire part dans une prochaine entrevue, en supposant qu'ils puissent offrir encore quelque intérêt.

» Quoi qu'il en soit, dans l'état présent des choses et jusques à plus ample informé, je maintiens :

» La valeur étymologique du mot *Mattarelles*, faisant observer que, dans notre vieux Rouergue, ces deux termes : *Fadarelles* et *Mattarelles*, sont jumeaux, à peu près synonymes, et que partout, toujours, ils consacrent des traditions ou s'appliquent à des lieux inévitablement empreints de ce *merveilleux* qu'on me reproche ; que, de plus, entre ces deux termes, il existe une nuance visible, incontestable, et que, si le premier signifie simplement *Fées*, il y a bien lieu de présumer que le second implique,

exprime quelque chose de plus spécial, une qualité, une fonction à part, et, comme je l'ai formulé déjà, une sorte de ministère religieux se rattachant à l'idée de sacrifice et même d'immolation sanglante.

» Je maintiens :

» La qualification de *temple*, attendu qu'il suffirait de lire le savant travail de M. Desnoyers, dans le *Dictionnaire universel d'Histoire naturelle* (article *grotte*), pour se convaincre que les premiers temples ont bien réellement été des *cavernes*.

» Je maintiens :

» Le caractère, le type *proto-celtique* pour les deux têtes extraites de l'ossuaire des Auglans et par moi offertes au musée de Toulouse, m'appuyant sur la décision d'un des plus grands maîtres de la science, le président de la Société anthropologique de Paris, m'appuyant aussi sur le jugement de trois autres savants du premier ordre, de MM. Lartel, Christy et Falconner qui, lors de leur passage à Toulouse et de leur visite à la collection de l'Ecole de médecine, — sur le vu des échantillons ostéologiques précités, — n'hésitèrent nullement à se prononcer dans le sens du docteur Pruner-Bey. Tellement bien que, à l'heure présente, les deux crânes, réclamés de nouveau à Paris, sont en route pour figurer à la grande Exposition de 1867.

» Enfin, soutenu par des autorités aussi compétentes, par des juges aussi graves, par les noms les plus imposants de la science (et ces noms, je les cite), plus que jamais je maintiens *mon idée première, l'idée fondamentale, l'idée essentielle, l'idée dominante de ma thèse, celle d'un établissement proto-celtique* dans la caverne des Auglans. Heureux, Messieurs, si, à l'occasion d'un petit débat et agrandissant désormais mon sujet, je puis de plus en plus appeler votre attention sur ces études anthropologiques si justement en honneur aujourd'hui dans le monde savant et si importantes par la grandeur des questions philosophiques qu'elles soulèvent. »

—

M. l'abbé Noël, qui avait été prié de rendre compte de l'*Histoire du Prieuré et de Notre-Dame de l'Espinasse de Millau*, par M. l'abbé Rouquette, lit le rapport suivant :

« Cet ouvrage, dont l'auteur a fait hommage à la Société, a été déjà signalé au public par divers articles qui ont paru dans les journaux du pays; il se recommande par

un mérite réel et dénote dans son auteur, avec un heureux talent de rédaction, un talent non moins remarquable d'investigation dans le domaine si riche, mais encore assez peu exploré, de notre histoire locale. La meilleure manière de le faire connaître, ce serait d'en donner un résumé; mais ce procédé beaucoup trop long m'exposerait à fatiguer l'attention. Je me contenterai donc de présenter les points les plus saillants.

» C'est une histoire aussi complète que possible de la ville et du prieuré de Millau que l'estimable écrivain s'est appliqué à nous tracer. On voit qu'il aime cette chère église de Notre-Dame, au service de laquelle il est attaché. Aussi il l'étudie sous toutes ses faces, il la suit dans toutes ses vicissitudes, évoque tous les souvenirs qui s'y rapportent, et ne néglige aucun détail de nature à nous la faire apprécier. Chercheur infatigable et véritable élève de ces bénédictins dont il nous raconte la vie et dont il semble avoir recueilli l'esprit en travaillant à l'ombre de ces vieux murs sanctifiés par leurs vertus et leurs prières, il a exhumé de la poussière de vieilles chartes, d'antiques manuscrits, de curieux parchemins pour faire revivre un passé si loin de nous, mais qui nous intéresse si vivement, en nous mettant sous les yeux les mœurs de nos pères, dont la comparaison avec les nôtres n'est certainement pas toujours à notre louange.

» Il nous montre d'abord l'origine de la ville de Millau, bâtie par les Romains en face de la ville celtique de Condatomag, qu'elle finit à la longue par absorber. Mais c'est surtout l'église de Notre-Dame qui peut se glorifier d'une origine illustre; car elle fut fondée et dotée par les rois de France de la seconde race, et ensuite consacrée par le Pape Urbain II, à son retour du concile de Clermont, et enrichie par ce pontife de nombreux priviléges. Au XIIIe siècle, elle brillait d'un éclat particulier dans la Haute-Marche du Rouergue; son trésor renfermait des vases sacrés d'un beau travail, et de précieuses reliques, parmi lesquelles une épine de la couronne du Sauveur; d'où son nom en langue romane : *Nostro Dono de l'Espinassa.* A cette époque, nous dit son historien, elle était regardée comme la reine des églises de la contrée.

» Dans l'ouvrage de M. l'abbé Ronquette comme dans les mœurs de ces siècles de foi, la cité et l'église marchent en quelque sorte parallèlement, concourant toutes avec une égale ardeur au bien public, quelquefois, il est vrai, divisées pour quelques intérêts matériels, mais toujours unies sur le terrain sacré de la foi et de la charité.

» Aussi quelle foule d'œuvres pies, d'établissements utiles naquirent alors au souffle religieux ! Qui croirait que, dans une paroisse, dont la population n'a jamais passé pour être tellement considérable, on comptât, outre Notre-Dame, jusqu'à vingt autres églises ou chapelles, et de plus six monastères et cinq commanderies d'ordres militaires et religieux. Superfétation que tout cela, me disent certains esprits, se traînant terre-à-terre, qui ne comprennent point les besoins des âmes exilées en ce bas monde et tourmentées de l'idéal céleste. Contentons-nous de leur répondre que, s'il y avait alors plus de couvents, il y avait aussi moins de suicides, moins d'aliénations mentales et moins de prisons.

» Mais un genre d'établissements dont personne ne conteste l'utilité, ce sont les hôpitaux. Or, voyez avec quel luxe la charité chrétienne avait pourvu à tous les besoins de l'humanité souffrante. La ville de Millau en possédait six : hôpital pour les malades et les vieillards, hôpital pour les lépreux, hôpital pour les personnes atteintes du mal des ardents, hôpital pour les enfants exposés, hôpital pour les pèlerins. Il n'y avait donc aucune infirmité, aucun délaissement qui n'eût son asile particulier, sans parler encore des aumônes largement distribuées aux pauvres et connues sous le nom de charités de Saint-Marc, de Saint-Nicolas, de l'Ascension. Impossible alors que personne mourût de faim, comme cela arrive de nos jours si souvent dans les rues de l'opulente et protestante Angleterre.

» Une des plus vives et des plus légitimes préoccupations de notre siècle, c'est la plus grande diffusion des lumières, c'est l'instruction de la jeunesse. Or, dans ces siècles, qu'on affecte trop souvent de nous représenter comme tout couverts d'une croûte épaisse d'ignorance, et même systématiquement hostiles au développement des connaissances humaines, nous voyons qu'il y avait partout des écoles, où l'enseignement était dispensé, le plus souvent, remarquons-le bien, sans qu'il en coûtât un sou aux familles. L'esprit chrétien avait résolu dans une foule d'endroits ce grand problème de l'instruction gratuite. Aussi l'historien de Millau ne manque pas de nous citer les nombreuses écoles, grandes et petites, établies sur la paroisse, et tenues les unes par des ecclésiastiques religieux ou séculiers et les autres par des laïques. Les maîtres qui enseignaient les lettres sacrées et profanes étaient toujours gradués dans les universités. Malgré tous les

progrès dont nous sommes si fiers, je doute fort que Millau ait actuellement rien de mieux.

» Une particularité qui nous montre le prix qu'on attachait alors à la science et l'estime qu'on avait pour ceux qui parvenaient à en conquérir les palmes, c'est que, lorsqu'un enfant de Millau rentrait dans sa ville natale, après avoir obtenu le grade de docteur, on lançait à toute volée la grande cloche, comme aux fêtes solennelles.

» Quand on sait combien l'histoire du moyen-âge a été défigurée par l'esprit de parti et la haine du christianisme, on est heureux de lire un livre qui nous la retrace, quoique dans un cadre restreint, sous sa véritable physionomie. Ainsi, d'après une foule de préjugés accrédités par une certaine école historique, on croit aisément que nos pères ont été constamment écrasés sous le joug le plus despotique, et que la France, terre de liberté, n'avait de libertés et de franchises que le nom. M. l'abbé Rouquette nous montre qu'il n'en était pas ainsi, du moins à Millau. La ville s'administrait elle-même par six magistrats ou consuls qu'elle élisait annuellement, et tous les quartiers de la ville concouraient à cette élection. Voilà donc une pratique fort ancienne du suffrage universel; ce qui nous montre que la liberté est vieille en France, car cet état de choses n'était pas particulier à Millau. On le trouve assez généralement établi.

» Bien que je fasse ces observations, je prie qu'on ne me prenne pas pour un de ces aveugles admirateurs du passé, qui ne trouvent rien de bon dans la société actuelle. Mais il faut savoir rendre justice à chaque époque qui a ses qualités et ses défauts, ses erreurs, ses vices et ses vertus. Aussi, je sais bon gré à M. l'abbé Rouquette, après nous avoir parlé d'un passé qui ne fut ni sans honneur ni sans gloire, de nous exposer à la fin du volume la situation présente de la ville de Millau et de nous la montrer riche de nombreuses institutions de charité et d'instruction publique qui semblent s'être relevées des ruines accumulées par les révolutions. Je mentionnerai entre autres ses diverses Sociétés de secours mutuel, toutes sous le patronage d'un saint, comme aux siècles de la foi.

» Une histoire de la ville de Millau ne peut que renfermer de longs détails sur les guerres de religion qui ont malheureusement désolé cette contrée à l'époque de la réforme. M. Rouquette a rempli cette tâche avec un calme et une modération qui révèlent son impartialité, ne dissimulant pas les fautes de certains membres du clergé et leur peu de zèle qui donnèrent tant de prise à la calomnie

et de facilités à la révolte. Mais, d'un autre côté, il nous prouve, pièces en main, que la turbulence, les rigueurs, les violences, furent toujours à l'usage exclusif des sectaires, lesquels, après s'être établis presque sournoisement dans la ville, étant devenus peu à peu les plus forts parce qu'ils étaient les plus hardis, y répandirent la terreur, démolirent les églises, n'épargnèrent pas même Notre-Dame, pillèrent et profanèrent les reliques et les vases sacrés.

» A la fin du volume, M. Rouquette nous raconte ce qui s'est passé à Millau à l'époque néfaste de 93, et depuis cette époque jusqu'à nos jours.

» Recherches savantes, détails curieux, chartes anciennes, listes des principaux personnages de la ville, consuls, prieurs, curés, fondateurs et administrateurs des divers établissements : tout intéresse dans cet ouvrage écrit avec une clarté qui, loin d'exclure l'élégance, en est, au contraire, un des plus beaux caractères. Nous croyons donc qu'il peut paraître avec honneur à côté de ceux qui l'ont précédé dans la même voie. Et puisque déjà, grâce au zèle d'auteurs habiles et dévoués à l'honneur de notre pays, nous possédons les monographies de Villefranche, Espalion et Millau, qu'il me soit permis d'émettre le vœu que le même travail s'exécute pour Rodez et Saint-Affrique.

» Je termine en disant que M. Rouquette, après avoir fait une description exacte de Notre-Dame, telle qu'elle existait primitivement avant d'être ruinée par les protestants, nous expose dans quelles conditions architectoniques elle fut restaurée un demi-siècle après.

» Disons aussi qu'il a orné la couverture de son livre des armes de la ville de Millau, qui sont d'or à quatre pals de gueules, surmontés d'un chef aux armes de France, c'est-à-dire d'azur à trois fleurs de lis d'or, écusson que la ville conserve encore de nos jours. »

—

Il est donné communication d'une lettre de M. Advielle conçue en ces termes :

« Monsieur le Président,

» Je poursuis toujours, avec ardeur, la recherche de la correspondance et des travaux inédits d'Amans-Alexis Monteil; mais j'ai le regret de vous annoncer que, malgré l'énorme publicité que j'ai fait faire, avec votre autorisation, en France et à l'étranger, le nombre des documents qui me sont parvenus est relativement peu considérable. Ils ne constituent pas, assurément, la cinquantième partie

des lettres que Monteil a dû écrire. Quoi qu'il en soit, nous devons nous estimer encore très heureux du résultat obtenu, car les documents de ce genre subissent, vous le savez, des causes bien diverses de détérioration, et ne sont guère conservés dans les familles. Comme les livres de la sybille antique, les lettres de Monteil seront donc d'autant plus précieuses qu'elles seront rares. Et s'il est vrai, suivant la belle expression de l'académicien Nisard, que « même chez les écrivains supérieurs, les meilleures » pages sont celles où ils écrivent ce qu'ils font, » nous retrouverons dans la partie de la correspondance de Monteil qui a échappé à la destruction, la plus pure expression de son âme, de son cœur excellent, de son intelligence supérieure qui lui vaut aujourd'hui les suffrages, si enviés, de la postérité.

» Le travail de recherches dont j'ai pris l'initiative, sous les auspices de notre Société, a été bien accueilli par la presse savante; plusieurs publicistes ont parlé ou vont parler de Monteil; de nombreux encouragements me sont venus, et, tout récemment encore, M. Guizot me faisait l'honneur de m'écrire : « ... J'ai eu le plaisir, il y a bien » des années, de témoigner à Monteil mon estime de ses » travaux, en lui donnant une pension sur le budget de » l'instruction publique. »

» M. Jules Janin, l'éminent critique dont le nom est si intimement lié à celui de Monteil, daignait m'écrire aussi, au début de mon entreprise : « ... Vous faites bien, » Monsieur, de mettre en lumière les lettres du vénérable » et charmant Alexis Monteil. Je n'ai pas connu de plus » belle âme et de plus charmant esprit; sa bonne grâce » égalait sa science, et ses amis l'ont aimé au-delà du » tombeau... »

» Mais ni l'un ni l'autre n'ont conservé le plus mince feuillet signé de Monteil. Le temps a dispersé ces carrés de *vieux papier* sur lesquels votre savant compatriote aimait à déverser son cœur.

» Nous avons à regretter aussi la perte des lettres que Monteil avait écrites au prince Louis-Napoléon, aujourd'hui empereur. On n'en retrouve aucune trace aux archives des Tuileries.

» La réputation de Monteil, comme historien de premier ordre, ne s'affermit pas seulement en France. Il commence à être connu et apprécié à l'étranger. Il ne tardera même peut-être pas à y faire école, comme le prouve surabondamment la question suivante du programme du prochain *Congrès international archéologique d'Anvers :*

« Les Sociétés archéologiques et historiques ne pourraient-
» elles pas, en se fédérant dans ce but, compléter en
» France l'œuvre d'Alexis Monteil et en poursuivre l'ap-
» plication dans les autres pays ? »

» On ne pouvait, il me semble, donner un plus éclatant hommage d'approbation à l'œuvre de Monteil.

» Vous penserez, sans doute avec moi, Monsieur le président, qu'il convient dès-lors, que la Société des Lettres de l'Aveyron, protectrice naturelle des gloires locales, soit représentée au congrès d'Anvers. Vous trouverez, j'en suis convaincu, un de nos collègues disposé à s'y rendre, malgré la grande distance qui nous sépare de la Belgique. Si les exigences de mon service ne faisaient obstacle à ce que je m'absentasse pendant le mois d'août, j'aurais été heureux, Monsieur le Président, de vous donner une nouvelle preuve de mon bon vouloir et de mon dévouement. Mais je ne vois pas la possibilité de prendre part, en personne, au congrès d'Anvers, et je ne puis que m'engager à répondre, par écrit, à la question du programme que je viens d'avoir l'honneur de mettre sous vos yeux.

» Veuillez agréer, etc. Victor ADVIELLE.

» Rodez, 30 juin 1866. »

Conformément à l'opinion exprimée dans cette lettre, deux membres de la Société, MM. Jules Duval et Guillemin, seront priés de vouloir bien assister au congrès d'Anvers.

M. le président profite de cette circonstance pour remercier, au nom de la Société, M. Advielle du zèle qu'il apporte à la recherche des lettres d'Amans-Alexis Monteil.

—

Enfin, M. le président annonce que le premier volume des *Biographies aveyronnaises* sera prochainement distribué, ainsi que le cinquième fascicule des *procès-verbaux*.

—

Dons. — Indépendamment des objets déjà énoncés dans ce procès-verbal, la société a reçu pour son musée savoir :

De M. X... : Une petite peinture bysantine sur bois, représentant la Sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus sur le bras ; une peinture sur velin, représentant aussi la Vierge soutenant le Sauveur du monde assis sur ses genoux ; deux petits bustes en plâtre ; une médaille commémorative du sacre de Mgr Peschoud, évêque de Cahors, à Roc-Amadour, le 7 décembre 1863 ; cinq autres médailles com-

mémoratives, dont une, ainsi qu'un petit médaillon en cuivre sont l'œuvre de Gayrard, etc.;

De M. Vernhes : Un ancien fusil arabe ;

De M. Colombier : Une pièce de monnaie mauresque ;

De M. Garlenq : Une dépouille de serpent à sonnettes, ainsi qu'un fragment de chaîne trouvé dans un tombeau à Lapanouse ;

De M. Mirasson : Une ancienne serrure de coffre-fort ;

De M. Vincens : Un petit panier en bois ornementé ;

De M. And. Calmels : Divers œufs d'oiseaux du pays.

—

Dons pour la bibliothèque ou les archives. — Elle a reçu, savoir :

De M. l'abbé Cérès : Recherches d'Antiquités romaines dans le département de l'Aveyron ; Caen, 1866, br. in-8°, dont il est l'auteur ;

De M. Richou, professeur au grand-séminaire de Rodez : Vue générale de l'histoire de l'Eglise ; Rodez, 1866 ; brochure in-8° ;

De M. X... : Une gravure et une photographie ; — Nouveau Traité des Ecoles primaires, par M. l'abbé Affre, décédé archevêque de Paris ; Amiens, 1826 ; 1 vol. in-12 ; — Eloge historique, civil et littéraire de Claude Peyrot ; Millau, 1812 ; br. in-8° ; — Alesia (septième campagne de Jules César), suivie d'un appendice renfermant des notes inédites écrites de la main de Napoléon Ier sur les Commentaires de Jules César, par Ernest Desjardins ; Paris, 1859 ; 1 vol. in-8° ; — le Guide de Promeneur au Jardin zoologique d'Acclimatation ; Paris, 1861 ; 1 vol. in-12 ; — De la Vie et des Ecrits de M. le vicomte de Bonald, par M. le vicomte V. de Bonald ; Avignon, 1853 ; br. in-8° ; — Etude sur les Eaux minérales du Cayla (Aveyron), par le docteur Mestre, de Gigean ; Montpellier, 1866 ; br. in-8°, — ainsi qu'une autre brochure en langue étrangère ;

De M. *** : Eloges historiques composés pour la Société médicale de Paris, par M. J.-L. Alibert (Aveyronnais), Paris, 1806 ; 1 vol. in-8° ; — Du développement du Fœtus ; par M. A. Baudrimont et M. G.-J. Martin-Saint-Ange (de Rodez), mémoire couronné par l'Institut ; Paris, 1850 ; 1 vol. in-4° ; — De l'Iridectomie, thèse soutenue à la Faculté de médecine de Paris par Alp. Dubrueil (Aveyronnais), membre correspondant de la Société ; — Notice sur les armes défensives et spécialement sur celles qui ont été

usitées en Espagne depuis l'antiquité jusqu'au XVIe siècle inclusivement, par M. Achille Jubinal ; Paris, 1840 ; br. in-8° ; — Un manuscrit d'environ 200 pages, format in-4°, remontant à 1744 et intitulé : Manuscrit de Jean Prion (de Réquista), écrivain copiste à la bibliothèque du château d'Aubaïs ; voyages, aventures, contes, anecdotes ; 1 vol.; Histoire de la Société royale de Londres establie pour l'enrichissement de l'histoire naturelle, escrite en anglois par Thomas Sprat, et traduite en françois ; Genève, 1669 ; 1 vol. in-8° ;

De M. l'abbé Corblet, d'Amiens : Notice sur une médaille de dévotion présumée d'origine amiénoise ; Arras, 1866 ; br. in-8° dont il est l'auteur ;

De M. l'abbé Cabaniols : Sept parchemins dont plusieurs remontent aux XVe et XVIe siècles ;

D. M. Emile Cartailhac (Aveyronnais) : Deux opuscules dont il est l'auteur, intitulés, l'un : Détails anté-historiques sur l'arrondissement de Saint-Affrique, et l'autre : Monuments dits celtiques ; br. in-8° ;

De M. P.-L. Cabantous (Aveyronnais) : Diverses manifestations et étiologies du rhumatisme cérébral, thèse par lui soutenue à la Faculté de médecine de Montpellier, le 30 juin 1866 ; br. in-8° ;

La Société a également reçu la circulaire de Mgr l'évêque de Rodez au clergé de son diocèse, transmettant une allocution prononcée par Sa Grandeur à Estaing, le 24 juin 1866, pour l'inauguration des statues de la Sainte Vierge et du B. François d'Estaing ; — le compte-rendu des travaux de la commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde pendant les exercices 1862 à 1864 ; ainsi que la table alphabétique et analytique des matières contenues dans ses comptes-rendus de 1840 à 1855 ; — la première livraison du Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme ; — Les quatre premières livraisons de la Revue archéologique du Midi de la France, publiée à Toulouse sous la direction de M. Bruno Dusan ; — le Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron pour les années 1860-1861 et 1864-1865 ; — Les Mémoires (année 1865) de la Société littéraire de Lyon ; — le Programme des questions à traiter dans la 33e session des congrès scientifiques qui doit s'ouvrir à Amiens le 1er août prochain, — ainsi que la suite des publications de la Société académique de Maine-

et-Loire, de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire et de la Revue des Sociétés savantes des départements.

La Société a accepté avec reconnaissance ces divers dons et communications, et voté des remerciements à leurs auteurs.

Le Vice-Secrétaire de la Société,
L. BOURGUET.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 5 aout 1866.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Vergnes, sous-intendant militaire ; Delestrac, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; de Valady (Henri), conseiller général ; l'abbé Fabre ; Poulon, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées ; Billoin, percepteur ; Bourguet (Léopold), agent de change ; Pescheloche, architecte ; Fontès, chef de division à la préfecture ; l'abbé Dalac, curé d'Onet-le-Château ; Viallet, médecin ; Calmès, vérificateur de l'enregistrement ; Coc, médecin ; Valadier, naturaliste ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; l'abbé Vidal, vicaire de la cathédrale ; Alary, avocat ; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence ; de Valady (Eugène), avocat ; Issanchou, pharmacien ; Lala, médecin ; Advielle, sous-chef de division à la préfecture ; Virenque, professeur, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

—

Depuis sa dernière réunion, la Société a perdu l'un de ses membres titulaires, M. U. Enjalbert, qui prenait le plus vif intérêt à nos travaux. Tous les membres présents s'associent aux sentiments exprimés par M. le Président à cette occasion et délibèrent que le procès-verbal de la séance constatera les regrets que cette mort leur inspire.

—

M. le Président informe la Société que l'Empereur vient de faire don à notre musée d'un tableau représentant « la campagne par un temps de giboulée », dû au pinceau de M. Chintreuil, élève de M. Corot. La Société vote des remercîments à M. Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron, à la demande duquel ce tableau a été accordé.

Admission. — M. le commandeur Bruno Condò de Satriano, des princes de Squillace et des ducs de Massa, fondateur de l'école de Dante à Marseille et membre d'un grand nombre de sociétés savantes, est admis, sur sa demande, en qualité de membre correspondant de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

—

Sur l'invitation de M. le Président, la Société procède à la nomination d'un bibliothécaire-archiviste, en remplacement de M. l'abbé Alibert, nommé secrétaire. Le scrutin donne le résultat suivant : M. J. Viala, docteur-médecin, 22 voix ; M. Advielle, 1 ; M. Valadier, 1 ; M. Albenque, 1. M. Jules Viala est proclamé bibliothécaire-archiviste de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

—

La trente-quatrième session du congrès archéologique de France aura lieu l'hiver prochain à Nice, dans le courant de janvier, en même temps que la cinquième session des assises scientifiques de Provence. Une lettre adressée à M. le Président par la commission chargée de préparer le congrès, invite notre Société à s'y faire représenter par un ou plusieurs de ses membres et à y contribuer en traitant, de vive voix ou par écrit, quelque sujet littéraire ou scientifique. En adressant le programme du congrès on fournira, en même temps, les renseignements nécessaires pour faciliter à ceux qui voudraient prendre part à cette session les conditions matérielles de leur séjour dans une ville où ils pourraient craindre, à tort, d'avoir à passer quelque temps dans une saison où l'affluence des étrangers est considérable.

La même circulaire informe que la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes* propose un prix d'une valeur de 100 fr. pour la meilleure pièce de poésie n'excédant pas trois cents vers, qui lui sera adressée d'ici au 30 novembre, et dont le sujet, laissé entièrement au choix des concurrents, devra porter seulement sur les matières qui peuvent être traitées dans le congrès ou sur les beautés du climat de Nice.

—

M. le docteur Figayrolles fait hommage à la Société d'un exemplaire de son rapport à M. le Préfet de l'Aveyron sur les trois victimes de Nant et de St-Jean-du-Bruel, mortes d'hydrophobie après avoir été mordues par une louve enragée, le 7 janvier 1866, sur le territoire de la commune de Nant (Aveyron).

comm.

La Société a également reçu de M. Alfred Asselin une brochure intitulée : *Un souvenir de la Flandre dans les montagnes du Rouergue,* dont il est l'auteur. Ce travail, extrait du *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, t. IX, est relatif à l'ancien hôpital d'Aubrac.

—

M. le Président communique à la Société deux lettres qu'il a reçues : l'une de M. l'abbé Rouquette, vicaire de Notre-Dame de Millau, exprimant sa reconnaissance d'avoir été admis en qualité de membre titulaire de la Société ; l'autre de M. Cardeilhac, receveur principal des postes de l'Aveyron, offrant pour la bibliothèque du musée un ouvrage en six volumes intitulé : *Dictionnaire historique, littéraire et critique,* contenant une idée abrégée de la vie et des ouvrages des hommes illustres en tout genre, de tout temps et de tout pays.

—

M. Virenque donne lecture d'un mémoire très étendu sur les monuments celtiques et les légendes populaires du canton de Cornus et de ses environs. A cette occasion, M. Victor Advielle rappelle que, dès la création de la Société, M. J. Duval signalait comme existant au hameau du Viala, commune de Cornus, par conséquent dans la circonscription que M. Virenque a eu en vue de décrire, une pierre, grossièrement sculptée, ou idole, qui était, alors, abandonnée au fond d'une cour. Tout récemment, ajoute-t-il, M. Jules Duval a encore mentionné cette idole dans une de ses communications.

Cette observation est appuyée par plusieurs membres de la Société, qui confirment l'exactitude de l'indication fournie par M. Advielle.

M. le Président ayant exprimé le désir de voir cet objet d'art des temps primitifs transporté dans notre musée, M. Advielle dit que, sur sa demande, l'on a dû parcourir, depuis plusieurs jours, le hameau du Viala, pour découvrir l'idole qui doit s'y trouver, et qui, paraît-il, serait inconnue aux personnes les plus considérables de la localité. Il espère pouvoir faire à ce sujet, à la Société, une communication à la prochaine réunion.

Conformément à la décision prise antérieurement par le comité permanent, la Société renvoie le travail de M. Virenque à la commission chargée de choisir les mémoires destinés à l'impression.

M. Virenque continue ainsi :

« Vous aurez remarqué, Messieurs, que je ne classe pas dans mon Mémoire la *Caverne du Larzac,* qui a fourni dans cette enceinte matière à une longue discussion, parmi les monuments celtiques : c'est que je persiste dans l'opinion par moi précédemment émise à ce sujet.

» Mon honorable contradicteur n'a détruit aucune des considérations, aucun des arguments sur lesquels repose ma thèse, et il reconnaît implicitement l'exactitude des détails descriptifs que j'ai cru devoir opposer aux siens, *dans l'intérêt unique de la vérité.*

» Toutefois, revenant sur cette phrase de mon second mémoire : « les deux grottes ne communiquent aucunement et n'ont jamais communiqué entre elles », il fait observer que les couloirs qui, d'après lui, les réunissaient ont pu disparaître à la longue par suite des obstructions stalagmitiques.

» Je ne nie pas l'action, la puissance des concrétions calcaires ou autres, mais depuis quand doit-on conclure, sans preuves, de la *possibilité* d'un fait à sa *réalisation?*

» Mon savant contradicteur ajoute : « Je me suis borné à signaler, dès le principe, une direction générale de la caverne des Matarelles vers le sud, c'est-à-dire vers la grotte des squelettes. »

» Oui, mais bientôt il devient plus affirmatif et dit : « Les deux cavernes se reliaient alors l'une à l'autre par une galerie secrète. »

» Eh bien! je conteste plus que jamais l'existence de cette galerie et j'attends là-dessus, avec une entière confiance, les résultats de la vérification des lieux, qui a été confiée à une personne zélée et intelligente.

Et tant qu'on n'aura pas prouvé que les cavernes dont il s'agit communiquaient entre elles, je n'ai pas à examiner si les termes *Fadarelles* et *Matarelles* sont ou non jumeaux ; si le second exprime une sorte de ministère religieux se rattachant à l'idée de sacrifice et même d'immolation sanglante ; si, enfin, les premiers temples ont bien réellement été des cavernes. »

—

M. Advielle fait, à la Société, deux communications : l'une relative à l'œuvre de Rubens, est renvoyée à la commission des Mémoires; l'autre, sur Adalard, fondateur de l'ancien hôpital d'Aubrac, est ainsi conçue :

« Dès mon arrivée dans le département de l'Aveyron, je me suis occupé, avec intérêt, de l'hôpital d'Aubrac,

fondé, vous le savez, au XIIe siècle, par un pèlerin que la tradition désigne sous le nom d'*Alard* ou *Adalard*, et le titre de *vicomte de Flandre*. Mais je ne tardai pas à éprouver certains scrupules à l'encontre de ce titre de *vicomte de Flandre*, qu'Adalard me paraissait n'avoir jamais pu porter. A ma demande, la *Commission historique du département du Nord*, héritière des traditions des Flandres, voulut bien charger plusieurs de ses membres de soumettre à un examen approfondi et à une sévère critique, ce point d'histoire que n'avaient soulevé ni l'érudit de Gaujal, ni l'abbé Bousquet, annaliste du monastère d'Aubrac. Nos recherches communes ne sont pas venues, toutefois, corroborer les affirmations des documents écrits et de la tradition locale en Rouergue, et nous sommes amenés à déclarer : 1° qu'aucun *souverain de Flandre* ou membre des familles souveraines de Flandre, n'a porté le nom d'Alard ou Adalard ; 2° qu'on ne trouve dans les riches archives du Nord de la France et de la Belgique, aucun document où ce nom soit même mentionné ; 3° que le titre de *vicomte de Flandre* est, au reste, tout à fait inusité.

» Adalard serait-il donc un inconnu ? On a été jusqu'à mettre en doute la sincérité des titres anciens, en tant qu'ils ont trait au lieu d'origine d'Adalard. Cette rigueur ne me paraît point justifiée ; et je suis d'autant plus disposé à accepter, sur ce point, les indications des titres anciens, qu'Aubrac se trouvait sur la route qui menait de Flandre en Espagne, et qu'à diverses époques, plusieurs flamands ont visité le pèlerinage célèbre de Saint-Jacques-en-Galice, qui, seul, a amené Adalard dans vos contrées.

» On peut et on doit, par conséquent, jusqu'à preuve du contraire, admettre, sans hésitation, qu'Adalard a vécu, et qu'il était originaire de la Flandre. Quant à son titre de *vicomte de Flandre*, il faut le rejeter comme une de ces grossières erreurs dont la critique historique a chaque jour à faire justice. Seigneur ou roturier, ce n'en était pas moins un personnage de quelque importance, mais qui n'a laissé, même dans son pays d'origine, aucun acte écrit, ni aucune trace des propriétés qu'il pouvait y posséder.

» Je me borne, Messieurs, pour le moment, à ces simples observations. Très prochainement, j'aurai l'honneur de vous soumettre un travail complet sur les origines d'Aubrac.

» La correspondance que j'ai échangée, à ce sujet, avec la *Commission historique du département du Nord*, a eu pour résultat immédiat de donner naissance à deux

opuscules dont je joins ici des exemplaires. Le premier a pour titre : *Un souvenir de la Flandre dans les montagnes du Rouergue*, et, pour auteur, M. Alfred Asselin, ancien maire et ancien président de la Société des Amis des Arts de Douai (*Lille, impr. Danel, br. in-8°*). L'autre opuscule, dont je suis l'auteur, a pour titre : *L'ancien hôpital d'Aubrac* (Caen, Leblanc-Hardel, br. in-8°). Dans ce dernier travail, que la *Société française d'archéologie* a inséré dans ses Mémoires, j'ai résumé l'histoire de l'hôpital-abbaye d'Aubrac, et donné quelques indications archéologiques sur les bâtiments du monastère, sur l'église, presque contemporaine de la fondation, sur le pommeau en argent de la canne d'Adalard, précieux bijou qui, après avoir été longtemps exposé à la vénération des fidèles, est aujourd'hui en ma possession.

» Je profite, Messieurs, de l'occasion que j'ai de parler de ce bijou, pour vous prier d'en déposer, dans votre Musée, un moulage en plâtre. Un semblable moulage figure, depuis peu, dans les riches vitrines du Musée de Cluny.

» Permettez-moi de vous faire savoir encore que je me propose d'ériger dans l'église paroissiale d'Aubrac un petit monument funéraire qui rappellera la fondation d'Adalard.

La *Société française d'archéologie* a daigné, sur ma proposition, concourir dans la dépense, pour une somme de 50 francs ; je supporte le surplus. Ainsi sera donné, à sept siècles de distance, un souvenir exceptionnel à la mémoire du pieux pèlerin flamand, du vénéré fondateur d'un établissement que l'on peut qualifier de *Petit Saint-Bernard de la France.* »

—

La Société a reçu de M. Argeliès, l'un de ses membres, une traduction manuscrite d'Isaïe, dont il est l'auteur. M. le président charge M. l'abbé Vidal, vicaire de la cathédrale, de présenter un rapport sur ce travail à la prochaine réunion de la Société.

DONS DIVERS.

Indépendamment des objets déjà mentionnés au procès-verbal, la Société a reçu pour son musée, savoir :

De M. Pouget, conseiller à la cour impériale de Montpellier : Trois médailles commémoratives en bronze, ainsi qu'un ancien poids du temps de Louis XIV, quatre anciennes monnaies de France et une d'Italie, ces derniers objets trouvés dans la terre à son domaine de Vielgues, arrondissement de Saint-Affrique ;

De M. Pescheloche : Une *Yerba*, ustensile en usage dans le Paraguay ;

De MM. les abbés Vidal et Rouquette : Diverses poteries romaines trouvées à Grofézenque ;

De M. Carrié, propriétaire à Bonnefon : Une monnaie en or, de Charles VIII, roi de France, trouvée dans une taupinière sur la montagne du roc du Cayla (Aveyron) ;

De M. Delsol (Adrien), de Marcillac : Un ancien poids d'une livre en cuivre, de la ville de Rodez, quartier du Bourg ;

De M. Planès : Une médaille en cuivre aux effigies de Napoléon Ier et Napoléon III ;

De M. X... : Une dent de cachalot et une branche de polypier ;

De M. Remi Marion : Une monnaie belge ;

De M. Advielle : Une reproduction en plâtre du pommeau en argent de la canne d'Adalard, fondateur de l'hôpital d'Aubrac.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES.

La Société a reçu de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique : Mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 19, 20 et 21 avril 1865 ; Paris, 1866 ; 1 vol. in-8° ;

De M. Pescheloche : Catalogue des gentilshommes d'Auvergne et du Rouergue, qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse, pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789, publié, d'après les procès-verbaux officiels, par MM. de Laroque et de Barthélemy ; Paris, 1863 ; br. in-8° ;

De M. Viallet : Annotations sur l'histoire d'Aurillac et de ses environs, par M. Raulhac ; Aurillac, 1820 ; br. in-8° ;

De M. l'abbé Luche, curé de Montbazens : Le catéchisme de Rodez, expliqué en forme de prônes, qu'il vient de publier ; Besançon, 1866 ; 3 vol. in-12 ;

De M. X... : Notre-Dame du Carmel et d'Orient, par M. l'abbé S. Collot ; Paris, 1866, br. in-8°.— Explication des ouvrages de peinture, sculpture, etc., exposés au musée royal, en 1847 : 1 vol. in-12 ;

De M. G. de Félice ; La mission des sociétés savantes des provinces, discours par lui prononcé à la séance publique

tenue, le 21 juin dernier, par la Société des sciences, agriculture et belles lettres de Tarn-et-Garonne, dont il est président ; br. in-8° ;

De M. Papi (Marc-André), de Bastia, domicilié à Marseille : Trois ouvrages calligraphiques dont il est l'auteur, savoir : Traité de calligraphie théorique et pratique ; br. in-8° ; — Album, illustré de dessin et de calligraphie, format oblong de 0,90 sur 0,54 ; — Un grand dessin calligraphique, représentant le Christ en croix, de 1 m 20 de hauteur sur 0,90 de largeur ;

Elle a reçu également la suite des publications des sociétés archéologiques de Béziers et de Château-Thierry.

La Société accepte avec reconnaissance ces divers dons et communications et vote des remercîments à leurs auteurs.

La séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 9 septembre 1866.

Présidence de M. BOISSE, *vice-président.*

Sont présents : MM. Delsol, avocat à la cour impériale de Paris et membre du conseil général de l'Aveyron ; de Valady (Henri), membre du conseil général ; Vergnes, sous-intendant militaire ; Eugène de Barrau, avocat ; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence ; Adrien de Séguret fils, juge d'instruction ; Paulin de Balzac, membre du conseil général ; Castanié, peintre ; Alary (Eugène), avocat ; Charles Boubal, avocat ; Gaspard de Cabrières ; Eugène de Valady, avocat ; l'abbé Dalac, curé à Onet-le-Château ; Valadier, naturaliste ; Lala, médecin ; Pescheloche, architecte ; Viala, médecin ; Issanchou, pharmacien ; Eugène Lacombe, avocat ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; Léopold Bourguet, agent-de-change ; Maisonnabe, avocat, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

—

M. le président communique à la Société la lettre suivante de M. H. de Monseignat :

« Monsieur, par suite de circonstances qu'il serait aussi inutile que douloureux de rappeler, j'ai été emmené à donner ma démission de président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

» Je vous prie d'agréer cette démission et de la faire agréer à mes honorables collègues. Qu'il me soit permis de les remercier de la bienveillance dont ils n'ont cessé de m'entourer, pendant tout le temps que j'ai eu l'honneur d'être à leur tête. Ce souvenir me sera toujours bien cher

et commandera de ma part, dans une position plus modeste et plus en rapport avec mon mérite, un entier dévouement aux intérêts d'une compagnie qui a déjà tant fait pour justifier la faveur dont elle a si longtemps joui et qu'elle saura sûrement conserver et accroître.

» Veuillez agréer, etc.

» MONSEIGNAT.

» Rodez, le 6 septembre 1866. »

Après cette lecture, M. le président s'exprime ainsi :

« Il serait bien regrettable, Messieurs, que notre Société eût à porter la peine d'un incident produit en dehors d'elle, sans qu'elle ait rien fait pour le faire naître.

» Il ne saurait en être ainsi.

» J'aime à croire que la résolution de notre honorable président ne sera point irrévocable.

» J'aime à espérer que, prenant conseil d'un dévouement dont il nous a déjà donné tant de preuves, il consentira à conserver parmi nous le poste d'honneur auquel l'ont appelé vos suffrages unanimes ; qu'il ne repoussera pas nos vœux chaleureusement exprimés, si nous lui demandons de ne pas nous retirer un concours qui nous est si utile et qui lui donne tous les jours de nouveaux droits à l'estime et à l'affection de ses collègues.

» Je proposerai, en conséquence, à la Société, de surseoir à statuer sur la démission proposée, et de décider qu'une démarche sera faite par les membres du bureau, auprès de notre honorable président, pour lui porter l'expression de notre sympathie, de notre reconnaissance, de notre entière adhésion à tout ce qu'il a cru devoir faire et dire dans les circonstances auxquelles il est fait allusion dans sa lettre, pour lui faire connaître le désir exprimé par ses collègues de le voir retirer sa démission. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Un membre demande s'il ne conviendrait pas d'insérer dans le procès-verbal de la séance quelques détails sur l'incident dont il vient d'être parlé, et de faire connaître l'impression produite par cet incident au sein de la Société.

Mue par les sentiments qui ont déjà dicté son premier vote, l'assemblée croit ne pouvoir mieux affirmer ces sentiments qu'en imitant la réserve dont son honorable président lui a donné lui-même l'exemple.

—

Admissions. — M. le vicomte F. de Saint-Remy, maire de la commune de Saint-Remy, et M. l'abbé Luche, curé

de Montbazens, sont admis, sur leur demande, en qualité de membres titulaires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

M. Luche offre, pour la bibliothèque de la Société, un ouvrage en trois volumes, intitulé : *Le Catéchisme de Rodez, expliqué en forme de prônes*, dont il est l'auteur. M. l'abbé Dalac est chargé d'en présenter un rapport à la prochaine réunion.

Sont admis, en qualité de membres correspondants : Madame Cécile Regnard, née Rouquayrol, résidant à Paris, et M. le chevalier Papi, vice-président d'honneur, promoteur et membre d'honneur des principales académies de l'Italie, résidant à Marseille.

A l'appui de sa demande, M. Papi offre à la Société un album de calligraphie et un grand Christ à la plume qui ont été l'objet de rapports très élogieux et ont valu à leur auteur plusieurs médailles d'or.

—

Les journaux de la localité ont publié deux arrêtés de M. le Ministre de l'instruction publique, qui fixent les questions posées aux sociétés savantes des départements, en vue du concours de 1867, pour l'archéologie, et des concours de 1868 et 1869, pour l'histoire. M. le président espère que la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron sera en mesure de concourir, au moins pour le prix de quinze cents francs destiné au meilleur *Glossaire patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France.* Il fait observer que la Société avait pris l'initiative sur cette question, en nommant une commission qui s'en est activement occupée et dont le travail touche à sa fin.

La Société académique de Saint-Quentin met au concours, pour l'année 1867, les sujets suivants :

Poésie. — Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Histoire. — Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de Saint-Quentin ou de l'un des arrondissements limitrophes.

Economie sociale. — Des diverses applications du mutualisme. — En rechercher les progrès possibles.

Ce concours sera clos le 1er mai 1867. Les prix consisteront en médailles d'or décernées en séance publique, et les pièces couronnées seront publiées dans les annales de la Société.

—

M. E. de Barrau, chargé de présenter un rapport sur l'ouvrage dont M. Duval a fait hommage à la Société, s'exprime ainsi :

« M. Jules Duval, notre compatriote et l'un des principaux fondateurs de notre Société, lui a fait hommage d'un ouvrage important qu'il a récemment publié sur *les Colonies et la Politique coloniale de la France.*

» J'ai été chargé d'en faire ici le compte-rendu ; je viens m'acquitter de cette tâche.

» Si j'en ai bien compris l'esprit, ce compte-rendu ne doit pas s'étendre au-delà des limites d'une appréciation sommaire et d'un plan d'ensemble embrassant d'un coup-d'œil rapide les principales lignes et les points les plus saillants de l'œuvre.

» S'il en était autrement, jamais analyse n'eût été plus difficile à renfermer dans le cadre d'une lecture à faire en séance, car le livre de M. Duval est si substantiel, si plein de faits, si rempli de documents importants qu'il eût fallu, pour analyser cet intéressant itinéraire, à travers les mers immenses des deux Indes et les vastes horizons des cinq parties du monde, le ramener à la formule aride de ces sommaires qu'on met d'ordinaire en tête des chapitres, au risque de tout décolorer.

» Sur un tel panorama, le risque serait de se perdre dans le vague des lointains ; mais M. Duval a si bien su le conjurer par sa richesse de coloris et par une succession de détails si bien dessinés, que nul ennui n'est possible parce qu'on n'y sent jamais l'uniformité.

» Mais posons nos crayons et montrons ses coups de pinceau en prenant au hasard dans la galerie des tableaux qu'il laisse sur chacune de ses stations. Suivons-le aux Antilles, par exemple, et lisons :

« La nature est admirable dans ces îles comme dans
» la plupart des régions tropicales ; les premiers habitants
» des Antilles attribuaient le charme de leur archipel aux
» filles de la mer qui secouaient au-dessus des ondes leur
» chevelure parfumée pour attirer les pêcheurs au milieu
» des palais où elles cachaient leurs écueils enchanteurs
» et perfides.

» Comme d'ordinaire, la légende n'était ici que l'ins-
» tinctive et poétique interprétation des phénomènes de
» la nature.

» Dans ces parages, sous le souffle des vents alisés, la
» mer déroule, avec une majesté sereine, ses larges et
» paisibles vagues : le jour, transparentes à d'étonnantes

» profondeurs ; la nuit, semées d'étincelles et de traînées
» phosphorescentes. Les savannes et les forêts exhalent
» des senteurs que la brise emporte au loin sur l'Océan
» comme l'encens de la terre.

» Au-dessus de ces rivages, le ciel déploie l'éclat incom-
» parable de son azur et fait succéder par intervalles
» égaux, aux incendies d'un soleil presque vertical, les
» splendides illuminations des étoiles. La végétation ne
» connaît pas de repos, les arbres renouvellent sans fin
» leurs fleurs et leurs fruits, et traduisent en tableaux réels
» ces réminiscences de paradis terrestre, ces rêves de
» printemps éternel dont nous avons tant de peine, en
» notre froide Europe, à nous faire une image. »

» Ne sent-on pas dans cette page, au milieu des parfums qu'exhalent ces régions tropicales, comme le souffle inspirateur des maîtres de notre littérature européenne, le chantre des collines de Baïa ou celui des Florides ?

» Mais n'allez pas croire que M. Duval n'a parcouru sa longue navigation à travers tant de climats qu'en coloriste et en artiste uniquement épris des beautés de la nature ; ce point de vue n'est que la petite part de son œuvre ; ces gracieuses peintures sont là comme des oasis dans sa marche laborieuse à travers les études les plus sérieuses sur l'économie politique, les mœurs, la religion, l'histoire, le commerce, l'agriculture, la navigation, la géographie de nos colonies.

» Le voici, dès les premières pages, sur les bords du Sénégal, ce grand fleuve de quatre cents lieues de cours, qui offre aux explorations une large voie pour pénétrer dans les mystérieuses profondeurs de cette Afrique, encore si peu connue et dont le mystère est un incessant aiguillon pour l'esprit de découverte des plus hardis voyageurs.

» C'est la plus ancienne possession coloniale de la France ; elle remonte à cinq siècles, et c'est, à son appréciation, celle qui, après l'Algérie, offre encore le plus d'avenir.

» M. Duval en esquisse rapidement l'histoire et les péripéties ; il traite, en économiste rompu à ces matières, des divers systèmes qu'on y a successivement essayés.

» Puis il suit, sur les bords du fleuve, la ligne divisoire qui sert de limite et de démarcation aux principales races humaines du continent africain : les Arabes ou Berbères à sa droite, et les peuplades nègres sur sa gauche, les premiers abusant longtemps de leur supériorité d'énergie et de civilisation pour asservir les enfants de Cham et faire

peser sur eux ces chaînes de l'esclavage contre lesquelles ils ont enfin trouvé un libérateur dans notre civilisation chrétienne, à la tête de laquelle on trouve toujours la France.

» Ce fut elle, dit M. Duval, qui inaugura, par les traités de 1815, cette politique de protection pour les faibles et les opprimés de cette terre dont les malheureux enfants semblent voués, dès les premiers jours des annales de l'humanité, à cette malédiction.

» La France n'a jamais failli depuis à ce rôle et a employé constamment ses efforts contre les tentatives souvent réitérées des conquérants arabes de race sémitique contre leurs faibles voisins, les noirs de la rive gauche. Malheureusement, lorsque les eaux se retirent devant la saison des chaleurs, notre navigation, interrompue par les maigres du fleuve, les prive trop souvent d'une assistance qui est ainsi retardée.

« Là, comme en Egypte, tout vient du fleuve, roi de » ces contrées : le sol, la culture, les mœurs, le com- » merce, la richesse, la pauvreté, le péril, la sécurité, la » paix, la guerre !

» Si les Grecs et les Romains eussent connu le Sénégal, » ils l'auraient personnifié, comme le Nil et le Tibre, sous » la forme d'un dieu bienfaisant, versant, de son urne » intarissable, aux humains groupés à ses pieds, les flots » qui fécondent une terre nourricière. »

» Mais une chose qui n'en vient pas, mais qui a pris au Sénégal toute l'instabilité des saisons, et qui affecte autant qu'elles la prospérité de la colonie, c'est les changements incessants de ses gouverneurs : de 1817 à 1857, on y a vu se succéder 17 titulaires et 15 intérimaires, de telle sorte que la durée moyenne de leur administration a été de sept à huit mois.

» C'est à regret que je suis forcé de renoncer à suivre l'auteur dans l'intéressante histoire des luttes de notre civilisation contre la diversité des barbaries aux prises entre elles et dans l'exploration des bords pittoresques de ce grand cours d'eau, à suite de nos braves soldats et de nos intrépides pionniers; je ne puis que renvoyer au volume en assurant qu'une fois ouvert on voudra en suivre toutes les pages.

» Citons, cependant, avant de quitter le Sénégal, une appréciation de l'islamisme qui plane au-dessus de tous les détails que nous sommes forcés de négliger :

« Tout en restant inférieur au christianisme, l'isla-

» misme a partout élevé le sens moral et l'intelligence
» des peuples qu'il a arrachés au fétichisme. On ne peut
» le qualifier d'idolatrie, car l'abolition des idoles fut la
» mission et la gloire de Mahomet. »

» Et après avoir ainsi caractérisé le mahométisme, vu en regard du paganisme africain, M. Duval ajoute : « Nous
» ne voulons pas dire que la civilisation chrétienne doive,
» au Sénégal pas plus qu'en Algérie, reculer devant la
» barbarie musulmane; mais au lieu d'écraser sa rivale
» sous le mépris et la persécution, elle doit l'éclipser par
» ses bienfaits..... »

« L'islamisme, dit-il ailleurs, qui envahit, de l'est à
» l'ouest, l'intérieur de l'Afrique avant d'atteindre le litto-
» ral, est une religion issue de la Bible et de l'Evangile,
» et grâce à cette origine, il a souci de l'amélioration
» morale des peuples; la polygamie elle-même, si juste-
» ment condamnée par notre conscience de chrétien, est
» un progrès sur la promiscuité sans limite en usage dans
» l'Afrique centrale comme sur l'anthropophagie.

» La fraternité d'Isaac et d'Ismaël se retrouve encore
» dans l'islamisme après quarante siècles. Le Coran initie
» les nègres à l'histoire du genre humain et aux grandes
» traditions de la vie patriarchale, d'après les annales du
» peuple juif, même les douces figures de Jésus et de
» Marie y reviennent entourées de respect. »

» Je m'arrête, mais ici vient se placer, par la filiation naturelle des idées entre elles, un rapprochement que j'aurais voulu garder pour ma dernière page.

« Un ouvrage analogue, par son sujet, à celui qui fait l'objet de cet examen, fut écrit, il y a près d'un siècle, par un autre Aveyronnais ; celui-ci était prêtre *(corruptio optimi pessima)*, et il est curieux de mesurer la distance parcourue de 1770 à nos jours, en rapprochant les idées de l'économiste contemporain de celles de l'abbé Raynal.

» Quelques citations empruntées à l'*Histoire philosophique des deux Indes* pourront, mieux que tous nos commentaires, relever le contraste.

» Disons d'abord que, sous prétexte d'histoire philosophique, la plume un peu errante de l'abbé Raynal quitte souvent les deux Indes pour faire des excursions contre le christianisme d'Europe, qu'il traite à peu près comme nous avons vu les Maures de la rive droite du Sénégal traiter les nègres du bord opposé.

» Voici donc un spécimen de la manière de l'abbé Raynal ; il s'agit de l'Italie :

« Il était temps que la philosophie et les lettres arri-
» vassent au secours de la morale et de la raison. L'Eglise
» romaine avait détruit, autant qu'il était possible, les
» principes de justice que la *nature* a mis dans tous les
» hommes.....

» Elle avait établi le *dogme* affreux qui permettait, qui
» ordonnait même de haïr, de persécuter tous les hommes
» dont les opinions sur la religion ne sont pas conformes
» à celles de l'Eglise romaine. »

» Les dix volumes de l'abbé Raynal sont émaillés, de chapitre en chapitre, d'observations de cette justesse et de cette profondeur dogmatique.

» On peut comprendre maintenant ce qui lui valut, au sein de la société du XVIIIe siècle, les applaudissements des princes de la littérature de cette époque.

» Si Grim n'avait pas écrit dans son temps : « Qui ne
» sait que près d'un tiers de l'*Histoire philosophique*
» appartient à Diderot, qu'il y travailla pendant deux ans
» et qu'il en a vu composer une bonne partie sous ses
» yeux ? » Si Grim, disons-nous, n'avait pas commis cette indiscrétion, il est certain que le catéchisme de l'abbé Raynal, sur le dogme catholique, qui *permet*, qui *ordonne* même de haïr et de persécuter, pourrait paraître étrange. Ce n'est pas ainsi qu'on irait à la renommée de nos jours ; ces couleurs criardes sont descendues au plus bas de l'échelle intellectuelle, et quand on haît la vérité, on cherche des contrefaçons dans de fines nuances et dans de plus décevantes apparences.

» Le chemin qu'a pris M. Duval est encore plus sûr et conduit à de plus sûrs résultats ; c'est celui des saines doctrines, au nom desquelles il reconnaît dans le christianisme le véritable civilisateur du monde.

» Il faut que l'entraînement des temps et des circonstances ait quelque chose de bien fatal pour avoir décidé un abbé, bel esprit, à mettre son nom au bas d'une œuvre comme l'*Histoire philosophique des deux Indes*, et pour qu'il n'ait pas reculé devant certaines pages où les préjugés les plus aveugles et l'esprit de système le plus obstiné étouffent toutes les notions de la saine critique et jusqu'à celles de la morale.

» En voici une, par exemple, où il présente la Chine comme un modèle à proposer à l'Europe ; on sait que ce fut longtemps la marote de l'école philosophique. Lisons :

« La Chine est le pays de la terre où les hommes sont » le plus humains ; l'humanité des Chinois est surtout » remarquable envers les prisonniers. »

» Qu'en pensent ceux qui ont pu lire au *Moniteur* qu'un de nos compatriotes, pauvre enfant de nos montagnes et des bruyères de La Selve (Blanquet, du village de La Selve), entraîné, à la suite du glorieux drapeau de la France, dans ces contrées lointaines, étant tombé aux mains de ces Chinois avec toute l'escorte d'un de nos officiers, y avait été écorché tout vivant avec tous ses compagnons de captivité? S'il n'y avait que des histoires philosophiques de ce genre pour établir la vérité historique, nous courrions grand risque d'être mal informés ; ce qui est plus certain, c'est que la famille de ce jeune soldat, si cruellement victime de cet horrible supplice, a touché du gouvernement une somme de cent huit mille francs pour sa part de l'indemnité imposée aux Chinois, afin de réformer ce qu'il y a d'incomplet dans leurs principes humanitaires envers les prisonniers.

» Du reste, l'abbé Raynal a un penchant prononcé pour tous les peuples de l'Extrême-Orient et pour leurs institutions libérales ; le Japon, à cet égard, ne lui paraît pas moins recommandable que la Chine, surtout en matière de liberté religieuse. Ecoutez : « Empereur et grand pontife » tout à la fois, le souverain de ce pays avait du moins » rendu la religion utile à ses peuples, ce qui n'est pas » impossible (textuel) dans les États où le sacerdoce est » uni à l'Empire. » (Vol. Ier, 2e édition, p. 227). — Quel libéralisme ! Quel code de liberté de conscience !

» La morale est à la hauteur de ces doctrines religieuses. Cela doit être ; on n'abaisse jamais la religion sans abaisser la morale. — En voulez-vous la preuve ? Tournons la page :

« Les Japonais, après avoir fait la prière dans des tem- » ples toujours situés au milieu d'agréables bocages, » allaient chez des courtisanes qui habitaient des maisons » ordinairement bâties dans ces lieux consacrés à la dévo- » tion et à l'amour. Ces femmes étaient des religieuses » soumises à un ordre de moines qui retiraient une partie » de l'argent qu'elles avaient gagné par ce pieux abandon » d'elles-mêmes au vœu le plus sacré de la nature. »

» Laissons là cette morale immonde et respirons un air plus pur en revenant au livre de M. Duval. La première page qui tombe sous nos yeux en changeant de volume est bien propre à relever le contraste.

» Nous sommes aux Antilles, l'auteur parle des institutions provinciales qui, de la mère-patrie, avaient été transportées dans les colonies de la vieille France. M. Duval remarque à cette occasion que, dans nos colonies, les institutions les plus libérales appartiennent à l'ancien régime, puis il ajoute : « L'ordre du clergé y était repré-
» senté par des missionnaires, entre lesquels se distin-
» guaient les capucins, par leur humilité ; les dominicains,
» par leur science et leur vertu ; les jésuites, par leur
» habileté administrative, etc., etc. » — Puis vient une appréciation de ce que vaut socialement la famille ; c'est un heureux à propos pour mettre en regard des vertus japonnaises étalées avec tant de complaisance par l'abbé Raynal.

» Voici ce qu'en dit notre contemporain :

« La famille mène à sa suite tous les autres progrès
» économiques et moraux, on peut l'affirmer sans enquête;
» avec les enfants à nourrir et à élever s'installent sous la
» case couverte de feuilles, comme sous l'habitation cou-
» verte en bois, l'amour paternel, le travail, l'épargne,
» l'ordre, pour peu que la voix de la religion acquière
» d'influence et que la race privilégiée prêche de parole
» et d'exemple. »

» J'aurais pu, à la suite de M. Duval, vous faire voir tout ce qui s'est opéré dans nos Antilles sous l'influence de ces idées, et entrer dans tous les détails économiques de nos colonies, car on trouve tout, dans les pages pressées du livre que nous examinons, depuis les plus hautes spéculations du génie de colonisation jusqu'aux moindres détails de la manipulation du sucre, du coton et de toutes les cultures ; mais il faut se borner : disons seulement en passant, que ce fut vers 1644 que la canne à sucre de Batavia, cultivée de haute antiquité dans l'Inde et la Chine, importée en Espagne par les Arabes, fut introduite dans l'archipel américain.

» Passons d'un seul élan des Antilles à l'île Bourbon, en enjambant quatre mille lieues d'Océan, et arrêtons un instant nos regards sur ce joyau, dernier reste de notre gloire passée dans la mer des Indes ; est-ce pour la faire oublier qu'on lui a enlevé jusqu'à son nom, en substituant à celui qu'elle a porté pendant deux cents ans celui d'île de la Réunion, réminiscence des temps révolutionnaires qui n'a aucun sens, dit M. Duval ?

» Un charme particulier s'attache à cette île qui inspira Bernardin de Saint-Pierre. Ses aspects variés aux deux

versants des monts qui la divisent étalent des beautés incomparables, l'un inclinant au soleil d'Orient ses flancs sans cesse battus par les vents alizés, l'autre redressant ses pentes au couchant dans une atmosphère pleine de charmes. D'un autre côté verdoie une image de l'Asie avec ses chaudes et enivrantes harmonies, de l'autre étincelle l'Afrique avec sa luxuriante parure et son ciel de feu. Mais ces paysages, malgré leur grâce infinie et leur succession rapide d'un continent à l'autre, méritent moins de captiver vos esprits et offrent moins d'intérêt à des hommes d'études que les côtés moraux ou philosophiques d'un écrit de ce genre ; aussi me permettrez-vous de passer une foule de détails et de tourner cent pages charmantes en les effleurant à peine.

» Ce fut Colbert qui, vers 1665, fonda cette colonie avec un noyau d'une vingtaine d'ouvriers, qu'il fit bientôt suivre d'un envoi de jeunes orphelines dont les mariages fondèrent les premières familles, et chose digne de remarque, après deux cents ans, la plupart survivent encore avec honneur dans la société créole.

» Les récits des premiers temps de la colonisation rappellent, traits pour traits, les pages d'Hésiode et d'Ovide sur l'âge d'or. Bientôt cependant apparaît l'esclavage, mais tempéré, à l'île Bourbon, par la sociabilité familière des peuples de souche française ; puis vient l'émancipation, cette réparation des temps modernes que le clergé et la magistrature de l'île ont chaudement appuyée, de telle sorte que la transition s'y est opérée sans le moindre trouble.

» On voudrait pouvoir reproduire toutes les pages écrites par M. Duval sur ces matières avec une sagesse, une élévation et un esprit d'observation qui le classent au rang des économistes distingués de notre temps. Devant lui point de ces préjugés qui obscurcissent tant d'esprits et qui tiennent lieu de toute étude. On le voit blâmer ou louer suivant les inspirations de sa conscience, sans s'inquiéter si les distributeurs de renommée ou de faveurs ne lui en sauront pas mauvais gré. S'il trouve un abus sur ses pas, il le signale ; s'il remarque un service rendu à la société, il le loue sans distinction de robe ni de cocarde.

» Ce sont les ordres religieux qui, à la Réunion, comme en tant d'autres lieux, sont venus donner le bienfait de l'éducation aux enfants des esclaves émancipés, et qui, par leurs méthodes, ont développé dans ces jeunes intelligences si incultes les germes heureux qui, mis ainsi en culture, ont témoigné d'une aptitude particulière pour

le dessin, la géométrie, la mécanique, la musique, les langues. Leurs écoles sont très fréquentées, et l'on a vu dans celles du soir d'anciens esclaves septuagénaires venir avec une curiosité juvénile et une ardeur virile s'exercer à la lecture et à l'écriture.

» Ce mouvement remarquable serait un bienfait pur de tout mélange, dit M. Duval, s'il n'enlevait à l'agriculture et aux campagnes des contingents trop nombreux, contrairement à leur propre intérêt et à celui de la colonie.

» Qu'il y a loin de ces considérations aux doctrines et aux déclamations dont l'abbé Raynal a rempli son livre, triste prélude de l'époque qui coûta à la France ses plus magnifiques colonies !

» C'est avec la même supériorité de ferme raison et de connaissances approfondies que M. Duval aborde successivement dans son œuvre les problèmes les plus ardus de la liberté commerciale, du morcellement, de l'absentéisme, des institutions communales ; mais tout cela demande à être lu et étudié à loisir et ne pourrait recevoir de notre analyse qu'un reflet impuissant.

» Et n'avons-nous pas déjà excédé les limites de votre attention comme celles dans lesquelles nous voulions nous renfermer ?

» Cette crainte ne me laisse que la permission d'annoncer seulement le chapitre consacré par l'auteur aux pêcheries de Terre-Neuve, comme l'un des plus intéressants de l'œuvre ; c'est un tableau animé de la vie pleine de périls et d'aventures dans laquelle notre population maritime se façonne aux luttes qui ont promené le glorieux pavillon de la France sur toutes les mers. Autorisé par la mission que vous m'avez donnée, j'oserai dire en terminant qu'à mon gré peu de livres offrent à un égal degré le mérite d'un intérêt aussi soutenu, d'une étude aussi pleine d'informations utiles et d'autant d'instruction économique, sociale et géographique. »

—

M. l'abbé Cérès analyse ainsi qu'il suit une lettre adressée par M. Cabaniols, curé de Saint-Salvadou, à M. le président de la Société :

« Messieurs, nous avons à présenter dans ces quelques lignes le résumé d'une lettre de M. l'abbé Cabaniols, curé de Saint-Salvadou, adressée à M. le Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, sur les découvertes faites par lui des fondations d'une ancienne cité et d'une autre ruine gallo-romaine fort importante, situées :

la première, dans les environs de Carenton, commune de Compolibat, et, la dernière, dans le champ de Marsaguettes, commune de Saint-Salvadou.

» M. l'abbé Cabaniols annonce à notre très honorable président qu'après quelques tâtonnements infructueux, il est enfin parvenu à trouver les fondations de l'antique cité de Carentomag. Une dernière tranchée présenta d'abord une terre noirâtre remplie de gravier ; ce fut dans cette terre, à une profondeur d'environ un mètre, qu'il put recueillir à profusion des briques à rebord, des débris d'amphore, des poteries de toutes formes, de toutes couleurs, de toutes dimensions; une *meta* ou meule de moulin à bras, des morceaux de fer fortement oxydés, du verre, etc., etc. M. Cabaniols offre à la Société un échantillon de la plupart de ces objets. Parmi eux, on peut admirer un vase funéraire presque entier et les élégants reliefs représentés sur plusieurs fragments de poteries anciennes. M. Cabaniols, entrant dans les détails, nous entretient des routes nombreuses, la plupart abandonnées aujourd'hui, qui venaient aboutir à l'emplacement que devait occuper la ville antique ; cet emplacement offre un carré qui ne mesure pas moins de 400 mètres de côté.

» Notre honorable collègue aborde ensuite la question si délicate des étymologies ; sans chercher à détruire celle que donne M. de Gaujal au nom de Carentomag (ville des parents), M. Cabaniols demande si quelques autres étymologies qu'il propose n'offrent pas un sens tout aussi plausible, celle-ci entre autres également dérivée du celte : *Karrenton,* pluriel de *karrent,* chemins de voitures. Cette étymologie semblerait justifiée par les nombreux chemins qui aboutissent ou servent d'encadrement à cette plaine couverte de débris de toitures dans toute sa surface.

» M. l'abbé Cabaniols a exécuté ces fouilles au moyen d'une somme de 100 fr. que lui alloua M. de Caumont dans une des séances du congrès archéologique de Cahors. Il a bien joui, dit-il, en voyant leurs succès ; mais il regrette de voir bientôt se fermer ces tranchées qui lui avaient laissé entrevoir de véritables richesses archéologiques. Il demande à la Société si, quand le champ sera disponible, il ne serait pas possible d'obtenir un secours de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, pour continuer des travaux si heureusement commencés. Une deuxième allocation qu'il a déjà demandée à la Société française d'archéologie pourra peut-être venir en aide.

» Enfin, M. Cabaniols signale à la Société le champ de Marsaguettes, commune de Saint-Salvadou, comme renfer-

mant des ruines gallo-romaines précieuses et faciles à explorer. Plusieurs bases de colonnes, de belles poteries, des peintures murales, etc., etc., ont déjà été aperçues. »

—

M. Delsol, avocat à la cour impériale de Paris, membre du conseil général de l'Aveyron, donne lecture d'une notice très remarquable sur Bernard de La Roche-Flavin, ancien membre du Parlement de Paris et président du Parlement de Toulouse. Ce travail, dont la lecture a vivement intéressé la Société, est renvoyé à la commission chargée de publier les biographies aveyronnaises.

—

M. le président signale à l'attention de l'assemblée trois panneaux en bois sculpté exposés dans la salle où se tient la séance et qui ont été déjà appréciés de la manière la plus flatteuse par les membres du conseil général. Ces objets d'art, dont l'exécution et le fini ne laissent rien à désirer, sont l'œuvre de M. Castanié (Joseph), d'Espalion, jeune artiste qui s'est formé dans les meilleurs ateliers de la capitale et dont le mérite lui a valu de participer aux travaux de décoration de l'église Saint-Augustin à Paris, et de plusieurs autres monuments importants où il a traité la pierre et le marbre avec autant de succès que le bois. M. Castanié, neveu du peintre si avantageusement connu à Rodez, serait une ressource de plus pour nos constructions publiques et privées, si, comme on l'assure, il est dans l'intention de se fixer dans le département où il est né.

La séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,

ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 13 décembre 1866.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur des mines; Vergnes, s.-intendant militaire ; Bourguet (Léopold), agent de change : Lala, médecin ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; de Séguret père, ancien magistrat ; l'abbé Noël, chanoine et vicaire-général du diocèse ; de Monseignat (Jules), premier commis de la direction de l'enregistrement; Fontès, chef de division de la préfecture; Palous, chef d'institution ; l'abbé Vidal, vicaire de la cathédrale ; de Valady (Emile), avocat ; Viala, médecin ; Affre, archiviste du département ; Maisonabe, avocat ; Issanchou, pharmacien ; Pescheloche, architecte ; Castanié, peintre ; de Cabrières (Gaspard); l'abbé Dalac, curé d'Onet-le-Château ; Valadier, naturaliste ; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence : Albespic, médecin, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans réclamation.

—

Admissions. — M. Alfred de Courtois, membre correspondant de la Société ; M. S.-E. Cartailhac, résidant à Toulouse, et M. Ser, notaire, juge de paix suppléant du canton de Marcillac, sont admis, sur leur demande et la présentation du bureau, en qualité de membres titulaires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

M. Alfred de Courtois joint à sa demande une copie de deux lettres adressées par Hardouin de Péréfixe, en qualité d'évêque de Rodez, aux consuls de cette ville. Ces deux pièces sont renvoyées à la commission chargée de la publication des Mémoires. M. Cartailhac fait hom-

mage à la Société d'un Mémoire inédit, avec plans et dessins sur les *Stations* d'un peuple pasteur, lieux de refuge ou d'hivernage en temps de guerre, signalés par lui et M. Victor Ancessy, dans l'arrondissement de Saint-Affrique, vers le 15 septembre dernier. Il annonce aussi, comme très prochain, l'envoi d'une autre étude sur *Le Bronze dans les dolmens et les cavernes du Sud-Ouest de la France.*

—

M. le Président communique à la Société la lettre suivante de M. Delestrac, ingénieur des ponts et chaussées, récemment appelé à remplir les mêmes fonctions à Nice.

« Rodez, 3 décembre 1866.

» Monsieur le Président,

» Avant de quitter l'Aveyron, permettez-moi de vous exprimer, ainsi qu'à mes honorables confrères de la Société des lettres, sciences et arts, le regret que j'ai de me séparer de vous, et ma reconnaissance pour le bienveillant accueil que j'ai toujours reçu dans nos intéressantes réunions.

» Je serais heureux si vous vouliez bien me faire admettre comme membre correspondant de la Société.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» DELESTRAC. »

La Société accueille avec empressement la demande de M. Delestrac en exprimant les regrets que lui cause le départ inattendu d'un membre qui n'a fait que passer parmi nous, mais dont la science promettait un concours précieux pour l'avenir.

—

Echange de publications.—La Société a reçu un exemplaire complet des publications de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier qui a voulu faire en notre faveur la même exception qu'elle fait pour les sociétés savantes qui sont dans le ressort universitaire de Montpellier. Cette collection se compose de onze volumes et de huit fascicules in-4°.

La commission des Documents historiques et des bâtiments civils de la Gironde et la Société d'Archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne ont envoyé, l'une le dernier numéro de ses comptes-ren-

dus ; l'autre le premier volume de ses publications. Elles demandent qu'on use de réciprocité à leur égard.

La Société prend ces demandes en considération et délibère qu'une circulaire sera adressée à toutes les Sociétés qui correspondent avec la nôtre, pour les informer que la publication de nos Mémoires, interrompue par des travaux importants, sera reprise incessamment et continuée avec régularité.

La Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, communique la liste des récompenses décernées dans sa séance du 19 novembre 1866, et le programme des sujets mis à l'étude pour l'année 1867. Cette dernière pièce est déposée dans nos archives et sera communiquée aux membres qui désireraient concourir.

A cette occasion, un membre rappelle que la Société a décidé, l'année dernière, qu'il serait ouvert un concours en 1867 à la suite duquel des récompenses seraient décernées aux auteurs des meilleurs travaux présentés. Il fait observer que le programme des sujets à traiter n'ayant pas encore été dressé, il serait urgent, si le concours doit avoir lieu, de s'en occuper sans retard. M. le Président, faisant droit à cette observation, annonce que les trois sections des lettres, des sciences et des arts seront convoquées pour le jeudi suivant, 20 décembre, afin que chacune d'elles nomme, conformément à la délibération prise le 14 décembre de l'année dernière, les trois membres qui, avec le président, le vice-président et les deux secrétaires, doivent former le jury de ce concours.

—

M. Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron et membre de la Société, adresse à M. le Président la lettre suivante :

« Paris, le 10 décembre 1866.

» Monsieur et cher collègue,

» J'ai pensé qu'il y aurait de l'intérêt pour notre département que l'ensemble de ses productions géologiques figurent à l'exposition universelle de 1867 ; j'ai, en conséquence, demandé et obtenu l'autorisation de les y faire figurer.

» Quoique je possède moi-même quelques échantillons des diverses productions minéralogiques de l'Aveyron et que de bons amis me soient venus en aide pour en augmenter le nombre, j'ai la persuasion que je ne pourrais

venir à bout de représenter dignement, sous ce rapport, la richesse minéralogique de l'Aveyron, si je ne suis secondé par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Comme notre Société recherche avec empressement les occasions de se rendre utile, nous poursuivons le même but, et je n'ai pas craint de venir demander à mes chers collègues l'autorisation de puiser dans les collections de la Société et d'y prendre les minéraux nécessaires pour donner à mon exposition un ensemble convenable. Notre confrère M. Boisse veut bien me prêter son concours pour faire le choix qui serait convenable, et nul ne peut porter à ce travail plus de savoir et d'expérience.

» Il est bien entendu qu'après l'Exposition les échantillons seraient rendus aux collections de la Société.

» J'aurais voulu même que l'exposition fût faite au nom de la Société ; mais le directeur-général a tenu à ce que je restasse responsable.

» J'ai pensé, mon cher collègue, que comme représentant de la commission qui s'occupe de l'Exposition universelle, vous voudriez bien donner les autorisations convenables pour que tous les objets qui me seront envoyés pour cette destination fussent réduits de prix selon les tarifs particuliers.

» En dehors des échantillons minéralogiques dont je viens de vous entretenir, je compte faire venir plusieurs blocs de marbre. Les uns serviront de piédestal à diverses statues et les autres doivent être taillés pour faire une cheminée, genre Louis XV, qui figurera dans la salle de la Conversation. C'est un moyen qui m'a paru bon pour attirer l'attention sur nos marbres.

» Je me suis assuré que ce que je désire faire ne sera pas un double emploi et ne fera nullement concurrence à l'exposition minéralogique faite par le ministre de l'agriculture, celle-ci ne comprenant que les produits minéraux qui sont en exploitation, tels que les fers et les charbons et les objets fabriqués à l'aide de ces produits.

» Veuillez, mon cher collègue, en étant mon interprète près de la Société des lettres, sciences et arts, trouver ici vous-même l'expression sentie de mes sentiments affectueux.

» Votre dévoué collègue,

» GIROU DE BUZAREINGUES. »

La Société ne saurait refuser son concours à l'honorable député dont la bienveillance ne lui a jamais fait défaut et qui a enrichi la galerie de notre Musée de plusieurs toiles

remarquables. Elle charge M. Boisse, vice-président, de choisir dans nos collections tous les échantillons qui devront être envoyés à M. Girou de Buzareingues.

—

Le Secrétaire demande la parole et donne lecture d'une nouvelle Notice sur les trois grottes du Larzac, envoyée par M. Félix de Sambucy-Luzençon, en réponse à M. Virenque. La Société ordonne que ce travail important prendra place dans nos archives.

—

M. Boisse, vice-président de la Société, rend compte ainsi qu'il suit des fouilles archéologiques qu'il avait été chargé de faire, de concert avec M. l'abbé Cérès, dans la grotte de Bouche-Rolland et de ses excursions à Capdenac et à Puy-d'Issolu :

« Messieurs,

» Dans sa séance du 19 mars dernier, la Société des Lettres a décidé que des fouilles archéologiques seraient exécutées sous ses auspices.

» Bien que ces fouilles soient encore loin d'être terminées, j'ai pensé que nous devions à nos collègues de leur faire connaître ce que nous avons déjà fait, M. l'abbé Cérès et moi, pour remplir le mandat qui nous avait été confié.

» Nous conformant au programme adopté par la Société, nous avons dirigé nos premières recherches sur la grotte de Bouche-Rolland; elles ont principalement porté sur deux points.

» Le premier situé à 75 ou 80 mètres de l'entrée de la caverne n'est autre que le point déjà signalé dans un précédent rapport comme ayant fourni, il y a longtemps déjà, des ossements humains associés à des poteries celtiques.

» Le second se trouve dans une galerie latérale, formant une sorte d'impasse, de 30 à 32 mètres de longueur, et s'embranchant sur la galerie principale, à 35 mètres environ de l'entrée de la grotte.

» Je ne parlerai pas des divers incidents qu'ont présenté les fouilles; ces incidents trouveront place dans le rapport détaillé qui devra être communiqué plus tard à la Société, sur l'ensemble des travaux, quand il nous aura été donné de les compléter. — Je dois me contenter de donner aujourd'hui un exposé général, très sommaire, des résultats déjà acquis.

» Dans la première partie de la grotte explorée, les fouilles ont fait reconnaître sept sépultures gauloises dans lesquelles se trouvaient, avec de nombreux ossements, divers objets entièrement semblables à ceux que l'on trouve dans les dolmens des environs, tels que poteries celtiques, grains de collier, fragments de coquillages, etc.

» Dans le second point, sur lequel ont porté les fouilles, le sol présente d'abord une couche peu épaisse de terre meuble, mélangée d'ossements appartenant à des animaux de l'époque actuelle, tels que brebis, bœufs, chevaux, et contenant de nombreux fragments de poteries celtiques, de poteries gallo-romaines, d'amphores, enfin, quelques débris de verres et autres menus objets qui sembleraient appartenir soit à l'époque Mérovingienne, soit à une époque plus récente.

» Sous cette couche meuble, nous avons trouvé une sorte de brèche osseuse, presque exclusivement formée d'ossements cimentés par des concrétions calcaires.

» Ces ossements appartiennent-ils, comme ceux de la plupart des brèches osseuses, à la Faune antédiluvienne?

» Nous n'essaierons pas aujourd'hui de dire leur âge : les connaissances spéciales nous manquent pour juger, *à priori*, à quelles espèces animales appartiennent les ossements contenus dans ces brèches ; et la bibliothèque de la Société ne contient (lacune regrettable et que je crois devoir signaler à votre attention), la bibliothèque ne contient, dis-je, aucun ouvrage capable de nous guider dans des études ostéologiques.

» Nous devons donc attendre, pour nous prononcer sur l'âge de ces dépôts, qu'une détermination précise et sûre nous permette de le faire sans crainte de déception.

» En attendant, sans rien préjuger de ce qui, dans l'histoire de cette grotte et dans les produits qu'elle contient, peut se rapporter aux époques antéhistoriques, l'on peut déjà, ce nous semble, conclure des faits constatés :

» 1° Que, dans une partie de la grotte, la première explorée, des sépultures ont eu lieu, à une époque assimilable, si l'on en juge par les objets trouvés (et dont quelques-uns sont sous vos yeux) avec l'époque des dolmens ;

» 2° Que la partie de la caverne plus rapprochée de l'entrée, et explorée en second lieu, a été fréquentée par l'homme à diverses époques, notamment à l'époque celtique, à l'époque gallo-romaine, peut-être à l'époque Mérovingienne, et il y a tout lieu de croire qu'elle a, dans des temps plus modernes, servi d'habitation ; car l'on voit

sur une longueur de plus de trente mètres des mortaises régulièrement disposées dans les parois pour recevoir l'extrémité des poutres qui, sans aucun doute, devaient supporter un plancher.

» L'on peut donc s'attendre à trouver dans les débris qui jonchent le sol des produits de l'industrie humaine appartenant à tous les âges, depuis l'époque celtique jusqu'à nos jours.

» Une seconde partie de notre programme prescrivait des recherches relatives à l'emplacement d'Uxellodunum. Mais ici ce n'était évidemment pas des fouilles qu'il y avait à pratiquer tout d'abord. Pour juger si ces fouilles pourraient être faites avec quelques chances de succès, pour reconnaître sur quel point il conviendrait mieux de les faire, pour apprécier s'il serait possible de les mener à bonne fin avec les moyens d'action dont nous pouvons disposer, une reconnaissance des lieux était nécessaire.

» Nous avons procédé à cette reconnaissance en limitant nos explorations aux deux localités qui se disputent encore l'honneur de représenter Uxellodunum.

» Notre première visite a été pour Capdenac. Que vous dirai-je de cette localité qui n'ait été déjà dit et développé avec l'accent énergique d'une profonde conviction dans les mémoires communiqués à la Société par MM. l'abbé Lunet, Morin, Guirondet?

» Encore sous l'influence de la vive impression produite sur notre esprit par la lecture de ces mémoires, sous l'influence du respect dû à la tradition restée vivace et presque inattaquée pendant une longue série de siècles, sous le prestige de l'autorité qui s'attache aux noms de Champollion-Figeac, Michelet, Maltebrun, Anquetil ....., et de tant d'historiens et de géographes éminents, nous éprouvions, je l'avoue, en parcourant ces lieux dont la description de César semble retracer le tableau fidèle, nous éprouvions, dis-je, un entraînement irrésistible; il nous semblait difficile de ne pas se ranger à l'opinion qui fait de Capdenac l'antique Uxellodunum.

» Mais d'autres impressions non moins vives, non moins entraînantes, nous attendaient à Puy-d'Issolu. Ici, nous n'étions plus sous le charme d'éloquentes dissertations; nous n'avions rien lu de ce qui a été écrit sur cette localité; mais nous avions sous les yeux des faits, et les faits ont bien leur éloquence.

» Le site rappelle, du moins par ses traits les plus saillants, la description des *Commentaires*.

» Un plateau élevé couronne une colline qu'enveloppent presque entièrement les vallées de la Tourmente et de la Dordogne ; des escarpements calcaires, souvent coupés à pic, forment autour du plateau une ceinture à peine interrompue, et partout où ces escarpements n'offrent pas un obstacle absolument infranchissable la déclivité des talus en rend l'accès pénible et difficile.

» La forme de ce plateau, si bien défendu par la nature, se rapproche d'un ovale allongé, retréci vers l'extrémité qui domine la vallée de la Dordogne, resserré vers son milieu.

» Sur la partie du plateau la plus large et aussi la plus élevée l'on voit les traces parfaitement conservées d'un camp romain ; les fouilles ont mis à nu, sur une grande longueur, les fondations du mur d'enceinte, qui s'appuyait sur le bord terminal du plateau.

» Vers le centre, les ruines de constructions importantes pourraient bien représenter l'emplacement du *Prétorium*, autour duquel le sol est littéralement jonché de fragments de poteries, de briques à rebord et de débris de toute sorte d'origine romaine ; des armes, des monnaies, de nombreux tombeaux romains ont été trouvés dans ce camp et aux alentours.

» Et si les indications qui nous ont été données sur les lieux sont exactes, des armes, des monnaies, des tombeaux gaulois ont été trouvés aussi sur toute l'étendue du plateau et notamment sur la pointe la plus avancée du promontoire, que devait occuper l'*oppidum* gaulois.

» Les fouilles ont été pratiquées à Puy-d'Issolu, sur une large échelle ; commencées par M. Cessac, elles ont été continuées par les soins et sous la surveillance du génie militaire ; presque tous les objets trouvés ont été envoyés à Paris ; mais nous avons pu voir sur place une foule de débris romains, et des habitants de la localité ont bien voulu mettre sous nos yeux des monnaies et divers objets d'origine évidemment gauloise, trouvés par eux dans des tombeaux ou à la surface du sol.

» J'arrive au fait qui a produit sur nous la plus vive impression : je veux parler de la fontaine historique, dont César aurait détourné les eaux et amené ainsi la reddition de la place.

» J'ai déjà dit que le plateau supérieur présentait un étranglement vers son milieu ; dans la dépression correspondant à cet étranglement et sur le penchant Nord, l'on voit à mi-côteau une source abondante jaillir à la base d'un rocher de tuf.

» Quand on examine la constitution géologique du plateau composé de calcaire oolitique, la position de cette source n'offre, de prime abord, rien d'anormal ; elle est le déversoir naturel des eaux qui s'infiltrent à travers les roches perméables du plateau supérieur ; mais si l'on étudie sa position avec plus de soin, l'on ne tarde pas à reconnaître que le point où les eaux jaillissent aujourd'hui, ne saurait être le point où elles ont jailli primitivement.

» Dans les terrains de la nature de celui qui constitue le Puy-d'Issolu, le niveau des sources est à la base du calcaire (nous en avons dans nos contrées de nombreux exemples) ; or, ici les eaux ne jaillissent pas au pied de l'escarpement calcaire, mais à un niveau bien plus bas.

» Il y a plus : les eaux de cette source, comme celles de la plupart des sources situées dans le même terrain, sont incrustantes ; elles ont déposé un amas considérable de tuf calcaire, et par une anomalie singulière, au lieu de couler sur les tufs déposés par elles, elles jaillissent d'une ouverture placée au pied de ces dépôts.

» L'on a recherché la cause de cette anomalie, et les recherches ont fait découvrir une galerie creusée dans le tuf. Est-ce là la galerie de César ? Est-ce la source dont les eaux détournées de leur cours naturel ont amené la reddition d'*Uxellodunum* ?

» Ce que l'on ne peut nier du moins, c'est une singulière concordance entre les faits que nous venons de citer et ceux dont les *Commentaires* de César nous transmettent le souvenir.

» En résumé, analogie frappante dans le site, preuves matérielles nombreuses de la présence des Romains et aussi des Gaulois sur le plateau de Puy-d'Issolu ; existence d'une source qui jaillissait jadis au pied de l'escarpement calcaire, formant en quelque sorte le rempart naturel du plateau, et qui, détournée de son cours naturel par une galerie souterraine, jaillit, aujourd'hui, à un niveau plus bas, tels sont les faits principaux dont l'ensemble nous a vivement frappés.

» Ce n'est pas qu'à Puy-d'Issolu, comme à Capdenac, l'on n'éprouve quelque difficulté à faire concorder en tous points le récit de César avec les faits observés.

» Aussi, quand malgré la tradition, malgré l'autorité des historiens et des géographes, malgré les fouilles, en apparence heureuses, pratiquées par MM. Champollion et plus tard par M. Morin, l'on voit Capdenac dépossédé tout à coup des titres dont il se croyait en pleine et définitive

jouissance ; quand on voit l'opinion, qui sous l'influence des hommes les plus autorisés, abandonnait hier Capdenac pour Luzech, se déclarer aujourd'hui pour Puy-d'Issolu contre Luzech, l'on se demande si l'histoire a dit son dernier mot, et si les découvertes faites à Puy-d'Issolu doivent être considérées comme ayant définitivement clos le débat.

» Nous n'avons pas à prononcer sur cette question ; notre rôle est plus simple. Ce que la Société attend de nous, ce n'est pas un jugement sur des prétentions rivales, mais notre avis sur la question de savoir si nous pouvons intervenir utilement dans des fouilles qui seraient pratiquées à Capdenac.

» Pour quicouque croit à une solution définitivement acquise, la question ne saurait être douteuse ; quant à ceux qui croient encore à l'utilité ou au succès possible de nouvelles recherches, ils ne peuvent se dissimuler que ces recherches, sous peine de rester stériles, doivent être entreprises sur une vaste échelle. En effet, toutes les fouilles qui pouvaient être pratiquées à Capdenac sur l'emplacement de l'*oppidum* ou dans son voisinage ont été faites. Commencées, il y a cinquante ans, par MM. Champollion, elles ont été reprises et complétées, il y a peu d'années, par M. Morin. Il est donc évident que des fouilles nouvelles, pour avoir quelques chances de succès, devraient porter, non plus sur l'*oppidum* lui-même, mais sur la région qui l'entoure ; qu'elles devraient embrasser une grande étendue pour rechercher soit les camps des assiégeants, soit le champ de bataille théâtre de la défaite de Drapés.

» Dans un tel état de choses, peut-on espérer que des fouilles nécessairement fort limitées, exécutées à une si grande distance de notre centre d'action, avec les ressources restreintes dont nous disposons, puissent ajouter une grande lumière à la lumière déjà faite ?

» Tel n'est point notre avis, et nous pensons que vos ressources et vos efforts pourraient être bien plus efficacement appliqués à d'autres fouilles sur des points moins éloignés.

» Et certes les questions archéologiques à étudier, les monuments à explorer et à fouiller, ne manquent pas autour de nous. On pourrait les citer par centaines ; permettez-moi de choisir quelques exemples, parmi ceux que je voudrais surtout recommander à votre attention.

» Vous connaissez les fouilles entreprises par M. l'abbé

Cabaniols, sur l'emplacement présumé de *Carantomago* ; d'importants résultats ont déjà été obtenus : des substructions romaines ont été mises à découvert sur une étendue considérable ; de nombreux vestiges de l'industrie gallo-romaine, des briques, des ustensiles de diverses sortes, en fer et en bronze ; des poteries unies et à relief, dont quelques-unes remarquables par la finesse de la pâte et le fini du travail ont été retirées du sol.

» La mine est aujourd'hui ouverte, il ne reste qu'à y puiser.

» Une subvention prélevée sur les fonds affectés aux fouilles archéologiques permettra à notre zélé collègue de donner plus de développement à ses travaux ; et grâce à son intelligente initiative, grâce à votre concours, les doutes qui planaient naguères encore sur l'emplacement de *Carantomago*, auront bientôt, nous devons l'espérer, complètement disparu.

» Infatigable dans ses recherches, M. l'abbé Cérès a , de son côté, entrepris de nouvelles études archéologiques aux environs de Saint-Affrique et, plus près de nous, à Peyrignagols. Je ne veux pas lui enlever le plaisir d'en faire connaître le premier les intéressants résultats.

» Les fouilles de Peyrignagols sont encore incomplètes ; elles méritent d'être reprises; elles le seront, et elles pourront s'étendre jusqu'à un point peu éloigné sur lequel l'on a déjà, à plusieurs reprises, appelé l'attention de la Société.

» Je veux parler de César, près d'Abbas, où M. H. de Barrau a depuis longtemps signalé un camp romain ; des armes, des monnaies, des fragments de mosaïque trouvés à la surface même du sol, donnent lieu de penser qu'il y a eu là une station importante.

» Enfin s'il nous était encore donné d'élargir le cadre de nos recherches, nous reprendrions, pour les continuer, des explorations commencées dans la direction de Rodez à Millau.

» Ces explorations, toutes superficielles, m'ont permis de reconnaître le tracé d'une voie romaine, encore très apparente dans un grand nombre de points, entre Rodez et Canet, tracé à peu près parallèle à celui qu'a indiqué la Commission de la topographie des Gaules dans sa carte préparatoire des voies et cités; mais appuyant plus au Sud et sur la rive opposée de la Brianne.

» Des tronçons de voie parfaitement conservés sur d'assez grandes longueurs, des traces de constructions romaines échelonnées de distance en distance à Rendey-

nes, Yars, la Barraque de Pouget, Crespiaguet, les Vernhes, permettent de suivre cette voie, presque sans discontinuité, à partir de Rodez jusqu'au pont de Boulaïs, où elle doit, selon toute apparence, se rattacher à la voie signalée par MM. J. Duval et Ravaille, de Canet à Saint-Beauzély par Combe-Roumal.

» Il serait intéressant de rechercher sur le terrain le prolongement de cette voie, qui nous conduirait probablement à Millau, au riche dépôt de poteries de Graufesenques. Il y a là une belle étude à faire, étude dont le résultat pourrait bien être de nous éclairer, soit sur la direction réelle de la voie indiquée par Peutinger entre Ségodunum et Lotéva, soit sur la détermination de l'emplacement si disputé de Condatomago. »

—

M. l'abbé Dalac, curé d'Onet-le-Château ; M. Vidal, vicaire de la Cathédrale, et M. Guirondet, juge de paix du canton de Rignac, donnent lecture des rapports qu'ils ont été chargés de faire sur divers ouvrages offerts à la Société.

Rapport de M. l'abbé Dalac :

« *Le Catéchisme de Rodez expliqué en forme de prône*, par l'abbé Luche. — Tel est le titre d'un ouvrage en trois volumes que vient de faire paraître M. l'abbé Luche, ancien directeur du petit séminaire de Saint-Pierre, curé actuel de Montbazens.

» Le mérite du Catéchisme du diocèse de Rodez était depuis longtemps apprécié de tous ceux qui le connaissaient, mais rien ne faisait présager la réputation qu'il devait acquérir, lorsque tout à coup, dans ces dernières années, il a été répandu dans la France entière et a pris même son essor dans les Etats voisins où l'attendent les mêmes succès. Cette vogue méritée est due au développement qu'en a donné un savant ecclésiastique que la Société compte parmi ses membres.

» Son œuvre et sa personne sont trop connues pour que j'en parle ici. Mais tandis que l'auteur de la nouvelle explication du Catéchisme s'occupait à réaliser un projet conçu depuis longtemps, dans le même établissement, à côté de lui, un de ses confrères et collaborateurs, préoccupé de la même idée, employait aussi ses moments libres à rédiger les instructions qu'il donnait aux élèves, et, à l'insu l'un de l'autre, ils travaillaient tous les deux à doter

leur pays d'un double monument dont la religion n'a qu'à s'applaudir.

» L'apparition de l'ouvrage de M. Noël a pu déconcerter son confrère ; aussi M. Luche paraît-il avoir hésité longtemps à donner à son travail la publicité qu'il méritait. Mais pourquoi cette hésitation ? Les bons livres peuvent-ils être trop nombreux, et la vogue même qu'avait obtenue son devancier n'était-elle pas un signe certain que son précieux travail serait également bien accueilli ?

» *Ce n'est*, dit le modeste curé de Montbazens, *que sur les instances réitérées de quelques-uns de mes confrères que je me suis décidé à livrer ce travail au public.*

» Nous ne pouvons qu'approuver la conduite de ces confrères ; c'est un véritable service qu'ils ont rendu au public, et à l'auteur lui-même. Toutefois ce délai n'aura pas été sans quelque utilité, et l'expérience de vingt-cinq années de ministère n'aura donné que plus de prix à son travail, qui mérite la publicité sous tous les rapports.

» La tâche qui m'est ici imposée serait aussi facile qu'agréable à remplir, si tout ce que j'aurais à dire en sa faveur n'avait déjà été dit par les hommes les plus compétents en cette matière.

» Mais après la plus ample approbation donnée par notre illustre prélat ; après l'éloge flatteur qu'en a fait le judicieux évêque de Mende qui, plus que tout autre, connaissait l'auteur et son talent, l'on ne pourrait que tomber dans des répétitions aussi tardives qu'inutiles. Je me contenterai donc de faire remarquer que si l'ouvrage est irréprochable sous le rapport du dogme, il ne l'est pas moins pour la morale : ce livre ne renferme rien d'austère, rien de relâché. Cette morale est puisée dans les auteurs les plus récents et les plus généralement reçus dans le clergé. Toutes les décisions de Rome qui ont paru dans ces derniers temps, y sont fidèlement rapportées ; on peut marcher sans crainte en s'appuyant sur de tels écrits.

» *Résumer les matières et les resserrer dans un cadre assez restreint pour que le prédicateur puisse les parcourir toutes sur la chaire évangélique dans l'espace de quatre ans..., les mettre à la portée des intelligences même les plus vulgaires, tel est,* dit l'auteur, *mon programme et mon but.*

» On peut dire, en toute sûreté, que l'un et l'autre sont parfaitement remplis. Ses lecteurs ne pourront que joindre

[illegible] comparaison à celle des illustres prélats qui ont porté [illegible] un jugement si favorable ; et les succès qu'il a déjà obtenus ont pu apprendre à M. le curé de Montbazens quel sera, dans l'avenir, le fruit de son travail.

» Je terminerai cette courte notice en faisant observer que le livre ne laisse rien à désirer comme travail typographique, et que sous ce rapport comme par l'érudition qui y [illegible], il mérite de prendre place dans la collection déjà nombreuse des auteurs aveyronnais. »

—

Rapport de M. Vidal, sur une traduction littérale d'Isaïe, par M. Argeliez :

« Avant de vous lire le rapport sur le travail qui m'a été confié, ma première parole, vous le permettrez, Messieurs, sera pour vous.

» Je remercie cette docte Société, — qui, comme tout ce qui est vraiment grand, sait condescendre, — de l'honneur qu'elle m'a fait en me recevant dans son sein. Si je ne réponds pas à vos suffrages, Messieurs, par des travaux dignes de vous, je m'efforcerai de vous suivre de loin, pour ne vous être pas à déshonneur ; et, à défaut d'œuvres personnelles, vous trouverez toujours en moi la plus franche sympathie pour les vôtres, auxquelles seules vous devez le rang qui vous distingue parmi les corps savants de province.

» J'ai lu, Messieurs, la traduction d'Isaïe, de M. Argeliez. — L'auteur n'a pu se dissimuler les difficultés de l'œuvre qu'il a entreprise ; aussi louerai-je avant tout sa résolution et son courage.

» Isaïe, en effet, est le plus grand des prophètes, non-seulement par l'importance de sa prophétie, une des plus précises et des plus complètes parmi les prophéties messianiques, mais encore par l'élévation des pensées, la grandeur, la richesse et l'éclat des images qui, s'alliant avec une concision remarquable, donnent à son discours un caractère qui ne convient qu'à lui. A la majestueuse éloquence de Démosthène et à l'enthousiasme lyrique de Pindare, ajoutez le souffle de l'inspiration divine, et vous aurez Isaïe.

» M. Argeliez a mis tous ses soins à sa traduction qu'enrichissent des notes et des variantes nombreuses, témoignage irrécusable d'un travail laborieux.

» Il a été souvent très heureusement inspiré.

» Le chapitre 63e en particulier, un des plus beaux du livre, m'a paru fort élégamment, et ce qui vaut mieux, très exactement rendu. Je pourrais mettre à côté de ce chapitre d'autres fragments importants et trop nombreux pour vous être signalés.

» Toutefois, et on ne saurait s'en étonner quand on connaît le génie d'Isaïe, le traducteur est quelquefois demeuré au-dessous de son modèle.

» Dans le chapitre 8e, par exemple, il y a des changements de temps, des périphrases qui alanguissent le discours et lui ôtent de sa rapidité. Çà et là se trouvent aussi des expressions faibles, des phrases au sens vague, quelques obscurités provenant d'une traduction par trop littérale, et pour ne rien omettre, nous avons dû relever même quelques inexactitudes.

» C'est peut-être là une critique bien rigoureuse ; mais les beautés que renferme la traduction de M. Argeliez nous ont permis d'être difficile, sévère même.

» Je crois, d'ailleurs, qu'une traduction proprement littérale et irréprochable d'un écrivain comme Isaïe serait une œuvre magistrale. Même en traduisant la version latine, il faudrait souvent recourir au texte primitif duquel dérive celui-là même auquel on s'applique, c'est-à-dire être un hébraïsant consommé. On verrait alors quel travail l'esprit des interprètes a fait déjà ; et de ce rapprochement jaillirait une sûre lumière.

» Dans des langues diverses, les mots qui paraissent le plus synonymes ne le sont pas toujours adéquatement. Il y a, si vous me permettez cette image, des fractions d'idées confinant à l'idée principale exprimées dans les uns et que les autres ne révèlent pas. Les variantes multipliées de M. Argeliez viennent elles-mêmes à l'appui de mon appréciation.

» Cette absence de synonymie complète devra faire toujours l'effroi d'un traducteur même habile, surtout quand l'œuvre à laquelle il s'appliquera aura la vigueur, la poésie et l'éclat des écrits du plus grand des prophètes.

» Aussi, les premiers chapitres, qui sont purement des prophéties, et dans lesquels le style est hardi, impétueux, serré, ont-ils résisté davantage au traducteur. Les derniers, au contraire, dans lesquels le prophète adresse des consolations au peuple Juif, et qui sont d'un style modéré,

facile et partant plus intelligible, ont trouvé dans M. Argeliez un interprète fidèle et très souvent heureux.

» Outre son mérite intrinsèque, le travail de M. Argeliez est encore un bon exemple. On est toujours heureux de voir des esprits s'appliquer sérieusement à des œuvres de valeur, et notre littérature gagnerait beaucoup, je ne parle ici uniquement qu'au point de vue de la forme, si ceux qui la cultivent allaient s'inspirer aux beautés sévères et pures d'écrivains comme celui que M. Argeliez a fait passer dans notre langue. »

—

Rapport de M. Guirondet : — « *De l'autorité de la chose jugée*, » par E. Lacombe, docteur en droit, avocat au barreau de Rodez :

« Lorsque les lois ne sont plus une lanterne qui éclaire » notre marche, elles sont un filet qui embarrasse nos » pieds. » Cet aphorisme de Bacon peut s'appliquer à beaucoup d'articles de nos codes et notamment à l'autorité de la chose jugée. Cette matière, plus ardue qu'elle ne le paraît de prime-abord par les nombreuses questions qu'elle soulève, n'avait jamais fait l'objet d'un commentaire spécial au moins dans toutes ses parties. Quelques points particuliers, quelques principes généraux, voilà tout ce qui était offert à ceux qui demandaient la solution de bien des difficultés.

» En droit romain Héraldus, Tiraquellus, de Savigny, etc., etc.; en droit français Pothier, Toullier, Merlin, Duranton, Marcadé, Zachariœ, Faustin-Hélie, Mangin, Valette, Laferrière, etc., etc, ont abordé certaines questions ou posé quelques règles générales ; mais aucun d'eux n'a embrassé dans toute son étendue un sujet si difficile dans les applications, souvent si grave dans ses conséquences.

» M. Lacombe a compris qu'une monographie était nécessaire, et il s'est mis à l'œuvre, mettant à profit les travaux épars dans les livres de droit ou dans les revues, non pour se les approprier, mais pour en tirer des déductions nouvelles ou pour en combattre les arguments qui ne lui paraissaient pas juridiques.

» Le plan de sa monographie est habilement conçu, la division en est claire et logique, et ne le cède pas en mérite à celle adoptée par le savant professeur de l'Université d'Heidelberg, Zachariœ.

» M. Lacombe a divisé son étude en trois chapitres :

» Le premier traite « des divers actes juridiques qui » engendrent l'autorité de la chose jugée, des conditions » qu'ils doivent réunir pour en être revêtus et, enfin, de » la détermination précise de l'étendue externe de cette » autorité. »

» Le second fait connaître « dans quelles circonstances » doivent se présenter les deux litiges successifs pour » qu'il doive être fait au second l'application des règles » sur l'autorité de la chose jugée. » Ce chapitre se subdivise en deux sections, dont l'une développe « la condition d'identité objective ou de question de droit » ; la seconde a pour but « de discuter la condition d'identité subjective ou de personne. »

» Enfin, le troisième chapitre parle des effets produits par l'autorité de la chose jugée.

» La route tracée, M. Lacombe y entre avec un esprit éminemment philosophique et pratique. Il aborde de front les difficultés, soumet au contrôle d'une saine raison les opinions de ses devanciers, les adopte, si elles ont une base solide, les critique, si elles lui paraissent irrationnelles et contraires à l'esprit de la loi, sans abuser pourtant du brocard : la lettre tue et l'esprit vivifie. Il combat même la jurisprudence de la cour de cassation avec une liberté qui nous plaît, car elle n'exclut pas chez lui la modestie.

» L'indépendance que nous approuvons dans sa manière de procéder, nous devons en user à notre tour. Aussi, sans aucune ambage, dirons-nous que nous n'adoptons pas toutes ses solutions.

» Ce n'est pas qu'il ne présente ses arguments avec une grande force. M. Lacombe ne se borne pas à dire : c'est mon opinion ; loin de là. Avec une dialectique serrée, il presse son adversaire ; et, alors même qu'on ne se range pas à son avis, on se sent ébranlé et l'on est tenté de s'écrier : il a raison. C'est que, aussi, son style, tout à la fois sobre et brillant, vous entraîne.

» L'auteur appartient à cette école qui sait allier à la science et aux idées pratiques les charmes de la diction et les pensées philosophiques les plus élevées. On peut s'en convaincre par les considérations générales qui sont comme le portique de son ouvrage.

» Il est bien que, à l'âge de M. Lacombe, on ne recule pas devant les gros livres, qu'ils soient écrits en latin ou en

vieux français. Félicitons l'auteur de les avoir consultés pour y démêler ce qui peut s'appliquer à notre droit moderne, ce qui ne lui convient pas, et d'avoir produit un livre que les jurisconsultes et les magistrats ne liront pas sans intérêt. »

—

L'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, M. le Président se voit obligé de renvoyer la lecture du mémoire de M. Cartailhac et de plusieurs autres travaux importants à la réunion qui aura lieu dans le courant du mois de janvier.

La séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 13 janvier 1867.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur des mines; de Séguret père, ancien magistrat; l'abbé Noël, chanoine et vicaire-général du diocèse; de Barrau (Eugène), avocat; Viallet, médecin; Valadier, naturaliste; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence; Fontès, chef de division de la préfecture; Vernhes, sous-intendant militaire; Duchier de Jupille, directeur du dépôt d'étalons de Rodez; le vicomte de Beaumont; Issanchou, pharmacien; Lala, médecin; l'abbé Vidal, vicaire de la cathédrale; Maisonabe, avocat; Viala, médecin; Affre, archiviste; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

Admissions. — M. l'abbé Durand, curé de Marcillac, est admis sur sa demande et la présentation du bureau, en qualité de membre titulaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

—

Le secrétaire donne lecture de la circulaire suivante adressée à M. le président par M. le ministre de l'instruction publique :

« *Paris, le 27 décembre 1866.*

» Monsieur le Président, l'enseignement spécial qui s'organise sur un plan nouveau dans la plupart des lycées et des colléges, embrasse l'étude des sciences et de leurs applications, d'une manière beaucoup plus étendue que cela n'avait eu lieu jusqu'à ce jour.

» L'enseignement de l'histoire naturelle, considérée dans ses rapports avec l'agriculture, l'horticulture, l'industrie, l'art décoratif et le dessin, y tient une place importante ; mais, pour que le professeur puisse donner à ses leçons tout l'intérêt dont elles sont susceptibles et pour que les élèves en tirent un profit réel et durable, il faut que les objets dont il parle soient mis sous leurs yeux et que la parole du maître soit toujours accompagnée d'une démonstration qui gravera les faits dans leur mémoire.

» Pour obtenir ce résultat, je viens réclamer le concours de la société savante que vous présidez. Si l'on ne comptait, pour former des collections, que sur les efforts du professeur ou de l'administration, le but ne serait atteint que lentement et, pendant longtemps, il resterait dans les collections des établissements d'enseignement spécial des vides regrettables.

» J'ai pensé que les naturalistes, qui font partie de votre compagnie, voudraient bien, dans leur dévouement au progrès de la science et de l'instruction publique, contribuer à la formation de ces petits musées locaux.

» Voici la nature des objets qu'on devrait chercher à y réunir :

» Pour la *Zoologie* : 1° La collection des principaux animaux du département, particulièrement les oiseaux et les insectes ; 2° d'une manière spéciale, les insectes nuisibles aux végétaux cultivés, dans leurs divers états successifs, pour faire connaître leurs mœurs, leurs transformations et les dégâts qu'ils causent.

» Pour la *Botanique* : 1° Un herbier des plantes du département, avec étiquettes portant la détermination de la famille à laquelle la plante appartient, la localité et l'époque de la récolte ; 2° les principaux bois forestiers en échantillons formés de rondelles d'arbres âgés et de planches avec aubier et écorce, collection facile à former par les propriétaires forestiers ; 3° les produits agricoles du département, tels que céréales, plantes oléagineuses, textiles, tinctoriales, avec leurs produits à divers degrés de préparation.

» Pour la *Géologie* : 1° Des exemples des roches composant les divers terrains du département, avec des coupes montrant la position dans laquelle on les trouve ; 2° le plus grand nombre possible de corps organisés fossiles, animaux ou végétaux, en échantillons bien choisis et pouvant servir à l'enseignement.

» Tels seraient, monsieur le Président, les objets appartenant à la contrée où se trouve situé un établissement d'enseignement secondaire spécial, qu'il serait à désirer qu'on pût réunir pour l'instruction des élèves.

» Je n'ai pas besoin d'ajouter que les dons d'objets recueillis en dehors du département et qui aideraient à former une collection plus générale, mise à côté de la collection départementale, seraient reçus avec reconnaissance.

» Si même les relations de quelques-uns des membres de votre Société leur donnaient le moyen de se procurer des objets exotiques, intéressants par leurs usages dans l'économie domestique ou l'industrie, particulièrement des produits de nos colonies, ainsi que les animaux ou les végétaux qui les fournissent, l'enseignement de l'histoire naturelle, tel qu'il doit être donné dans les établissements pour lesquels je sollicite votre concours, trouverait dans ces objets d'étude de très utiles auxiliaires.

» Pour l'exécution, il suffirait, monsieur le Président, que vous prissiez la peine d'avertir des intentions de votre Compagnie M. l'Inspecteur d'Académie de votre département, qui prendrait les mesures nécessaires pour la meilleure répartition de ces dons parmi les établissements scolaires de son ressort, et qui m'en rendrait compte.

» Les sociétés savantes de France auront ainsi rendu un double service à l'enseignement et à la science, en même temps qu'elles aideront à populariser dans notre pays, où elle est trop négligée, une des études les plus charmantes et tout à la fois les plus utiles.

» Recevez, etc.

» *Le ministre de l'instruction publique,*

» V. DURUY. »

La Société, déférant aux désirs exprimés par M. le ministre, délibère que les collections d'histoire naturelle de son musée seront mises à la disposition du lycée de Rodez, dans l'intérêt de l'enseignement spécial, et que les doubles qu'elle possède seront confiés à M. l'inspecteur d'Académie pour être distribués aux divers établissements du département.

—

Concours pour l'année 1867. — M. Boisse, vice-président de la Société et rapporteur de la commission chargée de régler les conditions de ce concours, s'exprime ainsi :

« Avant de donner lecture des propositions que votre comité m'a chargé de vous soumettre, permettez-moi,

Messieurs, de rappeler en peu de mots le vote par lequel, dans la séance du 14 décembre 1865, vous avez fondé un concours de jeux-floraux ; permettez-moi surtout de rappeler l'intéressant rapport qui a provoqué et si bien justifié ce vote.

» Après avoir tracé l'historique rapide d'un concours analogue, créé à Rodez il y a près de deux siècles, par Jean de Tullier, seigneur de La Roquette ; après avoir rappelé les noms de quelques hommes qui, d'abord, modestes lauréats de l'académie ruthénoise, ont su conquérir plus tard un rang élevé parmi les littérateurs ou les savants, l'honorable rapporteur, M. de Séguret, ajoutait :

« Ces souvenirs sont précieux, ils honorent notre pro-
» vince qui savait, il y aura bientôt deux cents ans, s'asso-
» cier aux travaux des illustres écrivains du grand siècle,
» à l'admiration générale qu'inspiraient leurs œuvres im-
» mortelles, et dans la sphère restreinte de ses modestes
» tournois littéraires, cherchait à propager le goût des for-
» tes études et des saines doctrines.

» C'est pour consacrer ces souvenirs, c'est pour ratta-
» cher le présent à la chaîne du passé, dans le but d'en-
» courager la culture des lettres, de répandre les bienfaits
» de l'instruction, des sciences humaines et du goût éclairé
» des beaux-arts, que la Société des lettres, sciences et
» arts de l'Aveyron a résolu de décerner des récompenses
» à l'éloquence, à la poésie, aux recherches historiques et
» scientifiques..... »

» J'ai tenu à reproduire textuellement ces paroles, car elles définissent de la manière la plus nette et la plus précise le noble but que poursuit notre Société, la pensée qui l'inspire.

» Faire revivre une œuvre utile qui a longtemps honoré notre province, rendre hommage à la mémoire de l'homme de bien qui, le premier, conçut l'idée de cette œuvre ; concourir dans la mesure de nos forces à propager le goût des lettres, des sciences et des arts ; ce sont là des considérations bien propres à conquérir tous les suffrages. Aussi, les conclusions du rapport que j'ai l'honneur de rappeler furent-elles unanimement adoptées dans leur ensemble. Quant aux dispositions réglementaires annexées au rapport, soumises une à une à l'épreuve de la discussion, elles reçurent dans quelques-unes de leurs parties de légères modifications, et la commission à laquelle vous aviez confié la première étude d'un avant-projet resta chargée de fondre

dans l'ensemble du projet primitif les modifications adoptées par la Société.

» La commission s'est réunie à cet effet, et je viens en son nom vous soumettre un projet de réglement dans lequel se trouvent indiquées les dispositions réglementaires concernant l'ouverture du concours, les conditions générales auxquelles doivent satisfaire les ouvrages présentés, les formalités imposées aux concurrents, l'organisation du jury, les récompenses proposées, la distribution des prix.

» I. — *Ouverture du concours.* — Le concours institué par la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, en vertu de sa délibération du 14 décembre 1865, s'ouvrira à Rodez, le 1er juin 1867 ; il pourra être renouvelé aux époques qui seraient ultérieurement fixées.

» II. — *Conditions générales, motifs d'exclusion.* — Les prix seront attribués aux meilleures compositions sur les sujets mis au concours. Pour les œuvres de poésie, et pour elles seules, le choix est laissé à la libre initiative des concurrents.

» Les pièces de poésie présentées au concours ne devront pas excéder deux cents vers ; il n'est pas fixé de limite pour les ouvrages en prose.

» Seront rejetées du concours :

» Toute œuvre qui attaquerait la religion ou le gouvernement, qui blesserait les mœurs, les bienséances ou les personnes ; les traductions ou imitations ; les œuvres qui affecteraient les formes du genre burlesque ; celles qui auraient été présentées à d'autres académies, publiées ou imprimées ; celles, enfin, dont les auteurs se seraient fait connaître, ou pour lesquelles ils solliciteraient ou feraient solliciter.

» III. — *Formalités imposées aux concurrents.* — Les auteurs qui voudront concourir inscriront une épigraphe ou devise en tête de leurs ouvrages ; la même devise sera reproduite sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra leur nom et leur domicile. Ils en adresseront deux copies lisiblement écrites à M. le secrétaire de la Société. Ces envois devront lui parvenir franc de port, du 1er juin au 15 juillet.

» IV. — *Jury.* — Les juges du concours seront désignés par la Société et pris dans son sein. Chacune des trois sections (des lettres, des sciences et des arts) qui composent

la Société, désignera trois de ses membres par la voie du scrutin. Les neuf membres ainsi désignés seront nommés à chaque renouvellement de concours. Les membres sortants pourront être réélus. Réunis à MM. les président, vice-président, secrétaire et vice-secrétaire, ils formeront le jury du jugement qui se divisera en deux sections pour l'examen préparatoire des œuvres produites. Une des deux copies sera soumise à chacune des deux sections qui se réuniront ensuite pour décerner les prix.

» Tous les membres du jury sont exclus du concours.

» V. — *Récompenses.* — Il pourra être distribué des prix et des mentions honorables.

» Les prix consisteront en une palme, une marguerite, un œillet; enfin, en trois médailles grand module, le tout en argent.

» Les juges du concours pourront ne décerner qu'une partie de ces prix, dont les autres seront réservés pour le concours suivant.

» VI. — *Dispositions générales.* — Un programme publié par les soins de la Société fera connaître et les sujets mis au concours, et l'époque fixée pour la distribution solennelle des prix.

» Le jugement devra être rendu quinze jours au moins avant cette époque.

» Il en sera donné avis secrètement à chacun des lauréats, afin qu'ils aient le temps de se rendre à la séance de la distribution des prix.

» Les billets cachetés, contenant les noms des auteurs des ouvrages qui n'auront pas été couronnés ou distingués dans le concours, seront immédiatement détruits par le jury. Les manuscrits ne seront pas rendus et resteront déposés dans les archives de la Société.

» VII. — *Distribution des prix.* — La distribution des prix aura lieu dans le délai de six semaines au plus après la clôture du concours, au jour qui sera indiqué par les journaux.

» Les autorités civiles, religieuses et militaires, les membres du Conseil général du département, les dames, les amis des arts, des sciences et des lettres seront invités à cette solennité.

» Le président de la Société ouvrira la séance par un discours. Le secrétaire présentera ensuite un rapport sur les résultats du concours, il proclamera les noms des lauréats

qui seront invités à donner eux-mêmes lecture de leurs ouvrages et recevront des mains du président, ou des personnes les plus éminentes de l'assistance, les prix qui leur auront été décernés.

» VIII. — *Procès-verbal de la séance.* — Un procès-verbal de la séance où les prix auront été distribués sera imprimé et contiendra les discours et rapports qui auront été prononcés et les noms des lauréats.

» Les ouvrages qui auront été couronnés ou distingués par les juges du concours seront publiés, sinon intégralement, du moins par extraits. Le procès-verbal pourra reproduire aussi quelques œuvres littéraires ou scientifiques des membres de la Société dont lecture aura été donnée à l'assemblée par leurs auteurs. »

M. le président soumet à l'approbation de la Société le programme des sujets à traiter dont le projet a été arrêté, ainsi qu'il suit, par la commission nommée à cet effet :

Poésie. — Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Histoire. — Etude sur une notabilité aveyronnaise (l'éloge d'un personnage vivant ne sera pas admis au concours).

Sciences et arts. — Etude d'un monument, établissement ou institution du Rouergue.

Sur la première de ces questions, un membre propose de déterminer le sujet à traiter, afin d'éviter la difficulté qu'auront les juges du concours pour comparer entre elles les pièces qui lui seront soumises.

M. le président ne se dissimule pas le travail qui résultera pour le jury de la diversité des travaux qui seront présentés; mais il pense qu'on ne doit pas s'écarter des règles tracées par la plupart des sociétés savantes dans les concours qu'elles ont établi et dont les programmes sont déposés sur le bureau : presque toutes laissent le sujet de poésie au choix des concurrents.

Sur la seconde question, un membre propose l'éloge de Monteil ou d'une autre célébrité aveyronnaise.

Sur la troisième question, on demande également de déterminer un monument ou établissement du Rouergue, tel que l'ancienne abbaye de Conques ou de Sylvanès. Un autre membre propose la statistique d'une commune, d'un canton ou d'un arrondissement du département de l'Avey-

ron ; un troisième membre désirerait une étude sur le développement des sciences et des arts dans notre département, jusqu'au temps présent.

Après une discussion à laquelle prennent part tous les membres présents, les sujets proposés par la commission sont mis successivement aux voix et adoptés.

—

M. Fontès, trésorier de la Société, donne lecture du projet de budget qu'il a été chargé de présenter pour l'année 1867 ; ce projet est adopté.

—

Le secrétaire donne lecture d'un mémoire intitulé : *Rapport sur deux stations d'un peuple pasteur à Savignac (près Saint-Affrique), Aveyron*, par M. l'abbé Victor Ancessy et M. P.-E. Cartailhac, et d'un rapport adressé au président par M. l'abbé Cabaniols, curé de Saint-Salvadou, sur le résultat des fouilles par lui faites à Carentomag, dans les mois d'avril et d'octobre de l'année dernière. Ces deux travaux sont renvoyés à la commission chargée de la publication des mémoires.

—

M. le docteur Viallet demande la parole et s'exprime ainsi :

« Les archives municipales possèdent un plan du Bourg de Rodez, pris à vol d'oiseau. De son côté, la Société a un plan remontant à la même époque, c'est-à-dire au XVe siècle, représentant l'intérieur de la Cité vue de l'endroit où fut plus tard bâti l'enclos des chartreux, occupé aujourd'hui par le haras. Il est très-regrettable que la ville ne possède pas un plan de l'intérieur de la Cité semblable à celui du Bourg.

» Ce plan n'aurait-il jamais existé, serait-il seulement égaré ou perdu sans retour ? C'est ce que je ne peux dire. J'aime à espérer que la publicité donnée à cette note pourra contribuer à le faire rentrer aux archives, en cas qu'il ne soit qu'égaré.

» Ces deux plans, quoique ne complétant pas la vue de toute la ville, sont d'autant plus précieux pour l'histoire de Rodez, que peu de villes en France en ont datant de cette époque.

» Nous voyons, en effet, dans le plan que la Société possède, le clocher en bois qui brûla en 1510 et auquel François d'Estaing substitua notre magnifique tour, orgueil de la ville. Nous voyons la cathédrale non achevée, le palais

épiscopal tel qu'il était avant qu'une émeute l'eût renversé, les murs crénelés de nos remparts, le fort de Caldebouze, la tour Penavayre, celle de Corbières, celle qui surmontait la porte de la rue du Bal, la tour dite des écoles, l'hospice Sainte-Marthe et le faubourg d'Albespeyres.

» Le plan de l'intérieur du Bourg nous retrace la direction des rues, les édifices existants alors, ainsi que leurs formes et les nombreuses tours placées sur les remparts, tout l'espace occupé par cette partie de la ville, alors séparée de l'autre par des fossés, des remparts, et placée sous une autre juridiction que la Cité.

» Ce simple aperçu démontrera, je l'espère, la nécessité de faire lithographier ces deux plans si intéressants, et qui aideront, plus qu'on ne pense, à faire une histoire de cette ville, sur laquelle nos archives municipales renferment des documents aussi précieux que considérables.

» En éditant ces deux plans, nous n'aurons plus à craindre autant qu'ils se perdent ou qu'ils se détériorent.

» J'ai donc l'honneur de proposer à la Société d'adresser une demande à M. le maire et au conseil municipal afin qu'ils veuillent bien mettre ce dessin à notre disposition, pour le faire copier et lithographier ainsi que celui qui est dans nos archives, à un nombre tel que la Société jugera convenable. »

Les conclusions de M. Viallet sont adoptées.

—

M. le président signale à l'attention des membres présents le bulletin de la Société d'économie politique de Bordeaux pour les années 1865-1866, envoyé par M. Valat, son président et membre correspondant de notre Société, qui lui doit de nombreux et précieux documents.

—

Dons divers. — Indépendamment des dons déjà mentionnés au procès-verbal de la présente séance et des deux qui l'ont précédée, la Société a reçu, pour son musée, savoir :

De M. Rouget, conseiller à Montpellier : cinq anciennes monnaies ou médailles ;

De M. Mouton, procureur impérial à Rodez : plusieurs monnaies de diverses puissances, dont quelques-unes en argent ;

De M. Fontès, chef de division à la préfecture : un thaler de Prusse, en argent, et quatre anciens poids, en cuivre, de la ville de Rodez ;

De M. l'abbé Blanc, de Rodez, missionnaire apostolique : un beau papillon exotique et les photographies d'un Chinois et d'un Cochinchinois ;

De M. Castan, commissaire de police : un ancien poids, en fer, de la ville de Rodez, et plusieurs anciennes monnaies de divers pays ;

De M. Coudere, sculpteur : un débris d'antéfixe provenant des fouilles faites en 1856 au pré de la Conque, près Rodez, et deux anciennes clefs ;

De M. Marcorelles : deux anciennes monnaies ;

De M. Pons, d'Hauterives : un milan empaillé ;

De M. Charles de Bonald : une clef gothique, trouvée à son château de Vielvaysac, et deux anciennes monnaies ;

De M. l'abbé Cérès : divers ossements humains provenant des fouilles par lui faites récemment, dans un dolmen, à Séveyrac et dans la grotte de Peyre ;

De M. Eugène de Barrau : trois anciennes monnaies de France, dont une, en argent, à l'effigie de Charles VII ;

De M. Prompt, médecin à Naucelle : une monnaie de Louis XIV ;

De M. Lacaze, facteur-rural : trois petits poids en cuivre et diverses monnaies françaises et étrangères ;

De M. X... : une vitrine contenant divers échantillons de minéralogie ; deux bustes en plâtre ; sept médailles commémoratives d'Allemagne ; trois autres médailles diverses ; deux petits médaillons en bronze ; sept agathes polies ; une coquille ; un collier oriental, et un petit tronc d'église en cuivre ornementé ;

De M. *** : un fragment de statuette en marbre, venu d'Arles ;

De M. le vicomte de Saint-Remy : une médaille gauloise en argent ;

De M. Soulages : une médaille romaine, en argent, et plusieurs monnaies et médailles diverses en cuivre ;

De M. Cartailhac : divers fragments d'os et de matières calcinées, trouvés dans le sol de l'ossuaire des Auglans (Aveyron).

—

Dons pour la bibliothèque et les archives. — La Société a reçu de son Exc. le ministre de l'instruction publique : Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 7 avril 1866 ; br. in-8° ; — six livraisons de la Revue des Sociétés savantes des départements ; brochure

in-8° ; — Répertoire archéologique des départements du Morbihan et du Tarn ; br. in-4° ;

De son Exc. M. le ministre de l'agriculture : Concours d'animaux reproducteurs tenus à Angers, Arras, etc., en 1862 ; Paris, 1866 ; 1 fort volume, grand in-8° ;

De M. le Préfet de l'Aveyron : Compte des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1864 ; br. in-4° ; — Procès-verbaux des séances du conseil-général, session de 1866 ; 1 vol. in-8° ;

De Mgr l'évêque de Rodez : l'Instruction pastorale et le Mandement qu'il vient de publier pour le Carême de 1867; br. in-4° ;

De M. Artis, curé à La Cazotte : une Bible imprimée à Lyon en 1527 ; 1 vol. in-4° ;

De M. l'abbé Marcorelles, directeur de la Maîtrise, les OEuvres du cardinal Hadrien, imprimées en latin, à Paris; 1534 ; 1 vol. in-8° ;

De M. Galtier, instituteur : Notice géographique et historique sur le département de l'Aveyron ; 1 vol. in-12, qu'il vient de publier ;

De M. Pescheloche : Habitation troglodytique à Léojac (Tarn-et-Garonne), par M. Devals ; br. in-4° ; — l'Eclair, opéra-comique par M. Planard (Aveyronnais); Paris, 1836; br. in-8° ;

De M. Eugène de Barrau : quatre livraisons du journal le *Correspondant* ; br. in-8° ;

De MM. Ad. Burguière et Hercule Serres : plusieurs anciens assignats ;

De Mme Cécile Régnard, née Rouquayrol, aveyronnaise et membre de la Société : Cours de dictées adaptées à la grammaire des jeunes filles, à l'usage des écoles et des pensionnats ; Paris, 1866 ; 1 vol. in-12, dont elle est l'auteur ;

De M. Bras, médecin : copie d'une lettre adressée par l'historien Monteil, de Rodez, au baron Alibert, de Villefranche, premier médecin ordinaire des rois Louis XVIII et Charles X ;

De M. Brochot, professeur du lycée et membre de la Société : le compte-rendu de la soirée littéraire de Rodez dans laquelle il a traité : de la Rêverie dans la littérature française au XIXe siècle ; br. in-4° ;

De M. X. : Mémoire sur les souffrances agricoles ; — Pétition au Sénat ; — Observations sur le vinage, la viticul-

ture, etc.; — Lettre à M. le ministre de l'agriculture; en tout, 4 broch. in-4°, publiées à Pézénas, en 1866, par M. Alexandre Fabry, de Millau, à propos de l'enquête sur les souffrances de l'agriculture; — Notre-Dame de France, en vers latins, par un élève du petit séminaire de Belmont; Toulouse, 1856; br. in-8°; — Procès-verbal de la 5e assemblée générale, tenue à Rodez, en 1865, par la Société des médecins de l'Aveyron; br. in-8°; — Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur l'*Histoire de la cathédrale de Beauvais*, publiée en 1865, par M. G. Desjardins, ancien archiviste de l'Aveyron et membre de la Société des lettres; br. in-8°; — Les Eaux du parc et les jardins de Versailles; br. in-12; — Deux anciennes gravures et un numéro du *Journal illustré*, contenant les armes de diverses villes de France;

De M. *** : Eléments de logique à l'usage des gens du monde, formant la première partie d'un Cours complet de philosophie, par l'abbé Saury (d'Entraygues); Paris, 1773; 1 vol. in-12; — douze brochures traitant différents sujets de médecine, dont dix par des Aveyronnais ou anciens membres de la Société des lettres; — Mémoire sur les eaux minérales gazeuses d'Andabre, par L. Coulet; Paris, 1826; br. in-8°; — Dictionnaire élémentaire de botanique, par Bulliard; 1 vol. in-8°; — Philosophie botanique de Charles Linné, traduite du latin par F. Quesné; Paris, 1788; 1 vol. in-8°; — Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles depuis 1789 et sur leur état actuel, par M. Cuvier; Paris, 1827; 1 vol. in-8°; — Règlements du bureau de santé de Marseille, an V; 1 vol. in-4°; — Catalogue des collections du cabinet d'armes de Sa Majesté l'Empereur, par O. Penguilly-L'Haridon, conservateur du musée d'artillerie; Paris, 1865; br. in-4° — deux catalogues de bibliothèques de médecine et une gravure représentant la bataille de Solferino, d'après le tableau de M. Yvon, pour le musée de Versailles;

De M. Amédée de Sambucy : quatre articles par lui publiés dans l'*Echo de la Dourbie* et intitulés : Les Antiquités de la Grofézenque; — De l'influence de l'air vicié et de son action morbifique; — La machine humaine, — Les tremblements de terre;

De M. Forestié neveu, imprimeur à Montauban : cinq mémoires manuscrits, contenant réponse aux questions demandées par Mgr l'intendant de la généralité de Montauban, en exécution de sa lettre du 6 juin 1764, et relatifs, les quatre premiers, aux élections : 1° de Millau, sub-

délégation de Millau ; 2° de Rodez, subdélégation du Mur-de-Barrez ; 3° de Rodez, Villefranche et Millau, subdélégation de Millau ; 4° de Villefranche, subdélégation de M. Desplas ; le cinquième, envoyé seulement en copie et par extrait, est relatif aux manufactures et au commerce des étoffes des principaux lieux de la généralité ; — un jugement sur parchemin, rendu, le 12 novembre 1699, par le présidial de Villefranche, en faveur du Père Martin, prieur de la Chartreuse de Rodez, contre Antoine Grimal et Antoine Delmas, du lieu de Ginestous ; — autre parchemin fort ancien dans lequel se trouve mentionné le village de Laguioule, sous Rodez ; — deux imprimés intitulés : Lettre pastorale de Mgr Jean-Armand, évêque et comte de Rodez, en date du 19 juin 1728, et instruction pour le sieur Bounhiol, maître chirurgien de la ville de Rodez, contre le greffier et maîtres chirurgiens de la même ville. Cette dernière pièce est relative à un arrêt du 18 février 1730 et mentionne des lettres patentes accordées par le roi, en 1676, à l'hôpital de la ville de Rodez.

De M. Cartailhac, membre de la Société des lettres : trois articles qu'il a récemment publiés dans les journaux de Toulouse sous ces titres : 1° Empreintes de pluies trouvées dans le trias inférieur à Mounès (Aveyron) ; 2° Découvertes archéologiques au Théron (Tarn) ; 3° Compte-rendu et critique de l'Essai sur l'origine des monuments cyclopéens dans les Gaules, par M. Delpon ;

De M. Devals aîné, de Montauban : Habitation troglodytique des Proats-Hauts, commune de Léojac (Tarn-et-Garonne) ; br. in-4°, dont il est l'auteur ;

De M. de Crozant-Bridier : Etude archéologique et historique sur l'Afrique française ; br. in-8°, qu'il a publiée à Toulouse, en 1865 ;

De M. N.... : Rapport présenté à la Société d'éducation de Lyon par MM. les docteurs Desgranges, Fonteret et Passot, sur la méthode employée pour la cure du bégayement par M. Chervin aîné ; Lyon, 1864 ; — Rapport de M. Gubian sur la même méthode ; Lyon 1866 ; 2 br. in-8° ;

De M. Papi, professeur à Marseille et membre de la Société : trente cahiers d'application de sa méthode de calligraphie ;

De M. Léotard, sous-bibliothécaire à Montpellier : Notice sur la bibliothèque de la ville de Montpellier (Musée Fabre) ; br. in-8°, qu'il vient de publier ;

De M. Ratery, imprimeur : l'Annuaire statistique et administratif du département de l'Aveyron pour l'année 1867 ;

De M. Jules Bonhomme, membre de la Société : les trois premières livraisons de la Revue agricole de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère, publiée à Rodez sous sa direction ; br. in-8° ;

De M. Lacointa, de Toulouse : sept livraisons de la Revue de Toulouse et du midi de la France, qui se publie sous sa direction ; br. in-8° ;

De la société académique de Saint-Quentin : le tome VIe de ses publications ; 1 vol. in-8° ;

De l'Académie impériale de Toulouse : le tome IV, 6e série, de ses Mémoires ; 1 vol. in-8° ;

De l'Académie du Gard : le volume de ses Mémoires contenant ses travaux du mois de novembre 1863 au mois d'août 1864 ; in-8° ;

De la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme : la seconde et la troisième livraison de son Bulletin ; br. in-8° ;

De la Société historique et archéologique de Château-Thierry : le premier semestre de ses Annales ; 1866 ; br. in-8° ;

De la Société médicale de l'Aube : son second Bulletin pour l'année 1866 ; Troyes, br. in-8°.

La Société, acceptant avec reconnaissance ces divers dons et communications, vote des remerciments à leurs auteurs et la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 8 avril 1867.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur des mines, vice-président de la Société ; de Séguret père, ancien magistrat ; l'abbé Noël, chanoine et vicaire-général du diocèse ; Gaspard de Cabrières ; l'abbé Dalac, curé d'Onet-le-Château ; Bourguet (Léopold), agent de change ; l'abbé Marcorelles, directeur de la Maîtrise ; Bonnefous, avocat à Arvieu ; l'abbé Durand, curé de Marcillac ; de Monseignat (Jules), premier commis de la direction de l'enregistrement ; l'abbé Vidal, vicaire de la Cathédrale ; Calmès, vérificateur de l'enregistrement ; l'abbé Cérés, aumônier du couvent de la Providence ; Virenque, ancien professeur ; Maisonnabe, avocat ; Affre, archiviste du département ; Lala, médecin ; Lacombe, avocat, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

Admissions. — M. Marie-Gabriel-Ludovic de Julien, comte de Pégueiroles, membre de l'association scientifique de France et de la société française d'archéologie, est admis, sur sa demande et la présentation du bureau, en qualité de membre titulaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

M. J.-T. Houlier, chef d'institution à Marseille, est admis comme membre correspondant. A l'appui de sa demande, M. Houlier a offert à la Société une brochure et plusieurs tableaux de lecture dont il est l'auteur et qui ont été l'objet d'un rapport lu en séance par M. Palous, membre de la Société.

M. l'abbé Cérès communique à la Société le résultat de plusieurs excursions par lui faites dans les environs de Rodez, de Millau et de Vabres. A la suite de cette lecture, M. Cérès appelle l'attention de ses collègues sur une tête de jeune femme en marbre blanc d'Italie, recueillie dans l'un des champs de M. Pouget, propriétaire à Mas-Marcou. Malgré les ravages du temps et les mutilations nombreuses qu'on lui a fait subir, il est aisé de reconnaître que cet objet d'art remarquable appartient à l'époque gallo-romaine. Deux nappes de cheveux se divisant sur le front et passant au-dessus des oreilles, qu'elles laissent à découvert, vont se réunir derrière la tête en une touffe abondante retenue par une résille. Le chignon que portent aujourd'hui les dames n'est donc pas d'invention moderne. Est-ce une divinité quelconque ou simplement un portrait de famille? De nouvelles découvertes dans le champ où cette tête a été trouvée avec une clef magnifique à poignée de bronze, au milieu de nombreux fragments de briques à rebord, pourraient élucider cette question. M. Cérès propose donc un essai de fouilles qui ne resterait pas sans résultat; cette proposition est adoptée.

—

Le secrétaire de la Société demande la parole et donne lecture du mémoire suivant que M. de Gissac, ne pouvant prolonger son séjour à Rodez jusqu'au jour indiqué pour la séance, lui a laissé sur sa demande :

« Messieurs, les intérêts industriels et agricoles ne sont pas les seuls qui souffrent et se plaignent du retard apporté à l'établissement de la voie ferrée qui doit traverser notre département. Le rail-way n'est pas seulement destiné à multiplier l'échange des divers produits, mais aussi à établir l'échange des idées et à créer un courant intellectuel plus actif entre les diverses contrées réunies par lui.

» Ces réflexions, Messieurs, je les fais plus vivement chaque fois que je me sens privé d'assister à vos réunions. La distance, et plus encore l'encombrement des voitures publiques à l'époque des séances de la Société, qui concordent avec les grandes foires de Rodez, ne peuvent laisser que bien rarement ce plaisir à ceux qui résident dans le sud du Rouergue.

» Si je n'en ai pas profité davantage, je n'en ai pas été moins sensible à l'honneur que vous m'avez fait il y a quatre ans en m'admettant parmi vous, et, sous le bénéfice de ces circonstances atténuantes, veuillez en recevoir mes

tardifs remerciements. Je sens comme il le mérite tout ce qu'il y a de flatteur à être associé aux travaux et aux recherches d'une Société qui, par ses publications, a placé si haut sa réputation de savoir et de goût, et ce n'est pas sans émotion que je songe à apporter ma modeste pierre au monument que vous élevez, dans nos contrées, aux lettres, aux sciences et aux arts.

» Permettez-moi de vous entretenir aujourd'hui d'une intéressante localité où une découverte digne d'attention vient d'être faite.

» Le bourg de Castelnau-de-Lévézou était à la fois une place forte et le siége d'une abbaye de Bénédictins. Son importance, due à sa position, en avait fait le centre d'une baronnie considérable qui, en 1238, passa du comte de Provence et de Toulouse à Bernard de Lévézou qui la vendit en 1270 à Hugues d'Arpajon, son beau-frère, dont les descendants la possédèrent jusqu'au siècle dernier, où elle fut érigée en marquisat en faveur du président de Péguerolles, qui l'avait acquise de la maréchale de Biron, dernière héritière de l'illustre maison d'Arpajon.

» Antérieurement à ces dates, nous voyons que Pierre Besson, évêque de Rodez, qui, ainsi que le prouve le fait suivant, avait des droits sur cette localité, donna en 1084 à la célèbre abbaye de Saint-Victor-de-Marseille le monastère de Castelnau. Pendant plusieurs siècles les Bénédictins y résidèrent, et là, comme partout, ces savants religieux ont laissé de précieuses traces de leur passage.

» Des bâtiments claustraux il ne reste plus que quelques constructions plus ou moins défigurées, dont la mieux conservée est celle qui sert aujourd'hui de presbytère. Quelques fenêtres géminées, ornées d'élégantes archivoltes, des corniches à modillons, des cordons de pierre de taille à pan coupé indiquent que l'abbaye fut construite à la brillante époque du style roman, vers la fin du onzième ou le commencement du douzième siècle.

» La décadence de l'abbaye est d'ailleurs ancienne. Lorsque la révolution dispersa les ordres religieux elle était abandonnée par les Bénédictins qui en avaient fait cession au prieuré.

» L'église abbatiale est restée entière et a été heureusement préservée des restaurations, souvent plus désastreuses pour les monuments que les révolutions. Construite en grès de bel appareil, cette église est divisée en trois nefs par des piliers assez élancés, accostés de colonnettes géminées supportant les arcs-doubleaux qui partagent les

nefs en quatre travées. Chaque nef est terminée par une abside entourée d'arcatures et surmontée d'un cul-de-four; au fond de la nef principale est une tribune du quinzième siècle très ornementée, où les armes de l'abbaye de Saint-Victor sont sculptées au milieu de ces ornements finement fouillés qui rendirent cette époque de décadence du style ogival si merveilleuse par le fini et l'épanouissement de la sculpture décorative.

» M. le curé de Castelnau a eu le bon goût de faire dépouiller son église des crépissages et badigeons qui la masquaient et de faire marquer par un simple trait les joints de la pierre; aussi l'ensemble du monument est-il d'une pureté parfaite.

» C'est sous le chœur de cette église qu'une curieuse crypte vient d'être découverte. Son existence était indiquée par des jours étroits pratiqués dans les murs au-dessous du niveau du pavé de l'église; mais jamais personne n'y avait pénétré, et l'entrée n'en était pas connue. Un heureux hasard fit découvrir une ouverture au-dessous d'un pavé du bas-côté de droite; cette ouverture donnait sur un escalier amenant à la crypte, qu'il fallut déblayer d'une masse considérable de décombres. Je l'ai attentivement visitée et j'ai reconnu là une construction des plus pures et des plus caractérisées.

» J'espérais y trouver de précieux documents sur l'histoire de l'abbaye gravés sur les tombes des abbés ou les sépultures de quelques personnages historiques : mon espoir fut déçu : un dallage relativement moderne n'offre aucune trace d'inscription. On distingue sur une pierre d'un mur une sorte de croix où quelques personnes ont cru reconnaître une croix de Malte, mais qui est simplement, à mon avis, une marque d'ouvrier.

» Si la crypte de Castelnau ne renferme pas les trésors que nous espérions y trouver, elle n'en est pas moins remarquable par sa construction et son plan, qui rappelle celui de la crypte de Saint-Sernin de Toulouse. Trois petites nefs, voûtées à arc surbaissé, communiquant seulement par la première travée, la composent; celle du milieu est plus longue et plus large. Les murs sont bâtis en pierre de taille, tandis que les voûtes, construites en moellon assez disjoint par le temps, demanderaient à être cimentées.

» Un autel roman en pierre, surmonté d'une statue de saint Joseph, patron de la Bonne-Mort, vient d'être érigé dans cette crypte qui, éclairée d'un demi-jour par les

étroites ouvertures dont nous avons parlé, a repris tout son cachet religieux et artistique et complète le beau monument qui s'élève au-dessus d'elle, en lui apportant le précieux appendice d'une église souterraine qu'on aime tant à trouver au-dessous des sanctuaires romans.

» Le clocher a été construit en deux fois. La première partie offre sur chaque face une double arcature travaillée avec un certain luxe. Pour le doubler, on lui accosta une autre construction moins soignée, mais où cependant on a voulu suivre le premier plan. Il en résulte que deux faces ont quatre arcades, et les autres, deux seulement.

»Nous ne pouvons quitter Castelnau sans dire un mot de la belle église de l'ancien prieuré, désertée depuis la cession des Bénédictins. Placée au milieu du cimetière, elle ne sert aujourd'hui qu'aux cérémonies funèbres. Sa construction paraît presque contemporaine de celle de l'église abbatiale. La nef unique est divisée par des arcs-doubleaux qui reposent sur des colonnes engagées aux chapiteaux historiés. Au-dessus de la travée la plus rapprochée du chevet s'élève une gracieuse coupole qui n'est pas sans analogie avec celle de Conques; elle est divisée par des nervures plates qui ornent aussi le cul-de-four du chœur. J'ai pensé que cette église appartenait au douzième siècle.

» Enfin, on remarque une déviation prononcée dans l'axe de l'église. Cette particularité se retrouve trop souvent dans les églises du moyen-âge, et particulièrement à l'époque romane, pour qu'il soit possible de l'attribuer à une erreur de construction; il faut plutôt y voir les idées symboliques dont sont, d'ailleurs, si fortement pénétrés les sanctuaires du style roman.

» Comme constructions militaires, on voit à Castelnau cinq tours encore belles, malgré bien des meurtrissures, et quelques restes défigurés de l'ancien rempart qui protégeait la partie basse de la place. Certaines ouvertures et quelques débris de défenses me feraient attribuer ces tours et ces courtines au quatorzième siècle. Le haut était défendu par le château qui n'est plus aujourd'hui qu'une vaste et solide construction sans caractère, mais produisant, par sa masse et par sa position, un effet imposant.

» Détaché des plateaux du Lévézou, Castelnau domine presque à pic l'étroite et profonde vallée de la Muze, qui ne le cède point en pittoresque aux vallées du Tarn, de la Dourbie et de la Junte. Si notre département est riche en débris où l'archéologue aime à chercher la trace des générations qui nous ont précédé, le savant peut aussi, dans

un sol si profondément bouleversé par les cataclysmes géologiques, interroger les diverses formations qui chacune retracent une création entière et attestent du travail successif de l'immensité des âges ; le poète et l'artiste peuvent, à leur tour, contempler les tableaux splendides et variés d'une puissante nature qui leur rappellent ces descriptions des Higlands rendues familières par Scott, et retracent à leur imagination les retraites inaccessibles des Enfants du Brouillard ou du clan proscrit des Mac-Grégor. Nous n'avons rien à envier aux contrées plus connues et plus vantées qui attirent la foule. Vos travaux, Messieurs, mettent en lumière ce que notre pays renferme d'intéressant et de curieux, et je serai fier de collaborer avec vous à cette œuvre aussi attrayante que patriotique. »

—

Il est ensuite donné lecture d'une biographie de Bonnet de Jalenques par M. d'Assier de Tanus. Ce travail intéressant est renvoyé à la commission des mémoires.

—

Parmi les publications aveyronnaises déposées sur le bureau, M. le Président signale un volume de notre collègue M. Jules Duval, intitulé : *Notre Pays,* et un ouvrage en deux volumes, de M. l'abbé Noël, ayant pour titre : *Le Véritable langage des Fleurs.*

Ces deux ouvrages sont confiés, le premier à M. G. de Cabrières, et l'autre à M. Durand, curé de Marcillac, qui doivent en rendre compte à l'une des prochaines séances de la Société.

—

Le programme du concours ouvert par la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, pour les années 1867 et 1868, est déposé aux archives de la Société et sera communiqué à ceux de ses membres qui désireraient concourir.

—

M. le président invite les membres de la Société dont les travaux doivent être insérés dans le neuvième volume des Mémoires à les remettre le plus tôt possible afin de ne pas retarder l'impression qui est déjà commencée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,

ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 21 juillet 1867.

Présidence de M. DALAC, *président de la section des Sciences.*

Sont présents : MM. Pescheloche, architecte ; Poulon, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées ; de Valady (Henri), conseiller général ; Affre, archiviste ; Fontès, chef de division de la Préfecture ; de Valady (Eugène), avocat ; Vergnes, sous-intendant militaire ; Albespy, médecin ; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence ; Viallet, médecin ; Léopold Bourguet, agent de change ; Virenque, ancien professeur ; Lacombe, avocat, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

Admissions. — M. Alfred Caraven, de Castres, est admis, sur sa demande et la présentation du bureau, en qualité de membre titulaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

M. Alfred Grailhe, Aveyronnais, résidant actuellement hors du département, est admis en qualité de membre correspondant.

M. Palangié, membre titulaire de la Société, obligé de quitter le département, demande à changer son titre contre celui de correspondant : sa demande est agréée.

—

Parmi les publications offertes à la Société et déposées sur le bureau, M. le Président signale à l'attention des membres présents l'ouvrage que M. l'abbé Noël a publié sous ce titre : *La chaîne d'or* ou *la vie admirable de la*

Vierge immaculée Mère de Dieu, accompagnée de réflexions pieuses, de notes historiques et de traits édifiants, et celui de M. Palangié sur : *Les Associations syndicales*. La Société charge M. l'abbé Dalac et M. Lacombe de présenter un rapport sur ces deux ouvrages à l'une des prochaines séances.

—

La Société a encore reçu *l'Annuaire* de la Société philotechnique pour l'année 1866, et le premier volume des *Annales* de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, nouvellement fondée à Nice. Il est délibéré qu'il sera fait échange de publications avec ces deux sociétés.

—

Sur l'invitation de M. le Président, M. Affre donne lecture du rapport suivant que M. G. de Cabrières a été chargé de présenter sur le dernier ouvrage de notre collègue M. J. Duval :

« Messieurs,

» M. J. Duval, qui fut un des fondateurs de notre société avant d'en devenir un de ses plus zélés collaborateurs correspondants, vient de publier un livre intitulé : *Notre Pays*. Il en a fait hommage à ses collègues, et il entre dans les lois de la plus élémentaire convenance de rendre un compte succinct de cet écrit, qui ne doit pas passer inaperçu parmi nous qui connaissons la valeur des œuvres de M. Duval, intéressantes sous le rapport du fond comme de la forme.

» L'auteur dit dans son *Avant-Propos* qu'en faisant cette publication, « il a voulu faire connaître la France entière » sous le rapport de ses forces productives, au peuple qui » l'habite et à l'étranger qui la parcourt, afin qu'elle soit » mieux aimée, mieux servie et mieux appréciée. »

» Ce but, M. Duval nous semble l'avoir atteint. En effet, tous les chapitres de ce livre sont également attrayants. Il décrit sommairement le territoire français, sa position géographique, ses montagnes, ses fleuves et rivières, ses canaux, ses voies de communication, ses régions, provinces et départements. Rien n'est oublié. Il parle comme un agronome des plus compétents des cultures diverses du sol, de ses produits si multiples et si riches, des animaux domestiques, des céréales, vins, plantes textiles, tinctoriales, oléagineuses et autres dont l'abondance atteste la force productive de la France.

» Il décrit en connaisseur toutes les branches de notre industrie : mines, forges, fabriques et machines de toute espèce ; il dresse en économiste distingué la statistique de tous les produits de notre beau pays, et cette nomenclature paraît exacte et consciencieuse. Aux mérites dont nous manquons ou que nous ne possédons qu'à un moindre degré que notre puissante rivale l'Angleterre, nous opposons, dit l'auteur, page 257, « les qualités de l'es-
» prit, notre génie inventif, toujours en quête de perfec-
» tionnements, prompt à renouveler les dessins, les pro-
» cédés, les modèles ; nos instincts natifs et cultivés de bon
» goût et d'élégance, de grâce et d'harmonie, adaptant
» bien les matières et les formes aux destinations, notre
» sentiment du style imprimant même à la simplicité un
» cachet de distinction et ornant le produit sans le sur-
» charger. L'ouvrier français participe à ces dons heureux
» de la race.... Enfin le fabricant excelle dans l'art de faire
» concourir à l'œuvre commune les volontés les plus di-
» verses, les bras les plus nombreux, comme les matières
» les plus dissemblables : on dirait un effet de cette socia-
» bilité conciliante dont la Providence a doté la nation
» française. »

Il faut lire *Notre Pays*. C'est écrit avec verve, élégance et ce coloris qui font le charme du style de l'auteur. Si nous n'atteignons pas encore le sommet des perfectionnements, c'est qu'il entre dans notre nature de ne les réaliser jamais, même quand on est dans la période ascendante. M. Duval indique bien les moyens de faire arriver aussi haut que possible les œuvres humaines, mais il ne dissimule pas les obstacles à surmonter. Il espère que la France les vaincra, et qu'alors notre pays, « le plus beau royaume
» du monde, après celui du Ciel, suivant la parole de
» Grotius, atteindra l'apogée de la gloire et de la richesse,
» les deux leviers de la puissance, et alors l'homme du
» pays, le *Paysan (1)*, personnifiera l'union du travail et
» du patriotisme, de la force et de l'intelligence. »

» Finissons comme finit M. Duval : «qu'il en soit ainsi.»

» G. DE CABRIÈRES. »

—

Le secrétaire demande la parole et communique à la Société un mémoire qu'il a reçu de M. de Pégueyrolles sur

(1) Nous pensons que M. Duval entend par ce mot tous les habitants de la France. C'est une extension un peu libre de la signification du mot *paysan*.

Arisitum. La Société délibère que ce travail considérable est renvoyé à la commission chargée de la publication des Mémoires.

—

M. le président communique à la Société le programme des sujets mis au concours par l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, et par la Société académique de Boulogne-sur-Mer, pour les années 1868, 1869 et 1870. Ces deux pièces seront déposées dans nos archives et communiquées aux membres qui voudraient prendre part à ces concours.

—

M. le président communique encore à la Société une circulaire du comité archéologique de Senlis, qui engage les membres des Sociétés savantes, attirés à Paris par l'Exposition universelle, à visiter les arènes de Senlis, qui peuvent être considérées, à cause de la courte distance et de la facilité des communications, comme se trouvant dans la banlieue de la capitale.

—

Le directeur du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye demande qu'on veuille bien lui confier, pour être moulé, un masque de gladiateur que possède le musée de Rodez. Le casque sera renvoyé en bon état et accompagné d'un moulage. Il demande, en outre, un échange des objets que nous possédons en double. Ces deux propositions sont adoptées, et la Société charge M. Cérès, M. Pescheloche et M. Valadier de choisir les objets en double dont elle peut disposer.

DONS DIVERS.

Indépendamment des dons mentionnés dans ce procès-verbal et dans celui de la précédente séance, la Société des lettres a reçu pour son musée, savoir :

De M. de Monseignat (Hippolyte), son président : une médaille en bronze, grand module, frappée le 30 floréal an X, à l'effigie des trois consuls de la République française, et autres cinq médailles, moyen bronze, représentant divers personnages, par Gayrard, originaire de Rodez;

De M. l'abbé Ravailhe : Deux arcs en baleine et dix flèches de formes variées, ainsi qu'un costume en plume de diverses couleurs, à l'usage des peuplades sauvages du Brésil ;

De M. Z.... : une vignette gravée sur cuivre, ayant servi à l'impression des papiers de la *Société des amis de la Constitution de Rodez ;*

De M. Couton, curé de Combret : une monnaie en argent, de Louis XIV ;

De M. Fontès : une ancienne monnaie de France et une monnaie de Chine, moderne ;

De M. Viallet, médecin : les débris d'une ancienne chasuble, provenant du château de Cadars ;

De M. Gély, propriétaire à Rodez : vingt-huit monnaies diverses ou médailles romaines ;

De M. X.... : une pierre gravée ; — une statuette d'évêque en bronze ; — un petit suaire en broderie, sur soie ; — une statuette en albâtre ; — six médailles en bronze ; — deux clichés ou petits médaillons, à l'effigie d'Anne de Montmorency, connétable de France, et de Jéhan-Van, Boeckel ; — une plaque en cuivre repoussé, représentant la mort du Sauveur sur le Calvaire ;

De M. Bestion père, à Rodez : un petit vase en stuc, trouvé dans des décombres, à Orléans ;

De M. Terrayl, de Rodez : une roche et une variété de lichen, par lui apportées de l'Algérie ;

De M. Grailhe (Alfred) : le petit sceau, de Varenct, en 1582, et deux anciens poids en cuivre, l'un du Bourg, de Rodez, et l'autre d'Alby, du XVIe siècle ;

De M. Daures, instituteur à Mayran : une oiseau de proie.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE OU LES ARCHIVES.

Elle a reçu de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique : Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 4, 5 et 6 avril 1866 (histoire, philologie, sciences morales et archéologie), deux volumes grand in-8°, ainsi que les livraisons de la *Revue* des Sociétés savantes des départements, publiées en novembre et décembre 1866, janvier, février, mars, avril et mai 1867 ;

De M. le préfet de l'Aveyron : le *Budget départemental* des dépenses et des recettes ordinaires, facultatives, extraordinaires et spéciales, exercice 1867. Br. in-4°.

De M. le maire de Montpellier : *Catalogue* des livres

légués à la bibliothèque de la ville de Montpellier, par l'abbé Flottes, 1866. 1 fort vol. in-8°;

De M. A. de Sambucy : divers articles scientifiques, par lui récemment publiés dans différents journaux ;

De M. de Labonnefon, Aveyronnais : *Pierre Valdey*, ou *le bon fils*, essai d'éducation pratique (2e édition) ; 1 vol. in-8° dont il est l'auteur ;

De M. le docteur Auzouy (Aveyronnais) : *Les Crétins et Les Cagots des Pyrénées*, brochure in-8° qu'il vient de publier ;

De M. l'abbé Mouls (Aveyronnais) : *Deux bienfaiteurs des Landes de Gascogne*, l'abbé Desbiey et Brémontier ; — le *Port d'Arcachon*, deux brochures par lui publiées en 1866 et 1867;

De M. J.-T. Houlié, directeur de l'institution Notre-Dame-de-Lagarde, à Marseille : Synopsis de la lecture et tableau syllabique, imprimé en cinq couleurs, qu'il a composé pour faciliter aux enfants l'étude de la lecture, ainsi qu'une brochure in-8°, par lui publiée à Marseille en 1863, et qui contient des notes explicatives de ces différents tableaux ;

De M. Urbain Deschartes : *Les Travaux historiques de la ville de Paris*, étude critique sur les deux premiers volumes de la collection, brochure in-8° qu'il vient de publier ;

De M. A. Caraven, de Castres : La carte archéologique du département du Tarn, aux époques anté-historiques, gauloise, romaine et franque, qu'il vient de publier ;

De M. X..... : *Vie d'Anne Gertrude*, pieuse créole de Cayenne, par J.-J. Bélières (Aveyronnais) ; Avignon 1857, 1 vol. in-18 ; — *Compte-rendu* de l'œuvre du denier de Saint-Pierre dans le diocèse de Rodez, de la fête de Noël 1865 à la fête de Noël 1866, publiés par ordre de Mgr l'Evêque ; Genève 1867, br. in-8° ;

De M. *** : *Oraison funèbre* de Henri-le-Grand. par Jacques Seguier, philosophe et théologien français de la ville de Rodez, Paris 1610, br. in-8° ; — L'*Art* de préparer, monter et conserver les oiseaux, par P. Evans, Paris 1841, br. in-8° ; — *Notice* sur une médaille de Ph. M. Visconti, duc de Milan, par Tôchon d'Anneci, Paris 1816, br. in-4° ; — Une Fabrique de faïence à Lyon sous le règne de Henri II, par M. le comte de la Ferrière-Percy, Paris 1862, br. in-8° ; — *Dissertation* historique sur les origines de la ville de Bordeaux, par M. le chevalier M. A.

Siméon, Paris 1851, br. in-8° ; — La *Bibliothèque* d'un médecin au commencement du XVe siècle, par M. Achille Chereau, Paris 1864, br. in-8° ; — *Notice* sur la Société des antiquaires du Nord et l'histoire anti-Colombienne de l'Amérique, et sur les travaux de M. C.-Ch. Rafn, par Laur et Borring ; Paris, 1851, broch. in-8° ; — un dernier mot sur le prétendu Polythéisme des Egyptiens, par J.-F.-A. Perrot, Nîmes, 1857, brochure in-8° ; — une gravure représentant le comte de Morny, d'après Audibran ;

De M. Loysel : Rapport sur une épidémie de grippe dans l'arrondissement de Cherbourg en 1864, Cherbourg 1867, br. in-8° dont il est l'auteur.

De M. A..... : *Le Choléra-morbus épidémique*, observé et traité selon la méthode physiologique, par F.-J.-V. T, 1 volume in-8° ; — *Rapport et Instruction pratique* sur le choléra-morbus, publié en 1832 par l'Académie royale de médecine, br. in-8° ; — *Attentat du 13 septembre 1841*, procès Quénisset, Paris 1841, br. in-18 ; — *Instructions* aux adjoints des maires pour l'exercice du ministère public à l'usage des municipalités de l'Aveyron, br. in-8° ;

La Société a également reçu l'*Annuaire de l'Institut des Provinces*, pour l'année 1866 ; — Les *Procès-verbaux* des séances générales tenues en 1865, par la Société française d'archéologie, à Montauban, Cahors et Guéret ; — L'*Annuaire* de la Société philotechnique de Paris, pour l'année 1866 ; — Les *Mémoires* publiés en 1866, par la Société littéraire de Lyon ; — Le tome premier des *Annales* de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, ainsi que la suite des publications de la Société académique de Maine-et-Loire, de l'académie du Gard et des Sociétés savantes de Saint-Etienne et de Château-Thierry.

La Société, reconnaissante de ces divers dons et communications, vote des remerciments à leurs auteurs, après quoi la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 17 septembre 1867.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur des mines; de Séguret père, ancien magistrat; l'abbé Noël, vicaire général; Affre, archiviste du département; Palous, chef d'institution; Poulon, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées; Fontès, chef de division de la préfecture; l'abbé Durand, curé de Marcillac; Guirondet, juge de paix à St-Antonin; Billoin, percepteur à Rodez; Jules de Monseignat, premier commis de la direction de l'enregistrement; Maisonabe, avocat; Lala, médecin; Alary, avocat; Léopold Bourguet, agent de change; Vaïsse, ingénieur des mines; Coc, médecin; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise; Viallet, médecin; l'abbé Féral, curé de Notre-Dame de Laval; Lacombe, avocat; l'abbé Fabre, aumônier des frères; Mahoux fils, statuaire; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la providence; Albespy, médecin; et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

ADMISSION.— M. Mayran, membre du Conseil général, est admis, sur sa demande et la présentation du bureau, en qualité de membre titulaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

—

Les membres de la Société ont tous remarqué, avant la séance, un tableau de grande dimension, exposé dans la salle de la bibliothèque, et qui est dû au pinceau habile de Mlle Elise Moisson-Desroches, artiste peintre, originaire de Rodez, où son père a longtemps exercé les fonctions d'ingénieur en chef des mines du département.

Les travaux de Mlle Desroches lui ont valu les éloges les plus flatteurs : M. Théodore Couture dit, en parlant d'elle

que « l'amour que cette jeune artiste a pour son art, les preuves de talent qu'elle a données, les espérances que font concevoir d'aussi brillantes qualités, ne peuvent manquer de lui assurer un rang distingué parmi les artistes contemporains. » Le Conseil général, de son côté, appelait, en 1865, l'intérêt de l'administration sur cette jeune artiste et demandait qu'un de ses tableaux fût placé dans les galeries de notre musée.

Répondant à ce désir, Mlle Desroches a envoyé une de ses plus belles toiles représentant Anne de Boleyn, femme d'Henri VIII, au moment où son enfant Elisabeth lui est amenée dans sa prison par sa rivale Jeanne Seymour. Elle offre de le livrer au département moyennant la somme de deux mille francs, payables en plusieurs annuités. Cette somme, d'après l'opinion de plusieurs hommes compétents, entre autres M. Girou de Buzareingues, notre collègue, est de beaucoup inférieure à la valeur réelle de ce tableau dont M. Haro, expert-restaurateur des tableaux du ministère des travaux publics et des Tuileries, a rendu le témoignage le plus flatteur. Cet artiste estime que cette toile, « par l'importance de sa composition et la qualité de son exécution, mérite d'être placée *dans une galerie ou un musée de tableaux modernes.* »

Le Conseil général, qui venait de donner à notre Société une nouvelle marque de sympathie, en lui allouant une subvention de quinze cents francs, n'a pas cru pouvoir, en présence des charges nombreuses qui grèvent le budget départemental, voter l'achat de cette toile ; mais il a accordé à son auteur une subvention de 500 francs à titre de dédommagement pour les frais occasionnés par cet envoi.

Organe du comité permanent qui propose à l'unanimité l'acquisition de ce tableau, M. le président ajoute qu'il serait regrettable de ne pas saisir une occasion aussi favorable d'enrichir notre musée d'une œuvre remarquable. Il propose donc de profiter de la subvention de 500 francs donnée par le Conseil général, et de voter le complément de la somme demandée qu'on payerait en cinq annuités de 300 francs chacune. Il espère d'ailleurs que les représentants du département n'ayant pas à pourvoir une autre année aux dépenses que nécessite la prochaine tenue du concours régional, voudront bien alléger cette charge un peu lourde pour notre modique budget.

Un membre, sans combattre la proposition du comité, ne croit pas le moment opportun, et demande que cette acquisition soit ajournée jusqu'à l'époque où M. le tréso-

rier présentera l'état des recettes et des dépenses faites dans le courant de l'année.

Plusieurs membres combattent cette proposition et disent qu'on ne peut retenir aussi longtemps ce tableau, sans être assuré qu'on ne sera pas obligé de le renvoyer. M. le trésorier, à son tour, dit qu'il peut assurer, dès à présent, que, malgré la pénurie de son budget, la Société peut faire face à cette dépense.

La proposition du comité permanent est mise aux voix et adoptée.

—

M. le président communique à la Société la lettre suivante qu'il reçoit de M. Valat :

« Rodez, le 16 septembre 1867.

» Monsieur le Président,

» L'académie de Bordeaux regrettant les relations qu'elle avait longtemps entretenues avec la Société que vous présidez, désire les reprendre, et se flatte qu'elles pourront renaître dans un intérêt commun ; elle n'oublie pas que les destinées du Rouergue furent liées pendant une assez longue période à celles de la Guyenne, et que l'histoire de ces provinces est peut-être à faire encore ; dans tous les cas, les communications qui seront la conséquence de la proposition que j'ai l'honneur de vous transmettre éclaireront sûrement plus d'un point obscur des annales d'une contrée qui vous est chère.

» Personnellement je suis heureux de servir d'intermédiaire entre deux sociétés qui m'ont témoigné une bienveillance particulière, et je prends la liberté de vous adresser trois brochures publiées déjà dans les actes de l'académie de Bordeaux.

» Nous pouvons vous envoyer tous les volumes qui ont paru depuis l'année 1855 au nombre de 12 ; la publication régulière des actes remonte à 1819 et n'a subi que trois interruptions en 1823, 1826 et 1839 ; mais l'Académie, outre l'exemplaire qu'elle a pu former, n'a pas toutes les publications qui ont paru de 1819 à 1867. J'attendrai votre avis sur le nombre et le n° des volumes qui vous manquent ou que vous désirez ; de mon côté, à mon retour, je vous adresserai la note des volumes que nous possédons des publications faites par votre Société, afin d'obtenir, s'il est possible, la collection complète.

» L'académie de Bordeaux publie en outre des comptes-rendus de ses séances depuis 1856 ; je vous en adresse éga-

lement un spécimen, que j'avais à ma disposition sans le savoir : peut-être vous sera-t-il agréable d'en avoir la collection ?

» Agréez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués et confraternels,

» VALAT, *secrétaire général.* »

La Société accueille avec empressement la proposition de son honorable collègue.

L'envoi de cette lettre était accompagné de plusieurs brochures dont M. Valat est l'auteur et qui ont pour titre :

De la double série de Polyèdres demi-réguliers qui servent de complément aux recherches d'Archimède et de Képler sur le même sujet ;

Plan d'une Géométrie nouvelle ou *réforme de l'enseignement de la Géométrie élémentaire ;*

Des Hypothèses dans la science.

Ces divers travaux sont confiés à M. Boisse, vice-Président de la Société, qui est chargé d'en rendre compte dans l'une des prochaines séances.

—

M. le docteur Viallet a reçu de M. Jules Duval, membre fondateur de notre Société, une lettre dont il communique l'extrait suivant :

« J'apprends avec plaisir que la Société des lettres continue ses travaux. En se reportant à l'introduction du 1er volume de ses mémoires, on verra que le 22 janvier 1868 sera le trentième anniversaire de la première séance qui fut tenue à l'Hôtel-de-Ville. Ne serait-ce pas le cas de rappeler et célébrer cette utile création par quelque solennité, où serait retracée l'histoire de ses développements, de ses travaux, de ses services durant une période trentenaire ? Un banquet confraternel terminerait la fête. J'ai l'idée que la plupart des membres saisiraient volontiers l'occasion de se rapprocher : les fondateurs commencent à devenir rares ; ils tâcheraient — moi tout le premier — de se serrer la main, une dernière fois peut-être. »

La Société charge le comité de statuer sur la proposition de M. Jules Duval.

—

M. Lacombe donne lecture du rapport suivant qu'il avait été chargé de présenter à la Société :

« Messieurs, vous m'avez chargé de vous faire connaître,

par un compte-rendu succinct, la nature et l'importance d'un ouvrage que notre compatriote. M. Charles Palangié, avocat à Marseille, membre correspondant de la Société, vient de publier et dont il vous a fait hommage. Ancien condisciple de M. Palangié, j'ai apcceté cette mission avec plaisir, et je vais m'en acquitter avec le soin qu'elle mérite.

» Une loi du 21 juin 1865 a réglé le mode de constitution et d'administration d'associations syndicales, en vue principalement de favoriser les améliorations dont notre sol est susceptible. Il ne suffit pas, en effet, que chaque propriétaire puisse effectuer sur son terrain, librement et sans contrôle, les changements dont il le croit susceptible; de nombreuses améliorations, souvent les plus importantes, ne peuvent être effectuées qu'avec le concours de plusieurs propriétaires voisins : il semble d'abord qu'il suffirait des conseils de leur intérêt personnel pour les engager tous à entrer dans les liens d'une association volontaire. Mais en sera-t-il toujours ainsi? Une économie mal entendue, l'entêtement ou la jalousie ne seront-ils pas des obstacles à l'exécution des projets les mieux conçus? Une force d'inertie difficile à vaincre ne suffira-t-elle pas à produire le même résultat? Et d'ailleurs, indépendamment de ces mesquins mobiles, il y aura toujours de grandes difficultés à faire entrer dans de telles associations les mineurs et les autres incapables spécialement protégés par les lois civiles.

» Ce n'est là, Messieurs, qu'un faible aperçu des besoins économiques et utilitaires auxquels la loi du 21 juin 1865 a voulu donner satisfaction ; il suffira pour vous en faire comprendre l'importance et il vous indiquera par là-même l'utilité que peut présenter le commentaire de cette loi par M. Charles Palangié. Notre compatriote a abordé là une rude tâche ; le champ de ses investigations était encore inculte ; il n'avait pour guide ni les travaux des jurisconsultes, ni les interprétations des tribunaux ; il était, pour ainsi dire, obligé de créer de toutes pièces. Aussi ne s'est-il pas dissimulé les difficultés de ce travail : « Nous l'avons entrepris, dit-il lui-même, sans consulter nos forces ; mais si le désir d'être utile et de bien faire peut être une égide contre la sévérité de la critique, nous osons compter sur la bienveillance de nos lecteurs. »

» Elle ne lui fera pas défaut, car le lecteur trouvera dans l'ouvrage de M. Palangié de précieux renseignements. L'exposé des dispositions législatives incohérentes qui régissaient cette partie du droit lui fera d'abord comprendre la nécessité de la loi du 21 juin 1865 ; il trouvera ensuite d'u-

tiles développements sur cette loi, l'interprétation de chacun de ses articles, l'appréciation de chacune de ses dispositions. Le choix judicieux qu'a fait l'auteur des passages les plus importants de la discussion de la loi au Corps législatif, le rapprochement de ses termes et de ceux des circulaires ministérielles destinées à en faciliter l'exécution, contribuent à donner à l'ouvrage de M. Palangié un caractère de réelle utilité.

» Je ne terminerai pas sans faire une réserve qui ne tend pas d'ailleurs à diminuer le mérite de l'œuvre, mais seulement à en préciser le caractère. D'après moi, l'on peut adresser à la loi du 21 juin 1865 deux reproches sérieux. Le premier, c'est d'exagérer dans la constitution des associations syndicales la part de l'action autoritaire et administrative, au préjudice de l'esprit d'initiative individuelle, sans lequel ces associations ne peuvent prospérer. Le second, c'est d'avoir donné à plusieurs dispositions un caractère exceptionnel et dérogatoire au droit commun, notamment en ne respectant pas les règles ordinaires de la compétence des tribunaux de première instance et du jury d'expropriation pour cause d'utilité publique. Ces dérogations qui, depuis la promulgation de nos codes, vont en augmentant sans cesse de nombre, tendent à faire perdre à notre législation le caractère d'unité qui constituait un de ses caractères les plus précieux. M. Palangié défend la loi contre ces critiques; ses arguments ne m'ont pas convaincu ; mais je n'en rends pas moins hommage à l'habileté avec laquelle l'auteur a fait valoir tous les motifs qui ont basé l'appréciation de nos législateurs.

» LACOMBE.

» Rodez, 17 septembre 1867. »

—

M. Guirondet, juge de paix à Saint-Antonin, demande la parole et donne lecture d'un troisième mémoire sur Uxellodunum, et d'un autre travail intitulé : *Commun de paix en Rouergue*. Ces deux travaux sont renvoyés à la commission chargée de la publication des mémoires.

—

M. le docteur Viallet demande la parole pour lire un mémoire qu'il a fait sur les armoiries de la ville de Rodez.

M. le président ne s'oppose pas à cette lecture; mais après les discussions qui ont jeté quelque trouble au sein de la Société, il croit devoir la consulter sur l'opportunité de la question proposée.

M. Viallet répond que son mémoire n'a rien de blessant

pour les membres qui ont pris part à cette discussion ; il n'a d'autre but que de rechercher la vérité historique, et il croit pouvoir l'appuyer par des documents qui ne laissent aucun doute pour personne ; il met en même temps sous les yeux de ses collègues l'empreinte d'un sceau dont la municipalité de Rodez a fait usage pendant une période de plus de cent ans.

Un membre propose de renvoyer le mémoire au comité permanent qui, après en avoir pris connaissance, décidera lui-même s'il doit en être donné lecture à la Société. Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

—

M. le président dépose sur le bureau le programme des sujets mis au concours pour l'année 1869 par la société académique de Saint-Quentin. Cette pièce sera mise à la disposition des membres qui désireraient en prendre connaissance.

Parmi les objets offerts à la Société, M. le président signale :

1° Une Ariane en plâtre, œuvre de Mlle Angèle Ribier, âgée de quinze ans et native de Rodez, où son père a laissé plusieurs ouvrages de sculpture remarquables ;

2° Une jonque chinoise en ivoire, une peinture, un plateau en laque et plusieurs armes données par M. Cadars, Aveyronnais, qui les a lui-même apportées de la Cochinchine ;

3° Une pièce de vers de M. Adrien de Séguret, ancien magistrat, intitulée : *Macédoine littéraire, politique, industrielle et cléricale.*

—

M. le président offre lui-même, pour la bibliothèque du musée, huit brochures d'auteurs aveyronnais et qui seront énumérées dans la liste des dons.

—

DONS DIVERS.

La Société a également reçu pour son Musée :

De M. X... : trois statuettes en plâtre et une coquille ;

De M. Galtier, homme de lettres : un talisman sénégalais ;

De M. Maubert fils, négociant à Rouen : un serpent étranger ;

De M. Galzin : un bel échantillon de gypse de Lagrange, près Camarès ;

De M. Azemar (Alexis), de Rodelle : sept anciennes monnaies de France ;

De M. Cambon, de Briounas : douze médailles romaines ou anciennes monnaies ;

De M. Guirondet, juge de paix à Saint-Antonin : trois monnaies en argent, dont une de Hugues, comte de Rodez ; une des comtes de Cahors, et l'autre de Toulouse, au temps de Carloman.

Elle a reçu pour sa bibliothèque et ses archives :

De Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique : Compte-rendu des concours d'animaux de boucherie en 1862 à Amiens, Bordeaux, Lyon, Nantes, Nimes et Poissy ; Paris, 1867, 1 vol. grand in-8° ; — Distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes le 27 avril 1867 ; Paris, 1 vol. gr. in-8° ;— Revue des sociétés savantes des départements, livraisons de juin et juillet 1867, 2 brochures in-8° ;

De M. le Préfet de l'Aveyron : Compte des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1865 ; Rodez, 1867, broch. in-4° ;

De M. Jules Duval, membre fondateur de la Société : les puits artésiens du Sahara ; troisième discours sur les rapports entre la géographie et l'économie politique ; Paris, 1867, broch. in-8° ;

De M. Amédée de Sambucy : trois articles par lui récemment publiés dans les journaux : sur la mécanique, sur les eaux thermales et minérales et sur les orages ;

De M. de Monseignat (Hippolyte) : De l'opposition dans le gouvernement et de la liberté de la presse, par M. le vicomte de Bonald, pair de France ; Paris, 1827 ; 1 vol. in-8° ; — Réflexions sur le mémoire à consulter de M. le comte de Montlozier, par le même ; Paris, 1826, brochure in-8° ; — Du cadastre dans ses résultats actuels pour le département de l'Aveyron, par M. Moly, de Billorgues ; Toulouse, 1821, broch. in-8° ; — Discours prononcé par M. le général Tarayre à la chambre des députés, le 3 juillet 1820, sur le budget des voies et moyens, et autres discours du même contre le projet de loi d'élection ; troisième discours prononcé par le même, le 21 avril 1821, dans la discussion du projet de loi relatif à l'exportation des grains ; brochure in-8° ; — Discours prononcé, en 1820, par M. Delauro, maire de Rodez, au collége électoral qu'il était chargé de présider ; broch. in-8° ; — Nécessité de remplacer le numéraire par un signe quelconque, par C. Couret ; Paris, 1815, br. in-4° ;

De M. X. : Quarante-trois gravures, lithographies ou photographies de personnages divers ; — Vie de M. l'abbé Caulet ; Rodez, 1745, 1 vol. in-12 ; — Répertoire bibliographique des ouvrages de législation, de droit et de jurisprudence publiés spécialement en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours, par B. Warée ; Paris 1863, br. in-8° ;—Les curiosités de l'Exposition universelle ; Paris, 1867, 1 vol. in-12 ;

De M. * * * : Guide pittoresque du voyageur en France, 68e livraison, contenant le département de l'Aveyron ; — *De motu cordis specimen analyticum propositum ab illustrissimo viro D. D. Petro Chirac*, professeur à la faculté de Montpellier, originaire du Rouergue ; Montpellier, 1698, 1 vol in-18 ; — Notice biographique sur le baron Capelle (Aveyronnais), ancien ministre des travaux publics ; Montpellier, 1844, br. in 8° ; — Tableau général sur les degrés de parenté et sur l'ordre des successions régulières, par Martin-Saint-Ange (de Rodez), ancien conseiller à Orléans ; Paris, 1837, br. in-8° ; — Rapport fait au Corps législatif, au nom de la commission de législation civile et criminelle, le 17 février 1810, par M. de Monseignat, de Rodez, sur le Ve projet de loi du Code pénal ; br. in-8° ; — Rapport fait au même corps et au nom de la même commission, le 20 février 1810, par M. Nougarède, baron de Fayet, sur le VIIe projet de loi du Code pénal ; br. in-8° ; — Essai sur le son et mémoire sur les attributions des principaux organes cérébraux, par M. Girou de Buzareingues ; Paris, 1826, 2 br. in-8° ; — Trois numéros de la Revue des cours littéraires publiés en mai et juin 1867, et contenant les études suivantes : 1° L'intendant Poivre dans l'extrême Orient ; 2° le docteur Barth ; 3° Livingstone, par M. Jules Duval ; — Notice sur quelques sépultures antiques découvertes à Altimurium, par Ad. Ricard, membre correspondant de la Société ; Montpellier, 1841, br. in-4° ; — Galerie de feu S. Exc. le cardinal Fech ; catalogue raisonné des tableaux ; 2e, 3e et 4e parties, par George, peintre ; 1844 et 1845, 2 vol. in-8° ; — Eléments d'oryctologie ou distribution méthodique des fossiles, par M. Bertrand ; Neufchâtel, 1773, 1 vol. in-8° — Catalogue des plantes vasculaires qui croissent dans le département du Lot, par T. Puel ; Cahors, 1852, 1 vol. in-8° ; — Notice sur la naturalisation et la domestication en France du Lama et de l'Alpaca, par M. N. Joly ; Toulouse, 1850, br. in-8° ; — Une première excursion botanique dans la Charente-Inférieure, en septembre 1847, par l'abbé J.-M. Delalande ; Nantes, 1848, br. in-8° ; — Nouvelle des-

cription des chasteaux et parcs de Versailles et de Marly, avec explication des peintures, tableaux, statues, vases et ornements qui s'y voyent, par Piganiol de la Force ; Paris, 1707, 1 vol. in-12 ; — Du goût musical en France, par M. Frédéric Nicot; Nîmes, 1855, br. in-8° ; — Le canon de l'Empereur ; Paris, 1853, br. in-8° ;—Souvenirs de 1814 : les drapeaux des invalides, par Auguste Lallemand ; Paris 1864, br. in-8° ; — Souvenirs de l'Exposition universelle de Londres, en 1862, poème en trois chants, par un Armoricain, suivi du guide des étrangers dans Londres, broch. in-8° ; — Exposition des beaux-arts à Nîmes, en 1863, br. in-8° ; — Guide populaire dans les musées du Louvre, par Pierre Marcy; Paris, 1867, 1 vol. in-8° ; — Catalogue des collections numismatiques de M. Bigant ; Douai, 1860, br. in-8° ;

De M. Eugène Trutat, conservateur du musée d'histoire naturelle de Toulouse : étude sur la forme générale du crâne chez l'ours des cavernes ; br. in-8° qu'il vient de publier ;

De M. Victor Advielle : un numéro de l'*Opinion*, journal d'Anvers, des 31 août et 1er septembre derniers, rendant compte de plusieurs séances du congrès archéologique tenu dans cette ville, et dans une desquelles a été agitée la question d'une fédération des sociétés archéologiques et historiques pour compléter en France l'œuvre d'Alexis Monteil et d'en poursuivre l'application dans les autres pays ;

De M. Alexis Dureau, de Paris : Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie, 1re année, 1863 ; Paris, décembre 1866, 1 vol. in-12 dont il est l'auteur ;

De M. L. Viallet : Lettre pastorale de M. l'évêque du département de l'Aveyron (Claude Debertier), en date du 1er juin 1791, suivie de la lettre de communion adressée par le même évêque au pape Pie VI ; Rodez, br. in-4° ; — Observations manuscrites sur le nouveau serment exigé de tous les citoyens ayant un traitement par la 2me législative en 1793, par un ecclésiastique de Rodez.

La Société a encore reçu le compte-rendu du congrès archéologique tenu, en 1866, par la société française d'archéologie, à Senlis, Aix et Nice ; — L'Annuaire de l'institut des Provinces et des congrès scientifiques pour l'année 1867 ; — Les cinq premières livraisons du Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère pour 1867 ; — Le deuxième numéro du Bulletin de la Société d'histoire na-

turelle de Toulouse et la suite du Bulletin de la Société archéologique de Béziers.

La Société, acceptant ces divers dons et communications, a voté des remerciements à leurs auteurs et la séance a été levée.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 12 décembre 1867.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT, *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur des mines; Adrien de Séguret père, ancien magistrat; Bourguet (Léopold), agent de change; Viallet, médecin; Valadier, naturaliste; Billoin, percepteur; Affre, archiviste; l'abbé Vidal, vicaire de la cathédrale; Virenque, ancien professeur; Lacombe, avocat; Vaïsse, ingénieur des mines; Maisonabe, avocat; de Valady (Henri), conseiller général; de Valady (Eugène), avocat; l'abbé Marcorelles, directeur de la Maîtrise; de Barrau (Eugène), avocat; Albespy, médecin, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ADMISSIONS. — Sur la proposition de M. le président et du comité permanent, la Société délibère qu'un diplôme de membre titulaire sera offert à M. le baron de Saint-Priest, nouveau préfet de l'Aveyron, et délègue à cet effet les membres du bureau.

M. l'abbé Alazard, professeur au collége d'Espalion, est admis, sur sa demande et la présentation du bureau, en qualité de membre titulaire; MM. Cazalis de Fondouce, Émile Pagès, notaire à Saint-Antonin, et l'abbé Vayssière, curé à Montauban, sont admis comme membres correspondants.

M. le président communique à la Société la lettre suivante qu'il a reçue de M. Mayran :

« Monsieur et cher Président,

» Je reçois mon diplôme de membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

» Pour exprimer à mes nouveaux collègues combien je

suis flatté de leur bienveillant accueil, permettez-moi, cher Monsieur, d'offrir par votre intermédiaire au Musée ruthénois quelques-uns des objets les plus intéressants qui se trouvent dans ma modeste collection de Lévinhac.

» Veuillez recevoir, Monsieur et cher président, la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments.

» C. MAYRAN.

» Lévinhac, 12 octobre 1867. »

—

M. Palous, chef d'institution à Rodez et membre de la Société, informe M. le président qu'il avait l'intention de publier un travail assez étendu sur le deuxième volume de M. Renan ; mais la souscription ouverte dans ce but, en septembre 1866, n'ayant pas donné un résultat suffisant, il a voulu du moins laisser un souvenir de gratitude à MM. les souscripteurs ainsi qu'aux personnes dont il a cité l'appréciation sur la réfutation de la première publication de cet écrivain. Dans cette intention il a fait tirer la première livraison, comprenant les 65 premières pages de ce travail qui, par sa forme et le caractère typographique, peut être annexé à sa première publication dont il est la suite. Il prie M. le président d'en accepter un exemplaire pour la bibliothèque de la Société.

—

M. Sebron, peintre à Paris, remercie la Société de lui avoir envoyé pour l'Exposition universelle le tableau de notre Musée, représentant la *Chartreuse de Burgos* dont il est l'auteur et qui lui a valu la croix de la Légion-d'Honneur. Il était, depuis 26 ans, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique et avait mérité un grand nombre de médailles d'or à diverses expositions. La nouvelle distinction qu'il vient d'obtenir ajoute plus de prix à l'œuvre remarquable dont le gouvernement a enrichi notre galerie et qui nous est revenue dans un état parfait de conservation.

—

La lettre suivante a été adressée par M. Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron, à M. Boisse, vice-président de la Société :

« Monsieur,

» Hier, j'ai expédié par le chemin de fer, pour vous être remise, une caisse contenant les échantillons de minéraux qui m'avaient été prêtés par la Société des lettres, sciences et arts et dont vous avez bien voulu faire le choix.

» Je les ai emballés avec soin dans une caisse solide et

j'espère qu'ils vous arriveront à bon port. J'ai beaucoup à vous remercier, Monsieur, de la peine que vous avez bien voulu prendre pour m'obliger. Soyez encore assez bon pour être mon interprète près de la Société des lettres, sciences et arts et l'assurer de toute ma reconnaissance.

» Nous avons eu une mention honorable qui, s'adressant particulièrement à ceux qui ont fait cette collection, est un hommage rendu à notre Société plutôt qu'à moi qui n'ai été que son interprète.

» Je joins à la collection des marbres de la Société une plaque de marbre de Buzareingues.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

» GIROU DE BUZAREINGUES. »

—

La Commission nommée pour juger les pièces envoyées au concours des jeux floraux ayant terminé son travail, M. le président invite la Société à fixer le jour de la distribution des récompenses. La Société laisse ce choix au Comité permanent et le charge de prendre les mesures nécessaires pour arriver à l'exécution du programme qui a été fait à ce sujet.

—

Il est ensuite donné lecture des rapports et mémoires suivants :

COMPTE-RENDU DE M. BOISSE SUR PLUSIEURS BROCHURES OFFERTES A LA SOCIÉTÉ PAR M. VALAT.

« Messieurs,

» Parmi les ouvrages déposés sur le bureau dans votre dernière séance, vous avez distingué trois mémoires dus à notre honorable collègue M. Valat, et vous avez daigné me confier le soin de vous rendre un compte sommaire de ces travaux.

» Ces mémoires, dont M. Valat a bien voulu faire hommage à la Société, ont été publiés dans les Actes de l'Académie impériale de Bordeaux ; ils sont tous relatifs aux sciences, et leur objet est défini par le titre de chacun d'eux.

» Ces titres sont les suivants :

» 1° Plan d'une géométrie nouvelle, ou réforme de l'enseignement de la géométrie élémentaire ;

» 2° De la double série de polyèdres demi-réguliers, qui servent de complément aux recherches d'Archimède et de Képler sur le même sujet ;

» 3° Des hypothèses dans la science.

» Je ne saurais analyser ces trois mémoires ; il faudrait pour cela un cadre moins étroit que celui dans lequel je dois enfermer ce rapport ; il faudrait surtout une compétence plus autorisée que la mienne. Aussi me bornerai-je à donner, le plus succinctement possible, une idée sommaire de chacun des mémoires dont je viens d'énoncer le titre.

I. — *Plan d'une Géométrie nouvelle, ou réforme de l'enseignement de la Géométrie élémentaire.*

» Dans la rédaction de son nouveau plan d'enseignement pour la géométrie élémentaire, M. Valat a eu principalement en vue d'appliquer à l'enseignement de cette science un principe qui n'est point nouveau, sans doute, mais qui n'a reçu jusqu'à ce jour que de trop rares applications dans l'étude des sciences mathématiques.

» Ce principe c'est le principe des analogies. Son intervention dans l'enseignement scientifique doit avoir pour effet de venir en aide à l'intelligence et à la mémoire, par le rapprochement des faits et des lois qui, bien que s'appliquant à des corps dissemblables, présentent cependant une certaine analogie. — Les services que l'emploi de ce principe a depuis longtemps rendus dans l'étude des sciences naturelles, laissent pressentir ce que l'on peut attendre de son introduction dans l'étude des sciences exactes. En l'appliquant à l'enseignement de la géométrie, M. Valat a donné un exemple, qui, nous devons l'espérer, ne restera pas sans imitateurs.

» La géométrie est la science de l'étendue ; elle en fait connaître les propriétés, elle donne les moyens de la mesurer. Or, l'étendue présente trois dimensions : longueur, largeur et profondeur ou épaisseur.

» Prises isolément ou réunies, ces dimensions donnent, en procédant du simple au composé, la ligne, la surface, le volume.

» De là la marche généralement suivie dans l'enseignement géométrique, et qui consiste à étudier l'étendue, ses formes diverses et ses propriétés, en subordonnant cette étude à trois grandes divisions :

» L'étendue linéaire ou à une seule dimension ;
» L'étendue superficielle ou à deux dimensions ;
» Enfin les volumes ou corps à trois dimensions.

» Les variations observées dans les formes des lignes, des surfaces, des volumes, conduisent aux subdivisions servant de base à la classification des matières qui entrent dans l'enseignement de la géométrie élémentaire.

» M. Valat, dans son plan nouveau, ne change point les divisions généralement admises par les géomètres les plus éminents, mais il en intervertit l'ordre.

» Au lieu de présenter séparément, d'abord tout ce qui concerne les lignes, ensuite ce qui concerne les surfaces, et enfin ce qui est relatif aux volumes : considérant que la ligne droite est aux figures planes et aux polyèdres ce que la ligne courbe est aux surfaces et aux solides de révolution, l'auteur de la géométrie nouvelle propose de faire marcher en quelque sorte de front l'étude des lignes, des surfaces et des volumes.

» Le programme qui résume ce mémoire, programme dans lequel les matières qui entrent dans l'enseignement de la géométrie, se trouvent classées en deux séries parallèles, met parfaitement en relief et la pensée de l'auteur et l'utilité de sa méthode.

» Je passe au second mémoire, intitulé :

II. — *De la double série de polyèdres demi-réguliers, qui servent de complément aux recherches d'Archimède et de Képler, sur le même sujet.*

» Ce travail fait suite à un autre mémoire sur les polyèdres demi-réguliers d'Archimède, présenté et lu à l'Institut par notre savant collègue, dans la séance du 17 juillet 1854.

» Reprenant les formules algébriques générales données dans ce premier mémoire, pour les combinaisons ternaires et binaires, l'auteur en déduit d'abord les formules spécialement applicables aux polyèdres qu'il se propose d'étudier, et qu'il groupe dans deux séries distinctes, ainsi définies :

« 1re Série. — *Prismes droits* à base quelconque, tou-
» jours réguliers, et latéralement compris entre des carrés
» en nombre égal à celui des côtés de la base, et dont
» l'arête est aussi égale à l'arête de la base.

» 2me Série. — Prismes improprement dits, ou *Prismes*
» *gauches* à base quelconque, toujours réguliers néan-
» moins, et compris entre des triangles équilatéraux d'un
» nombre double de celui des côtés de la base. »

» Après une discussion sommaire des formules algébriques qui représentent ces deux groupes, l'auteur examine successivement, dans trois chapitres distincts :

» Les propriétés géométriques communes aux deux séries ;

» Les propriétés particulières à la première série ;

» Les propriétés particulières à la deuxième série, la seule qui soit réellement nouvelle.

» 4° Les conditions d'une hypothèse légitime sont : » d'embrasser tous les faits auxquels on l'applique ; de ne » point s'étendre à des phénomènes d'un ordre étranger ; » d'être accessible à la vérification par toutes les expé- » riences qu'il est permis de tenter ;

» 5° Elle sera toujours conjecturale et provisoire, ne » prétendra nullement à usurper l'autorité d'une loi, et ne » devra permettre l'intervention d'aucun agent abstrait, » idéal, comme cause réelle et certaine ;

» 6° On devra s'efforcer d'en accroître l'autorité par » l'observation, l'étude et l'expérimentation, de manière » à la transformer lentement en loi de la nature ;

» 7° Elle aura pour auxiliaires et pour guides : l'induc- » tion, l'analogie, l'application de l'art à la science et de » la science à l'art ;

» 8° Bannie des mathématiques pures, réduite considé- » rablement dans son usage en mécanique et en astrono- » mie, elle doit disparaître peu à peu de la physique, et » les efforts des savants tendront à en diminuer l'inter- » vention en chimie, en philosophie et dans l'économie » sociale, sans qu'on doive espérer qu'elle cesse de figurer » comme une heureuse fiction. »

» Cette dernière formule est celle de tous les penseurs illustres, qui, d'Aristote à Cuvier, Laplace, Herschell, ont proclamé la faiblesse de l'esprit humain, et son impuissance à sonder les secrets de la nature, soit dans les atomes que nous essayons de saisir sans pouvoir les atteindre, soit dans les corps immenses dont nos instruments les plus parfaits ne nous offrent qu'une image à peine sensible. »

RAPPORT DE M. L'ABBÉ CÉRÈS.

« Messieurs,

» L'année dernière à pareille époque, j'eus l'honneur de vous soumettre le compte-rendu de certaines découvertes faites dans le cours de mes vacances en vue de la science et dans l'intérêt de notre Société. Permettez-moi encore aujourd'hui de prendre la parole pour le même but.

» Je rappellerai d'abord une petite fouille opérée au mois d'avril dans un dolmen du domaine de Lacombe, appartenant à M. le vicomte de Beaumont. L'honneur de cette fouille appartient tout entier à notre honorable collègue qui a bien voulu nous fournir les indications nécessaires et nous procurer les ouvriers pour cet intéressant travail.

» Ce dolmen a peu donné, mais ce qu'il a donné offre selon nous une certaine importance sous le rapport de l'art des Gaulois, dans ces temps reculés. Ce sont des fragments

d'un vase dont on peut facilement reproduire la forme. Son embouchure a 7 centimètres et demi de diamètre. Elle s'évase légèrement vers le bord. Les dessins grossiers dont ce dernier est décoré sont tracés en creux au moyen d'un poinçon ; ils rappellent jusqu'à un certain point les triglyphes de l'ordre dorique. Vient ensuite une partie bombée sur laquelle est fixée une anse assez primitive. Le vase se termine par un pied de 4 centimètres de diamètre et de l'épaisseur d'un demi centimètre seulement. Les ossements de plusieurs personnes, d'âges différents, remplissaient la capacité de ce tombeau. Nous n'avons pas été peu surpris de ne pas y rencontrer le silex et les perles de collier qu'on trouve ordinairement dans leurs cendres. Quelques autres monuments de ce genre, mais d'une dimension plus considérable que celui dont nous venons de parler, existent dans la même propriété. Tous ont été fouillés depuis peut-être plusieurs siècles.

» Quelques jours plus tard, en parcourant les plateaux calcaires de Nauquiez, commune de Salles-la-Source, j'avais recueilli un bout de flèche sur les décombres d'un autre dolmen également dévasté. Cette trouvaille, quoique peu importante, me donna l'idée de reprendre en sous œuvre les fouilles de cinq ou six autres de ces tombeaux trouvés dans le même état. J'ai la satisfaction d'annoncer qu'un succès, bien au-delà de mes espérances, est venu couronner mon travail. Avec l'aide d'un ami aussi actif qu'intelligent, M. Honoré Manhaviale, la terre fut passée au crible et environ 80 bouts de flèche et près de 300 grains de collier furent par nous recueillis. Un poignard, un couteau en silex, des dents d'ours et de sanglier, des fragments innombrables de poteries, etc., furent également exhumés de cette poussière. Ceux d'entre ces dolmens qui ont le plus produit sont ceux de Malviez, de Montaubert, de Martinous et de Peyrelebado. Nous en avons depuis fouillé un autre dans la commune de Muret, dans le voisinage de la route de Villecomtal ; il nous avait paru intact. Aussi a-t-il donné à lui seul 20 magnifiques pointes de flèche, une soixantaine de grains de collier, une plaquette en corne noire percée de deux trous, une dent d'ours pyrénéen, etc., etc. Deux autres dolmens situés en face de Ronnes n'ont donné que trois flèches et quelques éclats de silex.

» Je dois mentionner, à son tour, la découverte que M. le docteur Cassagnou a faite sous sa maison, en creusant une cave. Ayant été mandé par l'excellent docteur pour me faire jouir de sa découverte, nous pûmes constater dans la tranchée ouverte par les ouvriers, des couches particu-

lières offrant des époques différentes. L'époque gallo-romaine, la plus profonde, était représentée par de nombreux débris d'amphore, de poterie de tout genre, de briques à rebord, etc., etc. Les époques postérieures, se prolongeant bien avant dans le moyen âge, étaient représentées par des vases, des fioles en verre grossier, qui ne purent être sauvés du vandalisme des ouvriers. Je regrettai surtout un grand vase en verre blanc, de forme originale : son col, très allongé, était orné de viroles bleues. Il fut trouvé dans un caveau sépulcral avec un autre vase en terre, et une masse de monnaies de cuivre presque entièrement dévorées par l'oxyde de cuivre.

» Je ne dirai qu'un mot des tombes de Saint-Remy. Elles appartiennent au moyen âge : les plus profondes sont creusées dans le roc tendre. Celles qui leur sont superposées sont construites en dalles. Plus près du sol, de gros clous oxydés témoignaient, avec les ossements, que les cercueils de bois avaient succédé aux cercueils de pierre primitivement en usage.

» Je ne ferai encore que signaler ici la pierre commémorative de la consécration d'une église trouvée par M. le curé d'Aubin, devant la porte de son presbytère, et à près d'un mètre de profondeur. M. Valadier en a pris le dessin et les dimensions. Cette pierre porte une croix fleurdelisée renfermée dans un orle. On remarque dans les coins de sa partie supérieure, deux figures rondes, à cercles concentrés et dans les deux coins opposés, deux fleurs de lis dont la forme nous reporterait au siècle de Louis IX ou tout au moins à quelques années près. En dessous et en guise d'exergue, on voit les lettres gothiques M̊ : B : CÒSAC. Nous trouvons dans le tableau chronologique de nos évêques un nom commençant par la seconde de ces lettres, qui nous amènerait vers cette époque (1236). Bertrand ou Bernard occupait alors à Rodez le siége épiscopal. Ne serait-ce pas cet évêque qui serait ici désigné par la lettre B : ? Le mot CÒSAC. ne paraît pas douteux. Il serait l'abrégé de *consacravit*, d'où : *Bertrandus* ou *Bernardus consacravit*. Mais reste encore l'interprétation de la première lettre M̊ : que nous laissons à plus savants que nous dans cet art.

» La dimension de la pierre est de 38 centimètres de hauteur sur 36 de largeur. La croix a 34 de hauteur et 32 de largeur. L'inscription se trouve placée dans un espace de 12 centimètres de hauteur.

» Enfin, je ne dois pas passer sous silence ma visite aux

cavernes de la Lozère. Elles sont situées sur la limite de notre département, à mi-côte de la profonde et pittoresque vallée de la Jonte et sous la masse imposante de rochers aux formes bizarres et fantastiques qui bordent le cours fougueux de cette rivière. Des pluies diluviennes survenues à la suite d'un fort vent du midi, m'avaient emprisonné dans Meyrueis ; elles faillirent être un obstacle à ma visite. Je les bravai cependant quand je vis que mes heures s'écoulaient. Je sortis de Meyrueis avec un jeune et intrépide amateur de la localité, M. Poujols, qui voulut bien me servir de guide. Après six quarts-d'heure d'un incroyable chemin à travers les précipices et les torrents, nous arrivâmes à la première caverne. Nous nous trouvâmes d'abord en face d'un vestibule d'une certaine ampleur ; puis venait une forte muraille, très mal bâtie, paraissant remonter à une haute antiquité. En delà était un appartement assez vaste, dont le sol était couvert de cendres avec quelques débris de grosse poterie. Parmi un certain nombre d'ossements appartenant pour la plupart à des ruminants et dont quelques-uns avaient été travaillés, on distinguait des ossements humains récemment déterrés. Sur les parois de la caverne nous remarquâmes des mortaises en tout semblables à celles qu'on voit dans la grotte de Bouche-Rolland et sur le rocher du Comte, près de Salles-la-Source. Je trouvai également une grande analogie entre les poteries trouvées en cet endroit et celles que nous avons trouvées l'an dernier, avec M. Boisse, dans la grotte que je viens de nommer. Je dois cependant ajouter que je n'ai pas remarqué dans les poteries de Bouche-Rolland trois ou quatre cercles en relief servant d'ornement, que j'avais remarqué dans celles-ci, ni une petite ouverture se répétant trois ou quatre fois sur le pourtour et vers le fond de quelques-uns de ces grands vases. Leur pâte et leur façon, assez grossières l'une et l'autre pour les faire remonter à l'époque gauloise, n'excluent pas cependant tout à fait le doute à cause de leur cuisson, qui paraît trop complète pour leur assigner cette origine.

» On pourrait appeler rez-de-chaussée la pièce qui suit immédiatement l'entrée de la caverne ; cette expression, quelque peu naturelle qu'elle paraisse, me semble justifiée par la position de la pièce suivante qui se trouve en contre-haut de plusieurs mètres avec celle-ci. En effet, pour y parvenir on a à monter, pour ne pas dire à gravir, un certain nombre de degrés taillés la plupart dans le roc vif, les autres formés de blocs de rochers tombés de la voûte. Parvenus à ce compartiment supérieur, nous fûmes étran-

gement étonnés de trouver là, au lieu de poteries grossières, comme les précédentes, des poteries de la belle époque romaine avec tout le gracieux de ses galbes, toute la délicatesse et le fini de ses reliefs. Une faible source tombant d'un des points les plus élevés de la voûte avait étendu, sur des terres amoncelées, une large nappe d'albâtre imitant les flots d'une immense cascade. Les eaux qui suintaient avaient formé, par leurs dépôts calcaires, d'élégantes cloisons qui donnaient lieu à une multitude de petits bassins d'environ cinquante centimètres de profondeur. En plongeant le bras jusqu'au fond, on en retirait une grande quantité de poteries parmi lesquelles se trouvaient mêlées des fibules en bronze et en fer. Tous ces objets, malheureusement, se trouvaient à l'état de ruine complète. Mon compagnon m'avait cependant montré dans ses collections un superbe unguentorium, une clé, une monnaie de Claude Ier, et des fibules en bronze trouvés dans ces mêmes bassins, et le tout parfaitement conservé.

» Ces vastes profondeurs, si bizarrement distribuées et remplies de tant d'objets intéressants, étaient à elles seules bien capables d'absorber les quelques heures qui restaient encore de ma journée ; mais je ne voulais pas quitter ces parages sans avoir rendu visite à une autre caverne où, m'a-t-on dit, le cabinet d'histoire naturelle de Toulouse a pu s'enrichir de son précieux squelette du grand chat *felis gigantea*, et où les ossements de l'*ursus spelæus* et de la *hyena spelæa*, etc., se trouvent à profusion. J'espérais beaucoup, je ne fus pas tout à fait trompé.

» Dans cette seconde caverne, appelée *Nabrigas* dans le pays, nous trouvâmes encore quelques vestiges de l'homme antique : c'étaient des os travaillés et quelques fragments de sa grossière poterie. Mais longtemps, bien longtemps sans doute, avant d'avoir abrité l'homme, cette caverne avait été l'antre et le repaire des bêtes féroces ; leurs monstrueuses dépouilles jonchaient l'aire inégale de l'antre, nos pieds les heurtaient à chaque pas. Au milieu de ces richesses archéologiques, devenues trop abondantes, nous nous trouvâmes comme des enfants qui, en face de mille jouets, ne savent plus avec lequel ils doivent s'amuser. Mes poches, du reste, étaient plus que pleines.

» Pour me donner la satisfaction d'une trouvaille qui me fût propre, n'ayant pas d'autre instrument, je me mis à gratter avec mes ongles. Ce fut seulement quand ils furent usés jusqu'au sang et que la maigre bougie qui m'éclairait menaçait les doigts de ma main gauche, que l'idée me vint que la nuit pourrait bien me surprendre dans ces

profondeurs et m'obliger d'y attendre le lendemain. Il n'était pas prudent d'affronter dans les ténèbres des périls si à craindre même au grand jour.....

» Mais je m'aperçois que j'ai trop parlé des péripéties de mon voyage. Elles ne sauraient être du domaine de l'archéologie. Il ne nous reste qu'à exprimer le désir de nous procurer, pour notre musée, sinon des squelettes entiers (nous serions peut-être embarrassés pour leur trouver une place), du moins des échantillons aussi nombreux que possible tirés de ces cavernes. Ces débris divers de la faune antique favoriseraient nos études paléontologiques, nous inspireraient le goût des recherches et nous mettraient sur la voie de nouvelles découvertes. »

RAPPORT DE M. DE SAMBUCY.

Saint-Georges, 1er novembre 1867.

« Monsieur l'abbé Cérès,

» Connaissant votre goût pour toutes les recherches paléontologiques, et me rappelant le plaisir que j'ai éprouvé à visiter avec vous certaine grotte de Peyre (sous les auspices du digne curé de ce village, M. l'abbé Vivier), je suis heureux de vous parler aujourd'hui d'une autre grotte, située un peu plus bas que la précédente, sous la nouvelle église, et près de laquelle ou dans laquelle nous sommes passés sans doute ensemble, ne soupçonnant pas les richesses d'un autre genre qu'elle tenait cachées dans un de ses recoins.

» Ces richesses, il faut en convenir, n'étaient rien moins qu'apparentes, puisque c'est le hasard seul, *une petite pointe de silex*, qui me les a révélées. Le bloc qui les renfermait et dans lequel elles semblaient concentrées, était lui-même de très petite dimension, n'offrant pas plus de quarante centimètres de diamètre : qu'était-ce que cela au milieu d'un dépôt de graviers roulés, tapissant une cavité de dix mètres d'ouverture, sur autant de profondeur, et trois mètres d'élévation ?

» C'est cependant ce petit bloc, isolé, faisant saillie sur le restant du conglomérat et d'une dureté extrême; c'est, dis-je, ce petit bloc qui, transporté chez moi à Saint-Georges et désagrégé avec soin (mais à coups de ciseaux de maçon), m'a donné *une trentaine de couteaux* ou *de pointes de flèches en silex*, une *vingtaine d'éclats*, pièces de rebut apparemment, et *plusieurs fragments d'os*, dont nous n'avons pu déterminer la nature, à raison de leur exiguité.

» A ces vestiges se trouvait associée une pièce des plus

précieuses et très significative, attendu qu'elle constituait la matrice de la plus grande partie de ces silex taillés, ce que l'on appelle un *nucleus :* vous en avez le dessin ci-joint, à côté des autres spécimens reproduits, et choisis dans la quantité.

» Voilà donc bien, Monsieur l'abbé, l'homme préhistorique, l'homme de l'âge de la pierre *non polie*, c'est-à-dire l'homme des temps les plus reculés, ressuscité chez nous aussi, dans notre Aveyron, et pour la première fois peut-être, puisque ce n'est pas ici une cavité ordinaire, mais une caverne qui a été entièrement remplie, jadis, par *un courant diluvien :* l'échantillon ci-joint ne vous permettra pas d'en douter. Vous remarquerez aussi que le caillou qui se trouve engagé dans la gangue n'est nullement de la nature du *silex pyromaque* et qu'il représente la pierre ou la roche environnante; preuve évidente que les silex ont été transportés dans la grotte par l'homme et y ont été façonnés de ses mains.

» Maintenant, si nous comparons cette caverne à celle que nous avons visitée et fouillée ensemble, quelles différences remarquerons-nous et quelles conclusions tirerons-nous ?

» Pour moi, la différence est celle-ci : c'est que dans la grotte supérieure n'apparaissaient que des débris d'animaux (animaux de l'époque quaternaire, tels que l'*Elephas primigenius*, le grand ours des cavernes, l'hyène, etc., etc.), mais rien de l'homme. Dans la grotte inférieure, tout est vestige de l'industrie humaine.

» Restent, il est vrai, les fragments d'os; mais c'est à de plus savants à en déterminer la nature et la provenance ; et cela viendra plus tard, j'espère.

» Somme toute, et, en résumé, le grand problème, la grande question de la *contemporanéité de l'homme avec les animaux antédiluviens* (de l'époque quaternaire), est-elle résolue, est-elle tranchée ici, par la comparaison des deux grottes? Je ne le pense pas ; et, chez nous, l'énigme resterait encore entière, ce me semble.

» Dans le cas où vous jugeriez, Monsieur l'abbé, que cette communication pourrait offrir de l'intérêt à notre Société, je me féliciterais de la lui voir transmise par vous ; je m'empresserai aussi de mettre à la disposition de tous ses membres les objets eux-mêmes, en nature : heureux de toutes les occasions qui me permettent de prouver mon dévoûment à l'Académie de Rodez, et de vous présenter, à vous-même, Monsieur et digne confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» Félix de Sambucy-Luzençon. »

RAPPORT DE M. VIALLET SUR LES ARMOIRIES DE RODEZ.

Messieurs,

Je viens vous soumettre le résultat des nouvelles recherches que j'ai faites sur une question qui n'a pas encore reçu de solution, bien qu'elle ait été agitée déjà plusieurs fois dans le sein de la Société. Je veux parler des armoiries de Rodez.

Je suivrai, dans les développements dans lesquels je vais entrer, l'ordre que j'ai mis dans mes études sur la question, et je vous entretiendrai des accessoires des armoiries avant de traiter de leur partie constitutive. Je m'occuperai donc successivement de la devise, des marques d'honneur, de l'écu.

I. — Devise.

Le premier registre municipal sur lequel les armes de la ville sont accompagnées de la devise, appartient au Bourg, et il est connu sous le nom de *Deus nobiscum ;* il remonte à l'année 1579, bien qu'il renferme des documents antérieurs. Sur la page où les armes sont figurées, on lit au-dessous de l'écu :

Fidelis Ruthena cum suis rotis,
Deo atque Regi, omnibus notis.

Dans un registre de 1597, la même devise existe avec une modification qui n'en altère pas le sens ; la voici :

Fidelis Ruthena insignita rotis,
Deo Regique suo, omnibus notis.

Dans un troisième registre, qui a pour titre : *Brevet des délibérations de 1579 à 1764*, la devise existe aussi dans une banderole placée, comme les précédentes, au-dessous de l'écu. Quoique différente des deux premières, elle rend toujours la même idée :

Civitas Ruthena Deo fidelis et Regi semper.

Peut-on tirer un argument, contre cette devise, de ce qu'elle n'a pas été *invariable* et de ce qu'elle n'existe pas dans les documents imprimés, ni même dans tous les registres, ainsi que sur les poids publics et sur les écussons qui sont encore sur plusieurs édifices de la ville ?

Est-il nécessaire de rappeler que « la devise est une » pensée exprimée en un petit nombre de mots et faisant » allusion à *un sentiment*, à un dessein, à une qualité, à » *un souvenir historique*, ou contenant un stimulant au » courage et à l'honneur? *Elle était choisie par le chef*

» *de famille*, par le chevalier prêt à entrer dans la lice
» du tournoi, ou donnée par le prince au seigneur qu'il
» attachait à son service et dont il recevait l'hommage
» lige (1). »

Supposons qu'une famille ait pris une devise à l'occasion d'un brillant fait d'armes ou de toute autre action mémorable ; certes il lui sera permis de faire allusion à un autre fait survenu postérieurement, mais aussi honorable, plus honorable que le premier, en modifiant ou en changeant sa devise.

Veut-on des preuves ? L'histoire va répondre.

L'ancienne maison de France prenait pour devise :

Lilia non laborant neque nent.

Plus tard :

Ex omnibus floribus elegi mihi lilium.

Les Chateaubriand portaient d'abord pour devise : *Je sème l'or ;* plus tard : *Mon sang teint les bannières de France.*

Je pourrais citer un grand nombre d'autres devises qui ont plus ou moins varié, alors que celle de Rodez n'a éprouvé de variation que dans les mots et non dans le sens.

Quant à l'objection tirée de ce qu'elle ne paraît pas dans les documents imprimés, ni même dans tous les registres, ainsi que sur les poids publics et sur les écussons qui existent encore sur plusieurs édifices de la ville, ne suffit-il pas que cette devise soit en tête de plusieurs registres ; est-il besoin qu'elle apparaisse en tous lieux ? Elle figure dans trois registres et notamment dans celui qui contient les délibérations de l'édilité ruthénoise, pendant une période de cent soixante ans ; n'est-ce pas assez pour constater son existence ?

Les d'Estaing avaient une devise : *Tout pour eux, tout pour elles.* Les écussons de cette famille sont nombreux dans la province que nous habitons ; on les voit, je ne dirai pas à notre clocher, dans notre cathédrale, mais encore sur la façade de la maison qu'ils possédaient à Rodez, sur le pont et leur château d'Estaing. A-t-on jamais vu la devise accompagnant l'écu ; infèrera-t-on de cela qu'elle n'a jamais existé ?

J'en dirai autant de la famille des Morlhon, qui avait pour devise : *Dieu est ma haute tour et forteresse.*

(1) *Manuel héraldique*, par M. Pautet du Paroi.

Je crois inutile de raconter ce que j'ai déjà dit sur les faits qui donnèrent à la ville le droit de prendre cette devise (1); je me bornerai à publier un extrait de la lettre de Charles V.

Par lettres patentes de 1371, Charles V appelait les habitants de Rodez « de vrais et fervents zélateurs de » l'honneur du royaume, qui, les premiers du duché » d'Aquitaine, ont appelé au roi et à son parlement, et » en considération des bons et loyaux services que lui ont » rendu ses fidèles et bien-aimés consuls et habitants du » Bourg et de la Cité de Rodez, *Burgenses et habitatores* » *civitatis et burgi Ruthenæ*, en refusant d'obéir au roi » d'Angleterre et en reconnaissant le roi de France pour » leur légitime souverain; en considération aussi de l'at- » tachement singulier qu'ils ont montré de tout temps » pour lui et les rois ses prédécesseurs, et particulièrement » en se déclarant les premiers contre les Anglais, » il leur accorde de nombreux priviléges (2).

Qui pourrait, en présence de la lettre si explicite de Charles V, ne pas faire remonter la devise *fidèle au Roi* à cette époque? Elle en est l'analyse on ne peut pas plus vraie.

Rodez avait aussi acquis le droit d'inscrire dans sa devise les mots : *Fidèle à Dieu.*

Dans le courant du XIIIe siècle, la secte dite des Albigeois surgit, se développa et couvrit de sang et de ruines tous les pays où elle pénétra. Les Ruthénois allaient au secours des populations voisines et les Albigeois, furieux, vinrent faire le siége de la ville, qui ne fut sauvée que par les secours du sire de Beaumont, seigneur de Tenières. Dans le XVIe siècle, le protestantisme naquit, prit d'énormes développements et couvrit aussi le pays de sang et de ruines. Les villes de Millau et de Saint-Affrique, ainsi qu'un grand nombre de localités, abjurèrent le catholicisme. Rodez seul ferma ses portes à cette nouvelle hérésie et ses partisans n'osèrent s'y présenter.

Cette ville n'avait-elle pas dès-lors le droit de se dire *fidèle à Dieu ?*

Je crois avoir suffisamment prouvé que la devise si belle et si honorable pour Rodez a sa raison d'être, qu'elle a été connue dans le pays pendant plusieurs siècles, et qu'on ne

(1) Voir *Procès-Verbaux de la Société*, fascicule 3, pages 42, 43, 44.

(2) Bosc, t. I, p. 196 et suivantes. — De Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, t. I, p. 306.

saurait la contester avec raison, car elle a pour elle le droit et la possession.

Je passe maintenant aux différentes pièces qui composent les armoiries.

II. — Marques d'honneur.

Le premier objet qui étonne dans les armes de Rodez, telles qu'on les a faites dans ces derniers temps, c'est la couronne *murale* dont elles sont surmontées. Je cherche en vain les motifs de ce fait.

Le comté de Rodez, après être passé de la maison qui en portait le nom, aux maisons d'Armagnac et d'Alençon échut à la maison d'Albret, par le mariage de Henri III, roi de Navarre, avec Marguerite de Valois, veuve du duc d'Alençon, qui avaient l'un et l'autre des droits sur le comté de Rodez et autres terres des d'Armagnac.

Le 15 juillet 1535, le roi et la reine de Navarre faisaient leur première entrée à Rodez, capitale de leur ~~contrée~~, comté pour y être couronnés comme leurs prédécesseurs et recevoir les hommages de leurs vassaux, après avoir toutefois reconnu et juré de défendre leurs droits et leurs priviléges.

Je ne donnerai pas la description de leur entrée, ni celle de la cérémonie du couronnement, mais je dirai, d'après la relation officielle qui en fut dressée, « que le comte et » la comtesse de Rodez furent amenés par l'évêque à la » chaire comtale qui existait entre l'autel du chœur et la » chaire de l'évêque; qu'il mit premièrement sur la tête » du comte *une couronne d'acier avec lions et aigles* » *d'or* et qu'il la mit pareillement sur la tête de la com- » tesse, et qu'aussitôt après la cérémonie, les armoiries » de la comté, empreintes sur des pennons de taffetas, fu- » rent arborées sur la tour de Corbières, sur le château » de Caldebouze et sur la porte de l'évêché. (1). »

Jeanne d'Albret, fille unique de ce comte, fut reine de Navarre et comtesse de Rodez en 1555. Elle avait épousé, le 20 octobre 1548, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, d'où naquit Henri de Bourbon, devenu roi de France sous le nom de Henri IV, qui réunit plus tard à la couronne le comté de Rodez et toutes les autres possessions des d'Armagnac. Ainsi cessa d'être ce comté qui avait commencé en 1095. Voilà un comté qui existe depuis cinq cents ans; nous connaissons ses filiations, nous venons d'assister à un couronnement, nous avons vu les pièces

(1) Bonal, cité par Bosc, t. I, p. 242 et suivantes. — De Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, t. II, p. 263.

dont se compose la couronne comtale conservée aux archives du comté, et l'écu de Rodez est cependant surmonté d'une couronne murale, timbre banal des villes qui n'en peuvent avoir d'autres, et qui n'a ici ni sens, ni signification. Restituons donc aux armes de la ville sa couronne comtale avec ses aigles et ses lions.

III. — Écu.

Jusqu'à présent les travaux des savants qui ont eu à s'occuper des armes de Rodez n'ont abouti qu'à donner à ces armes trois pièces rondes : des *besans*, suivant les uns ; des *annelets*, suivant les autres ; suivant d'autres enfin, des *roues*.

Il me semble cependant que cette question est aussi claire que possible, et qu'en étudiant les seuls documents historiques qui se trouvent dans nos archives municipales, elle aurait dû être jugée sans ombre de contestation.

Le Bourg de Rodez voulut se donner des armoiries, à l'époque sans doute de sa constitution communale et jugea à propos, comme cela avait lieu souvent, de se donner des *armes parlantes*. Il est dit dans sa devise que Rodez est remarquable par ses roues, *insignita rotis*. Comment peut-on traduire le mot *rotis* par *besans* ou *annelets* ? C'est ce que je ne puis comprendre, pas plus que le bibliophile Jacob. (1) Elles sont, dit encore la devise, connues de tout le monde, *omnibus notis*, et l'on veut que ces mots soient lettre close pour la Société créée pour étudier l'histoire de cette ville et de cette province !

En lisant l'énumération des priviléges, non pas concédés, mais reconnus par Henri de Navarre et Marguerite de Valois à l'occasion de leur couronnement, en 1535, comme comte et comtesse de Rodez, l'on voit que *comme au temps du connétable Bernard et de Cécile, sa femme, c'est-à-dire en 1418, les consuls pourront députer leurs banniers, lesquels en leurs bâtons porteront les armes dudit seigneur comte, un lion* (armes des d'Armagnac), *ou les roues* (armes du Bourg de Rodez) [2].

On a dit : les pièces rondes ne peuvent représenter des roues, elles sont sans rayons. Mais qui nous prouve qu'on n'adopta pas la roue primitive pleine, et dès-lors sans rayons, encore en usage de nos jours dans plusieurs pays ? On a dit aussi : elles sont trop évidées pour être des roues

(1) Paul Lacroix (bibliophile Jacob), *Revue des sociétés savantes*, septembre 1865, page 242.

(2) De Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue* t. I, p. 299.

pleines. Mais n'a-t-il pas existé de tout temps des ouvriers inhabiles, et depuis quand le peu d'adresse d'un artiste, fût-il un maçon, peut-il infirmer un texte si précis, les documents officiels et les preuves que je viens de donner à l'appui?

Ces trois roues constituent-elles seules l'écu ou les armes de Rodez? C'est ce que nous allons examiner.

De tout temps, disent les historiens, Rodez a été divisé en deux parties, la *Cité* et le *Bourg*. Cette division remonte, dit Bosc, aux premiers temps de la féodalité. La justice était rendue dans la Cité, au nom de l'évêque; celle du Bourg, au nom du comte. Ces deux communes étaient séparées par des fossés et par des portes fermées tous les soirs. Les deux juridictions furent réunies, en 1316, en un tribunal commun appelé *pareage*.

La maison dite de Rodez, qui avait d'abord possédé le comté, portait dans son écu, ainsi qu'on peut le voir dans les sceaux dont la Société possède les empreintes, grâce à notre honorable collègue M. Valadier, *une aigle essorante*. Le comté passait, dès 1304, aux d'Armagnac, par suite du mariage de Cécile, fille de Henri II, avec Bernard, et les armes du nouveau comte portaient *un lion rampant*. Les maisons d'Alençon et d'Albret prenaient les mêmes armes, comme héritières de la maison d'Armagnac.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le comté de Rodez passait, en 1548, par Jeanne d'Albret, fille unique de Henri III, roi de Navarre, et de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Son fils Henri, avant d'être roi de France, fut donc roi de Navarre et comte de Rodez à la mort de Jeanne d'Albret, sa mère, qui eut lieu en 1572.

Les guerres que Henri eut à soutenir avant de monter sur le trône de France, l'empêchèrent de se faire couronner comte de Rodez; mais il l'était par droit d'hérédité. En 1607 et non en 1589, comme on l'a dit par erreur, il réunit à la couronne de France le royaume de Navarre, le comté de Rodez et tous les autres fiefs ayant appartenu aux d'Armagnac.

Selon moi, les bourgs, les villes, les provinces, de même que les royaumes et les empires, ont dû toujours porter les armoiries de leurs seigneurs, de leurs rois ou de leurs empereurs; leurs noms, leurs titres et leur écu sont sur les monnaies qu'ils font frapper à leur effigie, ainsi que sur leurs décrets, sur tout ce qui, en un mot, émane d'eux comme souverains. Nous avons vu *une aigle essorante* sous les premiers comtes, un *lion rampant* sous les d'Arma-

gnac, les d'Alençon et les d'Albret, issus de cette grande famille. Voici maintenant un Bourbon, Henri, roi de Navarre, comte de Rodez, avant d'être roi de France; ses armes doivent remplacer celles de ses prédécesseurs. Il est naturel que, comme par le passé, le Bourg prenne les armoiries de son nouveau seigneur; il ne peut en être autrement.

On dira peut-être que les armoiries de Millau et de Villefranche ne sont surmontées de trois fleurs de lis, que par suite de concession royale, et qu'il n'en existe pas pour Rodez.

Il me sera facile de retourner l'argument et de prouver que, loin de contredire la thèse que je soutiens, cette objection vient à son appui.

La ville de Millau n'a pas des armes particulières comme Rodez; elle prend celles de son seigneur, le roi d'Aragon, qui sont d'or à quatre pals de gueules. A-t-elle demandé pour cela une concession? Non certainement.

Villefranche a des armes à elle propres : un pont à trois arcades d'argent, surmonté de deux tours carrées; au centre est la croix de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, son fondateur et son seigneur. Y a-t-il eu concession? Non certainement; il y avait ici un droit, un devoir et une longue possession.

Les armes de ces deux villes sont surmontées du chef de France. Ici la concession était nécessaire, car ni l'une ni l'autre de ces deux villes n'y avaient aucun droit; elles n'avaient jamais été des fiefs d'un Bourbon, et dès-lors il a fallu que Charles V confirmât à Villefranche cette concession qui avait déjà été accordée par saint Louis.

Il en fut de même de Millau, qui reçut ce droit en témoignage de reconnaissance, pour avoir aidé à chasser les Anglais.

Le Bourg n'eut donc pas besoin de concession; le droit du comte était de lui imposer ses armes, le ~~droit~~ de la ville était de les accepter; de là, plus tard, son droit de les garder; c'est ce que le Bourg fit, et, dès ce moment, ses trois roues furent au chef cousu de France.

Que si l'on alléguait encore comme preuve que les fleurs de lis ont été mises par pure fantaisie dans les armes du Bourg, parce qu'on ne trouve dans les écus existants sur le pont de la Mouline, sur la porte du couvent de l'Union donnant sur la rue Sainte-Catherine, dans un jardin du quartier du Bourg, sur la place du Petit-Languedoc, sur la place aux Toiles que les trois roues, je répondrais non-seulement que rien ne prouve que ces armoiries furent

En 1681, les consuls furent réunis sous l'autorité d'un maire, et la ville de Rodez fut *une*. M. Moly fut le premier maire, M. Lagorée le premier procureur du roi, nommés l'un et l'autre par Louis XIV.

Les roues au chef de France ne constituent pas à elles seules les armes de la ville; la Cité avait les siennes qui étaient de gueules plein à un orle d'or.

Les documents écrits, les monuments, les poids de la Cité ainsi que ses registres, portent tous, depuis la moitié du XIVe siècle, cet écu, et je crois inutile d'y insister.

Si cependant il restait quelques doutes sur quelques-unes des opinions que j'ai émises dans ce mémoire, l'empreinte du sceau de Rodez que je mets sous vos yeux, les dissiperait.

Louis XIV ordonna, en 1696, d'examiner les armoiries portant des fleurs de lis, et de vérifier les droits des villes et des familles qui les avaient.

Conformément à ce décret, l'écu de la ville fut envoyé à la commission du sceau. Les fleurs de lis, reconnues vraies, non usurpées, furent, par suite, enregistrées en 1697 (1).

Le commis du sceau demanda un double droit, l'un pour l'écu de la Cité, l'autre pour celui du Bourg. A cette occasion, il fut dit dans une délibération du conseil municipal du 25 mai 1697, sous la présidence de Jean de Boissière, maire :

« Messieurs le maire et les consuls sont priés de repré-
» senter au sieur commis, que toute la ville ensemble n'a
» que de seules armoiries en un seul écusson, et qu'il est
» juste que les communautés soient quittes avec un seul
» droit. »

Quelques mois après, le sceau dont je viens de parler, gravé par ordre du maire et des consuls, fut employé constamment, depuis 1698 jusqu'en 1790.

Voici ce sceau :

Autour de l'écu, on lit : *Sigillum utriusque Ruthenæ, 1698*. Comme il y avait eu réunion et non absorption de l'une des communautés, il porte aux 1 et 4 de gueules plein à un orle d'or, aux 2 et 3 les trois roues au chef de France. Au bas de l'écu, *une foi*, ou deux mains jointes, pour désigner la réunion des deux communautés.

Ce sceau fut employé, pendant près de cent ans, au vu et su de tout le monde, sur tous les actes de la ville, et on le voit encore sur un grand nombre de pièces existant

(1) Archiv. municipales.

ANCIENS SCEAUX DE LA VILLE DE RODEZ.

dans les archives municipales. Il fut remplacé, un peu plus tard, par un autre sceau, parti au 1 des armes du Bourg, au 2 des armes de la Cité, telles que je viens de les décrire, surmontées de la couronne comtale et portant pour légende les mots : *Municipalité de Rodez.*

J'en mets également une empreinte sous vos yeux.

En revendiquant la devise et les armes de Rodez, telles que nos devanciers les ont portées sans contestation pendant plusieurs siècles, je n'ai eu en vue que de faire de l'histoire locale.

Au-dessous des armoiries d'un premier consul de la ville, qui existent dans un des registres que j'ai cités, je lisais cette exergue ou devise : *Nec somnum capiet, donec jura civitatis revindicaverit.* Je ne me suis pas demandé si j'étais ou non un des consuls de la ville ; mais je me suis rappelé que je suis membre de la société créée pour étudier son histoire, et j'ai cru de mon devoir de revendiquer ses droits.

Plusieurs autres rapports ont été déposés, mais l'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour, la lecture en est renvoyée à une autre séance.

DONS DIVERS.

Indépendamment des divers objets déjà mentionnés, la Société a reçu, pour le Musée, savoir :

De M. Mayran, conseiller général : Une pierre tumulaire en marbre, avec inscription, trouvée en 1854, dans les fondations d'une grange à Vialatelle, près Rodez ; trois vases (moyen-âge) en terre, trouvés à Golinhac ; un miroir en métal, autres deux vases en terre et divers débris de poteries ; des clous en fer, et quelques restes d'ossements humains ; le tout, trouvé vers 1853, dans un tombeau romain, au sud-est d'Alayrac, près d'Espalion.

De M. le vicomte de Beaumont : Divers produits de pisciculture, provenant d'œufs embryonnés envoyés par l'établissement impérial d'Huningue, élevés dans des étangs au Cluzel (Aveyron), savoir : 1° une truite des lacs *(salmo Lemanus)*, âgée de six ans ; taille 0m 56 ; deux Corégones-Feras, genre de salmonide lacustre, étranger à la France, sauf dans la partie française du lac Léman ; âge, trois ans ; taille 0m 30 ; — 2° Gardon commun *(Leuciscus rutilus)*, provenant d'un couple rapporté du département de l'Orne en 1861, et qui s'est reproduit abondamment dans les étangs du Cluzel et dans d'autres viviers du Ségala ; âge, quatre ans ; taille, 0m 28 ; — 3° Insectes utiles à la nutrition des jeunes salmonides, tenus en captivité avant l'épo-

que propice pour qu'ils soient mis en liberté; larve de diptère tipulaire, voisin des simulies (de Latreille), très abondantes sur les herbes et cailloux des ruisseaux du Ségala; chrysalides et alvéoles du même insecte; sa mouche. Ces divers objets ont valu au donateur une médaille d'argent à l'Exposition d'aquiculture d'Arcachon, en 1866, et une mention honorable à l'Exposition universelle de Paris, en 1867.

De M. Félix de Sambucy-Luzençon, de Saint-Georges : Divers objets en silex et plusieurs fragments d'os, par lui récemment découverts dans une grotte, à Peyre.

De M. Soulages, professeur de rhétorique à Albi : Seize monnaies diverses, dont trois en argent et une médaille romaine.

De M. X... : Cinq petites peintures, dont une sur cuivre, représentant saint André, et deux sur bois, portant les effigies de saint Jacques et de saint Paul; les médaillons en bois durci de lord Byron et de Shakespeare; autres deux médaillons et un petit buste en plâtre, ainsi qu'une tête d'ancienne statuette en marbre.

De M. F... : Une médaille commémorative de la mort de M. le marquis de Dreux-Brézé; une monnaie de la république de l'Urugay (1857); autre monnaie de la république romaine (1849); une monnaie en argent de Pie IX (1867), et trois monnaies de Turquie.

DONS POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES.

La Société a reçu :

De Mgr l'évêque de Rodez : La circulaire qu'il vient d'adresser au clergé de son diocèse, sur les nouvelles persécutions dirigées contre le Souverain Pontife. Br. in-4°.

De M. de Monseignat (Hippolyte), président de la Société : Défense de l'enseignement des écoles catholiques, par M. Boyer; Paris, 1835. Mémoire sur un tombeau placé dans l'église démolie de Saint-Martial de Limoges, etc., par M. le baron de Gaujal; Limoges, 1833. Mémoire sur les antiquités du Larzac, par le même; Caen, 1836. Du tarif à l'entrée en France des fontes et des fers, par M. F. Cabrol; Paris, 1834. Mémoire sur les eaux minérales d'Andabre, par L. Coulet; Paris, 1826. Quatre mémoires ayant trait à l'application de la géologie à l'agriculture, par A. Destrem, ingénieur en chef des ponts et chaussées; 1836. Sur le système actuel de l'enseignement supérieur, par M. A. Dufort, ancien professeur au lycée de Rodez; 1849. Réflexions sur les maladies épizootiques dans les arrondissements de Millau et de Saint-Affrique, par Roche-Lubin; 1832. Projet de rectification de la route de Rodez

à Millau, par un pont suspendu jeté de la butte Sainte-Catherine, à Rodez, à celle de Banocres, par M. H. Carcenac. Nouvel essai sur les hiéroglyphes égyptiens, par M. l'abbé Affre; Paris, 1834. Discours prononcé par le même en présentant au roi le clergé de la ville d'Amiens. Discours prononcé le 18 novembre 1827 par M. Delauro, président du collége du 1er arrondissement électoral à Rodez. Discours prononcé le 25 novembre 1827 par M. le vicomte de Bonald, président du collége électoral du département de l'Aveyron. Discours prononcés aux audiences solennelles de la cour royale de Toulouse, les 17 juillet et 4 novembre 1833, par M. Romiguières, procureur-général. Quatre livraisons du Conservateur de la Santé, recueil périodique d'hygiène, publié à Paris, en 1830, par le docteur H. Caucanas. Observations sur l'écrit publié par M. Clausel de Coussergues, contre M. le duc de Cazes, par M. le comte d'Argout; Paris, 1820. En tout, 23 brochures in-8°, par des auteurs aveyronnais ou concernant l'Aveyron.

De M. Jules Duval : Ghéel, ou une colonie d'aliénés vivant en famille et en liberté. Paris 1867. 1 vol. grand in-18 (2e édition), dont il est l'auteur.

De M. Viallet, médecin : Deux brochures qu'il vient de publier sur les établissements charitables de Rodez. Vers gravés au bas de l'image de M. de Colbert, évêque et comte de Rodez, par M. Girard, professeur de rhétorique au collége royal de la même ville ; 1 page manuscrite. Stances présentées à Mgr de Colbert, évêque et comte de Rodez, par M. Lugardon, professeur de quatrième au collége royal de la même ville, le 21 novembre 1782 ; 4 pages manuscrites. Traduction fidèle de la lettre latine de M. François de Fontanges, archevêque de Toulouse, au Pape, en lui envoyant sa démission, datée de Palma, île de Majorque, le 5 novembre 1801 ; 2 pages d'impression.

De M. X...: Une gravure représentant le Monna, près de Millau. Autres sept gravures, représentant les statues élevées à Louis XV, de 1743 à 1765, dans les villes de Paris, Bordeaux, Rennes, Nancy, Valenciennes, Rouen et Reims. Sept photographies. Souvenirs de saint Gabriel, par le P. H. C.; le Puy 1866; 1 vol. in-12. Notice sur M. l'abbé Monteillet, décédé à Rodez le 6 juillet 1867, par un Aveyronnais ; br. in-8°. Dictionnaire universel des Beaux-Arts, par M. Ch. de Bussy; Paris 1861; 1 vol. in-12. Notice sur la galerie des tableaux, dessins, morceaux de sculpture et objets divers donnés à la ville d'Aix par feu M. de Bourguignon de Fabregoules (2e partie), par Honoré Gibert; Aix 1867; 1 vol. in-12. La peinture à Marseille, salon de 1859, par Marius Chaumelin; Marseille 1860; br.

in-12. Livret explicatif des ouvrages de peinture, sculpture, dessin, admis à l'exposition de la Société artistique des Bouches-du-Rhône ; Marseille 1867 ; br. in-32. Plan général du palais et du parc de l'Exposition universelle de 1867, par Frézouls et Bousquel ; lithog. La critique contemporaine, par F.-R. Camboulin ; Paris 1864 ; br. in-8°

De M. *** : *Le Farfadet*, opéra-comique en un acte, par M. de Planard, Aveyronnais ; Paris, br. in-8°. Traité d'hygiène vétérinaire appliquée, par J.-H. Magne (Aveyronnais); Paris 1845 ; 2 vol. in-8°. Sept gravures représentant des membres du clergé aveyronnais et deux photographies, dont une reproduisant la ville et le château de Pau, d'après le tableau original de Richard, de Millau, qui se trouve au musée de Montpellier.

De M. P. Cazalis de Fondouce, ingénieur à Montpellier, membre de la Société des lettres : Derniers temps de l'âge de la pierre polie dans l'Aveyron. La grotte sépulcrale de Saint-Jean-d'Alcas et les dolmens de Pilande et des Costes; Montpellier 1867 ; br. in-8° dont il est l'auteur.

De M. Victor Advielle, membre correspondant de la Société : L'Empire ottoman à l'Exposition universelle de 1867. Pont-Audemer 1867 ; br. in-8°, dont il est l'auteur.

De M. l'abbé Marcorelles : Les *Métamorphoses* et autres œuvres d'Ovide, traduites en français. Paris 1616 et 1617 ; 1 vol. in-8°.

De M. Frédéric Lancia di Brolo, secrétaire de l'Académie de Palerme : *Statistica della istruzione publica in Palermo dell'anno 1859*. Palerme, 1860 ; 1 vol. in-8°, dont il est l'auteur.

De M. Otto Lorenz, libraire à Paris : La première livraison du catalogue général de la librairie française pendant 25 ans (1840-1865) ; br. gr. in-8°.

De M. Soucaille (Antoine), de Béziers, correspondant de la Société : Notice sur J.-J. Dortous-de-Mairan (1678-1771), né à Béziers ; br. in-12 qu'il vient de publier.

De M. Ch. Rabache : Le deuxième numéro de la *Réforme scientifique ;* recueil mensuel qu'il publie à Morchain (Somme). Novembre 1867 ; in-8°.

La Société a également reçu la suite des publications de la *Revue des sociétés savantes*, de l'Académie impériale de Toulouse et de la Société littéraire de Castres.

En acceptant ces divers dons et communications, la Société vote des remercîments à leurs auteurs, après quoi la séance est levée.

Le secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 2 février 1865.

Présidence de M. H. DE MONSEIGNAT. *président.*

Sont présents : MM. Boisse, ingénieur ; Rozier, médecin ; Cardeilhac, receveur des postes ; Lala, médecin ; Pachins, juge ; Bastide-Stuart, agent de change ; de Barran (Eugène), avocat ; L. Bourguet, agent de change ; de Séguret (Adrien) père, ancien magistrat ; le vicomte de Beaumont ; Duchier de Jupille, directeur du Haras ; Alary, avocat ; Mahoux, sculpteur ; Castanié, peintre ; Viallet, médecin ; Valadier, naturaliste ; Maisonabe, avocat ; Viala, médecin ; l'abbé Vidal, vicaire de la cathédrale ; Virenque, ex-professeur ; de Balzac (Paulin), conseiller-général ; Coc, médecin ; l'abbé Roquette, directeur des sourds-muets ; Pescheloche, architecte ; l'abbé Marcorelles, directeur de la Maîtrise ; l'abbé Fabre, aumônier des Frères ; de Valady (Henri), conseiller-général ; de Valady (Eugène), avocat ; Albenque, pharmacien ; Lacombe, avocat ; de Monseignat (Jules), premier commis de la direction de l'enregistrement ; Pichard, inspecteur d'Académie ; Affre, archiviste ; Palous, chef d'institution ; Poulon, ingénieur des ponts et chaussées ; Vanginot, architecte ; Fontès, chef de division de la préfecture ; Mazars, architecte ; de Sengla, avocat, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

M. le président, après avoir déclaré la séance ouverte, expose qu'à la réunion du 12 décembre dernier deux brochures ayant pour titre, l'une : *Des réformes à introduire dans les hôpitaux ;* l'autre : *Nécrologie de l'Asile Saint-Cyrice et de l'Hôpital de la Maternité*, furent offertes par M. le docteur Viallet, qui en est l'auteur. M. le maire de la commune de Rodez, invité à prêter son concours pour la solennité des Jeux floraux, éleva des réclamations contre le dépôt de ces deux écrits dans nos archives.

Craignant de voir ajourner indéfiniment la distribution des récompenses, et les intérêts de la Société lui parais-

sant menacés, M. le président crut devoir en référer au comité permanent, en attendant que la Société pût être appelée à donner son avis. La majorité du comité refusa de recevoir les deux brochures. M. Viallet ayant alors manifesté l'intention d'en appeler de ce jugement à celui de l'assemblée générale, M. le président invite la Société à prononcer, par la voie du scrutin secret, l'acceptation ou le refus des deux brochures en question.

Un membre demande la parole et dit que deux lettres ont été écrites à ce sujet par M. le maire de Rodez et demande qu'elles soient communiquées à la Société. Déférant à ce désir, M. le président invite le vice-secrétaire à donner lecture des deux lettres suivantes :

Rodez, le 16 janvier 1868.

Le maire de la commune de Rodez à M. de Monseignat, président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

« Monsieur le président, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et dans laquelle vous m'annoncez la prochaine distribution de prix que se propose de faire la Société des lettres. Je m'empresse de vous annoncer que je serai heureux de prêter mon concours à la Société pour donner à cette cérémonie le plus d'éclat possible, et que les instructions nécessaires seront données pour cet objet à la musique municipale.

» Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

» *Le maire de Rodez*, Signé : A. Rozier. »

—

Rodez, le 26 janvier 1868.

Le maire de la commune de Rodez à M. de Monseignat, président de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

« Monsieur le président, le comité permanent de la Société des lettres a refusé de recevoir quelques brochures et libelles offerts par M. le docteur Viallet, dans lesquels les commissions administratives des hospices et du bureau de bienfaisance de Rodez, ainsi que des sœurs hospitalières, se trouvent violemment et injustement attaqués.

» On m'assure aujourd'hui que M. Viallet a annoncé son intention d'en appeler du jugement du comité à celui de l'assemblée générale. Ne vous paraît-il pas convenable,

Monsieur le Président, de faire trancher immédiatement cette question? Il me semble que c'est une de celles qui ne peuvent être ajournées.

» La Société organise dans ce moment une grande et belle solennité; vous comprendrez aisément que le soin de leur dignité ne permettrait à aucune des personnes honorables qui composent les commissions des hospices et du bureau de bienfaisance d'y assister, si elles pouvaient supposer un seul instant que la Société ne refusera pas énergiquement tout encouragement, tout accueil à des écrits où elles sont calomnieusement attaquées.

» Je vous prie, Monsieur le président, de soumettre ces observations à la Société des lettres, et de me faire connaître la réponse qui sera intervenue.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» *Le maire de Rodez, président de la commission des hospices et du bureau de bienfaisance,*

Signé : A. Rozier. »

M. Viallet demande la parole et proteste contre l'imputation de calomnie contenue dans la dernière de ces deux lettres.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres de la Société, l'un d'eux donne lecture d'une proposition motivée, ainsi conçue :

« La Société, mise en demeure, par la lettre de M. le » maire, d'entrer dans une voie de *censure* des écrits de » ses membres, voie contraire à la nature des sociétés lit- » téraires et à ses constantes déclarations antérieures, qui » la dégagent de toute responsabilité et de toute solidarité » avec ces œuvres ;

» Considérant que le système contraire aurait pour con- » séquence de provoquer dans son sein des débats incom- » patibles avec la liberté des lettres, dont les écarts ont » ailleurs leurs juges naturels, et avec la paix et la concorde » qui doivent régner chez elle ; sans entendre sortir de sa » réserve, approuver ni condamner les œuvres déposées » sur son bureau, de la même façon qu'elles le sont dans » tous les autres dépôts publics ;

» Considérant que, revenir, pour le repousser, sur le fait » du dépôt, fait antérieurement accompli dans les formes » ordinaires, impliquerait un jugement irritant et une » condamnation préconçue, sans connaissance de cause, » sans débat et sans compétence,

» Déclare ne pouvoir souscrire à la demande de M. le » maire, espérant que cette décision dégagera la dignité » des personnes honorables invitées à ses jeux floraux, » aussi bien que celle de la Société. »

M. le maire, de son côté, émet la contre-proposition suivante :

« La Société refuse de recevoir toute œuvre contenant » des attaques contre les personnes vivantes. »

L'usage reçu dans toutes les Sociétés délibérantes donnant la priorité de vote aux propositions les plus larges, M. le président déclare qu'il va mettre aux voix la première de ces deux propositions.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants, 41 ; pour l'admission, 22 ; contre, 19.

Après avoir fait connaître le résultat du scrutin, M. le président déclare, au grand regret de l'assemblée, qu'en présence d'un tel résultat, sa position devient impossible. Il prie la Société d'accepter sa démission, et lève la séance.

Le Secrétaire de la Société,

ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 9 février 1868.

Présidence de M. BOISSE, *vice-président.*

Sont présents : MM. de Valady, Henri, conseiller-général; Bastide-Stuart, agent-de-change; de Barrau, Eugène, avocat; Billoin, percepteur; Alary, avocat; Pescheloche, architecte; l'abbé Fabre; Affre, archiviste du département; Poulon, conducteur-principal faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées; Valadier, naturaliste; Palous, chef d'institution; Castanié, peintre; Albespy, médecin; Virenque, ancien professeur; l'abbé Cérès; de Valady, Eugène, avocat; Duchier de Jupille, directeur des Haras; Viala, médecin; Lacombe, avocat; Viallet, médecin; l'abbé Marcorelles, directeur de la Maîtrise; Maisonabe, avocat; Issanchou, pharmacien; Lala, médecin; de Sengla, avocat, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Les procès-verbaux des séances du 12 décembre 1867 et du 2 février 1868 sont lus par le secrétaire et adoptés.

—

M. le président informe la Société que le gouvernement vient de lui accorder, pour son musée, un magnifique tableau, de M. Jeanron, représentant des *pêcheurs catalans aux environs de Marseille.* La Société, en exprimant sa reconnaissance pour ce nouveau don, vote aussi des remercîments à M. Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron, à la demande duquel ce tableau a été envoyé.

—

Depuis la dernière séance, M. le président a reçu la démission de MM. Rozier, maire de la commune de Rodez, président de la commission administrative des hospices; Albenque, pharmacien, membre de la même commission; Mazars, architecte de la ville, et Cardeilhac, receveur principal des postes du département.

M. le docteur Viallet s'est démis des fonctions de conservateur du musée et, par suite, de membre du comité permanent.

—

Admission. — M. A. du Bourg, de Saint-Georges-de-Luzençon, est admis, sur sa demande et la présentation du bureau, en qualité de membre titulaire de la Société. M. A. du Bourg joint à sa lettre de demande une notice très intéressante sur Luzençon; ce travail est renvoyé à la commission chargée de la publication des Mémoires.

—

Il est ensuite procédé à l'élection d'un président en remplacement de M. H. de Monseignat qui s'est démis de ses fonctions à la fin de la séance du 2 février.

Le dépouillement du vote donne le résultat suivant :

Nombre de votants 27
Voix données à M. H. de Monseignat..... 27

En conséquence M. H. de Monseignat est de nouveau proclamé président, et la Société délègue quatre membres du bureau pour lui apporter le vote unanime qui le rappelle à la présidence.

—

M. le ministre de l'instruction publique a adressé à M. le président la circulaire suivante :

Paris, le 31 janvier 1868.

Monsieur le président, j'ai décidé, par un arrêté du 15 janvier 1868, que la distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes des départements, à la suite du Concours de 1867, aurait lieu à la Sorbonne, le samedi 18 avril 1868, à midi. Cette distribution sera précédée de quatre jours de lectures publiques, les mardi 14, mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 avril.

Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien, dès à présent, faire connaître cette décision à MM. les membres de votre société, afin qu'ils aient tout le temps nécessaire pour préparer les mémoires qu'ils se proposent de lire.

J'ai l'honneur de vous rappeler que, dans les deux sections d'histoire et d'archéologie, aucun mémoire ne sera admis pour les lectures de la Sorbonne, s'il n'a été préalablement lu devant une société savante des départements

et jugé digne par cette société de m'être proposé pour la lecture publique. Cette mesure n'est pas applicable aux travaux scientifiques qui seront présentés à la section des sciences.

Les manuscrits des notices et mémoires relatifs à l'histoire ou à l'archéologie devront m'être transmis, au plus tard, le 25 mars; les registres d'inscription seront clos le même jour sans exception, et une commission, prise dans le sein du Comité des travaux historiques, déterminera l'ordre dans lequel les mémoires envoyés pourront être lus.

La durée de chaque lecture ne devra pas dépasser vingt minutes. Dans le cas où des mémoires trop considérables seraient présentés, MM. les membres des sociétés savantes voudront bien ne donner lecture que d'un résumé reproduisant les parties essentielles de leur travail.

Le chiffre des billets à prix réduits, concédés à mon administration par les Compagnies de chemin de fer, étant déterminé par le nombre même des personnes inscrites, je vous prie de m'envoyer, avant le 25 mars, la liste de ceux de MM. les membres de votre société qui seraient délégués par elle, soit pour faire des lectures de notices ou mémoires, soit pour la représenter à la Sorbonne; passé cette époque, il ne me serait plus possible d'assurer les mêmes facilités aux délégués qui me seraient désignés tardivement.

Les billets destinés aux lauréats, aux lecteurs et aux représentants des sociétés, valables du 6 au 20 avril, vous seront adressés en temps opportun.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le ministre de l'instruction publique,
Signé : V. DURUY.

Pour copie conforme :

Le conseiller d'Etat, secrétaire-général,
CHARLES ROBERT.

La Société délègue MM. Girou de Buzareingues, député au Corps législatif, Jules Duval et Vaïsse, directeur de l'institution impériale des sourds-muets de Paris, pour la représenter au congrès dont il est question dans la lettre de M. le ministre.

—

M. le président a encore reçu la lettre suivante de M. Chasseloup-Laubat, sénateur :

Paris, janvier 1868.

Monsieur le président,

Vous savez, sans doute, qu'un projet d'expédition scientifique au pôle Nord a été formé par M. Gustave Lambert, et que de nombreuses souscriptions ont été recueillies pour la réalisation de cette entreprise, qui ferait le plus grand honneur à notre pays.

Un comité de patronnage, en tête duquel la Société de géographie de Paris figure comme groupe spécial, a voulu donner à M. Gustave Lambert, dont il a étudié et approuvé le projet, un témoignage public de sympathie en lui accordant l'appui de son autorité.

L'Empereur lui-même, par un don des plus généreux, a daigné s'associer à une entreprise que recommandent des considérations scientifiques et nationales de l'ordre le plus élevé.

M. Gustave Lambert va entreprendre une série de conférences dans toutes les villes de France afin d'exposer les raisons qui permettent d'affirmer le succès, et de faire ressortir l'importance de cette expédition toute française. Déjà diverses sociétés savantes ont bien voulu spontanément nous offrir leur concours, et ont organisé des comités locaux.

Les sociétés savantes sont sœurs, et la Société de géographie est d'avance assurée qu'elle ne sollicitera pas en vain l'influente coopération de votre Compagnie pour préparer l'organisation et le succès des conférences sur l'expédition au pôle Nord.

Nous vous prions, Monsieur le président, de vouloir bien communiquer cette lettre à la Société que vous présidez, et accueillir favorablement M. Gustave Lambert, le promoteur du projet et le chef futur de l'expédition.

Le président de la Société de géographie, P. DE CHASSELOUP-LAUBAT, sénateur; *le président de la commission centrale de la Société de géographie*, DE QUATREFAGES, membre de l'Institut; *le secrétaire général*, CHARLES DUMANOIR.

—

Parmi les ouvrages offerts depuis la dernière réunion, M. le président signale plusieurs brochures de MM. Carteillac, Jules Guillemin, de Sambucy, Palangié et Advielle, tous membres de la Société. Trois numéros du *Journal de Villefranche* sont aussi déposés sur le bureau; l'un d'eux

renferme un article sur le trésor gaulois récemment trouvé aux environs de Goutrens, canton de Rignac. Le Comité permanent s'est déjà occupé de cette découverte et a fait pour la Société l'acquisition d'un certain nombre de monnaies faisant partie de ce trésor, ainsi que de l'un des lingots ou lames d'argent qui servaient à les fabriquer. Le plus important serait de savoir s'il n'y aurait pas dans le lieu où ces monnaies ont été trouvées, des restes de constructions gauloises ou même les coins qui ont servi à les frapper. Le grand nombre de pièces, leur parfaite conservation et surtout la présence des lingots, sembleraient indiquer qu'il y a eu sur ce point un atelier de fabrication. M. Boisse se propose de faire des recherches sur les lieux de concert avec M. l'abbé Cérès.

—

La séance pour la distribution des récompenses, à la suite du concours ouvert par la Société, n'ayant pu avoir lieu à l'époque fixée par le Comité permanent, M. le président annonce qu'une nouvelle convocation sera faite très prochainement.

DONS DIVERS.

Outre les objets divers mentionnés au procès-verbal, la Société a reçu pour son musée :

De Mme Révy, mère : Un fragment de jais, recueilli sur une montagne des Bains de Rennes, où jadis on avait exploité une mine de ce lignite qui est abandonnée depuis longtemps.

De M. Eugène de Barrau : Neuf anciennes monnaies de France.

De M. Cure : Une médaille de César et un fragment d'ancien vase en verre trouvés récemment en creusant les fondations d'un aqueduc près la Boule-d'Or à Rodez.

Elle a reçu pour sa bibliothèque et ses archives de M. Petit, directeur de l'Ecole normale de Rodez : Le tableau des observations météorologiques faites dans cet établissement pendant le mois de janvier 1868.

De M. Frédéric Galtier : Explication générale du Catéchisme de la doctrine chrétienne par D. Garcia Mazo, ainsi que le Calendrier de la Piété, pour l'année 1868, ouvrages traduits de l'espagnol par le donateur.

De la Société de géographie de Paris : Le programme des prix qu'elle se propose de décerner en 1870 et 1871.

La Société a également reçu le Mandement de Mgr l'évêque de Rodez pour le Carême de 1868; — le budget départemental des dépenses et des recettes de l'Aveyron pour l'exercice 1868, et le supplément de budget pour 1867; — ainsi que la suite des publications de la Société impériale archéologique du Midi de la France et de la Revue des Sociétés savantes des départements.

En acceptant ces divers dons et communications, la Société vote des remercîments à leurs auteurs, après quoi la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 23 février 1868.

Présidence de M. BOISSE, *vice-président.*

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR LE JURY DU CONCOURS DES JEUX FLORAUX.

M. Boisse, vice-président de la Société, ouvre la séance par l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Lorsque, en instituant le concours des jeux floraux, vous arrêtiez le programme de la séance consacrée à la distribution des récompenses, vous avez exprimé le désir d'entendre, dans cette séance, un exposé succinct des travaux de la Société.

» J'étais loin de penser qu'il pût m'être réservé de satisfaire à ce désir, et je suis peu préparé, je l'avoue, à remplir une pareille tâche. Hier encore, je me croyais fondé à espérer que la présence de notre honorable président ne nous ferait point défaut; qu'une voix plus autorisée que la mienne donnerait aujourd'hui pleine satisfaction à vos vœux et à votre légitime attente.

» Quoi qu'il en soit, je ne dois point faillir au devoir que m'impose l'honneur inattendu de présider cette séance.

» Je ne saurais, sans doute, entreprendre de donner un compte-rendu complet et détaillé; un tel travail ne s'improvise pas. Mais moins préoccupé des difficultés inhérentes à un rôle imprévu que du désir de me conformer à la volonté de mes collègues; confiant d'ailleurs dans l'indulgence à laquelle vous m'avez habitué, j'essaierai de rappeler, en peu de mots, l'origine de notre Société, les travaux qu'elle a accomplis, le concours qu'elle a créé et qui a motivé la réunion de ce jour.

» Je serai bref, car je ne dois pas oublier qu'aux lauréats du concours appartient l'honneur de la séance, et que l'on ne saurait, sans manquer à ce qui leur est dû de reconnaissance et de courtoisie, prendre une trop large part du temps réservé à la lecture des travaux couronnés.

» Que pourrais-je dire d'ailleurs que vous ne sachiez déjà?

» Notre origine? — Vous ne l'avez point oubliée :

» Vers la fin de 1836, quelques hommes, guidés par l'amour de la science et de leur pays, s'unissaient pour mettre en commun leurs efforts et le fruit de leurs études. Il y avait parmi eux des jeunes gens, des hommes mûrs, des vieillards. Par leurs aptitudes, par leur position sociale, par leurs opinions, ils ne différaient pas moins que par leur âge ; mais un même sentiment les animait tous, et ce sentiment était celui dont Augustin Thierry a si bien défini le charme et la puissance par ces belles paroles :

» Il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les » jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que » la santé elle-même : c'est le dévouement à la science. »

» Le dévouement à la science, tel est le sentiment sous l'inspiration duquel le petit groupe d'hommes, dont je parlais tout à l'heure, jetait les fondements de la Société littéraire, scientifique et artistique à laquelle nous nous honorons d'appartenir.

» Vous dire quel était le but des fondateurs, quels moyens d'action ils comptaient employer, serait inutile : vous les connaissez tous et si quelqu'un les ignorait nous lui dirions : Voyez le symbole que ces hommes ont choisi, voyez leur devise.

» Leur symbole, c'est la ruche ;

» Leur devise, *crescunt concordiâ vires.*

» N'y a-t-il pas dans cette devise et dans cet emblême, la révélation la plus complète de la pensée créatrice, du but poursuivi, des moyens d'action?

» *Union et travail*, tel est en deux mots notre programme, et ces deux mots ne résument-ils pas les conditions essentielles, je ne dirai pas de tout progrès social, mais de l'existence même de toute société ?

» Travailler avec l'infatigable ardeur de l'abeille, rapporter au foyer commun le butin laborieusement conquis, chercher dans l'union, dans un appui mutuel, cette force collective qui décuple les forces individuelles, c'était là, Messieurs, un beau et fécond programme, bien fait pour rallier à notre Société naissante tous les hommes voués au culte des lettres, des sciences et des arts, et qu'animait l'amour du bien public.

» Aussi vit-on le nombre des membres de cette Société grandir rapidement, et avec le nombre grandir l'émulation.

» Témoins de ses efforts, les hommes auxquels est échu l'heureux privilége d'encourager les œuvres utiles, s'empressèrent de lui venir en aide. Le Conseil général lui prêtait, dès le début, un concours qui ne s'est jamais démenti depuis. Et, dès lors, forte de l'émulation de ses membres, forte de l'appui d'une administration bienveillante, la Société, marchant d'un pas ferme et sûr dans la

voie qu'elle s'était tracée, a pu se livrer avec zèle et activité à l'accomplissement de son œuvre.

» Ce qu'ont produit ses travaux, je ne saurais l'énumérer en détail ; je m'en tiendrai à une rapide analyse.

» Les écrits publiés par les soins de la Société ont déjà fourni la matière de quinze volumes, dont neuf comprennent des mémoires sur les divers sujets rentrant dans votre programme, et se rattachant à l'étude de l'histoire de l'archéologie, de la littérature, des arts, des sciences naturelles, de l'industrie. Cinq autres volumes sont consacrés à des documents historiques, recueil précieux de faits concernant l'histoire des familles, des institutions, des cités. Un volume de biographies ouvre une série de notices destinées à devenir l'une des œuvres les plus dignes d'intérêt, à former le livre d'or des illustrations aveyronnaises. Ajoutez le recueil des procès-verbaux des séances de la Société, et vous aurez le bilan de vos publications. Mais ce bilan n'est certes pas celui de vos travaux ; loin de là. De nombreux mémoires manuscrits attendent dans les archives le moment où vos ressources s'élevant au niveau de votre zèle permettront de livrer à leur tour ces travaux à la publicité.

» Parmi eux, il en est qui se recommandent par leur importance.

» L'on trouverait les éléments d'une description scientifique à peu près complète de l'Aveyron dans les rapports monographiques depuis longtemps déposés, sur la météorologie et le climat, sur la zoologie, la botanique et la géologie du département.

» Les éléments du dictionnaire géographique, groupés par cantons, sont aussi à très peu près complets, et il ne restera bientôt plus qu'à les coordonner, à les classer dans un travail d'ensemble qui ne saurait offrir de difficulté.

» Permettez-moi de vous rappeler aussi un travail important de linguistique sur l'idiome vulgaire patois. La commission à laquelle vous avez confié l'exécution de ce travail, a déjà réuni de nombreux documents ; le zèle et l'aptitude des membres qui composent la commission nous font espérer que cette œuvre sera prochainement menée à bonne fin.

» Il me resterait à vous citer encore bien des travaux, d'un intérêt plus restreint peut-être, mais non moins utiles; sans parler des notes, des documents isolés qui viennent se grouper tous les jours dans les cartons de vos archives, et que l'on a si justement, si heureusement comparés aux parcelles de métaux précieux que l'orpailleur par un travail opiniâtre enlève aux sables du torrent.

» En dehors de ces produits du travail intellectuel, il est un autre ordre de produits que la Société s'est attachée

à recueillir aussi, et que nous ne saurions passer sous silence.

» Je veux parler de ces tableaux, de ces sculptures, précieux, les uns comme œuvres d'art, les autres comme souvenirs historiques ; je veux parler encore de ces monuments des anciens âges, de ces mille produits de la nature, de l'art ou de l'industrie que chacun de vous cherche et recueille à l'envi, pour enrichir un musée dont la création est votre œuvre, et dont nous avons le droit de nous enorgueillir quand nous considérons, d'une part, les richesses qu'il renferme déjà, d'autre part, le petit nombre d'années écoulées depuis sa fondation, et l'exiguité des ressources que nous pouvons consacrer à son développement.

» La Société, vous le voyez, Messieurs, a déjà beaucoup fait ; mais vous avez pensé qu'elle pouvait faire plus encore et, quand il s'agit de réaliser une œuvre utile, pouvoir c'est devoir.

» Pour quiconque a la noble et généreuse ambition de ne pas être ici-bas un membre inutile de la Société humaine, il y a deux moyens de concourir au bien social :

» Agir directement par le travail personnel.

» Provoquer l'action d'autrui, l'encourager, la diriger.

» Vous aviez exercé le premier mode d'action, avec succès, dans une large mesure ; il vous restait à exercer le second, et telle est la pensée sous l'inspiration de laquelle est éclos le projet d'un concours de jeux floraux. Mais à côté de cette pensée il en est une autre qui n'a pas été sans influence sur votre détermination.

» Cette autre pensée, ou plutôt ce sentiment auquel je me plais à rendre hommage, c'est le culte des souvenirs.

» Vous avez compris que le meilleur moyen d'exciter l'émulation et le zèle, c'était d'honorer le mérite et le travail chez nos devanciers ; et vous avez voulu prendre une fois encore l'initiative d'un généreux exemple.

» L'institution des jeux floraux en Rouergue n'est point nouvelle. Dans la dernière période du XVIIe siècle, un homme éminent par le savoir non moins que par le caractère, Jean de Tullier, seigneur de la Roquette, fondait à Rodez un concours de jeux floraux « pour animer, comme il le dit lui-même, la jeunesse au culte des lettres et de la vertu. »

» Ainsi, longtemps avant nous, mu par les mêmes sentiments qui vous animent aujourd'hui, un homme dont le souvenir est resté honoré, avait déjà réalisé par sa seule initiative le projet que vous avez conçu à votre tour.

» Continuer ou reprendre son œuvre, c'était rendre hommage à sa mémoire, et dans la création du concours dont nous couronnons aujourd'hui les lauréats, il y avait pour notre Société un double intérêt, un double but.

» Honorer la mémoire d'un homme de bien utile à son pays ; manifester sous une forme nouvelle l'action que la Société veut et doit exercer sur le progrès des lettres, des sciences et des arts dans nos contrées, en faisant appel à toutes les intelligences, à tous les dévouements.

» Chez nous, un tel appel ne saurait être vain : le vôtre a été entendu ; de nombreux et utiles travaux ont été adressés au Jury du concours. Ce n'est pas à moi à vous dire les résultats de ce tournoi littéraire ; votre honorable secrétaire a bien voulu se charger de ce soin, et je craindrais de déflorer son rapport en touchant au sujet qu'il doit traiter.

» Qu'il me soit néanmoins permis de dire quelle part de succès est échue dans ce concours à notre Société, à notre pays.

» Parmi les lauréats, nous comptons trois de nos collègues ; deux autres, sans appartenir à la Société, sont des compatriotes, des Aveyronnais. Une seule palme, la plus belle, il est vrai, a été cueillie par une personne, j'allais dire par une muse étrangère au département ; mais loin de le regretter ne devons-nous pas nous réjouir, en voyant la première fleur décernée par la Société prendre place dans l'écrin d'un des lauréats favoris d'Isaure ? Les décisions du Jury pouvaient-elles recevoir une sanction plus heureuse ?

» Je finis, Messieurs, mais j'aurais mal rempli ma tâche si je n'accomplissais un dernier devoir en me faisant l'interprète de vos sentiments envers les lauréats, et aussi envers les concurrents qui, moins heureux, n'en ont pas moins répondu avec empressement à votre premier appel et fourni des travaux utiles.

» Aux lauréats, nous devons nos félicitations et nos remercîments, à tous l'expression de notre gratitude et de notre sincère sympathie. »

M. l'abbé Alibert, secrétaire de la Société, a lu, sur les travaux présentés au Concours, le rapport suivant :

« Messieurs,

» En renouant la chaîne si longtemps interrompue des jeux floraux de notre province, je regrette de ne pouvoir faire revivre, dans la tâche qui m'est confiée, toutes les traditions d'un passé dont le souvenir me fait mieux sentir mon insuffisance. Des voix plus autorisées que la mienne ont la mission de rendre à notre solennité leur ancien prestige ; mon rôle à moi est de rechercher dans les divers travaux soumis au Concours, ce qui s'y révèle d'espérance pour l'avenir, et de vous en présenter une revue rapide.

» Nos jeux floraux sont nés d'un sentiment de patriotisme local : c'est l'amour proverbial de l'Aveyronnais pour son pays qui les a fait revivre, et la pensée qui les a surtout inspirés, est de consacrer les hommes et les choses de

notre sol. En proposant, toutefois, l'étude de nos célébrités aveyronnaises et des institutions de notre vieux Rouergue, la Société n'a voulu mettre aucune entrave à l'imagination poétique des jeunes concurrents et leur a laissé le libre choix du sujet à traiter.

» Si l'Aveyron n'a pas le privilége d'être une terre très favorisée des muses, l'on ne saurait prétendre que l'esprit public y soit étranger au charme de leur culture, ni complétement dépourvu du goût des belles lettres. Plus propre sans doute aux spéculations de la science et de la philosophie, il ne s'en suit pas qu'on puisse nous imputer sans réserve le superbe dédain qu'on prête à Mallebranche. Aussi, dès les premiers pas, la Société a-t-elle voulu réserver ses encouragements à ce noble langage qui, dans l'antiquité, fut appelé le langage des Dieux.

» Quelques voix ont aussitôt répondu à notre appel. La plupart d'entre elles ne nous sont pas étrangères ; mais, comme pour justifier la prévention dont notre pays est l'objet, le premier lauréat nous vient de la patrie de Clémence Isaure.

» La poésie est rêveuse de sa nature et la rêverie, comme nous le disait naguères un jeune professeur, notre collègue, dont la mort précoce et si regrettable nous autorise à rappeler le souvenir, la rêverie est un sentiment vague, échappant à l'analyse, et qui veut être écouté plutôt qu'expliqué.

» Le sujet traité par le poète lauréat est plus particulièrement encore empreint de ce caractère. Les anciens avaient dressé un autel au Dieu inconnu, *ignoto Deo ;* c'est devant cet autel qu'il s'est inspiré, et c'est en revêtant son idéal du prestige de l'*Inconnue*, et en poursuivant dans son rêve une image qui se confond entre la femme et le fantôme que l'auteur a tenu ses crayons.

» Voici son apparition :

« Elle avait une robe noire
» Au frôlement long et soyeux ;
» Et son front pur, son front d'ivoire,
» N'était ni triste ni joyeux. »

» Puis le poète nous la montre pâle, au regard froid comme un ciel d'hiver. Quelle était donc cette femme mystérieuse : venait-elle des cieux ou de l'enfer ? Au moment où le voile épais, qui cachait peut-être une grande infortune, allait se déchirer, ses yeux qui n'avaient jamais pleuré versent tout à coup un torrent de larmes et son âme s'envole vers un séjour plus heureux.

» Telle est, en abrégé, la pièce envoyée au Concours par Mademoiselle Adolphine Bonnet, de Muret, Haute-Garonne. Le jury d'examen lui a décerné un œillet d'argent.

» Par un ingénieux emblème, la poésie compte sept cordes à sa lyre. Nous avons entendu résonner celle de l'*Inconnue;* au tour maintenant d'une autre corde qui répondra mieux à nos cœurs. C'est aux flammes de la charité que s'est inspiré celui qui a mérité la distinction que le Jury lui a décernée. Ici les accents sont plus graves. Si l'*Inconnue*, que vous avez déjà couronnée, découvre quelques-uns des traits de la *Béatrice* de Dante, la muse qui lui succède est revêtue du voile de la sœur de charité, et des rêveries de la terre nous passons aux ardentes aspirations de la foi chrétienne, aux patientes résignations qui surmontent à la fois les répugnances et les séductions de la nature, et qui créent le type si pur de la *Vierge chrétienne.*

» Quelle circonstance fut jamais plus favorable pour solliciter l'obole du riche en faveur du pauvre ! Quand convient-il mieux de dire :

« Donnez au *Vagabond* qui, loin de sa patrie,
» Cherche un destin meilleur et, plaintif, vous supplie. »

» Ou mieux encore :

« Le petit Savoyard, quand la neige et le givre
» Attristent la nature et qu'il n'a rien pour vivre,
» Vient-il prier sur votre seuil;
» Oh ! ne soyez pas sourds à son humble prière !
» Qu'il trouve auprès de vous une âme hospitalière,
» Des cœurs amis, un doux accueil. »

» Quel contraste entre ce pauvre exilé, n'ayant pour reposer que la paille des granges, et les enfants du riche reposant sous des rideaux de gaze dans des berceaux frais et moëlleux !

» Mais à quoi bon effeuiller cette gerbe qu'on va bientôt étaler sous vos yeux !

» L'auteur de cette pièce est M. l'abbé Causse, professeur au collége d'Espalion. Le Jury d'examen lui a décerné une médaille d'argent.

» Nul sujet ne pouvait mieux répondre au but que s'est proposé la Société que celui du martyr des barricades, de cet éminent prélat sorti de notre *tribu*, qu'on a appelée quelquefois *la tribu de Levi de la France*, et qui, élevé sur un des premiers siéges épiscopaux, ne fut jamais si grand que le jour qui l'en vit descendre pour tomber sous le plomb meurtrier de l'émeute qu'il s'efforçait de conjurer.

» Pour célébrer ici une gloire aveyronnaise pouvait-on mieux choisir? Par surcroît, celui qui remplit cette pieuse mission est un vaillant soldat qui sous la tunique et le baudrier cultive la poésie et trouve pour elle d'héroïques accents s'élevant cette fois jusqu'à l'ode.

» Vous mêlerez certainement deux fois, Messieurs, vos applaudissements à la mention honorable que le Jury dé-

cerne à M Terrayl, de Rodez, sous-officier de cavalerie dans un des régiments de notre belle colonie africaine.

» Parmi les pièces auxquelles le Jury n'a pas décerné de récompense, je dois mettre en première ligne *le Retour de l'exilée*, dont la muse élégante et facile suit de bien près celles qui la précèdent. Viennent ensuite une pièce qu'on peut intituler *Un mariage d'inclination et un mariage d'intérêt* ; *une description de l'hiver;* le *clocher de Rodez*, etc.

» La seconde question du programme proposait l'étude d'une notabilité aveyronnaise. Ici encore l'appel de la Société a été entendu et plusieurs noms illustres sont venus d'eux-mêmes se placer sous la plume de nos jeunes athlètes. Celui de Frayssinous, inscrit au frontispice d'une des meilleures compositions présentées au Concours, inaugure la renaissance de la nouvelle institution sous des auspices qui ne pouvaient être plus heureux. Notre illustre compatriote qui présida, dans sa carrière, au ministère de l'Instruction publique d'un pays qui marche à la tête de la civilisation du monde et qui, à la fin de ses jours, fut appelé à former l'esprit et le cœur d'un royal exilé, devait être revendiqué par nous à cette heure, et l'a été très heureusement par M. l'abbé Alazard, professeur au collége d'Espalion, auquel les juges du concours ont décerné une médaille d'argent.

» Entre les divers motifs qui ont milité dans le sein de la Société des lettres en faveur du rétablissement des jeux floraux, un des plus marqués est celui qui a pour objet de donner de l'impulsion à la vie provinciale et à l'étude de notre histoire locale. Aussi propose-t-elle, dans la troisième question du programme, l'étude d'un monument, établissement ou institution du Rouergue.

» Cette pensée a été comprise et très heureusement mise en œuvre par M. Henri Affre, archiviste du département, auquel ce genre d'études est familier, et qui vient de leur donner une consécration nouvelle sous une forme ingénieuse, en exhumant du passé les institutions consulaires de la ville de Millau.

» L'affranchissement des communes est, comme on le sait, une époque mémorable de notre histoire de France; on la fait généralement remonter à Louis-le-Gros; ce qu'il y a de sûr, par les recherches de M. Affre, c'est que le Consulat de Millau existait déjà en 1187 et qu'à cette époque la France était, pour ainsi parler, couverte de communes, ayant une administration propre, dirigée par des magistrats populaires.

» Tout le monde voudra lire en entier ces pages où sont retracées d'une manière si pittoresque les habitudes et les mœurs de nos aïeux, et dont le style entraînant ne permet pas au lecteur de s'arrêter à moitié chemin.

» Le Jury d'examen a voulu reconnaître l'utilité et l'importance de ce travail, en même temps que sa valeur littéraire, en décernant à son auteur une médaille d'argent.

» La Société des lettres, sciences et arts devait une mention honorable d'autant mieux méritée par M. Victor Advielle, qu'étranger à notre pays, il a voulu s'associer à ses travaux littéraires et s'attacher avec un dévoûment tout spontané à relever notre modeste patrimoine artistique. Et tandis que nos historiens aveyronnais, Bosc et Gaujal, confessent à-l'envi que le Rouergue semble deshérité de ces rayons que le ciel réserve aux contrées favorisées de l'inspiration artistique, M. Advielle a voulu en réunir le faisceau épars et nous révéler ce que l'Aveyron peut revendiquer dans ce domaine.

» M. Advielle reprend les choses de très loin, car il remonte aux dolmens, essais rudimentaires du culte de la Gaule envers les morts. Entre ces blocs énormes et grossiers, qui n'attestent qu'un effort de dynamique, et les bas-reliefs de nos autels, il y a la distance de la première enfance à l'épanouissement de la jeunesse. C'est donc à titre de contraste qu'il a voulu remonter si haut. Passons sur ces débris d'une civilisation à peine humaine, et aussi sur ces autres débris que l'occupation romaine a laissés sur notre sol, pour arriver à des temps relativement modernes. Là nous rencontrerons sur les pas de M. Advielle, d'abord l'église de Conques, ce type si pur et si admiré de l'époque romane; puis celles de Nant, d'Aubrac, de Perse, de Villefranche, de Rodez, échelonnées sur la marche des siècles.

» Après les églises, les vieux châteaux perchés sur nos pics et nos promontoires, de la façon la plus pittoresque, et dont les ruines imposantes attirent encore l'attention des voyageurs que nos voies de communication modernes font pénétrer dans l'inextricable dédale de nos montagnes.

» Mais ici la nomenclature incomplète de M. Advielle témoigne d'une connaissance insuffisante du pays, car les plus beaux restes de nos donjons ont échappé à ses investigations trop restreintes. Les ruines de Castelmary, de Peyrolles, de Villelongue, de Brousse, de Belcastel, de Najac, auraient mérité une mention dans sa revue.

» S'il oublie des ruines pittoresques, M. Advielle n'a garde de passer sous silence l'action civilisatrice et protectrice des arts des évêques de Rodez. Il nous montre Bertrand de Chalençon décorant la cathédrale des belles boiseries du chœur, que nous montrons avec orgueil à nos hôtes. Il nous dit quel ciseau fin et délicat burina les gracieuses sculptures de l'entrée de la sacristie et de la chapelle qui lui fait face ; puis François d'Estaing élevant dans les airs la tour magnifique qui rivalise avec les plus beaux monuments de ce genre.

» M. Advielle passe tout en revue : sculpture; peinture, numismatique, orfèvrerie, imprimerie, sans rencontrer dans notre passé un seul chapitre bien rempli. Son examen est peut-être trop sommaire; toujours est-il qu'il peut servir à jalonner la route pour des recherches plus complètes. Espérons aussi que, fidèle à sa promesse, il terminera ce travail qu'il n'hésite pas à reconnaître lui-même incomplet.

» Tel est, Messieurs, le résultat du Concours. Le Jury a cru devoir réserver les deux premiers prix, la palme et la marguerite d'argent; mais si les travaux soumis à son examen n'ont pas été plus nombreux; si quelques-uns d'entre eux sont restés inachevés, on doit l'attribuer surtout au peu de temps laissé aux concurrents. L'émulation avec laquelle on a répondu à votre appel, vous paraîtra mériter vos encouragements, et nous espérons que ces premiers essais trouveront en vous des juges bienveillants, disposés à tenir compte de toutes les difficultés d'une institution naissante, dont il faut soutenir les premiers pas. »

Après la lecture de ce rapport, le secrétaire proclame les noms des lauréats :

1re QUESTION. — *Poésie.*

Œillet d'argent décerné à Mlle Adolphine Bonnet, de Muret, Haute-Garonne, pour une pièce de vers intitulée : l'*Inconnue ;*

Médaille d'argent à M. l'abbé Causse, professeur au collège d'Espalion, pour une pièce de vers sur l'*Aumône*;

Mention honorable, avec médaille de bronze, à M. Terrayl, de Rodez, sous-officier de cavalerie, actuellement en Afrique, pour une pièce de vers sur la mort de Mgr Affre, intitulée : *Le Martyr des barricades.*

2e QUESTION. — *Étude sur une notabilité aveyronnaise.*

Médaille d'argent à M. l'abbé L. Alazard, professeur au collége d'Espalion, pour une biographie de Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, ancien ministre de l'Instruction publique.

3e QUESTION. — *Étude sur un monument, établissement ou institution du Rouergue.*

Médaille d'argent décernée à M. H. Affre, archiviste du département, pour un travail sur le Consulat de Millau;

Mention honorable, avec médaille de bronze, à M. V. Advielle, secrétaire de la sous-préfecture de Pont-Audemer, pour une étude sur les beaux-arts en Rouergue.

La fin de la séance est remplie par la lecture des travaux couronnés.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 22 mars 1868.

Présidence de M. BOISSE, *vice-président.*

Sont présents : Mgr Delalle, évêque de Rodez ; MM. de Barrau, Eugène, avocat ; de Valady, Henri, conseiller général ; Thédenat père, ancien magistrat ; Alary, Eugène, avocat ; Viallet, médecin ; Castanié, peintre ; Viala, médecin ; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence ; l'abbé Vidal, vicaire de la cathédrale ; Palous, chef d'institution ; Billoin, percepteur ; Pescheloche, architecte ; l'abbé Dalac, curé à Onet-le-Château ; de Barrau, Adolphe, médecin à Carcenac ; l'abbé Marcorelles, directeur de la Maîtrise ; Maisonabe, avocat ; de Valady, Eugène, avocat ; Lala, médecin ; Valadier, naturaliste ; Virenque, ex-professeur ; Lacombe, avocat ; Mahoux, statuaire ; l'abbé Fabre, aumônier des Frères ; Fabre, pharmacien à Villefranche, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Les procès-verbaux des séances du 9 et 23 février sont lus par le secrétaire et adoptés.

—

M. le président annonce que depuis la dernière réunion la mort a ravi deux de nos collègues : M. le vicomte d'Izarn de Freyssinet, un des plus anciens membres correspondants de la Société, et M. l'abbé Noël, chanoine de la cathédrale et vicaire-général.

M. Noël était depuis longtemps membre titulaire de la Société et prenait une part très active à ses travaux. Le recueil de nos mémoires contient plusieurs écrits émanés de sa plume et dont il serait superflu de faire l'éloge dans une assemblée que sa parole élégante et facile a souvent captivée.

Infatigable au travail, qu'une longue et cruelle maladie n'ont pu lui faire suspendre un seul instant; doué d'ailleurs d'une facilité prodigieuse, quelques années lui ont suffi pour mettre au jour plusieurs ouvrages importants qui lui ont fait en France et à l'étranger une grande réputation de savoir. Son *Explication du catéchisme*, surtout par les documents nombreux qu'il renferme, rend les plus grands services au clergé paroissial, auquel les soins multiples du ministère ne permettent pas toujours de se livrer à de longues recherches.

Les deux dernières publications de M. l'abbé Noël, *le Langage des fleurs* et *la Chaîne d'or*, dont le compte-rendu va être communiqué à la Société, ont paru quelques mois à peine avant sa mort.

La Société s'associe aux sentiments d'estime et de regrets manifestés par M. le président et décide que l'expression de ces sentiments sera consignée au procès-verbal de la séance.

—

M. le président informe la Société que M. Lunet a donné sa démission de membre titulaire, et M. L. Bourguet, de ses fonctions de vice-secrétaire.

—

Admissions. — Sont admis sur leur demande et sur la présentation du bureau : M. Fabre, docteur-médecin à Salmiech, en qualité de membre titulaire, et M. l'abbé Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, comme membre correspondant.

—

Le Secrétaire demande la parole et communique à la Société les trois lettres suivantes :

« Monsieur,

» Très touché de la faveur que veut bien m'accorder la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron en me déléguant l'honneur de la représenter au Congrès qui doit avoir lieu prochainement à la Sorbonne, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour me rendre digne de la mission qui m'est confiée.

» Veuillez, Monsieur le secrétaire, être mon interprète auprès de la Société et trouver ici vous-même l'expression de mes sentiments distingués.

» GIROU DE BUZAREINGUES. »

« Monsieur le secrétaire,

» J'ai reçu la lettre, dont la date accuse mon retard à vous répondre, par laquelle vous m'informez que la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron m'a fait l'honneur de me désigner comme son délégué auprès du prochain congrès des sociétés savantes. Tout en étant très flatté du renouvellement de ce mandat, malgré le peu d'exactitude que je mets tous les ans à le remplir, elle me permettra de faire mes réserves habituelles sur le peu de loisir dont je dispose pour ce genre de réunions. J'espère cependant en avoir un peu plus que les années précédentes.

» Mais la Société ne pourrait-elle pas, de son côté, faciliter ma tâche en m'envoyant, pour être lue au Congrès, une notice sur ses principaux travaux de l'année. Je serais certain, avec une telle lecture, de ne pas trop laisser dans l'ombre une Société qui jouit d'une juste considération dans le monde savant.

» Quoiqu'il en soit, veuillez assurer notre Société que je ferai de mon mieux, et agréez vous-même, Monsieur le secrétaire, l'expression de mes sentiments confraternels et *compatriotiques*.

» JULES DUVAL. »

—

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre, en date du 28 du mois dernier, par laquelle vous voulez bien m'informer que la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron m'a délégué pour la représenter au Congrès des Sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne le 14 avril et les quatre jours suivants. Je ne manquerai pas de me rendre aux réunions du Congrès, aux travaux duquel je pourrai prendre part dans la section d'histoire, par *Une étude sur la date à assigner aux premiers travaux de l'abbé de l'Epée.*

» Permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous demander si la Société ne compte pas tenir une session lors de l'exposition qui se prépare à Rodez, et quelle sera l'époque exacte de l'exposition, et, par conséquent, des séances de la Société si, en effet, elle en tient quelques-unes. Ce serait une circonstance favorable pour réunir les membres de la Société habituellement absents du département.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» VAÏSSE. »

La Société, après avoir délibéré sur la proposition faite par M. Vaïsse, décide qu'une séance aura lieu pendant la tenue du Concours régional, mais le jour et l'heure de la réunion ne pourront être fixés qu'après la publication officielle du programme des fêtes qui seront données à l'occasion du Concours.

—

Les pièces déposées par le trésorier et résumant la comptabilité de la Société, pour l'année 1867, sont confiées à M. Pescheloche qui, sur la proposition du président, veut bien se charger de les examiner et de présenter son rapport à la prochaine séance.

—

Il est ensuite donné lecture des rapports suivants :

Compte-rendu de l'ouvrage de M. Noël, *La Chaîne d'or*, par M. l'abbé Dalac, président de la section des sciences :

« Que n'a-t-on pas dit, que n'a-t-on pas écrit au sujet de cette femme incomparable qui a donné au monde le Rédempteur ? Il semble que depuis longtemps il soit impossible de rien ajouter à sa gloire. Cependant, voici un ouvrage en deux volumes qui ne ressemble à aucun des écrits déjà si nombreux qui ont traité le même sujet. *La Chaîne d'or* est bien le titre qui lui convient, car les gloires de Marie, qui sont la matière de ce travail, forment bien cette chaîne précieuse dont un des bouts se rattache à la création et à laquelle chaque siècle s'empresse d'ajouter quelques anneaux, sans qu'on puisse prévoir où elle se terminera.

» M. l'abbé Noël a trouvé les matériaux de son livre précisément dans l'histoire de tous les livres, de tous les monuments qui ont eu Marie pour objet. Il prend son héroïne au moment où une consolante promesse vient rassurer nos premiers parents coupables, où Marie est annoncée à la terre comme une seconde Eve réparatrice, et la suit dans les divers âges du monde ; la montre d'abord attendue par les patriarches, annoncée par les prophètes, prônée par tous les écrivains sacrés comme une femme au-dessus de tout éloge, jusqu'au moment où elle paraît sur la terre. Alors la réalité remplace les figures, les prophéties s'accomplissent. C'est l'histoire des vertus que Marie montre à la terre, et la part glorieuse qu'elle prend au grand œuvre de la Rédemption, que notre auteur décrit. Il remplit cette seconde tâche avec le même succès

que la précédente. La naissance de Marie, sa vie cachée d'abord dans le Temple, sa chaste union avec saint Joseph, remplissent plusieurs chapitres de l'ouvrage. Mais c'est surtout la Vierge devenue mère, et les diverses épreuves où la mettent ses rapports intimes avec son divin fils, que l'abbé Noël s'attache à faire paraître, depuis son enfantement virginal jusqu'au moment où, sur le Calvaire, elle participe au sacrifice sanglant de la croix.

» Marie, après l'ascension de son Fils, fournit encore à notre auteur la matière de quelques pages intéressantes, où sont racontées toutes les pieuses traditions qui se sont perpétuées d'âge en âge, dans les annales du christianisme, sur les dernières années de sa vie, sa mort, son triomphe dans le ciel.

» Il semble que ce devrait être là le dernier anneau de cette admirable *Chaîne d'or ;* mais non, ce n'est qu'un point de repère posé dans le ciel, d'où elle redescend sur la terre pour être indéfiniment continuée. Marie avait dit, dans son cantique d'actions de grâces, que toutes les nations l'appelleraient bienheureuse.

» L'accomplissement de cette prophétie est démontrée dans les derniers chapitres. L'abbé Noël suit le développement du culte de la Vierge, qui s'accroît à mesure qu'il s'éloigne de son origine. Les bouches les plus éloquentes prônent sa protection, partout des sanctuaires sont élevés en son honneur, des confréries établies, la foule accourt aux lieux qui lui sont consacrés ; elle est célébrée sur toute la terre comme la Reine du ciel et la puissante protectrice des chrétiens.

» L'ouvrage de M. Noël est un monument dressé en l'honneur de Marie, un livre précieux où les fidèles trouveront un aliment à leur dévotion envers cette tendre mère, et où les pasteurs pourront puiser une foule de documents pour entretenir son culte. Il paraîtra avec honneur à la suite des autres écrits que la Société des lettres doit à sa plume féconde. »

—

Compte-rendu de l'ouvrage de M. Noël, *Le langage des fleurs*, par M. l'abbé Durand, membre titulaire de la Société :

« Depuis quelque temps les études sur le symbolisme de la nature sont à la mode. Ce nouveau genre de littérature, venu de l'Orient, fait chaque jour de nouveaux progrès parmi nous, et il ne faut pas s'en plaindre. La science profane prétendait l'exploiter à son profit et l'on sait dans

quel but ; mais des hommes religieux sont venus pour le défendre et le ramener à sa véritable origine. Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, et Mgr Landriot, archevêque de Reims, ont écrit sur cette matière des pages éloquentes qui ont été fort goûtées du public. M. l'abbé Noël, notre excellent collègue, déjà si avantageusement connu par des travaux d'un genre plus sérieux et plus élevé, a voulu aussi exercer dans celui-ci sa plume élégante et facile, et l'on peut déjà lui prédire le même succès. Il a choisi de préférence le règne végétal, comme étant le plus conforme à ses goûts et le plus propre à édifier ses lecteurs, tout en leur procurant une agréable distraction. *Le véritable langage des fleurs*, avec cette épigraphe prise des livres de la Sagesse : *Frondete flores, et date odorem, et frondete in gratiam, et collaudate canticum :* Fleurissez, ô fleurs! exhalez votre douce odeur, étendez gracieusement vos branches et chantez des cantiques harmonieux (*Eccl.*, XXXIX, 19); son livre, œuvre de science et de piété, répond parfaitement à ce titre. Sans entrer sur chaque espèce dans les discussions scientifiques et les nomenclatures arides, ses connaissances variées lui font trouver sans peine les détails les plus propres à son sujet. Notre siècle est positif avant tout ; il cherche la poésie dans la matière et dans ses diverses applications à l'industrie. Voilà pourquoi, dit un de nos meilleurs critiques (1), l'esprit moderne est peu propre aux interprétations symboliques, où se révèlent deux facultés qui semblent contradictoires : la naïveté et la subtilité. M. l'abbé Noël nous semble avoir heureusement triomphé de cette difficulté ; il écrit sur les fleurs en homme qui les connaît et qui les aime. En les considérant dans leur ensemble et sous leurs différentes formes, il les interroge et il semble qu'elles parlent avec lui ce doux langage qui fait aimer leur auteur. Ses aperçus sont naturels, souvent gracieux et délicats, presque toujours fondés sur des souvenirs bibliques ou mythologiques. Nous pourrions en citer plusieurs exemples, mais nous aimons mieux en laisser le choix à ses pieux lecteurs. »

—

Lettre de M. l'abbé Rouquette à M. Cérès, sur la grotte de Peyre, pour être communiquée à la Société :

« Millau, le 20 novembre 1867.

» Mon cher ami,

» Depuis longtemps vous me pressez de vous donner des détails sur la grotte de Peyre et sur les ossements

(1) Armand de Pontmartin.

fossiles qu'on en a extraits. En me rendant aujourd'hui à vos désirs, veuillez croire que je n'ai d'autre prétention que celle de vous être agréable et de vous fournir quelques petits documents dont vous pourrez peut-être faire usage pour vos travaux paléontologiques en Rouergue.

» La grotte ossifère du village de Peyre (Aveyron) avait de cinq à six mètres de profondeur sur deux mètres d'élévation au centre ; elle n'existe maintenant qu'en très petite partie, la roche calcaire qu'elle pénétrait ayant été depuis peu exploitée pour bâtir une maison. C'est en exploitant cette roche que la grotte fut découverte. D'après les renseignements pris sur les lieux, cette caverne se composait d'une seule chambre à laquelle se reliaient quelques couloirs étroits et horizontaux très difficiles à explorer à cause de leur petitesse et des sédiments compactes qui les remplissent. Lorsque le propriétaire de la roche eut découvert la grotte et trouvé les ossements dont elle était pleine, il en ramassa de trois à quatre corbeilles, où plusieurs amateurs puisèrent à leur aise, sans se douter probablement de la valeur de cette trouvaille. Un seul, M. de Sambucy-Luzençon, comprenant l'importance de ces précieux débris organiques, se fit donner tout ce qui en restait et l'envoya à l'Académie de Toulouse. La commission chargée d'examiner ce don constata que parmi ces divers et nombreux ossements il y avait :

» 1° Huit dents ayant appartenu à plusieurs individus de l'espèce connue sous le nom d'hyène des cavernes *(hyena spelœa)*, et quatre pelottes d'*album græcum* ou *coprolites* provenant des mêmes individus.

» 2° Un germe de molaire à six lames de l'éléphant Mammouth *(elephas primi genius)*.

» 3° Un grand nombre de dents isolées et trois morceaux de mâchoire inférieure du cheval fossile *(equus caballus fossilis vel adamaticus)*.

» 4° Sept dents supérieures et un fragment très incomplet de la base d'un bois de renne *(cervus tarandus)*.

» 5° Plusieurs dents molaires d'un petit ruminant de la taille de la chèvre et de la brebis.

» Aussitôt que j'eus appris la découverte faite à Peyre, je m'y transportai en toute hâte pour voir si la grotte avait été entièrement fouillée. Je vis avec bonheur qu'une partie de cette grotte restait encore à explorer. J'en fis extraire la terre et les pierres qui la remplissaient et ce fut au milieu de cet amalgame que je trouvai, pêle-mêle, les ossements dont je vais vous donner la nomenclature :

» 1° Une dent de jeune éléphant *primi genius*.

» 2° Une dent de cerf, cinquième molaire inférieure droite.

» 3° Une dent d'ours, dernière molaire supérieure gauche.

» 4° Une incisive d'ours *(ursus spelœus)*.

» 5° Huit dents molaires entières de cheval.

» 6° Un cubitus de lièvre.

» 7° Une incisive de rongeur. (Paca, Histrix, Castor?)

» 8° Une dent de bœuf.

» 9° Des fèces ou coprolites en grand nombre.

» 10° Plusieurs fémurs et autres ossements d'animaux indéterminés.

» C'est grâce à l'obligeance de M. de Rouville, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, que j'ai pu vous donner la classification des ossements trouvés dans la grotte de Peyre. Lui-même a bien voulu étiqueter chaque pièce et par là nous mettre à l'abri de toute erreur ou confusion en examinant ces précieux matériaux de la science paléontologique. En me renvoyant la caisse d'ossements fossiles, M. de Rouville me disait dans sa lettre : « La question des grottes est à l'ordre du jour et l'on ne saurait trop encourager les recherches qui se font dans cette voie. » Parlant ensuite des ossements qui lui avaient été communiqués, il ajoutait : « La pièce sans contredit la plus importante est la dent d'éléphant et il n'est pas jusqu'à l'exiguité des dimensions qui ne m'ait intéressé. »

» Je reviens à la grotte pour vous dire que je n'y ai trouvé ni graviers, ni cailloux roulés, ni coquilles d'aucune espèce, ni os d'hommes, ni enfin aucune trace d'objets provenant de l'industrie humaine. La grotte de Peyre est située dans un terrain très sec ; son élévation est à 150 mètres et plus au-dessus du niveau du Tarn qui coule dans la vallée. Tout le pays est calcaire ; il était autrefois couvert de grands bois. La vallée du Tarn, à Millau, est large, belle et fertile. C'était un lieu propice pour nourrir et abriter ces monstrueux animaux dont nous avons vu et touché les restes dans la grotte de Peyre.

» J'aurais maintenant à vous rendre raison du comblement de notre grotte et de la présence des ossements nombreux qu'on y a trouvés ; mais je dois vous dire franchement que je n'ose aborder ces questions très ardues et d'ailleurs très controversées dans le monde savant. Je me permettrai une seule observation relativement aux débris organiques existant dans la caverne de Peyre. On ne peut

expliquer par aucune particularité de mœurs propres aux pachydermes et aux ruminants la présence de leurs restes en ce lieu. On n'a d'autre raison à donner, ce me semble, de l'existence de ces ossements, qu'en supposant que ces animaux ont été la proie de quelque grand carnassier qui avait son repaire dans la grotte de Peyre. Quant au comblement de cette caverne, il est naturel de l'expliquer par les eaux diluviennes qui, en s'élevant à la hauteur où est la grotte, la remplirent de ce limon rougeâtre qu'on y voit encore et qui est de même nature que celui qui couvre la vallée du Tarn depuis Millau jusqu'à Peyre.

» Voilà, mon cher ami, les renseignements que j'ai cru devoir vous donner sur la grotte de Peyre, qui n'est plus qu'une brèche osseuse. Vous l'avez vue en passant. Nous pourrons la revoir ensemble et plus en détail à votre prochain voyage dans notre pays, si riche en cavernes et en monuments archéologiques de toute sorte. Mais souvenez-vous que ce n'est pas en courant qu'on peut explorer nos contrées ; il faut s'y fixer quelque temps et travailler durement pour faire sortir du sein de la terre les trésors de science qu'elle renferme. J'ai l'espérance qu'un beau jour de l'été prochain nous verra réunis pour faire en commun des recherches plus approfondies, tant sur la grotte de Peyre que sur d'autres cavernes de notre arrondissement. En attendant ce bonheur, veuillez agréer, mon cher ami, l'assurance de mon inaltérable attachement.

» J. Rouquette.

» *P.-S.* — A la première occasion je vous enverrai, pour le musée de notre société, une partie des ossements que j'ai trouvés dans la grotte de Peyre. »

La lecture de la lettre de M. Rouquette donne lieu à plusieurs observations. Mgr l'évêque dit que l'ancienne église de Peyre n'est elle-même qu'une grotte très-curieuse, et qu'il a recommandé de veiller avec le plus grand soin à sa conservation.

M. Boisse signale une grotte, semblable à celle de Peyre, sur les bords de la Dourbie, au bas de l'escarpement des roches calcaires qu'on voit entre le Monna et la Roque-Sainte-Marguerite, dont on fait un oratoire en y plaçant une croix de mission. On trouve dans la même région d'autres grottes qui ont été l'objet de plusieurs rapports lus à la Société par M. l'abbé Cérès.

—

M. Boisse informe la Société que les membres du bureau délégués pour faire connaître à M. de Monseignat le vote unanime qui le rappelle à la présidence, n'ayant pu le rencontrer, il a dû, le lendemain, lui adresser la lettre suivante :

« *Rodez, 10 février 1868.*

» Monsieur,

» Appelé par suite de votre démission, à faire choix d'un président, la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron a ouvert, dans la séance d'hier, un scrutin d'élection, dont voici le résultat :

» Nombre de votants..... 27
» Voix acquises à M. de Monseignat..... 27

» La Société ne pouvait, Monsieur, affirmer plus hautement le vif désir qu'elle a de ne point se séparer de vous, et je me félicite d'être l'interprète des sentiments qui lui ont dicté ce vote.

» Permettez-moi d'espérer que ces sentiments trouveront chez vous un écho sympathique, et que, jaloux de répondre à un nouveau témoignage de confiance par un nouveau gage de dévouement, vous ne refuserez pas de vous rendre, une fois encore, à l'appel unanime de vos collègues.

» Veuillez agréer, etc.

» A. Boisse. »

—

Réponse de M. H. de Monseignat.

« Rodez, 23 février 1868.

» Monsieur,

» Une indisposition, puis une absence de plusieurs jours, sont les causes du retard que j'ai mis à répondre à la communication que vous avez bien voulu m'adresser le 10 de ce mois, et par laquelle vous m'annoncez ma réélection à la présidence de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

» Permettez-moi, Monsieur, de vous remercier des termes beaucoup trop flatteurs dont vous vous servez à mon égard ; et soyez bien convaincu, qu'au nombre des regrets que j'éprouve en quittant la présidence, un des plus sensibles sera d'être privé de l'avantage de travailler

plus particulièrement avec vous à la prospérité de la Société.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée de votre très humble serviteur.

» MONSEIGNAT. »

» *P. S.* Le procès-verbal qui contiendra la réponse que j'écris aujourd'hui deviendra public dans quatre ou cinq mois seulement. Comme il importe que le public et nos collègues absents soient édifiés plus tôt sur la conduite que j'ai cru devoir tenir dans cette circonstance, j'espère que la Société ne trouvera pas mauvais que j'envoie ma lettre au journaux dépositaires habituels des procès-verbaux, avec prière de l'insérer. »

En conséquence du refus notifié par la lettre qu'on vient de lire, M. Boisse invite la Société à procéder à l'élection d'un président.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants.....	27
Voix données à M. Boisse.....	25
Id. à M. de Valady.....	1
Billet blanc.....	1

Après avoir annoncé le résultat du vote, M. le président s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» De tous les honneurs, le plus enviable à mes yeux, est celui qui émane d'un suffrage librement, spontanément exprimé par des hommes honorables.

» C'est vous dire, Messieurs, combien je dois être sensible au vote que vous venez d'émettre en ma faveur.

» Si, pour remplir dignement les fonctions qu'il vous plaît de me confier, un dévouement à toute épreuve pouvait suffire, je les accepterais sans crainte, car je sais que le dévouement ne me fera pas défaut.

» Mais il est des situations, il est des circonstances dans lesquelles le dévouement, quelque éprouvé qu'il puisse être, ne suffit point.

» Pour s'exercer d'une manière utile à la Société, l'action de votre président a besoin de s'appuyer sur une autorité bien supérieure à la mienne, sur des qualités que vous chercheriez vainement en moi.

» Aussi, Messieurs, sollicité à la fois par le désir de répondre à votre appel, par la crainte de ne pouvoir servir la Société aussi utilement que je le voudrais, j'éprouve, je l'avoue, une grande perplexité. Si je consulte mes forces une voix prudente me dit de m'abstenir, de décliner l'honneur que dans un excès d'indulgence il vous plaît de me décerner.

» Et cependant, je sens qu'il est une volonté plus forte que la mienne : cette volonté c'est celle de mes collègues.

» Lorsque, se manifestant avec une énergie, avec une spontanéité si flatteuses pour moi, cette volonté m'appelle à un poste d'honneur, pourrais-je me préoccuper de ce qu'il peut y avoir dans ce poste de difficulté ou de péril?

» Non, Messieurs, agir ainsi ce serait démériter de votre estime, et je ne le ferai pas.

» En présence du vote qui vient d'être proclamé, un seul parti me reste à prendre : m'incliner devant votre suffrage ; accepter le devoir qu'il m'impose, et redoubler d'efforts pour me rendre digne, s'il se peut, de la confiance dont vous voulez bien m'honorer. »

Les paroles de M. le président sont accueillies par les vives sympathies de l'assemblée tout entière.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 8 mai 1868.

Présidence de M. BOISSE, *président.*

Sont présents : MM. Guirondet, juge de paix à Saint-Antonin ; le vicomte d'Armagnac ; Pescheloche, architecte ; Fabre, pharmacien à Villefranche ; de Valady (Eugène), avocat ; l'abbé Dalac, curé à Onet-le-Château ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; de Barrau (Adolphe), médecin à Carcenac ; l'abbé Vidal, vicaire de la cathédrale ; Castanié, peintre ; Lala, médecin ; Valadier, naturaliste ; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence ; Viala, médecin ; Maisonabe, avocat ; Albespy, médecin ; l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la séance du 22 mars est lu et adopté.

—

Admissions. — Sont admis sur leur demande et la présentation du bureau MM. Viala, docteur-médecin au Pont-de-Salars ; Lambel, docteur-médecin au Mur-de-Barrez ; Louis Saltel, avocat à Espalion ; Roqueplo, receveur de l'enregistrement à Marcillac, en qualité de membres titulaires, MM. Chervin aîné, auteur d'un ouvrage pour la guérison du bégaiement, et Federico Lancia di Brolo, grand chancelier de l'université de Palerme, sénateur, etc., sont nommés membres correspondants.

MM. Chervin et Lancia di Brolo offrent chacun un ouvrage à l'appui de leur demande. Celui de M. Lancia di Brolo, *Statistica della instruzione publica en Palermo, dell'anno* 1859, est confié à M. Guirondet qui doit en rendre compte à l'une des prochaines séances ; l'ouvrage de M. Chervin est l'objet du rapport suivant présenté par M. le docteur Viala :

« Messieurs,

» La société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a bien voulu me confier le soin de lui rendre compte d'un mémoire intitulé : *Du bégaiement considéré comme vice de prononciation*, travail lu à la Sorbonne, le 5 avril 1866, dans la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements, par M. Chervin. Cet envoi a été accompagné de celui de trois rapports très importants sur la nouvelle méthode de traitement du bégaiement inauguré depuis plusieurs années déjà par M. Chervin, instituteur communal à Lyon, officier d'Académie, aujourd'hui, directeur-fondateur d'une institution de bègues, à Paris, fondée avec le concours de Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique.

» Permettez-moi, Messieurs, de parcourir à grands traits le mémoire dont M. Chervin nous a fait hommage, me proposant de vous dire, à la fin de ce rapport, le juste et sévère contrôle que la science a fait subir à cette méthode et les hauts témoignages que celle-ci a déjà conquis en sa faveur.

» Le bégaiement, ainsi que chacun le sait, consiste dans une difficulté particulière d'articuler certaines consonnes, d'où résulte la répétition saccadée et convulsive des syllabes, difficulté qui peut produire la complète suspension de la voix et une foule de désordres fonctionnels des organes de la parole. M. Chervin passe en revue les causes de cette imperfection de la prononciation. Il reconnaît, avec les différents auteurs qui se sont occupés de ce sujet, qu'elles sont plutôt *morales* que *physiques* et a soin de distinguer du *vrai* bégaiement les obstacles portés à la parole, soit par des maladies du cerveau, soit par des lésions matérielles des organes de la voix articulée, tels que le larynx, la langue, la bouche, etc. Cette distinction est absolument nécessaire, car la méthode dont il est question ne pourrait atteindre ces genres d'infirmités contre lesquelles la science médicale elle-même est le plus souvent impuissante, sauf les cas de quelques rares paralysies. Aussi, M. Chervin, partant de ce point de vue très juste et très vrai, a-t-il divisé le bégaiement en curable et incurable.

» Quel est le siége de cette infirmité? — L'auteur du mémoire énumère les opinions diverses émises à ce sujet ; il les discute et se range à l'opinion la plus générale, la plus probable, celle que semblent confirmer les moyens qui ont le mieux réussi dans ce traitement. Il en place le siége dans le système nerveux.

» M. Becquerel, ancien professeur agrégé de l'Ecole de Paris, dont le souvenir m'est cher, parce qu'il fut mon maître, et dont l'autorité est si grande en cette matière, qu'il a traitée *ex-professo*, M. Becquerel, dis-je, admettait aussi cette manière de voir. Ce savant médecin, expliquait le bégaiement par la sortie intempestive de l'air expiré en pure perte, pendant la formation de la parole; il considérait le point de départ de cette infirmité comme provenant d'une perturbation du jeu des muscles thoraciques retentissant sur l'appareil larynxien, mais il se hâtait d'ajouter: « Cette cause est purement *dynamique* et a probablement son siége dans le système nerveux » C'est là, en effet, ce qui explique l'influence si vive des causes morales sur cette infirmité.

» M. Chervin a vu les mécomptes de la chirurgie dans le traitement du bégaiement. Sa critique est devenue facile, après celle non moins minutieuse qu'autorisée du savant professeur dont je viens de rappeler le souvenir, et c'est après avoir expérimenté les diverses méthodes employées jusqu'à lui, les avoir reconnues ou inefficaces, ou insuffisantes, ou surchargées d'obstacles nouveaux ajoutés à ceux déjà si grands de la parole, qu'il a mis de côté toute entrave matérielle; car c'est à peine s'il applique parfois un petit objet pour relever la langue dans certains genres de bégaiement. Il a fondé sa méthode sur le *rhythme* habilement combiné, sur l'*imitation*. Comme le dit très bien l'auteur lui-même, il n'a pas voulu proposer des abstractions à ses élèves; il a voulu les soumettre à une éducation nouvelle du langage, en leur faisant exécuter avec *ordre, lenteur* et *précision* des formules de prononciation choisies avec calcul.

» Basée sur ces principes, la méthode de M. Chervin paraît être infiniment plus simple, plus facile, plus rapide et donner de plus heureux résultats que ses devancières. Les résultats signalés par l'auteur et contrôlés par des commissions spéciales, nommées à cet effet, sont des plus remarquables: c'est ainsi que pour M. Chervin, la guérison du *vrai* bégaiement est la règle et cela dans l'espace de quinze à vingt jours au plus. Je ferai remarquer en passant, que le bégaiement récidive en général avec la plus grande facilité, lorsque l'attention des malheureux qui ont été atteints de cette infirmité vient à cesser son active surveillance. M. Chervin a-t-il obtenu des résultats tout à fait durables, plus durables que ceux obtenus par l'autre méthode? Voilà une question de la plus haute importance et que l'avenir se chargera de résoudre d'une manière absolue,

En attendant, les faits semblent donner raison à M. Chervin sur cette question-là, et les hauts témoignages qui ont approuvé sa méthode doivent fortement prévenir en sa faveur.

» Ce fut d'abord une commission, nommée en 1864 par la Société d'éducation de Lyon qui déclara excellente la méthode de M. Chervin et la recommanda vivement à l'attention de M. le recteur de Lyon. Cette commission était composée d'hommes distingués et très compétents, de M. le docteur Desgranges, ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon et de MM. les docteurs Fonteret et Passot, rapporteurs, l'un et l'autre membres de la Société impériale de médecine de Lyon.

» En 1866, une commission spéciale était nommée par M. le sénateur Chevreau, préfet du Rhône, pour suivre dans tous les détails de son application et de ses résultats la méthode de M. Chervin; elle était composée de M. le docteur Gubian, président de la société de médecine de Lyon, de M. l'abbé Hyvrier, supérieur de l'ordre des Chartreux, et de M. Valois, président de la société d'instruction primaire du Rhône. C'est dans ces conditions que fut étudiée cette méthode et que maître et élèves, au nombre de sept, furent suivis pas à pas, depuis la première leçon jusqu'au moment où ces derniers furent reconnus entièrement guéris de leur vice de prononciation. Les membres de la commission ayant reconnu les heureux résultats obtenus et la possibilité de vulgariser cette méthode dans les écoles normales primaires, résument leurs observations en ces termes que je reproduis textuellement à cause de l'importance de cette appréciation et de l'idée exacte qu'elle me paraît donner de l'objet qui nous occupe : « M. Chervin, dit M. le docteur Gubian, professe réellement une méthode essentiellement intelligente, physiologique et gymnastique qui guérit le bégaiement dans un ordre d'idées plus élevé, mais à peu près de la même manière qu'un gymnasiarque instruit et intelligent change un chorélque grêle et difforme en un homme bien conformé et vigoureux. » Le rapport conclut à l'utilité de vulgariser cette méthode à l'aide des moyens dont l'autorité peut disposer et notamment à l'aide des écoles normales primaires.

» Depuis, M. le docteur Boudant, professeur de médecine à l'Ecole de Clermont-Ferrand, témoin oculaire des succès rapides obtenus par M. Chervin, a lu un rapport également très favorable à cette méthode, à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de cette ville.

» Voilà donc, Messieurs, sous quels auspices l'auteur du

mémoire se présente à nous et les témoignages précieux qui ont parlé en faveur de sa méthode. Aussi, tout en maintenant quelques réserves que j'ai cru devoir faire au nom de la science, je me hâte de vous proposer comme conclusion de ce rapport : 1° de voter des remerciments à M. Chervin pour l'envoi de son très intéressant mémoire et des communications qui l'accompagnent;

» 2° De nous associer aux vœux des commissions, qui, après avoir suivi de près le développement et les résultats de cette méthode, lui ont donné une si haute approbation et ont manifesté le désir qu'une grande publicité lui fût donnée;

» 3° Enfin, Messieurs, d'inscrire le nom de M. Chervin sur la liste des membres correspondants de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

» Rodez, le 10 mai 1868.

» J. VIALA, *docteur*. »

—

M. l'abbé Cérès, chargé de rendre compte des poésies publiées par M. Guirondet, s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Nous serons toujours heureux de signaler à l'attention des esprits délicats, les gracieux volumes de poésie qui viennent nous surprendre et nous enchanter dans notre époque de prose et de matière. Nous le disons hautement, il est bon, il est utile et glorieux pour les hommes qu'il y ait toujours quelque part, sur le sol de France, de ces âmes élevées éprises des muses et de leurs nobles travaux ; « de » ces oiseaux mélodieux, » comme le dit le divin Platon, planant au-dessus du monde et de vos vulgaires réalités dans les pures contrées de l'idéal. Nous le savons tous, c'est par eux, par leurs chants inspirés que nous nous élevons, nous aussi, au-dessus des basses régions et que nous goûtons à ces hautes et délicates pensées qui sont l'honneur de la vie humaine et qu'on ne saurait bannir impunément de notre âme.

» Aujourd'hui, nous venons donc avec joie vous présenter un de ces nouveaux disciples de la poésie qui a marqué dignement ses pas dans la carrière et dont le nom a déjà conquis plus d'une fois l'attention et la sympathie de nous tous. Nous sentions combien il pouvait être pénible pour nous d'appliquer dans toute leur rigueur contre un compatriote, un collègue, un ami, les règles d'une impar-

tiale et froide critique; mais nous avons été pleinement rassurés lorsqu'après notre consciencieuse étude, nous nous sommes trouvés doucement forcés à n'ouvrir notre bouche que pour les éloges et les encouragements. Nous connaissions le fidèle et consciencieux historien, le narrateur agréable, intéressant, nous saluons ici l'élégant, le suave poète.

» Le recueil de M. Guirondet embrasse diverses parties et plusieurs ordres d'idées. Il renferme des pièces politiques, des pièces religieuses et des morceaux de poésie intime et rêveuse, genre vers lequel nous inclinerions par goût; car la poésie, à nos yeux, est surtout l'expression de l'âme et de cette vie intime de l'homme où nous nous reconnaissons tous, où nous venons puiser des leçons, des consolations, de douces ou fortes paroles pour nous enchanter ou nous raffermir.

» Quoi qu'il en soit, chacun de ces genres que nous signalons dans le recueil se distingue par des qualités propres et par ces cordes spéciales de la lyre que le poète fait vibrer avec un véritable talent. Les pièces politiques, adressées au souverain qui préside aux destinées de la France et aux membres de la famille impériale, expriment, en de nobles accents, la reconnaissance du poète et son admiration pour les grandes choses, les principaux événements qui ont marqué jusqu'alors l'ère impériale. Elles déroulent, en plus d'un beau vers, quelques pages de notre histoire contemporaine. Peut-être seulement pourrions-nous regretter un peu de vague, de généralité dans l'expression, la poésie ayant besoin de vives couleurs et d'une certaine précision, surtout lorsqu'elle touche à l'histoire, aux événements du temps. La pièce adressée à l'Impératrice Eugénie nous a frappé entre toutes par la grâce et la richesse de l'expression. Elle retrace avec éloquence les nobles vertus de la gracieuse Souveraine.

» Dans l'ordre des pièces religieuses, nous avons remarqué surtout les morceaux intitulés: *La Mère Emilie Rodat* et *Jésus-Christ*. Il y a dans ces vers un souffle véritablement puissant et inspiré. La Mère Emilie Rodat, fondatrice de l'institut de la Sainte-Famille de Villefranche, a trouvé dans le poète un digne interprète de ses vertus et de son dévouement. Les vers, sous la forme lyrique, retracent en un tableau rapide les principaux mérites de cette généreuse épouse du Christ. C'est une poésie animée, enthousiaste, qui tresse comme une couronne de poétiques fleurs sur le front de la noble servante du Seigneur.

» La pièce de *Jésus-Christ* nous semble une des pièces

capitales du recueil. Les vers y brillent surtout par la force et l'énergie de la pensée et de l'expression, parfois un peu vague ou incertaine ailleurs ; mais ici le trait poétique est accentué. Ce divin sujet a dignement inspiré le poète, et nous ne saurions trop admirer surtout les vers qui terminent la pièce, où l'auteur s'élève avec une si haute éloquence contre l'infâme domination des Césars romains, contre la corruption du monde antique, faisant luire par contraste à nos regards attristés la divine et consolante figure du Sauveur.

» La pièce du Dante aussi a bien des beautés ; mais on ne saurait tout citer chez les poètes, car ces enchanteurs de la pensée nous ravissent et nous entraînent de tous côtés, dans leur marche harmonieuse, et à travers des sentiers dont nous ne saurions compter toutes les fleurs ni aspirer tous les parfums.

» Nous passons à la poésie intime et rêveuse qui a été la grande poésie de nos jours, la note vibrante de ce siècle inquiet et soucieux. Après les grands maîtres de cette phalange, de nombreux disciples, inspirés de leurs mélodies, voulurent essayer leurs cordes sonores, toutes pleines d'une expressive sensibilité. M. Guirondet, lui aussi, trouva dans cet ordre de sentiments d'harmonieux et suaves accents, qui nous ont rappelé plus d'une fois, comme caractère du style, les strophes plaintives de Gilbert ou de Millevoye. Nous citerons surtout *Une pensée cachée, la Chanteuse des Mers, Cris du Cœur*. Ce sont là de purs accents qui rempliront longtemps notre âme et qui assurent au poète une place distinguée dans les rangs des poètes *doux rêveurs*.

» Et maintenant souhaitons que cette lyre aimée retentisse longtemps encore. Demandons-lui de nouvelles inspirations, de nouveaux accents; souhaitons au poète de marcher heureusement dans cette noble voie des lettres, où tant d'âmes délicates ne trouveront qu'amertume et déception. »

—

M. Pescheloche, chargé de vérifier la comptabilité de la Société pendant l'année 1867, adresse à M. le président la lettre suivante :

« Rodez, le 30 mars 1868.

» Monsieur le président,

» Vous avez bien voulu me charger de la vérification des comptes de la Société pour 1867.

» J'ai fait l'examen détaillé de ces comptes et c'est avec empressement que je me plais à vous apporter le témoignage de leur exactitude et de leur parfaite régularité.

» Agréez, etc.

» PESCHELOCHE. »

La Société, consultée par M. le président, donne son approbation aux comptes présentés par M. le trésorier.

—

Un membre demande la parole et dit qu'un écrit, publié récemment par MM. les membres de la commission administrative des hospices, attribue à la Société, à l'occasion du vote relatif aux brochures de M. le docteur Viallet, un rôle qu'elle ne saurait accepter. Il désire que la Société se prononce sur la valeur des assertions émises par les auteurs de l'écrit dont il s'agit.

Le président répond qu'il a lu la brochure signalée, et qu'il y a remarqué, non sans une pénible impression, le passage suivant, concernant la Société des lettres :

« .... A la vérité, cette Compagnie a expliqué que sa dé» cision n'impliquait aucune approbation des ouvrages » offerts.... Toutefois, on ne peut se dissimuler qu'en ou» vrant, *non sans bruit*, ses archives à ces productions, » elle leur a donné un relief et une notoriété d'em» prunt..., etc. »

« Cette dernière phrase, malgré les précautions oratoires dont on a eu soin de l'entourer, semble imputer à la Société un rôle qui n'est point le sien.

» Il n'est personne qui, ayant suivi avec attention les détails de l'incident regrettable auquel il est fait allusion, puisse attribuer à la Société des lettres, sciences et arts l'initiative et la responsabilité du *bruit* qui s'est produit malgré elle, à son grand détriment et à son plus grand régret. »

Adoptant les paroles prononcées par son président, comme l'expression de la pensée et du sentiment de tous ses membres, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

—

M. Vaïsse, directeur de l'institution impériale des sourds-muets à Paris envoie au secrétaire l'étude suivante dont il a donné lecture au Congrès des délégués des Sociétés savantes comme représentant de notre Société :

« *Est-il possible d'assigner une date certaine aux premiers travaux de l'abbé de l'Epée dans l'œuvre de l'éducation des sourds-muets ?*

» Telle est, Messieurs, la question que je me suis posée et que je vous demande la permission de vous poser à vous-mêmes ; car, bien moins heureux que tant de savants explorateurs qui sont venus vous apporter ici le fruit de leurs fécondes recherches, j'ai à vous confesser la stérilité des miennes, et je viens demander à vos lumières d'éclairer ma route, si vous croyez que je ne doive pas renoncer à l'espoir d'atteindre le but que ma position personnelle, avais-je pensé, me faisait un devoir de poursuivre.

» Dans le premier chapitre du livre qu'il publiait en 1776 et qu'il intitulait : *Institution des sourds et muets par la voie des signes méthodiques*, l'abbé de l'Epée s'exprime ainsi : « Voici de quelle manière je suis devenu instituteur de sourds et muets. Le P. Vanin, très respectable prêtre de la Doctrine chrétienne, avait commencé par le moyen des estampes, ressource en elle-même très faible et très incertaine, l'instruction de deux sœurs jumelles, sourdes et muettes de naissance. Ce respectable ministre étant mort, ces deux pauvres filles se trouvèrent sans aucun secours, personne n'ayant voulu, pendant un temps assez long, entreprendre de continuer ou de recommencer cet ouvrage.... Je dis qu'on pouvait me les amener, que j'y ferais tout mon possible. »

» L'abbé de l'Epée ne nous renseigne pas sur l'époque où se passe ce fait, qui fut le point de départ de son œuvre et la période dans laquelle sont comprises les dates diverses que ses biographes ont proposées, embrassant un espace de vingt ans. Les limites de cette période de dates incertaines, période bien longue quand il s'agit d'un passé encore si peu éloigné de nous, sont 1750, année où nous voyons le P. Vanin s'occuper de l'instruction religieuse du sourd-muet Saboureux, de Fontenay, dont l'instruction profane était confiée à l'israélite Jacob-Rodrigue Pereire, et 1770, année qui précède celle où eut lieu le premier exercice public des élèves de l'abbé de l'Epée.

» Le seul résultat que nous aient donné nos propres recherches, a été de nous permettre de réduire à cinq années l'espace de temps dans lequel la date du fait que nous connaissons doit se trouver.

» L'époque au-delà de laquelle nos recherches ne pouvaient évidemment pas remonter, était celle de la mort du

P. Vanin. Ce renseignement, longtemps cherché inutilement, nous le possédons aujourd'hui. Nous avons été assez heureux pour le rencontrer dans un des registres de l'ancien couvent doctrinaire de Saint-Julien-des-Ménétriers, conservés aux archives de l'Empire. Simon Vanin est désigné dans ce registre, qui est celui des dépenses de la communauté, comme ayant rempli les fonctions de Père procureur jusqu'au 19 septembre 1759, jour où mention est faite de son décès.

» Ce n'est donc pas antérieurement aux derniers mois de cette année 1759, et plus probablement même aux premiers mois de l'année suivante qu'on peut placer les débuts de l'abbé de l'Epée dans son œuvre.

» Quant à l'époque postérieurement à laquelle on ne peut non plus les placer, nous pouvons la déduire du rapprochement d'un second passage du livre de l'abbé de l'Epée que nous citions tout à l'heure, et d'une lettre du sourd-muet que nous nommions tout à l'heure aussi, Saboureux, de Fontenay, lettre insérée dans le *Journal de Verdun* de 1765, mais datée de 1764 (26 décembre). A cette dernière époque, en effet, le fondateur de l'institution des sourds-muets avait déjà appliqué sa méthode, puisqu'il se plaint de la trouver critiquée par l'auteur de la lettre, bien que celui-ci ne le nomme pas.

» Mes recherches, pour préciser davantage la date qui intéresse à si juste titre les continuateurs de l'œuvre de l'abbé de l'Epée étant demeurées sans résultat, j'ai cru que vous me permettriez, Messieurs, de venir vous demander si le renseignement que je n'ai jusqu'à ce jour pas rencontré dans ce que j'ai pu consulter des feuilles publiques, des mémoires et des correspondances du temps, ne serait pas occasionnellement tombé sous vos yeux. C'est l'épi du glaneur que je serais heureux de pouvoir ramasser derrière vous, riches moissonneurs du champ de la science historique.

» LÉON VAISSE,
» *Directeur de l'Institution impériale des sourds-muets.* »

—

M. Guirondet donne lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Assemblée provinciale de la Haute-Guienne.* Ce travail est renvoyé à la commission chargée de l'impression des mémoires.

—

M. Boisse fait remarquer parmi les objets offerts à la Société et déposés sur le bureau, un outil en fer donné par M. Galtayries. Cet outil a été trouvé dans les tufs calcaires de Salles-la-Source, à une profondeur de 4 mètres : il présente une grande ressemblance avec la houe employée encore de nos jours par les cultivateurs du pays, et connue sous le nom vulgaire d'aissade.

Si l'outil ne présente rien de remarquable, il n'en est pas de même de la position dans laquelle il a été trouvé, l'épaisseur considérable des dépôts concrétionnés qui le recouvraient, et qui ont dû se former depuis son enfouissement, atteste l'énergie des phénomènes sous l'influence desquels a lieu la formation des amas de travertin déposés par les eaux incrustantes de Salles-la-Source, et appelle naturellement l'attention sur ces dépôts remarquables que nous voyons se former et grandir sous nos yeux.

Des dépôts de travertin analogues à ceux de Salles se montrent sur un grand nombre de points, dans les vallées circonscrites aux plateaux jurassiques de l'Aveyron ; placés dans des conditions de gisement presque identiques, ces dépôts, et les sources dont ils sont le produit, présentent des rapports constants de position avec divers accidents géologiques très fréquents dans les régions calcaires.

De ces rapports de position, à la communauté d'origine, la conclusion est naturelle, et M. Boisse cherche à l'établir par une série de faits et de considérations résumés dans une note dont il communique l'extrait suivant :

« *Sur l'origine des cavernes et des grandes sources* » *dans la formation jurassique.*

» Les assises calcaires qui constituent dans l'Aveyron la partie supérieure des terrains jurassiques, forment généralement des plateaux élevés, dont le sol aride, pierreux, à peine voilé sous une végétation rare et languissante semble impropre à toute culture : — de maigres pâturages en occupent presque toute l'étendue, et l'on ne trouve que de loin en loin, dans quelques dépressions où le temps et les eaux pluviales ont accumulé un peu de terre végétale, des champs peu nombreux et trop souvent d'une désolante stérilité.

» La surface de ces plateaux, tantôt plane, tantôt largement ondulée, présente de nombreux accidents. Ce sont :

» 1° Des affaissements coniques, fréquents surtout vers l'extrémité nord-ouest du Causse de Concourès, dépressions

le plus souvent elliptiques ou circulaires, sur le pourtour desquelles on voit les affleurements des couches éboulées former une série de gradins qui rappellent les ruines des antiques arènes ;

» 2° Des abîmes ou puits naturels, à parois verticales ou même en surplomb, dont la profondeur atteint quelquefois plus de cent pieds, comme dans l'abîme connu sous le nom de *Tindoul de la Vayssière* ;

» 3° Des fissures verticales qui ne diffèrent des abîmes précédents que par la forme de l'orifice ;

» 4° Un très grand nombre de cavernes, dont quelques-unes fort étendues et parmi lesquelles nous citerons : les grottes de *Lestang*, de *La Poujade*, de *Sorgues*, de *Salles-la-Source*, de *Bouche-Rolland*, toutes ces grottes présentent des dispositions à peu près semblables. Elles ont généralement leur ouverture au pied des escarpements calcaires, dans les couches inférieures, souvent magnésiennes de l'oolithe, et s'étendent dans la profondeur de ces couches, tantôt se développant en salles immenses, tantôt formant des galeries étroites et basses, où l'homme peut à peine se glisser en rampant.

» Il existe évidemment une relation intime entre les divers accidents de terrain que je viens de signaler. Les affaissements coniques, vulgairement connus sous le nom de *Bétoires*, les puits naturels, les grandes fissures verticales, sont le résultat des éboulements que l'on voit se produire quelquefois encore de nos jours, dans les nombreuses cavités qui règnent sous les plateaux oolithiques.

» A l'existence de ces cavités se rattachent encore des phénomènes d'un autre ordre : je veux parler de ces belles sources que l'on voit dans tant de lieux, à *Curlande*, *Muret*, *Salles-la-Source*, *Gages*, *Creissels*, *Saint-Paul-de-Fonds*, *Saint-Saturnin*, *Roquemissouse*, *Fondamente*, etc., jaillir à la base du calcaire caverneux.

» Il est aisé de se rendre compte des circonstances auxquelles ces sources doivent leur origine :

» Trouvant un accès facile à travers les fissures nombreuses du calcaire qui constitue les plateaux élevés, les eaux superficielles pénètrent jusqu'à la base de ce calcaire, et là, se réunissent dans les dépressions, dans les plis des couches marneuses imperméables, pour former des cours d'eau, quelquefois même des lacs souterrains, dont les produits s'épanchent dans les points les plus bas des affleurements marneux.

» De là, ces sources abondantes, précieuses pour l'agriculture, dont elles fécondent les travaux, précieuses pour

l'industrie à laquelle elles fournissent une force motrice gratuite d'une puissance incalculable.

» La perméabilité des plateaux ooliques, la structure caverneuse des roches qui les composent, expliquent à la fois, et l'extrême aridité qui fait trop souvent, de ces plateaux, privés d'eau et de végétation, de véritables déserts; et la formation de ces rivières souterraines, source de fécondité, de richesse et de vie pour les vallées et les plateaux inférieurs sur lesquels elles versent leurs eaux.

» Mais ces cavités, cause des phénomènes que nous venons d'indiquer, quelle est leur origine? quelle cause les a produites?

» Si l'on remarque, d'une part, que les sources les plus abondantes jaillissent non loin des grandes cavernes, d'autre part, que les eaux de ces sources déposent, dès leur arrivée au jour, des amas considérables de tufs calcaires, l'on se trouve tout d'abord porté à voir, dans ces amas de tufs plus ou moins chargés de limon, la preuve de l'action à la fois érosive et dissolvante des eaux souterraines, et, dans cette double action des eaux, la cause efficiente du creusement des cavernes.

» Cette solution, en apparence bien simple et bien naturelle du problème, a malheureusement l'inconvénient de nous enfermer dans un cercle sans issue.

» Les cours d'eau souterrains ne peuvent évidemment être à la fois la cause et l'effet d'un même phénomène, et, comme leur existence suppose nécessairements la préexistence de cavités souterraines, nous devons chercher ailleurs que dans les cours d'eau la cause première de la formation des cavernes.

» Les eaux ont bien pu, ont dû même ronger, dissoudre, user peu à peu les parois des cavités qu'elles parcouraient et agrandir insensiblement ces cavités.

» Lorsqu'on voit, comme à Salles-la-Source, des amas de tufs cubant plusieurs milliers de mètres déposés par les eaux au sortir de leur parcours souterrain, il est impossible de ne pas attribuer à celles-ci un rôle important dans l'agrandissement des cavités d'où elles sortent; mais je le répète, leur action n'a pu s'exercer qu'autant qu'il existait déjà des fissures à travers lesquelles les eaux ont pu s'infiltrer.

» Les cavernes ont pu, en un mot, être agrandies, mais non créées par les eaux. Leur origine est probablement la même que celle des nombreuses fissures qui sillonnent les couches calcaires, et qui pourraient bien avoir été pro-

duites par le retrait de la roche au moment de la consolidation.

» Quelques grottes cependant, et des plus étendues, paraissent avoir une origine différente :

» Je citerai comme exemple la grotte si remarquable de Bouche-Rolland. Son orifice se trouve placé au chevet du vallon de Béderre, dans un point où les couches, après avoir assez fortement plongé vers le Sud, se relèvent vivement en sens inverse à l'approche d'une des grandes failles du *système pyrénéen*.

» Que ce redressement de couches calcaires dures, depuis longtemps consolidées, n'ait pu avoir lieu sans produire une fracture au point d'inflexion, c'est ce qu'il est aisé de comprendre.

» Que les eaux d'infiltration, suivant de part et d'autre le pendage des couches marneuses, se soient réunies dans le pli formé par ces couches, c'est une hypothèse bien naturelle encore.

» Ainsi se trouveraient expliquée, d'une part la fracture qui aurait donné naissance à la grotte, d'autre part l'accumulation des eaux qui ont pu contribuer à son élargissement, et que l'on voit à une petite distance de la caverne jaillir avec assez d'abondance pour donner, à quelques pas de là, l'impulsion à un moulin.

» Plusieurs autres grandes sources, au voisinage desquelles se trouvent presque toujours des grottes plus ou moins spacieuses, surgissent dans une position analogue. Elles correspondent le plus souvent soit à une inflexion, soit à un rejet de couches.

Or, que l'on considère les fissures qui leur ont livré un premier passage comme le résultat de la rupture des couches ou comme provenant de toute autre cause, ce n'en est pas moins dans ces points que les eaux ont dû se réunir, et par l'élargissement des fissures produire des vides dont l'étendue est nécessairement en rapport avec le volume des matériaux entraînés et déposés dans le voisinage des sources.

» Si pour nous faire apprécier l'importance que peuvent acquérir de tels dépôts un exemple était nécessaire, nous le trouverions dans les travertins qui nous ont fourni l'occasion de cette note, et qui forment d'immenses amas à *Salles-la-Source* et dans les environs.

» Le plateau sur lequel se trouve assis le village de *Salles*, est formé, en effet, de tuf calcaire, déposé par les eaux de la source incrustante qui jaillit un peu en amont du plateau : — Ce dépôt, autant qu'il nous a été permis d'en

juger, nous a paru avoir une épaisseur moyenne de 10 mètres environ sur une largeur de 100 mètres et une longueur qui dépasse encore ce dernier chiffre.

» Il contient donc plus de cent mille mètres cubes de matière minérale enlevée par les eaux aux roches calcaires qu'elles traversent : — que l'on ajoute à cet énorme volume, celui des tufs de même provenance qui supportent un peu plus bas le village du *Bourg* et l'on aura une idée de la grandeur des vides que l'action dissolvante et érosive des eaux souterraines, a dû produire dans les plateaux calcaires au pied desquels jaillit la source de Salles. »

—

M. le président communique à la Société une lettre adressée par M. V. Advielle à M. le maire, à MM. les membres du conseil municipal de Rodez. L'auteur de cette lettre propose d'élever sur une de nos places publiques une statue à la mémoire d'Alexis Monteil, historien du Rouergue, et il indique les moyens de se procurer la somme nécessaire pour réaliser ce projet. La Société ne peut voir qu'avec plaisir l'érection de ce monument et émet le vœu que cet hommage soit bientôt rendu à l'une de nos illustrations aveyronnaises.

—

La Société parisienne d'archéologie et d'histoire demande de correspondre avec nous par un échange réciproque de mémoires. Cette proposition, acceptée déjà par le comité permanent, est ratifiée par la Société.

—

Le programme des prix que la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt se propose de décerner en 1868, est déposé dans nos archives et sera mis à la disposition de tous ceux qui désireraient en prendre connaissance.

DONS DIVERS.

Indépendamment des dons déjà mentionnés, la Société a reçu pour son musée, savoir :

De M. Boissonnade, propriétaire à Millau, par l'entremise des abbés Rouquette et Cérès, un autel gallo-romain, trouvé à la Grofezenque, près de Millau ;

De M. Laurens Laurent, de Salles-la-Source : Deux anciennes statuettes en plomb trouvées dans les dragnages de la Seine ;

De M. Trémolières, Bernard, de Rodez, mécanicien de la flotte française, arrivant de la Chine : Une monnaie japonnaise en argent ;

De M. Lacombe : Une monnaie en argent de Louis XIV;

De M. Remi Marion : Un ancien poids en cuivre;

De M. Jonard, jardinier-fleuriste à Villefranche : Une monnaie en argent de Charles IV, roi d'Espagne ;

De M. Rigal, droguiste : Un jeton à l'effigie du Dauphin de France, trouvé dans une démolition à Rodez et en parfait état de conservation ;

De M. X...: Deux coquilles sculptées, représentant l'Annonciation de la Vierge et la résurrection du Sauveur ; une médaille de piété et un médaillon en bronze à l'effigie de Solon ;

De M. l'abbé Vialettes, professeur à Saint-Pierre : Une ancienne hallebarde, une médaille romaine, quatorze monnaies de diverses puissances et un ancien poids en cuivre ;

De M. Alibert : Quatorze petits vases funéraires en terre, de formes diverses ; un anneau, des médailles ou monnaies et un débris de fer ; le tout trouvé mêlé à des ossements humains en abaissant récemment le sol sur la place d'Estaing, aux abords de la cathédrale de Rodez ;

De M. Pescheloche : Un fragment de brique romaine à moulure, provenant de l'ancien amphithéâtre de Rodez, et un débris de poterie celtique, trouvé dans le sol près de l'évêché de Rodez ;

De M. Thédenat père, ancien magistrat à Espalion : Neuf anciennes médailles ou monnaies dont une en argent ;

De M. Blanchet, soldat au 3e régiment de zouaves : Neuf monnaies romaines du bas empire, par lui trouvées dans la province de Constantine, parmi les ruines d'une muraille, sur la ferme de Dinbey, servant de prison d'Etat ;

De M. Adolphe de Barrau, médecin à Carcenac : Deux poteries romaines par lui apportées de Mostaganem (Afrique);

Elle a reçu pour sa bibliothèque et ses archives :

De M. Guirondet, juge de paix à Saint-Antonin, membre titulaire de la Société : Une notice biographique, dont il est l'auteur, de Jean Rivaud, né à Villefranche-d'Aveyron, le 27 août 1779, ainsi qu'un choix des principaux écrits de ce fabuliste, encore inédits ; en tout huit cahiers manuscrits ;

De M. Alf. Paisant, substitut du procureur impérial à Laon : *Notice nécrologique sur l'abbé Magne* (Aveyronnais); Arras, 1868, br. in-8°, dont il est l'auteur;

De M. le comte de Peguayrolles : Evêché d'Arisitum ; — Le Larzac; — Lettres à un ami, br. in-8°, qu'il vient de publier;

De M. Petit : Le tableau des observations météorologiques, faites à l'Ecole normale de Rodez, pendant les mois de février, mars et avril 1868;

De M. Eug. de Barrau : Un livre de prières en langue syriaque; Rome, 1618, 1 vol. in-8°, publié aux frais du Pape Paul V;

De M. Amédée de Sambucy : Plusieurs articles par lui récemment publiés et relatifs à la planète de Mercure ; — le gaz ; — la culture du sol ; — les engrais ;

De M. Vaïsse, Aveyronnais et membre titulaire de la Société : Le Bulletin annuel de l'institution impériale des sourds-muets de Paris dont il est le directeur, années 1866-1867; br. in-8° ;

De M. A ..: Le *Recueil de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse*, années 1851, 1856 et 1867 ; 3 vol. in-8° ;

De M. Marc-André Papi, membre correspondant de la Société : Le compte-rendu par M. Marcellet d'un travail sur la calligraphie, lu par le donateur au congrès scientifique d'Aix, le 20 décembre 1866 ;

De M. Ch. Rabache : Le sixième numéro (mars 1868) de la *Réforme scientifique*, recueil périodique et mensuel, qu'il publie à Morchain (Somme); br. in-8° ;

De M. X...: Une aquarelle, trois photographies et onze gravures ou lithographies représentant des personnages et des sujets divers; — le compte-rendu de l'œuvre du Denier de Saint-Pierre en 1867, br. in-8° ; — Un extrait de la *Revue critique de législation*, liv. de janvier 1868, contenant un article de M. A. Bertauld, professeur à la Faculté de droit de Caen, sur la 2e édition de l'Explication du Code Napoléon, par M. Delsol, docteur en droit, membre du conseil général de l'Aveyron et de la Société des lettres;

De M*** : Douze thèses pour le doctorat en médecine soutenues devant la Faculté de Montpellier, par de jeunes Aveyronnais ;

De M. l'abbé Cérès : Trente lithographies relatives à l'archéologie pyrénéenne ;

De M. Ratery : L'*Annuaire du département de l'Aveyron* pour l'année 1868, qu'il vient de publier.

La Société a également reçu les mémoires lus à la Sorbonne en 1867; histoire, philologie et sciences morales, 1 fort vol. grand in-8° ; — Les statuts de la Société de médecine légale, fondée à Paris le 10 février 1868 ; le tome premier des Bulletins de la Société parisienne d'archéologie et d'histoire; — ainsi que la suite des publications de la Revue des Sociétés savantes des départements, de l'académie des sciences de Saint-Quentin, de l'académie du Gard et de la Société d'agriculture de la Marne.

En acceptant ces dons et communications, la Société vote des remerciements à leurs auteurs, et la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATHERY, rue de l'Embergue, 21.

TABLE ANALYTIQUE.

—

Liste générale des Membres do la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, au 1er juillet 1868.

	Pages.
Membres honoraires.....	VI
Membres titulaires.....	VI
Membres de droit.....r.....	IX
Membres correspondants.....	X
Membres décédés depuis le 1er juillet 1866..	XV
Liste des Sociétés et Revues correspondantes	XVI

Séance du 1er juillet 1866.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.....	1
Admission de MM. Albrespic, de Castelnau et Rouquette, en qualité de membres titulaires.....	2
Hommage d'une brochure de M. E. Lacombe.	2
Communication de M. Advielle à l'occasion de divers dons offerts au musée de Rodez par M. Ravailhe.....	2
Note de M. Ravailhe sur un petit double cône de terre, provenant du fond du Banc des Aiguilles et faisant partie des dons offerts au musée.....	2
Scrutin pour la nomination d'un secrétaire.— Election de M. l'abbé Alibert.....	3
Commission chargée de désigner les Mémoires à insérer dans le IXe volume.....	3

Pages.

Communication de M. F. de Sambucy-Luzençon, concernant la grotte des Auglans.... 3

Rapport de M. Noël, sur l'*histoire du Prieuré et de N.-D. de l'Espinasse de Millau*, par M. Rouquette..... 6

Lettre de M. Advielle, rendant compte de démarches faites en vue de rechercher la correspondance et les travaux inédits d'Amans-Alexis Monteil..... 10

MM. Jules Duval et Guillemin, délégués par la Société pour assister au congrès d'Anvers 12

Annonce de la publication prochaine du premier volume des *Biographies aveyronnaises*, et du cinquième fascicule des procès-verbaux..... 12

Dons : pour le musée..... 12

Dons : pour la bibliothèque et les Archives.. 13

Séance du 5 août 1866.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente..... 17

Mort de M. Enjalbert. — Regrets exprimés par la Société..... 17

Don d'un tableau, offert par l'empereur, sur la demande de M. Girou de Buzareingues. — Vote de remercîments..... 17

Admission de M. Bruno-Condo de Satriano comme membre correspondant..... 18

Nomination d'un bibliothécaire-archiviste. — Election de M. le docteur J. Viala..... 18

Communication relative à la 34e session du Congrès archéologique. — Prix proposé par la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*..... 18

Hommage d'un rapport de M. le docteur Figayrolles..... 18

Pages.

Hommage d'une brochure de M. *Alfred Asselin*, relative à l'hôpital d'Aubrac..... 19

Lettres de MM. Rouquette et Cardeilhac.... 19

Mémoire de M. Virenque sur les monuments celtiques et les légendes populaires du canton de Cornus..... 19

Observations de M. Advielle au sujet d'une idole signalée par M. J. Duval au hameau du Viala..... 19

Observations de M. Virenque sur la grotte des Auglands ou des Matarelles..... 20

Deux communications de M. Advielle : l'une relative à l'*œuvre de Rubens*, l'autre sur *Adalard*, fondateur de l'hôpital d'Aubrac. 20

Traduction manuscrite d'Isaïe ; communiquée par M. Argeliez et confiée à l'examen de M. Vidal..... 22

Dons : pour le musée.....

Dons : pour la bibliothèque et les Archives..

Séance du 9 septembre 1866.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente 25

Lettre de M. de Monseignat informant la Société que des circonstances imprévues l'ont conduit à se démettre des fonctions de président..... 25

Sur la proposition du vice-président, l'assemblée décide qu'une démarche sera faite auprès de M. de Monseignat pour l'inviter à conserver la présidence..... 26

Admission de MM. F. de Saint-Rémy et Luche en qualité de membres titulaires..... 26

Admission de Mme C. Regnard et de M. le chevalier Papi comme membres correspondants 27

Pages.

Questions posées par M. le ministre de l'instruction publique en vue des concours des sociétés savantes, pour 1867-1868 et 1869 27

Prix proposés par la *Société académique de Saint-Quentin* 27

Rapport de M. E. de Barrau sur un ouvrage de M. Duval relatif aux *colonies et à la politique coloniale de la France*..... 28

Lettre de M. Cabaniols, concernant les fouilles exécutées par ses soins aux environs de Carenton 36

Notice sur Bernard de La Roche-Flavin, par M. Delsol. — Lecture et renvoi à la commission des biographies..... 38

Panneaux en bois sculpté, par M. Joseph Castanié..... 38

Séance du 13 décembre 1866.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente 41

Admission de MM. Alfred de Courtois, Emile Cartailhac et Ser, en qualité de membres titulaires 41

Lettre de M. Delestrac qui, appelé par ses fonctions dans un autre département, demande à rester attaché à la Société comme membre correspondant. — Délibération... 42

Echange de publications avec diverses sociétés savantes. — Délibération. — Récompenses décernées, et sujets mis au concours par la *société dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts* 43

Convocation des diverses sections de la Société, à l'effet de constituer le jury du concours des jeux floraux, conformément à la délibération du 14 décembre 1865..... 43

Pages.

Lettre de M. Girou de Buzareingues demandant l'autorisation de joindre à la collection minéralogique présentée par lui à l'exposition universelle de 1867 quelques échantillons choisis dans le musée de la Société.. 43

La société charge M. Boisse de choisir les échantillons qui doivent être envoyés à M. Girou de Buzareingues..... 45

Note *sur les trois grottes du Larzac*, par M. F. de Sambucy-Luzençon..... 45

Rapport de M. Boisse, sur des fouilles archéologiques faites à Bouche-Rolland, et sur une excursion à Capdenac et à Puy-d'Issolu.... 45

Rapport de M. Dalac, sur le *Catéchisme de Rodez, expliqué en forme de prône*, par M. l'abbé Luche..... 52

Rapport de M. Vidal, sur une *traduction littérale d'Isaïe*, par M. Argeliez..... 54

Rapport de M. Guirondet, sur l'ouvrage de M. E. Lacombe, intitulé : *De l'autorité de la chose jugée*..... 56

Séance du 13 janvier 1867.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente..... 59

Admission de M. Durand comme membre titulaire de la Société..... 59

Circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, concernant la formation de petits musées locaux destinés à l'enseignement.. 59

La Société délibère que les collections du musée seront tenues à la disposition du lycée, et que les doubles échantillons pourront être confiés à l'inspection d'Académie, qui les distribuerait aux divers établissements d'instruction publique..... 61

Pages.

Rapport de M. Boisse au nom de la commission chargée de régler les conditions du Concours pour 1867 61

Programme des sujets à traiter 65

Projet de budget présenté par le trésorier. — Adoption du projet 66

Rapport *sur deux stations d'un peuple pasteur à Savignac, près Saint-Affrique*, par MM. Cartailhac et Ancessy 66

Rapport de M. Cabaniols, sur de nouvelles fouilles faites à Carenton 66

Proposition de M. Viallet, invitant la Société à faire lithographier deux vues cavalières d'une partie de la ville de Rodez au xve siècle 66

Cette proposition est adoptée 67

Bulletin de la *Société d'économie politique de Bordeaux*, offert par M. Valat 67

Dons : pour le musée 67

Dons : pour la bibliothèque et les Archives.. 68

Séance du 8 avril 1867.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente 73

Admission de M. de Pégueyroles comme membre titulaire 73

Admission de M. Houlier comme membre correspondant 73

Communication de M. Cérès, sur le résultat de diverses excursions archéologiques.... 74

Notice sur Castelnau de Levezou, par M. de Gissac 74

Note biographique sur Bonnet de Jalenques, par M. d'Assier 78

Dépôt de divers ouvrages : *Notre pays*, par M. J. Duval ; *le Véritable langage des fleurs*, par M. Noël 78

Pages.

Programme du concours ouvert par la *Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, pour 1868..... 78

Séance du 21 juillet 1867.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente..... 79

Admission de M. Caraven en qualité de membre titulaire..... 79

Admission de M. Alfred Grailhe, comme membre correspondant..... 79

Deux ouvrages déposés par MM. Noël et E. Palangié, sont confiés à MM. Dalac et Lacombe, chargés d'en rendre compte..... 80

Echange de publications avec la *Société philotechnique* et avec la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*.... 80

Rapport de M. de Cabrières sur l'ouvrage de M. Duval *Notre pays*..... 80

Mémoire de M. de Pégueyroles sur Arisitum. — Dépôt et renvoi à la commission des Mémoires..... 81

Programme des sujets mis au concours par l'*Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse*, et par la *Société académique de Boulogne-sur-Mer*.. 82

Circulaire du *Comité archéologique de Senlis* 82

Lettre du directeur du musée de Saint-Germain, demandant communication des objets que la Société possède en double..... 82

Dons : pour le musée..... 82

Dons : pour la bibliothèque et les Archives.. 83

Séance du 17 septembre 1867.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente..... 87

Pages.

Admission de M. Mayran en qualité de membre titulaire..... 87
Proposition relative à l'achat d'un tableau de Mlle Moisson Desroches..... 87
Vote sur cette proposition..... 89
Proposition d'échanges entre la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron et l'*Académie de Bordeaux*..... 89
Brochures diverses offertes par M. Valat.... 90
Lettre de M. J. Duval, relative au 30e anniversaire de la fondation de la Société..... 90
Ouvrage de M. Ch. Palangié sur les associations syndicales.—Rapport de M. Lacombe 90
Mémoire de M. Guirondet sur *Uxelloduum*.. 92
Autre mémoire du même auteur, *sur la commune de Poix en Rouergue*..... 92
Mémoire de M. Viallet sur les armes de la ville de Rodez. — Renvoi au comité permanent 93
Programme des sujets mis au concours pour 1869, par la *Société académique de Saint-Quentin*..... 93
Statuette d'Ariane, œuvre de Mlle Ribier.... 93
Objets d'art rapportés de la Cochinchine par M. Cadars, qui les offre au musée..... 93
Macédoine littéraire, politique, industrielle et cléricale, poésie par M. A. de Séguret. 93
Dons : pour le musée..... 93
Dons : pour la bibliothèque et les Archives.. 94

Séance du 12 décembre 1867.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente 99
Diplôme de membre titulaire offert à M. le baron de Saint-Priest, préfet de l'Aveyron. 99
Admission de M. Alazard, membre titulaire.. 99

Pages.

Admission de MM. Cazalis de Fondouce, Emile Pagès et Vayssière, comme membres correspondants..... 99

Lettre de M. Mayran. — Don de divers objets provenant de sa collection archéologique.. 100

Communication de M. Palous, hommage d'un exemplaire du travail qu'il publie *sur le 2e volume de M. Renan*..... 100

Lettre de M. Sebron remerciant la Société de l'avoir autorisé à retirer momentanément du musée, pour le faire figurer à l'exposition, son tableau *la Chartreuse de Burgos* 100

Lettre de M. Girou de Buzareingues annonçant que la collection minéralogique exposée par lui, et à la formation de laquelle la Société avait contribué, a obtenu une mention honorable..... 100

Proposition tendant à fixer le jour de la distribution des récompenses aux lauréats des jeux floraux. — Renvoi de la proposition au comité permanent..... 101

Rapport de M. Boisse sur trois brochures scientifiques offertes par M. Valat..... 101

Recherches et découvertes archéologiques.— Communication de M. Cérès..... 106

Lettre de M. F. de Sambucy-Luzençon sur la grotte à ossements humains de Peyre..... 111

Mémoire de M. Viallet sur les armes de la ville de Rodez..... 113

Sceau de la municipalité de Rodez..... 122

Dons : pour le musée..... 123

Dons : pour la bibliothèque et les Archives.. 124

Séance du 2 février 1868.

Réclamations élevées par M. le maire de Rodez contre le dépôt de deux brochures offertes par M. Viallet dans la séance du 12 décembre 1867..... 127

Pages.

Un membre demande communication des lettres écrites à M. le président par M. le maire..... 128
Lettre de M. Rozier, promettant le concours de l'administration municipale pour la distribution des prix que la Société se propose de faire (16 janvier 1868)..... 128
Lettre du même (26 janvier 1868) invitant le président à faire prononcer immédiatement la Société sur l'adoption ou le refus des brochures de M. Viallet, et à lui faire connaître la décision intervenue..... 128
Protestation de M. Viallet contre l'imputation de calomnie contenue dans la dernière de ces lettres..... 129
Proposition motivée d'un membre tendant à écarter la mise en demeure de M. le maire 129
Contre-proposition de ce dernier..... 130
Vote au scrutin sur la proposition motivée... 130
Démission de M. le président..... 130

Séance du 9 février 1868.

Adoption des procès-verbaux du 12 décembre 1867 et du 2 février 1868..... 131
Tableau donné à la Société par le gouvernement, sur la demande de M. Girou de Buzareingues..... 131
Démission de MM. Albenque, Cardailhac, Mazars et Rozier, membres titulaires de la Société..... 131
M. Viallet se démet des fonctions de conservateur du musée..... 132
Admission de M. A. du Bourg comme membre titulaire..... 132
Notice sur Luzençon, présentée par M. du Bourg à l'appui de sa candidature..... 132

Pages.

Scrutin pour l'élection d'un président, réélection de M. de Monseignat..... 132
Circulaire du ministre de l'instruction publique, relative au congrès des sociétés savantes..... 132
Membres délégués pour représenter la Société à ce congrès..... 133
Circulaire de M. le président de la *Société de Géographie*, annonçant le projet d'une expédition au pôle Nord..... 134
Brochures offertes par leurs auteurs, MM. Cartailhac, Guillemin, Advielle, de Sambucy et Palangié, tous membres de la Société..... 134
Monnaies gauloises découvertes à Goutrens.. 135
Dons : pour le musée..... 135
Dons : pour la bibliothèque et les Archives.. 135

Séance du 23 février 1868.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR LE JURY DES JEUX FLORAUX.

Allocution du président..... 137
Rapport du secrétaire..... 141
Proclamation des récompenses décernées par le jury du concours..... 146

Séance du 22 mars 1868.

Adoption des procès-verbaux des 9 et 23 février 1868..... 147
Membres décédés : MM. Noël et de Freyssinet 147
Démission de M. B. Lunet, membre titulaire 148
M. Bourguet renonce à ses fonctions de vice-secrétaire..... 148

Pages.

Un membre demande communication des lettres écrites à M. le président par M [illegible] maire..... [illegible]... 148

Lettre de M. Rozier, promettant le [illegible], Jules de l'administration municipale [illegible]ptation du tribution des prix que la S[illegible] par la Société de faire (16 janvier 18[illegible] Congrès de la

Lettre du même (26 [illegible]..... 149

président à faire [illegible] M. Vaïsse, la Société la Société [illegible] aura lieu pendant la brochures [illegible] régional..... 150

naître l[illegible]

Protest[illegible] déposés par le trésorier et de [illegible] M. Pescheloche, chargé de présenter un rapport..... 150

Rapport de M. Dalac, sur l'ouvrage de M. l'abbé Noël, *la Chaîne d'or*..... 150

Rapport de M. Durand sur un second ouvrage du même auteur, *le Véritable langage des fleurs*..... 151

Grotte à ossements de Peyre. — Lettre de M. Rouquette..... 152

Observations de Mgr Delalle..... 155

Lettre de M. Boisse à M. de Monseignat pour lui annoncer sa réélection..... 156

Réponse de M, de Monseignat..... 156

Scrutin pour l'élection d'un président. — M. Boisse élu..... 157

Séance du 8 mai 1868.

Adoption du procès-verbal..... 159

Admission de MM. Viala, Lambel, Saltel et Roqueplo comme membres titulaires..... 159

Admission de MM. Chervin et Lancia di Brolo comme membres correspondants..... 159

Ouvrages présentés par MM. Chervin et Lancia di Brolo..... 159

Pages.

›ort de M. J. Viala sur le mémoire de M. rvin : *Du bégaiement considéré comme de prononciation*..... 160

'e poésies de M. Guirondet.—Compte-ar M. Cérès..... 163

ıe M. Pescheloche sur les comptes ⌄ 1867. — Délibération..... 165

Observations d'un membre au sujet d'un écrit publié par la commission des hospices. — Réponse du président..... 166

Recherches de M. Vaïsse sur les premiers travaux de l'abbé de l'Épée..... 167

Assemblée provinciale de la Haute-Guienne; mémoire de M. Guirondet..... 168

Note sur l'origine des cavernes et des sources incrustantes des régions jurassiques. par M. Boisse..... 169

Communication d'une lettre de M. Advielle, proposant l'érection d'une statue à Monteils 173

Echange de publications, *Société parisienne d'archéologie et d'histoire*..... 173

Programme des prix proposés par la *Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt* 173

Dons : pour le musée..... 173

Dons : pour la bibliothèque et les Archives.. 174

Pages.

Admission de M. Fabre, de Salmiech, en qualité de membre titulaire, et de M. l'abbé Pottier comme membre correspondant... 148

Lettres de MM. Girou de Buzareingues, Jules Duval et Vaïsse, annonçant l'acceptation du mandat qui leur a été déféré par la Société pour la représenter au Congrès de la Sorbonne..... 149

Sur la proposition de M. Vaïsse, la Société décide qu'une séance aura lieu pendant la tenue du Concours régional..... 150

Comptes de 1867 déposés par le trésorier et confiés à M. Pescheloche, chargé de présenter un rapport..... 150

Rapport de M. Dalac, sur l'ouvrage de M. l'abbé Noël, *la Chaîne d'or*..... 150

Rapport de M. Durand sur un second ouvrage du même auteur, *le Véritable langage des fleurs*..... 151

Grotte à ossements de Peyre. — Lettre de M. Rouquette..... 152

Observations de Mgr Delalle..... 155

Lettre de M. Boisse à M. de Monseignat pour lui annoncer sa réélection..... 156

Réponse de M, de Monseignat..... 156

Scrutin pour l'élection d'un président. — M. Boisse élu..... 157

Séance du 8 mai 1868.

Adoption du procès-verbal..... 159

Admission de MM. Viala, Lambel, Saltel et Roqueplo comme membres titulaires..... 159

Admission de MM. Chervin et Lancia di Brolo comme membres correspondants..... 159

Ouvrages présentés par MM. Chervin et Lancia di Brolo..... 159

Pages.

Rapport de M. J. Viala sur le mémoire de M. Chervin : *Du bégaiement considéré comme vice de prononciation*..... 160

Recueil de poésies de M. Guirondet.—Compte-rendu par M. Cérès..... 163

Rapport de M. Pescheloche sur les comptes de 1867. — Délibération..... 165

Observations d'un membre au sujet d'un écrit publié par la commission des hospices. — Réponse du président..... 166

Recherches de M. Vaïsse sur les premiers travaux de l'abbé de l'Épée..... 167

Assemblée provinciale de la Haute-Guienne; mémoire de M. Guirondet..... 168

Note sur l'origine des cavernes et des sources incrustantes des régions jurassiques. par M. Boisse..... 169

Communication d'une lettre de M. Advielle, proposant l'érection d'une statue à Monteils 173

Echange de publications, *Société parisienne d'archéologie et d'histoire*..... 173

Programme des prix proposés par la *Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt* 173

Dons : pour le musée..... 173

Dons : pour la bibliothèque et les Archives.. 174

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

—

Abbé de l'Épée (recherches historiques sur l'), p. 166.
Achats, p. 89, 135.
Adalard (fondateur de l'hôpital d'Aubrac), p. 19, 20.
Admissions, p. 2, 18, 26, 41, 59, 73, 79, 87, 99, 132, 148, 159.
Adoptions de procès-verbaux, p. 1, 17, 25, 41, 59, 73, 79, 87, 99, 131, 147, 159.
Anthropologie, p. 7.
Archéologie celtique et préceltique, p. 3, 7, 19, 46, 51, 66, 106, 111, 135.
Archéologie romaine et gallo-romaine, p. 46, 51, 66, 74.
Arisitum, p. 81.
Armes de Rodez, p. 92, 113.
Assemblée provinciale de la Haute-Guienne, p. 168.
Auglans (caverne des), p. 3.
Autorité de la chose jugée (de l'), p. 56.

Bernard de la Roche-Flavin, p. 38.
Bibliothèque et Archives, p. 13, 19, 23, 68, 83, 94, 124, 174.
Biographies, p. 12, 38, 78, 166.
Bonnet de Jalenques, p. 78.
Bouche-Rolland (grotte de), p. 45.
Budget-Comptes, p. 66, 150, 165.

Capdenac, p. 47, 92.
Carenton (Carentomago?), p. 36, 51, 66.
Castelnau de Levezou, p. 74.
Catéchisme de Rodez expliqué, p. 52.
Cavernes, p. 3, 45, 109, 169.
Chaîne d'or (la), p. 150.
Circulaires diverses, p. 82, 134.
— ministérielles, p. 59, 132.

Colonies (les) et la politique coloniale de la France, p. 28.
Commissions, p. 3, 101.
Commun de paix en Rouergue, p. 92.
Comptes-rendus d'ouvrages déposés, p. 6, 28, 52, 56, 80, 90, 101, 103, 104, 150, 151, 160, 163.
Concours, p. 27, 43, 61, 64, 78, 82, 173.
Condatomago, p. 52.
Congrès scientifiques et littéraires, p. 12, 18, 132.

Découvertes, p. 45, 66, 74, 106, 111, 135.
Délégations, p. 12, 44, 82, 133.
Démissions, p. 130, 131, 148.
Distribution de récompenses, p. 101, 135, 146.
Dons, p. 2, 12, 13, 17, 19, 22, 23, 41, 67, 68, 73, 80, 82, 83, 93, 94, 99, 123, 124, 131, 135, 173, 174.

Echanges de publications, p. 42, 67, 80, 82, 89, 173.
Elections, p. 3, 18, 132, 157.
Eglise (ancienne) de Peyre, p. 155.
Expédition au pôle Nord, p. 134.
Expositiou universelle de 1867, p. 43, 100.

Goutrens (découverte de monnaies gauloises à), p. 135.
Grottes à ossements, p. 2, 18, 19, 27, 42, 78, 79, 90, 100, 109, 134, 159.

Histoire du Prieuré et de Notre-Dame-de-l'Espinasse de Millau, p. 6.
Hôpital d'Aubrac, p. 19, 21.

Jeux floraux, p. 43, 61, 65, 146.
Jury du concours, p. 43, 63.

Légendes, p. 19.
Lettres diverses, p. 10, 19, 25, 42, 43, 89, 90, 99, 100, 128, 148, 149, 152, 156.
Luzençon (notice sur), p. 132.

Météorologie, p. 135.
Millau, p. 6, 66.
Monnaies celtiques (découvertes à Goutrens), p. 135.
Monteil, p. 11, 173.

Musée de Saint-Germain, p. 82.
Musées locaux, p. 59.

Nécrologie, p. 17, 147.
Notre pays, par M. J. Duval, p. 78, 81.

Objets d'art, p. 38, 93.
Ossements antédiluviens, p. 110, 112, 153.
Ouvrages publiés par des membres de la Société et offerts par leurs auteurs, p. 2, 18, 19, 27, 42, 78, 79, 90, 100, 109, 134, 159.

Plans et dessins, p. 66.
Poésies, p. 93, 142, 143.
Prix décernés, p. 146.
Prix proposés, p. 27, 43, 64, 78, 82, 173.
Procès-verbaux, p. 12, 65.
Programmes de concours, p. 27, 43, 61, 78, 82, 173.
Puy d'Issolu, p. 47.

Rapports, p. 6, 28, 36, 45, 54, 61, 66, 106, 137, 141, 165.
Remerciments, p. 3, 15, 19, 24, 72, 85, 97, 100, 126, 131, 176.
Rodez, p. 66, 93, 122.

Salles-la-Source, p. 169.
Sceaux de la ville de Rodez, p. 122.
Séances de la Société, p. 150.
Segodunum, p. 52.
Sources incrustantes, p. 169.
Stations d'un peuple pasteur à Savignac, p. 66.
Statues ; sculptures, p. 38, 93, 173.

Tableaux, p. 17, 89, 131.
Traductions, p. 22, 54.
Travertin, p. 169.

Uxellodunum, p. 47, 92.

Véritable langage des Fleurs, par M. Noël, p. 151.
Voies romaines, p. 51.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Contenant les noms des nouveaux membres et des personnes qui ont pris la parole, fait des propositions, des rapports ou des communications, ou qui ont été chargées de travaux ou de mandats depuis le 1er juillet 1866 jusqu'au 8 mai 1868 inclusivement (1).

Advielle, p. 2, 10, 19, 20, 134, 146, 173.
Affre, p. 146.
Alazard, p. 99, 146.
Albenque, p. 131.
Albrespic, p. 2.
Alibert, p. 3, 45, 59, 66, 74, 81, 141, 166.
Ancessy, p. 66.
Argeliez, p. 22, 54.
Asselin (Alfred), p. 19.
Assier (d'), p. 78.

Barrau (de) Eugène, p. 3, 28.
Boisse, 26, 27, 38, 44, 45, 61, 90, 100, 101, 131, 135, 137, 155, 156, 157, 165, 166, 169, 173.
Bonnet (*M*lle), p. 146.
Bourg (du), p. 132.
Bourguet, p. 148.

Cabaniols, p. 36, 66.
Cabrières (de), p. 78, 80.
Cadars, p. 93.
Caraven, p. 79.
Cardeilhac, p. 19, 131.
Cartailhac, p. 41, 66, 134.
Castanié, p. 38.
Castelnau (de), p. 2.
Causse, p. 146.

(1) Les noms des personnes qui n'appartiennent pas à la Société sont en caractères italiques.

Cazalis de Fondouce, p. 99.
Cérès, p. 36, 45, 74, 82, 106, 135, 152, 163.
Chervin, p. 159.
Courtois (de), p. 41.

Dalac, p. 52, 80, 150.
Delalle (Mgr), p. 155.
Delestrac, p. 42.
Delsol, p. 38.
Durand, p. 59, 98, 151.
Duval, p. 12, 28, 78, 80, 90, 133, 149.

Enjalbert, p. 17.

Fabre, p. 148.
Figayrolles, p. 18.
Fontès, p. 66.
Freyssinet (de), p. 148.

Girou de Buzareingues, p. 17, 43, 100, 131, 133, 148.
Gissac (de), p. 74.
Grailhe, p. 79.
Guillemin, p. 12, 134.
Guirondet, p. 2, 56, 92, 163, 168.

Houlier, p. 73.

Lacombe, p. 2, 56, 80, 90.
Lambel, p. 159.
Lancia-di-Brolo, p. 159.
Luche, p. 26, 52.
Lunet, p. 148.

Mayran, p. 87, 99.
Mazars, p. 131.
Moisson-Desroches (*M*lle), p. 87.
Monseignat (de), p. 2, 3. 12, 17, 19, 25, 27, 42, 65, 67, 78, 79, 82, 87, 92, 93, 101, 127.

Noël, p. 6, 78, 79, 147, 150, 151.

Pagès, p. 99.
Palangié, p. 79, 80, 90.
Palous, p. 100.
Papi, p. 27.
Pegueyroles (de), p. 73, 81.
Pescheloche, p. 82, 150, 165.
Peyras, p. 3.
Pottier, p. 148.

Ravailhe, p. 2.
Regnard (Mme), p. 27.
Ribier (*Mlle*), p. 93.
Roqueplo, p. 159.
Rouquette, p. 2, 6, 19, 152.
Rozier, p. 128, 129, 130, 131.

Saint-Priest (de), p. 99.
Saint-Remy (de), p. 26.
Saltel, p. 159.
Sambucy-Luzençon (de), p. 3, 45, 111, 134.
Satriano (de), p. 18.
Sebron, p. 100.
Séguret (de) père, p. 93.
Ser, p. 41.

Terrayl, p. 146.

Vaïsse, p. 133, 149, 167.
Valadier, p. 82.
Valat, p. 67, 89, 101.
Vayssière, p. 99.
Viala père, p. 159.
Viala, Jules, p. 18, 160.
Viallet, p. 66, 90, 92, 113, 129, 132.
Vidal, p. 22, 54.
Virenque, p. 19, 20.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

VII

Du 1er juillet 1868 au 5 juin 1870.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

1870

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON.

VII

Du 1er juillet 1868 au 5 juin 1870.

RODEZ

IMPRIMERIE DE N. RATERY, RUE DE L'EMBERGUE, 21.

1870

LISTE

Des Membres de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

1er JUILLET 1870.

Bureau : MM.

Boisse, ingénieur des mines, président titulaire.
Louvain-Pescheloche, architecte, vice-président.
L'abbé Alibert, secrétaire.
Maisonabe, avocat, vice-secrétaire.
Eugène de Valady, président, et E. Lacombe, secrétaire de la section des Lettres.
L'abbé Dalac, président, et Peyras, secrétaire de la section des Sciences.
Pescheloche, président, et Virenque, secrétaire de la section des Arts.
Cérès, Castanié et Valadier, conservateurs du musée.
Viala, bibliothécaire-archiviste.
Fontès, trésorier.
Courtial, agent de la Société, surveillant général du musée.

M. l'inspecteur d'Académie est, de droit, membre du bureau, aux termes du décret du 20 avril 1857.

Les membres du bureau forment un comité permanent qui s'occupe de tout ce qui a rapport aux intérêts moraux et matériels de la Société, et de la surveillance de ses publications.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PAR ORDRE D'ADMISSION.

Membres honoraires : MM.

1837 (1) Guizard (Louis de), ancien préfet de l'Aveyron, président honoraire (H. 1841).
1837 Quatrefages (Armand de), membre de l'Institut (Académie des sciences) et professeur d'anthropologie au muséum de Paris (H. 1869).
1839 Blanc (Charles), graveur et membre de l'Institut à Paris (H. 1870).
1845 Chevalier (Michel), membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), sénateur à Paris (H. 1865).
1863 Caumont (de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres) à Caen.
1869 Martins (Charles-Frédéric), professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine, correspondant de l'Institut de France, à Montpellier.

Membres titulaires (fondateurs) : *MM.*

Bonhomme (Jules), propriétaire et agronome à Lavalette.
Barrau (Adolphe de), docteur en médecine à Carcenac.
Cabrières (Gaspard de), propriétaire à Ys.
Boisse, ingénieur des mines à Rodez.

Membres titulaires admis depuis la fondation : MM.

1837 Bras, docteur-médecin à Villefranche.
— Guirondet, juge de paix à Saint-Antonin.
— Cabrol (Gr.-Fr.), ancien directeur des forges et fonderies de l'Aveyron à Paris.

(1) Le millésime placé en tête de la ligne indique l'époque où chaque membre a été admis dans la Société ; celui qui est placé à la fin indique celle où il est passé à la catégorie dans laquelle il se trouve présentement inscrit.

1837 Fabry, ancien membre du conseil général à Millau.
— Valadier, botaniste à Paulhac.
— Viallet (Louis), docteur-médecin à Rodez.
— Coc, docteur-médecin à Rodez.
1838 Monseignat (H. de), ancien député à Rodez.
1839 Delzers, professeur de droit en retraite à Bessodes (T. 1862).
— Foulquier-Lavernhe, juge à Saint-Affrique (T. 1841).
1841 Dalac, curé à Onet-le-Château.
— Barrau (Eugène de), avocat à Rodez.
1842 Séguret (Adrien de) père, ancien magistrat à Rodez.
— Bonald (Victor de), propriétaire au Monna.
1846 Affre (Henri), archiviste à Rodez (T. 1862).
1849 Vaïsse, directeur de l'école des sourds-muets de Paris (T. 1863).
— Calvet-Rogniat, député de l'Aveyron à Paris (T. 1862).
1850 Fontés, chef de division à la préfecture à Rodez.
1852 Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron à Paris.
— De Valady (Henri de), avocat et membre du conseil général à Rodez.
1856 Mgr Delalle (Louis-Auguste), évêque de Rodez.
— Vézy (Jean-Baptiste-Martin), bibliothécaire à Rodez.
— Bourguet (Léopold), agent de change à Rodez.
— Costeplane (de), ancien payeur-adjoint, attaché au gouvernement général de l'Algérie (T. 1869).
— Castanié (Joseph), peintre à Rodez.
— Alibert, prêtre attaché à la cathédrale de Rodez.
— Cérès (Paulin), prêtre à Rodez.
— Lefèvre, professeur d'agriculture à Rodez.
— Roquette, directeur des sourds-muets à Rodez.
— Peyras, professeur au lycée de Rodez.
1857 Castan (Octavien), curé à Saint-Santin.
— Louvain-Pescheloche, architecte à Rodez.
— Boubal (Charles), avocat à Rodez.
— Vanginot, architecte du département à Rodez.
— Fajole (Gustave de), docteur-médecin à Saint-Geniez.
1858 Vayssié (Aimé), supér. du petit sém. de Belmont.
— Bonnefous (Hippolyte), avocat à Arvieu.
1859 Valady (Eugène de), avocat à Rodez.
— D'Assier de Tanus, propriétaire à Vèzes.
1860 Cayla (Henri), notaire à Estaing.

1860 Maruéjouls, membre du conseil général, maire à Aubin.
— Viala (Jules), docteur-médecin à Rodez.
— Maruéjouls (Emile) fils, avocat à Villefranche.
— De Rudelle (L.-A.), receveur des postes à Rignac.
1861 Fabre, aumônier des frères à Rodez.
— Fabre, pharmacien de 1re classe à Villefranche.
— Vaïsse, ingénieur civil des mines à Figeac.
1862 Poulon, sous-ingénieur, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Rodez.
— Joly de Cabanous, membre du c. gén. à St-Affrique.
— Rols, juge de paix et membre du c. gén. à Belmont.
— Lala, docteur-médecin à Rodez.
1863 Balzac (P. de), membre du conseil général au Mazet.
— Sengla (de), avocat à Rodez.
— Pachins, juge au tribunal civil de Rodez.
— Marcorelles, prêtre, directeur de la maîtrise à Rodez.
— Féral, curé de Laval-de-Najac.
— Vergnes (Henri), sous-intendant militaire à Constantine.
— Albespy, docteur-médecin à Rodez.
— D'Albis de Gissac, docteur en droit à Creissels.
— De Barbeyrac Saint-Maurice, licencié en droit, à Nant.
— Sambucy-Luzençon (Félix de), membre de plusieurs sociétés savantes à Saint-Georges.
— Fau, pharmacien à Aubin.
— Duchier de Jupille, directeur du haras à Rodez.
— Séguret (Adrien de), juge au trib. civ. de Rodez.
— Mahoux fils, sculpteur à Rodez.
1864 Alary (Eugène), avocat à Rodez.
— Lacombe (Eugène), avocat à Rodez.
— Calmès, inspecteur de l'enregistrement à Aurillac.
— Affre (Benjamin), membre du cons. gén. à Espalion.
— Delsol, avocat à Paris, membre du conseil général de l'Aveyron.
— Palous, chef d'institution à Rodez.
— Dissès, agriculteur aux Pesquiès.
— Issanchou, pharmacien de 1re classe à Rodez.
— Bastide (Stuart), agent de change à Rodez.
— D'Armagnac (le vicomte), à Saint-Côme.
— Cabaniols, curé à Saint-Salvadou.

1865 Virenque, ex-professeur à Rodez.
— Pons d'Hauterives, percepteur à Estaing.
— Maisonabe, avocat à Rodez.
— Billoin, percepteur à Rodez.
— Revel, chanoine-honoraire et chef d'institution à Villefranche.
1866 Vidal, vicaire de la cathédrale à Rodez.
— Albrespic, juge de paix à Decazeville.
— De Castelnau (Michel), doct. en droit à St-Affrique.
— Rouquette, vicaire de N.-D. de l'Espinasse à Millau.
— De Campmas de Saint-Remy (le vte), à Villefranche.
— Cartailhac (E.-P.-Emile), à Toulouse.
— Ser, ancien notaire, juge de paix à Najac.
1867 Durand, curé à Marcillac.
— Pégueirolles (le comte de), à Montpellier.
— Caraven (Alfred), à Castres.
— Mayran (Casimir), membre du conseil général, à Lévinhac.
— Alazard (Lucien), professeur au collége d'Espalion.
1868 Du Bourg, propriétaire à Saint-Georges-de-Luzençon.
— Fabre, docteur-médecin à Salmiech.
— Viala père, docteur-médecin au Pont-de-Salars.
— Lambel, docteur-médecin au Mur-de-Barrez.
— Saltel (Louis), avocat à Espalion.
— Roqueplo, receveur de l'enregistrement à Marcillac.
— Barascud, maire et membre du conseil général à Saint-Affrique.
— Lespinasse (Alphonse de), banquier à Villefranche de Rouergue.
1869 Marty (Henri), vicaire à la cathédrale à Rodez.
— Julia (Henri), propriétaire et agronome à Combelles.
— De Benoît, juge à Rodez.
— D'Hombres, docteur en médecine à Saint-Jean-du-Bruel.
— Jalabert (Alexandre), conseiller général de l'Aveyron et substitut du procureur impérial à Epernay.
— Prunières, docteur-médecin à Marvéjols.
— Laporte (Etienne), professeur à Montauban.
— Bestion (Joseph), de Rodez, chirurgien de marine.
1870 Privat, curé de Gleyzenqve.

1870 Privat, greffier de la justice de paix à Sévérac-le-Château.
— Durand, médecin à Rodez.
— Rémond, directeur du télégraphe à Rodez.
— Nusbaumer, rédacteur du *Progrès* à Rodez.
— Delcer, rédacteur du *Courrier* à Rodez.
— Colombier fils, avocat à Villefranche.

Membres titulaires de droit : MM.

Roustan, recteur de l'Académie à Toulouse.
André, inspecteur d'Académie à Rodez.

Membres correspondants (fondateurs) : *MM.*

Duval (Jules), homme de lettres à Paris (C. 1846).
Cabrières (Th. de), ex-officier de marine, à Rennes (C. 1853).
Teissier de Trémouilles, cap. de frégate à Toulon.
Guillemin, ingén. à Boulogne-sur-Seine, près Paris (C. 1864).

Membres correspondants admis depuis la fondation :

1837 Branche (Emile), directeur de l'enregistrement et des domaines à Montpellier.
— Ravailhe (l'abbé), curé de Saint-Thomas d'Aquin à Paris (C. 1839).
— Lagrèze-Fossat (Adrien), naturaliste à Moissac.
— Pégat, président à la cour impériale de Montpellier.
1838 Richard (Paulin), de Rodez, conservateur, sous-direct. adjoint à la bibliothèque impériale à Paris.
— Derôme, doyen de la Faculté des lettres de Poitiers.
— Cantagrel, de Saint-Geniez, architecte à Paris.
1839 D'Hombres-Firmas (Charles), à Alais (Gard).
— Bessière, médecin-major au 82e de ligne.
— Thédenat père, ancien magistrat à Espalion.
— Firminhac, ancien curé à Bordeaux.
1840 Guérin-Menneville, naturaliste à Paris.

1840 Valat, anc. rect. de l'Acad. de l'Aveyron, à Bordeaux.
1841 Burin de Buisson, pharmacien de 1re classe à Lyon.
— Flaugergues (Mlle Pauline), auteur de plusieurs ouvrages à Paris.
1842 Farraguet, ingénieur des ponts et chaussées à Dreux (C. 1852).
1843 Bousquet, secrét. gén. de l'évêché à Rodez.
— Sarrat de Gineste, naturaliste à Montaudran.
— Faudet, docteur en théol., curé de St-Roch, à Paris.
— Boulanger (Jules), directeur des forges de Bordeaux et Mucidan, à Bordeaux.
1843 Lapeyre, pharmacien à Murat.
1845 Blondeau, professeur de physique au lycée de Laval (C. 1857).
— Boulet (l'abbé), professeur à Corbigny (Nièvre) (C. 1855).
— Boilat (l'abbé), missionnaire apostolique au Sénégal.
1846 Ricard, sec. de la Société archéolog. de Montpellier.
— Cohendi, antiquaire à Clermont.
— De Montcalm-Gozon (Dieudonné), à Toulouse.
— Argeliès, propriétaire à Rivière.
— Cornuéjouls, directeur des études à l'école militaire de La Flèche.
1847 Lapouyade, président du tribunal civil à La Réole.
— Izarn (Armand d'), à Nantes.
1849 Grasset, censeur des études au lycée de Chaumont (C. 1852).
— Chalaniat (Edouard de), naturaliste à Clermont.
— Clémens, professeur d'anglais à Millau (C. 1862).
— Auzouy (Théodore), médecin en chef de l'asile des aliénés à Pau (C. 1856).
1852 Grandlaunay (du), ex-directeur de l'asile des aliénés de Rodez (C. 1856).
— Trautmann, ingénieur des mines à Metz (C. 1859).
1853 Romain, agent-voyer en chef à Lille (C. 1862).
— Thorel, professeur de littérature à Bordeaux.
— Vauquelin, médecin oculiste et auriste à Paris.
1854 Reumond (Alfred de), le baron, chargé d'affaires de Prusse, à Florence.
— D'Auriac, employé de la Bibliothèque impériale à Paris.

1854 Timbal-Lagrave, botaniste à Toulouse.
1855 Denisy (Léon), commissaire de police à Ruffec (Charente).
1856 Pouget, conseiller à la cour impériale de Montpellier (C. 1864).
— Hayaërt, chef d'escadron de gendarmerie à Beauvais (C. 1856).
— Gaches (Charles), rédacteur en chef du *Mémorial de la Loire*, à Saint-Etienne (C. 1860).
— De Trouilloud de Lanversin, juge de paix aux Vans (Ardèche).
— Herbert, professeur au lycée Napoléon-Vendée (C. 1859).
— Guillebot de Nerville, ingénieur des mines à Bordeaux (C. 1868).
— Raymond-Signouret, de Rodez, directeur de l'*Impartial du Rhin*, à Strasbourg.
1857 Baragnon, ancien préfet de l'Aveyron, à Nîmes (C. 1860).
— Desjardins (Gustave), archiviste à Versailles (C. 1862).
— Breton chanoine honoraire et ancien secrétaire particulier de Mgr l'évêque de Rodez (C. 1861).
— Girbal (Auguste), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier.
— Castan, vicaire général à Moulins.
— Saquet, curé à Bromeilles (Loiret) (C. 1867).
— Fauré, principal du collége de Blidah (Algérie) (C. 1858).
— Lagarrigue de Calvi, chef d'institution à Paris.
— Aussel, professeur du lycée de Perpignan.
— Mouls, curé à Arcachon (Gironde).
1858 Lassassaigne, proviseur du lycée à Carcassonne (C. 1865).
— Cabantous, professeur à la Faculté de droit d'Aix.
— Rey, sous-bibliothécaire de la ville de Montauban.
— Rebold, directeur d'un établissement électro-thérapeutique à Paris.
— De Labonnefon, inspecteur des écoles primaires, à Rochefort. (C. 1866).
— Gayrard (Gustave), ingénieur à Paris.
— Gayrard, curé de Saint-Vincent-de-Paul à Paris.

1859 Dubrueil (Alphonse), prosecteur de la Faculté de médecine à Paris.
— Bourguet (Charles), médecin à Paris (C. 1867).
— Le comte de Roquefeuil, inspecteur des forêts à Clermont-Ferrand.
— Paris, ancien professeur du lycée de Rodez (C. 1860).
1860 Kolman, receveur extraordinaire du timbre, à Angers (C. 1868).
— Carles (Pierre), de Rodez, lithographe à Paris.
— Demonts, anc. préfet de l'Aveyron, au Puy (C. 1862).
— Vivès, anc. magistrat, homme de lettres à Toulouse.
1861 Alauzet, constructeur mécanicien à Paris.
— Delclaux (Isidore), avocat à Figeac.
— Labit (Henri-Emile), chef de musique au 84e de ligne.
— Benoit (Justin), de Millau, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
1862 Boby de La Chapelle, préfet du Finistère, à Quimper, (C. 1863).
— Marchal, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Laval (Mayenne) (C. 1864).
— Puech (T.-A.), conducteur attaché au secrétariat du conseil général des ponts et chaussées à Paris.
— Le comte de La Vernhe (Fleuret-J.-B.), à Bordeaux.
— Thibaud (Emile), à Clermont.
— Le baron Edmond de Rivières, propriétaire à Rivières (Tarn).
1863 Combes, directeur de l'asile d'aliénés à La Roche-Gandon (Mayenne) (C. 1864).
— Soulages, professeur de rhétorique au collége d'Albi.
— Terrayl (Henri), de Rodez, sous-officier au train des équipages militaires d'artillerie, en Algérie.
— Gigot-Suard, méd. à Cauterets, maire de Levroux.
— Carrère (Mme), auteur de plusieurs ouvrages à Paris (C. 1866).
— Isoard, préfet des Deux-Sèvres (C. 1867).
— Pasturel, médecin à Albi (C. 1868).
— Soucaille, licencié ès-lettres à Béziers.
1864 Gaudin, biblioth. adjoint de la ville de Montpellier.
— Chassan, dir. de l'école normale de Nice (C. 1865).
— Advielle, commis au secrétariat général du ministère des finances à Paris.

1864 Palangié (Charles), avocat à Marseille (C. 1867).
1865 De Rattier de Susvalon, professeur de littérature à Bordeaux.
— Poulenc (Joseph), homme de lettres à Paris.
— Delestrac, ing. en chef des ponts et chaussées à Nice (C. 1866).
— Collineau (Alfred-Charles), docteur-médecin à Paris.
— Martin (Ferdinand), docteur en médecine et chirurgien orthopédiste à Paris.
— Fabre (Abel), directeur de l'école communale, à Frahcheville, près de Lyon.
1866 Bruno Condò de Satriano (le commandeur), à Marseille.
— Mme Cécile ve Régnard, née Rouquayrol, auteur de divers ouvrages à l'usage des écoles et pensions, à Paris.
— Papi (le chevalier), auteur de divers ouvrages de calligraphie, à Marseille.
1867 Houlié, chef d'institution à Marseille.
— Grailhe (Alfred), de Sauveterre.
— Saint-Priest (le baron de), ancien préfet de l'Aveyron, à Lons-le-Saulnier (C. 1868).
— Cazalis de Fondouce, à Montpellier.
— Pagès (Emile), notaire à Saint-Antonin.
— Vayssière (Félix), curé de St-Jacques à Montauban.
1868 Pottier (l'abbé), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
— Chervin aîné, auteur d'un ouvrage pour la guérison du bégaiement, à Paris.
— Lancia di Brolo, grand chancelier de l'Université, sénateur, etc., à Palerme.
— Mme Emilie Cande d'Aguillon, à Fenayrols, près Saint-Antonin.
1869 Poujol (Henri), archéologue à Meyrueis.
1870 Guillemin-Tarayre fils, ingénieur civil des mines à Boulogne près Paris.

MEMBRES DÉCÉDÉS DEPUIS LE 1er JUILLET 1868.

Membres honoraires : MM.

Mérimée (Prosper), membre de l'Académie française.
Rampand (Jules), ancien préfet de l'Aveyron.

Membres titulaires : MM.

Courtois (Alfred de), ancien secrétaire d'ambassade.
Luche, curé de Montbazens.

Membres correspondants (fondateurs).

Bouloumié (Louis), avocat à Vitte (Vosges).

Membres correspondants : MM.

Martin Saint-Ange, de Rodez, docteur-médecin à Paris.
Flour de Saint-Genis, directeur de l'enregistrement et des domaines à Valence (Drôme).
Pouget, dessinateur, à Paris.
De Lalaubie, avocat et membre de la commission des monuments historiques, à Aurillac.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Aisne.....	Société académique des Sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie, à Saint-Quentin.
	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Algérie.....	Société historique algérienne, à Alger.
	Société archéologique, à Constantine.
	Académie d'Hippone, à Bône.
Alpes-Maritimes..	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Aube.....	Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
Aude.....	Société des arts et des sciences, à Carcassonne.
Aveyron.....	Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, à Rodez.
Bouches-du-Rhône	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
	Société de statistique de Marseille.
Calvados.....	Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
	Institut des provinces de France et Congrès scientifique à Caen.
	Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.
Cantal.....	Commission des monuments historiques, à Aurillac.
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Cher.....	Société d'antiquités, d'histoire et de statistique du Cher, à Bourges.
Corrèze.....	Société historique et littéraire du Bas-Limousin, à Tulle.

Côte-d'Or.....	Académie impériale des sciences, arts et belles lettres de Dijon.
Côtes-du-Nord....	Société archéologique et historique de Saint-Brieuc.
Dordogne.....	Société d'agriculture, sciences et arts, à Périgueux.
Doubs.....	Société d'émulation de Besançon.
Drôme.....	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
Finistère.....	Société académique, à Brest.
Gard.....	Académie du Gard, à Nîmes.
	Société scientifique et littéraire d'Alais.
Garonne (Haute)..	Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
	Académie des Jeux-Floraux de Toulouse.
	Société impériale archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
	Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
Gers.....	Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.
Gironde.....	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
	Commission des documents historiques et des bâtiments civils de la Gironde, à Bordeaux.
	Société d'économie politique, à Bordeaux.
Hérault.....	Académie des sciences et lettres de Montpellier.
	Société archéologique de Montpellier.
	Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Ile-et-Vilaine.....	Société archéologique, à Rennes.
Loire.....	Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.
Loire (Haute-)...	Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.
Loire-Inférieure..	Société archéologique, à Nantes.
Lot-et-Garonne...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
Lozère.....	Société d'agric^re^, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.
Maine-et-Loire ...	Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
	Société impériale d'agricult^re^, sciences et arts, à Angers.
Manche.....	Société impériale académique de Cherbourg.
Marne.....	Académie impériale de Reims.
	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons.
Mayenne.....	Société de l'industrie de la Mayenne, à Laval.
Meurthe.....	Société de médecine de Nancy.
Morbihan.....	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
Moselle.....	Académie impériale, à Metz.
Nord.....	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.
	Société impériale d'agricult^re^, sciences et arts, à Valenciennes.
Oise.....	Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.
	Comité archéologique, à Senlis.

Pas-de-Calais....	Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
Puy-de-Dôme.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.
	Société centrale d'agriculture du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand
Pyrénées (Basses).	Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
Pyrénées (Hautes)	Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre.
Pyrénées-Orient[les].	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Rhin (Bas-).....	Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.
Rhône.....	Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
	Société littéraire de Lyon.
Seine.....	Société philotechnique, à Paris.
	Société parisienne d'archéologie et d'histoire, à Paris.
Seine-Inférieure..	Société impériale hâvraise, d'études diverses, au Hâvre.
Seine-et-Marne....	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun.
Seine-et-Oise.....	Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Tarn.....	Société littéraire et scientifique, de Castres.
Tarn-et-Garonne..	Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
	Société d'horticulture et d'acclimatation de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var.....	Société académique du Var, à Toulon.
Vaucluse.....	Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.
Vendée.....	Société d'émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
Vienne (Haute)...	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

REVUES.

Revue agricole de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère, à Rodez.

Revue des Sociétés savantes des départements, à Paris.

Les Beaux-Arts, revue de l'art ancien et moderne, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Revue de l'Académie de Toulouse et des autres Académies de l'Empire, à Toulouse.

Revue archéologique du midi de la France, à Toulouse, rue de la Pleau, 10 (directeur M. Dusan).

L'*Union des Arts*, allées de Meilhan, 64, à Marseille.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 29 juin 1868.

Présidence de M. BOISSE, *président.*

Sont présents : MM. de Valady (Henri), conseiller général; de Valady (Eugène), avocat; l'abbé Dalac, curé à Onet-le-Château ; de Barrau (Eugène), avocat ; Fabre, pharmacien à Villefranche; Albespy, médecin ; Castanié, peintre ; Alary, avocat; Billoin, percepteur ; Valadier, naturaliste ; Viallet, médecin; Lacombe, avocat; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence; Mahoux fils, statuaire; l'abbé Marcorelles, directeur de la Maîtrise, et Maisonabe, avocat, remplissant comme plus jeune membre les fonctions de secrétaire.

—

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

—

Le procès-verbal de la séance du 8 mai dernier est lu et adopté sans réclamations.

—

M. le président communique à la Société la lettre suivante adressée à M. l'abbé Cérès par M. de Mortillet, directeur du Musée de Saint-Germain :

« *Château de Saint-Germain, 18 juin 1868.*

» Monsieur, le premier envoi que vous avez bien voulu nous faire d'objets provenant des dolmens est déjà classé dans nos vitrines.

» Le second envoi d'objets des mêmes provenances est catalogué sous les numéros 7937 à 7941. S'il n'est pas placé encore, c'est faute d'espace. Nous attendons les meubles qui doivent les recevoir.

» M. de Barthélemy vous a accusé réception des deux monnaies gauloises.

» S'il n'en a pas été de même pour ce qui concerne les objets des dolmens, c'est que nous avons perdu M. Beaune qui était chargé de ce service, ce qui a occasionné quelques oublis.

» Veuillez agréer nos excuses, tout en recevant nos remerciements pour les intéressantes pièces que vous avez bien voulu nous donner.

» Quant aux objets à mouler, ils sont conservés avec soin dans le cabinet de M. Bertrand, mais on n'a pas eu le temps d'exécuter les moulages. L'atelier regorge de travail.

» D'après vos désirs, je vais remettre au porteur de cette lettre quelques objets pour votre musée; plus tard, nous pourrons vous offrir plus et mieux, surtout quand M. Bertrand sera là pour présider au choix.

» Votre tout dévoué,

» G. DE MORTILLET. »

Les dons pour le musée annoncés dans cette lettre et consistant en deux haches celtiques sont déposés sur le bureau.

—

Parmi les brochures offertes à la Société et déposées également sur le bureau, M. le président signale les bulletins de la Société littéraire de Lyon, et celui de la Société philotechnique de Paris, année 1867. La Société philotechnique est déjà inscrite au nombre des sociétés correspondantes de celle de l'Aveyron.

—

M. le président signale également un numéro de la *Revue des cours littéraires*, 5e année, contenant la reproduction d'une conférence faite à la Sorbonne par M. Jules Duval, notre compatriote, membre de la Société, sur *Le premier âge des colonies françaises*. Ce travail est renvoyé à M. Eugène de Barrau qui se charge d'en faire un rapport.

—

M. le président communique une lettre par laquelle M. de Sambucy-Luzençon, membre de la Société, offre deux brochures par lui publiées et fait espérer en son nom et en

celui de M. du Bourg, membre nouvellement admis, l'envoi d'objets divers pour le musée.

—

Le programme des sujets de prix proposés par l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour les années 1869, 1870 et 1871 a été adressé à la Société et demeurera déposé aux archives où les divers membres pourront en prendre connaissance.

—

Parmi les dons offerts au musée et déposés sur le bureau ou dans la salle des séances, la Société est invitée à remarquer spécialement deux statuettes en plomb, trouvées récemment dans les draguages de la Seine et offertes par M. Laurens, de Salles-la-Source; un nécessaire chinois offert par M. Fages, curé de Montjaux; un vitrail représentant les armes de Rodez, offert par M. Emile Thibaud de Clermont-Ferrand, membre correspondant de la Société.

—

Une peinture à l'aquarelle des mêmes armes œuvre de M. l'abbé Alibert, secrétaire de la Société, a été également offerte au musée et se trouve déposée dans la bibliothèque.

—

Il est donné lecture, par fragments, d'un mémoire sur Luzençon, œuvre de M. du Bourg, membre de la Société, et d'un autre sur l'ancien évêché d'Arisitum, œuvre de M. le comte de Pégueiroles, aussi membre de la Société. Le mémoire de M. du Bourg est renvoyé à la commission des publications. Celui de M. de Pégueiroles ayant déjà été imprimé, sera déposé manuscrit aux archives.

—

Conformément à la mention spéciale qui en avait été faite dans les convocations pour la séance de ce jour, M. le président annonce que, par suite de son élection aux fonctions de président et de la démission donnée par M. Léopold Bourguet des fonctions de vice-secrétaire, il y a lieu, pour la Société, de procéder à l'élection d'un vice-président et d'un vice-secrétaire.

Un scrutin de liste est ouvert pour la double élection; il produit les résultats suivants :

Nombre de votants..... 17
Majorité absolue..... 9

Pour les fonctions de vice-président :

M. Pescheloche..... 13 voix.
M. Valadier..... 2
M. Eugène de Barrau..... 1
M. Henri de Valady..... 1

Pour les fonctions de vice-secrétaire :

M. Maisonabe..... 16 voix.
M. Eugène de Valady..... 1

M. le président proclame en conséquence M. Pescheloche vice-président, et M. Maisonabe vice-secrétaire de la Société.

DONS DIVERS.

Indépendamment des dons déjà mentionnés, la Société a reçu pour son musée, savoir :

De M. Boisse, son président : Une collection des terres végétales de l'Aveyron, comprenant trente échantillons ayant figuré à l'exposition du Concours régional de Rodez, à suite duquel le donateur a obtenu une médaille d'or, pour ses diverses collections minéralogiques.

De M. Jausions, ingénieur des mines : Plusieurs échantillons de minéralogie provenant de l'Aveyron et du Tarn.

De M. Pons d'Hauterives : Deux oiseaux empaillés (la Buse commune et le Crave commun ou Coracias).

De M. Bails, plâtrier : Le modèle en plâtre d'un bâtiment pouvant servir d'Hôtel-de-Ville, remarquable par les soins qu'il a donnés à l'exécution du plafond de la principale salle.

De M. C..... : Un échantillon de Cassave, ou pain de Cayenne, pétri avec la farine faite de la racine de Manioc séchée.

De M. Bouat, vicaire à Montjaux : Trois anciennes monnaies.

Elle a également reçu pour sa bibliothèque et ses archives :

De Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique : Un fort volume contenant les mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires tenues les 23, 24, 25 et 26 avril 1867, relatifs à l'archéologie, ainsi que les livraisons de la *Revue des Sociétés savantes des départements*, des mois de janvier, février et mars 1868.

De M. Petit, directeur de l'Ecole normale de Rodez : Le tableau des observations météorologiques faites dans cet établissement pendant le mois de mai 1868.

De M. Mouton, procureur impérial à Rodez : Son rapport sur les ouvrages couronnés au concours des Sciences et des Lettres ouvert à Rodez à l'occasion du Concours régional de 1868. — Br. in-8°.

De M. V..... : Le nouveau tarif et le nouveau réglement de l'octroi de la commune de Rodez, approuvé par décret du 29 avril 1868. — Br. in-4°.

De M. X..... : Une gravure et dix photographies reproduisant des vues de Marseille ou des objets d'art des galeries du Louvre. — Plan d'organisation et premier catalogue des Bibliothèques-aveyronnaises-Mouton ; br. in-8°. — Deux feuilles spécimen d'anciens manuscrits enluminés. — Notice des tableaux exposés dans les galeries du Louvre, par Villot ; école française. 1 vol. in-12.

De M. *** : Le *Propagateur aveyronnais*, journal d'agriculture, publié à Rodez de 1827 à 1832; 5 vol. in-8°. — L'Art de reconnaître les médailles fausses des vraies antiques, etc., par A. Pagnon, numismate ; Marseille, 1857 ; br. in-12, rare. — Chants nationaux des Deux-Mondes, par J. Foulc, de Nîmes; Paris, 1867; 1 vol. in-8°. — Description et dessin de la tour de la cathédrale de Rodez, par M. E. Trutat ; une feuille in-f°. — De l'état actuel des fouilles de Pompéi, par M. Raoul-Rochette ; br. in-4°. — Aperçu général sur les Catacombes de Rome et description d'une Catacombe exposée à Paris en 1867, par le comm. J. B. Rossi; Paris, 1867; br. in-12. — Relation d'un voyage dans l'Yémen, par P.-E., Botta; Paris, 1841; br. in-8°. — Rapport sur la Chape arabe de Chinon et description d'un

fusil oriental, par M. Reinaud; 2 br. in-8°. — Précis historique sur le château de Pierrefonds ; 1854; br. in-8°. — Du fongus douloureux du canal de l'urètre chez la femme, par J. Benoit, de Millau; Montpellier, 1863 ; br. in-8°. — Catalogue des bijoux du Musée Napoléon III, ainsi qu'autres quatre catalogues de collections diverses.

La Société acceptant ces divers dons et communications a voté des remercîments à leurs auteurs.

La séance est levée à six heures.

Le Vice-Secrétaire de la Société,
N. MAISONABE.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 11 septembre 1868.

Présidence de M. BOISSE, *président.*

Sont présents : MM. de Valady (Henri), conseiller général; Roqueplo, receveur de l'enregistrement à Marcillac ; l'abbé Vayssier, supérieur du petit séminaire de Belmont; Viala, médecin; l'abbé Marcorelles, directeur de la Maîtrise; Valadier, naturaliste ; de Valady (Eugène), avocat; l'abbé Fabre, aumônier des Frères; l'abbé Vidal, vicaire de la cathédrale; de Barrau (Eugène), avocat; Lala, médecin; Maisonabe, avocat; Albespy, médecin; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

—

M. le président communique à la Société la lettre suivante que lui adresse M. le docteur Viallet :

« *Rodez, 11 septembre 1868.*

» Monsieur le Président, sur le simple bruit d'une résolution du Conseil général qui inquiète la Société des lettres, à l'occasion de deux brochures dont je lui ai fait hommage et qui ont été reçues conformément à tous les usages établis, je m'empresse, avant même de connaître les termes de cette délibération, de retirer ce qui a causé tant d'émotion dans le Conseil général, heureux de pouvoir ainsi prouver à la Société dont je suis membre, combien je suis dévoué à ses intérêts.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, votre très humble serviteur et collègue,

» VIALLET. »

M. le président propose d'insérer au procès-verbal de la séance la lettre dont il vient de donner lecture.

120e séance.

Il espère que la démarche spontanée de M. le docteur Viallet et le retrait de ses brochures mettront fin à des incidents que tout le monde déplore.

Il ajoute que dans les circonstances actuelles, nulle solution n'était plus désirable, ne pouvait être plus propre à sauvegarder les intérêts de la Société et, — ce qui lui tient plus à cœur que ses intérêts, — sa dignité.

L'assemblée adhère à la proposition de M. le président et vote l'insertion de la lettre de M. Viallet au procès-verbal de la séance.

—

Admission. — M. Barascud, membre du Conseil général et maire de Saint-Affrique, est admis sur sa demande et la présentation du bureau, en qualité de membre titulaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

—

M. le président annonce que, depuis la dernière séance, la Société a perdu un de ses membres titulaires, M. Colombier, principal du collége de Villefranche, dont la mort récente a donné lieu à des notices très élogieuses publiées dans les divers journaux du département. La Société s'associe aux regrets exprimés par son président et décide qu'il en sera fait mention au procès-verbal de la séance.

—

M. le vicomte de Beaumont a écrit à M. le président, le 5 août dernier, pour lui notifier sa démission de membre titulaire de la Société.

—

La lettre suivante a été adressée à M. le président par M. Pescheloche que ses collègues ont élu vice-président dans la dernière séance de la Société :

« *Paris, 21 juillet 1868.*

» Monsieur le Président, je vous remercie de la communication que vous avez bien voulu me faire. Je n'aurais jamais aspiré à la distinction que mes collègues m'ont départie. Je sais tout ce que leur choix m'impose, et mon découragement ne pourrait qu'égaler mon insuffisance si je n'étais soutenu par mon dévouement sans bornes à mes collègues et par mon zèle à toute épreuve pour les intérêts de la Société.

» Veuillez, M. le Président, faire agréer pour moi à mes collègues l'expression de mes sentiments de gratitude et de profond dévouement.

» PESCHELOCHE. »

M. le président communique à la Société deux propositions qui lui ont été adressées par M. Victor Advielle.

La première est relative à un *Pouillé du diocèse de Rodez, en 1788*, que la Société conserve dans ses archives. M. Advielle demande qu'on l'autorise à publier, avec annotations, dans nos mémoires, ce manuscrit très précieux pour l'histoire religieuse, civile et administrative du Rouergue, à la fin de l'ancien régime. Il est persuadé que ce travail, s'il était mis en lumière, serait souvent consulté.

L'assemblée reconnaît l'utilité de cette publication, mais elle croit devoir, quant à présent, donner la priorité aux travaux déposés par les membres de la Société, travaux qui perdraient de leur actualité si l'impression en était indéfiniment ajournée. Il y a d'ailleurs dans nos archives d'autres manuscrits tout aussi précieux que celui dont parle M. Advielle : Le cartulaire de Conques et celui de Bonnecombe, le pouillé de l'ancien diocèse de Vabres qu'il ne serait pas moins utile de mettre en relief. Mais ces diverses publications jointes à celles de nos mémoires entraîneraient des dépenses hors de proportion avec les ressources dont la Société peut disposer.

La seconde proposition est relative à la délibération prise par le conseil municipal de Rodez pour l'érection d'une statue à la mémoire de l'historien Monteil. M. Advielle demande que cette délibération soit intercalée dans les procès-verbaux de nos séances.

La Société, dans la séance du 8 mai dernier, a reçu communication de la lettre de M. Advielle qui a motivé cette délibération et le procès-verbal de la séance constate les vœux de l'assemblée pour la réalisation de ce projet, mais elle n'a aucune connaissance de la résolution prise à ce sujet par la municipalité de Rodez et n'a d'ailleurs ni droit ni qualité pour la publier.

M. Advielle adresse encore à M. le président la communication suivante :

« L'académie delphinale, qui a son siége à Grenoble, vient de publier son *Bulletin* de l'année 1867. Parmi les plus importants travaux que renferme ce volume, nous avons distingué la traduction, faite du latin, par M. Crozet, des *Mémoires* de N. Chorier, savant historien du Dauphiné. Nous extrayons de ces mémoires le passage suivant qui est relatif à un personnage du Rouergue : « A la même

» époque (?) le duc d'Arpajon (1), homme illustre dans l'art » militaire et célèbre par ses exploits, se trouvait à Grenoble. Il disait qu'il avait lu avec un grand plaisir l'histoire » du Dauphiné, et il lui prit envie de me voir. J'aurais » agi trop grossièrement à son égard si je m'étais soustrait à ses désirs. Lorsque je l'eus salué, il me loua au » dessus de tout mon mérite quel qu'il fût. Il me dit qu'il » était étonné que je n'eusse pas entrepris d'écrire l'histoire de tout le royaume de France et de ses rois, ajoutant que, jusqu'à ce jour, ceux qui l'avaient écrite ne » l'avaient pas faite d'une manière convenable. Quant à » moi, connaissant ma faiblesse dans les lettres, je savais » assez que répondre ; car j'employais chaque mois, à » écrire l'histoire du Dauphiné, le petit nombre d'heures » de loisir que me laissaient les occupations du bureau ; » tout le reste de ma vie n'eût pas suffi pour écrire l'histoire de France. »

La communication de M. Advielle ne faisant point connaître la date du fait historique qu'elle mentionne, M. le président fait remarquer que cette date appartient nécessairement à la dernière période de la vie du duc d'Arpajon; à l'époque où après avoir été successivement maréchal de camp, conseiller d'Etat, commandant de Picardie, gouverneur de Nancy, lieutenant-général des armées du roi, ambassadeur extraordinaire de Pologne, ministre d'Etat... le duc remplissait les dernières fonctions auxquelles il ait été appelé, celles de sénéchal du Gévaudan.

L'histoire du Dauphiné, par Chorier, n'a été publiée qu'en 1661 (2) et le duc d'Arpajon était nommé sénéchal du Gévaudan en 1657 (3).

—

M. Roqueplo, membre titulaire de la Société, présente les observations suivantes sur des poteries gallo-romaines qu'il offre pour le musée et qui sont déposées sur le bureau :

« Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de faire hommage à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, de quelques échantillons de poteries gallo-romaines pouvant présenter quel-

(1) Le duc d'Arpajon, marquis de Sévérac, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres et ministre d'Etat.

(2) *Biographie universelle*, de Feller.

(3) *Documents historiques*, par M. H. de Barrau, (t. 1 p. 383).

que intérêt, soit par leur nombre, soit par l'état de conservation de quelques-uns d'entre eux.

» Ces précieux restes d'une civilisation disparue, proviennent de fouilles exécutées, il y a peu de temps, dans le village de Banassac (Lozère), sous la direction de MM. Monestier et Badarous, mes parents.

» Il y a une dixaine d'années, des recherches furent faites, non loin de là, entre les villages de la Motte et de Banassac, sous la direction de M. André, mon parent, membre du conseil général de la Lozère, et au moyen de quelques fonds alloués à cet effet, je crois, par la Société archéologique de Mende. Ces recherches amenèrent la découverte d'une espèce de piscine ou bassin carré, pouvant mesurer de 6 à 7 mètres de côté, et en parfait état de conservation.

» Les parois de ce bassin avaient été construites et cimentées avec beaucoup de soin. On ne trouva, du reste, que quelques débris informes et grossiers de poteries, qui n'étaient sans doute que des morceaux de brique, si mes souvenirs sont bien exacts. Au reste, le propriétaire des lieux s'étant opposé à la continuation des travaux, les fouilles durent être immédiatement abandonnées sur ce point. L'aspect des lieux porte à croire que, à part le bassin dont je viens de parler, il n'existait là que des débris de construction pouvant présenter peut-être quelque intérêt, mais complétement disparus aujourd'hui.

» Les travaux exécutés cette année dans le village de Banassac même ont eu un bien plus grand succès. Là, en effet, on n'a eu presque qu'à gratter la terre pour découvrir d'immenses quantités de débris attestant toute l'importance de cette cité autrefois.

» Malheureusement, de tous ces trésors, il ne restait que quelques rares fragments dignes d'intérêt; tout le reste avait été détruit, soit par suite du long séjour de ces objets dans la terre humide, soit surtout, je regrette de le dire, par la maladresse et le vandalisme des ouvriers chargés des fouilles. On a pu cependant sauver du désastre quelques beaux morceaux d'une très grande valeur, notamment deux vases de la forme et de la dimension du plus grand de ceux que j'ai l'honneur de remettre à la Société. Ces deux magnifiques objets sont en la possession de M Badarous, notaire à la Canourgue, et se trouvent dans un état parfait de conservation. De son côté, M. André, dont j'ai eu l'honneur de parler déjà, avait aussi recueilli quelques beaux morceaux et même un vase entier. Malheureusement, il plaça le tout sur une étagère qui, une nuit, s'écroula sous sa précieuse charge, et toute sa collection fut brisée.

» Je me proposais, monsieur le président, de vous fournir la description de chacun des objets qui composent ma modeste offrande, et de vous entretenir du village de Banassac et de son histoire; malheureusement, mes occupations ne me l'ont pas permis. Je me vois obligé de rédiger à la hâte cette note, que je n'ai eu le temps ni de préparer ni même d'écrire chez moi à tête reposée. C'est de Rodez que j'ai l'honneur de vous écrire, quelques heures seulement avant la séance, et c'est à peine s'il me reste le temps de vous entretenir d'un fait de la plus haute importance dans l'histoire de Banassac; je veux parler de la découverte, remontant à quelques années du reste, d'une monnaie d'or frappée à Banassac et qui date de la même époque que les poteries, c'est-à-dire de la période gallo-romaine. Cette monnaie, qui fut achetée à son heureux propriétaire par un bijoutier de Millau, se trouve actuellement, je crois, au musée du Louvre. Dans son ouvrage sur le Gévaudan, le savant abbé Pascal, mon compatriote, en parle, il me semble, avec quelques détails. Quoiqu'il en soit, cette découverte vient s'ajouter à celle des poteries, pour attester l'importance du rôle que dut jouer autrefois Banassac dans l'histoire du pays; j'ajoute, en finissant, que l'emplacement de ce village, au milieu d'une magnifique vallée et tout près des rives du Lot, était admirablement choisi pour y asseoir une cité agréable et puissante, et que cette circonstance me paraît venir à l'appui de l'opinion que j'ai l'honneur d'émettre avec toute la modestie qui m'est commandée par mon inexpérience et mon faible savoir.

» J'ai l'honneur, etc.

» ROQUEPLO. »

—

La 3e livraison du tome IX de la Société archéologique du midi de la France, publie le compte-rendu d'une campagne *archéo-géologique* entreprise dans nos contrées par M. le comte Félix de Sambucy-Luzençon avec M. A. du Bourg.

Les recherches faites dans une habitation troglodytique, située vers le village du Viala-du-Tarn, n'ont produit aucun résultat. Il n'en a pas été de même dans plusieurs grottes situées au milieu des rochers de Nabrigas, non loin de Mérueyes, et dans les environs de Saint-Georges-de-Luzençon.

Dans l'une des premières les fouilles ont mis à découvert un grand nombre d'ossements d'animaux parmi lesquels une énorme tête d'ours (*l'ursus spelæus*, à front bombé),

mesurant 50 centimètres de long sur 30 de large. L'heure avancée et la longueur du retour à parcourir n'ont pas permis de compléter l'exhumation.

Une des dernières grottes a fourni un grand nombre d'objets : *Os agglutinés, couteaux en silex, pointes de flèches en silex,* dont M. de Sambucy a fait hommage à notre Société.

M. de Sambucy avait aussi découvert, il y a trois ans, au nord-ouest du village de Peyre, une cavité sans vestiges humains, mais uniquement remplie d'animaux de l'époque quaternaire : *Mammouth, ours, hyène, cerf,* etc. Une partie de ces débris a été déposée au musée de Rodez.

Les détails donnés par M. de Sambuçy sur l'hypogée du Viala-du-Tarn, fournissent à M. le président l'occasion d'appeler les recherches et l'attention de ses collègues sur les habitations troglodytiques de l'Aveyron.

Ces sortes d'habitations, dont la plupart paraissent remonter aux premiers âges de l'humanité, ne sont pas rares dans le département : sans parler des grottes naturelles, si communes dans les régions calcaires, et appropriées par l'homme à son usage, l'on voit, dans divers lieux, des habitations souterraines creusées de main d'homme; plusieurs ont déjà été signalées : à la Batterie, à Selve, à Mamajou. M. le président en signale deux nouvelles, dont il doit la connaissance à M. Arribat, agent-voyer d'arrondissement à Rodez.

La première, située aux environs de Lax, commune de Vors, consiste en une chambre rectangulaire de 5 mètres de longueur sur 3 de large et 2 de hauteur; l'on n'y a rien trouvé qui puisse fournir un certificat authentique d'âge et d'origine.

L'autre, située près du village de Jouels, commune et canton de Sauveterre, présente une disposition remarquable. Une galerie descendante conduit à un couloir central, autour duquel sont groupées trois chambres, dont l'ensemble rappelle la disposition régulière des lobes d'une feuille de trèfle. La plus grande de ces chambres n'a pas moins de 4 mètres 50 de longueur sur 3 mètres de large et 2 mètres de hauteur. Des fouilles incomplètes ont mis au jour des fragments de poterie offrant les caractères distinctifs de la poterie celtique.

—

M. l'abbé Vayssier, supérieur du petit séminaire de Belmont, communique à la Société le plan de son glossaire patois-français. Après avoir fait connaître les divers points

qu'il traite dans l'introduction sur l'origine, l'existence, le mérite, la vitalité du patois; sur la comparaison de cet idiôme avec plusieurs langues mortes et vivantes, il a donné lecture d'une charmante épître dédicatoire, tirée d'un catéchisme en vers patois du 17e siècle, adressée à Mgr Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez et précepteur de Louis XIV. Il termine en faisant connaître plusieurs extraits de la rédaction de ce dictionnaire, dont les deux cinquièmes sont déjà terminés.

La Société a pris le plus vif intérêt à cette communication. Elle engage ses membres et tous les hommes de bonne volonté à procurer à M. l'abbé Vayssier d'utiles matériaux, afin qu'il puisse mener à bonne fin une entreprise aussi considérable et qui ne pouvait être confiée à de meilleures mains.

—

M. E. de Barrau, chargé de rendre compte d'une conférence de notre collègue, M. J. Duval, s'exprime ainsi :

« M. J. Duval, dont l'éloignement ne refroidit pas les sympathies pour notre Société, qu'il contribua puissamment à former, il y a plus de trente ans, lui a fait hommage récemment d'une publication dont M. le président m'a chargé de rendre compte; c'est cette mission que je viens remplir.

» Si Rodez n'avait pas eu ses conférences, si, tout près d'ici, une autre enceinte n'eut réuni, à diverses reprises, dans notre ville, tous ceux que le goût des lettres ou des sciences sait émouvoir, j'aurais à expliquer ce que ce simple rapprochement dit suffisamment, sous réserve, toutefois, de la distance qui sépare les conférences de Rodez des soirées littéraires ou scientifiques de la Sorbonne; c'est, en effet, d'une conférence donnée à la Sorbonne, par M. Jules Duval qu'il s'agit, et c'est ainsi que se forme, par un compatriote, le trait d'union qui rapproche entre elles ces conférences. Oui, Messieurs, le travail dont j'ai à vous entretenir prendra de l'intérêt pour vous et, malgré la haute estime qui s'attache à la chaire de la Sorbonne, y trouver et y entendre un compatriote, ajoutera un attrait de plus.

» Je dis un intérêt nouveau, c'est qu'en effet, à une époque qui n'est pas encore bien éloignée, j'ai eu aussi la mission de rendre compte ici d'un ouvrage considérable sorti de la plume infatigable de cet honorable compatriote.

» S'il est difficile de parler deux fois du même sujet devant le même auditoire, cela ne tiendrait ici qu'à mon

insuffisance, car il n'en est pas qui offre un champ plus vaste et plus varié que celui qu'a parcouru M. Duval, à travers toutes les contrées du monde, et il serait facile de prendre à sa suite des sentiers nouveaux.

» Chacun sait le charme qui s'attache aux voyages; ce charme séduit la jeunesse dans les livres, comme il embellit les souvenirs de la vieillesse. Les voyages, lorsqu'ils sont lointains, lorsqu'ils guident l'activité humaine aux rivages les plus inconnus, entraînent à leur suite toutes les imaginations. Voyez ce qu'à l'origine des traditions, et jusqu'aux limites des temps fabuleux, l'expédition des Argonautes a créé de poésie; voyez ce qu'Homère a trouvé de richesses dans son Odyssée !

» Quel est le principe de cette puissante attraction sur notre âme?

» Faut-il ne voir là qu'un effet sans cause, qu'un phénomène limité aux bornes du domaine assigné à l'homme sur la terre, ou faut-il le chercher dans les figures et les transparences répandues partout à nos yeux par la Providence, pour nous faire pressentir de plus lointaines migrations?

» En suivant quelquefois, à travers les airs, ces longues colonnes d'oiseaux voyageurs qui sillonnent l'espace dans la hauteur des cieux, nul ne se soustrait à l'influence des rêveries et aux rapprochements que ce spectacle provoque.

» Le globe terrestre commence à se trouver bien étroit pour contenir nos destinées; on touche presque de la main à toutes ses extrémités par les découvertes modernes. — Où s'arrêteront désormais nos colonisations ?

» En attendant leur futur historien, M. Duval s'est fait celui de leur passé; il en a marqué toutes les étapes, et suivi tous les développements dans un livre dont la Société a déjà entendu le rapport; c'est maintenant par une revue rapide, appropriée aux limites d'une conférence en Sorbonne, que cet historien l'a résumée devant un auditoire d'élite qu'il a tenu sous le charme de ses récits et de son élégante et facile diction.

» Parlant à un public français, c'est surtout des colonisations françaises qu'il a fait le fonds de son sujet; adoptant l'ordre chronologique, il a montré la part que la France a prise dans chaque siècle à cette expansion; il est justement fier de montrer notre drapeau noblement promené par nos hardis navigateurs sur toutes les mers; nous retrouvons là les plus beaux règnes de notre histoire fondant des forts, des comptoirs et des villes dont les noms restent comme

des médailles frappées à leur effigie : François Ier, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, aux souvenirs desquels répondent les établissements de Terre-Neuve, du Sénégal, de Saint-Domingue, du Canada, ces deux derniers si déplorablement perdus par notre politique moderne.

» Pour M. Duval, tout homme de progrès qu'il est, toutes choses ne datent pas de 89; il sait tenir compte du passé et trouve que le siècle qui vit la découverte de la boussole, celle de l'imprimerie, celle du Nouveau-Monde, sans le secours de la vapeur, le siècle qui trouva la route du cap de Bonne-Espérance, un tel siècle pourrait à bon droit se révolter contre les dédains des contempteurs du passé.

» Du reste, toutes les époques ont eu sans doute les leurs, et le seizième siècle, en butte aujourd'hui à de frivoles appréciations, n'a-t-il pas eu ses infatués méprisant leurs devanciers.

» Notre époque a assez fait pour pouvoir être juste et s'éviter de méconnaître les travaux de nos pères; l'ignorance seule peut dérober aux yeux l'enchaînement qui lie les siècles entrés dans leur voie progressive; non, tout n'était pas ténèbres avant 89, comme l'a prétendu une certaine école, dont heureusement le ridicule est près de faire justice, mais gardons-nous aussi de dénigrer le présent par esprit de réaction. Qui pourrait contester ce que fit, à cette date de 89, l'initiative de Louis XVI provoquant les cahiers des Etats pour d'utiles réformes dont nous goûtons les fruits ? Gardons-nous surtout de méconnaître ce que notre époque contemporaine a fait de bon et d'utile pour le bien de l'humanité.

» Ce n'est pas trop m'écarter de mon sujet, je l'espère, que de faire ici une place à une œuvre du jour, qui ne le cède en rien en grandeur et en perspectives lointaines, à tout ce que les traditions les plus reculées des annales du monde et les plus belles découvertes du seizième siècle nous ont apporté.

» Si la gloire de nos hardis navigateurs fut de franchir les distances, celle de les avoir supprimées appartiendra à notre époque, et cette fois ce sera bien à un Français qu'en reviendra la gloire !

» Vous avez compris qu'il s'agit de l'ouverture de l'Isthme de Suez. M. Duval qui a acquis sa compétence par tant d'études de cet ordre, a voulu payer son tribut d'admiration à cette étonnante entreprise : l'on sait qu'un bien petit nombre de voix dissidentes se sont élevées au sein de nos assemblées, non contre l'œuvre de M. de Lesseps en elle-même, qui a obtenu un tribut d'hommages univer-

sel, mais contre le mode d'emprunt avec lots, soumis à l'approbation de ces assemblées : pour ces puritains parlementaires, ce mode était réprouvé, comme un rétablissement immoral de la loterie ; ces accusations ont été victorieusement réfutées par les voix les plus autorisées, et c'est à ces réfutations que M. Duval a apporté son concours dans le journal d'économie politique, qui est sa création, et qui a conquis dans le monde savant une autorité dès longtemps consacrée.

» Permettez-moi de reproduire textuellement les termes dans lesquels est appréciée la discussion de M. Duval, par un autre organe de publicité à Paris :

« Dans le cours de la discussion législative, il a été dit » que la proposition du gouvernement était contraire à » toute science, et à toute bonne pratique économique ; » qu'elle était universellement repoussée, réprouvée par » tous les économistes dignes de ce nom; or, en voici un » des plus savants, qui vient d'exprimer une opinion toute » contraire, et de la motiver par des considérations et des » arguments dont nous voulons rendre nos lecteurs juges : » Cet écrivain, c'est M. Jules Duval, rédacteur en chef de » l'*Economiste Français*, et dont personne, ni dans la » presse, ni dans la chambre, ni dans l'opinion gouverne- » mentale, ni dans celle de l'opposition, ne contestera ni » le caractère, ni le talent. »

« J'ai cru, Messieurs, ne pouvoir mieux terminer ma tâche, qu'en vous montrant à qu'elle hauteur d'estime était placé dans le monde de la science, l'auteur du travail dont je me félicite d'avoir eu pour la seconde fois à vous entretenir; si je n'avais craint de m'écarter des usages, j'aurais été sûr de vous intéresser davantage en vous donnant lecture de la conférence en Sorbonne de M. Duval, au lieu du tableau si décoloré que j'ai pu en faire ! »

—

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Guirondet, jnge de paix à Saint-Antonin, qui exprime son vif regret de ne pouvoir se rendre à Rodez pour assister à la séance. Il annonce, pour la prochaine réunion, un travail long et sérieux, qu'il vient de terminer, sur le régime municipal à Villefranche de Rouergue, depuis la fondation de cette ville jusqu'en 1789 ; et renvoie, après l'avoir complété, le mémoire qu'il avait lu, à l'une des séances précédentes, sur l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne. Ce dernier travail est renvoyé à la commission chargée des publications de la Société.

M. le président signale à l'attention de ses collègues un tableau exposé dans la salle de la Bibliothèque et donné par l'Empereur au musée de la Société. Cette toile, due au pinceau de Mlle Moisson-Desroches, fille de l'ancien ingénieur en chef des mines de l'Aveyron, représente la princesse Tarakanoff, au moment où cette infortunée fait des efforts désespérés, mais inutiles, pour éviter l'eau qu'une crue subite de la Néwa fait pénétrer dans le cachot où elle est enfermée. La Société vote des remercîments à M. Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron, sur la demande duquel ce tableau a été accordé.

—

Parmi les publications offertes à la Société depuis la dernière séance, M. le président signale un travail de M. V. Advielle sur le Rouergue dans ses rapports avec le Dauphiné et la Savoie, du Ier au XIXe siècle. M. l'abbé A. Vidal est chargé d'en rendre compte à l'une des prochaines séances.

—

M. le directeur de l'école normale de Rodez envoie la suite des observations météorologiques faites dans cet établissement. La Société vote des remercîments à M. le directeur pour cette bienveillante communication.

—

M. le président annonce qu'en vertu d'une délibération prise par la Société, dans la séance du 1er juillet 1866, tous les membres du bureau seront soumis à la réélection dans la réunion qui aura lieu au mois de décembre prochain.

DONS DIVERS.

Indépendamment des dons déjà mentionnés, la Société a reçu pour son musée, savoir :

De M. Cambon, maire de Cruéjouls : Une médaille de Dide-Sévère-Julien, empereur romain, en 193; les débris d'une fibule; diverses poteries et autres antiquités gauloises ou romaines par lui trouvées sur sa propriété.

De M. Maynier, de Saint-Amans-des-Cots : Une médaille romaine de Claude.

De M. Malrieu, de Solsac : Les débris d'une boucle par lui trouvée dans un tombeau à Solsac-Neuf.

De M. Mouton, procureur impérial : Un verre déformé par la fusion, provenant du grand incendie de Limoges, au mois d'août 1864.

De M. X... : Un échantillon de minéralogie provenant des environs de Montbazens.

De M. C... : Diverses monnaies et médailles.

Elle a reçu pour sa bibliothèque et ses archives :

De S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique : Les livraisons de la *Revue des Sociétés savantes des départements* des mois d'avril, mai et juin 1868, ainsi que les discours prononcés au Sénat dans les séances des 22 et 23 mai dernier, par S. Exc. M. Duruy et M. Ch. Robert, au sujet d'une pétition relative à l'enseignement supérieur.

De M. le préfet de l'Aveyron : Le compte des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1866 et le supplément au budget départemental de l'exercice 1868.

De M. de Caumont, de Caen : Le mur de Landunum (Côte-d'Or), comparé aux murs de l'oppidum découvert à Mursens (Lot), et au mur découvert au Mont-Beuvray (Saône-et-Loire); Caen, 1868, br. in-8°, dont il est l'auteur.

De M. Amédée de Sambucy : Un article sur les sources et les puits artésiens, qu'il a récemment publié.

De M. X... : Voyage à travers l'exposition des beaux-arts (peinture et sculpture), par Edmond About, Paris 1855, 1 volume in-12. — Deux notices nécrologiques sous forme de circulaire in-4° : 1° Sur la révérende et bien-aimée Mère Marie-Anne-Thérèse-Camille, de l'Enfant Jésus, prieure et fondatrice de la communauté des Carmélites de Rodez, où elle est décédée le 17 décembre 1867, et 2° Sur la sœur Françoise-Raphaël, décédée dans la même communauté le 17 janvier 1868, par la sœur Dosithée de saint Louis de Gonzague, ainsi qu'une brochure et une photographie.

De la Société archéologique de Nantes, les diverses livraisons de son Bulletin trimestriel, imprimées dans le format grand in-8°, depuis 1859 jusques au 1er trimestre 1868, formant les sept premiers volumes de ses publications et le commencement du huitième.

De la Société académique de Maine-et-Loire, les tomes 21 et 22 de ses Mémoires; Angers 1867 et 1868, 2 volumes in-8°.

De la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, la 2e et la 3e année de ses annales (1864-1866), 2 vol. in-8°.

De la Société impériale d'agriculture de la Loire, le tome XIe de ses annales comprenant les quatre livraisons trimestrielles par elle publiées à Saint-Etienne en 1867.

Acceptant ces divers dons et communications, la Société vote des remercîments à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 30 novembre 1868.

Présidence de M. BOISSE, *président.*

Sont présents : MM. de Valady (Henri), conseiller général ; de Valady (Eugène), avocat ; de Balzac (Paulin), conseiller général ; Viala père, docteur-médecin ; Palous, chef d'institution ; Guirondet, juge de paix à Saint-Antonin ; Viala fils, médecin ; Issanchou, pharmacien ; de Barrau (Eugène), avocat ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; Valadier, naturaliste ; Maisonabe, avocat ; Viallet, médecin ; Castanié, peintre ; Lala, médecin ; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence ; Lacombe, avocat ; l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre, que les journaux ont déjà publié, est l'objet des observations suivantes de M. le président, qui s'exprime ainsi :

« Au début de la dernière séance, j'ai eu l'honneur de » communiquer à l'assemblée une lettre dans laquelle » M. le docteur Viallet déclarait retirer les deux brochures » offertes par lui à la Société.

» Me faisant ensuite l'interprète des sentiments de mes » collègues, j'ai dit combien nous devions nous féliciter » de voir clore, de la manière la plus honorable et la plus » opportune, les incidents pénibles provoqués par un vote » auquel on avait faussement attribué une intention offen- » sante bien éloignée de la pensée de tous.

» Vous avez daigné, Messieurs, accueillir par une adhé- » sion unanime mes paroles et la proposition que j'ai faite » d'insérer au procès-verbal la lettre lue. Mais le passage » du procès-verbal qui constate cette adhésion pourrait, si » l'on voulait s'en tenir au sens rigoureux du texte, laisser » supposer que l'assemblée a entendu adhérer seulement à » la proposition d'insérer la lettre lue et non aux paroles » qui ont suivi cette lecture.

» Pour ne laisser sur ce point aucune place au doute » ou à l'équivoque, j'ai l'honneur de proposer à l'assem- » blée d'insérer dans le procès-verbal de la présente » séance une rectification dans le sens que je viens d'in- » diquer. »

L'assemblée, s'associant aux pensées exprimées par son président, vote à l'unanimité la rectification proposée. Le procès-verbal de la dernière séance est ensuite adopté.

—

M. le président propose à l'assemblée de procéder immédiatement à la réélection du bureau et de laisser le scrutin ouvert jusqu'à la fin de la séance, afin que les membres que leurs occupations obligeraient de se retirer avant la fin et ceux qui n'ont pu assister au commencement, puissent prendre part au vote. Cette proposition est adoptée.

Quant aux présidents et secrétaires des trois sections, leur mandat, renouvelable tous les deux ans, n'expirant qu'au mois de janvier prochain, leur réélection n'aura lieu qu'à une autre réunion.

—

M. de Séguret, ancien magistrat, adresse à M. le président sa démission des fonctions de président de la section des lettres, motivée par l'affaiblissement progressif de sa vue et un séjour habituel à la campagne, qui ne lui permet d'assister que bien rarement aux séances du comité permanent.

—

Admissions. — M. Alphonse de Lespinasse, banquier à Villefranche-d'Aveyron, est admis, sur sa demande, en qualité de membre titulaire de la Société. Mme Emilie Cande d'Aguillon, de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), est admise comme membre correspondant.

A l'appui de sa demande, Mme d'Aguillon offre à la Société un ouvrage en deux volumes dont elle est l'auteur, et qui a pour titre : *le vrai Maudit*. Cet ouvrage, ainsi qu'un Mémoire sur l'administration en Savoie, avant et après l'annexion, et plusieurs autres travaux manuscrits de M. V. Advielle sont confiés à M. Guirondet, qui est chargé d'en présenter un compte-rendu à l'une des prochaines séances.

—

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante qui lui

a été adressée par M. Barascud, maire de Saint-Affrique et membre du conseil général :

« Saint-Affrique, 15 septembre 1868.

» *A M. le secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.*

» Monsieur le secrétaire,

» J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'informez que la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a daigné m'admettre au nombre de ses membres titulaires. Je vous prie d'exprimer à messieurs les sociétaires mes sentiments de reconnaissance pour l'honneur qu'ils ont bien voulu me faire. Je m'efforcerai de justifier leur choix par le concours plein de zèle que je prêterai à la société dans l'accomplissement de ses travaux.

» Je désire faire partie de la section des lettres.

» J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de deux discours que j'ai prononcés à la distribution des récompenses aux directeurs et aux élèves des cours d'adultes, et d'un mémoire que j'ai présenté au conseil municipal de Saint-Affrique, avec prière de les faire accepter par la société comme un faible témoignage du prix que j'attache au nouveau titre qu'elle m'a conféré.

» Agréez, Monsieur le secrétaire, l'assurance de ma haute estime et de ma considération très distinguée,

» HIPPOLYTE BARASCUD. »

—

M. Hugonnet, directeur des postes du département, offre à la Société plusieurs monnaies étrangères et quelques échantillons de minerai de cuivre. Cet envoi est accompagné de la lettre suivante :

« Rodez, le 24 septembre 1868.

» Monsieur le président,

» Le bon accueil que vous avez fait jusqu'ici aux petites offrandes qui sont adressées à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, m'encourage à vous prier d'agréer quelques monnaies en usage dans les parages de la Chine, de l'Inde et du Japon qui ne seront peut-être pas sans intérêt pour les personnes qui s'occupent de numismatique et quelques échantillons de minérai de cuivre que j'ai choisis moi-même dans les « Combres » de l'île de Cuba.

» La collection imparfaite que je mets à votre disposition comprend, en monnaie de cuivre :

» 1° Deux pièces ayant cours légal de Ceylan à Calcutta, frappées l'une, sous l'administration de la Compagnie des Indes, l'autre sous le gouvernement de S. M. la reine Victoria, à l'hôtel des monnaies de Calcutta. (N° 1.) ;

» Quatre pièces de différentes valeurs ayant cours légal à Singapore, à Sumatra et quelques îles de la Malaisie, sortant toutes quatre des ateliers de Calcutta Deux sont frappées sous l'administration de la Compagnie des Indes, et deux sous le gouvernement de la reine Victoria. (N° 2.) ;

» Deux pièces ayant cours légal à Hong-Kong, sortant des ateliers anglais de cette ville et sur lesquelles la valeur est exprimée en caractères chinois. (N° 3.) ;

» Enfin, une pièce japonaise en bronze, appelée « Tempo » dans le pays et frappée avec une netteté qui ferait honneur aux ateliers Européens. (N° 4.) ;

» J'ajoute, sous le numéro 5, une pièce turque, frappée avec tant de précision, qu'elle doit sortir des ateliers de Paris.

» En monnaies d'argent, la collection comprend trois pièces :

» Deux en usage dans la presqu'île Indienne, du cap Comorin à l'Himalaya ; et la troisième en usage dans les possessions Néerlandaises des Indes-Orientales.

» Les deux premières sont frappées à la monnaie de Calcutta, l'une sous l'administration de la Compagnie des Indes, et elle porte une inscription en caractères indiens ; l'autre sous le gouvernement de Sa Majesté la reine Victoria ; elle ne porte que des inscriptions anglaises. (N° 1.) ;

» La troisième, en usage à Sumatra, dans la presqu'île de Malacca, à Banca, Java, Borneo, etc., porte au recto les armes de Hollande avec la désignation numérique de la valeur ; et au verso, une inscription uniquement javanaise. (N° 2.)

» Les échantillons de cuivre se composent de six blocs, pris à deux mines, dans six carrières différentes.

» Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

» HUGONNET,

» *Directeur des postes du département de l'Aveyron.* »

La Société vote des remerciements à M. Hugonnet pour ces divers dons, et surtout pour les renseignements qu'il a bien voulu y joindre.

Plusieurs autres monnaies, parmi lesquelles on distingue un Ptolémée en bronze, très-bien conservé, sont offertes par M. Guirondet ; elles seront énumérées à la suite du procès-verbal de la séance.

—

Un membre qui n'a pu se rendre à la réunion écrit à M. le président, et propose d'enrichir nos collections d'une ou plusieurs pièces de chacune des monnaies divisionnaires d'argent, dont le retrait a lieu en ce moment, et qu'il serait plus tard très coûteux et même difficile de se procurer.

M. le président dit que le comité permanent a été saisi de cette proposition, et qu'un de ses membres a été délégué pour choisir les pièces les mieux conservées et en faire l'acquisition pour le compte de la Société. L'assemblée ratifie cette décision du comité.

—

M. Mahoux, sculpteur à Rodez, et membre titulaire de la Société, adresse à M. le président, la lettre suivante :

« Rodez, le 29 novembre 1868.

» Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de faire hommage à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, d'un projet de médaille commémorative de l'inauguration des fontaines de Rodez. Au premier abord, cette idée peut sembler surannée ; mais il suffit d'évoquer des souvenirs pour retrouver vivaces, dans nos esprits et dans nos cœurs, les sentiments de reconnaissance qui sont nés à une autre époque. Il y a à peine dix ans, la Société nommait une commission pour étudier cette question, et cette commission désignait le regretté M. Desjardins pour son rapporteur. Son rapport fut lu à la séance du 3 décembre 1857. Il examinait la question à tous les points de vue ; mais, en définitive, le projet échoua devant l'insuffisance des fonds (4,500 fr.) nécessaires pour faire frapper une médaille.

» Je crois qu'on peut arriver à un résultat satisfaisant, avec une dépense presque insignifiante, par l'application de la galvanoplastie. On connaît les progrès immenses que cet art chimique a faits depuis quelques années. Il suffit de rappeler des noms connus dans l'industrie : MM. Christofle, L. Oudry, Lyonnet frères et autres, qui avaient présenté des œuvres charmantes en ce genre à la dernière Exposition.

» Quant au projet que j'adresse à la Société, il n'a pas d'autre mérite que d'avoir donné un corps à la composition tout à fait poétique de M. Desjardins, consignée dans le rapport précité.

» J'ai l'honneur d'être, M. le président, votre dévoué serviteur.

» MAHOUX fils. »

M. le président fait remarquer que le premier projet d'une médaille destinée à perpétuer le souvenir de l'établissement si utile des fontaines publiques à Rodez a été présenté par M. Gayrard. Le plâtre sur lequel cet artiste habile avait traduit la pensée de la commission nommée à cet effet fut déposé, à cette époque, dans notre musée, où il est conservé. M. Desjardins, rapporteur de cette commission, avait conçu un plan qui différait, sur plusieurs points, de celui qu'avait adopté M. Gayrard, et il développa sa pensée à la suite du rapport dont il donna lecture à la séance du 3 décembre 1857. Le chiffre élevé de la dépense à faire et l'exiguité des ressources dont la Société dispose firent ajourner toute décision à cet égard.

L'assemblée accepte avec reconnaissance le projet de médaille offert par M. Mahoux, et, prenant en considération la proposition faite dans la lettre qu'on vient de lire, elle nomme une commission composée de MM. Pescheloche, Cérès et Valadier pour examiner la question et présenter un rapport, à la prochaine séance, sur le résultat de leurs observations à ce sujet.

—

La XXXVe session du congrès scientifique de France devant s'ouvrir le 1er décembre à Montpellier, M. le président informe l'assemblée que le comité permanent a cru devoir envoyer l'adhésion de la Société et l'y faire représenter par trois de nos collègues : MM. Cartaillac, L. de Pégueyrolles et Ricard. L'assemblée ratifie le choix fait par le comité.

—

La Société française numismatique demande qu'on lui adresse un double du catalogue des monnaies anciennes conservées dans notre musée, et qu'on signale en même temps les trouvailles récentes ou antérieures faites dans le département. M. l'abbé Cérès est chargé de répondre à cette demande et de remplir les bulletins joints à la circulaire envoyée par cette société.

—

Une lettre adressée à M. le président demande des renseignements généalogiques sur l'ancienne famille de Rollinde, originaire du Rouergue. M. E. de Barrau croit avoir entendu parler de cette famille qui habitait dans l'arrondissement de Saint-Affrique, et se charge de prendre les renseignements demandés.

—

M. le président donne lecture d'un rapport présenté à l'Académie du Gard sur un ouvrage de M. Freyssinet, intitulé : *Les Pensées grises*. Son auteur avait offert lui-même son livre à notre Société, dont il était depuis longtemps membre correspondant.

—

M. le président signale ensuite à l'attention de ses collègues plusieurs notices nécrologiques sur M. l'abbé Magne, publiées par l'Académie de Senlis, dont il était président. M. l'abbé Magne était notre compatriote, et la Société lui doit un juste tribut de reconnaissance pour l'envoi de toutes ses publications et l'intérêt qu'il a toujours porté à ses travaux.

—

Parmi les ouvrages offerts depuis la dernière séance et qui sont déposés sur le bureau, M. le président mentionne le *Dictionnaire des Lieux habités du département*, rédigé par M. Dardé, sous-chef de bureau à la préfecture de l'Aveyron, et la dernière publication de M. le docteur de Fajole, membre titulaire de la Société, sur *La Migraine, sa nature et son traitement*. Ce mémoire est confié à M. le docteur Viala, qui est chargé d'en rendre compte à l'une des prochaines séances.

—

M. le président fait encore remarquer que les envois des mémoires des sociétés correspondantes sont beaucoup plus nombreux que d'habitude, et il manifeste l'espoir que notre Société pourra user de réciprocité.

—

M. Guirondet, juge de paix à Saint-Antonin, chargé de rendre compte de l'ouvrage offert par M. Lancia di Brolo, membre correspondant de la Société, s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» J'ai à vous rendre compte de l'opuscule de Frédéric Lancia di Brolo, lequel a pour titre : *Statistica della istruzione publica en Palerma dell'anno 1859.*

» Un compte-rendu d'une statistique ne saurait fournir matière à développement. Toutefois, j'ai essayé de répondre à vos désirs ; et d'abord, avant d'aborder mon travail, j'ai voulu, afin de m'édifier sur l'instruction publique en Sicile, lire un opuscule de M. Emile Maruéjouls, imprimé à Paris, en 1860, et intitulé : *Agrigente et Girgenti.* Je me suis vite convaincu que ce petit ouvrage, *juvenilia* de notre collègue, écrit avec un certain charme et une certaine chaleur artistique, avait trait à l'art grec plus qu'à toute autre chose.

» Cependant, j'y ai rencontré cette phrase : « Le fertile » royaume de Cérès est aujourd'hui un désert abandonné » aux chardons, aux acanthes et aux palmiers nains. La » servitude, l'ignorance, la fièvre et la faim épuisent les » corps et les âmes. »

» Je me suis demandé si ce tableau, qui remonte à 1860, n'était pas trop haut en couleur, et si l'ignorance était à cette époque aussi grande que le jeune touriste le prétend. La statistique de Lancia di Brolo me paraît réfuter l'assertion de M. Maruéjouls. Cette statistique, écrite au bruit des armes, *strepito d'armi*, et des luttes politiques, *conflitto di conati politici*, s'ouvre par une introduction peu longue, mais d'un style ferme et modéré tout à la fois.

» Cette introduction a pour épigraphe ce vers d'Ovide :

» ... Patriæ amor mihi scribere jussit

et se termine par cet autre vers :

» Quod potui feci, faciant meliora potentes.

» On dirait que l'auteur veut laver son pays du reproche d'ignorance et tracer la route des améliorations.

» Mais dans ce préambule ne s'exagère-t-il pas la valeur de cet adage : *Savoir, c'est avoir, il sapere è forza?* N'est-ce pas le contraire qui règne aujourd'hui? Figaro n'aurait-il pas raison de s'écrier plus de nos jours que de son temps : *Le savoir-faire vaut mieux que le savoir,* et puis les statistiques criminelles ne démontrent-elles pas que l'on trouve un plus grand nombre de coupables et de coupables raffinés parmi ceux qui savent que parmi ceux qui ne savent pas? Oui, *il sapere è forza,* le savoir est une force, à la condition de placer à côté de lui l'élément religieux et moral : sans quoi la force devient brutale.

» Cela dit, je passe à la statistique elle-même. Elle se compose de 17 tableaux synoptiques suivis de réflexions.

» Ecoles privées, écoles communales, colléges, communautés, académies, etc., etc., etc.; l'auteur passe en revue tous les moyens d'instruction que possédait Palerme en 1859. Quelques détails vont établir ces moyens.

» Ecoles privées de garçons : 45. — Nombre d'élèves : 2,231. — *Precettori :* 166 laïques, 41 ecclésiastiques. — Genre d'instruction : éléments des belles-lettres, des sciences et des beaux-arts.

» Ecoles privées de filles : 55.—Nombre d'élèves : 1,652. — Institutrices : 235.

» Ecoles communales de garçons, soit du jour, soit du soir : 9. — Nombre d'élèves : 1,815. — Maîtres : 6 laïques, 11 ecclésiastiques.

» Colléges : 24.—Elèves : 3,477.— Professeurs laïques : 101. — Professeurs ecclésiastiques : 86. — Le collége qui compte le plus d'élèves, est celui de la Compagnie de Jésus : 1,350 élèves, 22 professeurs. — L'enseignement y était gratuit, ainsi que dans plusieurs autres colléges.

» Maisons d'enseignement tenues par des communautés de femmes : 17. — Maîtresses : 94. — Elèves externes : 622. — Internes : 725.

» Puis viennent les facultés de droit, de médecine, des sciences, de théologie, des lettres et des arts fréquentées par 1,156 étudiants.

L'auteur énumère ensuite les bibliothèques dont la communale à 100,000 volumes et celle des jésuites 42,000; les imprimeurs, les libraires. Nous sommes heureux de constater que les premiers impriment et que les seconds vendent les ouvrages juridiques traduits en italien, de Demolombe, de Marcadé, de Troplong, de Pardessus, etc., etc. — Le droit Françoïs y est noblement représenté : M. Thiers y a aussi sa place.

» Les journaux, les revues ne manquent pas non plus à Palerme; ils traitent d'économie politique, de sciences, de belles-lettres, de jurisprudence, de médecine, de choses religieuses, voire même de politique, mais restreinte.

» Les sources de l'instruction y sont abondantes; cabinets d'histoire naturelle, de physique, d'anatomie, de machines agricoles, jardins botaniques, laboratoire de chimie, observatoire, etc., etc., et, avec tout cela, 14 académies.

» Lancia di Brolo, ainsi que je l'ai dit, ne se borne pas à des tableaux synoptiques. Chaque tableau est, en effet, accompagné d'appréciations judicieuses, de sages remarques et très souvent d'un historique des établissements. L'auteur n'a garde de passer sous silence les bienfaiteurs

de ces établissements et il sait aussi payer un tribut de regret aux hommes distingués qui les ont créés ou dirigés et à ceux non moins distingués qui furent l'ornement des académies.

» Quand on compare les moyens d'instruction en honneur à Palerme, en 1859, à ceux qui lui restent aujourd'hui, on ne peut s'empêcher de dire que la tonique a singulièrement baissé. Tant d'écoles, tant de colléges ont disparu depuis 10 ans!

» 10 ans ! ! !

» Grande mortalis œvi spatium.

» En parcourant la statistique dont je viens de rendre compte, l'on serait tenté de croire que l'auteur a jeté un défi aux dédaigneux du passé et que la Sicile attendra longtemps encore la réalisation de cette partie du vers qui clôt le préambule :

» Faciant meliora potentes. »

M. Guirondet donne ensuite lecture d'un Mémoire sur le régime municipal à Villefranche-de-Rouergue, depuis la fondation de cette ville jusqu'en 1789. Ce travail considérable, dont la lecture a vivement intéressé l'assemblée, est renvoyé à la commission chargée de la publication des Mémoires de la Société.

—

Le dépouillement du scrutin pour la réélection des membres du bureau donne le résultat suivant :

Nombre de votants : 19.

Président : M. Boisse, 18 voix; M. Pescheloche 1 voix.

Vice-président : M. Pescheloche, 17 voix; M. H. de Valady, 1 voix; 1 bulletin blanc.

Secrétaire : M. l'abbé Alibert, 18 voix; 1 bulletin blanc.

Vice-secrétaire : M. Maisonabe, 16 voix ; M. Lacombe, 2 voix; 1 bulletin blanc.

Conservateurs du Musée : M. l'abbé Cérès, 17 voix; M. Valadier, 17 voix; M. Castanié, 17 voix; M. Lala, 1 voix.

Archiviste : M. Viala, 17 voix ; 2 bulletins blancs.

Trésorier : M. Fontès, 16 voix; M. Bastide-Stuart, 2 voix; M. E. de Valady, 1 voix.

Après avoir proclamé les noms des membres nouvellement élus, M. le président remercie l'assemblée du vote unanime qui le rappelle pour la seconde fois à la tête de la Société et l'assure de tout son dévoûment pour sa prospérité.

Ces paroles de M. le président sont accueillies par les marques unanimes de la plus vive sympathie.

DONS DIVERS.

Outre les dons déjà mentionnés, la Société a reçu pour son Musée, savoir :

De M. Joseph de Gissac : une pièce espagnole en or, dite pistole mexicaine, trouvée dans un ravin à Labastide-Pradines ;

De M. Guirondet, juge de paix à Saint-Antonin : une médaille en bronze, grand module, de Ptolémée-Soter, roi d'Egypte, de 323 à 283 avant Jésus-Christ. — Deux pièces autrichiennes de 70 et de 35 paras. — Trois pièces turques-égyptiennes valant une piastre, demi-piastre et un quart de piastre : — deux pièces arabes valant 5 paras chacune.

De M. l'abbé Alibert : une médaille commémorative et quatre monnaies étrangères.

De M. *** : un bel échantillon de marbre jaune de Sienne.

De M. Forcadier, curé de Saint-Symphorien, un échantillon de minéralogie.

De M. Bestion père : une superbe tige de canamelle ou canne à sucre.

Elle a reçu pour sa bibliothèque et ses archives : de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, les *Compte-rendus de la distribution des récompenses aux sociétés savantes le 18 avril 1868 ;* brochure in-8°.

De M. A. Grailhe, de Sauveterre : *Mémoire sur le choléra-morbus*, par M. Delpech de Frayssinet, aveyronnais, son aïeul ; 1 vol. in-8° ; — l'*Hôtel de Mac-Carthy*, à Toulouse, par M. d'Aldiguier ; Toulouse, br. in-4°, avec plan ; — Quatre discours prononcés à diverses époques par M. l'abbé Magne (aveyronnais) à l'institution Saint-Vincent de Senlis, dont il était le directeur ; 4 br. in-8° ; — *Œuvres d'Adrien Turnèbe*, professeur de philosophie grecque, dédiées à Michel L'Hôpital, chancelier de France ; tome 1er,

précédé d'une épitaphe manuscrite, en 14 vers, de Ronsard, sur le trespas d'Adrian Turnèbe; Paris, 1564, 1 vol. in-4°; — *Idée excellente de la haute perfection ecclésiastique en l'Histoire de la vie et des actions du très illustre prélat François d'Estaing, évêque de Rodez*, par le P. Jean-Baptiste Beau, de la Compagnie de Jésus; Clermont, 1656. 1 vol. in-4°.

De M. Petit, directeur de l'Ecole normale de Rodez : le Tableau des observations météorologiques faites dans cet établissement pendant les mois de septembre et d'octobre 1868.

De M. X... : *Les Curiosités scientifiques de l'année 1867*, par MM. Ch. Gaumont, H. de Parville, etc.; Paris, 1868, 1 br. in-8°; — *Canova et ses ouvrages* ou *Mémoires historiques sur la vie et les travaux de ce célèbre artiste*, par M. Quatremère de Quincy; Paris, 1834; 1 fort volume in-8°; — *Hippolyte Flandrin*, esquissé par J.-B. Poncet, son élève; Paris, 1864, brochure in-8°; — Vingt-quatre gravures, aquarelles ou photographies.

De M. *** : *Le Jaloux malgré lui*, comédie, par E.-B.-Delrieu, de Rodez; Paris, 1803, br. in-8°, exemplaire portant diverses corrections manuscrites faites par l'auteur et par lui dédié à Mlle Brohan; — *Vie de Mgr de Beauvais*, ancien évêque de Sénez, par l'abbé de Sambucy (aveyronnais); Paris, 1842, 1 vol. in-12; — *Les Loges du Vatican*, gravées par David et Mlle Sibire, son élève, d'après 52 tableaux de Raphaël, accompagnées du texte explicatif de la Sainte Bible; Paris, 1808, br. in-4°; — *Choix des Tableaux modernes de la galerie de S. A. R. Mme la duchesse de Berry* (reproduction au trait), par C.-P. Landon; Paris, 1823, 1 vol. in-8°; — *Service sanitaire; Mission en Orient* : rapport adressé à S. Exc. le Ministre de l'agriculture et du commerce, par M. de Ségur-Dupeyron; Paris, 1846, 1 vol. in-8°; — *Essai historique sur le Christ d'ivoire*, de Jean Guillermin, par M. Desandré; Avignon, 1865, 1 vol. in-8°; — *Description du Musée royal des Antiques du Louvre*, par M. le comte de Clarac; Paris, 1830, 1 vol. in-12; — *Notice des ivoires du Musée de la Renaissance au Louvre*, par M. A. Sauzay; Paris, 1863, 1 broch. in-12; — *Description sommaire des monuments exposés à la bibliothèque impériale*, département des médailles, pierres gravées et antiques; Paris, 1867, 1 br. in-12; — *Étude des Mouvements de l'Homme*, par Jules-Charles Teule, docteur des facultés de médecine et

des sciences de Montpellier ; Paris, 1831, 1 vol. in-8° ; — *Analyses du cours d'histoire naturelle*, professé à l'Athénée du Gard, du 26 mars au 14 mai 1833 ; br. in-8° ; — *Plantes usuelles des Tahitiens*, par Jean Nadeaud ; Montpellier 1864, br. in-8° ; — *Détails curieux et jusqu'alors inconnus sur la mort de Mgr Affre*, archevêque de Paris, par M. l'abbé Taillefumière, curé de Bagnolet ; Paris, 1848, br. in-12 ; — *Des quatre tableaux attribués à Léonard de Vinci :* dissertation de l'abbé Aimé Guillon de Montléon ; Paris, 1836, br. in-8° ; — *Catalogue des Tableaux, des sculptures de la Renaissance et des Majoliques du Musée Napoléon III;* Paris, 1862, 1 vol. in-12 ; — *Salon de 1849* ou explication des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie des artistes vivants exposés au palais des Tuileries le 15 juin 1849 ; Paris, 1 vol. in-12 ; — *Catalogue de la galerie royale de Dresde*, par Julius Hubner ; 2e édition ; Dresde, 1862, 1 vol in-12, ainsi qu'autres cinq catalogues de collections appartenant à des personnages divers.

La Société a également reçu l'*Inventaire des archives de la commune de St-Affrique*, rédigé par MM. J. Desjardins et H. Affre, archivistes ; St-Affrique, 1868, br. in-4° ; — Le *Compte-rendu de la XXXIVe session tenue à Paris* en 1867 *par le congrès archéol. de France*, 1 v. in-8° ; — Un exemplaire des statuts et du règlement de l'*Association française contre l'abus du tabac*, approuvés par décision de M. le préfet de police de Paris, le 11 juillet 1868 ; br. in-18 ; — *Les Dangers du tabac*, petit traité par M. E. Decroix, faisant partie des *Entretiens sur l'Hygiène*, publiés par une association de Dames, sous le titre d'*Ami de la Maison ;* Paris, 1868, br. in-18, ainsi que la suite des publications des Sociétés académiques d'Aix, de Brest, du Gard et du Var ; des Sociétés d'agriculture de la Lozère et du Puy ; des Sociétés archéologiques de Béziers et de Nantes ; du comité archéologique de Senlis et de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

La Société, acceptant ces divers dons et communications, vote des remercîments à leurs auteurs.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 6 mars 1869.

Présidence de M. BOISSE, *président.*

Sont présents : MM. Pescheloche, architecte ; de Valady (Henri), conseiller-général ; de Barrau (Eugène), avocat ; Mathieu de Costeplane, de Camarès, ancien payeur adjoint, attaché au gouvernement général de l'Algérie ; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence ; Boubal (Charles), avocat ; Lala, médecin ; de Valady (Eugène), avocat ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; Alary (Eugène), avocat ; Viallet, médecin ; Lacombe, avocat ; Valadier, naturaliste ; N. Maisonabe, avocat, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 1868 est adopté.

—

M. le président informe l'assemblée que, depuis la dernière réunion, la Société a perdu un de ses membres titulaires, M. Alfred de Courtois, décédé à Marseille dans le mois de janvier.

M. de Courtois, à peine âgé de 40 ans, avait rempli les fonctions de secrétaire d'ambassade dans plusieurs capitales de l'Europe et avait publié, sur les mœurs et la législation de ces divers pays, des ouvrages remarquables dont il a enrichi la bibliothèque de la Société à laquelle il a donné, maintes fois, la preuve de la plus vive sympathie.

L'assemblée, s'associant aux sentiments manifestés par M. le président, décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal de la séance.

—

Admissions. — M. l'abbé H. Marty, vicaire de la cathédrale, et M. Julia, propriétaire à Combelles, sont admis,

sur leur demande et la présentation du bureau, en qualité de membres titulaires de la Société. M. Charles Martins, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Montpellier, correspondant de l'Institut de France, est admis comme membre correspondant.

—

M. Pescheloche, vice-président de la Société, demande la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs, en me retrouvant au milieu de vous, après une longue absence, je sens renaître, plus vifs que jamais, les sentiments que je vous ai voués depuis le jour où vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre compagnie. Mon attachement pour la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ne daterait pas de cette époque, déjà si éloignée, que les marques insignes d'estime et de confiance que vous m'avez données, en me choisissant par deux fois, quoique absent, pour votre vice-président, m'imposeraient une éternelle reconnaissance. C'est vous dire que ma gratitude se traduira partout et toujours en un dévouement sans bornes aux intérêts de la Société et en une profonde sympathie pour les travaux de mes collègues, travaux qui ont déjà agrandi la sphère des aspirations intellectuelles de mon pays natal et qui sont appelés à l'agrandir de plus en plus, je l'espère !

» Je ne rappellerai pas, Messieurs, tout ce que vous doit le département auquel nous appartenons. Une voix plus autorisée que la mienne vous a rendu naguère cet hommage dans une circonstance solennelle qui est encore présente à vos souvenirs. Je ne m'étendrai pas, non plus, sur des actes récents qui peuvent affecter nos intérêts matériels, mais qui ne pouvant avoir eu pour but d'atteindre la Société dans sa dignité, ne sauraient être que le résultat d'un malentendu. Qu'il me suffise de dire que le sentiment du devoir accompli nous reste intact et qu'en marchant d'un pas résolu dans la voie que ce sentiment nous trace, nous verrons, à coup sûr, renaître pour nous une féconde et durable prospérité. »

Ces paroles sont accueillies par les marques unanimes de la plus vive sympathie et l'assemblée vote leur insertion au procès-verbal de la séance.

—

La révision des comptes présentés par M. le trésorier, n'ayant pu avoir lieu au commencement de l'année, cet examen est confié à M. Maisonabe, vice-secrétaire de la Société, qui en présentera un rapport à la prochaine réunion.

M. le président soumet ensuite à l'assemblée un projet de budget qui est unanimement adopté.

Après avoir exposé ce projet et jeté un coup-d'œil sur la situation financière de la Société, M. le président ajoute les réflexions suivantes :

« L'examen de notre situation financière m'amène forcément à vous entretenir, Messieurs, d'un sujet que j'aurais désiré pouvoir passer sous silence. Je veux parler du retrait des subventions que le Conseil général de l'Aveyron et le conseil municipal de Rodez avaient l'habitude d'allouer à la Société.

» Déjà, vous le savez, Messieurs, une décision prise par le Conseil général, dans la session du mois d'août, nous avait péniblement émus, mais nous étions loin de la considérer comme définitive.

» Motivée par la fausse interprétation d'un vote de la Société, cette décision reposait sur un malentendu auquel l'affirmation nette et loyale de vos intentions inoffensives semblait ne laisser aujourd'hui ni fondement ni prétexte.

» Telle était du moins ma conviction ; et, toutefois, voulant ne rien négliger de ce qui pouvait contribuer à faire cesser un malentendu fâcheux, persuadé, d'ailleurs, qu'une explication verbale offrait le moyen le plus prompt et le plus sûr d'atteindre ce but, je crus devoir mettre à profit l'occasion offerte par la session extraordinaire du Conseil général en janvier dernier pour demander à être entendu dans le cas où les préventions qui s'étaient manifestées au sein du Conseil dans la session d'août ne seraient pas complétement effacées.

» La lettre que j'eus l'honneur d'adresser dans ce but à M. le président du Conseil général est restée sans réponse et sans effet.

» J'aurais voulu, Messieurs, vous épargner ces détails ; je ne le pouvais sans manquer aux devoirs que votre confiance m'impose.

» Mais je me hâte d'écarter de pénibles souvenirs, pour reporter ma pensée sur un sujet plus digne de vous : sur les mesures que nous avons à prendre pour sauvegarder les intérêts de la Société.

» Privés du concours que nous avaient généreusement accordé jusqu'ici les mandataires du pays auquel depuis plus de 30 ans la Société n'a cessé de prodiguer le fruit de ses labeurs ; — en présence du surcroît de charges que

nous avions cru pouvoir nous imposer (1), — que ferons-nous?

» Nous abstiendrons-nous de travailler, par cela seul que nos efforts cessent d'être encouragés? — Cesserons-nous d'enrichir par notre travail, par des sacrifices persévérants, le Musée, les Archives, les Collections, que votre amour filial a légué par anticipation à la ville de Rodez (2)? Cesserons-nous d'ouvrir les galeries du Musée à un public studieux pour nous affranchir de frais de surveillance, dont le chiffre dépasse le triple de la subvention que la commune de Rodez, votre légataire universel, avait l'habitude de vous donner, et qu'elle vous retire aujourd'hui?

» A Dieu ne plaise!

» Ce n'est pas ainsi que l'on entend le devoir, quand on puise ses aspirations dans sa conscience, dans l'amour sincère du bien.

» Il ne serait ni généreux, ni juste, ni digne de la Société, de détourner sur le public studieux, sur les employés dont elle utilise le concours, le coup dirigé contre elle.

» Il y a peu de mois, dans la séance consacrée à une distribution de récompenses, je me plaisais à énumérer les travaux que vous aviez déjà accomplis, les services qu'il vous a été donné de rendre au pays; services qui, justement appréciés, ont fait classer la Société parmi les institutions d'utilité publique.

» Mon intention n'est pas de revenir aujourd'hui sur cette énumération fort incomplète de vos services et de vos travaux; et si je les rappelle, c'est uniquement en vue de chercher dans le souvenir du passé un guide sûr pour l'avenir.

» Le but que nous poursuivons aujourd'hui est celui que nous avons toujours poursuivi; les sentiments qui nous animent sont ceux qui dès le début nous ont guidés. — Aussi, est-ce avec une entière confiance que je viens, au nom du Comité, faire appel au dévouement généreux

(1) Conformément à une délibération prise le 17 septembre 1867, la Société a fait l'acquisition d'un tableau peint par Mlle Elise Moisson-Desroches, représentant Anne de Boleyn, femme d'Henri VIII, au moment où son enfant Elisabeth lui est amenée dans sa prison, par sa rivale Jeanne Seymour.

(2) *Art. 11 des Statuts.* « En cas de dissolution de la Société, » le Musée qu'elle a fondé, contenant des tableaux, des objets » d'art et d'antiquités de tout genre, et des collections d'his- » toire naturelle, la Bibliothèque et les Archives y annexées » appartiendront à la commune de Rodez. »

de mes collègues, en leur proposant de suppléer, par une souscription volontaire, à l'absence des ressources sur lesquelles nous avions l'habitude de compter.

» A côté d'un mal, il y a toujours un bien ; le bien, dans les épreuves que nous traversons, c'est l'occasion offerte à la Société de donner un nouveau gage de son dévouement au pays et à la science.

» Cette occasion, Messieurs, vous ne voudrez point la laisser échapper. »

Une conversation s'étant engagée à la suite de l'allocution prononcée par M. le président, un membre propose, comme expression des sentiments de la Société, la résolution suivante qui est unanimement adoptée :

« La Société, après avoir écouté avec le plus vif intérêt l'allocution de M. le président, trouvant dans ses paroles l'expression très fidèle de ses sentiments, en vote l'insertion au procès-verbal de la séance. Elle lui vote, en outre, d'unanimes remerciements pour les efforts qu'il a faits avec autant de tact que de fermeté pour dissiper les préventions dont la Société a été l'objet et le malentendu dont il nous a entretenus ; elle regrette que l'offre d'explications verbales faites par son président au Conseil général n'ait donné lieu à aucune réponse ; elle ne doute pas que ces explications, faisant connaître sous leur véritable jour la conduite et le vote de la Société, n'eussent montré au Conseil général que sa dignité était complétement désintéressée dans la question et qu'il n'en fût résulté une entente complète entre lui et la Société. »

La proposition faite par M. le président est également adoptée par la Société qui ouvre, séance tenante, entre les membres présents, une souscription dont le produit s'élève à 1,010 fr. en ne comptant qu'une seule annuité aux membres qui ont doublé ou triplé leur cotisation annuelle pendant un temps illimité.

La Société décide, en outre, que tous les membres non présents à la séance actuelle seront invités à prendre part à cette souscription.

—

M. le président a reçu de M. Clausel de Coussergues la lettre suivante :

« *Coussergues, 5 mars, 1869.*

» Monsieur le président

» J'ai l'honneur de vous faire remettre une copie photographiée d'un portrait très-ressemblant de mon père pour le musée de la Société.

» C'est venir bien tard m'acquitter d'un engagement qui remonte déjà à plusieurs années ; mais diverses circonsces ne m'avaient pas permis de le faire plus tôt. Heureux de pouvoir enfin aujourd'hui déférer au vœu d'une Société qui honore notre pays, je vous prie, Monsieur le président, de permettre que je profite de cette occasion pour lui exprimer de nouveau combien j'apprécie l'hommage qu'elle a bien voulu rendre, en lui réservant une place dans sa galerie de portraits, à la mémoire d'un homme dont la longue vie, à travers les temps les plus troublés, demeura toujours sans tâche.

» Je joints au portrait de mon père, dans le but de me conformer, autant qu'il est en moi, au désir qui m'en a été aussi exprimé par la Société, la reproduction photographiée d'un médaillon de mon oncle, l'ancien évêque de Chartres, une des meilleures œuvres en ce genre, de notre célèbre et excellent compatriote, Gayrard.

» Veuillez, agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération,

» Clausel de Coussergues,
ancien membre du Conseil-général de l'Aveyron. »

La Société vote des remerciements à M. Clausel de Coussergues pour l'envoi des portraits de ces deux hommes éminents qui, par leurs lumières et des services incontestables, ont jeté un vif éclat sur leur pays natal.

—

M. Limouzin-Lamothe écrit à M. le président pour offrir à la Société une carte archéologique du département du Tarn, publiée par M. Caraven, son parent, membre titulaire de notre Société.

M. le président saisit cette occasion pour offrir lui-même deux cartes archéologiques du département de l'Aveyron, l'une pour l'époque celtique et l'autre pour la période gallo-romaine. Chacune de ces deux cartes est accompagnée d'un cahier de notes explicatives. Il signale ensuite à l'assemblée une carte de la commune de la Cavalerie sur laquelle son auteur, M. Causse, a figuré les monuments celtiques de cette contrée. M. le président fait observer qu'il serait à désirer qu'un travail analogue fût fait pour chaque commune, afin d'avoir une carte complète du département.

La Société, en votant des remerciements aux auteurs de ces dons, émet le vœu que le travail de M. Boisse entre dans la première publication que fera la Société.

M. le président communique à la Société une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique relative au Congrès des Sociétés savantes qui doit s'ouvrir à la Sorbonne le 3 avril.

Les manuscrits destinés à être lus au Congrès devant être remis le 10 mars au plus tard, M. le président informe l'assemblée que le comité permanent a délégué M. Girou de Buzareingues, député au Corps législatif ; M. Jules Duval, directeur de l'*Economiste Français*, et M. Vaïsse, directeur de l'Institution impériale des sourds-muets, à Paris, pour représenter la Société au Congrès annoncé par la circulaire de M. le ministre. L'assemblée ratifie les choix faits par le comité et joint à ces trois noms celui de M. Mathieu de Costeplane, membre titulaire de la Société.

M. de Costeplane demande la parole et communique à l'assemblée un mémoire très étendu qu'il se propose de lire au congrès de la Sorbonne. Ce travail est une notice sur la géographie ancienne de l'Afrique septentrionale et sur les peuples qui l'ont habitée. Après avoir parlé de la géographie d'Homère, de Scylax, d'Hérodote, de Pline, de Strabon, de Ptolémée et des géographes et voyageurs qui sont venus après eux, il a indiqué les diverses positions du Sahara, du Tell, du Sahel et des Steppes du continent africain. M. de Costeplane termine cette notice par une appréciation qui est à peu près, mais plus étendue, la même qu'il a émise dans les notes de son histoire des rois de Numidie, de Géthulie et de Mauritanie, d'où il résulte que les Berbères ou Barbares, les Basques et les Rhutènes appartiennent tous, par des rameaux différents, il est vrai, à la race Chananéenne.

Après cette lecture que l'assemblée a écoutée avec un vif intérêt, M. de Costeplane offre à la Société le mémoire qu'il a lu au Congrès scientifique de Montpellier, sur la géographie ancienne de l'Afrique ainsi que plusieurs objets d'histoire naturelle et diverses monnaies qui seront énumérés à la suite du procès-verbal de la séance.

—

M. L. de Pégueyrolles, un des membres qui ont représenté la Société au Congrès scientifique de Montpellier, a bien voulu adresser au secrétaire un compte-rendu dont voici les extraits qui ont été lus à la séance :

« Monsieur,

» J'ai été on ne peut plus sensible à l'honneur que m'avait fait la Société des sciences et des arts de l'Avey-

ron, en me confiant la mission de la représenter au Congrès scientifique, et je viens, par votre entremise, lui rendre compte de mes impressions.

» Vous me permettrez de vous dire quelques mots du Congrès archéologique qui s'est tenu à Carcassonne le 20 novembre dernier, et auquel ma bonne fortune m'a permis d'assister.

» C'est une chose utile que les congrès ; s'ils ne font pas progresser la science d'une façon directe, du moins ils la vulgarisent, et c'est beaucoup. Quant aux congrès archéologiques en particulier, ils sont réellement bons à tous les points de vue et remplissent complètement le but de la Société française pour la conservation des monuments.

.....

» Un prêtre de Carcassonne, natif de Saint-Affrique, nous a donné un très-bon mémoire, fort intéressant, sur les monnaies et médailles de Carcassonne. L'abbé Barthe a obtenu un réel succès.

» Les étrangers étaient assez nombreux. La question des monuments dits celtiques a été agitée. Le comte de Sambucy-Luzençon nous a communiqué un mémoire sur les fouilles faites au Puech-de-Sargels. Vous aurez sans doute le texte même de son travail.— Un autre Aveyronnais, M. Carthaillac, a parlé avec assez de détails des dolmens et autres monuments mégalithiques de l'arrondissement de Saint-Affrique, voire même de Millau, et a fait circuler divers objets trouvés dans les fouilles et des photographies de ces tombeaux. Pour ma part, je cherchai, à l'aide d'exemples pris dans cette même région qui m'était familière, à réprimer une tendance un peu prématurée, selon moi, à poser des conclusions qui sont encore loin de nous. Sur ces mêmes questions, un archéologue du Nord parla des débris de cuisine assez singuliers qu'on observe dans le Mâconnais. Il y avait là quelque chose de nouveau.

.....

» Je ne vous dirai rien de la course de Perpignan, n'ayant pas moi-même accompagné le Congrès dans cette ville. A Narbonne, l'accueil a été autrement cordial qu'à Carcassonne. Ce qui manquait à cette dernière ville, c'était des hommes amis de l'archéologie. A Narbonne il y a M. Tournal, et s'il résume ce qu'il y a de savants dans la cité, il n'est pourtant pas le seul à s'occuper des choses de l'esprit. La ville de Narbonne l'a prouvé par la création de son musée. Le local était magnifique ; ce sont les salles de l'ancien archevêché, remises à neuf tout dernièrement,

mais elles étaient vides. Un appel a été fait et il a été entendu. Chacun a apporté sa pierre, c'est-à-dire un tableau, un meuble ancien, une faïence artistique. Bien des grandes villes seraient fières d'avoir toutes ces richesses ; peu d'hommes auraient été capables de les disposer avec le goût qui a présidé à l'arrangement du musée de Narbonne ; c'est réellement une belle chose et qui témoigne à la fois, et du patriotisme des habitants de Narbonne, et de la confiance intelligente qu'ils ont su avoir en celui qu'ils ont chargé d'organiser leur musée et du goût de M. Tournal à qui revient une bonne part de ces éloges.

» Je ne vous dirai rien non plus d'une journée que le Congrès a passée à Béziers ; je ne me suis pas arrêté dans cette ville ; mais avant de laisser de côté le Congrès archéologique, laissez-moi mentionner un travail considérable et intéressant lu par M. Carthaillac sur l'usage des instruments de pierre dans l'antiquité et dans les temps modernes ; la question y a été traitée fort complètement, et il serait difficile, je crois, d'y rien ajouter dans l'état actuel de la science.

» M. Carro, président de la Société archéologique de Béziers, a dit quelques mots sur la langue romane. D'après lui, le patois vulgaire ne serait pas seulement le reste d'un roman corrompu, mais plutôt une langue réelle antérieure aux Romains et sur laquelle ceux-ci auraient jeté leur empreinte ; le néoroman ou patois serait, en réalité, une langue tout comme le basque, tout comme le breton, avec peut-être un mélange plus considérable d'éléments étrangers. Je vous donne l'opinion sans la discuter ; je n'en ai pas le temps ni surtout les éléments.

» Je vous signalerai aussi un homme fort jeune encore et qui a été assez goûté ; c'est M. Dusan, rédacteur de la *Revue archéologique de Toulouse*. A diverses reprises, il a montré un esprit très droit et très cultivé. Il nous a surtout exposé une théorie de la substitution de l'élément du Nord à celui du Midi, après les guerres des Albigeois, théorie fort intéressante et qui annonce de profondes études.

» Mais c'est assez parler du Congrès archéologique ; venons à la trente-cinquième session du congrès scientifique qui a été tenue à Montpellier du 2 au 8 décembre et qui a fort bien réussi. La ville de Montpellier a fort bien accueilli ses hôtes qui, en général, se sont retirés fort contents ; elle-même a été tout étonnée d'avoir si agréablement vécu durant huit jours.

» Au premier abord, le Congrès de Montpellier parais-

sait devoir échouer. On hésitait ; plusieurs craignant de s'associer à une entreprise qui ne leur paraissait pas viable, refusaient leur concours, mais l'active impulsion donnée par M. Fonssagrives a mis la machine en mouvement. Une fois quelle a été lancée tous ont voulu pousser à la roue et il a fallu plutôt retenir leur ardeur que l'exciter ; bref, le Congrès a été des plus brillants.

» J'ai suivi la section d'archéologie et celle d'économie politique ; il m'eût été difficile de faire plus.

» Le président était le baron Thénars, fils du célèbre chimiste et membre lui-même de l'Institut. Chaque jour avait lieu une séance, de chacune des sections, et le soir, le Congrès se réunissait en séance générale. Le congrès avait été inauguré, le mercredi, par une messe dite par Mgr Le Courtier. Le vendredi et le dimanche furent employés à visiter un jour Cette et la colletion de M. Doumet, l'autre Maguelonne, l'ancienne Cathédrale de Montpellier.

» Tous les soirs, les principales autorités de la ville se disputaient l'honneur de recevoir dans leurs salons les membres du Congrès, qui sont partis emportant en général un très agréable souvenir de leur séjour à Montpellier.

» Je ne vous dirai rien de la section des sciences ni de celle de médecine. Il y a eu de l'animation et vous pourrez voir dans le compte-rendu l'exposé de leurs travaux. On a été moins content de la section d'agriculture ; on aurait dû profiter de la présence de nombreux étrangers pour s'occuper des questions qui pouvaient intéresser à la fois les agriculteurs du Nord et ceux du Midi. Au lieu de cela on a transformé le Congrès en séance de la Société de l'agriculture de l'Hérault et on a principalement traité la culture de la vigne : ce qui était d'un intérêt par trop local.

» Cet exclusivisme de mauvais goût s'est fait ressentir dans la section d'économie politique à l'occasion d'une discussion sur les octrois.

» Cette section avait choisi pour président M. le baron de Larcy.

.....

» On avait réuni dans cette même section la littérature et les beaux arts ; or, le temps était déjà bien court pour traiter toutes les questions spéciales d'économie ; aussi, sans épuiser son programme, celle-ci a absorbé toutes les séances. Il n'est rien resté pour les beaux-arts, et la littérature n'a eu qu'une partie de la dernière journée.

» Les questions à l'ordre du jour qui ont pu être, non pas traitées mais légèrement étudiées, sont la dépopulation des

campagnes, la suppression des octrois et l'instruction obligatoire.

» La première offrait l'occasion de s'élever contre l'exagération de la conscription et l'excès des travaux entrepris dans les villes. Il était bien difficile de toucher à tout cela sans parler politique et improuver la marche du gouvernement; aussi le Congrès, tout en écoutant les divers orateurs, s'est-il borné dans ses vœux à proposer la suppression des droits de succession en ligne directe et une révision de la législation touchant les partages par licitation. Il n'a pas voulu se prononcer sur cette question si controversée des avantages ou des inconvénients du morcellement des propriétés.

» La suppression des octrois touchait aussi à des questions délicates. Tout le monde est d'avis que les barrières, quelles qu'elles soient, mettent au commerce des entraves qu'il est bon de supprimer quand on peut le faire, mais les villes ont des besoins, partout il leur faut des ressources. C'était l'occasion de réclamer des économies sérieuses et de s'élever contre cette manie de travaux improductifs qui s'est emparée des plus petites villes jalouses d'imiter la capitale.

» Mais ici s'est encore montré l'égoïsme naturel à l'homme. Sans doute la question des vins est d'une grande importance dans celle plus générale des octrois; mais elle est loin de la remplacer. Or, à Montpellier, les droits sur les vins ont absorbé la question des octrois ; aussi n'a-t-on pas traité celle-là. On s'est borné à voter la suppression des impôts, tant ceux prélevés par l'Etat que ceux prélevés par la ville sur les boissons, et on a prétendu y remédier par un droit sur les marchandises étrangères, à leur entrée sur le sol français.

» Cette solution qui, selon moi, laissait à désirer, et d'ailleurs avait peut-être été escamotée, a soulevé des réclamations dans le sein de la section d'agriculture, et cette section a voulu, elle aussi, présenter son vœu, après avoir traité cette question qui n'était pas sur son programme. Le président s'est opposé à ce qu'il y avait d'inconstitutionnel dans cette prétention, et a laissé au vote de la section d'agriculture son caractère individuel. Ce vœu, mieux motivé peut-être que celui de la section d'économie, proposait une solution plus juste en principe, puisqu'elle remplaçait les ressources de l'octroi par des charges locales; mais si l'on sort du vague de l'expression, on se trouve en présence de difficultés encore grandes dans la situation actuelle.

» De nombreux et brillants orateurs ont été entendus dans ces deux occasions. M. Bonal, de Toulouse; M. le vicomte d'Estienne, de Saint-Jean-d'Aix; M. Daudé de Lavalette, de Saint-Jean-du-Bruel; M. de Larcy; M. Henri Delpech, de Montpellier, et M. Frédéric Fabrege, de cette même ville, ont pris tour à tour la parole. N'oublions pas M. Calemard de Lafayette, aux instincts plus conservateurs.

» La question de l'instruction obligatoire a également fourni à M. l'abbé Paulinier, de Montpellier, curé de Saint-Roch; à M. Jeannel, professeur de la Faculté, et surtout à M. Paul Glaize, l'occasion de déployer une véritable éloquence; malgré un discours très serré, très nourri et dit avec une réelle conviction, ce dernier a été battu. Le congrès s'est prononcé contre l'instruction obligatoire.

» Mais l'assemblée avait épuisé son ardeur dans ces luttes émouvantes, ou plutôt la littérature pour laquelle M. Cambouliû avait réclamé le droit de se faire entendre ne pouvait surexciter des esprits blasés par le piment de la discussion politique. Quelques discussions philologiques auxquelles se joignit un mémoire sur le Code pénal terminèrent les séances du Congrès.

» Reste la section d'archéologie. Là tout s'est passé avec calme; on était réellement dans le sanctuaire de la science.

» Sur les temps préhistoriques, M. Marechand, de l'Ardèche, et M. Cazalis, de Fondouce, ont apporté des mémoires fort intéressants appuyés sur un véritable musée d'objets recueillis dans un grand nombre de monuments. Le premier avait bien vu, mais ses conclusions laissaient à désirer. M. Cazalis, plus versé dans les mystères de la géologie et surtout de l'anthropologie, joignant à cela une méthode savante, a su mieux classer les monuments qu'il a visités; ses conclusions tiennent moins du roman; elles sont encore hypothétiques, mais l'hypothèse a sa base sur la raison et non plus sur la seule imagination.

» J'ai moi-même pris la parole pour apporter un peu de scepticisme ou même de critique au milieu de toutes ces théories encore un peu vagues, et j'ai cité, à l'appui de mon opinion, un certain nombre de monuments qui se trouvent dans les environs de Lapanouse-de-Cernon, et qui me paraissent présenter un type différent de celui qu'on est convenu de regarder comme le seul existant, par cela seul qu'on l'a plus fréquemment étudié.

» Je compte, du reste, publier sous peu la monographie de Lapanouse-de-Cernon, où tous ces faits sont consignés.

» La question des oppida gaulois a ensuite attiré l'attention. M. Aurès, ingénieur en chef du Gard, venait de faire fouiller un oppidum dans l'Avaunage. On a pu comparer les détails qu'il nous donnait avec ceux fournis par M. Ricard sur l'enceinte de Murviel, dont nous avions les plans sous les yeux. M. de Saint-Andéol est venu lui aussi apporter son contingent de documents sur la question, grâce à des recherches faites dans le Vivarais. Le savant archéologue a, non-seulement découvert un oppidum, mais encore un village gaulois présentant environ cent cinquante maisons fort bien conservées.

» M. de Saint-Andéol a profité de l'occasion pour s'élever contre une tendance des archéologues du Nord, qui habitués à observer dans leur pays des types particuliers, sont disposés à étendre à toute la Gaule le caractère propre aux exemples qu'ils ont habituellement sous les yeux. Ainsi les huttes gauloises qui dans le Nord présentaient d'ordinaire une forme ronde, sans doute à cause des matériaux dont on faisait usage, étaient plus ordinairement carrées dans le Midi. Mais où cette observation de M. de Saint-Andéol prend une véritable importance, c'est lorsqu'il s'agit de l'architecture civile et religieuse des époques contemporaines de Charlemagne.

» On sait que l'archéologie florissante à notre époque doit son existence aux efforts des savants du Nord ; or, ceux-ci ne trouvant dans leur pays presqu'aucun reste de l'architecture antérieure au onzième siècle, en ont conclu que ce fait était général, sans se douter que les causes auxquelles ils attribuaient cette pénurie de monuments étaient particulières au Nord : savoir les constructions en bois qui sont relativement de peu de durée, et les dévastations des Normands. M. de Saint-Andéol retrouve dans le Midi un grand nombre d'édifices ou de parties d'édifices antérieurs au onzième siècle. Ses études l'ont amené à reconnaître la naissance dans la vallée du Rhône d'un style particulier qu'il appelle Gothique, parce qu'il l'attribue à l'influence des Visigoths qui modifièrent le style roman. Ce style gothique apparut vers le VIIIe siècle. A ce style se rattachent les nombreuses églises construites par Charlemagne et dont plusieurs existent encore du moins en partie.

» Au dixième siècle, l'abbaye de Cluny prenant une importance considérable et tendant à absorber tous les monastères de la France, trouva dans le midi ce style gothique qu'elle s'appropria, modifia légèrement et répandit un peu partout : c'est ce qu'on est convenu d'appeler roman

secondaire et que M. de Saint-Andéol nomme franco-gothique pour rappeler sa première origine et l'influence qui l'avait modifié.

» M. de Saint-Andéol a beaucoup étudié le style roman et il est arrivé dans ses recherches à établir un fait doublement intéressant et pour l'histoire et pour l'archéologie. Il paraissait que Charlemagne avait coutume, en reconnaissance de chaque victoire remportée sur les Sarrasins, par lui, par son père et par leurs lieutenants et pour en conserver le souvenir, Charlemagne, dis-je, avait coutume de construire sur le champ de bataille quatre églises qu'il dédiait l'une à la Sainte-Vierge, l'autre à saint Sauveur, la troisième à saint Pierre, et la dernière enfin à un saint que M. de Saint-Andéol appelle un saint *fort*, c'est-à-dire qui jouissait d'un grand renom à l'époque connue : saint Etienne, saint Martin, ou à un saint dont le nom indiquait la puissance, comme saint Firmin, saint Victor, sainte Victoire.

» M. de Saint-Andéol a, par devers lui, une quinzaine de groupes de ces quatre églises présentant dans leurs parties anciennes le caractère du style gothique. J'ai été assez heureux pour signaler sur le Larzac un groupe de quatre églises situées dans un périmètre de quelques kilomètres, et dédiées à *Notre-dame de la Salvage*, *Saint-Sauveur du Larzac*, *Saint-Pierre de Revenh*, *Saint-Martin de Mauriac*. Je n'ai point visité ces églises et je n'ai pu vérifier le caractère de leur architecture.

» M. de Saint-Andéol est à la fois un érudit et un homme intelligent ; son opinion peut être fausse, mais elle commande l'attention. Dernièrement elle a rallié complètement M. Revoil, le savant auteur de l'architecture romane du midi de la France.

» J'ai cru que cette exposition un peu longue méritait d'être soumise à la Société des sciences et des lettres de l'Aveyron.

» M. de Ribbes, à propos du testament d'un calviniste du dernier siècle et des recommandations adressées par lui à son fils, allant étudier dans une famille étrangère, est entré dans beaucoup de détails sur l'ancien régime, qui ont amené une discussion toute archéologique, sur l'organisation de la famille, et ont conduit jusque sur le terrain de la formation des villages, tant sous la domination romaine que durant le moyen âge.

M. Thomas a lu un mémoire un peu sec, quoique intéressant, sur le littoral de la Méditerranée, et il a déterminé au Vigan la position du Vindomagus ancien. Le même

auteur nous a lu un mémoire sur le jansénisme qui avait joué un certain rôle dans le Midi, grâce à plusieurs des évêques de Montpellier ou d'Agde qui avaient embrassé cette doctrine.

» Pour ma part, désirant non pas répondre à la 25e question du programme, mais donner quelques explications sur ce sujet, j'ai tracé l'historique de la commanderie de Saint-Eulalie, j'ai parlé de sa fondation, de ses diverses acquisitions, de ses commandeurs ; j'ai dit quel était l'état des terres et des personnes, les divers faits qui méritaient l'attention; enfin j'ai mentionné les points les plus intéressants des statuts de la commanderie. J'ai également l'intention de publier sous peu une monographie complète de cette importante seigneurie.

» Le congrès s'est rendu un soir à Cette et M. de Martin a été chargé du compte-rendu de cette excursion. C'est moi qui ai rendu compte de la visite à Maguelonne.

» Je ne parle pas des deux jours passés l'un à Aigues-Mortes, l'autre à Arles. Je ne m'y trouvais pas.

» Quant aux séances générales, elles ont été fort suivies. Outre le procès-verbal de chacune des cinq sections, on y entendait différents travaux. On a remarqué parmi ceux-là un fort joli travail de M. Fonssagrives sur l'hygiène, une étude sur la corporation des coiffeurs et des perruquiers de Marseille, par M. de Ribbes. M. de Tourtoulon a lu un discours sur les felibres provençaux ; M. Germain, un travail sur les rapports de la France avec le Danemark ; M. Doumet, de Cette, a parlé de la pisciculture et de son avenir, et M. Lamelin a lu un projet d'association artistique.

» Enfin, M. Calemard de Lafayette a été fort applaudi pour la lecture de quelques passages de son poème des champs, et le baron Thénars a résumé avec succès les travaux du Congrès.

» En somme, le Congrès a réussi. Si la science n'a pas acquis un grand accroissement, elle a reçu une réelle impulsion; le goût des choses de l'esprit s'est répandu; le savant s'est fait attrayant. Le Midi et Montpellier en particulier conserveront de ces assises scientifiques un précieux souvenir; c'est un germe qui, tôt ou tard, doit se développer et qui finira par porter ses fruits. »

Après avoir écouté cette lecture avec le plus vif intérêt, l'assemblée vote d'unanimes remerciements à M. L. de Pégueyrolles, et décide que son travail sera inséré au procès-verbal de la séance.

Parmi les écrits offerts à la Société et déposés sur le bureau, M. le président signale : La suite des observations météorologiques faites à l'Ecole normale de Rodez et une brochure envoyée par M. le directeur de cet établissement; un volume intitulé : Essais de physiologie philosophique et deux brochures publiés en 1866 et 1868 par M. J. P. Durand fils, de Gros ; un ouvrage de M. Rivoire sur les progrès de l'instruction primaire dans le département de l'Aveyron ; le compte-rendu d'une campagne archéo-géologique entreprise par M. le comte Félix de Sambucy-Luzençon avec M. Antoine du Bourg, aux environs du Viala-du-Tarn, pendant l'automne de 1867; des articles sur le monde souterrain et sur le charbon, publiés par M. Amédée de Sambucy; une brochure sur la distribution des dolmens dans le département de l'Aveyron et l'analyse d'un mémoire sur les coquilles fossiles des terrains d'eau douce du sud-ouest de la France, par M. Cartailhac, membre de la Société.

—

M. le président signale encore divers objets provenant de fouilles archéologiques et dont M. l'abbé Cérès se propose de rendre compte à l'une des prochaines séances.

DONS DIVERS.

Outre les objets déjà mentionnés, la Société a reçu pour son musée, savoir :

De M. l'abbé Cérès, divers ossements antédiluviens provenant de la caverne de Nabrigas (Lozère), ainsi que diverses cornes et dents de sanglier provenant de fouilles archéologiques faites dans les environs de Rodez et de Marcillac;

De Mme Bruguière, quelques annélides et plusieurs variétés de coquilles marines;

De M. de Costeplane, un iathérané (ou iatagan) de l'extrémité de l'Afrique centrale, pays des Nègres; une pipe chinoise; quarante-cinq médailles de divers modules provenant des fouilles faites à Tepaza, Cherchell, Fouca, Alger et Sétiff, appartenant à la dernière époque de l'occupation romaine en Algérie; une médaille commémorative de l'adoption des chemins de fer algériens, le 8 avril 1857; quelques monnaies de France et de Sardaigne; l'empreinte d'une cornaline du Nil, possédée par le donateur, qui pense que sa gravure remonte à une haute antiquité; un échantillon de sulfure d'antimoine, etc.;

De M. Pescheloche, trois débris de briques ou poteries romaines, par lui trouvées récemment sur le Puy-de-Montolieu, près de Rodez;

De M. Amans, Célestin, un grand-duc, oiseau de rapine, par lui tué dans les environs de Naucelle;

De M. l'abbé Cabaniols, deux pierres travaillées, provenant de fouilles par lui faites à Carenton;

De M. Poujol fils, de Meyrueis, divers ossements d'anciens animaux et principalement d'*ursus spelœus*, trouvés dans les cavernes de la Lozère.

Elle a reçu pour sa bibliothèque ou ses archives :

De M. X... *Les Sociétés coopératives de crédit et les Sociétés coopératives de production*, par M. J. Duval, conférences populaires faites à l'asile de Vincennes; Paris, 1867; 2 br. in-12; — *Institutions mathématiques*, par l'abbé Saury; 6e édition; Paris, 1835; 1 vol. in-8°: — *Le bon pasteur* ou *Mgr Denis-Auguste Affre*; Lille, 1863; br. in-18; — Les statuts et réglements, ainsi que les offices propres et le Rituel du diocèse de Rodez; — *De Montcalm en Canada, ou les dernières années de la colonie française* (1756-1760), par un ancien missionnaire; Paris, 1867; 1 vol. in-8°; — *Question sur les progrès de l'architecture*, par J. C. Huet; Paris, 1805; br. in-8°; — Notice sur L.-M. Petit, graveur en médailles; Paris, 1858; br. in-8°; —*Le Pater illustré*, par H. Gard; collection de chromolithographies, in-4°; Paris, 1869; —*Excursion en Italie*, par Ad. Lance; Paris. 1859; 1 vol. in-8°; — *Di un busto colossale in marmo di Caio Cilnio Mecenate*; Paris, 1837; br. in-8° avec planche; — *Vues* de Strasbourg et de ses principaux monuments, gravées sur acier; Strasbourg, 1861; br. in-12; — Collection de monnaies et médailles de l'Amérique du Nord, de 1852 à 1858; offerte à la bibliothèque impériale, avec notices historiques et biographiques, par Al. Vattemare; Paris, 1861; br. in-12, ainsi que onze catalogues de musées ou de collections particulières diverses;

De M. *** *Judith*, tragédie biblique en cinq actes de Paolo Giacometti, traduction française du texte italien, par P. Raymond-Signouret, de Rodez; Paris, 1858; br. in-8°; — *Metallothérapie du cuivre contre le choléra au point de vue prophylactique et curatif*, par V. Burq; Paris, 1867; broc. in-8°; — *Le médecin du corps et de l'âme* par le chanoine Clavel, de St-Geniez; Paris, 1854; 1 vol. in-12; — *Traité des causes, des accidents et de la cure de*

la peste, Paris 1744 ; 1 vol. in-4° rédigé en partie par Chirac ; — *Examen analytique de l'usine de Decazeville*, par Pillet Will ; Paris, 1832 ; 1 vol. in-4°, avec cartes et plans ; une lettre autographe du cardinal d'Armagnac, évêque de Rodez. Cette lettre, écrite en langue italienne, est datée de Rodez le 25 mai 1553, et adressée aux membres du gouvernement de la Corse. Le cardinal réclame un bénéfice qui lui appartient dans cette île, et qu'on lui a enlevé ; il demande que sa cause soit portée à Rome. — Les catalogues des musées de Lille, de Rouen, de Nantes, d'Anvers, de Bruxelles, de Vienne, de Florence, et de diverses collections particulières.

Elle a également reçu : L'instruction pastorale et le Mandement de Mgr l'évêque de Rodez, pour le carême de 1869; les procès-verbaux des séances du Conseil général de l'Aveyron, pendant la session de 1868 ; le compte-rendu des travaux de la chambre de commerce de la Rochelle, de 1861 à 1866; le premier numéro du recueil publié par la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; ainsi que la suite des publications de la Revue des sociétés savantes des départements; de l'académie impériale et de la société d'histoire naturelle de Toulouse; de la société archéologique de Nantes ; de la société Dunkerquoise ; de la société d'industrie de la Mayenne, et des sociétés d'agriculture de la Lozère et de la Marne.

Acceptant ces divers dons et communications, elle vote des remercîments à leurs auteurs, et la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 2 juillet 1869.

Présidence de M. BOISSE, *président.*

Sont présents MM : Pescheloche, architecte ; Maisonabe, avocat ; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise ; l'abbé Fabre, aumônier des frères ; Castanié, peintre ; Valadier, naturaliste ; l'abbé Cérès, aumônier du couvent de la Providence ; Viallet, médecin, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

—

Le procès-verbal de la séance du 6 mars est adopté.

—

M. le président annonce que depuis la dernière réunion la Société a perdu un de ses membres correspondants, M. de Saint-Genis, ancien Directeur de l'enregistrement et des domaines à Rodez. Appelé à remplir les mêmes fonctions à Valence, il y fonda la société d'Archéologie et de statistique avec laquelle nous sommes en correspondance. Parmi les ouvrages publiés par M. de Saint-Genis et dont il a enrichi la bibliothèque de la société, on remarque une étude sur la propriété et les services financiers de l'Algérie ; une lettre aux disciples de Saint-Simon ; *Le trappiste d'Aiguebelle*, etc., etc.

L'assemblée s'associant aux sentiments exprimés par M. le président décide que l'expression de ses regrets sera mentionnée dans le procès-verbal de la séance.

—

Admissions. — M. de Benoit de Lassalle, juge au tribunal de première instance de Rodez, et M. d'Hombres, docteur en médecine sont admis, sur leur demande, et la présentation du Bureau, en qualité de membres titulaires de la Société.

—

Dans la dernière séance il fut décidé qu'un appel serait adressé à tous ceux de nos collègues qui n'avaient pu as-

sister à la réunion, pour les inviter à une souscription volontaire en faveur de la Société. M. le président annonce que la plupart des membres titulaires ont déjà répondu à cet appel, et que parmi les correspondants, plusieurs, quoique affranchis de toute cotisation, ont tenu à faire aussi leur offrande. Parmi les souscripteurs, les uns ont versé leur offrande en une seule fois ; d'autres l'ont divisée en plusieurs annuités ; mais le plus grand nombre ont doublé ou triplé leur cotisation annuelle pendant un temps illimité, ce qui permettra à la Société de continuer modestement ses travaux. L'assemblée, répondant au vœu exprimé par M. le président, vote des remercîments à tous les souscripteurs dont la liste a été communiquée en séance.

—

Plusieurs programmes de sujets, mis au concours par diverses sociétés savantes, sont déposés sur le bureau et mis à la disposition de tous ceux qui voudront en prendre connaissance M. le président saisit cette occasion pour annoncer que la Société Impériale Archéologique du midi de la France, à Toulouse, à décerné une médaille d'argent avec éloges, à notre collègue M. Valadier, pour une collection d'empreintes sigillographiques des archives de Rodez et de Millau. M. Victor Advielle, membre correspondant, a aussi obtenu une médaille de vermeil, que lui a décernée la Société de numismatique et d'archéologie de Paris, pour ses travaux sur l'Ordre hospitalier de St-Antoine-de-Viennois.

—

M. V. Advielle informe M. le président qu'une conférence sur la vie de Monteil a été faite à Saïgon, Cochinchine ; il espère pouvoir s'en procurer le texte pour le communiquer à la Société.

—

Une circulaire de M. le recteur de l'Académie de Toulouse adressée à M. le président annonce qu'un prix de 1,000 fr. institué par le gouvernement, sera donné, chaque année, à un mémoire d'histoire, d'archéologie ou de sciences. Aux termes de l'arrêté ministériel, le concours aura lieu cette année entre les ouvrages d'histoire politique ou littéraire. Les mémoires soit manuscrits, soit imprimés, devront être remis au chef-lieu académique avant le 31 juillet. La Société des lettres sciences et arts de l'Aveyron est invitée à donner son avis sur les points de détail que l'application du décret et de l'arrêté peuvent comporter,

et à déléguer, en temps et lieu, un de ses membres pour former le jury du concours.

La Société, n'ayant pas reçu le programme de ce concours, n'est pas en mesure de proposer des modifications. Quant à la formation du jury, elle s'empressera de répondre à l'invitation de M. le Recteur en déléguant un de ses membres, dès que l'époque de la réunion lui aura été notifiée.

—

M. Jules Duval, délégué pour représenter la Société aux deux congrès de la Sorbonne et de la rue Bonaparte, a bien voulu adresser au secrétaire le compte-rendu suivant :

« *A Monsieur l'abbé Alibert, sécrétaire de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.*

« Paris, le 9 avril 1869.

» Monsieur le Secrétaire.

» Vous avez dû recevoir, par le courrier d'hier, à titre de papiers d'affaires, un assez long manuscrit qui a, par inattention, devancé la présente lettre. Vous y aurez reconnu la copie d'un chapitre consacré au P. Martel, un apôtre des Antilles françaises peu connu, et qui mérite cependant, — vous vous en assurerez bien en lisant sa vie — de figurer dans des Biographies aveyronnaises. Je crois en avoir écrit quelques mots, il y a plusieurs années, d'après une communication momentanée du livre ; mais l'auteur, M. le docteur Rufz de Lavison, délégué de la Martinique, étant depuis lors devenu mon voisin à Neuilly, j'ai pu disposer de ce volume très rare, et en faire faire un extrait complet que je ne crains pas de recommander à l'attention de la Société.

» J'en viens au double mandat, dont mes confrères ont bien voulu m'honorer, comme délégué auprès des deux congrès des Sociétés savantes, celui du ministre de l'instruction publique et celui de M. de Caumont, ainsi que l'on continue à l'appeler, quoique M. de Caumont, un peu fatigué par 25 ou 26 ans d'apostolat scientifique, ait cru devoir en céder la direction à M. Calemard de la Fayette. Vis-à-vis des deux institutions j'ai rempli mon mandat d'une manière très inégale, suivant la mesure, qui s'est trouvée inégale, de mes loisirs. Je pense entrer dans les vues de la Société des lettres en vous disant quelques mots de l'un et de l'autre, et de la part que j'y ai prise en son nom.

« *Le Congrès officiel de la Sorbonne.* — Ayant reçu à temps du ministère de l'instruction publique ma carte d'en-

trée, j'aurais pu assister aux séances, si je n'en avais été détourné par d'autres devoirs ; mais ma présence n'eût servi qu'à accroître un nombre déjà considérable d'auditeurs, puisque, d'après les règlements, un délégué n'est admis à lire qu'un mémoire ayant déjà reçu l'approbation de la Société au nom de laquelle il est présenté, mémoire qui doit être préalablement communiqué au ministre ou à ses bureaux. Vous ne m'aviez pas envoyé de travail pareil; mon rôle eût donc été tout passif et silencieux. Dans ces conditions il peut encore être fort honorable ; mais pour peu que l'on soit occupé, — et il est rare à Paris qu'on ne le soit pas ! — on incline à préférer ses propres affaires au plaisir et au devoir d'entendre de savantes lectures que l'on retrouvera dans le *Journal officiel*. Cette disposition d'esprit n'a pas changé après quelques minutes que j'ai pu passer, le 3 avril, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, lors de la séance de clôture, et où je n'ai entendu aucun discours, rien que des applaudissements, à raison sans doute de l'immensité de la salle et de la voix trop faible des orateurs.

» *Le Congrès de la rue Bonaparte.* — Pour la première fois depuis bien des années que la Société des lettres veut bien me charger de la représenter, j'ai pu suivre, — quoique d'une manière encore irrégulière — les séances de cette intéressante réunion, d'autant plus digne de vos sympathies qu'elle n'a rien d'officiel, ni dans ses origines ni dans ses actes ; que l'on peut y improviser des mémoires et des discours, provoquer et soutenir telles discussions que le programme soulève : en un mot c'est une manifestation de l'initiative privée, en même temps que de la fécondité intellectuelle des provinces.

» Ayant reçu par vos soins, monsieur le secrétaire, les volumes et brochures publiés, depuis trois ans, par la Société des lettres, et possédant tous les autres, j'ai pu faire un rapport verbal (que je transformerai en note écrite) sur ses travaux. — J'ai esquissé, avec la rapidité obligée en pareil cas, le contenu du 1er volume des *Biographies aveyronnaises*, du 9e volume des Mémoires et des cahiers des procès-verbaux, en rattachant ces publications aux précédentes. Je n'ai eu garde d'oublier ni les développements donnés au musée, ni la restauration des Jeux floraux, ni les envois au musée de Saint-Germain, ni la part si considérable qui revient à la Société des lettres, et à plusieurs de ses membres particulièrement, dans la construction des fontaines de Rodez ; j'ai eu soin surtout de signaler la part que, dans le 9e volume de ses Mémoires, la Société de

Rodez a faite aux souvenirs du Congrès archéologique de 1863 ; j'ai pu dire, sans crainte d'être démenti, que vous rendiez en reconnaissance ce que vous aviez reçu en lumières. — Je n'insiste pas davantage sur cette note qui se trouvera dans le prochain volume du Congrès. — Hier au soir, dans un dîner que M. de Caumont a donné à ses confrères, j'ai complété cet hommage en portant un toast au nom de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron à M. de Caumont, au Congrès des sociétés savantes et à l'Institut des provinces.

» *12 avril.* — Je reprends aujourd'hui, monsieur le secrétaire, ma lettre forcément interrompue. Au début, je vous disais que des devoirs m'avaient empêché d'assister au Congrès de la Sorbonne. C'étaient en effet des devoirs tristes et pieux, qui avaient pour objet un nom cher à l'Aveyron, et qui à ce titre peuvent trouver ici une mention que la Société accueillera, j'aime à le croire, avec un sympathique intérêt.

» Le lundi de Pâques, 29 mars, s'éteignait à l'âge de 41 ans la petite nièce et fille adoptive (au moins par l'adoption du cœur) de notre historien Monteil, Mme Solinhac Monteil, née Clotilde Davenne. C'était la fin d'une existence toute remplie par le travail et le devoir, et où depuis dix ans un concours de maladies incurables tenait la première place. Alexis Monteil avait trouvé en elle un cœur tendre et dévoué, qui charma les dernières années de sa vieillesse. Quand elle dut, sous le coup d'une liquidation forcée, quitter le modeste manoir de Cély, où elle avait passé ses plus beaux jours de jeunesse et de bonheur, et bientôt après subvenir avec ses seules ressources à l'éducation de ses trois jeunes enfants (deux filles et un garçon), elle se voua au travail avec une ardeur qui, en peu de temps, dépassa et épuisa ses forces, et aggrava les éléments de maladie que pouvait renfermer son organisation délicate. Ses amis ne pouvant suffire aux besoins de toute une famille, s'estimèrent heureux — et madame Monteil aussi, — de trouver d'abord à l'hôpital de la Pitié, pendant trois à quatre ans, puis à l'hospice des Incurables-Femmes, un asile, que de gracieuses faveurs accordées à son nom et à son malheur, entourèrent de consolations exceptionnelles (1).

(1) Parmi les personnes qui ont adouci par leurs bontés le sort de cette malheureuse épouse et mère, je dois citer particulièrement M le ministre Duruy, qui lui a alloué un secours annuel de 400 francs, M. Husson, directeur de l'Assistance pu-

» Durant cette longue période de souffrances et d'infirmités, qui la clouèrent presque toujours sur son lit de douleurs, son amour maternel ne perdit pas un seul jour de vue l'éducation et l'entretien de ses enfants, dont l'un est le jeune Alexis Monteil que la libéralité du Conseil général aide à maintenir dans le pensionnat de M. Pompée, à Ivry. Ses filles, placées d'abord au couvent de Melun, puis dans les ateliers de Paris pour y apprendre un état, étaient l'objet d'une sollicitude non moins active ; et telle était l'autorité morale et affectueuse qu'elle avait acquise sur elles que, malgré tous les entraînements de leur position, elles n'ont pas manqué une seule fois, pendant cinq à six ans, sauf les cas de force majeure, de venir passer leur journée des dimanches et des jours de fête, dans la chambre, auprès du lit de leur mère, jusqu'à 8 heures du soir ! L'honneur à conserver du nom de Monteil était pour elle et sera, je l'espère, pour ces enfants, un titre à tous les sacrifices !

» Quand le dernier jour est approché, la voyant préoccupée du chagrin que son corps n'aurait peut-être pas, au cimetière Montmartre, une petite pierre distincte, où ses filles pourraient venir s'agenouiller et prier, j'ai cru devoir lui annoncer que — si un malheur devenait inévitable — j'avais décidé (de concert avec ma femme, présente à mes côtés et tenant sa main), que ce n'est pas à Paris, mais à Cély, auprès de son oncle bien-aimé, qu'elle reposerait. Ça été pour elle une grande consolation, que les jours suivants elle a annoncée comme un bonheur, aux amis qui venaient lui faire les derniers adieux. J'ai tenu cette promesse ; et le 1er avril j'ai conduit le cercueil de la pauvre femme, en compagnie de ses trois enfants, jusqu'au cimetière de Cély, à deux heures de Melun. Un ancien et fidèle ami de notre historien, M. Vian, notaire à Perthes, avait bien voulu préparer la solennité, d'accord avec le curé et le maire. Elle s'est accomplie avec un religieux recueillement au milieu de l'élite de la population du village. Par une heureuse rencontre, il a été possible de déposer le cercueil de la nièce auprès du monument élevé à l'oncle, dont une seule tombe les sépare. Les prières, les larmes, les attendrissants souvenirs ont consacré la triste cérémonie, qui se trouvait correspondre, pour l'année,

blique, M. Augustin Cochin, ancien maire de Paris, et surtout M. le docteur Bernard, médecin de l'hospice des Incurables-Femmes, qui s'est dévoué à sa malade, avec un attachement paternel autant que médical.

au centième anniversaire de la naissance de l'historien, né à Rodez le 6 juin 1769, dit l'inscription du monument.

» J'ai été vivement et doucement touché des bons souvenirs qu'avait conservé ce village de cette excellente famille Monteil, dix-neuf ans après la mort de l'oncle, quinze ans après le départ de la nièce. Un dernier témoignage nous en a été donné qui a jeté, sur la fin de la journée, un reflet de consolation et d'espérance que vous me permettrez de vous confier, bien qu'il soit un peu intime, comme à des amis de la mémoire de notre illustre compatriote.

» Après la cérémonie funèbre, nous avons voulu faire à la maison Monteil et à son enclos une visite de curiosité sympathique, presque de pèlerinage. Le nouveau propriétaire nous y avait d'ailleurs invités, et nous a accueillis avec la plus sincère cordialité. Bien que peu lettré lui-même, il a tant entendu parler des ouvrages et de la gloire de Monteil, attestée d'ailleurs par le monument du cimetière et par la visite que lui fit, il y a quelques années, M. Victor Advielle au nom de la Société des lettres, que ce brave homme s'est épris lui-même d'un véritable culte pour la mémoire et la maison de Monteil, qu'il habite et entretient avec un amour de compatriote autant qu'avec le zèle d'un propriétaire. Mais voici qui est le plus inattendu... Sa femme nous avait accompagnés dans toutes nos courses au dedans et au dehors de la maison, lorsque se retournant vers la plus jeune des demoiselles Monteil (fort jolie et distinguée personne de 21 ans), elle lui dit à brûle-pourpoint : « Mademoiselle, voulez-vous être notre belle-fille? » Vous nous feriez le plus grand plaisir. Nous n'avons » qu'un fils, un grand et beau garçon de 21 ans comme » vous. Vous lui conviendrez et je compte bien qu'il vous » conviendra. Vous avez l'air bien douce, et lui même est » bien doux, et vous serez heureux. Tout à l'heure vous » avez dit que vous regrettiez bien votre maison natale : » cela m'a touchée ; nous vous la rendrons, et nous ne » vous demandons que votre personne. » Vous imaginez quelles rougeurs et quels sourires suivirent une déclaration aussi brusque, que toute la société accueillit pourtant et encouragea très gracieusement. Et aussitôt la digne femme se mit à promener sa future belle-fille et tout le cortége dans les caves, dans la basse-cour, dans le fruitier pour nous montrer combien il y avait de provisions dans le ménage. La maison, en effet, est fort bien garnie, et le notaire nous assura que le portefeuille l'était encore mieux. Il fut convenu que le fils, qui était à Paris en ce moment, viendrait me trouver, et puis on aviserait...

» Ce qu'il adviendra de ce début de roman je n'en sais

rien ; mais ce qui nous fut, dès ce moment, bien clairement démontré, c'est que le mérite d'une proposition, aussi flatteuse qu'imprévue, n'était pas dû seulement aux beaux yeux de la jeune fille — quoiqu'ils y eussent leur part — mais à la renommée de probité, de bon voisinage, de science, que l'historien Monteil avait laissée à Cély, parmi les témoins de ses dernières années. Le jeune homme qui unirait son nom à ce nom se trouverait de suite placé à la tête de la meilleure bourgeoisie du pays.

» Cet épisode rasséréna la fin de notre journée, et je ramenai les enfants à Perthes, où la famille Vian nous donna la plus cordiale hospitalité (comme elle fait depuis quinze ans à ces enfants pendant les vacances). Le lendemain nous rentrions ensemble à Paris pour reprendre chacun le cours de nos occupations, m'estimant heureux, pour ma part, malgré ma tristesse, d'avoir pu représenter l'Aveyron et la Société des lettres dans ce nouvel hommage indirect à l'une des plus pures gloires de notre pays. J'acquittais la dette de mes concitoyens en remplissant un devoir personnel.

» J'ai profité de la circonstance pour relever l'inscription gravée sur le monument de Monteil, qui ne figure pas, que je sache, dans aucun des documents publiés par la Société. La voici telle qu'on la voit au-dessous de son médaillon en marbre :

D. O. M.

†

AMANS ALEXIS
MONTEIL
AUTEUR DE L'HISTOIRE DES
FRANÇAIS DES DIVERS ÉTATS
NÉ A RODEZ LE 6 JUIN 1769
MORT A CÉLY LE 20
FÉVRIER 1850

—

LES MEMBRES COMPOSANT LE
COMITÉ DE SOUSCRIPTION

MM. CHAMPOLLION-FIGEAC,
JULES DUVAL, DE CUSSAC,
PAULIN PARIS, LE COLONEL DE
DURAZZO, PITRE-CHEVALIER,
AUGUSTE CHARDUERAUD, secrétaire,
J.-P. ROQUES, TRÉSORIER.

» Le monument se compose d'un piédestal carré, surmonté d'une pyramide quadrangulaire, sur l'une des faces

de laquelle est gravée l'inscription en lettres d'or, le tout en pierre. La famille Vian m'a promis de faire dessiner le monument par un peintre, qui est son parent, et de me l'envoyer. J'en ferai hommage à la Société.

» Tel est, monsieur le secrétaire, le récit que je prends la liberté, malgré sa longueur, de soumettre, par vos soins, à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron ; elle y verra, tout au moins, une réponse à l'appel qu'elle fait a mon zèle d'Aveyronnais et de fondateur. Je saisis cette occasion de lui renouveler l'expression de ma fidélité à tous les souvenirs que réveille en moi ce double titre, et mes vœux pour sa longue et solide prospérité.

» Jules Duval »

M. Jules Duval a joint à la lettre qu'on vient de lire une copie de la Biographie du Père Martel, extraite des *Etudes historiques et statistiques sur la population de la Martinique* par le Docteur E. Rufz ; et un mémoire qu'il a publié lui-même sur Antoine de Montchrétien, sieur de Vateville, auteur du premier traité d'économie politique publié en 1615, mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques.

L'assemblée vote des remerciments à M. Duval pour le compte-rendu dont la lecture a été écoutée avec le plus vif intérêt, et décide que sa lettre sera insérée au procès-verbal de la séance. Son mémoire imprimé est confié à M. Maisonabe qui se charge d'en rendre compte à l'une des prochaines séances ; *le travail sur le Père Martel* sera déposé dans les archives de la Société pour être inséré dans le second volume des Biographies Aveyronnaises.

Le passage de la lettre de M. J. Duval, relatif à Monteil, fournit l'occasion à un membre de signaler un ouvrage de cet auteur publié à Albi et qui manque dans notre bibliothèque. Un autre membre se charge de prendre des informations à ce sujet et de procurer cet ouvrage à la Société.

—

M. le président communique à la Société une lettre dans laquelle M. Daubrée, membre de l'Institut, lui fait connaître le résultat des essais faits à l'Hôtel des monnaies de Paris, en vue de déterminer le titre des lingots d'argent et des monnaies gauloises découvertes aux environs de Gontrens, vers la fin de 1867.

M. Boisse a fait de son côté des essais analogues dans le laboratoire départemental de l'Aveyron. L'ensemble de ces divers essais conduit aux résultats suivants :

	TITRE.			OBSERVATIONS.
	MAXIMUM.	MINIMUM.	MOYEN.	
Lingots..	978	951,5	964,75	Plus 1 millième et demi d'or.
Monnaies	997	987	992,	Traces d'or.

Calculée sur ces bases, la valeur au pair des monnaies gauloises trouvées à Goutrens serait de 217 fr. 80 au kil., (en négligeant même la valeur de l'or contenu) (1).

Comparant le titre élevé et la valeur intrinsèque de ces monnaies au titre et à la valeur des monnaies d'argent employées de nos jours par les divers états, M. Boisse fait ressortir la supériorité des monnaies gauloises.

L'affinage de l'argent, ajoute M. le président, constitue une des opérations les plus délicates de la métallurgie, et la pureté du métal employé par les Gaulois à la fabrication de leurs monnaies, doit nous donner une haute idée du degré d'avancement qu'avaient déjà atteint chez ces peuples les connaissances métallurgiques.

Nous trouvons dans le trésor archéologique de Goutrens l'éclatante affirmation, la preuve matérielle de ces paroles de Strabon :

In Ruthenis argentariæ vigent artes.

—

RAPPORT *sur un travail de Monsieur le Docteur de Fajole, de Saint-Geniez, intitulé :* DE LA MIGRAINE, SA NATURE ET SON TRAITEMENT, par Mr le Dr J. Viala.

« Messieurs,

» Dans une de ses dernières séances, la société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, a reçu en hommage de M. le docteur de Fajole, de St-Geniez, un travail très intéressant, intitulé : *De la Migraine, sa nature et son traitement.* Cette monographie de près de quatre-vingts pages, constitue une étude des plus complètes d'un sujet peut-être trop négligé jusqu'ici, et présente ce caractère particulier, qu'à l'aide de documents sévèrement discutés, elle semble établir la vraie nature de la migraine, sur des bases solides et avec quelques idées nouvelles.

» Dans une courte introduction, l'auteur se demande

(1) L'on sait que la valeur au pair des monnaies actuelles les plus pures, au titre de 900, est de 200 fr.

pourquoi certains problèmes pathologiques, aussi vieux que le monde, « doivent subir encore l'épreuve d'un examen sérieux et d'une discussion approfondie. » Il en attribue la cause non-seulement aux difficultés réelles de ces questions, mais aussi au penchant que l'on a d'habitude, à se reposer sur les idées déjà reçues dans les maladies qui n'offrent pas un danger prochain.

» Notre confrère, soucieux de sortir de cette voie trop facile, veut étudier son sujet à la lumière de ses observations et de celles surtout que nous transmet l'histoire médicale.

» L'aperçu historique de ce travail forme en effet un chapitre important où sont recueillies avec soin des observations prises çà et là, dans les ouvrages de divers auteurs, à travers les siècles. Nous y voyons nommés, tour à tour, Hippocrate, à qui il faut presque toujours remonter pour trouver, dans l'antiquité, quelques notions sérieuses de science médicale ; Arétée de Cappadoce, Galien, le Methodiste Cælius Aurélianus etc., et tant d'autres que je passe sous silence pour abréger la durée de ce rapport. L'auteur s'arrête devant les travaux de Fernel, de Sauvages, de Chaussier, de Tissot et discute surtout les travaux des modernes qui ont traité cette question. Craignant d'être accusé de faire une vaine inquisition scientifique, ainsi qu'il le dit lui-même, il déclare n'avoir voulu que préparer ses matériaux d'observation, dans ses recherches historiques. Ce n'est pas nous, Messieurs, qui aurions eu la pensée de reprocher à un auteur d'avoir voulu soumettre une question scientifique à l'examen attentif de l'histoire. Nous pensons au contraire que cette voie est peut-être trop souvent délaissée de nos jours; et que les découvertes scientifiques modernes dont nous sommes si légitimemet fiers, ne peuvent nous dispenser de consulter l'expérience de nos devanciers, qui après tout furent nos maîtres.

» Dans le chapitre deuxième, après avoir donné une définition provisoire de la migraine, l'auteur trace rapidement le tableau exact et fidèle des symptômes de cette maladie et est amené à étudier les différentes espèces qu'il classe dans le tableau suivant :

Migraine	intermittente	
Id.	rémittente	1° Sensorielle ou par irritation locale. 2° Stomacale. 3° Utérine. 4° Pléthorique. 5° Diathésique. 6° Traumatique.

» Cette division est appuyée sur des observations destinées à mettre en évidence le fait capital qui différencie ces diverses variétés de migraine les unes des autres. Il est aisé de voir qu'une telle classification, en éclairant l'étiologie, guidera dans la thérapeutique. Ce n'est pas cependant sans quelque hésitation qu'on l'accepte tout d'abord, et qu'on admet, notamment la septième espèce de migraine, dite traumatique, qui comprend la migraine symptomatique de quelques auteurs. Cette manière de voir, il faut l'avouer, s'éloigne des idées reçues en nosologie sur les névroses en général et prouve, une fois de plus, combien il est difficile de faire des cadres nosologiques qui n'empiètent en rien les uns sur les autres ; mais c'est là une difficulté inhérente à la nature même des choses et dont tous les auteurs subissent la loi.

» Monsieur le docteur de Fajole s'appuyant à la fois sur la connaissance parfaite de l'anatomie et de la physiologie du nerf crânien, le trijumeau, et sur la discussion des nombreuses observations qu'il porte à l'appui de son opinion, nous prouve d'une façon rigoureuse la vérité des faits suivants : « La migraine, *causée* par une irritation des filets nerveux cutanés de la cinquième paire des nerfs crâniens : à l'orbite par chute, fracture ou compression ; dans l'intérieur des fosses nasales, par le développement de larves d'insectes ; dans l'iris et la rétine par le travail et l'attention trop soutenus, par des manœuvres longues et pénibles d'une opération de cataracte, etc, etc. » Tel est le langage textuel de l'auteur qui, poursuivant la discussion de ses observations et examinant le résultat des autopsies, dans le cas où l'autopsie révèle des altérations matérielles chez les personnes sujettes à la migraine, constate toujours ce fait capital : l'irritation *possible* de rameaux nerveux, émanant du nerf trijumeau.

» Arrivé à ce point de son œuvre, l'auteur combat les diverses théories émises avant lui sur la migraine ; il s'appuie surtout sur la physiologie du système nerveux et sur les faits déjà prouvés par sa propre discussion. Il finit enfin par cette conclusion, résultat essentiel de ce travail : « La migraine est une névrose particulière à la cinquième paire de nerfs crâniens ; elle a constamment son point de départ dans une irritation des différents rameaux de ce nerf, et spécialement de ses filets méningiens et des filets issus de la branche ophthalmique de V. Willis. »

» Cette théorie, ainsi formulée, sera-t-elle généralement acceptée ? C'est ce que je ne saurais dire ; cependant on ne peut lui refuser de reposer sur le terrain solide de l'observation historique, de l'anatomie, de la physiolo-

gie et de l'anatomie pathologique. De plus, l'auteur nous paraît avoir tiré un très heureux parti des opinions même des médecins qui ont émis des théories différentes de la sienne, en rattachant à sa manière de voir tout ce qui pouvait légitimement y être ramené.

» Les derniers chapitres sont consacrés, à l'étiologie, au diagnostic, à la marche et à la terminaison de cette maladie. Je me contenterai de dire que, fidèle à sa classification, l'auteur y puise une méthode facile qui lui permet de ne rien négliger d'important.

» C'est surtout dans la question du traitement que sa division devient d'une incontestable utilité, pour fixer rapidement l'esprit sur la variété de migraine qui se présente et sur le meilleur remède à lui opposer. Ces pages, consacrées au traitement, rappellent d'une manière complète tout ce qui a été dit et fait à ce sujet. L'auteur n'a pas d'ailleurs la prétention de proposer des moyens nouveaux, et son unique désir, ajoute-t-il modestement, est que son travail « puisse aider à une application méthodique. »

» Le désir de notre honorable confrère sera satisfait, nous n'en doutons pas. Nous croyons, de plus, pouvoir lui dire qu'il a fait une œuvre vraiment conciencieuse et utile. Nous le félicitons d'avoir fait une étude si étendue de son sujet, et d'avoir employé dans ses recherches une méthode rigoureuse d'observation scientifique unie à un sage esprit de généralisation, double qualité sans laquelle nuls travaux ne peuvent être ni solides ni féconds dans les sciences physiques et naturelles pas plus que dans les sciences médicales.

» La Société des lettres a déjà reçu plusieurs fois de M. le docteur de Fajole des travaux importants qui ont été appréciés devant vous. Ce dernier n'est pas un de ceux qui méritent le moins nos éloges ; aussi croyons-nous nous acquitter d'un devoir de toute justice, en réitérant à son auteur, au nom de notre Société, l'expression de nos remerciments, pour l'envoi de son intéressante et excellente monographie. »

—

RAPPORT DE M. L'ABBÉ CÉRÈS.

« Messieurs,

» Je viens encore vous lire aujourd'hui mes notes archéologiques recueillies dans les mois qui viennent de s'écouler. Les circonstances m'obligent à être court, permettez-moi de vous demander grâce pour tout ornement

de style et particulièrement pour les transitions. Je tâcherai cependant d'observer l'ordre chronologique des faits.

» Malgré toute l'envie que j'aurais d'en parler, je passe sous silence mes douces émotions de St-Antonin, où j'ai trouvé auprès de nos excellents confrères MM. Guirondet et Pagès aussi bon accueil qu'agréables surprises. Saint-Antonin ne nous appartient plus, laissons d'ailleurs à nos savants amis la faculté d'user de leurs droits territoriaux pour les précieux détails qu'ils ont promis de nous donner sur cette intéressante localité et sur ses environs.

» Je vais parler d'abord de quelques excursions faites sur divers points du département, en vue de recherches et observations sur la différence qui pourrait exister entre les dolmens des environs de Rodez et ceux des divers autres arrondissements.

» 1° *Dolmens du plateau de Costelmus.*—Ces dolmens au nombre de 17 sont construits en dalles d'un calcaire brunâtre tendant au grès. Leur dimension varie, pour la longueur, de 5 à 15 mètres, y compris le tertre qui, le plus souvent, les entoure. Leur orientation est celle du levant d'hiver; deux ont celle du midi, deux seulement ont conservé leur table. Tous ont été dévastés. J'ai trouvé dans les déblais des fragments de poterie, une flèche et quelques grains de collier semblables à ceux que nous trouvons aux environs de Rodez. Les hauteurs de Castelnau possèdent également plusieurs dolmens que je n'ai pu visiter ; l'un d'eux est, dit-on, d'une dimension peu ordinaire. Je dois signaler en passant un monument dont j'ai trouvé les deux pareils sur la colline du Sévérac du Vabrais. Ils consistent en des blocs énormes de grès creusés de 12 à 15 centimètres de profondeur offrant un bord d'une longueur irrégulière sur les côtés desquels on voit des échancrures destinées à recevoir des pieux de 20 centimètres d'épaisseur. La déclivité de sa surface entraine les eaux par un déversoir qui devait probablement les dégorger dans de petites auges qui se trouvent près de là. M. Carthaillac, notre honorable collaborateur, avait attribué dans un savant rapport ce monument à une peuplade troglodytique, à un peuple pasteur des âges préhistoriques. Nous ne croyons pas nous-même devoir leur donner une origine si lointaine, ayant trouvé à leur base des débris de poteries et une boucle en bronze qui remontait tout au plus à la dernière période Mérovingienne. Les gens du pays prétendent qu'autrefois le sang des victimes humaines coulait dans ces grands bassins. Ne serait-ce pas plutôt de vrais pressoirs, improvisés par quelque peu-

plade du moyen-âge, réfugiée dans les bois et les rochers pour éviter la cruelle férocité d'un barbare vainqueur ?

» Avant de quitter l'arrondissement de Millau je dois signaler, sur les hauteurs qui dominent cette ville, trois ou quatre dolmens de peu d'importance. Je n'ai pu visiter ceux de Peyre ni ceux de Saint-Germain ; mais je dois à l'obligeance de M. l'abbé Rouquette, notre savant confrère, d'avoir pu examiner à mon aise le contenu d'un de ces derniers dolmens. Il consistait en un grand collier composé de barrillets en albâtre, de rondelles en os, en différents coquillages marins et perles de matières diverses. Les pointes de flèche avaient cela de particulier, que l'appendice qui servait à les rattacher au bois qui devait servir à les lancer pouvait à son tour jouer le rôle de pointe quand la première avait été émoussée. C'est seulement dans ce genre de flèche que j'ai trouvé de la différence entre le contenu de ce dolmen et celui des autres.

» 2° *Dolmens de Gaurels et de Villeneuve.* — Je passe aux dolmens de l'arrondissement de Villefranche. Je n'ai pu visiter celui de Montsalès qui, m'a-t-on assuré, est d'une majestueuse proportion. Gaurels en possède de très beaux que je n'ai pu compter parce qu'ils étaient dans un bois très fourré. Je n'en ai vu que quatre ; l'un d'eux était énorme, aussi ai-je préféré, vu que le temps manquait, en fouiller un qui était plus humble. Il n'a fourni que des grains de collier et de nombreux fragments de poterie où j'ai reconnu sans peine les traces du tour ; leur galbe n'avait rien de grossier et ne se ressentait en rien des façons primitives que nous trouvons ailleurs. La forêt de Gaurels, appelée *les Places*, offrait encore un autre intérêt que je dois signaler ; c'étaient de nombreuses murailles se rattachant les unes aux autres et formant des ruelles et des compartiments semblables à ce que nous avons appelé, à Souyri, un *castrum temporarium.* Etait-ce les restes d'une bourgade gauloise ?

» Je n'ai trouvé dans le dolmen de Villeneuve aucune particularité ; il avait été fouillé, puisque nous y avons trouvé le grelot d'un collier de chien remontant à deux cents ans environ. Les chercheurs y avaient cependant oublié une jolie flèche élégamment barbelée et une plaquette d'un rouge de minérai de fer ayant occupé probablement une place dans un élégant collier de l'époque. Ce dolmen est appelé dans le pays la tombe du géant.

» 3° *Dolmens de Maymac, de Soulages et des Bourines.*—Les trois localités que nous venons de nommer sont situées sur une même plaine qui se prolonge du nord au

midi. C'est là que nous avons trouvé les plus nombreux et les plus beaux dolmens ; les dalles de quelques-uns mesurent jusqu'à six mètres de longueur, leur ouverture était de trois mètres, une table de plus de cinq mètres de côté avait une épaisseur de 70 centimètres ; leur orientation était comme partout au levant d'hiver et au midi (nous avons trouvé sur quelques points des orientations au nord). Comme partout aussi, hélas ! ils avaient été dévastés, comme le témoignaient les poteries trouvées sur leurs décombres et les dents de chien percées qui avaient servi de pendeloque ou à la confection d'un collier. Les vastes proportions de ces dolmens semblaient témoigner, sinon de la richesse, du moins de la puissance des premiers possesseurs de ces magnifiques plaines.

» Dans ce que j'ai dit des dolmens des localités que je viens de nommer et dans tout ce qui me resterait à signaler encore, je n'ai rien trouvé qui ait pu faire naître en moi le moindre doute sur la diversité d'origine et de mœurs qui pourrait exister entre les peuplades primitives de ces contrées et celles qui ont habité les environs de Rodez. C'était là le but de mes courses et de mes recherches. Je dois avouer que cette étude, d'un haut intérêt pour l'histoire, aurait demandé plus de temps et de dépenses que ceux que j'ai pu leur consacrer. J'avais de graves raisons pour être sobre. Je ne laisserai pas néanmoins de vous soumettre ici les réflexions que j'ai pu faire, afin quelles puissent servir à quiconque voudra pousser plus loin ces investigations.

» Où pouvais-je chercher la solution de mon problème ? Je n'avais devant moi que de pauvres archives et on peut les dire pauvres ces archives qui ne consistent que dans la poussière d'une tombe ou dans la tombe elle-même. Cependant ces tombes avaient leurs dimensions plus ou moins grandes, une forme plus ou moins singulière, telle ou telle orientation ; les objets qu'elles renfermaient pouvaient offrir plus ou moins d'industrie et de perfection. Ce sont là les seuls témoins que j'ai pu interroger, c'est de leurs seules réponses que j'ai pu tirer mes conclusions. Je le répète, rien de ce que nous avons vu jusqu'ici n'a pu nous convaincre que les vieux constructeurs de tous ces antiques monuments fussent étrangers les uns aux autres, ou qu'on pût lever le moindre doute sur l'identité de leurs usages et de leurs mœurs. Ils nous ont paru tous frères comme s'ils étaient sortis de la même cabane. Cette marque de leur parenté nous la trouvons dans leur naïve simplicité d'une première enfance, dans leur force rendue sublime au jour de la manifestation de leur piété envers

leurs frères disparus. Nous l'avons trouvée dans l'uniformité de leurs tombes et dans celle des objets dont ils ornaient et dotaient leurs morts dans leurs dernières demeures. »

—

Parmi les ouvrages offerts à la Société et déposés sur le bureau, M. le président signale le compte-rendu de la session du congrès scientifique de France, à Montpellier, par M. Cazalis de Fondouce, membre correspondant de la Société.

DONS DIVERS.

La Société a reçu pour son musée, savoir :

De M. Marioneau, de Nant : Divers silex et flèches de l'âge de la pierre polie, provenant de la commune de Lacaneau (Gironde); le fac-simile de deux grandes haches celtiques de la même époque et celui d'une autre, de l'âge de bronze, trouvées dans la Loire-Inférieure ;

De M. Galibert, facteur des postes : Une ancienne monnaie de France ;

De M. Mignonac fils : Le pied d'un vase antique, en verre, trouvé en creusant les fondations pour l'agrandissement du lycée de Rodez, près des anciens remparts de la ville ;

De M. Boscus, Philippe : Un petit cochon à cinq jambes, né à Espeyrac, dans le canton d'Entraygues.

Elle a reçu pour sa bibliothèque ou ses archives :

De M. Jules Bonhomme : la collection de la *Revue agricole de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère*, par lui publiée à Rodez en 1867 et 1868 ;

De M. de Costeplane : *Les jardins botaniques de l'Angleterre comparés à ceux de la France*, par M. Ch. Martins ; Paris, 1868 ; br. in-8° ; —*Travaux scientifiques*, de M. Ch. Martins; Paris, 1862 ; br. in-4° ;

De M. Ratery, imprimeur : L'*Annuaire* du département de l'Aveyron, qu'il a publié pour l'année 1869 ;

De M. Viallet : Un cahier manuscrit, format in-4°, portant pour titre : *Fonbelle ;* livre instructif fait en 1768 par noble Jean-Antoine de Molinier, seigneur des Vialettes d'Arques, ainsi qu'un accord sur parchemin, portant la date du 6 octobre 1609 ;

De M. D... : Quarante dessins ou gravures ;—le *Virgile travesti*, par l'abbé Scarron ; Amsterdam, 1657 ;—l'*Almanach géographique du commerce* pour l'année 1758 ; — *De primis latinæ grammatices rudimentis libellus*, par un père Jésuite ; 1 vol. in-8°, imprimé à Albi ;

De M. de B. : Seize brochures ou impressions diverses traitant des sujets qui se rattachent à la religion catholique et à la liturgie romaine, publiées de 1864 à 1868 ;

De M. *** : *Etudes sur les poisons convulsivants ; — De la picrotoxine*, par J. Cayrade (Aveyronnais) ; Rodez, 1866 ; br. in-8° ; — Les thèses pour le doctorat en médecine, soutenues devant la Faculté de Paris, de 1863 à 1869, par treize jeunes Aveyronnais, réunies en un volume in-4° ; — *Des diverses méthodes de traitement des plaies*, par M. le docteur Dubrueil (Aveyronnais), membre correspondant de la Société des lettres ; Paris, 1869 ; br. in-8° ; — ainsi que le catalogue des médailles romaines composant la collection de M. le chevalier Janvier Riccio, de Naples ;

De M. X. : *La divinité du christianisme démontrée par un fait*, par le P. V. Alet (Aveyronnais) ; Nantes, 1868 ; 1 vol. in-12 ; — *Compte-rendu de l'œuvre du denier de Saint-Pierre*, de la fête de Noël 1867 à la fête de Noël 1868, dans le diocèse de Rodez ; br. in-8° ; — *Mandement et instruction pastorale* de Mgr l'archevêque de Lyon (Antoine de Malvin de Montazet, originaire de l'Aveyron), portant condamnation des trois parties de l'*Histoire du peuple de Dieu*, composée par le F. Berruyer, de la compagnie de Jésus, des écrits imprimés pour la défense de ladite histoire et du commentaire latin du F. Hardouin, de la même compagnie, sur le Nouveau Testament ; Lyon, 1763 ; br. in-4° ; — *Les Huîtres*, par X. Mouls, de Belmont, curé à Arcachon ; br. in-8° ; — *Grammaire héraldique*, par H. Gourdon de Genouillac ; Paris, 1 vol. in-12 ; *La photographie au salon de 1859*, par Louis Figuier, 1 vol. in-12 ; — *Notice d'un précieux manuscrit et d'autres autographes, dessins, livres et albums*, par Etienne Charavay ; Paris, 1869 ; br. in-8° ; — *Situation des esclaves dans les colonies françaises ; urgence de l'émancipation*, par M. J.-B. Rouvellat de Cussac (Aveyronnais) ; Paris, 1845 ; 1 vol. in-8° ; — Un cahier in-8° composé de 14 planches d'armoiries et blasons, par divers maîtres ; — six gravures ou lithographies, ainsi que deux catalogues de collections diverses ;

De M. Taslé père, de Vannes : *Histoire naturelle du Morbihan, — zoologie, — catalogue des mammifères, des oiseaux et des reptiles observés dans le département du Morbihan ;* br. in-8° qu'il vient de publier ;

De M. Ch. des Moulins, de Bordeaux : Liste des principaux fossiles recueillis par les membres de la Société, à Cazeneuve (Gironde) pendant l'excursion de la 50e fête linnéenne, le 27 juin 1867 ; br. in-8° dont il est l'auteur.

La Société a également reçu la *Lettre pastorale et le Mandement* de Mgr l'évêque de Rodez pour la publication de l'indulgence plénière en forme de jubilé accordée par N. S. P. le Pape, à l'occasion du concile général ; les observations météorologiques faites à l'école normale primaire de Rodez pendant les mois de mars, avril et mai 1869 ; Le premier fascicule du bulletin de la Société de médecine légale de Paris ; les trois premières feuilles des comptes-rendus des séances tenues par la Société française de numismatique et d'archéologie de Paris ; Les mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes des 14, 15, 16 et 17 avril 1868, 2 vol. in-8° ; ainsi que la suite des publications de la Revue des Sociétés savantes des départements, de la Société hâvraise, de la Société d'agriculture de la Lozère, de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, de la Société philotechnique de Paris, de la Société archéologique de Nantes, et de la Société polymathique du Morbihan.

Acceptant ces divers dons et communications, elle vote des remercîments à leurs auteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue.

la mo...
1763; br. in
mont, curé à Ar...
dique, par H. Gourdo...
'a photographie au sa
...-12; — *Notice d'un*
'raphes, dessins, ...
ris, 1869; br. in
'lonies françaises
-B. Rouvellat d
in-8°; — Un c...
es et blasons,
raphies, ainsi

Vannes : *His*
- *catalogue*
observés da
'il vient de p
Bordeaux : .
membres d
l'excursion de
n-8° dont il es.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 30 novembre 1869.

Présidence de M. BOISSE, *président.*

Sont présents : MM. de Valady (Henri), conseiller général; le vicomte d'Armagnac; de Benoit, juge; Alary, avocat; de Valady (Eugène), avocat; de Cabrières; Valadier; Viallet, médecin; Castanié, peintre; l'abbé Cérès; Maisonabe, avocat; l'abbé Marty, vicaire de la cathédrale; l'abbé Marcorelles, directeur de la maîtrise, et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet est adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Pescheloche s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président annonce la mort de M. Louis Bouloumié, avocat. Il rappelle que M. Bouloumié, puissamment aidé par son père, alors maire de Rodez, a pris une part aussi active qu'utile à la fondation de la Soeiété. Appelé plus tard aux fonctions de secrétaire, il a rempli ces fonctions jusqu'au moment où il a quitté Rodez. En s'éloignant de son pays natal, M. Bouloumié n'avait point voulu se séparer de la Société à laquelle il était resté attaché en qualité de membre correspondant et dont il a contribué à enrichir le Musée par des dons multipliés.

L'assemblée s'associe aux sentiments manifestés par M. le président et décide que le procès-verbal de la séance contiendra l'expression de ses regrets.

Admissions. — Sont admis sur leur demande et la présentation du bureau :

Membres titulaires.—MM. Alexandre Jalabert, membre du conseil général de l'Aveyron, substitut du procureur impérial à Epernay; Prunières, docteur-médecin à Marvéjols (Lozère); Etienne Laporte, professeur à Montauban;

Joseph Bestion, de Rodez, chirurgien de marine attaché à la station de la Plata.

Membre correspondant. — M. Poujol, propriétaire à Meyrueis (Lozère).

A l'appui de sa demande, M. Bestion offre à la Société plusieurs objets, parmi lesquels on remarque un superbe caïman (alligator) ou crocodile d'Amérique, tué à l'Assomption (Paraguay) dans l'Amérique méridionale.

M. le docteur Prunières envoie plusieurs échantillons de roches et un fragment de sapin carbonisé trouvé par lui sous une couche de basalte à une très-grande profondeur. Cette découverte est expliquée ainsi qu'il suit dans une lettre adressée par M. Prunières à un de nos collègues :

.....

« En ce moment, d'ailleurs, j'accepterais d'autant plus volontiers votre aimable invitation d'une excursion à Decazeville, que je serais heureux d'y faire quelques études comparatives.

» Vos riches houillères vous donnent du *charbon de terre*, c'est-à-dire les débris souvent informes de bien vieilles végétations, dont la date *relative* pourra être un jour plus ou moins exactement déterminée, mais dont l'âge *absolu* sera probablement toujours un problème et dont les diverses essences ne peuvent nous paraître bien connues, à nous simples mortels, qu'à la condition de la foi la plus vive dans la science.

» Moi je viens, au contraire, de déterrer sous le basalte, à quarante mètres de profondeur, au-dessous d'une coulée dont la partie supérieure est formée par le basalte en nappes, boursouflé, poreux, etc., et la partie inférieure par une colonnade de magnifiques prismes basaltiques ayant de 15 à 20 mètres de hauteur et immédiatement sous la racine de ces prismes, *du charbon de bois aussi frais que celui qu'on fait journellement encore dans les charbonnières de la forêt d'Aubrac.., puis des bois à moitié carbonisés... et, enfin, du bois véritable, des essences qui ne nous sont point inconnues, ainsi qu'une magnifique pièce de bois ayant de 4 à 5 mètres de longueur sur 0m50 de largeur et 0m30 d'épaisseur.*

» Cette espèce de poutre est la moitié longitudinale du tronc d'un superbe sapin qui fut pour le moins contemporain de ceux qui servirent à Noë pour confectionner son arche, et elle est si admirablement conservée qu'on pourrait en faire des meubles.

» Du reste, vous en jugerez, car je vous envoie pour

le Musée de la Société des lettres, sciences et arts de Rodez, une grosse buche de ma belle pièce de sapin, avec quelques échantillons de mes divers charbons. Cette trouvaille me paraît d'ailleurs destinée à intéresser d'autant mieux vos compatriotes que l'Aubrac, qui sépare dans l'antiquité les Ruthènes des Gabales, n'appartient guère moins à l'Aveyron qu'à la Lozère.

» Voici maintenant quelques renseignements sur cette curieuse trouvaille :

» Il existe, à l'entrée de l'Aubrac, du côté de la Lozère, exactement à la limite des terres cultivées et des vastes territoires des montagnes, une magnifique cascade qui est peut-être la curiosité naturelle la plus remarquable de la contrée.

» C'est la *cascade du Déroc*, que les géographes désignent généralement sous le nom de *cascade des Saliens*, mais que les montagnards appellent « *lou salt del Déroc* » ou simplement « *lou Salt.* »

» La rivière de la Garde, après avoir alimenté le grand lac des Saliens qu'elle traverse et coulé quelque temps dans un lit de ces végétations tourbeuses qui ont successivement, de siècle en siècle, rétréci l'étendue de nos lacs, s'étale enfin sur la surface supérieure d'une coulée basaltique qui aboutit d'un côté au lac d'où elle est sortie et se termine brusquement de l'autre par un abîme de 40 mètres de hauteur, du haut duquel les eaux se précipitent sous l'aspect d'une écume plus blanche que la neige et avec un fracas quelquefois si formidable qu'il devient impossible d'entendre aucun autre bruit à une assez grande distance.

» La voie romaine d'Agrippa, allant de Lyon à Toulouse par Gabalum et Segodunum, a été tracée au-dessus de cette vaste table de basalte, où elle croise la rivière à angle droit, et elle passe si près de l'abîme qu'il est évident que l'ingénieur qui présida à la construction de cette voie a voulu ménager à tous les passants la vue d'un spectacle particulièrement grandiose après les terribles orages de ces contrées et plus encore au printemps au moment de la fonte des neiges.

» C'est en arrière du gouffre où se jettent, réduites en poussière extrêmement fine, les eaux de la cascade, sous la coulée basaltique qui la forme et perpendiculairement au-dessous de la voie d'Agrippa, qu'est la grotte qui m'a donné les bois et les charbons que j'ai l'honneur de vous envoyer. D'ailleurs, le niveau de cette grotte est, à peu de choses près, celui de l'infondibulum qui existe au

centre du lac voisin, dont elle n'est éloignée que de quelques centaines de mètres.

» Il y eut au Déroc, pendant tout le moyen âge, sur le bord de la voie d'Agrippa, vis-à-vis la cascade, un péage célèbre que les Astorg de Peyre se réservèrent toujours, dans toutes leurs transactions avec les Doms d'Aubrac, au sujet des vastes territoires des montagnes. Une grange d'origine fort moderne est le seul bâtiment qu'on aperçoive aujourd'hui sur ce sol; mais on reconnaît vite que cette grange repose sur d'antiques constructions, et, parmi les déblais environnants, j'ai trouvé plusieurs fragments de briques à rebords, avec de nombreux débris de ces poteries rouges qui sont si caractéristiques, de l'occupation romaine, partout où on les rencontre...

» D'un autre côté, en cherchant à déterminer l'emplacement de l'antique station *d'ad Silanum*, j'ai successivement mis au jour, depuis plusieurs années, *sur les bords de la voie d'Agrippa, l'emplacement de plusieurs constructions romaines, toutes situées à d'assez petites distances de la cascade*, les unes en aval de ce point, au pont de Marchastel et au Déroc; les autres, en amont, au-dessus de Salières et à Puech Crémat.

» Au moyen âge, au XIIe siècle et même plus tard, le sol des constructions romaines de Puech Crémat était désigné sous le nom de *terroir de Ville-Vieille*, *Villa Vetus*, et toutes les médailles que j'ai déterrées sur ce point, au nombre de plus de quarante, appartiennent aux deux premiers siècles de notre ère.

» Quand on connaît l'Aubrac, quand on a vu une fois seulement ses rafales de neige pendant l'hiver, on comprend du reste, non-seulement la présence, mais mieux, *l'absolue nécessité* de nombreuses hôtelleries échelonnées à une petite distance les unes des autres sur cette section de la voie. Car aujourd'hui encore, comme à l'époque romaine, la traversée de cette chaîne par la plus parfaite de nos voies impériales *ne serait possible d'une façon régulière, en hiver*, qu'à cette condition. Il arriverait en effet fréquemment qu'un voyageur étranger au pays, qui a compté sur un soleil trompeur, sur un beau temps relatif en passant au pont de Marchastel, aura au Déroc une tourmente si horrible qu'il devra s'arrêter. Mais s'il a eu l'imprudence de franchir ce point, il ne tardera pas à se sentir tout aussi incapable de reculer que d'avancer et il périra fatalement dans les neiges s'il ne trouve bientôt un nouvel asile.

» D'un autre côté, le mot latin *Silanus*, *i*, de même

que la racine, signifie *jet d'eau, chute d'eau, eau qui saute, bondit*, etc., etc., et traduit admirablement l'idée que nous attribuons au mot *cascade* et que les montagnards expriment par celui de « *salt.* »

» Dès lors, d'une façon générale, les mots *ad silanum* sembleraient signifier *vers le jet d'eau, vers le saut de l'eau, vers la cascade* ou *auprès du jet d'eau*, etc., etc.

» Enfin, il est évident que si la voie d'Agrippa nous restait encore à l'état de route impériale de première classe pour aller de Lyon à Toulouse, si les nombreuses hôtelleries antiques étalaient toujours leurs toits rouges aux environs de la cascade du Déroc, nos livres de poste indiqueraient des relais à Javols, *vers la cascade* ou *auprès de la cascade*, à Rodez, etc., en employant exactement les mêmes expressions que l'itinéraire de Théodore nommant Gabalum, *ad silanum*, Segodunum.

» Mais cette expression d'*ad silanum* fut-elle appliquée à l'ensemble des hôtelleries placées dans cette région ou seulement à l'une d'entre elles?

» Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, basées du reste sur les débris que j'ai mis au jour, la grotte ou *cave* située sous la cascade du Déroc devait me fournir l'occasion de faire des observations d'un autre genre et auxquelles j'étais assez loin de m'attendre.

» J'avais autrefois visité bien souvent cette excavation ténébreuse, où on n'entrait qu'en rampant, par une fente horizontale occupant toute la façade occidentale de la grotte, mais extrêmement rétrécie par des roches humides tombées de la voûte et couvertes de boue.

» Je me rappelais toujours avoir vu sur son sol de nombreux ossements mêlés à *des fragments de charbon de bois* plus ou moins volumineux.

» Ces souvenirs de ma jeunesse, joints aux traditions qui dans les récits des montagnards se rattachent à la *cave* du Déroc, m'avaient inspiré la pensée d'y faire des fouilles sérieuses, surtout dans ces dernières années, depuis les découvertes importantes faites dans quelques grottes. Il me semblait *à priori* que cette excavation profonde, où il ne gèle jamais et qui est la seule qu'on observe dans l'Aubrac Gabalitain, était une retraite naturelle qui avait dû être souverainement appréciée par les peuplades primitives des âges de la pierre et du bronze.

» Je n'ai pu mettre mon projet à exécution que dans le courant de cet automne ; et mes fouilles ont eu un résultat, qui pour être tout différent de celui que j'attendais, ne m'a pas moins vivement intéressé.

venir incandescente au contact de la lave en fusion, ces bois là, dis-je, furent transformés en véritable charbon de bois (*v. Ech. n° 1*).

« Les bois, situés quelques centimètres plus bas, ne furent qu'en partie carbonisés et offrent un degré de carbonisation en parfait rapport avec la couleur des matières qui les environnent et avec leur gisement plus ou moins profond (*Ech. n° 2*).

» Enfin, ceux qui se trouvaient en moyenne à un mètre de profondeur semblent n'avoir, pour ainsi dire, pas ressenti l'action du feu ou n'en avoir été atteints que sur leur surface supérieure. Tel est le cas de ma magnifique pièce de sapin (*v. Ech. n° 3*).

» Je ne sais maintenant si je dois vous dire que la forme, que les sections présentées par ma magnifique pièce de sapin, que j'ai enlevée dans sa gangue afin de pouvoir l'étudier comparativement plus tard..., que divers fragments semblables à de petites bûches (je n'ose dire à de grossiers copeaux) devront être attentivement examinés à un autre point de vue.

» Un de ces fragments envoyé à Paris, à un savant des plus illustres que j'eus le bonheur d'avoir pour maître et dont j'ai l'honneur d'être le collègue à la Société d'anthropologie, a déjà paru *des plus intéressants*. Il serait pour le moins curieux d'établir que nos pères sauvages ont vu les volcans de l'Aubrac épancher leurs basaltes, comme les Napolitains trop civilisés voient toujours leur Vésuve vomir ses éternelles laves.

» D'ailleurs, en l'état actuel de la science, un pareil fait fût-il prouvé péremptoirement n'aurait peut-être pas la valeur d'une petite découverte, vu que, d'un côté, on a depuis longtemps trouvé des restes organiques d'espèces perdues et notamment de *l'elephas primigenius*, du *rhinoceros tichorinus*, etc., sous les débris pulvérulents des volcans du Mont-Dore, dans le prolongement des Apennins, etc., et que, d'un autre côté, les débris de l'industrie primitive et quelquefois de l'homme lui-même ont été trouvés mêlés avec les restes de ces mêmes animaux, et cela en Angleterre, dans le loès du Rhin, dans la vallée de la Somme, etc.

» Dans tous les cas et pour me résumer, si la cascade du Déroc me paraît avoir une certaine importance au point de vue historique, la grotte qui est au-dessous n'est pas moins intéressante au point de vue géologique.

» Il semble résulter des observations que j'y ai faites et de l'admirable conservation des bois que j'y ai trouvés,

de leur nature, etc., ce premier fait que l'époque où les volcans de l'Aubrac donnaient à cette chaîne son relief actuel et les roches de sa surface n'est pas aussi reculée qu'on pourrait le croire *à priori*.

» En second lieu, cette coloration *noir de fumée*, qui va s'effaçant avec la profondeur, ces charbons de bois à différents degrés de carbonisation en rapport avec leur gisement, etc., etc., donnent bien la preuve la plus irréfragable de l'origine plutonienne des basaltes.

» C'est la nature prise sur le fait.

» Dr PRUNIÈRES.

» Septembre 1869. »

La lettre qui précède est accompagnée de deux croquis de la grotte du Déroc. L'assemblée, qui a pris un vif intérêt à cette lecture, engage M. Prunières à continuer ses savantes recherches et à les communiquer à la Société.

—

M. le président informe la Société que Son Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur a accordé au Musée de Rodez un tableau qui a déjà pris place dans notre galerie. Ce tableau, peint par Reynaud, a pour sujet *les Abruzziens à Naples*. La Société vote des remercîments pour le nouveau don qui lui est fait.

—

M. Chervin, membre correspondant de la Société, a bien voulu adresser à M. le président la note suivante contenant des détails statistiques qui intéressent le département de l'Aveyron :

« Voici, sur la fréquence du bégaiement, des renseignements statistiques inédits qui intéressent spécialement votre département et qui font partie d'un travail que je me propose de lire à la Sorbonne aux prochaines réunions des sociétés savantes.

» Moyennes annuelles, — pour votre département, — des conscrits exonérés du service militaire pour cause de bégaiement, de 1852 à 1867 :

» 0,35 — 0,15 — 0,25 — 0,28 — 0,44 — 0,08 — 0,37 — 0,31 — 0,42 — 0,07 — 0,16— 0,11 — 0,22 — 0,46 — 0,41 °/o.

» Moyennes quinquennales, — pour votre département, — dans cette même période de 15 ans : 0,29 — 0,25 — 0,27 °/o.

» Moyennes générales, 15 ans, pour votre département, pour ses départements limitrophes et pour la France entière :

» Aveyron..... 0,27
» Tarn..... 0,19
» Tarn-et-Garonne..... 0,35
» Lot..... 0,69
» Cantal..... 0,64
» Lozère..... 0,33
» Gard..... 0,71
» Hérault..... 0,54

» France entière, 0,31 0|0 ou 3 pour 1,000.

» Faisant quatre catégories des moyennes générales, selon leur importauce numérique, j'ai eu ce résultat :

» 16 départements ne dépassant pas 0,20 0/0
» 45 — compris entre 0,20 et 0,40
» 18 — — 0,40 et 0,60
» 10 — — 0,60 et 0,80

» En 15 ans, 10,148 conscrits ont été exonérés du service militaire pour cause de bégaiement.

» D'un coup-d'œil jeté sur ma carte de la distribution géographique des bègues en France, je vois que le Nord compte beaucoup moins de bègues que le Midi ; que le Nord-Est est le plus épargné ; que le Sud-Est est le plus mal traité.

» La grande précipitation dans le langage, l'influence de l'école et de la famille semblent expliquer, en partie du moins, la fréquence de cette infirmité dans chaque département.

» Je vous serais reconnaissant, monsieur le président, de vérifier cette assertion conjecturale, en comparant la moyenne de votre département à celles des départements limitrophes. CHERVIN. »

La note qui précède est accompagnée de plusieurs autres pièces du même auteur. L'assemblée charge M. le docteur Viallet de les examiner et de voir s'il y a pour la Société utilité à les publier.

—

Une lettre de M. le recteur de l'Académie de Toulouse, adressée à M. le président, informe les personnes qui ont concouru pour le prix fondé par M. le Ministre dans chaque ressort académique, que les manuscrits présentés peuvent être retirés par leurs auteurs après le jugement du jury, sauf pour les ouvrages couronnés qui doivent être transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique pour le concours général du mois d'avril, où ces mêmes ouvrages peuvent être l'objet d'un nouveau prix qui s'élèvera cette fois à 3,000 fr.

—

Parmi les publications offertes à la Société et qui sont déposées sur le bureau, M. le président signale :

1° *Le Chasseur aveyronnais*, par M. de Fajole, membre titulaire de la Société, ouvrage couronné par le jury du concours ouvert à Rodez en 1868 et qui a été apprécié ainsi qu'il suit dans le rapport présenté par M. Mouton, président de la commission du Concours des lettres et sciences :

» *Le Chasseur aveyronnais*, poème en deux mille alexandrins, par le docteur de Fajole, de Saint-Geniez, sous le pseudonyme de *Jacques Forestier, Aveyronnais.*

» C'est une œuvre bien conçue, bien exécutée, où la méthode n'exclut pas la variété, où l'esprit le plus aimable, où la gaîté franche du chasseur, voilent ce que le sujet peut avoir de funèbre quand on songe aux pauvres bêtes qui en font les frais.

» Nous nous laissons aller à la douce cruauté de ce plaisir, que l'auteur nous dépeint en traits si aimables; et, après avoir lu ce charmant poème, on se résigne avec moins de tristesse à lire dans la *Cuisinière bourgeoise* la recette d'un civet de lièvre ou d'un excellent salmis de perdreau. »

2° *Guide aux eaux de Vic-sur-Cère (Cantal)*, par M. H. de Lalaubie, membre correspondant de la Société. Cet ouvrage est confié à M. de Cabrières, qui se charge d'en rendre compte à l'une des prochaines réunions ;

3° *De tout un peu*, ou collection de feuilletons publiés dans le *Journal de Villefranche* (Rhône) par M. Blandeau, membre correspondant de la Société, ancien professeur au lycée de Rodez ;

4° *Notice* sur l'asile Saint-Luc, à Pau (Basses-Pyrénées), maison départementale de santé pour le traitement des maladies mentales et nerveuses, par M. le docteur Auzouy, membre correspondant ;

5° Le premier numéro du *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, contenant un rapport de M. Cartaillac, notre collègue, sur les travaux de cette Société ; plus, un numéro du *Journal de Toulouse*, où se trouve un article du même auteur sur le nouveau projet de M. de Lesseps : *le Sahara une mer*, etc. ;

6° Un numéro de *l'Echo de la Dourbie*, où se trouve un travail de M. A. de Sambucy, membre titulaire de la Société, sur *la chaleur*.

—

La parole est ensuite donnée à M. le vicomte d'Armagnac

et l'assemblée écoute avec le plus vif intérêt sa critique d'un ouvrage qui a pour titre : *Histoire populaire et contemporaine de la France.* M. d'Armagnac donne ensuite lecture des trois pièces de vers suivantes dont il est l'auteur et dont la Société vote l'insertion au procès-verbal de la séance.

LE DÉPART DU JEUNE SOLDAT.

Faut-il que je vous abandonne,
Toit de mes vieux parents, côteaux de mon pays?
Ces biens que ta bonté nous donne,
Devraient-ils, ô mon Dieu, m'être sitôt ravis?
Quand l'aube blanchira la plaine,
Pauvres bœufs, qui dormez couchés sur vos genoux,
Vous vous lèverez avec peine,
En me cherchant en vain de vos yeux grands et doux;
Hélas! une main inconnue,
Pressera sans pitié vos flancs de l'aiguillon,
Je ne verrai plus ma charrue
Tracer dans les guêrets son pénible sillon.
Je n'entendrai plus les clochettes
Mêler dans le lointain leurs tintements joyeux;
Désormais, aux beaux jours de fêtes
Je ne vous verrai plus, compagnons de mes jeux,
Gravir en riant la colline,
Je ne sentirai plus, ô ma mère et mes sœurs,
Vos bras entourant ma poitrine,
Etouffer mes sanglots et calmer mes douleurs!
Et toi, Jeanne, ma fiancée,
Dis-moi, garderas-tu longtemps mon souvenir?
Ah! laisse-moi cette pensée
Que nous serons encore heureux dans l'avenir.
Vers nos deux chaumières aimées,
Je tournerai souvent mes yeux baignés de pleurs,
Lorsque les brises embaumées
Souffleront au printemps de nos vallons en fleurs.
Elles m'apporteront, j'espère,
L'odeur des foins nouveaux, les chants de la moisson
Et peut-être un grain de poussière
Enlevé par leur aile aux murs de la maison.
Si du moins le siècle rapide
Ralentissait sa marche et suspendait son cours!
Mais la vieillesse au front livide
Ne se trompe jamais au compte de nos jours.
Et quand de retour au village
Ma mère, je pourrai baiser vos cheveux blancs,
Sept ans arrachés de votre âge
Se seront envolés sur les ailes du temps,
Et me tendant vos mains glacées :
Vois-tu, me direz-vous, ces rides sur mon front?
Ton absence les a creusées.

Les mères souffrent tant quand les enfants s'en vont!
La mort aura clos la paupière.
De ces vieillards aimés qui se sont tant de fois
Assis au foyer de mon père
Et dont les vieux refrains m'endormaient autrefois.
Et je verrai sur mon passage
Les enfants accourir et, d'un air étonné,
Se montrer du doigt mon visage.
Malheureux étranger aux lieux où je suis né!
Mon Dieu! si j'étais sûr encore
De ne pas m'éloigner de ces lieux pour toujours,
De reprendre aux champs que j'adore
Ma tâche accoutumée et d'y finir mes jours!
Mais, hélas! quand la feuille morte
S'abandonne tremblante aux souffles de l'hiver,
Savons-nous où le vent l'emporte?
Peut-être au sein des flots de la profonde mer?

SUR LA MORT D'UN ENFANT.

Enfant, tes lèvres sont livides,
Déjà la mort au souffle impur
T'a saisi de ses mains avides,
De tes yeux a terni l'azur.

Comme ces fleurs qu'on voit éclore
Quand le printemps est de retour,
Fleurs qui naissent avec l'aurore
Et meurent au déclin du jour,

Comme l'œillet de la prairie
Que le soleil a desséché,
Ainsi ta tige s'est flétrie,
Ainsi ton beau front s'est penché.

Oh! de ta mère infortunée
Qui pourra peindre la douleur,
Lorsque ta couche abandonnée
Vient déchirer son pauvre cœur?

Qui nous dira sa peine amère
Lorsqu'elle demande à grands cris ;
Comment il se fait qu'une mère
Ne meure pas avant son fils ?

Oui, c'est sur elle que je pleure,
Sur elle dont le sein tari
Croit encor sentir, à toute heure,
La lèvre d'un enfant chéri.

Mais toi qui, sur l'aile des anges,
As quitté le toit paternel,
Mon enfant, chante les louanges
Et la gloire de l'Eternel.

Chante, car les jours de ta vie
Ont coulé dans ton doux berceau
Comme au travers de la prairie
L'onde limpide du ruisseau.

La froide main de la vieillesse
N'a pu graver sur ton front pur
Ni les luttes de la jeunesse
Ni les soucis de l'âge mûr.

Ton ciel n'a pas eu de nuages,
Tu n'as pas vu ton frêle esquif,
Jouet des vents et des orages,
Chassé de récif en récif.

Et, lorsqu'au sortir de l'enfance,
L'âge allait jeter dans ton cœur,
Vierge encor de toute souffrance,
Les semences de la douleur,

Comme l'eau revient à la nue,
Quand le soleil lance ses feux,
Ton âme d'en haut descendue,
A repris son vol vers les cieux.

ROME.

D'un peuple ingrat et rebelle,
Bravant l'aveugle fureur,
Rome, la ville éternelle,
Espère dans le Seigneur.

Jadis, le sceptre du monde
Fut arraché de sa main
Par la race vagabonde
Des farouches fils d'Odin.

Le bras d'un tyran sauvage
La couvrit d'indignes fers,
Et l'on vit dans l'esclavage
La Reine de l'univers !

Mais, au sein de l'Italie,
Pierre avait planté la croix ;
Les dieux de la barbarie
Reculèrent à sa voix.

Et, sous la noble bannière,
Que nous laissa le Sauveur,
Rome marcha la première
Et retrouva sa grandeur !

Comme du sein des nuages
Un astre de l'Orient,
Jadis dirigea les Mages
Près du berceau d'un enfant ;

Comme l'étoile immobile
Que l'on voit briller au Nord,
Conduit la barque fragile
Qui cherche l'abri d'un port ;

Ainsi, Rome sur nos têtes,
D'un éclat surnaturel,
Brille au milieu des tempêtes
Et nous guide vers le ciel.

Pourtant, un nouveau barbare,
Ivre de haine et d'orgueil,
Voudrait renverser le phare
Qui préserve de l'écueil.

Mais laissons sa horde impie
Pousser de vaines clameurs !
De l'homme ingrat qui l'oublie
Dieu méprise les fureurs.

Il maintiendra son Eglise
Sur les mêmes fondements,
Où les papes l'ont assise
Depuis bientôt deux mille ans.

Que l'aquilon se déchaîne
Au-dessus de l'univers,
Elle étend comme un grand chêne
Ses rameaux toujours plus verts.

Dans les sables de l'Afrique,
Sur le traîneau du Lapon,
Des steppes de l'Amérique
Aux rivages du Japon,

Partout où les fils de l'Homme
Ont porté leurs pas errants,
On les voit, tournés vers Rome,
Tendre leurs bras suppliants.

Et, sur le tombeau de Pierre,
Pleins de respect et d'amour,
Tous les peuples de la terre
Se prosterneront un jour.

1866. Vte D'ARMAGNAC.

—

Il est enfin donné lecture des deux rapports suivants :

Rapport de M. Maisonnabe sur l'ouvrage de M. Duval.

« Messieurs,

» Le nouvel ouvrage de M. Jules Duval, dont la Société a bien voulu me charger de lui rendre compte, fait partie des publications de l'Académie des sciences morales et politiques. Notre confrère a été admis à faire, devant cette

section de l'Institut, une lecture relative à un homme ou plutôt à un livre, trop peu connu, suivant lui, et digne, à tout point de vue, de sortir de l'oubli dans lequel deux siècles et demi l'avaient laissé.

» Antoine Mauchrétien (c'est le nom vrai de l'homme ; il le changea, en écrivant, en celui de Montchrétien, sieur ou baron de Vateville) était fils d'un apothicaire de Falaise, en Normandie. Né vers 1575, il manifesta de bonne heure des goûts littéraires et fit des tragédies. Malherbe, son illustre compatriote et contemporain, vante quelque part ses productions poétiques (1). Un séjour forcé de quelques années en Angleterre changea brusquement la direction de ses travaux. De retour en France, on le voit successivement maître de forges dans les forêts de Châtillon-sur-Seine et d'Orléans, puis armateur au Havre, favorisé par la fortune dans ces diverses entreprises, jusqu'à ce qu'en 1621, jeté on ne sait pourquoi dans la révolte protestante qui ensanglanta l'ouest de la France, chargé personnellement de diriger la guerre dans sa province natale, il y trouve la mort dans un combat contre les troupes royales. Par là, il échappa au supplice, mais non à l'infamie. Le procès fut fait à son cadavre, et une condamnation sévère, comme on en prononçait en ces temps contre les révoltés, infligée à sa mémoire.

» C'est en 1614, durant la session des Etats généraux, la dernière, comme chacun sait, qui se soit tenue régulièrement sous l'ancienne monarchie, que, catholique et royaliste encore, le héros de cette vie aventureuse tenta de réunir dans un livre les connaissances et les idées acquises pendant la seconde partie de sa carrière. Ce livre n'est qu'un long discours, ou une longue lettre, adressée aux souverains du temps : la reine-mère, Marie de Médicis et le jeune roi Louis XIII. Il traite successivement des *artifices*, nom sous lequel l'auteur comprend l'agriculture et l'industrie, du commerce et de la navigation. Une quatrième partie, sous le nom de matières diverses, embrasse divers points de politique et d'administration financière, dans leur rapport seulement avec les trois premiers objets. Le titre est celui-ci : *Traicté de l'œconomie politique*. Rien que dans cet accouplement de mots, il faut en convenir, il y avait de quoi tenter l'érudition de notre âge, car, de 1614 jusqu'à la fin du siècle dernier, on ne le rencontre dans aucun monument écrit de la langue fran-

(1) Lettre à Peiresc du 14 octobre 1621, page 167 de l'*Œuvre* de M. Duval.

çaise. Même on dirait qu'il s'est glissé furtivement au frontispice de l'œuvre en question : il ne se trouve à aucune autre page ; et, dans le privilége royal placé en tête du volume, au lieu de *Traicté de l'œconomie politique*, nous lisons : *Traicté économique du profit.*

» Les mots, comme les livres, ont leurs destinées. M. Duval n'a pas de peine à démontrer que ni cette dénomination, aujourd'hui acceptée, d'*économie politique*, ni celle plus ancienne, employée au temps même de Montchrétien d'*économique*, ne portent avec elles une détermination exacte de la science, à l'histoire de laquelle il a consacré une partie notable de ses travaux. Pour dénommer exactement cette science, il faudrait remonter jusqu'à Aristote et reprendre le mot que ce grand esprit inventait pour elle, en même temps que d'une main ferme et avec une précision qui n'a pas été dépassée, il lui traçait des limites et lui marquait sa place dans l'ordre des connaissances humaines. Mais ce nom, qui voudrait l'employer? Qui, surtout, oserait se flatter de le faire prévaloir? Il faudrait dire, en français, *chrématistique* (1).

(1) Page 142. Aristote réservait pour un autre emploi le mot d'*économique*. Après Xénophon, il a composé un traité sous ce titre. Economique, chez l'un comme chez l'autre, se prend au sens étymologique, c'est-à-dire pour la science du gouvernement des choses domestiques. Sous ce nom, il y avait une véritable science constituée dès l'antiquité, et dont la notion, s'élargissant et s'élevant successivement, a conduit à l'économie politique moderne, équivalent de la chrématistique d'Aristote, à peu près comme l'alchimie du moyen-âge a conduit à la chimie. On peut voir le programme des objets embrassés par cette science dans la table des matières d'une partie de l'œuvre de Campanella, philosophe napolitain, contemporain de Montchrétien (*Thomæ Campanellæ philosophiæ realis pars quarta, quæ est de œconomica*, p. 185 du livre de M. Duval). M. Duval, à côté de lui et de Sully, auteur des *Economies royales*, cite encore Bacon comme ayant mentionné l'*Œconomique* dans son *Traité de l'accroissement des sciences* (p. 143), Richelieu comme lui ayant assigné une place dans l'enseignement de son collége de la ville du Poitou qui portait son nom (p. 17, 175). On pourrait multiplier ces exemples. Bossuet, dans son second sermon, pour le deuxième dimanche de l'Avent, parle de la législation évangélique et s'écrie : « Quelle plus sainte morale, *quelle plus belle économique*, quelle politique plus juste ! » Le dictionnaire de l'Académie française, imprimé en 1789, définissait encore l'économique, *cette partie de la philosophie morale qui regarde le gouvernement d'une famille.* Les physiocrates avaient paru cependant. Ce n'est pas seulement par son titre que Montchrétien est en avance et de beaucoup sur le temps où il écrit.

» C'est en vain, aussi bien, qu'on demanderait à Montchrétien des théories abstraites, comme il y en a dans les livres de nos monernes économistes. Préoccupé avant tout des résultats pratiques, il ne paraît pas se soucier énormément non plus de l'accroissement de la richesse au sein de l'humanité prise dans son ensemble. Il n'a en vue que son pays, la France. Il connaît les nations voisines et il en parle, mais seulement pour proposer des exemples à ses concitoyens ou leur signaler des écueils à éviter. Il a des idées générales, mais il n'est emmené à les exposer qu'indirectement et pour arriver à l'explication de ses vues particulières. Par là et par l'appel perpétuel qu'il fait au gouvernement, il semble que le mot de *politique*, joint à celui d'*économie*, soit mieux justifié chez lui que chez nos contemporains.

» Quelle est au fond la valeur du livre ? Ecoutons parler M. Duval : « Que l'œuvre de Montchrétien, dit-il, à la page 17 de son travail, fût élaguée par une main discrète, elle paraîtrait ce qu'elle est en réalité, instructive, substantielle, méthodique. Pour en rendre la lecture facile, il y faudrait introduire des divisions avec des titres et sous-titres, qui en rompraient l'insupportable uniformité. Dans l'état actuel de chacun des quatre livres, toute coupure manque, toute indication marginale, et l'on comprend ce qu'a de rebutant la lecture de quatre immenses chapitres, dont le moindre a cent pages in-4° d'un seul trait. A première vue, on hésite devant cette épaisse forêt de lignes; mais, si l'on a le courage d'y pénétrer, on est dédommagé de sa peine par la rencontre de nobles sentiments, d'idées justes, de faits curieux, de préceptes excellents, de patriotiques conseils, à peine erronés ou exagérés sur un seul point. Tout cela est exposé avec une conviction souvent éloquente, toujours chaleureuse, en un style trop abondant, il est vrai, et quelque peu désordonné, mais plein de verve et de traits. La lecture finie, on absout le titre de l'ouvrage et l'ambition de l'auteur. »

» Je n'ai point lu, Messieurs, dans son texte original, assez rare d'ailleurs, le *Traité de l'économie politique*. Je puis dire que, recomposé et présenté par notre confrère M. Duval, il n'est pas vrai qu'il y ait dans cette œuvre rien de rebutant. C'est qu'il a été lui-même cette main discrète dont il invoquait le secours : il a mis l'ordre là où l'ordre n'existait pas, fait apparaître la méthode là où elle était à une sorte d'état latent. De nombreux extraits, corrigés quant à l'orthographe (ce qu'on regrette parfois), sont reliés entre eux par une analyse fine qui forme

comme la trame d'un livre nouveau dont Montchrétien aurait fourni la matière. Cette matière est bien ce que dit notre confrère, riche, abondante : on trouve à la voir si bien mise en œuvre un plaisir qui n'a été précédé d'aucune peine, car cette peine, il l'a prise tout seul et tout entière.

» Notre confrère, ni vous, Messieurs, ne m'en voudrez pas je l'espère, si j'essaye de vous faire connaître après lui son auteur, non point par une analyse de l'analyse qu'il a si bien faite, mais par quelques traits qui fixeront devant vous sa physionomie et son esprit général.

» Toutes les questions, encore aujourd'hui si controversées, du rôle que doit jouer la législation d'un pays dans la protection des intérêts matériels, se rencontrent naturellement sous la plume de l'économiste du XVIIe siècle ; et, quand un patriotisme exclusif ne l'aveugle pas, il a, sur presque tous les points, des solutions sages, modérées, éloignées de tout excès. Il ne repousse pas les étrangers de l'atelier français ; il comprend que la perfection de nos produits ne peut que gagner à leur admission, mais il veut qu'on réserve au profit des nationaux des garanties sévères (1). Les prohibitions à l'entrée du territoire lui agréent, mais en tant seulement qu'elles frapperont les produits manufacturés, l'accès des matières premières devant être, au contraire, facilité par tous les moyens (2). A l'intérieur, il paraît bien vouloir la liberté entière du travail, mais il se borne à demander pour le moment l'abolition de la vénalité dans la collation des emplois industriels (3). Une police exacte, une perquisition rigoureuse et une répression exemplaire de toutes les fraudes qui se pratiquent dans le commerce et l'industrie lui semblent indispensables (4). Convaincu par de tristes exemples, il réclame aussi une fidélité absolue dans la fabrication des monnaies (5). Comme tous les hommes de travail, il aime la paix, mais il a de l'égoïsme dans cet amour, et il ne lui déplairait pas qu'à l'instar de telle nation puissante la France entretînt entre ses voisins des inimitiés dont notre industrie profiterait (6). Erreur morale, mais erreur économique aussi, car d'où le peuple, qui aurait épuisé dans la guerre toutes ses ressources, puiserait-il de

(1) Pages 60, 77.
(2) Pages 59 et autres.
(3) Page 62.
(4) Pages 100 et suivantes.
(5) Page 79.
(6) Page 75.

quoi payer tribut à nos arts et à nos manufactures ? Sur l'émigration, sur la politique coloniale de la France, questions si importantes à l'époque où il écrivait et depuis, les vues de Montchrétien sont vraiment grandes, heureuses : ce sont les vues de nos grands politiques de tous les temps, si bien connues et appréciées par M. Duval dans des ouvrages spéciaux (1).

» Une philosophie pure au fond anime toutes ces pages consacrées à la glorification du travail. L'âme humaine, raisonnable et libre, y est regardée comme le premier agent de toute production, et dans le développement de l'intelligence et de la moralité, l'auteur place le point de départ de tout progrès, même matériel. Il montre à tout instant une pitié sincère pour les petits, pour les pauvres, pour la classe la plus nombreuse dans l'ordre des travailleurs. Erudit comme tous ses contemporains, imbu des souvenirs de l'antiquité grecque et latine, il sait, en géographie et dans l'ordre technique, tout ce qu'on pouvait savoir de son temps. En politique proprement dite, il se rattache à la doctrine du pouvoir absolu le plus pur. Ouvrant son âme aux magnifiques perspectives que le règne de Henri IV avait fait entrevoir pour la royauté française, il voit dans cette royauté l'instrument le plus propre et le plus merveilleusement choisi pour accomplir toutes les réformes qu'il médite. Sa confiance trouve ici une expression qui n'est pas trop étrange au début du XVIIe siècle, mais qui ne laisse pas de nous étonner un peu sous la plume d'un futur criminel de lèse-majesté :

» La disposition de tous les mouvements de vos sujets, dit-il au roi, doit dépendre de votre seule raison comme d'une loi vivante (2). »

» M. Duval a parlé de la langue et du style de Montchrétien. Que dites-vous, Messieurs, de ce portrait du marchand, à propos duquel notre confrère ne craint pas de nommer Labruyère ?

« La pratique des habiles marchands est de se tenir clos et couverts, de se communiquer peu, d'ouïr beaucoup et de ne dire guère ; de s'instruire autant qu'ils peuvent par les yeux et par les oreilles d'autrui, d'être diligents à mander avis et curieux d'en recevoir ; de se tenir toujours en garde pour vendre et pour acheter ; et, par les yeux de celui avec lequel ils traitent, juger de son dessein : par ses mouvements, aller à

(1) Pages 115 et suivantes.
(2) Pages 323 de l'*Œuvre* de Montchrétien, 132 de celle de M. Duval.

l'assaut ou à la parade ; bref, de se composer en telle façon qu'ils puissent surprendre et n'être point surpris, connaître et n'être point connus (1). »

» Montchrétien voudrait qu'à l'imitation de ces marchands la France, elle aussi, se tînt close et couverte et gardât avec un soin jaloux les secrets de sa fabrication.

» Et cette sorte d'apologue sous laquelle l'auteur reproduit une de ses thèses favorites : l'excellence de notre pays et sa supériorité assurée pour le jour où il voudra faire usage de toutes les ressources qui sont en lui :

« Nous faisons ordinairement plus grand état des choses étrangères que des nôtres propres, et nous cherchons bien loin ce que nous avons bien près. Pour voir la femme de notre voisin belle à nos yeux, agréable à notre fantaisie, il ne faut pas tout soudain haïr et mépriser la nôtre. Il serait plus à propos de juger sans passion si le fard étranger, si l'air nouveau d'un visage, si l'ornement non domestique ne suborne point notre vue et n'apporte point d'illusion à notre jugement pour le corrompre et s'avantager sur la beauté familière et naturelle que nous possédons. Car, en ce cas, ne vaudrait-il pas mieux y ajouter ce qui nous peut plaire, puisqu'il nous est possible, et prendre tout sujet de contentement en ce que nous avons à la main, que nous pouvons jouir sans coût, acquérir sans peine et conserver sans danger. »

» Langage, dit M. Duval, aussi digne d'un bon mari que d'un bon citoyen (2). Et ce trait sur les longueurs de la procédure :

« Il y a trop de style de procéder parmi nous. Le vin perd toute sa force en une si grande quantité d'eau (3). »

» M. Duval, à la fin de son travail d'analyse, considère son auteur d'une vue générale. Il essaye de lui assigner une place exacte : entre ses contemporains d'abord, Laffemas, Ollivier de Serres, Sully, qui, à des points de vue divers, sont, eux aussi, des ancêtres de la science économique ; puis dans l'ensemble de l'histoire de cette science.

» Jusqu'à quel point, se demande en terminant notre confrère, Montchrétien méritait-il d'être appelé devant l'Institut de France et devant le public un économiste inconnu ? Il y a peu d'années qu'un professeur de la Faculté

(1) Pages 85 de l'*Œuvre* de Montchrétien, 83 de l'*Œuvre* de M. Duval.

(2) Pages 39 et 40 de l'*Œuvre* de Montchrétien, 58 de l'*Œuvre* de M. Duval.

(3) Page 139 de l'*Œuvre* de M. Duval.

des lettres de Caen, M. Joly, publiait sur lui une notice à laquelle notre confrère ne fait aucune difficulté de convenir qu'il a emprunté toute la partie biographique de son travail. Mais le professeur de Caen avait étudié dans Montchrétien l'homme et le poète, point l'économiste. Les historiens spéciaux avaient également passé celui-ci sous silence ou en avaient parlé dans des termes prouvant suffisamment qu'ils ne l'avaient jamais lu. Un homme cependant, en notre siècle, avait connu à fond et utilisé Montchrétien.

» Ce premier lecteur, dit M. Duval, ce n'est ni M. Blanqui, ni M. Joseph Garnier, qui ont tout au plus ouvert ou feuilleté le *Traité;* ce n'est ni M. Joly, ni moi, qui l'avons étudié : ce premier lecteur est le savant et consciencieux Monteil, qui, toujours en quête des sources de l'histoire nationale, découvrit Montchrétien, et le cite plus de trente fois dans les notes de son XVIe siècle de l'*Histoire des divers Etats,* paru en 1833. Cinq années après, en 1838, Blanqui, averti de l'existence du livre, l'inscrivait, avec quatre brèves lignes, dans sa *Bibliographie économique*; et, après lui, quelques contemporains répétaient le nom sans lui accorder aucune importance (1). »

» Il m'a paru, Messieurs, que, dans votre réunion, ce nouvel et si juste témoignage du culte voué par M. Duval à la mémoire de notre historien local et national ne pouvait pas ne pas être signalé. C'est donc à deux Rouergats, à deux membres de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron du XIXe siècle, que l'auteur normand du XVIIe devra d'être connu et mis en lumière comme il le mérite. »

—

Rapport de M. l'abbé Cérès sur les découvertes par lui faites au Puech de Briounas, près de Cruéjouls, sur les fouilles pratiquées à Marcillac, etc.

« Messieurs,

» Je reprends aujourd'hui la lecture de mes notes archéologiques dont votre indulgence a bien voulu entendre le commencement dans notre dernière séance.

» *1° Découvertes au Puech de Briounas, commune de Cruéjouls.* — Dans le courant de l'année dernière, je fus gracieusement invité par M. Cambon, alors maire de Cruéjouls, à visiter sa propriété du Puech, remarquable par les antiquités qu'on y découvre. M. Cambon, son frère,

(1) Page 169.

plein de goût pour la science des antiquités, était venu maintes fois me montrer, pour les offrir ensuite à notre Musée, des monnaies, des poteries et autres objets intéressant la science. Je crus que je devais employer là, pour un essai de fouilles, une partie de la somme de 150 fr. que la munificence de M. le Préfet, le baron de Saint-Priest, avait mise entre mes mains pour fouilles archéologiques. Une autre partie de cette somme a été employée à des fouilles dont j'ai parlé dans un précédent rapport et à d'autres recherches dont il va bientôt être question.

» Je pris donc des ouvriers de Cruéjouls et fus les établir à la partie du champ que je crus devoir être la plus fructueuse. Deux larges fossés d'une certaine profondeur furent ouverts : la première couche nous offrit en quantité des débris de l'époque de la domination romaine, tels que briques à rebords, débris d'amphores, de poterie samienne, meules en pierre de lave pour moudre le grain, une élégante fibule en fer, etc. Je dois signaler particulièrement une monnaie, moyen bronze, qui peut intéresser les numismates à cause de sa rareté ; elle est de Dide Sévère. On sait que cet empereur romain n'eut qu'un règne de soixante-trois jours.

» Une seconde et dernière couche, assez profonde, à la vérité, nous permit de recueillir une certaine quantité d'objets à l'usage du peuple qui avait précédé les Romains. C'était des éclats de silex (dans une localité où il est inconnu), des dents de sanglier, des os fracturés, des poteries à pâte celluleuse offrant dans leur cassure des grains de quartz et de mica, façonnées sans le secours du tour et à peine cuites. Nul doute que le lieu, d'abord *pagus* gaulois, ne soit devenu, par la conquête qu'ils en firent plus tard, une bourgade des Romains. On ne saurait nulle part trouver des traces plus frappantes de ces deux peuples, et, dans ces mêmes traces, une transition plus évidente des mœurs du Gaulois aux mœurs du Romain qui lui succéda.

» Pendant que les fouilles se faisaient sur le penchant de la colline, je visitais, en compagnie de M. Cambon, le point culminant du *podium*, où de nombreuses briques jonchaient le sol. Mon compagnon me signala deux tombes qu'il avait fouillées et où il avait trouvé seulement dans chacune l'ossature d'un corps humain. Apercevant posées de minces dalles de champ et affleurant le gazon, j'employai là un ouvrier qui eut bientôt mis toute une tombe à découvert. Elle contenait quatre squelettes, dont deux orientés à l'est et les deux autres à l'ouest. Une petite échancrure pratiquée dans l'une des dalles et formant comme un réduit vers le côté droit à l'ouest renfermait une toute petite,

mais fort élégante poterie. Sa position horizontale laissait penser qu'elle avait été placée là pour contenir un objet qui avait péri, peut-être un mets cher aux défunts lorsque, pleins de vie, ils pouvaient encore manifester leurs goûts. Là fut encore trouvé un ressort de fibule en bronze.

» Je ne dois pas omettre qu'après cet essai de fouilles, en me rendant de Briounas aux dolmens de Soulages, dont j'ai parlé dans la dernière séance, j'ai trouvé une voie romaine de dix-huit à vingt mètres de largeur. J'ai pu la parcourir pendant environ trois quarts d'heure.

» *2° Fouilles à Marcillac.* — Tout le monde connaît, du moins à Rodez et dans les environs, la riante et plantureuse vallée de Moulines, coupée dans sa longueur par la route qui conduit de Marcillac au pont d'Ady. A cent cinquante mètres en delà de Marcillac, sur la gauche, on distingue une de ces petites constructions blanches, si communes aux environs de Saint-Affrique et de Millau, auxquelles on donne dans la contrée le nom peut-être bien mérité de *vide-bouteille.* C'est là qu'un propriétaire, M. Portal, nouvel acquéreur de la construction et de ses appartenances, voulut creuser un puits pour l'irrigation d'un jardin. Sous une couche d'environ deux mètres, il trouva une terre noire qui n'était, à ce que nous croyons, que les décombres amoncelés d'un vaste incendie. C'est dans ces décombres qu'ont été trouvés des objets, à notre avis, fort intéressants, car ils révèlent et l'antiquité de la ville de Marcillac et, si nous ne nous trompons, une prospérité industrielle que nous étions bien loin de lui soupçonner. Une grande quantité de scories de verre et de fer, des agglomérations de silice, des fragments de vases de toutes les formes en terre et en verre, du minerai de fer, etc., mêlés dans un immense dépôt de cendres, permettraient de supposer en cet endroit l'existence d'une usine à double fin. Les principaux objets trouvés dans cette fouille sont une clé gallo-romaine, une sonnette en fer, des poinçons, des clous, une épingle à cheveux, un *verticillum* en bronze, plusieurs autres objets de ce même métal dont nous ignorons l'usage, des cubes en verre de toute couleur pour mosaïque, etc. Parmi les monnaies que nous y avons pu recueillir, une appartient à la colonie de Nîmes, quatre sont du Bas-Empire. L'une d'elles, remarquable par sa conservation, est à l'effigie de Fauste, femme de Constantin. Cette impératrice, qui périt si misérablement, est encore représentée au revers portant dans ses bras ses deux enfants. Parmi les fragments de poteries samiennes recueillis dans cette fouille on lit, à travers les élégants

rinceaux de l'un d'eux, le nom de *Justinus* écrit en relief. Sur les côtés du vase était représentée une Victoire ailée renfermée dans un médaillon.

» *3° Découverte à La Lande, commune de Livinhac-le-Haut.* — La Lande est un village situé au nord-est de Livinhac-le-Haut. Une tradition du pays rapporte que, dans des temps fort reculés, Livinhac occupait la place de La Lande. Une de ces catastrophes, triste conséquence des guerres, rasa les premières habitations et rendit ce lieu digne du nom qu'il porte aujourd'hui : Lande, terre inculte abandonnée. Le bourg actuel de Livinhac alla surgir plus haut sur la colline. Nous devons dire en passant que les champs de La Lande sont bien loin d'être aujourd'hui stériles et abandonnés, comme ils dûrent l'être après les désastres de la guerre dont parle la tradition. Les récoltes merveilleuses qu'on recueille sur les décombres de l'antique bourgade donnent à son nom de Lande une signification tout-à-fait mensongère.

» M. Fabre, propriétaire dans cette localité, voulut bien m'avertir des découvertes fréquentes qu'on faisait dans les champs. Je m'y transportai et n'eus pas de peine à constater combien seraient fructueuses des fouilles opérées dans ce sol. Je trouvai le propriétaire, M. Orlhac, parfaitement disposé. Mais, hélas! ne faudra-t-il pas faire de ce nouveau projet ce que nous sommes obligé de faire pour celui de Mas-Marcou, où une clé en bronze et une tête en marbre de grandeur naturelle nous promettent en vain, depuis cinq ans, de précieux trésors archéologiques? Jusques à quand le cruel éteignoir de la science, le manque de fonds, tiendra-t-il notre zèle paralysé? Jusques à quand une froideur mortelle au bon goût tiendra-t-elle notre département, quand nous voyons les autres prodiguer leurs faveurs à la science et multiplier les ressources pour l'encourager (1)?

» Les champs de La Lande sont couverts de débris de poteries; plusieurs charretées de ces débris ont été jetés dans le Lot. J'ai pu cependant recueillir sur des tas de pierre les antéfixes que j'offre à la Société et dont le bon goût de quelques-unes annoncent évidemment une construction somptueuse de la belle époque des empereurs.

4° Excursion dans la Lozère : cavernes des bords

(1) Ces dernières réflexions étaient écrites quelques mois avant les fouilles de Mas-Marcou, ouvertes le 17 février.

de la Junte. — Le temps nous manque pour entrer dans les détails de ma dernière visite aux cavernes de la Junte. J'ai du reste parlé, il y a deux ans, des grottes de Nabrigas, de la Nogarède, etc. Je ne dirai donc qu'un mot en passant de celle de la Chèvre nouvellement découverte. J'étais accompagné du guide intrépide qui m'avait dirigé dans ma première excursion, M. Henri Poujol, de Meyrueis, que vous apprendrez bientôt à connaître, Messieurs, puisque vous venez, à l'unanimité, de l'admettre au nombre de vos collaborateurs. Nous avons déjà reçu de lui un échantillon de sa libéralité et de son zèle infatigable pour la science.

» La caverne de la Chèvre, comme du reste toutes les autres qu'on trouve disséminées sous les roches escarpées de la Junte, est d'un accès très-difficile. C'est tout au plus, il y a peu d'années, si la partie éclairée de quelques-uns de ces antres était connue d'un petit nombre de bergers qui, dans les jours d'orage ou de pluie, venaient y chercher un abri pour eux et pour leurs troupeaux. Le nom de caverne de la Chèvre est dû, sans aucun doute, à la circonstance que nous signalons. Ces vastes profondeurs, après avoir été, dans les siècles éloignés, le repaire des ours et des hyènes, étaient devenues, après l'entière disparition de ces derniers, le pacifique asile de la chèvre et de la brebis.

» On pouvait, non sans le secours d'une lumière, pénétrer jusqu'à environ cent mètres dans l'intérieur de la grotte. Arrivés à cet endroit, on rencontre une immense draperie d'albâtre, stalactites merveilleuses, qui semble ne se trouver là que pour dédommager le visiteur des sueurs qu'il a répandues et des périls qu'il a courus pour y parvenir. Mais vers le fond de ce riche voile on distingue, à travers ses plis de neige, une étroite ouverture. L'envie d'aller plus loin et de satisfaire au désir de la science a déjà rendu cette ouverture plus grande. Enfin, on peut s'y introduire à la façon des lézards; et, après avoir péniblement serpenté pendant quelques minutes, on se voit dans une salle splendide et d'une ampleur tout au moins aussi vaste que l'espace déjà parcouru. Quel ne fut pas notre étonnement quand nous découvrîmes dans ce compartiment, où nous avions cru pénétrer les premiers et où nous n'espérions admirer que l'ouvrage de la nature, quel ne fut pas, dis-je, notre étonnement de trouver encore là des poteries de l'époque gauloise et romaine, de grands monceaux de cendres et jusqu'à des ossements humains entièrement couverts de concrétions calcaires? Nous cherchâmes dans les cendres, et une pièce

de monnaie romaine grand bronze nous tomba sous la main. Dans un petit espace d'un mètre carré quatre autres pièces furent recueillies. Je pus reconnaître, au sortir de la caverne, un Antonin le pieux avec son apothéose au revers, une Faustine, etc. Ayant rompu avec la pioche la croûte stalagmitique qui couvrait le sol, nous trouvâmes dessous une terre sablonneuse mêlée de cailloux et de schistes roulés; nous étions cependant à plus de deux cents mètres au-dessus du cours de la rivière. Nous rencontrâmes encore dans ces dépôts les ossements de l'ours et de la hyène des cavernes.

» Je ne dois pas passer sous silence la visite d'un savant distingué, M. Gabriel de Mortillet, attaché au Musée impérial de Saint-Germain. M. le directeur du Musée avait désiré la dépouille d'un dolmen de l'Aveyron pour la mettre en parallèle avec d'autres recueillies sur divers points de la France. J'ai pu lui offrir deux dolmens intacts situés à cent mètres l'un de l'autre sur le plateau de Nauquiès, commune de Salles-la-Source. Le succès des fouilles dépassa nos espérances : le premier dolmen, d'une dimension moindre que le second, a donné huit pointes de flèches' plus de cent cinquante perles de collier en jaillet, en serpentine et en coquilles marines, et un anneau en bronze ; le second dolmen, enveloppé d'un vaste tumulus (trente-cinq mètres de diamètre), a offert à son entrée la volumineuse ossature d'un taureau. Un peu plus bas, parmi les ossements, sans doute d'un guerrier, une large épée en fer à deux tranchants dévorée par l'oxidation ; des clous de bronze en traversaient la garde plus épaisse que la lame. A vingt-cinq centimètres environ au-dessous de cette épée il s'est encore trouvé, mêlé à des ossements plus anciens que les premiers, un sifflet de chasse en dent de sanglier et une douzaine de pointes de flèches magnifiquement ouvrées, comme le sont du reste toutes celles qui ont été recueillies dans les dolmens des environs de Rodez. Plus avant dans le tombeau et sur la même ligne où nous avions rencontré l'épée, nous avons encore trouvé du fer. Trois morceaux plus considérables que les autres laissaient penser qu'ils avaient servi de garde à trois poignards ; une de ces gardes était entièrement en fer et terminée par un pommeau ; les deux autres, semblables à la garde de l'épée dont nous avons parlé, étaient traversées par des clous de bronze. Mais voici l'objet le plus curieux, l'unique peut-être qui ait été trouvé dans ces sortes de sépultures : c'était une pièce en bronze, rendue concave au moyen du marteau et d'un dia-

mètre de onze à douze centimètres. Elle ressemblait à une coupe ou à une patère ; sa pose était horizontale. A trois centimètres environ au-dessous du bord, dix ornements au repoussé la décoraient tout autour. Ils représentaient des clous à tête ronde fixés dans des anneaux saillants. Au fond, dans une petite convexité qui semblait avoir été faite pour lui servir de pied, on apercevait quatre trous disposés en forme de croix. Ayant demandé à M. de Mortillet son opinion sur cet objet, il me répondit qu'il croyait que c'était un ornement attaché à un habit en guise d'agrafe ou de bouton, au moyen de ligatures passées dans les quatre trous. Une seconde lame de cuivre appliquée dans la convexité, en vue de fortifier cette partie, me semble plaider fortement en faveur de l'opinion du savant archéologue. En partant tout heureux du succès de son voyage, M. de Mortillet a promis de nous envoyer bientôt, avec le masque du gladiateur, un facsimile de l'ornement en bronze trouvé dans le dolmen de Nauquiès.

« Il ne me reste qu'à dire un mot, je ne puis pas dire des fouilles, mais des démolitions de notre amphithéâtre du pré de La Conque. Disons en passant que le temps n'est pas éloigné où l'on se demandera dans notre ville quel lieu occupait le monument le plus important que nous aient laissé les Romains. En suivant d'un œil de regret la pioche qui enlevait les derniers vestiges de ce vieux souvenir, j'ai pu encore recueillir quelques objets intéressants : ce sont plusieurs *unguentorium* ou vases à parfums, plusieurs lampes en terre cuite, un débris de flûte, trois fragments d'ivoire, dont un représente une gracieuse corbeille regorgeant de raisins et autres fruits, une anse en bronze, travail délicat, recouverte en partie d'une lamelle d'argent doré, un grand bronze de Trajan, trouvé et offert au Musée par M. Gibertier, enfin, le fond d'un vase d'une certaine dimension, autour duquel un plaisant imbécile a buriné le nom de NOVARIA, pensant peut-être avoir été assez adroit pour tromper notre foi et de rire bêtement, sans doute, de la mystification. La science stygmatise de pareilles sottises et couvre de son mépris les ennemis du progrès ! »

—

Dons divers.

Outre les dons déjà mentionnés, la Société a reçu pour son Musée, savoir :

De M. Mortillet, conservateur du Musée de Saint-Germain : deux amulettes gauloises trouvées à Maure-de-

Bretagne (Ille-et-Vilaine); un perçoir, divers racloirs et plusieurs lames de couteaux ou éclats, le tout en silex et provenant des grottes de la commune de Fayac (Dordogne), quatrième époque des cavernes ou époque de la pierre taillée à éclats.

De M. Terrayl, sous-officier à Oran : diverses pierres provenant du désert de Sahara.

De M. Valadier : deux échantillons de marbre provenant des carrières des environs de Gages.

De M. l'abbé Cérès : diverses antéfixes trouvées à Livinhac-le-Haut; des fragments de mosaïque et de stuc, ainsi que des débris de fer, trouvés récemment en creusant les nouvelles fondations du séminaire de Rodez; deux petits vases en terre trouvés en construisant un lavoir dans le pré de La Conque, près Rodez.

De M. l'abbé Cabaniols : un anneau en bronze et diverses médailles provenant des fouilles par lui faites à Carentomag.

De M. l'abbé Marcorelles : une hache celtique trouvée aux environs du Capelier ; une médaille romaine ; le pied d'une urne en verre trouvé à Rodez parmi des débris de l'époque gallo-romaine; un fragment de vitrail du moyen-âge provenant de la chapelle du commandeur des Templiers à La Couvertoirade; deux monnaies françaises du moyen âge.

De M. Bestion fils: un poisson de la famille des Labres pris dans les parages de Montevideo; un damier, oiseau de la famille des Pétrels, que les marins ont surnommés *oiseaux des tempêtes*.

De M. X... : deux petits groupes en plastique; un ancien plat en faïence, avec personnages et animaux divers; trois médailles de piété.

De M. Castan, professeur : une lampe romaine en terre, trouvée à Cherchel dans les ruines d'un corps de garde romain.

De M. Couderc fils : un oiseau exotique.

De M. Lescure fils : une petite peinture sur cuivre; quelques débris de verre antique trouvés en creusant les fondations pour l'agrandissement projeté du lycée de Rodez, et diverses concrétions calcaires des environs de La Roquette et de Saint-Mayme.

M. B... : une ancienne clé.

Elle a également reçu pour sa bibliothèque ou ses archives :

De M. L. Vaïsse, Aveyronnais et membre de la Société : les *Bulletins annuels de l'Institution impériale des*

sourds-muets de Paris, dont il est le directeur (années 1866-1868), 2 brochures in-8°.

De M. Petit, directeur de l'Ecole normale de Rodez : les *Tableaux des observations météorologiques* faites dans cet établissement pendant les mois de juin et juillet 1869.

De M. Privat (André) : un *Mémoire* produit dans une instance judiciaire engagée par les divers membres de sa famille contre la commune de Montrozier, et dans lequel se trouvent mentionnés divers documents et chartes remontant au xve siècle.

De M. Tournal, de Narbonne : *Tombeaux chrétiens, iconographie, inscriptions et emblêmes des premiers siècles*, Toulouse, 1869, brochure in-8° dont il est l'auteur.

De M. Viallet : *Napoléon III, vingt ans de règne, 1848-1868*, par M. Bousquet (Aveyronnais), Paris, 1869, 1 volume in-12 ; *Calendrier historique de la généralité de Montauban pour l'année 1789*, 1 volume in-18.

De M. *** : *Mémoire sur la préparation de tous les extraits pharmaceutiques par la méthode du déplacement*, par M. A. Dausse, de Rodez ; Paris, 1836, brochure in-8° ; *Nourriture des chevaux de travail*, par J.-H. Magne (Aveyronnais), directeur de l'Ecole d'Alfort ; Paris, brochure in-8° venant de paraitre.

De M. K... : onze *Brochures relatives au culte et au gouvernement pontifical.*

De Mme de Lespinasse : une *Thèse de philosophie soutenue en 1767 au collége royal de Rodez*, par Mathieu Lespinasse, du bourg Saint-Paul, de Salles, et imprimée sur soie à Rodez.

De M. le docteur Martin Saint-Ange : *Hernie inguinale épiploïque gauche insolite* (publication de la tribune médicale), Paris, 1869, brochure in-8° dont il est l'auteur.

De M. D... : une ancienne *Carte de la généralité de Montauban* publiée en 1785.

De M. le docteur Clermont, de Lyon : *Eaux minérales de Vals (Ardèche)*, Paris, 1869, brochure in-8° dont il est l'auteur.

De M. X... : quatre-vingt-deux gravures, dessins ou photographies représentant des personnages et des monuments divers ; *Leçons pratiques de civilité et de morale*, par M. H. de Labonnefon (Aveyronnais), membre de la Société ; Paris, 1869, un vol. in-8° ; *De la production des métaux précieux en Californie*, rapport à Son Exc. M. le ministre des travaux publics, par P. Laur (Aveyronnais) ; Paris, 1862, br. in-8° ; *Métallotérapie-choléra*,

préservation et traitement par le cuivre, par V. Burq (Aveyronnais); Paris, 1865, br. in-8°; *Notre-Dame de Guadalupe ou des Indes*, Rodez, 1858, br. in-12; *Catéchisme du Concile*, par un docteur en droit canonique de Bourges; 1869, br. in-18; les *Principes de la méthode naturelle appliqués comparativement à la classification des végétaux et des animaux*, par G. Planchon; Montpellier, 1860, br. in-4°; *Instruction sur la manière de faire des observations météorologiques*, par P.-C. Morin; Paris, 1834, br. in-8°; *Introduction au cours d'histoire comparée de l'architecture*, par E. Boutmy; Paris, 1868, br. in-8°.

Elle a encore reçu : le *Répertoire archéologique du département de l'Yonne* et le *Dictionnaire topographique du Gard*, publiés sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique; les six premiers numéros du *Bulletin de l'Académie d'Hippône;* cinq livraisons de la *Revue des Sociétés savantes*, ainsi que la suite des publications de l'*Académie des Jeux floraux de Toulouse;* de la *Société de médecine de Nancy ;* des *Sociétés académiques de Saint-Quentin, de Maine-et-Loire, du Var, de Brest, du Gard, de Metz;* de la *Société française de numismatique et d'archéologie;* de l'*Académie des sciences d'Aix;* des *Sociétés archéologiques de Nantes, du Limousin, de Béziers, de la Drôme, de Senlis;* des *Sociétés d'agriculture de la Marne et de la Lozère ;* des *Sociétés impériales de la Loire et du Havre;* de la *Société littéraire d'Apt* et de la *Société polymathique du Morbihan.*

La Société acceptant ces divers dons et communications, vote des remercîments à leurs auteurs, et la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société, ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 4 avril 1870.

Présidence de M. BOISSE, *président.*

Sont présents : MM. Henri de Valady ; Eugène de Valady ; Paulin de Balzac ; l'abbé Dalac ; l'abbé Marcorelles ; l'abbé Bousquet ; Maisonabe ; Valadier ; l'abbé Cérès ; Albespy ; Lacombe ; l'abbé Alibert, *secrétaire.*

—

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre est lu et adopté.

—

M. le président annonce que, depuis la dernière séance, la Société a perdu un de ses membres, M. Pouget, dessinateur, mort à Paris le 10 janvier. Membre titulaire jusqu'en 1859, M. Pouget avait fait pour la Société de nombreux dessins qui sont exposés au musée ; devenu correspondant, par suite de son départ de Rodez, il n'a cessé de lui prêter en toute occasion un concours utile et empressé.

L'assemblée unit ses regrets à ceux de M. le président et décide que le procès-verbal de la séance en contiendra l'expression.

—

Admissions. — M. Privat, curé de Gleizenove ; M. Privat, propriétaire à Sévérac, et M. Durand, docteur-médecin à Rodez, sont admis sur leur demande et la présentation du bureau, en qualité de membres titulaires de la Société.

M. Alexandre Jalabert, membre du Conseil général de l'Aveyron ; M. Prunières, docteur médecin à Marvéjols, et M. Poujol, propriétaire à Meyrueis, reçus dans la séance du 30 novembre, ont écrit pour remercier la Société de les avoir admis.

La lettre de M. Prunières est accompagnée d'une caisse, contenant de nombreux échantillons, divisée en deux séries, provenant de la découverte dont il a entretenu la Société

par l'intéressante communication insérée au procès-verbal de la dernière séance. M. Poujol annonce l'envoi prochain de divers ossements trouvés dans les grottes de Nabrigas et de la Chèvre.

La Société d'Emulation de la Vendée et l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon demandent à correspondre avec la nôtre par l'envoi réciproque des publications. L'assemblée approuve l'échange demandé et autorise, en même temps, l'envoi d'un exemplaire de toutes les publications de la Société à M. le maire du XVIe arrondissement de Paris qui en a fait la demande pour la bibliothèque de sa mairie.

—

Deux circulaires, l'une de M. le ministre de l'instruction publique, l'autre du Conseil d'administration de l'Institut des provinces, invitent la Société à se faire représenter aux deux Congrès de la Sorbonne et de la rue Bonaparte. Les mémoires à lire à la réunion de la Sorbonne devant être présentés le 31 mars au plus tard, et la Société n'ayant pu être réunie en temps opportun pour nommer ses délégués, M. le président annonce que le Comité permanent a désigné pour la représenter : MM. Jules Duval, directeur de l'*Economiste français ;* Vaïsse, directeur de l'institution impériale des sourds-muets, à Paris ; Guillemin, ingénieur; et Pescheloche, vice-président de la Société, actuellement à Paris. Les trois premiers ont accepté le mandat qui leur a été confié; M. Pescheloche, retenu chez lui par une indisposition très douloureuse, exprime le regret de ne pouvoir assister aux séances du Congrès pour lequel il a été désigné.

—

M. Jules Duval qui, l'année dernière, a si dignement représenté la Société au Congrès de la rue Bonaparte, aurait désiré pouvoir, cette année, entretenir les délégués des sociétés savantes, des fouilles importantes qui se pratiquent en ce moment sur les propriétés de Randeynes et de Mas-Marcou. Ces fouilles étant encore trop peu avancées pour être l'objet d'un rapport étendu, et leur auteur étant, d'ailleurs, constamment occupé à diriger ces travaux, l'Assemblée décide qu'on enverra à M. Jules Duval la note suivante dont M. l'abbé Cérès a donné lecture à la séance :

« Messieurs, par ses visites fréquentes et empressées à notre musée, nous savions combien ardente et avide était notre population ruthénoise pour les antiquités. Elle vient de nous donner, ces jours derniers, une nouvelle

preuve de ce goût si prononcé, pour ce qui tient au passé et rappelle les mœurs antiques de nos pères. A l'invitation, et avant même l'invitation, si piquante, d'un de nos membres les plus zélés, le champ des fouilles qui viennent d'être effectuées dans les deux propriétés de Randeynes et de Mas-Marcou, a vu affluer, malgré sa distance, non pas des centaines, mais des milliers d'intrépides et savants visiteurs. Les cavaliers, les voitures, les vélocipèdes même, n'ont pas reculé devant les difficultés d'un long et rude chemin.

» Je ne viens donc pas, Messieurs, vous annoncer une découverte nouvelle, puisque tout le monde la connaît, je viens seulement vous demander (ce qu'à Dieu ne plaise) si nous devons refermer ces fosses ouvertes par la libéralité de nos honorables préfets (M. de Beauregard et M. de Saint-Priest), et au prix de sacrifices hélas! au-dessus des forces, de notre toujours digne et toujours dévouée Société. C'est pour vous demander si nous devons les refermer ces fosses qui ont fourni les richesses archéologiques que je viens soumettre à vos regards et à votre appréciation. Ce sont des monnaies qui nous donneront la date de la vaste et antique construction découverte, ce sont les ornements qui décorèrent ses appartements, les clefs si bizarres qui ouvrirent ses portes, ce sont les aiguilles, les épingles à cheveux, les bracelets, les boucles d'oreilles qui servirent à la toilette des élégantes de ces jours reculés, jours couverts encore pour nous d'un voile obscur. Ce sont les fragments de poterie samiennes dont on connaît le galbe gracieux et le merveilleux génie des reliefs, ce sont des débris de statue en grès, en marbre, à proportions fidèles et d'un ciseau délicat. Ce sont les dessins d'une mosaïque et le plan magnifique exactement levé de ces ruines antiques.

» Nous ne comptons pour rien les sueurs que nous avons répandues pour cette importante découverte; mais nous compterions pour beaucoup la peine que nous causerait le froid dédain qui serait jeté sur les précieuses antiquités que nous espérons découvrir encore. Il nous sera doux d'en rendre compte un jour et de les étaler aux regards d'une population qui vient de nous manifester dans une curiosité si légitime, une noble approbation aux progrès de la science et un sentiment exquis de bon goût. »

Le plan dont parle M. Cérès, dans la note qu'on vient de lire, est mis sous les yeux de l'assemblée qui peut ainsi juger de l'importance des constructions qui viennent d'être mises à nu. L'attention de tous se porte éga-

lement sur les nombreux objets trouvés parmi ces ruines et qui sont exposés dans la salle où se tient la séance.

M. le président informe ensuite l'assemblée que le comité permanent, comptant sur son approbation, a voté la somme de cent francs pour continuer, sans interruption, les fouilles commencées; mais cette somme ne pouvant suffire pour mener ces travaux à bonne fin, il propose d'adresser, par la voie des quatre journaux qui se publient à Rodez, un appel à tous les membres de la Société et au public.

L'assemblée ratifie l'allocation faite par son Comité et en porte le chiffre à 200 fr. Elle adopte ensuite la proposition faite par M. le président et tous les membres présents s'inscrirent aussitôt, à la suite de la Société, sur la liste de souscription ouverte à cet effet.

—

M. l'abbé Vayssier, supérieur du petit séminaire de Belmont, chargé par la Société de la rédaction d'un dictionnaire patois, écrit à M. Valadier pour lui annoncer la fin de sa tâche. Ce manuscrit, qui a coûté à son auteur huit années d'un travail assidu, ne renferme pas moins de 1474 pages, sans compter l'introduction et une étude approfondie sur l'idiome patois. Un ouvrage de cette nature ne pouvant que renfermer des lacunes, malgré les soins portés à sa rédaction et l'érudition bien connue de l'auteur, M. Vayssier a eu soin de laisser au bas de chaque colonne, un espace vide destiné à réparer les omissions qui lui seraient signalées par ses collègues.

Un membre propose de nommer une commission pour revoir le travail de M. l'abbé Vayssier et lui signaler les omissions que cet examen pourrait faire découvrir. Un autre membre fait observer que cette commission existe, et qu'il y a seulement lieu de remplacer les membres morts ou absents.

L'assemblée vote des remercîments à M. l'abbé Vayssier ; elle espère que cet important travail ne restera pas enfoui dans nos archives mais que les finances de la Société permettront, dans un avenir plus ou moins prochain, de le livrer à l'impression.

—

M. le président communique à l'assemblée la lettre suivante :

« Paris, le 14 février 1870.

» Monsieur,

» La commission de la topographie des Gaules désire

réunir les matériaux qui peuvent permettre d'examiner si les noms des cours d'eau de l'ancienne Gaule ne fournissent pas des rapprochements précieux pour élucider les questions qu'elle est appelée à traiter. M. Ad. Pictet, de Genève, a bien voulu se charger d'examiner ce problème de philologie celtique.

» Je viens donc vous prier de vouloir bien concourir à cette étude en faisant parvenir à la commission, en ce qui concerne le département de l'Aveyron, les renseignements suivants :

» 1° Les noms modernes des cours d'eau dans l'ordre alphabétique, avec leur désignation exacte (fleuve, rivière, torrent, ruisseau, affluent de....)

» Les noms anciens, aux époques diverses, avec indication des sources auxquelles ces formes auront été empruntées et les dates.

» Les caractères distinctifs de ces cours d'eau lorsqu'ils ont pu déterminer leurs noms, comme par exemple : l'abondance ou la rareté des eaux, leur température, leur nature limpide ou trouble, leur couleur, leur rapidité ou leur lenteur, les matières qu'ils charrient (pierres, graviers, sable ou limon); la constitution de leur lit (encaissé ou non), leurs effets destructeurs ou bienfaisants, etc.

» Agréez, etc.

» *Le Sénateur Président de la commission,*

» F. DE SAULCY. »

Un membre fait observer que le vieux cadastre fournirait les noms anciens des cours d'eau qui sillonnent le département, tandis que le cadastre actuel avec les cartes dressées par M. Lacaze donneraient les dénominations modernes ; la Société fait néanmoins appel au zèle de tous ses membres pour fournir les renseignements demandés. M. le président se charge de s'adresser à l'administration pour obtenir le concours de MM. les maires, et à M. l'inspecteur d'Académie pour avoir celui de MM. les instituteurs. M. l'abbé Bousquet, secrétaire-général de l'évêché, présent à la séance, offre d'être, dans le même but, l'intermédiaire de la Société auprès de MM. les curés du diocèse.

—

Le nouveau propriétaire des terrains environnant la tour de Calmont qui appartient à la Société, demande qu'on lui accorde d'user de ce monument comme l'avaient fait jusqu'ici, par tolérance, tous ses prédécesseurs. L'assemblée défère à la demande qui lui est faite, mais à la condition que le demandeur veillera avec soin à l'intégrité

et à la conservation de ce monument et que la Société pourra, lorsqu'elle le jugera à propos, mettre un terme à cette occupation.

—

M. le président expose à l'assemblée la situation financière de la Société, résultant des comptes qui lui ont été remis par M. le trésorier. Ces comptes sont confiés à M. Lacombe qui se charge d'en vérifier l'exactitude et d'en présenter un rapport à la prochaine réunion.

—

M. le président a reçu la lettre suivante de M. le Préfet de l'Aveyron :

« Rodez, le 2 avril 1870.

» Monsieur le Président,

» Conformément à la décision du Conseil général, j'ai l'honneur de vous adresser pour la bibliothèque de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, le premier volume de l'inventaire-sommaire des archives départementales.

» Je vous serai obligé de m'accuser réception de cet envoi.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

» *Le Préfet*,

» NAU DE BEAUREGARD. »

La Société remercie le Conseil général et M. le Préfet de l'envoi qui lui est fait.

—

M. de Cabrières ne pouvant assister à la séance, a fait remettre le rapport suivant qu'il avait été chargé de présenter :

« M Henri de Lalaubie, avocat à Aurillac, a fait hommage à la Société, dont il est membre correspondant, d'un petit volume dont il est l'auteur intitulé : *Guide aux eaux de Vic Sur-Cère* (Cantal) ; nous sommes heureux d'avoir été chargé d'en rendre compte à nos collègues.

» *Vic-sur-Cère* ou *Vic en Carladez* est situé au centre de la Haute-Auvergne, dans la vallée qui baigne la rivière de Cère, et sur une des grandes lignes ferrées de la France. La station touche presque l'établissement thermal. Cette petite ville de 2000 âmes est fort ancienne, ses eaux étaient, assure-t-on, connues des Romains. Oubliées pendant des siècles, il y a près de deux cent cinquante ans qu'elles ont été retrouvées, ensevelies

qu'elles étaient sous des masses considérables de dépôts ; ce n'est pas à nous qu'il appartient d'en prouver l'efficacité, c'est affaire aux docteurs de la science. En les signalant, nous dirons seulement qu'on les compare aux eaux de Vichy et de Seltz, dont l'usage est si généralement répandu.

» M. H. de Lalaubie va nous servir de guide pour aller trouver ces eaux salutaires. On y arrive en chemin de fer du Nord et du Midi, de Paris et de Toulouse. Notre direction est cette dernière ligne, et nous partons de Figeac, jolie petite ville de 7000 âmes, assise en amphithéâtre sur un coteau riant et fertile. Tout au haut de la ville, patrie des Champollion, on voit les bâtiments du collége qui sans doute aujourd'hui ont la même destination qu'ils avaient au commencement du siècle. Un prêtre savant et modeste dirigeait alors cet établissement, et beaucoup d'entre nous, enfants de Rodez, avions été envoyés auprès de l'abbé Girard, pour faire nos études classiques. Nous y fîmes un court séjour, et ce respectable ecclésiastique vint nous retrouver plus tard au lycée de Rodez, qu'il a administré d'une manière remarquable, pendant dix ans ; mais passons. Le souvenir du jeune âge est bien doux, mais arrivés au déclin de la vie, nous ne voyons, hélas ! que les vides faits tous les ans par la mort, alors que ces enfants sont devenus des vieillards.

» De Figeac à Aurillac, nous n'avons que de modestes tableaux de la nature, le bassin de Maurs, les sombres gorges de la Rance, mais nos yeux sont frappés d'étonnement en traversant le viaduc aérien de Ribeyrès, jeté à 54 mètres au-dessous de la Cère. Nous arrivons à Aurillac, chef-lieu du Cantal. M. de Lalaubie, par un sentiment d'honorable patriotisme, relève avec complaisance tous les monuments de sa ville natale. Nous n'indiquerons en passant que la statue de Gerbert, né près de cette ville, qui fut assis, il y a plusieurs siècles, sur la chaire de saint Pierre. En sortant d'Aurillac, nous apercevons Vayrac, qui rappelle entre autres souvenirs celui de notre glorieux compatriote le général Hygonet : un modeste cultivateur doit s'incliner devant le nom d'un militaire devenu laboureur. Enfin nous arrivons à Vic, situé sur les bords, à l'ouest, de la riche vallée de ce nom. Les hautes montagnes qui dominent la ville donnent à ces lieux une sombre et sévère verdure. « Non loin de là surgit, » c'est l'auteur qui parle, un colosse de pierre arrondi au » sommet. Un beau tilleul le couronne, et marque la » place de l'antique château de Muret. On sait l'histoire

» de son seigneur. Un sergent, nommé Loup, étant allé » lui signifier un mandement de justice, le châtelain lui » fit couper le poing, disant que jamais Loup n'était en- » tré dans son château sans y laisser la patte. » Il eut pour ce fait la tête tranchée, et son château fut rasé. Nous recommandons cette sentence aux incrédules qui assurent que dans les temps anciens, les grands seigneurs faisaient la justice, mais n'en subissaient jamais les rigueurs.

» De Vic au Lioran, la locomotive avance majestueusement et franchit une rampe continue. En parcourant ces hautes montagnes, en admirant le grandiose spectacle de ces bouleversements du sol, on est saisi d'un indescriptible étonnement, et on comprend toute la puissance de l'intelligence et de la volonté humaines. Quels hardis viaducs! Quel beau tunnel que celui du Lioran!

» Vous tous voyageurs ou touristes qui voudrez visiter cette chaîne de montagnes du Centre couronné par le plomb du Cantal, prenez le petit livre de M. de Lalaubie; il vous servira de guide dans vos excursions. Vous le lirez avec plaisir. Tout ce qu'il dit et décrit, il le fait en fort bons termes. C'est le sentiment que nous avons éprouvé en le lisant et nous devons des remercîments à M. de Lalaubie, de l'envoi qu'il a fait à notre Société et du plaisir qu'il nous a procuré d'avoir à rendre compte de ce petit ouvrage.

» De Cabrières. »

—

M. Guirondet, juge de paix à Saint-Antonin, retenu chez lui par une indisposition, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance et envoie un mémoire intitulé : *Si un évêque de Rodez a été déposé par le Pape Eugène III*, dont il est donné lecture à l'assemblée. Ce travail est renvoyé à la commission chargée de la publication des mémoires de la Société.

—

M. le président signale à l'attention de l'assemblée divers échantillons de marbre, provenant des environs de Gages, offerts à la Société par M. Valadier. Ces marbres, se trouvent en assez grande quantité, mais les blocs sont très peu considérables et ne peuvent servir qu'à faire des ornements de petite dimension.

On voit encore sur le bureau des briques romaines trouvées aux environs d'Agen par M. Albespy, médecin à Rodez, qui les offre à la Société. M. le président dit qu'il a visité lui-même ces parages et que les scories qu'on y voit dénotent qu'il a existé des fours à briques sur l'em-

placemennt où ont été trouvées celles que M. Albespy a recueillies.

—

Parmi les publications offertes à la Société, M. le président signale :

1° Une brochure de 36 pages ayant pour titre : *La critique rationaliste aux prises avec l'apologétique chrétienne,* par M. l'abbé Marty, vicaire de la cathédrale, membre titulaire de la Société.

2° Une brochure intitulée : *Etude sur Eugénie de Guérin*, par M. Alfred Grailhe, membre de la Société.

3° Une brochure intitulée : *Opinion de L. Louchet, député du département de l'Aveyron à la Convention nationale, sur le procès de Louis XVI,* 30 novembre 1792.

4° Une brochure ayant pour titre : *Un pélerinage au pays du Cid*, contenant une description des deux mausolées élevés dans la chartreuse de Miraflorès, mausolées représentés sur un des tableaux du musée de la Société.

5° Deux numéros de la Revue des cours scientifiques renfermant plusieurs articles de M. Cartaillac, membre de la Société.

6° Un numéro d'une publication intitulée : *Les grandes usines de France*, dans lequel se trouve un article sur les caves de Roquefort.

7° Un numéro de l'*Echo de la Dourbie,* contenant un article de M. de Sambucy, sur la mortalité des enfants.

8° Deux titres sur parchemin, concernant la famille Malvin de Montazet de Pachins, en Rouergue.

Plusieurs programmes de concours sont déposés sur le bureau et communiqués aux membres de la Société qui désireraient en prendre connaissance.

Outre ces divers dons, la Société a reçu pour son musée :

De M. X. : Une boîte chinoise en bambou sculpté ; une tasse indienne en bois peint ; une coquille marine ; un fruit exotique et une médaille commémorative en cuivre doré.

De M. l'abbé Ginestet : Un ancien livret ou agenda formé au moyen de diverses tablettes en ivoire.

De M. Canac, maréchal : Une clef antique trouvée dans un puits aux environs de Réquista.

De M. Victor Advielle : Une ancienne croix de carrefour, en pierre, du XIIIe ou du XIVe siècle.

De M. l'abbé Périer : Une ancienne médaille trouvée au Minier et une monnaie de Louis XIII.

De M. Privat, curé à Gleizenove : Diverses poteries trouvées dans le domaine de Bourrival, près Saint-Léons.

De M. Poujol (Henri), de Meyrueis : Un second envoi d'ossements d'*Ursus Spelœus*, trouvés dans la caverne de Nabrigas (Lozère); un femur humain et deux débris de poterie, le tout recouvert d'une incrustation calcaire et provenant de la grotte de la Cabra, sur les bords de la Jonte (Lozère).

Elle a également reçu, pour sa bibliothèque et ses archives :

De M. Petit, directeur de l'Ecole normale de Rodez : Le tableau des observations météorologiques faites dans cet établissement pendant les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1869.

De M. Blanc, greffier de la justice de paix à Montbazens : Douze anciens titres sur parchemin, concernant la famille de Malvin de Montazet, seigneurs de Pachins, etc., en Rouergue, savoir : l'acte de donation de la chapellenie de Puech-d'Ol-de-Valayer en Quercy, faite le 25 novembre 1776, au lieu de Pachins, devant Gombert, notaire royal et apostolique, par messire Jean-François-César de Malvin de Montazet, chevalier et seigneur dudit lieu de Pachins, en faveur de messire Jean-Antoine de Montazet, son fils aîné, sous-diacre et licencié en Sorbonne, demeurant alors à Paris; 2° le brevet de chanoinesse d'honneur, comtesse de Saint-Martin-de-Salles en Beaujolais, délivré le 9 décembre 1778 à demoiselle Marie-Henriette-Françoise de Malvin de Montazet de Pachins, par Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet, archevêque et comte de Lyon, primat de France, etc., dont la signature et le sceau se trouvent apposés au bas de ce titre.

De M. X... : Une chromolithographie représentant une vue de Constantinople; cinq volumes ou brochures traitant de matières diverses, par des auteurs aveyronnais; Rapport à S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, par Chervin, aîné, directeur fondateur de l'institution des bègues de Paris et membre correspondant de la Société des lettres (15 décembre 1868), br. in-8°; Rapport de la commission mixte instituée à Rome pour constater les dégâts occasionnés aux monuments ou établissements artistiques par les armées belligérantes pendant le siége de cette ville, Paris, 1850, 1 vol. in-4°; Dictionnaire historique des ordres de la chevalerie créés chez les différents peuples depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, par Henri Gourdon de Genouillac,

Paris, 1854, 1 vol. in-12; l'Ecole des mines de Paris, par Ed. Grateau, Paris, 1865, br. in-8°; quatre catalogues de collections diverses.

De M. M... : Vœu en faveur de l'inscription dans les lois françaises du caractère obligatoire de l'instruction primaire émis à l'occasion du nouveau projet de la loi sur la gratuité, par le groupe hâvrais, le Hâvre, 1870, br. in-4° avec cartes.

La Société a également reçu le 3e tome des procès-verbaux et mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-Français; le tome 17 des mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, ainsi que la suite des publications de la *Revue* des Sociétés savantes des départements, de la Société dunkerquoise, de l'Académie impériale de Toulouse, de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, de la Société d'agriculture de la Lozère, de la Société littéraire de Lyon, de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, de la Société impériale hâvraise d'études diverses, de la Société de numismatique de Paris, de la Société impériale archéologique du Midi de la France et de la Société archéologique de Nantes.

Elle vote des remercîments aux auteurs de ces divers dons et la séance est levée.

Le Secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance du 5 juin 1870.

Présidence de M. BOISSE, *président.*

Sont présents : MM. Maisonabe ; l'abbé Marty ; l'abbé Marcorelles ; Virenque ; Alary ; Viala ; Valadier ; l'abbé Cérès et l'abbé Alibert, secrétaire de la Société.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril est lu et adopté.

Admissions. — Sont admis sur leur demande et la présentation du bureau :

Membres titulaires : MM. Remond, directeur du télégraphe à Rodez ; Nusbaumer, rédacteur du *Progrès de l'Aveyron ;* Delcer, rédacteur du *Courrier de l'Aveyron ;* Colombier, avocat à Villefranche.

Membre correspondant : M. Guillemin-Tarayre, fils de l'honorable M. Guillemin, ingénieur, un des membres fondateurs de la Société.

A l'appui de sa demande, M. Guillemin-Tarayre envoie à la Société un exemplaire du rapport de son voyage au Mexique.

M. Colombier s'exprime ainsi dans sa lettre de demande :

» Aveyronnais de cœur, je désire resserrer davantage les » liens qui m'unissent à votre beau pays, m'associer plus » intimement à son développement artistique et littéraire, et, à un point de vue plus personnel, succéder à » mon père dans son titre le plus cher, celui de membre » de la Société. »

M. le président rappelle que le père de M. Colombier, inspecteur des écoles primaires du département de l'Aveyron, fut reçu membre titulaire de la Société des Lettres le 24 janvier 1841. Il devint membre correspondant le 26 mars 1846, par suite de son changement dans un autre département. Il a été successivement, depuis cette époque,

principal des colléges de Lodève, de Tulle, d'Albi et, en dernier lieu, de Villefranche de Rouergue où il est décédé en 1868.

—

M. le président informe l'Assemblée que M. Charles Blanc, ancien directeur des Beaux-Arts, membre correspondant de la Société, a été récemment admis à l'Institut. L'article 6 de nos statuts portant que les membres de la Société faisant partie de l'Institut sont de droit membres honoraires, l'Assemblée décide que M. Charles Blanc sera inscrit en cette qualité sur le catalogue de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.

—

M. Privat, juge de paix à Sévérac-le-Château ; M. Privat, curé à Glaizenove, et M. Durand, docteur-médecin à Rodez, ont écrit pour remercier la Société de les avoir admis parmi ses membres. Le premier fait don à la Société de plusieurs documents manuscrits concernant le canton de Sévérac. L'assemblée les confie à M. Maysonabe qui est chargé de les examiner et d'en présenter un rapport à l'une des prochaines séances.

—

M. le président informe l'assemblée que la Société a reçu les objets annoncés par M. Poujol dans la lettre qui a été lue dans la séance du 4 avril. Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Guillemin, chargé par M. Duval, qui n'a pu assister aux réunions de la Sorbonne, de communiquer au Congrès une note de M. le président sur les fouilles pratiquées à Mas-Marcou. M. Guillemin dit que *la lecture de cette lettre a été entendue avec le plus vif intérêt et que la découverte récente d'antiquités romaines dans le département de l'Aveyron a fait impression sur les membres présents.* Il ajoute qu'il a pris, au nom de M. l'abbé Cérès, *l'engagement d'une description méthodique et détaillée des recherches qui lui ont été confiées dans l'intérêt du musée de Rodez.*

M. l'abbé Cérès répond qu'il avait l'intention de faire pour la Société le rapport demandé par M. Guillemin ; il attend pour le commencer que les fouilles soient terminées. L'assemblée décide, de son côté, que le travail promis par M. Cérès sera imprimé et que des exemplaires, avec plans et dessins, seront envoyés à la Topographie des Gaules et aux deux Congrès de la Sorbonne et de la rue Bonaparte.

—

Sur la proposition de M. le président, l'assemblée pro-

cède à la réélection des présidents et secrétaires de section dont les pouvoirs ont expiré. Le scrutin donne le résultat suivant :

SECTION DES LETTRES.

Président : M. Eugène de Valady.
Secrétaire : M. Lacombe.

SECTION DES SCIENCES.

Président : M. l'abbé Dalac.
Secrétaire : M. Peyras.

SECTION DES ARTS.

Président : M. Pescheloche.
Secrétaire : M. Virenque.

—

M. le président communique à l'assemblée une circulaire de M. le recteur de l'Académie de Toulouse relative au concours d'archéologie institué par arrêté ministériel dans chaque ressort académique, et dont les principales dispositions ont été publiées dans les journaux de la localité. M. le recteur invite la Société à déléguer un de ses membres pour faire partie du jury du concours et à désigner un second membre pour remplacer le premier au cas où celui-ci, pour un motif quelconque, ne pourrait s'acquitter de la mission qui lui serait confiée.

Déférant à ce désir, l'assemblée délègue M. de Sambucy et M. Cartaillac. Elle autorise ensuite le comité permanent à désigner lui-même, à l'avenir, les membres qui devront représenter la Société aux divers Congrès, lorsque celle-ci ne pourra être convoquée en temps opportun.

M. de Costeplane s'excuse, dans une lettre adressée à M. le président, de ne pouvoir assister à la séance, et annonce l'envoi prochain d'un squelette de race celtique, ainsi que d'un grand nombre d'objets d'antiquité, parmi lesquels se trouve *un silex de lance de vingt-cinq centimètres de longueur sur six de large.*

La Société recevra avec reconnaissance les objets annoncés par M. de Costeplane avec les communications qui doivent les accompagner.

—

La Société scientifique et littéraire d'Alais (Gard) demande à correspondre avec nous par l'échange réciproque des publications. Cette proposition est adoptée.

—

L'Institut des provinces, Congrès des délégués des Sociétés savantes, a décidé qu'une médaille en or serait frappée

à l'effigie du comte de Montalembert, et que cette médaille, produit d'une souscription parmi les Sociétés savantes et les amis du défunt, serait offerte à Mme la comtesse de Montalembert. Le prix de la souscription est de dix francs, et chaque souscripteur recevra une médaille en bronze entièrement semblable à celle qu'on se propose d'offrir à la famille.

La Société, invitée à prendre part à cette souscription, vote la somme demandée. Elle vote en même temps l'achat d'une monnaie en or à l'effigie de Louis XIV très-bien conservée.

—

M. le maire du seizième arrondissement de Paris a écrit au secrétaire pour accuser réception de nos Mémoires et remercier la Société de l'accueil empressé qu'elle a fait à sa demande.

—

M. le président communique à l'assemblée un projet de budget pour l'année courante : ce projet est adopté.

—

Parmi les publications offertes à la Société, M. le président signale une brochure intitulée : *Gygès*, en vers patois, suivie de plusieurs pièces en vers français. Cette brochure, offerte par son auteur, M. Cocural, juge de paix à Saint-Chély, a été couronnée par le jury du concours littéraire ouvert à Rodez en 1868.

Outre les dons ci-dessus mentionnés, la Société a reçu pour son musée :

De M. X... : deux médailles commémoratives. (Sainte-Hélène, 5 mai 1821 ; première communion du Prince Impérial, Paris, 17 mai 1868.)

De M. Gibertié, tapissier à Rodez : une médaille, grand bronze, de Trajan, trouvée dans les décombres de l'ancien amphithéâtre de Rodez.

De M. Cambon de Briounas : trois monnaies de Constantin et diverses poteries trouvées au Puech-de-Briounas, près de Ceyrac (Aveyron).

De M. X... : une boîte chinoise en bambou, une photographie de Pie IX et un médaillon en plâtre représentant une Assomption.

De M. Mazenq, aubergiste à Rodez : seize monnaies ou médailles, parmi lesquelles se trouve un moyen bronze de Marc-Aurèle très-bien conservé.

De M. X... : douze médailles en bronze de différents modules à l'effigie de divers personnages, ou représentant des monuments d'architecture.

De M. l'abbé Marcorelles, directeur de la Maîtrise : une monnaie espagnole en argent (10 reales) à l'effigie de la reine Isabelle (1859) ; une monnaie des Etats-Unis en argent (luar dol), 1855 ; deux monnaies françaises du moyen âge ; une monnaie de Henri III, roi de France, et une monnaie de Joseph Ier, roi de Portugal, 1764.

La Société a encore reçu pour sa bibliothèque ou ses archives :

De M. X... : *Paradoxes de Condillac; Discours sur la langue du raisonnement*, par M. Laromiguière (Aveyronnais), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Paris, 1825, 1 vol. in-12. — *Panégyrique de saint Louis, roi de France*, par M. l'abbé Séguy, originaire du Rouergue, Paris, 1730 ; *Panégyrique de la bienheureuse Jeanne de Chantal, fondatrice de l'Ordre de la Visitation*, par le même, Paris, 1752, 2 broch. in-12. — *Les consultations de Mme de Sévigné*, par le docteur P. Menière (extrait de la *Gazette médicale de Paris*, années 1862-63), Paris, 1864, broch. in-8°. — *Conférences historiques, Jenner et la vaccine*, par M. le Dr P. Lorain, Paris, 1870, broch. in-8°. — Deux catalogues de vente d'estampes anciennes et de livres sur les beaux-arts. — *L'esprit de la Révérende Mère Emilie*, par M. l'abbé Edouard Barthe, chanoine honoraire de Rodez, Villefranche, 1860, 2 vol. in-12 rel. — *Gazette des Beaux-Arts*, 128e livraison, 1er février 1867, broch. in-4°. — *Science et musique, ou les règles de l'art musical justifiées à l'aide de la science*, par Edouard Patau, octobre 1867, broch. in-8°. — *L'Etrurie et les Etrusques; Souvenirs de voyage : Arezzo, le Val de Chiana et les ruines de Chiusi*, par L. Simonin, Paris, 1866, broch. in-8°. — *L'art de préparer les plantes terrestres, d'eau douce et marines*, par Arthur Etoffe, Paris, 1862, broch. in-12. — Trois catalogues de portraits de la maison Vignères, marchand d'estampes à Paris.

De M. Ch. B... : *Catalogue des tableaux, études peintes, dessins et croquis de J.-A.-D. Ingres*, Paris, 1867, broch. in-8°. — *Lettre circulaire de M. Girou de Buzareingues, député de l'Aveyron, envoyant aux électeurs de sa circonscription le discours prononcé au Corps législatif, dans la séance du 5 avril 1870, au sujet du plébiscite du 8 mai, par M. E. Ollivier, garde des sceaux, ministre de la justice*, broch. in-8°. — *Compte-rendu de la Société de bienfaisance pour l'enseignement des bègues indigents*, par M. Terme, député du Rhône (année 1869), broch. in-8°.

De M. Ratery, imprimeur : un exemplaire de l'*Annuaire du département de l'Aveyron*, qu'il vient de publier, pour l'année 1870, 1 vol. in-8°.

De M. X... : L'*Almanach de l'archéologue français*, par les membres de la Société française d'archéologie, 5e et 6e année, 1870, 1 vol. in-8°. — *De la génération*, par M. Ch. Girou de Buzareingues, Paris, 1828, 1 vol. in-8°. — *Discours de M. le baron Pasquier, prononcé à l'Académie française, dans la séance du 8 décembre 1842, en venant prendre séance à la place de M. Frayssinous*, Paris, 1842, broch. in-8°. — *Colette*, opéra comique en trois actes, par M. de Planard (Aveyronnais), Paris, 1853, broch. in-12. — *Rapport sur le sauvage de l'Aveyron*, par E.-M. Itard, Paris, 1807, broch. in-8°. — *Inauguration du buste de sœur Rosalie, dans la salle du conseil de la mairie du douzième arrondissement, le 22 décembre 1856*, Paris, 1856, broch. in-8°. — *Notice des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines (Mexique et Pérou) au musée du Louvre*, par Adrien de Longpérier, Paris, 1850, broch. in-12. — *Description de la glyptothèque de S. M. Louis Ier, roi de Bavière*, par Louis Schorn, Munich, 1 vol. in-12. — *Notice des tableaux exposés au musée d'Anvers*, 1829, broch. in-8°. — *Calendrier manuel du chasseur de papillons et de tous les insectes*, Paris, broch. in-12.

De M. Ch. B... : *Rapport sur les progrès de la médecine vétérinaire depuis vingt-cinq ans*, par J.-H. Magne (Aveyronnais), Paris, 1867, 1 vol. gr. in-8°. — *Notice sur le musée botanique de M. Benjamin Delessert*, Paris, 1845, broch. in-8°. — *Catalogue des livres, dessins, estampes et tableaux composant le cabinet de feu M.-J.-B.-A. Lassus*, Paris, 1858, broch. in-8°.

De S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique : *Le discours par lui prononcé à la réunion des Sociétés savantes, le 23 avril 1870*, 1 feuille in-4°. — *Le Dictionnaire topographique du département du Morbihan, rédigé sous les auspices de la Société polymathique du Morbihan*, par M. Rosenzweig, son vice-président, Paris, imprimerie Impériale, 1870, 1 vol. in-4°.

De M. Jules Durand, médecin à Rodez : *Thèse pour le doctorat en médecine par lui soutenue le 15 mars 1869 devant la Faculté de médecine de Paris*, broch. in-8°.

De M. l'abbé Marcorelles, directeur de la Maîtrise : *De l'obéissance et de la soumission à Notre Saint-Père le Pape*, par Louis Abelly, évêque de Rodez.

La Société accepte ces dons et vote des remerciements à leurs auteurs.

La séance est levée.

Le secrétaire de la Société,
L'abbé ALIBERT.

Rodez, Imprimerie de N. RATERY, rue de l'Embergue, 21.

TABLE ANALYTIQUE.

—

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON, AU 1er JUILLET 1870.

Pages.

Composition du bureau..... V
Membres honoraires..... VI
Membres titulaires..... VI
Membres de droit..... X
Membres correspondants..... X
Membres décédés depuis le 1er juillet 1868..... XV
Sociétés et Revues correspondantes..... XVI

Séance du 29 juin 1868.

Adoption du procès-verbal de la séance du 8 mai... 1
Lettre de M. de Mortillet, directeur du musée de Saint-Germain, à M. l'abbé Cérès, annonçant l'envoi de deux haches celtiques pour le musée de Rodez..... 2
Echange de publications avec la Société littéraire de Lyon et la Société philotechnique de Paris..... 2
Conférence faite à la Sorbonne par M. J. Duval sur le *Premier âge des colonies françaises.* — Renvoi à M. E. de Barrau, chargé d'en faire un rapport..... 2
Lettre de M. de Sambucy-Luzençon, offrant deux brochures par lui publiées 2
Programme des sujets de prix proposés par l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour les années 1869, 1870 et 1871. 3
Objets offerts par M. Laurens, de Salles-la-Source, et M. Fages, curé de Montjaux..... 3
Vitrail représentant les armes de Rodez, offert par M. E. Thibaud, de Clermont-Ferrand..... 3
Peinture à l'aquarelle représentant les mêmes armes, offerte par M. l'abbé Alibert..... 3

Pages.

Mémoire sur Luzençon, par M. du Bourg. — Renvoi à la commission des publications..... 3
Mémoire sur l'ancien évêché d'Arisitum, par M. le comte de Pégueyrolles..... 3
M. Pescheloche, élu vice-président, et M. Maisonabe, vice-secrétaire de la Société..... 3
Dons pour le musée..... 4
Dons pour la bibliothèque et les archives..... 5

Séance du 11 septembre 1868.

Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin.. 7
Lettre de M. Viallet retirant les deux dernières brochures dont il avait fait hommage à la Société... 7
Observations et proposition de M. le président sur ce retrait. — L'Assemblée vote l'insertion au procès-verbal des paroles de M. le président et de la lettre de M. Viallet..... 7
Admission de M. Barascud comme membre titulaire. 8
Mort de M. Colombier. — Regrets exprimés par la Société..... 8
Démission de M. de Beaumont, membre titulaire de la Société..... 8
Lettre de M. Pescheloche remerciant la Société de l'avoir élu aux fonctions de vice-président..... 8
Propositions de M. V. Advielle relatives à un *Pouillé du diocèse de Rodez* et à l'érection d'une statue à la mémoire de Monteil. — Délibération..... 9
Communication de M. V. Advielle sur un passage des *Mémoires* de N. Chorier, relatif au duc d'Arpajon. — Observations de M. le président..... 9
Observations de M. Roqueplo sur des échantillons de poteries gallo-romaines par lui offertes à la Société..... 10
Compte-rendu d'une campagne *archéo-géologique* entreprise par M. le comte Félix de Sambucy-Luzençon et M. A. du Bourg..... 12
M. l'abbé Vayssier communique le plan de son glossaire patois-français..... 13
Rapport de M. E. de Barrau sur la conférence de M. J. Duval, relative au *Premier âge des colonies françaises*..... 14
Lettre de M. Guirondet annonçant pour une autre

Pages.

séance un travail sur le régime municipal de Villefranche, depuis la fondation de cette ville jusqu'en 1789, et renvoyant, après l'avoir complété, le mémoire qu'il avait lu sur l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne. — Renvoi de ce travail à la commission des mémoires 17

Don d'un tableau offert par l'empereur sur la demande de M. Girou de Buzareingues. — Vote de remercîments 18

Mémoire de M. V. Advielle sur le Rouergue dans ses rapports avec le Dauphiné et la Savoie, du Ier au XIXe siècle. — Renvoi à M. l'abbé Vidal, chargé d'en rendre compte 18

Suite des observations météorologiques faites à l'école normale de Rodez. — Vote de remercîments au directeur de cet établissement..... 18

Annonce du renouvellement du bureau pour la prochaine séance 18

Dons pour le musée..... 18

Dons pour la bibliothèque et les archives..... 19

Séance du 30 novembre 1868.

Observations de M. le président sur le procès-verbal de la précédente séance..... 21

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre, avec la rectification proposée par M. le président 22

Le scrutin est ouvert pour le renouvellement du bureau 22

Démission de M. A. de Séguret des fonctions de président de la section des lettres..... 22

Admission de M. A. de Lespinasse comme membre titulaire 22

Admission de Mme Emilie Cande d'Aguillon comme membre correspondant 22

Hommage fait à la Société par Mme d'Aguillon d'un ouvrage en deux volumes, *le Vrai Maudit*, par elle publié.— Renvoi à M. Guirondet, chargé d'en rendre compte..... 22

M. Guirondet chargé de présenter un rapport sur un mémoire et plusieurs travaux manuscrits de M. V. Advielle 22

Pages.

Lettre de M. Barascud remerciant la Société de l'avoir admis. — Envoi du discours prononcé par lui aux directeurs et aux élèves des cours d'adultes, et d'un mémoire qu'il a présenté au conseil municipal de Saint-Affrique 23

Lettre de M. Hugonnet accompagnant plusieurs monnaies étrangères et des échantillons de minerai de cuivre par lui offerts à la Société. — Remercîments..... 23

Monnaies offertes par M. Guirondet..... 25

Proposition d'acquérir une ou plusieurs pièces de chacune des monnaies divisionnaires d'argent dont le retrait a été décidé. — Adoption..... 25

Lettre de M. Mahoux faisant hommage à la Société d'un projet de médaille commémorative de l'inauguration des fontaines à Rodez. — Observations de M. le président 25

Commission nommée pour examiner la proposition de M. Mahoux et présenter un rapport sur cette question..... 26

Membres délégués pour représenter la Société au congrès scientifique de France qui doit s'ouvrir à Montpellier le 1er décembre..... 26

Demande de la Société française de numismatique. — M. Cérès chargé de répondre 26

Demande de renseignements généalogiques sur une ancienne famille du Rouergue. — Renvoi à M. E. de Barrau 27

Lecture d'un rapport présenté à l'Académie du Gard sur un ouvrage de M. Freyssinet intitulé *les Pensées grises*..... 27

Notices nécrologiques sur M. l'abbé Magne. — Reconnaissance de la Société pour l'envoi que M. Magne lui avait fait de toutes ses publications. 27

Dictionnaire des lieux habités du département, rédigé et offert par M. Dardé..... 27

Mémoire de M. de Fajole sur *la Migraine, sa nature et son traitement*, offert à la Société par son auteur. — Renvoi à M. Viala pour en rendre compte..... 27

Dépôt des mémoires des Sociétés correspondantes.. 27

Rapport de M. Guirondet sur l'ouvrage en langue italienne de M. Lancia di Brolo..... 27

Pages.

Mémoire de M. Guirondet sur le régime municipal de Villefranche depuis sa fondation jusqu'en 1789. — Renvoi à la commission des mémoires..... 30

Dépouillement du scrutin pour le renouvellement du bureau. — Tous ses membres sont réélus.— Allocution de M. le président..... 30

Dons pour le musée..... 31

Dons pour la bibliothèque et les archives..... 31

Séance du 6 mars 1869.

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre..... 37

Mort de M. Alfred de Courtois. — Regrets exprimés par la Société..... 37

Admission de M. l'abbé Marty et de M. Julia comme membres titulaires..... 37

Admission de M. C. Martins parmi les membres honoraires..... 38

Allocution de M. Pescheloche, vice-président de la Société..... 38

Révision des comptes confiée à M. Maisonabe..... 38

Projet de budget. — Adoption..... 39

Allocution de M. le président au sujet du retrait des subventions que le conseil général et le conseil municipal allouaient à la Société. — Proposition d'y suppléer par une souscription volontaire..... 39

Résolution unanime de la Société. — Souscription ouverte..... 41

Lettre de M. Clausel de Coussergues. — Envoi des portraits photographiés de son père et de son oncle, ancien évêque de Chartres. — Vote de remercîments..... 41

Lettre de M. Limousin-Lamothe offrant une carte archéologique du département du Tarn, par M. Caraven, membre de la Société..... 42

Hommage de deux cartes archéologiques du département de l'Aveyron, l'une pour l'époque celtique, l'autre pour la période gallo-romaine, avec cahiers de notes explicatives, par M. Boisse, président de la Société..... 42

Dépôt d'une carte de la commune de La Cavalerie, sur laquelle son auteur, M. Causse, a figuré les monuments celtiques de cette contrée..... 42

Pages.

Vote de remercîments. — La Société décide que le travail de M. Boisse sera inséré dans ses mémoires..... 42
Circulaire du ministre de l'instruction publique relative au congrès des Sociétés savantes..... 43
Communication par M. de Costeplane d'une notice sur la géographie ancienne de l'Afrique septentrionale, qu'il doit lire au congrès de la Sorbonne. 43
Hommage par M. de Costeplane du mémoire qu'il a lu au congrès scientifique de Montpellier sur la géographie ancienne de l'Afrique..... 43
Compte-rendu du congrès scientifique de Montpellier, par M. L. de Pegueyrolles..... 43
Vote de remercîments..... 51
Envoi par M. le directeur de l'école normale des observations météorologiques faites dans cet établissement..... 52
Brochures et travaux divers offerts à la Société par leurs auteurs : MM. Durand fils, de Gros ; Rivoire ; F. de Sambucy-Luzençon et A. du Bourg ; A. de Sambucy et Cartaillac..... 52
Dépôt de divers objets provenant des fouilles archéologiques faites par M. Cérès..... 52
Dons pour le musée..... 52
Dons pour la bibliothèque..... 53

Séance du 2 juillet 1869.

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars.. 55
Mort de M. de Saint-Génis, membre correspondant. — Regrets exprimés..... 55
Admission de M. de Benoit, juge à Rodez, et de M. d'Hombres, docteur en médecine, comme membres titulaires..... 55
Résultat de la souscription ouverte à la dernière séance en faveur de la Société..... 55
Programmes de concours de plusieurs Sociétés..... 56
Médaille d'argent décernée à M. Valadier par la Société archéologique du midi de la France, à Toulouse..... 56
Médaille de vermeil décernée à M. Advielle par la Société de numismatique et d'archéologie de Paris. 56
Communication de M. Advielle à l'occasion d'une

Pages.

conférence faite à Saïgon (Cochinchine) sur la vie de Monteil..... 56
Circulaire de M. le recteur de l'Académie de Toulouse relative au concours institué par arrêté du ministre de l'instruction publique..... 56
Lettre de M. Duval sur les deux congrés de la Sorbonne et de la rue Bonaparte, et sur la famille Monteil. — Envoi d'une copie de la biographie du P. Martel..... 57
Hommage à la Société par M. Duval du mémoire qu'il a publié sur Antoine de Montchrétien, sieur de Vateville. — M. Maisonabe, chargé d'en rendre compte..... 63
La Société décide que la biographie du P. Martel sera insérée dans le second volume des Biographies aveyronnaises..... 63
Lettre de M. Daubrée, membre de l'Institut, sur les monnaies gauloises de Goutrens..... 63
Analyse des mêmes monnaies par M. Boisse..... 63
Rapport de M. J. Viala sur le mémoire de M. de Fajole : *De la migraine, sa nature et son traitement*..... 64
Mémoire de M. l'abbé Cérès sur les dolmens par lui explorés dans plusieurs localités..... 67
Hommage à la Société, par M. Cazalis de Fondouce, du compte-rendu de la session du congrès scientifique de France à Montpellier, par lui publié..... 71
Dons pour le musée..... 71
Dons pour la bibliothèque et les archives..... 71

Séance du 30 novembre 1869.

Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet.. 75
Lettre de M. Pescheloche s'excusant de ne pouvoir assister à la séance..... 75
Mort de M. Bouloumié, membre fondateur. — 75
Regrets exprimés..... 75
Admission de MM. Alexandre Jalabert; Prunières; Etienne Laporte et Joseph Bestion, comme membres titulaires..... 75
Admission de M. Poujol comme membre correspondant..... 76

Pages.

Don fait par M. Bestion d'un caïman ou crocodile d'Amérique et de plusieurs autres objets..... 79

Lettre de M. Prunières accompagnant l'envoi de plusieurs échantillons de roches et d'un fragment de sapin carbonisé, par lui découvert sous une couche de basalte 76

Croquis de la grotte du Déroc, envoyés par M. Prunières..... 83

Tableau peint par Reynaud, donné à la Société par le gouvernement..... 83

Note de M. Chervin contenant des détails statistiques sur le bégaiement dans le département de l'Aveyron..... 83

Autres pièces du même auteur renvoyées à l'examen de M. le docteur Viallet..... 84

Circulaire de M. le recteur de l'Académie de Toulouse concernant les manuscrits présentés au concours fondé par le ministre de l'instruction publique..... 84

Brochures et travaux divers offerts par leurs auteurs : MM. de Fajole, H. de Lalaubie, Blondeau, Anzouy, Cartaillac et A. de Sambucy, membres de la Société..... 85

Critique par M. le vicomte d'Armagnac d'un ouvrage intitulé : *Histoire populaire et contemporaine de la France* 85

Poésies de M. le vicomte d'Armagnac : *le Départ du jeune soldat ; Sur la mort d'un enfant; Rome.* 86

Rapport de M. Maisonabe sur l'ouvrage de M. Duval : Antoine de Montchrétien 89

Rapport de M. l'abbé Cérès sur les découvertes par lui faites au Puech de Briounas, près de Cruéjouls; sur les fouilles pratiquées à Marcillac, etc 96

Dons pour le musée..... 102

Dons pour la bibliothèque et les archives..... 103

Séance du 4 avril 1870.

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 1869..... 107

Mort de M. Pouget, dessinateur à Paris, membre correspondant de la Société. — Regrets exprimés. 107

Admission de MM. Privat, curé de Gleysenove ;

Pages.

Privat, propriétaire à Sévérac, et Durand, médecin à Rodez, comme membres titulaires..... 107
Lettres de MM. Jalabert, Prunières et Poujol, admis dans la dernière séance..... 107
Nouveaux échantillons de la découverte faite par M. Prunières. — Annonce par M. Poujol de l'envoi prochain de divers ossements..... 107
Echange de publications avec la Société d'émulation de la Vendée et l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — Envoi des publications de la Société à M. le maire du XVIe arrondissement de Paris..... 108
Circulaires pour les congrès de la Sorbonne et de la rue Bonaparte. — MM. Duval, Vaïsse, Guillemin et Pescheloche, délégués pour représenter la Société..... 108
Note de M. Cérès sur les fouilles de Randeynes et Mas-Marcou. — Envoi de cette note à M. J. Duval. 108
Plan des fouilles de Mas-Marcou et objets trouvés parmi ces ruines..... 109
Allocation de la Société et souscription pour continuer ces fouilles..... 110
Glossaire patois, par M. Vayssier. — Vote de remercîments..... 110
Lettre de M. de Saulcy, président de la commission de la topographie des Gaules, demandant les noms anciens et modernes des cours d'eau qui sillonnent le département, etc. — Délibération..... 110
Demande du propriétaire des terrains environnant la tour de Calmont. — Délibération..... 111
Comptes du trésorier. — M. Lacombe chargé de les vérifier..... 112
Lettre de M. le préfet accompagnant l'envoi du premier volume de l'inventaire-sommaire des archives départementales. — Vote de remercîments..... 112
Rapport de M. de Cabrières de l'ouvrage de M. de Lalaubie *Guide aux eaux de Vic-sur-Cère*..... 112
Lettre de M. Guirondet s'excusant de ne pouvoir assister à la séance. — Envoi d'un mémoire intitulé : Si un évêque de Rodez a été déposé par le pape Eugène III..... 114
Echantillons de marbre recueillis aux environs de Gages et offerts à la Société par M. Valadier..... 114

Pages.

Briques romaines trouvées aux environs d'Agen et offertes à la Société par M. le docteur Albespy. — Observations de M. le président..... 114
Publications offertes par MM. H. Marty, A. Grailhe, Cartailhac, de Sambucy, membres de la Société, et plusieurs brochures concernant l'Aveyron..... 115
Programmes de sujets mis au concours..... 115
Dons pour le musée..... 115
Dons pour la bibliothèque et les archives..... 116

Séance du 5 juin 1870.

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril... 119
Admission de MM. Rémond ; Nusbaumer ; Delcer et Colombier, comme membres titulaires..... 119
Admission de M. Guillemin-Tarayre comme membre correspondant..... 119
Lettre de M. Colombier. — Observations de M. le président sur le père de M. Colombier..... 119
La Société décide que M. Ch. Blanc sera inscrit parmi ses membres honoraires..... 120
Lettres de MM. Privat, juge de paix à Sévérac ; Privat, curé à Gleizenove, et Durand, médecin. — Manuscrits concernant le canton de Sévérac, confiés à M. Maisonabe pour être l'objet d'un rapport. 120
Objets offerts par M. Poujol..... 120
Lettre de M. Guillemin. — M. Cérès s'engage à faire le rapport demandé sur les fouilles de Randeynes et Mas-Marcou. — Délibération..... 120
Elections pour les présidents et secrétaires des trois sections de la Société..... 121
Circulaire de M. le recteur de l'Académie de Toulouse relative au concours institué par arrêté ministériel. — MM. de Sambucy et Cartaillac délégués par la Société pour faire partie du jury de ce concours..... 121
Lettre de M. de Costeplane annonçant l'envoi prochain d'objets d'antiquité..... 121
Echange de publications avec la Société scientifique et littéraire d'Alais..... 121
Souscription de la Société à la médaille de M. de Montalembert. — Achat d'une monnaie en or à l'effigie de Louis XIV..... 121

Pages.

Lettre de M. le maire du XVIe arrondissement de Paris remerciant la Société de l'envoi de ses publications..... 122
Projet de budget. — Adoption..... 122
Dépôt d'une brochure de M. Cocural intitulée *Gygès*, en vers patois..... 122
Dons pour le musée..... 122
Dons pour la bibliothèque et les archives..... 123

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

—

Achats, p. 25, 121.
Admissions, p. 8, 22, 37, 55, 75, 107, 119.
Adoptions de procès-verbaux, p. 1, 7, 21, 37, 55, 75, 107, 119.
Arpajon (duc d'), p. 9.
Arisitum (évêché d'), p. 3.
Armes de Rodez, p. 3.
Bégaiement, p. 83.
Bibliothèque et archives, p. 5, 18, 31, 53, 71, 103, 115, 123.
Biographie, p. 57, 63.
Briques romaines d'Agen, p. 114.
Budget-comptes, p. 38, 39, 112, 122.
Cartes archéologiques de l'Aveyron et du Tarn, p. 42.
Chorier (historien du Dauphiné), p. 9.
Circulaires diverses, p. 26, 56, 84, 108, 110, 121.
Circulaires ministérielles, p. 43, 108.
Colonies françaises (premier âge des), p. 2.
Commission, p. 26.
Communications du président, p. 7, 21, 39.
Communications diverses, p. 9, 43, 56.
Comptes-rendus d'ouvrages déposés, p. 14, 27, 64, 89, 112.
Comptes-rendus de fouilles et recherches archéologiques, p. 10, 12, 67, 76, 96, 108.
Concours, p. 56, 84, 120.
Congrès scientifiques et littéraires, p. 26, 43, 108, 120.
Découvertes, p. 79, 96, 99.
Délégations, p. 26, 43, 108, 121.
Demandes adressées à la Société, p. 26, 27, 121.
Démissions, p. 8, 22.
Déposition prétendue d'un évêque de Rodez par Eugène III, p. 114.
Dolmens, p. 68, 69.
Dons, p. 2, 3, 4, 18, 23, 25, 27, 41, 51, 63, 71, 76, 83, 102, 114, 115, 120, 121, 122.
Echanges de publications, p. 2, 108, 121.
Elections, p. 3, 30, 121.
Fouilles archéologiques, p. 52, 53, 98, 108, 120.
Glossaire patois, p. 13, 110.

Goutrens (monnaies gauloises de), p. 63.
Grottes à ossements, p. 12, 99, 116.
Lettres diverses, p. 1, 7, 8, 17, 23, 25, 27, 41, 76, 110, 112, 120.
Luzençon (mémoire sur), p. 3.
Marbres de Gages, p. 114.
Météorologie, p. 5, 32, 104, 116.
Migraine, sa nature, son traitement, p. 27, 64.
Minéralogie, p. 4, 23, 31, 76.
Monnaies, p. 23, 31, 63.
Monteil, p. 56, 59, 63.
Martel (le père), p. 57, 63.
Nécrologie, p. 8, 27, 37, 55, 75, 107.
Ouvrages publiés par des membres de la Société et offerts par leurs auteurs, p. 2, 3, 18, 27, 43, 52, 63, 71, 85, 115.
Poésies, p, 86, 87, 88, 122.
Poteries gallo-romaines, p. 10, 53.
Pouillé (un) du diocèse de Rodez, p. 9.
Programmes de concours, p. 3, 56, 115.
Promotion de membre, p. 120.
Récompenses obtenues par des membres de la Société, p. 4, 56.
Remercîments adressés à la Société, p. 8, 88, 120, 122.
Remercîments votés par la Société, p. 6, 20, 24, 33, 42, 54, 73, 117, 125.
Souscriptions en faveur de la Société, p. 41, 55.
Souscriptions faites par la Société, p. 110, 121.
Tableaux donnés à la Société, p. 18, 83.
Tour de Calmont, p. 111.
Villefranche, p. 17.
Voies romaines à Aubrac, p. 77.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Contenant les noms des nouveaux membres et des personnes qui ont pris la parole, fait des propositions, des rapports ou des communications, ou qui ont été chargées de travaux ou de mandats depuis le 29 juin 1868 jusqu'au 5 juin 1870 inclusivement (1).

—

Advielle, p. 9, 18, 22, 56.
Albespy, p. 114.
Alibert, p. 3, 30.
Aguillon (Mme Cande d'), p. 22.
Armagnac (le vicomte d'), p. 85, 86.
Auzouy, p. 85.
Barascud, p. 8, 23.
Barrau (E. de), p. 2, 14, 27.
Beaumont (de), p. 8.
Benoit (de), p. 55.
Bestion, p. 76.
Blanc (Charles), p. 120.
Blondeau, p. 85.
Boisse, p. 7, 10, 13, 21, 25, 26, 30, 31, 39, 42, 56, 63, 114, 119.
Bourg (A. du), p. 3, 12.
Bousquet, p. 111.
Cabrières (de), p. 85, 112.
Caraven, p. 42.
Cartaillac, p. 26, 85, 121.
Castanié, p. 30.
Causse, p. 42.
Cazalis de Fondouce, p. 71.
Cérès, p. 26, 30, 67, 96, 108, 120.
Chervin, p. 83.
Clausel de Coussergues, p. 41.

(1) Les noms des personnes qui n'appartiennent pas à la Société sont en caractères italiques.

Costeplane (de), p. 43, 121.
Dalac, p. 121.
Dardé, p. 27.
Daubrée, p. 63.
Delcer, p. 119.
Durand, p. 107, 120.
Duval (Jules), p. 2, 14, 43, 57, 63, 86, 108.
Fajole (de), p. 27, 64, 85.
Fontès, p. 30.
Girou de Buzareingues, p. 43.
Guillemin, p. 105, 120.
Guillemin-Tarayre, p. 119.
Guirondet, p. 17, 22, 27, 30, 114.
Hombres (d'), p. 55.
Hugonnet, p. 23.
Jalabert (Alexandre), p. 75, 107.
Julia, p. 37.
Lacombe, p. 112, 121.
Lalaubie (de), p. 85, 112.
Lancia di Brolo, p. 27.
Laporte, p. 75.
Lespinasse (de), p. 22.
Limouzin-Lamothe, p. 42.
Mahoux, p. 25.
Maisonabe, p. 4, 30, 38, 63, 86, 120.
Martins, p. 38.
Marty (l'abbé H.), p. 37.
Mortillet (de), p 1.
Nusbaumer, p. 119.
Pégueyrolles (de), p. 3, 26, 43.
Pescheloche, p. 4, 8, 26, 30, 31, 105, 121.
Petit, directeur de l'Ecole normale, p. 18.
Peyras, p. 121.
Poujol, p. 76, 107, 120.
Privat (l'abbé), p. 107, 120.
Privat, juge de paix à Sévérac, p. 107, 120.
Prunières, p. 75, 76, 107.
Rémond, p. 119.
Ricard, p. 26.
Roqueplo, p. 10.